



# UNIVERSITÉ ABDOU MOUMOUNI

École Doctorale des Lettres, Arts, Sciences de l'Homme et de la Société

Laboratoire d'Études et de Recherche sur les Espaces Sahélo-Sahariens :

*Aménagement, Développement*



## Transhumants arabes (Ouled Rachid) et gouvernance des ressources naturelles du Fitri au centre du Tchad



**Présentée par HAIWANG Djaklessam**

*Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en géographie de*

*L'Université Abdou Moumouni de Niamey – NIGER*

***Spécialité : Géographie rurale***

### Composition du Jury :

**M. AMADOU Boureima**

*Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni de Niamey (NIGER)*

**Président**

**M. BODE Sambo**

*Maître de Conférences, Université Abdou Moumouni de Niamey (NIGER)*

**Directeur**

**M. WAZIRI MATO Maman**

*Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni de Niamey (NIGER)*

**Rapporteur**

**M. REOUNODJI Frédéric**

*Maître de Conférences, Université de N'Djaména (Tchad)*

**Rapporteur**

**M. MIAN-LOUDANANG Koussou**

*Maitre des Recherches, IRED, N'Djaména (Tchad)*

**Examineur**

**Année académique : 2022-2023**

**Dédicace**

*A :*

*Mon épouse bien aimée Haîwang née Rachel Maîraoussé Bamékro, merci pour ton encouragement, ta sympathie pour ce travail. Sois bénie, cette thèse est la tienne.*

## Remerciements

Le présent travail est le fruit de multiples efforts consentis. Je tiens à rendre grâce à Dieu pour la protection tout au long de mes mouvements entre Niamey-N'Djamena. Sans son soutien et son réconfort, je n'aurais jamais imaginé arrivé au bout de cet humble travail. Au Professeur BODE Sambo, vous avez été plus qu'un père, pour votre sacrifice, pour votre lutte sans merci durant les 3 années pour l'aboutissement de cet humble travail, veuillez recevoir mes hommages mérités. La couronne de ce travail est la vôtre. Que Dieu vous bénisse. À tous mes enseignants du département de Géographie de l'Université de Niamey, sans distinction, en particulier Pr YAMBA Boubacar, Pr AMADOU Boureima, Pr MOTCHO Kokou Henri, Pr DAMBO Lawali, Pr WAZIRI MATO Maman, l'ensemble du personnel enseignant du département de géographie, merci pour vos orientations tout au long de ce travail. Une attention particulière au Dr AWAL Babassouna, merci pour tout ce que vous avez été pour nous. À la coordination du Projet ACCEPT, je voudrais dire sincèrement merci pour l'appui apporté tout au long du processus de cette thèse. À cet effet, qu'il me soit permis de citer nommément les personnalités suivantes : Pr Koussou Mian Oudanang, Dr Ibra Touré, Dr Guillaume Duteurtre, M. Koffi Alinon. RAIMOND Christine, Directrice du CNRS de Paris et Dr CHLOE Violon, vous avez été pour nous une boussole tout au long de ce travail, tant sur le terrain que dans l'orientation de ce travail. Pour Pr Guy-Florent Ankoguy et Dr Sougnabé Pabamé, nous gardons de vous un souvenir inoubliable, veuillez recevoir toutes nos gratitude. La Direction de l'IREN, nos collègues de travail, nous sommes humblement reconnaissants en vers vous. À mon épouse, Haiwang née Rachel Bamékro Mairaoussé, mes enfants : Exaucé Baponwa, Opportune Bakoné, Grâce Gorbanda, Dorcas Kodra, Honoré Hossougui, Guy-florent Tiwourbé, merci pour votre patience, vos encouragements, vos inquiétudes lors de mes absences, que Dieu vous bénisse richement. À mon père Djaklessam Marcel et toute la famille Djaklessam, je vous en remercie. A Son Excellence Gayang Souaré, merci pour l'appui et les encouragements durant tout le processus de ladite thèse. Une mention spéciale à toute la famille Niamey qui m'a accueillie : Babong Gnomong Fanga, Aziz Wang, Manassé, Dr Elysée, Dr Hodei, vous étiez beaucoup pour moi. À mes chers collègues et amis : Madji Magloire, Maloua Aloua, Chafay Abdou Sayadi, Fourissou Babalia Marcel, gardons toujours cette solidarité. Aux sœurs de la communauté religieuse de Béthel à Bakara, merci pour l'hospitalité pendant mes retraites de travail.

## **Sigles et abréviations**

**ACCEPT** : Adapter l'Accès aux Ressources Agropastorales dans un Contexte de Mobilité et de Changement Climatique pour l'Élevage Pastoral au Tchad

**B.E.T** : Borkou, Ennedi, Tibesti

**BIEP** : Bureau Interministériel d'Étude et de Programmation

**BM** : Banque Mondiale

**C.A** : Conseil d'Administration

**CDA** : Comité Départemental d'Action

**CDIG** : Centre de Documentation et d'Information Géographique

**CIGRNK** : Le Comité Inter villageois de Gestion des Ressources Naturelles de Kaskana

**CIRAD** : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

**CCNUCC** : Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique

**CGES** : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale

**CGLU** : Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique

**CONOPSAT** : Coordination Nationale des Organisations Pastorales et Nomades du Tchad

**DOLLARS US** : Dollars des États-Unis d'Amérique

**DREM** : Direction Nationale de la Météorologie et des Ressources en eau

**ESARO** : Bureau Régional pour l'Afrique Orientale et Australe

**FAD** : Fonds Africain de Développement

**FAO** : Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

**HD** : Centre pour le partage Humanitaire

**IIED** : Institut International pour l'Environnement et le Développement

**ILOD** : Instance Locale de décision et d'Orientation

**IRED** : Institut de Recherche en Élevage pour le Développement

**INSEED** : Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques

**ITRAD** : Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement

**LRVZ** : Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques

**M.E.E.P** : Ministère de l'Environnement de l'Eau et de la Pêche

**MEPA** : Ministère de l'Élevage et de la Production Animale

**MERA** : Ministère de l'Élevage et des Ressources Animales

**MEERH** : Ministère de l'Environnement de l'Eau et des Ressources Halieutiques

**MADE**: Migration and Development Civil Society Network

**MS** : Matière Sèche

**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Économique

**OCHA** : Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**OPE** : Organisation des Professionnels d'Éleveurs

**PPT** : Plateforme Pastorale du Tchad

**PSSP** : Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux

**PRAPS** : Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel

**RCA** : République Centrafricaine

**RGPH 2** : Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat

**SECADEV** : Secours Catholique pour le Développement

**UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

**UNCCD** : Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

**UNSIC** : Coordination du système des Nations Unies contre la grippe

**TCSA** : Tchad Cluster Sécurité Alimentaire

# SOMMAIRE

Remerciements .....	3
Sigles et abréviations.....	4
SOMMAIRE .....	6
Liste des figures .....	8
Liste des tableaux .....	8
Tables des planches photographiques .....	9
Liste des photographies.....	9
Résumé.....	11
Abstract .....	12
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	13
1ère partie : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE.....	15
Chapitre I : Le cadre théorique.....	16
1.1 Contexte général de l'étude .....	16
1.2 Revue de la littérature .....	18
1.3 Les notions conceptuelles .....	26
1.4 Problématique .....	42
1.5 Choix et justification de l'étude.....	45
1.6 Cadre logique.....	49
Conclusion partielle.....	50
Chapitre II : L'approche méthodologique de l'étude .....	51
2.1 La démarche méthodologique.....	51
2.2. Le matériel .....	58
2.3 Le traitement des données .....	59
2.4 Les difficultés rencontrées .....	59
Conclusion partielle.....	60
2ème partie : Le milieu physique, les hommes et leurs systèmes de production .....	61
Chapitre III : Le milieu physique : le lac Fitri, un écosystème particulier.....	62
3.1. Les caractéristiques physiques du Fitri.....	63
3.2 Les ressources naturelles : état des lieux des ressources pastorales .....	71
Conclusion partielle.....	94
Chapitre IV : Peuplement humain et caractéristiques sociodémographiques du Fitri .....	95
4.1 Le peuplement du Fitri, une histoire d'interprétation .....	96
4.2 La population du Fitri .....	104
Conclusion partielle.....	113
Chapitre V : les systèmes de production du Fitri .....	115
5.1 La mobilité, une des caractéristiques des autres systèmes de production du Fitri .....	116

5.2 Le système d'élevage.....	129
5.3 Les systèmes de production halieutique .....	136
5.4 L'exploitation des autres ressources naturelles .....	142
Conclusion partielle.....	145
3 <sup>ème</sup> Partie : Gouvernance et conflits liés aux ressources naturelles : les points de vue des Ouled Rachid .....	146
Chapitre VI : Les Ouled Rachid en quête des ressources naturelles dans le Fitri.....	147
6.1 Les Ouled Rachid : une des branches de la communauté Arabe du Tchad.....	148
6.2 Trajectoire historique des Ouled Rachid .....	154
Conclusion partielle.....	184
Chapitre VII : La gouvernance des ressources naturelles du Fitri .....	185
7.1 Les institutions traditionnelles de gestion des ressources naturelles du Fitri .....	186
7.2 Les institutions étatiques de la gestion ressources naturelles .....	203
7.3 Les institutions non étatiques.....	215
Conclusion partielle.....	223
Chapitre VIII : Les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles au Fitri .....	224
8.1 De la définition du conflit.....	225
8.2 Les facteurs de l'escalade de violence au Fitri .....	240
Conclusion partielle.....	246
Chapitre IX : Discussion et proposition de modèle de gouvernance apaisée des ressources naturelles du Fitri .....	247
9.1 L'existence des conflits aux sources nombreuses.....	247
9.2 Une extension des superficies agricoles .....	256
9.3 Un cadre de négociation et de concertation inexistant .....	259
Conclusion partielle.....	263
Conclusion générale .....	265
Perspectives .....	269
Références bibliographiques .....	
Tables des matières .....	
ANNEXES .....	
Annexe I : Travaux publiés.....	
Annex II : les actes juridiques .....	
Annexe III : Guide d'entretien et fiche d'enquête .....	
Annexe IV : Rapports et documents divers .....	

## Liste des figures

Figure 1: La localisation de la zone d'étude (Source : CNDR/N'Djamena, période, 2022) .....	63
Figure 2 : Le bassin versant du Fitri, (Source : CDIG/Ndjaména, 2023).....	66
Figure 3:le milieu bioclimatique du Fitri (Source :D.HAIWANG et al., 2022).....	69
Figure 4:Variation de la pluviométrie dans les stations d'Amdjéména Bilala, Yao et d'Ati (DREM/N'Djamena,Service de l'agriculture/Fitri) .....	71
Figure 5:L'occupation du sol du Fitri (1986) (Source : Landsat 5, www.usgs.gov,).....	74
Figure 6: Le pourcentages/unités d'occupation du sol (1986), Source, image Lansat 5 .....	75
Figure 7L'occupation du sol 1998, (source : Landsat 7, www.usgs.gov): .....	75
Figure 8:Proportion des unités d'occupation du sol (1998), (source : Landsat 8).....	76
Figure 9:L'occupation du sol 2022, (source : Landsat 8, www.usgs.gov): .....	77
Figure 10:Le pourcentage/unités d'occupation du sol (2022), (source : Landsat 8). .....	78
Figure 11:Les raisons de l'arrivée des transhumants au Fitri ( HAIWANG, 2022).....	88
Figure 12: l'évolution numérique du cheptel du Fitri par espèce.....	107
Figure 13: Mobilité des producteurs en fonction des périodes.....	117
Figure 14Activité hors élevage (Source : D. HAIWANG et al. 2022 a):.....	131
Figure 15Les campements visités et enquêtés (Enquête de terrain, 2022, HAIWANG D.):.....	157
Figure 16:Mobilité pastorale en 1960 (Source : ZAKINET, 2015a).....	160
Figure 17:Mobilité pastorale après 1985 (SOUGNABE, 2010).....	162
Figure 18 : Utilisation des ressources en eau en saison sèche:.....	172
Figure 19: Les ressources fourragères utilisées en saison sèche au Fitri (source : enquête de terrain 2022, Haiwang D.) .....	173
Figure 20: Les dépenses liées à l'achat des aliments pour bétail (2021), (HAIWANG, 2022).....	175
Figure 21:Les dépenses liées à l'achat des aliments pour bétail (2022), (HAIWANG, 2022).....	176
Figure 22: Les couloirs de transhumance du Fitri (Source : CNRD et enquête de terrain,2023).....	177
Figure 23: Les axes de transhumance vers le Fitri avant 2004 (source : AUBAGUE et al., 2004).....	180
Figure 24: La période de descente des transhumants au lac Fitri, enquête de terrain, 2022 (HAIWANG, 2022.).	182
Figure 25 : Les types de problèmes rencontrés par les éleveurs,(Source : enquête de terrain HAIWANG, 2022)	183
Figure 26: Organisation politique et acteurs de gestion foncière traditionnelle au Fitri (Source :K.A. Mbagogo, 2019) .....	191
Figure 27: Types des conflits enregistrés à la justice de paix d'Amdjaména Bilala (2020-2023), source : Palais de justice de Fitri .....	229
Figure 28:Les motifs des conflits ouverts enregistrés au Fitri entre 2007 et 2023, Source : Tribunal de justice du Fitri/2022.....	231
Figure 29:Les acteurs impliqués dans les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles (Source : enquête de terrain, 2023) .....	232
Figure 30:Acteurs impliqués dans les conflits liés à la dévastation des champs .....	244
Figure 31:La gestion des conflits au Fitri (enquête de terrain, mars 2023, HAIWANG D.).....	250

## Liste des tableaux

Tableau 9: Répartition de la population par sous-préfecture .....	111
Tableau 10: effectif des exploitants selon leur Provenance et la distance par rapport à Souar.	143
Tableau 11: Effectif des sous-fractions Ouled Rachid du Fitri des années 90.....	168
Tableau 12: Clans honorifiques de la cour du sultan .....	188
Tableau 13 : Liste des différents Kalifa du Fitri .....	189
Tableau 14: Cantons créés dans le Département du Fitri en 2015 .....	203
Tableau 15 : États des conflits recensés au Fitri (2007-2023) .....	233

## Tables des planches photographiques

Planche 1 : Utilisation du bourgou par les animaux, ile de Motchi .....	88
Planche 2 : Stock des fruits d'Hyphaene thebaica, souar, Mai 2022 .....	94
Planche 3 : Travaux de terrassement de la route Amdjaména-Bilala-Ati, Mai 2022 .....	109
Planche 4: outils de pêche prohibés, kessy/Fitri, Mai 2022 .....	139
Planche 5 : Séchage de poisson, Gofé, Février 2022 .....	140
Planche 6 : Des poissons à exporter .....	142
Planche 7 : farine de doom et du son de mil, marché de Gorko, Mai 2023 .....	175
Planche 8 : Mouvements entre le lac et les campements , une des stratégies des Ouled Rachid, .....	184

## Liste des photographies

Photo 1: Débordement du lac Fitri lors des inondations de 2020 .....	81
Photo 2: Batha, principale source d'alimentation du lac Fitri.....	81
Photo 3 : Abreuvement d'un troupeau dans une mare naturelle à Mougran	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Photo 4 : un puisard de fortune des Ouled Rachid à Abourda .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Photo 5 : forage privé à Abourda .....	86
Photo 6 : Fourrages aériens utilisés en compléments alimentaires .....	87
Photo 7: Une vue de l'avifaune au bord du lac Fitri .....	90
Photo 8 : Site d'exploitation artisanale d'or au Fitri .....	93
Photo 9: Déplacement d'une famille pour les champs du haut .....	116
Photo 10: Labour à la charrue avant les semis, terroir de Yao.....	119
Photo 11: Pousses du pénicillaire/petit mil (photo) ou Pennisetum glaucum.....	120
Photo 12: Sorgho repiqué de décrue (berébéré) au stade mature.....	123
Photo 13: Produits récoltés de la pastèque .....	125
Photo 14: Gombo frais à Motchi/Fitri .....	127
Photo 15: êche dans le lac Fitri, novembre 2021. ....	138
Photo 16: Différentes techniques de conservation de poisson .....	141
Photo 17: Campement Massalit, Djira/Yao, Février 2022 .....	158
Photo 18: Mort des animaux suite à la déshydratation Abourda/Fitri.....	171

Photo 19: Piquet en béton matérialisant le couloir de Kenga .....	179
Photo 20: Entrée principale au palais du sultan du Fitri, Haiwang D. nov. 2021 .....	187
Photo 21: Entretien avec les transhumants Ouled Rachid (Darsalim) .....	194
Photo 22: : Forage Privé d'un agropasteur Hamidé (Ouled Rachid) à Abourda.....	199
Photo 23:: Siège de l'ONG vie.....	218
Photo 24: Travaux en cours de la culture fourragère par l'équipe de l'ONG Vie .....	219
Photo 25:divagation des animaux dans les champs, source de conflits entre les maraichers ...	230
Photo 26:Barh Abourda, une ressource à problème à Abkorno .....	234
Photo 27:Traversée du lac pour pour les iles, source de problème .....	236

## Résumé

L'élevage pastoral fait l'objet d'une attention particulière en raison de son intérêt social, économique, écologique. Il est dominé au Tchad à 80% par la transhumance. Les ressources du Fitri constituent une zone d'attraction pour de nombreux transhumants dont les Ouled Rachid. Ces ressources sont gérées par le Sultan, mais un dysfonctionnement est constaté dans la gestion des ressources de nos jours. L'objectif de cette thèse est de comprendre le système de gouvernance des ressources naturelles du Fitri à partir des transhumants arabes Ouled Rachid pour une gouvernance territoriale apaisée. Ainsi, plusieurs techniques et méthodes sont utilisées dont la revue documentaire, les entretiens et les enquêtes individuelles. Les acteurs sont constitués des transhumants, des agriculteurs, des pêcheurs des responsables administratifs, coutumiers, sécuritaires, des ONGs et projets. Les outils : Excel, SPSS, QGIS ont aidé au traitement et à l'analyse des données. Les principaux résultats montrent une dérèglementation actuelle dans le système gestion des ressources naturelles du Fitri. Cette dérèglementation s'explique par plusieurs facteurs parmi lesquels l'arrivée des nouveaux acteurs à l'origine des conflits autour des ressources clés. Les transhumants Ouled Rachid sont à la fois victimes et acteurs de ces conflits. Ainsi, pour une gestion apaisée des ressources du Fitri dans un contexte de mutation en cours, plusieurs pistes de solution sont à envisager parmi lesquelles : la négociation et surtout la révision des textes régissant la transhumance et le foncier pastoral.

**Mots clés : Tchad, Fitri, Transhumance, Ouled Rachid, Gouvernance, Ressources naturelles**

## **Abstract**

Pastoral breeding is the subject of particular attention because of its social, economic and ecological interest. In Chad, it is 80% dominated by transhumance. The resources of Fitri constitute an area of attraction for numerous transhumants including the Ouled Rachid. These resources are managed by the Sultan, but a dysfunction is noted in the management of resources today. The objective of this thesis aims to understand the system of governance of natural resources in Fitri based on Ouled Rachid transhumants for peaceful territorial governance. Thus, several techniques and methods are used including documentary review, interviews and individual surveys. The actors are made up of transhumant herders, farmers, fishermen, administrative, customary and security officials, NGOs and projects. The tools: Excel, SPSS, QGIS helped with data processing and analysis. The main results show a current deregulation in the natural resource management system of Fitri. This deregulation can be explained by several factors, including the arrival of new players causing conflicts around key resources. The Ouled Rachid transhumants are both victims and actors of these conflicts. Thus, for peaceful management of Fitri resources in a context of ongoing change, several possible solutions should be considered, including: negotiation and especially the revision of the texts governing transhumance and pastoral land.

**Keywords: Transhumance, Ouled Rachid, Lake Fitri, Governance, Resource**

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Tchad, à l'instar des autres pays africains au sud du Sahara, est un pays à vocation agropastorale. L'élevage y est une activité par excellence pratiquée par plusieurs groupes sociaux distincts. Pendant longtemps, le pastoralisme a été perçu comme un système plus ou moins stagnant, improductif, et écologiquement néfaste » et voué à la sédentarisation (D. Guillaume et *al.*, 2002). Mais cette pratique place aujourd'hui le Tchad parmi les grands pays d'élevage d'Afrique. Il assure la consommation nationale en viande, en lait, en beurre et irrigue l'économie de plusieurs pays : Nigéria, République Centre Africaine, Libye, Soudan, Cameroun. C'est le premier contributeur du secteur rural à l'économie nationale. Deuxième source de revenus après le pétrole, la part de l'élevage dans le Produit Intérieur Brut (PIB) national est de 53% et fait vivre environ 40% de la population rurale. Le capital financier du cheptel tchadien est estimé à environ 1 000 milliards de Francs CFA et la valeur de la production viande et de lait, s'élèverait à 155 millions FCFA environ en 2002 (G. DUTEURTRE et *al.*, 2002). La part des exportations en 2014 était de 37,5 milliards FCFA soit 30% des exportations<sup>1</sup>. L'élevage par sa mobilité, constitue un potentiel et garantit la sécurité alimentaire<sup>2</sup> qu'il faut accompagner (S. KRATLI et *al.*, 2014).

Malheureusement les chocs et les perturbations climatiques, écologiques, sociopolitiques et économiques affectent de plus en plus le secteur d'élevage. Traditionnellement pratiqué dans la bande sahéenne, cette activité s'étend aujourd'hui aussi à la zone soudanienne du pays voire à la frontière avec la République Centrafricaine, avec un large spectre de systèmes allant du pastoralisme nomade/transhumant à l'agro-élevage en passant par l'agropastoralisme<sup>3</sup>. L'arrivée précoce et le long séjour des transhumants dans les zones d'accueil constituent un goulot d'étranglement pour les gestionnaires des ressources locales. En effet, la croissance rapide de la population couplée à l'extension des superficies cultivables, la persistance des conflits dans les lieux de séjour est constante (depuis les années 2000 en zone soudanienne).

Face aux difficultés de résorber ces conflits, de multiples initiatives en faveur de la mobilité eurent plusieurs fois lieu. Il s'agit en zone sahéenne des initiatives allant dans le sens de l'hydraulique pastorale financée par l'AFD vers les années 90, aux ateliers de réflexion, comme

---

<sup>1</sup><https://www.financialafrik.com> › Secteurs

<sup>2</sup><https://www.afdb.org> › news-and-events ›

<sup>3</sup><http://www.plateforme-pastorale-tchad.org> ›

en témoignent les colloques successifs sur le pastoralisme de N'Djaména de 2011, 2013 et sur le foncier pastoral de novembre 2021. Ces initiatives sont précédées par la mise en place de la Médiature nationale en 2009 au Tchad. Malgré, l'épineux problème de la transhumance demeure intact.

Pour résorber ces difficultés liées à la mobilité pastorale, de multiples initiatives eurent plusieurs fois lieu : projets d'hydraulique pastorale des années 90, séminaires de réflexion, etc. Malgré tout, l'épineux problème des transhumants demeure.

Dans le département du Fitri, les luttes pour les ressources naturelles rivalisent différents acteurs et cristallisent davantage les positions. Pour mieux cerner et comprendre les problèmes liés à la gouvernance des ressources naturelles de manière globale, nous avons choisi comme sujet d'étude : « *Transhumants Ouled Rachid et gouvernance des ressources naturelles du Fitri au centre du Tchad* ». Dans ce travail il est question surtout de circonscrire le cadre général de l'étude (Chapitre 1) suivi de la présentation du cadre méthodologie (chapitre 2). Les 2 chapitres constitueront ainsi, la première partie du travail. La 2<sup>ème</sup> partie est intitulée : Le milieu physique, les hommes et leurs systèmes de production. Dans cette partie, seront passés en revue *les composantes du milieu physique* du Fitri (Chapitre 3), suivi du *Peuplement et de la population du Fitri* (Chapitre 4) et le Chapitre 5 sera consacré aux *Systèmes de production du Fitri*. Enfin, la 3<sup>ème</sup> partie est intitulée : La gouvernance et les conflits liés aux ressources naturelles : les points de vues des Ouled Rachid. Dans cette partie, seront développés : Les Ouled Rachid en quête des ressources naturelles du Fitri (Chapitre 6). La gouvernance des ressources naturelles du Fitri Chapitre (7) et les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles (chapitre 8). Enfin, le chapitre 9 sera consacré à la discussion et aux propositions d'un modèle de gouvernance apaisée des ressources naturelles du Fitri.

**lère partie : CADRE THÉORIQUE ET  
MÉTHODOLOGIQUE**

# Chapitre I : Le cadre théorique

Il est surtout question, ici, de décrire le contexte général de l'étude, d'argumenter l'état des connaissances sur le sujet (revue de la littérature) et de présenter la problématique de la recherche autour des questions de recherche, des objectifs et des hypothèses et les concepts clés sont également abordés dans ce chapitre.

## 1.1 Contexte général de l'étude

L'élevage pastoral dépend en grande partie des ressources naturelles renouvelables pour la satisfaction des besoins alimentaires de leurs troupeaux. Ces besoins se traduisent par une utilisation de l'espace et des ressources, selon des techniques, des pratiques et une logique spatiale dépendant d'une organisation sociale plus ou moins complexe (A. MARTY *et al.*, 2010). L'une des stratégies la plus pratiquée des pasteurs est la mobilité du troupeau. Cette stratégie relève de l'histoire et est caractéristique des peuples pasteurs qui en usent pour gérer l'imprévu et les risques (M. NORI, 2006, M. NORI, 2007, M. NORI *et al.* 2008) dans les milieux arides et subarides.

Au niveau du monde, l'élevage est le premier utilisateur des ressources de notre planète. Selon les études réalisées par la FAO (2009), 26% des superficies des terres émergées, environ un tiers de la superficie terrestre, sont gérées par les pasteurs, dont une grande partie dans les zones sèches. Et, les pasteurs sont présents dans environ trois quarts des pays à travers le monde et leur nombre varie entre 200 et 500 millions de personnes (D. JONATHAN *et al.* 2020). Et, l'élevage pastoral est cité en tête des autres pratiques d'élevage.

Dans l'histoire de l'humanité, le pastoralisme a joué un rôle pivot dans les stratégies génératrices de richesse des élites de la Grèce antique. Ce qui leur a permis de prendre soin des animaux en prévoyant des infrastructures juridiques nécessaires pour protéger et promouvoir le droit aux pâturages dans leurs propres communautés (T. HOWE, 2003).

Le Sahel est une région où les mobilités pastorales prennent des formes et des directions variées, à des échelles spatiales aussi diverses (A. ASIEDU *et al.*, 2016), et la transhumance est l'une des formes de mobilité la plus répandue. Ces dynamiques migratoires, motivées principalement par des facteurs multiples dont, le changement climatique, posent de sérieux problèmes de gestion et d'accès aux ressources, étant entendu que la place de l'élevage est centrale dans l'occupation de l'espace. Ceci tient autant pour l'activité pastorale que pour les activités agricoles. De nos jours en dehors des espaces réservés au pâturage, certains éleveurs préfèrent avoir plus d'espace pour

les activités agricoles afin de répondre aux impératifs nés des chocs climatiques et se sédentarisent de plus en plus (L.N. KOUSSOUMNA, 2008). Cette activité fournit 10% de la production mondiale de la viande et fait vivre quelques 200 millions d'exploitations familiales (FAO, 2009). Elle occupe une place importante dans l'économie de nombreux pays africains. En Mauritanie, il contribue à 70% du total du PIB agricole. En Éthiopie, le secteur de l'élevage occupe la 2<sup>ème</sup> position sur le plan des devises étrangères générées. En 2006, par exemple, les exportations éthiopiennes de bétail et de produits de l'élevage ont généré 121 millions de dollars US. Au Kenya, le bétail élevé par des pasteurs représente 800 millions de dollars US par an. Au Mali, la valeur économique de l'élevage est estimée à 44,6 millions de dollars US en 2006<sup>4</sup>. Ces ressources proviennent exclusivement des exportations du bétail sur pied. En Ouganda, les pasteurs et les petits éleveurs contribuent à 8,5% du total du PIB. Il apparaît alors que l'élevage est partout une source de création de richesse et d'argent. De nombreux motifs liés à l'argent trouvent leur origine dans l'univers des pasteurs mobiles. Cheptel et capital ont la même racine pécuniaire et d'ailleurs le mot « pécuniaire » vient du mot latin *pecus* qui signifie « bétail » (IIED, 2010).

Mais, avec la croissance démographique africaine de l'ordre de 2,7% (R. DIDIER et *al.*, 2019), pour 925 millions d'habitants en 2019, la demande en produits animaux (lait, viandes) s'est accrue surtout dans les pays côtiers, la zone équatoriale et dans les grandes villes africaines. Par conséquent, l'élevage occupe une place importante dans une grande partie des ménages ruraux. L'intérêt accordé à cette activité rythme mal avec le front agricole et les conditions environnementales dégradantes. Il s'en suit une forte concentration des animaux autour des ressources clés (partagées) à l'origine des tensions en Afrique de l'Ouest notamment au Bénin, Togo, Ghana et en Côte-d'Ivoire (M. A. SALIHOU, 2016). Aussi, la plupart des événements violents au Nigeria sont attribués aux pasteurs autour de l'accès aux ressources (M. PFLAUM, 2021).

Au Tchad, les tensions liées à l'accès et au contrôle des ressources s'amplifient de plus en plus. Elles tiennent plus à la façon dont sont gérées les ressources naturelles et les éleveurs se retrouvent à la fois acteurs et victimes de ces conflits. En moyenne, on note deux cas des conflits, parfois avec morts d'hommes chaque année. Telle est la situation présentée au Fitri au centre du

---

<sup>4</sup>Site web : [www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/BDS\\_](http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/BDS_), consulté le 09 /12/2020

Tchad où depuis une dizaine d'années on dénombre de plus en plus des conflits liés à la transhumance et à l'exploitation des ressources naturelles.

## 1.2 Revue de la littérature

### 1.2.1 Un thème s'inscrivant dans la ligne de la géographie pastorale

La géographie pastorale est l'une des branches émergentes de la géographie rurale dérivée elle-même de la géographie humaine. La géographie rurale a subi une longue évolution (R. CHAPUIS, 1998). Elle a d'abord été une géographie agraire, se définissant comme une étude de l'organisation de l'espace rural par les sociétés humaines, une étude des paysages et des structures socioéconomiques. C'est la branche de la géographie développée notamment par Albert Demangeot. Ce dernier définit les structures agraires comme l'ensemble des conditions juridiques, foncières, agricoles, qui conditionnent le paysage agraire. Elle est l'un des traits majeurs de la recherche géographique et donne le goût pour sa longue durée et son souci de la mémoire des lieux.

Vers les années 50, elle constituait une des pièces maîtresses de la géographie humaine ayant pour vocation les paysages agraires, effet de l'aménagement par les agriculteurs et s'intéressait notamment à la morphologie agraire<sup>5</sup> (organisation des parcelles et des modes de culture), à l'habitat rural : agencement (groupé ou dispersé), le site et la forme (nucléaire) ou le plan des habitations (maison en bloc ou dissociée). Trente ans après, un changement de concept a vu le jour. L'orientation s'est portée vers la géographie agricole et inclut une dimension sociale (J. BONNAMOUR, 1966)<sup>6</sup> et économique. Depuis les années 90, la géographie rurale a forgé des concepts comme la ruralité développée après la seconde guerre mondiale (P. CORNU, 2018)<sup>7</sup>. L'espace rural revêt un intérêt particulier aujourd'hui avec l'émergence des nouvelles problématiques, des nouveaux concepts, des nouvelles méthodes à explorer, etc. Tout cela découle des contraintes et des transformations du monde rural et des exigences scientifiques (J. BONNAMOUR, 1997). Divers thèmes de recherche ont accompagné l'évolution du milieu rural : la modernisation agricole, l'intégration agriculture-élevage, les rapports entre les villes et les campagnes, les rapports entre les activités agricoles et les milieux physiques (V. REY et *al.*,

---

<sup>5</sup> La morphologie agraire concernait les formes, l'organisation des modes de culture (paysages d'enclos, paysage d'openfield c'est-à-dire sans clôture ni haie

<sup>6</sup> La terre et les hommes, cité par R. CHAPUIS, 1998

<sup>7</sup> P. CORNU (2018), tiré du site : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/articles-scientifiques>

1983, P. USSELMANN, 1987). L'analyse des paysages naturels rebondit avec les préoccupations écologiques considérées désormais comme des patrimoines environnementaux à sauvegarder. Par la diversité des recherches géographiques aux sensibilités diverses, la géographie rurale a donc été « révolutionnée » à travers des nouvelles thématiques post sècheresses des années 90 comme le pastoralisme. Et le rural apparaît comme un cadre et objet d'analyse pour de nombreux géographes aujourd'hui (V. MEURIOT et *al.*, 2017) et s'étudie à travers trois principales dimensions (J-C. Bontron, 1996) : la prééminence des activités agricoles et pastorales dans les formes d'organisation économique et sociales (1), la spécificité du système de valeurs : rôle de la famille, de la propriété du sol, de la tradition, etc., les solidarités villageoises par rapport aux habitants des villes (2), le mode de colonisation de l'espace et d'utilisation des ressources du sol du territoire à travers les activités d'exploitation extensive aboutissant à la dispersion de la population (3). La géographie rurale intègre donc tous les aspects de l'espace rural et prend corps dans une géographie globale.

En Afrique (subsaharienne surtout), les études sur le pastoralisme ont motivé plusieurs auteurs issus de plusieurs disciplines. Les économistes se sont intéressés à la production laitière (J. SWIFT, 1988), les zootechniciens à l'aspect comportemental de l'animal dans l'espace ou à la qualité des ressources qu'exploite l'animal (P. LHOSTE, 1984, E. LANDAIS, 1992) et ont mis en exergue la mobilité des animaux comme le support d'un grand nombre de comportements : social, alimentaire, sexuel, maternel qui influencent le fonctionnement et la conduite des troupeaux (E. LANDAIS et *al.* ; 1987). Certains auteurs à l'instar des anthropologues se sont intéressés au rapport entre l'homme et l'animal dans la société africaine (C. BAROIN et *al.*, 1999, C. BAROIN et *al.*, 2012). D'autres ont traité de la pratique et de l'organisation sociale des éleveurs (A.M. BONFIGLIOLI, 1992). Les tensions, les incompréhensions autour de l'accès aux ressources naturelles au 21<sup>ème</sup> siècle inspirent encore plus d'autres auteurs dans la mise en œuvre des outils techniques et juridiques (code pastoral, conventions locales) pour tenter de croiser les rapports entre le foncier, le pastoralisme, le territoire (O. BARRIERE, 1996, O. BARRIERE et *al.*, 2017), au regard des responsabilités étatiques remises en cause au Nigeria, au Bénin ou au Burkina-Faso et en Casamance (S. FANCHETTE, 1999).

Les géographes à travers le monde se sont intéressés au pastoralisme comme une pratique dans l'espace « géographique ». P. DEFFONTAINES (1959) à travers une étude sur la géographie pastorale de l'Amérique Latine, a montré le rôle de l'appropriation des troupeaux et des pacages des animaux. Dans ses travaux, il développe les conditions dans lesquelles le bétail européen avait envahi l'Amérique entre le 16<sup>ème</sup> et le 17<sup>ème</sup> siècle. Selon cet auteur, à cette époque, la valeur

de l'animal était peu connue dans cette partie du monde. Il a fallu que la notion de l'appropriation, du droit de pacage et de pâture soit légiférée, pour que l'élevage prenne une bonne place au sein de la société latino-américaine.

En Afrique de l'Ouest et du Centre, des géographes se sont intéressés à cette pratique à travers l'établissement des cartes des mouvements de la transhumance (BONNET-DUPEYRON, 1951, cité par P. SOUGNABE, 2010), aux espaces pâturés (J. PICARD, 1999), au suivi des troupeaux des bouviers (gardiennage) en fonction des saisons au Nord-Cameroun (J. BOUTRAIS, 1995). Certains auteurs se sont intéressés aux études sur les pâturages autour des aires protégées en Afrique de l'Ouest (J. BOUTRAIS., 2008), dans les savanes camerounaises au sud de l'Adamoua et de celles du Tchad (J. BOUTRAIS, 1982). Plus récemment, d'autres se sont penchés sur la convergence des animaux autour des ressources clés (eaux de surface), considérées comme des zones de « refuge pastoral » à l'exemple du Parc « W » (A. BOUREIMA et *al.*, 2012), à la diversité des acteurs autour des ressources pastorales aux confins du Lac Tchad (C. RANGE, 2016). La question des ressources foncières avec accent sur le *foncier pastoral* constitue l'approche développée dans les recherches menées par (S. FANCHETTE, 1999) et (GONIN A., 2014). Des travaux sur la transhumance portant sur les indicateurs spatialisés de la transhumance au Ferlo au Sénégal (G. LECLERC et *al.*, 2011) relèvent que le départ en transhumance est fonction des moyens de transport et de la distance à parcourir.

Au Tchad, les études sur le pastoralisme ont émergé suite aux crises climatiques des années 70 et 80. L'un des tous premiers auteurs fut J. CLANET (1982) décrivant le décalage *des aires pastorales* dans les zones traditionnellement sédentaires et leurs évolutions avec les activités agropastorales (J. CLANET, 1985 a). L'ensemble de ses travaux a jeté les bases de la *Géographie pastorale au Sahel central* (J. CLANET, 1994) avec la description et la délimitation de *l'aire pastorale* des tribus nomades dans les trois pays du sahel (Burkina-Faso, Niger et Tchad). Ce dernier auteur a mis en exergue les effets de deux grandes sécheresses (des années 70 et 80) sur l'économie des systèmes pastoraux au cours des décennies suivantes. Et le Sahel tchadien aurait constitué l'épicentre de cette étude par l'ampleur des mouvements provoqués par les sécheresses, surtout celle de 1985<sup>8</sup>. J. CLANET (op cit.) a été précédé par A. LE ROUVREUR (1962) qui avait tenté de décrire les « espaces parcourus » par les éleveurs (nomades) en zone saharienne et sahélienne. Mais il avait un objectif différent de celui poursuivi par CLANET.

---

<sup>8</sup> les éleveurs se seraient en 1985 depuis l'Ennedi-ouest au Nord-Est du Tchad jusqu'à la frontière de la RCA et à proximité de l'Adamoua au Cameroun sur près de 1000 km

Des recherches dans le cadre des thèses et rapports ont été effectuées dans la zone soudanienne du Tchad. Il s'agit des études sur la gestion des terroirs agropastoraux (F. REOUNODJI, 2002, 2003) et du mouvement des pasteurs dans les zones de savane (P. SOUGNABE, 2010 ; A. B. BECHIR, 2010). Il ressort de ces travaux qu'une incompréhension à l'allure d'une confrontation autour des enjeux fonciers se dessine entre les pasteurs et les populations agricoles et entre les pasteurs et les gestionnaires environnementaux (P. SOUGNABÉ, 2010). Ces heurts relatifs ont donc permis de définir des indicateurs techniques et d'impacts économiques indispensables dans une perspective de gestion durable des ressources naturelles et de sécurisation des systèmes d'élevage (A. BECHIR, 2010).

En zone sahélienne en général, notamment dans le département du Fitri, le pastoralisme n'a été abordé que sommairement. Les principaux travaux sont ceux de BIEP (1989) se basant sur une approche statistique des transhumants séjournant au Fitri, du cheptel estimé y compris l'effectif détenu par les sédentaires bilala. Les autres études sont celles issues des travaux sur l'Hydraulique pastorale conduits par les Projets Almy Bahaïm (AFD, 2005) et Almy Al Afia (MEERH, 2008) couvrant les Provinces du Guéra et du Batha. L'objectif de ces projets visait la sécurisation de la mobilité pastorale notamment, les axes de transhumances à travers la réhabilitation d'anciens puits et la création de points d'eau de relais (puits ou surcreusement de mares), ainsi que la sécurisation des droits d'usages pastoraux. Le résultat de ces travaux aurait été peu prometteur car les tensions autour des conflits autour de l'accès aux ressources continuent de surgir.

Dans le même ordre d'idée d'autres investigations qui s'en sont suivies sont celles de D. ZAKINET (2015 a), traitant des rapports entre les transhumants Arabes Djaatné et les sédentaires Bilala depuis plus de 4 siècles, rapports basés sur des alliances /des liens. Dans cette étude, il mentionne que ces liens qui unissaient les Djaatné aux bilala, s'effritent peu à peu de nos jours. C'est pourquoi les analyses dans le cadre du Projet Almy Al fia ou du diagnostic pastoral (S. AUBAGUE et *al.*, 2007 ; A. MARTY et *al.*, 2012), laissent entrevoir des inquiétudes futures autour des ressources naturelles notamment concernant l'utilisation des ressources pastorales susceptibles d'engendrer autant des conflits (D. DJIMADOUM et *al.*, 2009).

Ainsi, c'est à la suite de ces différents travaux réalisés dans le Fitri qu'il nous faut traiter de la question des Transhumants Ouled Rachid en lien avec la gouvernance des ressources naturelles du Fitri. Sur ce point précis, il est attendu une compréhension approfondie des enjeux autour de

l'accès aux ressources naturelles, en tentant de faire la lumière sur les questions visant à remettre en cause de manière régulière la paix sociale.

### **1.2.2 Les questions de gouvernance de ressources naturelles au cœur de l'étude**

La gouvernance est un terme utilisé dans de nombreux contextes. Il est commun de différencier gouvernance et gouvernement. D'après G. FROGER (2006), le gouvernement désigne les institutions officielles de l'État et le pouvoir coercitif légitime dont elles ont le monopole. La gouvernance désigne l'évolution des modes de gouvernement et vise l'ensemble des relations de pouvoir qu'ont les individus dans une société. Elle s'étend aussi aux modes d'arbitrage entre les différents acteurs, détenteurs de pouvoir (G. FROGER, 2006). Dans ce cas, la gouvernance implique "une nouvelle organisation du pouvoir voire une nouvelle façon de gouverner la société". Le gouvernement n'est alors qu'un acteur parmi d'autres acteurs de la gouvernance.

Pour la Commission sur la gouvernance globale (CGG, 1995 cité par G. DEVIN, 2013), la gouvernance correspond à :

Un ensemble des différents moyens à partir desquels les individus, les institutions publiques et ou privées, gèrent les affaires communes. C'est donc un processus continu de coopération, d'accommodements entre des intérêts divergents et conflictuels. Ce processus inclut les institutions officielles, les régimes détenteurs de pouvoirs exécutoires, les arrangements informels sur lesquels les peuples et les institutions ont convenu de sauvegarder leurs intérêts.

La gestion des ressources naturelles est généralement abordée dans le cadre des études géographiques et économiques où elle constitue un facteur important dans toutes les études et analyses (A. BASSOU, 2017). Elle est étudiée selon deux approches distinctes : l'approche de la pensée économique et l'approche des biens communs (les ressources renouvelables).

#### **➤ L'approche de la pensée économique**

L'intérêt de la gestion des ressources naturelles vise à permettre le renouvellement de ces ressources et de les conserver de manière pérenne, sans être menacées par la surexploitation. L'approche économique s'appuie sur les idées de Ricardo David et Thomas Malthus au 18<sup>ème</sup> et au 19<sup>ème</sup> siècle<sup>9</sup>. Cette approche a séduit un nombre important d'adeptes. De nombreux chercheurs se sont intéressés à la gestion des ressources naturelles en abordant plusieurs approches. Parmi eux, se sont dessinés deux groupes : le premier s'est orienté vers la recherche d'une formalisation intégratrice du système écologique dans la pensée économique et la seconde s'est intéressée à la gestion des biens communs, en particulier aux ressources naturelles renouvelables (source : <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement->). Cette

---

<sup>9</sup>[https://fr.wikipedia.org/wiki/Gestion\\_des\\_ressources\\_naturelles](https://fr.wikipedia.org/wiki/Gestion_des_ressources_naturelles)

approche économique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement propose un ensemble de théories et de concepts producteurs d'outils de suivi, d'analyse, d'évaluation et de régulation (J.H. DALES, 1968, L. BROMLEY, 1991). Selon cette vision, l'économie vise à fournir une modélisation de l'exploitation des ressources renouvelables destinée à contrôler et à utiliser la soutenabilité grâce à l'emploi d'instruments de gestion comme spécifiques tels que : les taxes, les quotas, les licences et permis, les subventions, les normes, les droits de propriété, les marchés de droits. C'est pourquoi les économistes de l'environnement, depuis une trentaine d'années, ont construit tout un arsenal d'instruments économiques dans le cadre de la lutte contre les pollutions de l'air, de l'eau, ou contre le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité. Ces outils spécifiques à l'environnement sont : les permis de pollution, les banques de compensation ou les services écosystémiques. Ils ont été appuyés par l'Organisation de la Coopération et de Développement Économiques (OCDE), promiseuse de ces outils dès la fin des années 1980.

La catégorie « instruments économiques » a été promue par l'OCDE dès la fin des années 1980 pour désigner un ensemble d'outils et de politiques (D. PESTRE, 2016).

La théorie d'Hotelling (ou « rente de rareté ») postulant qu'une rente n'est rendue possible que par la quantité limitée de ressources non renouvelables, s'inscrit bien dans cette logique. En économie, la rente économique est une position qui permet d'obtenir un taux de rentabilité des investissements supérieur au taux de rentabilité exigé compte-tenu du risque<sup>10</sup>. Ces approches sont aujourd'hui présentées dans une logique de négociation entre les acteurs, faisant appel à leur pouvoir d'explicitation, des représentations. C'est dans ce contexte que la menace du changement climatique devient aujourd'hui un objet de négociation politique que d'être une simple affaire des techniciens. C'est pourquoi, depuis la mise en place du GIEC en 1988 (I. AJALA, 2009) le terme ou concept « changement climatique » a gagné de visibilité et son écho s'est renforcé avec les différents accords conclus : Kyoto ou COP3 en 1997 (premier protocole additionnel avec application contraignante)<sup>11</sup>, accord de Paris en 2015, etc.

Cependant, des critiques sont portées contre l'approche économique, notamment en ce qui concerne sa dimension temporelle, peu prise en compte dans une pensée qui se donne pour

---

<sup>10</sup><https://www.erudit.org › revues › 1990-v66-n4-ae2728>

<sup>11</sup><http://www.vie-publique.fr › fiches › 274835-quest-ce...>

objectif la définition d'un équilibre entre ressources et société. Toutefois, il n'est pas exagéré de dire que l'économie de l'environnement et des ressources naturelles est devenue une force motrice du progrès scientifique dans ces domaines (D. BUREAU et *al.*, 2009). Car, l'étude de la croissance à long terme met aujourd'hui, l'accent sur le progrès technique, traité comme une variable influencée par les politiques économiques. Et, les économistes de l'environnement ont enrichi ce modèle en distinguant des progrès techniques dédiés : ce qui ouvre la possibilité de choisir un type de croissance, plus ou moins verte, et permet d'étudier plus précisément les transitions entre différentes sources d'énergie (D. BUREAU et *al.*, 2009).

### ➤ **L'approche des biens communs**

Le terme « commun » tire sa racine première du terme latin « munus » se référant à la notion d'échange et induit la réciprocité, tout en signifiant une idée de charge. Avoir une charge officielle pour un magistrat romain l'oblige, en retour, à s'acquitter des prestations en termes de dépenses qu'il fera au bénéfice de la collectivité (par exemple pour les spectacles publics). La charge officielle suppose donc une obligation de restitution « communis » ne signifie pas exactement « qui prend sa part des charges » mais désigne, au sens propre, celui « qui a en commun des charges avec d'autres », d'où la détermination d'une « communauté » d'hommes unis par un lien de réciprocité (A. DROGOU, 2017). P. SAMUEL (1954), cité par L. ZALESKI (2020) différencie les biens privés (réservés à ceux qui payent) et biens publics. Les premiers (biens privés) sont des biens rivaux : un seul peut les consommer une fois achetés. Les biens publics eux, sont à la fois non exclusifs (il n'est pas trivial d'empêcher quelqu'un qui ne paie pas de les consommer) et non rivaux (il est possible de les consommer à plusieurs fois). J. BUCHANAN, 1965, cité par L. ZALESKI (2020) ajoute un troisième type de biens : les biens de club, qui ne peuvent être consommés que par les membres d'une association ou d'un club. Quelques années plus tard, VINCENT et E. OSTROM (2010, cité par L. ZALESKI, 2020) ajoutent un quatrième type de bien : les biens communs. Pour E. Ostrom (Op cit.), un bien commun est un bien géré par les appropriateurs (c'est-à-dire les usagers du bien commun) eux-mêmes. Ce bien ne peut qu'être dégradé dans le temps (G. HARDIN, 1968). Les biens communs tout comme les biens publics constituent des biens collectifs. Ce sont des biens qui appartiennent à tous et ne sont la propriété de personne. Il se réfère bien ici aux biens naturels, matériels et ou immatériels (D. BUREAU et *al.*, 2009). Ils ont la particularité de pouvoir être partagés (non exclusable), mais il y a une rivalité dans leur consommation. Ces biens communs sont menacés par la dégradation qui découle de leur utilisation.

Si l'approche de la gestion commune des biens est ancienne, depuis plus de 20 ans, un vaste ensemble de biens ont été largement mobilisés pour investiguer de nouvelles réalités politiques.

Sur le terrain, les domaines concernés par essence sont : l'eau, les ressources marines, foncières, etc. Les critiques les plus pertinentes de l'article de Hardin ont mis en évidence que la tragédie n'est pas due au caractère commun des ressources, mais plutôt à leur accès libre. Des initiatives illustrant la gestion commune des ressources par les communautés et de leur durabilité sont nombreuses (D. BUREAU *et al.*, 2009)

C'est pourquoi, un essor médiatique important s'est dessiné depuis l'attribution du prix Nobel d'économie à Elinor Ostrom en 2009 (S. LEYRONAS *et al.*, 2018). Le concept de « communs » ou de « biens communs », depuis lors, fait actuellement florès dans de nombreuses disciplines : économies, gestion, droit, science politique, mais aussi dans les programmes politiques.

Cette dernière approche consacre le renversement de la théorie fondée sur la « tragédie des biens communs » (G. HARDIN, 1968) et s'éloigne de la typologie des « biens économiques », selon laquelle les biens communs répondent notamment au fait qu'ils sont non exclusifs (on ne peut exclure un usager de leur utilisation). Cette approche distingue les biens privés, qui sont rivaux, les biens publics et les biens communs.

Les communs semblent donc fournir une solution appropriée, alternative ou complémentaire aux acteurs du marché et à l'État (articulée avec eux), pouvant permettre l'exploitation à long terme des ressources. Ils sont intégrés et cohérents, constitués d'une ressource, d'une communauté de personnes, de règles d'organisation autour d'un objectif partagé et d'une structure de gouvernance » (T. Dietz *et al.*, 2003, cités par S. LEYRONAS *et al.*, 2018).

En s'opposant au courant de pensée de Hardin sur l'impossibilité d'une action collective, E. OSTROM (1990), G. DE BUREN (2014), présentent les fondements d'une approche institutionnaliste qui met l'accent sur les mécanismes de régulation formelle ou informelle, qui gouvernent la viabilité des écosystèmes. Gouverner fait référence aux représentations des acteurs et se fonde sur un principe de négociation. Cette approche nous questionne dans le cas du Fitri. Et c'est sur la base de cette approche que l'évolution actuelle de la recherche tend vers les concepts de co-management, de co-pétition (F. PREVOT, 2007) ou de co-construction et se développent comme des outils de recherche portant sur les stratégies collectives. Ils sont abordés dans le cas où les usagers utilisent la même ressource pour le même but (par exemple pêcheurs, membres d'une association de bassins versants). L'enjeu est le maintien des ressources à usages multiples, mais implique d'autres formes d'arbitrage et de décision collective.

### **1.3 Les notions conceptuelles**

**La notion** est un construit plus vague qui, dans le domaine de la recherche relève de l'empirique c'est-à-dire qui s'appuie exclusivement sur l'expérience et l'observation, sans suivre les méthodes et les protocoles scientifiques (P. CHOULET, et *al.*, 2013)

**Le concept** est un construit abstrait qui relève dans le domaine de la recherche, de la théorie, c'est-à-dire un ensemble d'explications, de notions ou d'idées sur un sujet précis pouvant inclure des lois et des hypothèses induites par l'accumulation des faits observés et conduisent à faire de la recherche (H. DUMEZ, 2011). C'est un raisonnement, une construction scientifique par rapport à une discipline. La notion est plus vague et le concept plus construit. Une notion peut devenir concept, mais cette mutation exige une activité de pensée : une notion devient concept par un travail qui la clarifie, la précise, et l'inclut dans un ensemble théorique philosophique ou scientifique (P. JUIGNET, 2018). Dans le cadre de ce travail, un certain nombre de notions et concept sont à élucider afin de faciliter la compréhension du document.

#### **La notion de système**

Le mot système tout court vient du grec : *systema* qui signifie *assemblage* ou *composition*. Il exprime aussi la *réunion* d'une quantité d'objets, un ensemble de parties étroitement liées. Le système désigne aussi une totalité organique, un complexe physique. Il renvoie à la notion d'« ensemble », c'est-à-dire au regroupement d'entités plus ou moins reliées entre elles. Selon le Dictionnaire Robert, il apparaît au 19<sup>ème</sup> siècle et désigne un ensemble animé par des échanges, des flux essentiellement matériels voire obéissant à une logique physique ou chimique. Selon J-C. POUSSIN (1987), ce terme désigne la « *totalité organisée, faite d'éléments solidaires ne pouvant être définis que les uns par rapport aux autres en fonction de leur place dans cette totalité* » ou un « *ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisés en fonction d'un but* » (J. DE ROSNAY, 1975, cité par G. PIROTTON, 2020).

Comme l'écrit J. Dubost (1987) cité par O. OSCAR (2016), la notion de système peut être appliquée à des ensembles de nature très diverse et d'étendue plus ou moins large : une équipe de soignants d'un pavillon, le service dont dépend le pavillon, l'établissement tout entier, l'institution psychiatrique, la branche économique des travailleurs.... Il symbolise tout un ensemble d'éléments interagissant entre eux selon suivant certains principes ou règles. C'est un arrangement de composantes par rapport à un ensemble dont elles dépendent.

#### **Le système de production**

Le système de production se réfère à la manière dont les facteurs de production sont utilisés et combinés pour transformer des biens et des services. Ainsi, lorsque nous parlons d'un système de production, nous nous référons à un ensemble des parties qui sont interdépendantes pour atteindre l'objectif de mener à bien le processus de production. Un système de production agricole est défini comme un « ensemble structuré des moyens de production (travail, terre, équipement...) combinés entre eux pour assurer une production végétale et/ou animale en vue de satisfaire les objectifs et les besoins de l'exploitant (ou de l'unité de production) et de sa famille. » (P. JOUVE, 1992, cité par A. BIGIRIMANA, 2020).

### **Le système d'élevage**

L'élevage selon le dictionnaire Larousse est l'action d'élever des animaux pour une reproduction ou bien d'autres buts bien déterminés. Parmi une multitude de définitions proposées, nous retiendrons que le système d'élevage comme :

Un ensemble d'éléments en interaction dynamique ou organisé par l'homme afin de valoriser des ressources par l'intermédiaire d'animaux domestiques, mais aussi pour obtenir des productions variées. On citera en exemple : le lait, la viande, les cuirs, les peaux, le travail, la fumure, etc. (L. PHILIPPE, 1984, E. LANDAIS, 1987, L. RIEUTORT, 2011)<sup>12</sup>

Dans le cadre du Fitri, la ressource (eau et pâturage) constitue l'élément central du système pastoral en saison sèche. Et l'accès à ces types de ressources dépend des animaux et des différents groupes.

### **Le milieu**

Le milieu est étymologiquement ce qui se trouve au centre de l'espace et désigne en même temps ce qui entoure, ce qui baigne le centre : par exemple le poisson vit dans le milieu marin. Au sens large, le *milieu* est l'ensemble cohérent des conditions naturelles ou sociales, visibles ou invisibles, qui régissent, influencent la vie des individus et des communautés dans un espace donné<sup>13</sup>. Dans ce sens qu'il s'identifie quelque fois à l'environnement. Dans une acception plus restrictive, un milieu renverra plutôt à un milieu « naturel » désignant *l'ensemble des conditions naturelles dans un écosystème donné : milieu forestier, littoral, marin, etc.* Généralement, le terme milieu « naturel » est ambigu et l'expression « *milieu physique* » est souvent

---

<sup>12</sup> Source : <https://www.cairn.info/dynamiques-des-espaces-ruraux-dans-le-monde-9782200259259>

<sup>13</sup><https://www.cairn.info/les-milieus-naturels-du-glob>

privilegiée. Le milieu se définit par rapport à un lieu, à une activité, à un groupe, à un individu et prend en compte les relations établies entre les données physiques d'un lieu et le groupe social. Le milieu, est donc un construit. C'est le résultat des interactions entre les composantes naturelles et les actions des sociétés. Il est dynamique, évolue dans le temps. Il n'existe donc pas dans un milieu d'état de référence « avant » intervention humaine. Il existe donc une relation entre les sociétés humaines et les milieux naturels. On comprend qu'ils se construisent ensemble. Ils s'auto-organisent à travers des boucles de rétroactions complexes d'où émerge une trajectoire évolutive, parfois difficile à anticiper. La forêt amazonienne par exemple est ainsi le résultat d'une occupation humaine ancienne. De multiples travaux eurent lieu grâce à cette forêt à l'exemple de terrassement, de l'hydraulique ou de la sélection des espèces animales et/ou végétales.

Le milieu sera utilisé dans le cadre de notre étude comme tout cadre utile à l'épanouissement de l'homme et de ses activités.

### **Le milieu naturel**

Le milieu naturel un concept assez flou au même titre que le mot « Nature » qui, avec une majuscule désignait à partir du 17<sup>ème</sup> siècle, le monde physique, en opposition à celui de « *l'Homme et de ses œuvres et c'est dans ce sens surtout que les géographes parlent de la nature et des données naturelles...* ». La nature qui incarne le milieu naturel ici désigne le monde physique pris à l'exception des populations et des œuvres humaines. C'est « *un ensemble de structures et de processus interactifs en perpétuelles transformations..., et renvoie à des phénomènes physico-chimiques, biologiques, sociaux* ».

En écologie, le milieu naturel se confond avec le biotope qui désigne l'espace permettant aux animaux et aux plantes (êtres vivants) de vivre. Il s'identifie à un support physique formé d'un ensemble de facteurs comme la température, l'éclairement, l'acidité, l'humidité ou la nature du sol.... Le biotope forme avec la biocénose (les plantes et les animaux qui l'habitent) l'écosystème. C'est un environnement physique, biologique, climatique qui entoure et influence les êtres vivants. En géographie, c'est un espace naturel ou aménagé qui entoure un groupe humain sur lequel il agit et dont les contraintes climatiques, biologiques et édaphiques (liées au sol, plantes), psychosociologiques, économiques et politiques etc., retentissent sur le comportement du groupe et l'état du groupe (P. GEORGE, 1970). Ce milieu est anthropocentré (centré sur l'Homme). Il n'y a pas de milieu naturel sans homme. Mais ce dernier l'influence à travers ses différentes pratiques.

Alors, « tout ce qui est dans le monde, n'est pas artéfact, hors de l'humain<sup>14</sup>... », car les éléments du milieu naturel font partie intégrante de l'espace géographique, définit comme l'espace vécu, perçu, un tissu caractéristique des relations que les hommes établissent entre les lieux dans l'étendue terrestre (M. TCHOTSOUA, 2000 cité par M. DJANGRANG, 2011). Dans ces conditions, le milieu naturel ne saurait avoir sa place préalablement réservée dans les ouvrages de géographie rurale.

Au sens large, le « *milieu naturel* » est l'ensemble cohérent des conditions naturelles ou sociales, visibles ou invisibles, qui régissent ou influencent la vie des individus et des communautés dans un espace donné. Dans la présente étude, on rencontre plusieurs types de ressources et des milieux différents. Et le milieu naturel est pris dans le sens des éléments physiques présents dans l'espace géographique.

### **L'écosystème**

Le terme écosystème apparaît autour des années 30, lorsque le botaniste George Tansley<sup>15</sup> réunit pour la première fois les mots *éco* et *système* pour former ce nouveau vocable. Ce terme provient du grec : *systema* qui signifie un assemblage de parties étroitement liées ensemble et *éco* désigne une maison. Pendant la même période (1930), ROY CLAPHAM<sup>16</sup> établit le concept d'écosystème, dans le but d'avoir un terme spécifique qui reflète les interrelations établies entre les communautés d'êtres vivants et l'environnement physique qui les entoure. L'écosystème est donc défini comme un complexe dynamique formé par une communauté de plantes, d'animaux, de microorganismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle (République du Tchad, Loi n° 14 de 1998). C'est l'ensemble constitué par un milieu de vie et les êtres vivants qui le colonisent, un milieu constitué de l'ensemble des organismes vivants (la biocénose) et de leur environnement non vivant (le biotope).

Est considéré comme un écosystème en écologie, l'ensemble constitué d'une association ou d'une communauté d'êtres vivants appelée la biocénose y compris son environnement biologique. En biologie, est un ensemble dynamique d'organismes vivants (plantes, animaux et microorganismes) qui interagissent entre eux et avec le milieu. Certains termes lui sont proches comme l'*agrosystème*, un ensemble d'écosystèmes terrestres ou aquatiques, gérés par l'être humain dans le but de produire de la biomasse ou comme le *géo système*, un système spatialisé dynamique formé d'un ensemble d'éléments (naturels et anthropiques) interconnectés qui sont en

---

<sup>14</sup> Brunet Roger cité par Rénard J-P., 2012

<sup>15</sup><https://www.cultura10.com>

<sup>16</sup><https://www.save4planet.com>

interrelations. Nous définissons l'écosystème du Fitri comme l'ensemble des éléments structurant le milieu du Fitri. Il s'agit des ressources biotiques et abiotiques.

### **Les ressources naturelles**

Une ressource naturelle désigne tout élément d'un milieu (substance, organisme, objet) susceptible d'être exploité pour satisfaire les besoins de l'homme. F. RAMADE (2002) définit une ressource naturelle comme « toute entité (élément et matière) nécessaire à l'homme pour assurer ses fonctions physiologiques et ses activités de production ». Il existe une diversité de ressources naturelles tels que le charbon, le bois, le pétrole, l'or... Ce qu'il faut cependant retenir est que la « ressource » renvoie à quelque chose d'utile à l'homme et au milieu « naturel » dont provient cette chose. Pour que quelque chose qui existe dans la nature puisse être utile à l'homme, il faut que ce dernier en soit conscient et avoir les moyens de s'en servir<sup>17</sup>

Des économistes classiques du 19<sup>ème</sup> siècle comme Racardo et Malthus ont pu constater qu'étant utiles à l'homme, l'usage excessif des ressources naturelles peut conduire à leur disparition, ce qui peut constituer une contrainte pour la croissance économique. C'est dans ce sens la protection (gestion) des ressources naturelles épuisables (non renouvelables) comme le charbon, l'or, l'aluminium, le gaz ou le pétrole, etc. Les ressources naturelles renouvelables ont une capacité de reproduction propre, indépendamment de l'intervention de l'homme. Mais elles sont liées à un écosystème qui constitue l'élément clé de sa reconstitution. Il s'agit généralement d'espèces vivantes (poissons) ou d'espèces naturelles comme les forêts, l'eau etc. Dans un écosystème donné, une ressource naturelle croît à un taux égal à la différence entre son taux de natalité et son taux de mortalité. Ce taux n'est pas constant et dépend de l'importance de la population elle-même étant fonction de l'écosystème dans lequel elle évolue.

Les ressources naturelles désignent selon F. REOUNODJI (2003) : « l'ensemble des produits naturels, des écosystèmes, des éléments abiotiques et des équilibres qui composent la terre, ainsi que des diverses formes d'énergies naturelles ». Traditionnellement, elles concernent tout ce qui est relatif à la biomasse utile aux matières premières et ainsi qu'aux formes d'énergie utiles aux hommes et en particulier à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche, et à l'industrie, au bois de feu, à la traction animale, aux moulins à vent et à eau, puis aux carburants fossiles et enfin au nucléaire. Ces ressources sont d'une importance capitale car elles permettent d'obtenir des aliments et produire de l'énergie. Mais elles ne sont utiles qu'aux yeux de l'utilisateur. Pour G.

---

<sup>17</sup>[www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/ger\\_final\\_dec\\_2011/Green %20](http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/ger_final_dec_2011/Green%20).

ROTILLON (2019), une ressource est un concept économique et demande à être mieux précisée. En décomposant le concept « ressource naturelle », l'expression « ressource » tout court renvoie à quelque chose d'utile à l'homme et « naturelle » provient du milieu qui est lui-même déjà donné à l'activité humaine.

À ce point de vue, on peut dire que les ressources naturelles se définissent en fonction de l'observateur ou de l'utilisateur. Un barrage ne va pas avoir la même fonction pour un agriculteur que pour un éleveur et ces représentations sont à prendre en compte dans l'étude de la gestion et du partage des ressources.

Dans les sociétés rurales d'Afrique sahélienne, l'accès à la terre, aux ressources naturelles sont intimement liées aux identités et aux appartenances sociales (S. BERRY, 1989). Il en est de même de la construction du territoire et des alliances. Les différents espaces et ressources sont sous le contrôle d'autorités coutumières, plus ou moins diversifiées selon les cas (maître de la terre, maître de brousse, maître des eaux et de la chasse. L'accès à certaines ressources stratégiques est réservé à certains groupes sociaux où sont sous leur contrôle exclusif, le plus souvent des lignages dominants. Les étrangers qui n'appartenant pas à la communauté locale peuvent accéder à la terre et aux ressources naturelles, mais souvent avec des restrictions (interdiction de planter des cultures pérennes sur des terres empruntées ou limité à certains investissements durables comme forer un puits durable sur un espace appartenant à la communauté d'accueil). Le contrôle des espaces, les règles sur les ressources naturelles, font ainsi partie des modes de gestion des rapports sociaux et politiques et comportent des enjeux de pouvoir, de richesse au sens employé par P. SHIPTON et al. (1992). Nous désignons par ressources naturelles dans le présent travail, tout produit de la nature, tout objet naturel, utilisable pour les besoins de l'homme et par ses activités.

### **L'accès**

Le concept d'«accès» est défini de façon très large selon (C. AHMADOU, 2005) comme la capacité de bénéficier de biens, tel que la terre et les ressources naturelles, et inclut non seulement les droits d'accès au sens juridique, mais aussi d'autres facteurs et relations sociales qui ont un impact sur une telle capacité (facteurs économiques et culturels, réseaux sociaux, etc.). Le terme dans le cadre de notre étude ici prend en compte l'accès aux ressources naturelles elles-mêmes ainsi que les institutions qui les gèrent.

### **Les ressources pastorales**

Les ressources pastorales désignent les jachères, les vaines pâtures, cures salées, les herbacées, les ligneux, les résidus de récolte, l'eau (L.N. KOUSSOUMNA, 2008). Dans cette panoplie des

éléments constituant les ressources pastorales, on trouve les écosystèmes naturels (semi-arides) dédiés à des systèmes d'élevage non concurrencés par les cultures agricoles vivrières. Et le pâturage naturel constitue l'élément fondamental dans le cadre du pastoralisme (J. ZINSSTAG, 2016). Il représente entre 38 et 52 % de la matière sèche de l'alimentation animale tandis que les résidus de cultures représenteraient entre 21 et 28 % de matière sèche. Ils demeurent la principale source de protéines brutes dans l'alimentation animale en temps normal. Les résidus de culture sont très importants pour les troupeaux, particulièrement en saison sèche). Sont considérées comme ressources pastorales, dans le cadre de cette étude, l'ensemble des formations végétales (ressources fourragères du milieu naturel), les résidus de récolte (fanés, feuilles, rafles et tiges) et les ressources hydriques, c'est-à-dire des ressources en eau dont l'accès est collectif (PRASET, 1997). Ainsi, toutes les ressources pastorales : ressources en eau et fourragères participant à l'amélioration de la productivité et ou à la reproduction de l'animal, du troupeau.

### **Les pâturages**

Les pâturages par définition sont des ressources fourragères provenant de la végétation spontanée. L'article 1<sup>er</sup> de l'Ordonnance N°43/PR/2018 du 31 Aout 2018 au Tchad définit les pâturages comme « l'ensemble des ressources naturelles principalement végétales habituellement utilisées pour assurer l'alimentation des animaux ». Dans un sens large, ils englobent non seulement les zones herbacées, les pâturages aériens (arbustes et arbres) mais aussi les champs qui, en saison sèche, fournissent sous forme de résidus agricoles une part non négligeable de l'alimentation du bétail. Et, puisque la majorité des transhumants Ouled Rachid élèvent à la fois les bovins, les ovins, les caprins et dans une moindre mesure les camelins, le terme « bétail » ou « cheptel » peut être utilisé pour globaliser l'ensemble des animaux élevés, utilisant les différents types de pâturages en fonction du site et des besoins. Les pâturages sont constitués au Fitri des prairies aquatiques, des ligneux, des pâturages sur sables (des zones exondées).

### **La Gouvernance**

La gouvernance, notion en vogue, concept flou, est un vocable présent dans tous les discours se rapportant au développement. Il tire ses origines du latin *gubernare* et de l'ancien grec “*kubernân*” et désigne la manière de diriger un bateau ou un char. Selon C. GOBIN (2007), R.T. TINO (2009), le terme fut utilisé pour la première fois de façon métaphorique par Platon au 13<sup>ème</sup> siècle pour désigner le fait de gouverner quelqu'un ou quelque chose ou d'exercer un pouvoir politique à l'égard des hommes dans la société. Au 14<sup>ème</sup> siècle, il est importé de la langue anglaise sous la même forme et devient au 15<sup>ème</sup> siècle un terme de *droit*. Son emploi au 17<sup>ème</sup>

siècle se rapporte à la charge gouvernante d'une famille et utilisé au 19<sup>ème</sup> siècle comme outil de prise et d'application des décisions (C. GOBIN, op cit).

Dès l'entre deux guerres, il sera réutilisé dans le lexique de la gestion de l'entreprise et s'y stabilise. Léopold Sédar Senghor, Président du Sénégal l'utilise en 1960 pour désigner les services administratifs d'une région par extension. À la fin des années 70, quelques usages de *gouvernance* apparaissent dans le milieu académique et dans l'administration publique. C'est à partir des années 1990 que la Banque Mondiale lui consacre une notion « fétiche » dans un contexte d'écroulement du système soviétique et du renforcement du contrôle des USA sur les Organisations Économiques Internationales.

Depuis lors, deux nouveaux usages de la notion de gouvernance émergent dans le monde anglo-saxon où l'on a distingué la gouvernance publique de la gouvernance d'entreprise (D. BAKKOUR, 2013). Pour D.P. MORCEAU (2006) la gouvernance « s'inscrit dans la constellation d'idées produites par la mondialisation ». La gouvernance comme concept apparaît ainsi comme un processus d'organisation et d'administration des sociétés humaines, dans le respect, l'épanouissement dans la diversité. Pour cet auteur (D.P. MORCEAU, op cit.), le concept de gouvernance est un enfant de la démocratie, dont on trouve en même temps « *un pacte fondateur, une égalité, face à un ensemble de règles et aussi des mécanismes de participation qui assurent un engagement collectif dans un projet commun* » conduisant à l'épanouissement des parties prenantes, ou « *stakeholders* », concept cher à R.E FREEMAN (1994).

La gouvernance est donc un moyen, un système visant à concilier les intérêts des acteurs. D'après ces auteurs précités, l'approche partenariale est une conception forgée à la place de l'approche actionnariale à l'origine des crises, survenues au sein des entreprises Françaises et américaines depuis la fin du 20<sup>ème</sup> siècle (G. CHARREAUX, 2002). C'est une conception fondée sur une négociation constructive où l'on s'arrange pour que chacune des parties prenantes trouve son intérêt à coopérer, un modèle de gouvernance négociée et donc participatif. C'est pourquoi, l'approche de la théorie des parties prenantes (R.E FREEMAN, 1994) vise à offrir donc un cadre de décision à un ensemble d'acteurs, pour la réussite de l'entreprise. En d'autres termes les parties prenantes sont composées de tous les individus directs ou indirects qui influencent le bon fonctionnement de l'entreprise. Ici, l'objectif du système de gouvernance dépasse la seule responsabilité de ou des actionnaires.

C'est une approche de la gouvernance qui intègre l'ensemble des partenaires pour lutter contre la concurrence. FERNANDEZ (2021)<sup>18</sup>, parle de la « *stratégie gagnante* », ou d'un « porteur d'intérêt ».

La gouvernance englobe ainsi l'État, mais inclut aussi le secteur privé et les organisations de la société civile qui sont déterminants pour un développement humain durable. Elle équivaut à l'exercice de l'autorité à gérer les affaires et les ressources du pays (H. SCHNEIDER, 1999) et prend corps avec l'implication croissante des acteurs locaux (privés, publics, associatifs), de leur capacité à se mobiliser et à se prendre en charge (F. LELOUP et *al.*, 2005). C'est une idée descriptive de la réalité associée à la transparence, à l'éthique, à l'efficacité, reposant sur une plus grande ouverture du processus de décision, de la décentralisation, mettant en présence « plusieurs statuts d'acteurs » (J. PITSEYS, 2010).

Dans le cadre de notre travail, la gouvernance représente la volonté des groupes d'intérêt qui gèrent l'entreprise ou l'association. C'est l'organe directeur qui supervise la fonction générale d'une organisation (répartition des tâches, attribution des pouvoirs dans l'administration et la gestion des ressources locales dans le respect des règles établies collectivement/communautairement.

### **La Gouvernance des ressources naturelles**

Ce qui confère aux ressources naturelles une valeur, ce sont les utilisations qu'en font les populations qui y gravitent. Elle est diversement appréciée à diverses échelles. L'État apparaît comme un outil efficace à travers ses démembrements dans la gouvernance. Mais S. MONGI (2010) constate un désengagement de l'État dans la gestion des ressources et reconnaît le rôle central et efficace des chefferies locales. J. HUCHON et *al.* (2017), trouve par contre que les chefferies locales sont impuissantes au regard du nombre amplifiant des acteurs autour des différentes ressources. La gouvernance des ressources c'est donc :

« L'ensemble des différents moyens par lesquels les individus et les institutions publiques et privées, gèrent leurs affaires communes » ou c'est « l'ensemble des mécanismes et traditions qui déterminent la manière dont le pouvoir et les responsabilités sont exercés, les décisions prises par les individus sur la gestion et la protection de leurs ressources » (S. LAWALI et *al.*, 2014).

C'est pour nous « un processus d'organisation et d'administration des sociétés humaines, dans le respect et l'épanouissement des diversités », un idéal normatif associé à la transparence, à l'éthique, à l'efficacité de l'action publique (J. PITSEYS, 2010) qui inclut toutes les différentes

---

<sup>18</sup>Selon le site : [www.piloter.org/strategie/theorie-parties-prenantes.htm](http://www.piloter.org/strategie/theorie-parties-prenantes.htm)

couches à différents niveaux dès la première décision jusqu'à son niveau d'exécution et dans ce cadre qu'est introduit le concept de *good governance* élaboré depuis les années 1990 (S. LEYRONAS *et al.* 2016).

Sans trop se verser sur des définitions diverses et multiples autour de la notion de gouvernance, la gouvernance des ressources naturelles pour nous se situe à l'interface de la coordination des actions individuelles imposée ou impulsée par l'État et les formes de l'action collective et coordonnée d'intérêt public ou d'intérêt privé impliquant les différents groupes sociaux.

### **Le Pasteur**

Le terme vient du latin *pastōrem, pastōr ou pastre* qui veut dire *berger, celui qui fait paître*, qui possède ou qui garde les troupeaux. Le mot pasteur est un mot polysémique. Il est utilisé dans le jargon religieux pour désigner ceux qui ont la charge de l'autorité spirituelle, un homme qui a reçu de Dieu une mission d'enseigner les fidèles. Dans ce cas, on peut parler de « pasteur d'âmes » ou du chef d'une communauté chrétienne. Il s'agit des prêtres et des évêques (J.G. GALATY, 1988). On distingue plusieurs types de pasteurs : *le pasteur pur* (S. KRATLI, 2010), considéré comme celui qui se déplace constamment avec son troupeau et assure essentiellement sa survie par des produits animaux. Dans ce groupe, on constate une mobilité à la fois des troupeaux et des foyers (les familles). Il s'agit des nomades par exemple. Ces pasteurs utilisent des pâturages le long de leur passage. *Les pasteurs purs* sont différents des agropasteurs qui combinent les activités pastorales aux activités agricoles. Cette clarification rythme bien avec celle du rapport du Ministère de l'élevage du Tchad (M.E, 2016) définissant comme pasteur, tout éleveur qui tire ses principaux revenus d'un élevage pratiqué suivant un mode d'utilisation des ressources fondé sur la mobilité. Cette pratique apparaît au sein des sociétés pastorales comme un système de production au travers des interventions d'urgence ayant lieu durant les années 80 et 90. Pour l'UICN (2012), le terme pasteur dénote des origines ethniques plutôt que la dépendance à un système particulier de production. Dans les Amériques, de nombreux pasteurs ne se définissent pas en tant que tels, et leur identité ethnique se rapporte à d'autres facteurs.

Nous retenons comme pasteur dans le cadre de notre étude, toute personne qui vit sur la base de troupeaux d'ovins ou bétail, toute personne dont l'élevage constitue son activité principale (S. BODE, 2023), les fourrages et les parcours naturels constituent les principales ressources fondées sur la mobilité.

### **Le Pastoralisme**

Définir le pastoralisme est un exercice difficile compte des paramètres qui l'entoure : le degré de mobilité de l'éleveur pasteur (sédentaire, transhumant, nomade), l'interaction du pastoralisme avec l'économie de marché (subsistance, marché), l'intégration dans l'agriculture (pasteurs « purs », agro pasteurs). Le pastoralisme est donc décrit comme à la fois comme une activité économique ou comme un « mode de vie », ou encore une identité culturelle (S. MUKRATLI, 2010). C'est un mode d'élevage fondé sur la mobilité permanente ou saisonnière du cheptel (M.E, 2016) et reposant principalement sur la libre pâture des animaux, pratiqué par les communautés dans des zones marginales (A. JENET, 2016). Nous le définissons comme une forme d'élevage fondé sur la mobilité du bétail (S. BODE, 2023), et la mobilité se réfère dans le contexte du pastoralisme à un système de déplacement dont la structure dominante repose sur des cycles induits par les conditions écologiques et climatiques (S. BODE, 2011, 2023), employant des techniques spécifiques.

### **Le foncier**

Le terme « foncier » est aujourd'hui au centre de l'aménagement du territoire. Il constitue la toile de fond de la quasi-totalité des dynamiques de développement et se définit comme ce qui est relatif aux fonds de terre (fondus). Au sens large, il est utilisé pour désigner la terre ou tout ce qui touche à la terre et de ses relations entre avec les hommes ou les rapports sociaux et économiques entre les hommes au sujet de la terre, définis par le droit foncier (A. BOUREIMA et *al.*, 2012). La question foncière est un débat partout dans le monde qu'il s'agisse des pays du Nord ou du sud. Car la terre sous-tend presque toutes les activités humaines que son occupation, son exploitation, sa distribution...intéresse tout le monde. Cet intérêt est plus marqué dans les pays en développement où 75% de leur population, soit quelques 900 millions d'habitants, vivent en milieu rural (C. AHMADOU, 2005) et la majorité d'entre eux tirent leur subsistance de la terre.

Dans la tradition africaine, la terre est l'élément de base de toute production agropastorale, et le statut du fond, qui constitue le droit foncier. Il détermine celui des ressources renouvelables. Chaque société a mis en place ses propres règles pour organiser l'utilisation des ressources et le foncier apparaît comme le reflet de ces sociétés sur l'espace (E. LE ROY, 1999).

Nous définissons le foncier ici comme tout ce qui unit l'homme aux ressources de la nature, à son utilisation, sa gestion, sa mise en valeur dans le consensus retenu depuis des siècles.

### **Le foncier pastoral**

Le foncier pastoral est défini par I. MARTIN (2002), comme l'ensemble des règles concernant l'accès aux ressources pastorales. Ces ressources concernent les parcours (terres, végétation, points d'eau). En Afrique subsaharienne, les ressources pastorales se caractérisent par une grande variabilité dans le temps et dans l'espace car elles sont soumises aux fluctuations des précipitations (I. MARTIN, 2002). Et le foncier pastoral correspond donc à une réalité complexe puisqu'il recouvre l'accès à la terre, à la végétation, mais aussi aux minéraux, aux points d'eau. La notion de foncier pastoral a souvent été mal traitée par les administrateurs occidentaux, parce d'une part que le pastoralisme a longtemps été « dévalorisé » et d'autre part ses spécificités en terme de gestion des ressources n'étaient le plus souvent ni connues ni reconnues (E. LE ROY, 1999). Cela aurait été savamment entretenu par les gestionnaires étatiques qui montraient peu ou pas d'importance en excluant le pastoralisme dans les « systèmes de production tropicaux » ou avaient simplement proposé qu'il disparaisse (J. CLANET, 2009). Au Tchad il existe des ambiguïtés autour de la gestion des ressources pastorales, laquelle implique la mise en place de règles particulières à cause des spécificités nécessaires des systèmes de production animales et à cause de la nature même des ressources.

C'est pour nous l'ensemble des règles et des processus d'accès aux ressources pastorales dans le cadre de cette étude.

### **Le nomadisme**

Le terme de « nomade » vient de *nemein*, en grec qui veut dire « faire paître ». Il recouvre des réalités anthropologiques variées sur le plan historique, géographique, économique et culturel. Le nomadisme pastoral axé sur l'élevage du bétail, a longtemps assuré la mise en valeur de vastes étendues hostiles et se caractérise par la mobilité saisonnière inhérente aux déplacements cycliques des populations, par l'absence d'habitats fixes, les distances parcourues (deux cents kilomètres) de plus de dix mois dans l'année. C'est une activité périodique des troupeaux sur des pâturages saisonniers (S. BODE, 2023). Il est caractérisé aussi par l'importance numérique des communautés concernées. Le nomadisme pastoral se distingue des autres mouvements comme la transhumance par le déplacement des troupeaux qui est parfois occasionnel ou le plus souvent saisonnier.

### **La Transhumance**

La transhumance est un mot polysémique. Étymologiquement, la transhumance vient du latin « trans » (au-delà de), et « humus » (terre), et signifierait littéralement, "aller au-delà de sa terre". La transhumance se traduit alors par l'action de se déplacer hors de son territoire d'origine, d'effectuer un périple vers une nouvelle terre. Il signifie ainsi mener, paître les bestiaux sur un

autre terrain (G. BYLL, 2006). Au sens strict, elle correspond au déplacement d'un troupeau d'une zone vers une autre où il peut se nourrir. P George et *al.* (2009, cités par D. HAIWANG, 2013) définissent la transhumance comme un système d'élevage, où le cheptel oscille entre 2 zones distinctes selon un rythme saisonnier. Elle correspond au déplacement d'un troupeau d'une zone vers une autre zone où il peut se nourrir.

En France, elle est pratiquée dans les régions montagneuses depuis des siècles. Des découvertes archéologiques ont attesté que le fait de déplacer des troupeaux de façon saisonnière existait déjà au Néolithique et plus tard, durant l'Antiquité en Afrique<sup>19</sup>. Ce déplacement n'aura été effectif sous sa forme actuelle qu'au Moyen Âge (dès le 12<sup>ème</sup> siècle). Elle ne se généralisera en France qu'au 14<sup>ème</sup> siècle et concernait notamment de grands troupeaux appartenant à des seigneurs ou à des monastères importants. Mais la transhumance telle qu'employée aujourd'hui est donc récente. Si le Robert le fait apparaître en 1818 avec une définition laconique : « Migration périodique du bétail de la plaine, qui change de pacage (remue) en été et s'établit en montagne » et une étymologie consacrée par le Trésor de la langue française signale une occurrence antérieure, mais sous forme adjectivale, en mai 1791 dans les procès-verbaux du Comité d'agriculture et de commerce de la Constituante.

Selon A.A. ATCHY (1976), ce terme était utilisé autrefois pour désigner les mouvements de moutons méditerranéens, qui se déplaçaient en été vers les montagnes voisines, où persiste l'herbe fraîche pour redescendre en automne. Aujourd'hui, il est utilisé pour désigner les déplacements du bétail (bovins, ovins, caprins) qui utilisent alternativement et saisonnièrement deux zones de pâturage séparées par une région qu'ils traversent.

C'est plus précisément, en zone soudano-sahélienne, qu'il est décrit comme un mouvement oscillatoire entre la zone sahélienne en saison pluvieuse et la zone soudanienne en saison sèche. Selon la FAO (2012) la transhumance est une pratique efficace d'adaptation aux changements climatiques et un mode de gestion durable des ressources naturelles. C'est dans ce cadre que nous entendons l'utiliser.

### **L'Agropastoralisme**

L'agropastoralisme est l'association du système pastoral avec une base sédentaire agricole de cultures pluviales (mil, arachide, coton, etc.), de décrues ou maraichères (berbéré, courgettes, concombre, pastèques, gombo et oignon). C'est un système d'élevage complexe à saisir parce

---

<sup>19</sup>[www.ribambel.com/article/la-transhumance](http://www.ribambel.com/article/la-transhumance)

qu'il est le résultat de l'imbrication de toute une gamme de comportements agricoles et pastoraux (A.M BONFIGLIOLI, 1992).

### **L'Agropasteur**

Un agropasteur est un éleveur qui associe les activités d'élevage à l'agriculture. Il est différent de l'agro-éleveur qui désigne l'agriculteur qui élève des animaux. Selon P. SOUGNABE et al. (2021), les « agro-éleveurs » ne sont pas de tradition pastorale et les espèces élevées ne sont pas forcément des ruminants et moins encore constituées en troupeau. Sur ce plan, A.M. BONFIGLIOLI (1990, cité par P. SOUGNABE et al. 2021) distingue les pasteurs cultivant (producteurs issus récemment du pastoralisme et désormais impliqués aussi dans la pratique agricole) des agriculteurs élevant (producteurs issus récemment de l'agriculture et impliqués désormais dans la pratique de l'élevage). En un mot, c'est un éleveur qui combine l'agriculture à l'élevage pour nourrir sa famille (S. BODE, 2023).

### **L'Acteur**

La question d'acteur fut bien l'un des objectifs centraux des mouvements d'éducation populaire plus ou moins irrigués par des institutions emblématiques bien avant la deuxième guerre mondiale. Elle est liée à la question de la participation des intéressés aux processus d'identification des déterminants et composantes d'une situation concrète (diagnostic) et aux processus de construction de la décision à travers des doctrines pratiques du développement local des années 1960 (Y. GILBERT, 2015). Pendant longtemps la notion d'acteur a été perçue comme relevant de la sociologie. Mais depuis de 20 ans, elle est de plus en plus mobilisée dans la géographie sociale francophone et se trouve même placée au cœur de la réflexion et de la recherche géographique (F. CAVAILLE et al., 2008). Comme le territoire est au cœur des enjeux de société, devenu omniprésent tant en terme de réflexion que d'action un « espace » de mise en scène où se jouent des représentations en (plusieurs) actes, l'acteur est donc sans cesse invité à jouer ses rôles. Or l'acteur était, en géographie, « comme mis en arrière-plan ». L'émergence de cette notion (acteur) en géographie est intimement lié au renouvellement et à la reformulation tant des questions de recherche que des constructions théoriques qu'a connues la discipline depuis le début des années 1990. Ces mêmes auteurs pensent que les acteurs structurent l'espace, considéré à la fois comme objet de recherche et en même temps comme cadre à partir duquel elle développe son analyse, pour comprendre comment se construit l'espace des sociétés.

Donc, le concept d'« acteur » n'est plus spécifique à la sociologie. Il tend à se légitimer en géographie et pose alors la question des rapports entre ces disciplines. Une des spécificités des

questions que cet emploi suscite, c'est que cette notion est clairement une invention de la sociologie (R. KEERLE, 2006), sur leurs aspects épistémologiques.

C'est une personne qui représente un personnage dans une pièce théâtrale, un film. Il désigne celui qui exerce une profession telle que la comédie ou qui y occupe une place importante. Dans un sens plus précis, c'est la personne qui a une part active dans la conduite d'une activité ou qui prend part dans l'exécution d'une affaire.

R. KERLE (2006) et N. MARABE (2009) soulignent que l'acteur dispose d'un *agir* mais aussi d'un *pouvoir*. Selon eux l'acteur agit car sa fonction consiste à agir : il gère, développe des infrastructures, l'économie d'un territoire, il aménage. C'est pourquoi, on ne peut parler d'un territoire sans évoquer la notion d'acteur. Il n'existe pas de territoire sans les acteurs. Ce sont eux qui en fixent les limites, qui agencent les différentes parties, qui déterminent le mode d'organisation sur lequel ils vont fonctionner (P. SOUGNABE, 2000). L'acteur accomplit tout cela de manière consciente et délibérée. Ce dernier auteur ajoute qu'on ne peut concevoir l'acteur qu'en interaction avec « d'autres acteurs ». L'acteur agit sur un territoire donné. C'est en fait son action qui est constitutive du territoire d'où le concept d'acteur territorialisé développé par H. GUMUCHIAN et al. (2000). Celui-ci définit l'acteur territorialisé comme « tout homme ou toute femme qui participe de façon intentionnelle à un processus ayant des implications territoriales (R. KEERLE, 2006).

Nous utilisons le terme *acteur* ici comme quelqu'un qui occupe une place au sein d'une société, une personne qui participe à la vie socioéconomique et politique au niveau local.

## **Le Territoire**

Le débat autour du territoire (terrestre et/ou territoire aquatique) est passionnant. Aucun pêcheur par exemple n'est en droit de s'approprier une partie du lac, puisque celui-ci relève de l'ordre du divin ou du génie (M. SAUNIER, 2016). Comme le paysan, le pêcheur n'est que l'usufruitier de la terre qu'il travaille. Un territoire « aquatique » par exemple est une aire de savoir commun, à la fois mystique et technique, régie par un ordre politique homogène organisé. Il désigne « plusieurs terroirs réunis sous une même autorité politique ethnique ou religieuse ».

Pendant longtemps, la géographie classique a été assimilée à une discipline « fourretout » car traitant à la fois des sujets allant de la géologie à l'économie. C'est vers le début du 20<sup>ème</sup> siècle que la géographie française utilise alors un vocabulaire spécifique avec plusieurs termes comme : paysage, région, espace..., termes qu'il ne faut pas confondre avec la géographie des territoires (S. BOURGEOT, 2004). Elle a ensuite développé une réflexion épistémologique sur les sociétés

et leurs territoires à travers les courants de la géographie sociale et culturelle, les liens entre les savoirs et leurs territoires. Certains latins préfèrent associer le contrôle d'une terre au pouvoir de la protéger par la menace<sup>20</sup>. Le territoire joue un rôle scientifique, « *essentiel, quasi-emblématique* » (DEBARBIEUX, 2003)<sup>21</sup> et constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les scientifiques, les hommes politiques, mais aussi pour les acteurs économiques. Donc, les géographes ne sont pas les seuls à s'approprier de cette notion.

Ce mot (territoire) qui, du latin *territorium*, se rattache à la terre ou *terra*. Le terme « *territorium* » possède dès l'origine avait des sens très divers. Il désignait tantôt une portion d'espace : sol, continent... L'adjectif « *territoralis* » offre, comme le rappelle LE BERRE (1992), cité par T. PAQUOT (2011), un degré de précision supplémentaire en le qualifiant de « *morceau de terre appropriée* ». C'est de là alors qu'est né le mot « *territoire* ». Utilisé, à partir du 17<sup>ème</sup> siècle dans un sens politico-administratif<sup>22</sup>. Son usage a été diffusé dans la langue française au 18<sup>ème</sup> siècle. Il évoque donc l'idée d'une domination et d'une gestion d'une portion du substrat terrestre par une puissance qui, en assoit son autorité, sa légitimité, son contrôle.

La notion a été tout d'abord étudiée chez les animaux et plus particulièrement sur les oiseaux au 20<sup>ème</sup> siècle par HOWARD (1920) un ornithologue anglais<sup>23</sup>. Cet auteur aurait tenté de donner une première définition à caractère scientifique, désignant le territoire comme un état d'esprit, un produit entièrement subjectif. Son analyse a été basée sur le règne animal et a permis de démontrer qu'un animal ne défend pas un espace mais qu'il se défend lui-même. Il considère l'établissement d'un « *territoire* » ou d'un domaine défini par chaque mâle reproducteur. Pour lui, le changement organique stimule le mâle à s'isoler du troupeau, impliquant plus ou moins une migration. Par la suite, se développe la recherche d'un environnement approprié à des fins de reproduction, dans lequel le mâle s'établit, combattant tous les rivaux entrant dans son domaine (territoire). Ce domaine s'affirme par l'arrivée d'une femelle avec laquelle il s'accouple et qu'ils défendent « *leur territoire* » et accomplissent leurs devoirs de reproduction.

Le territoire est un outil/objet central pour la géographie et il est défini dans le cadre de notre travail) comme un espace circonscrit, délimité à l'intérieur duquel les hommes développent leurs activités pour la satisfaction des besoins vitaux. Il est différent du terroir qui désigne une portion de l'espace approprié par un groupe d'individu en vue de subvenir aux moyens d'existence (M.

---

<sup>20</sup> Notion de Territoire : définitions et approches : [www.lcdpu.fr/resources/titles/27000100677560/extras/introduction](http://www.lcdpu.fr/resources/titles/27000100677560/extras/introduction), lu le 22 juillet 2021

<sup>21</sup><https://books.openedition.org/pumi/6114>

<sup>22</sup>[www.hypergeo.eu/spip](http://www.hypergeo.eu/spip)

<sup>23</sup> Howard Henry Eliot, 1920, *Territory in bird life*, Cornell University Library, 382 P. <https://archive.org/details/territoryinbirdl00howauoft>

SAUNIER, 2016). Le territoire est donc une portion de l'espace délimité où les individus apprennent à vivre ensemble en promettant la bonne gouvernance.

## **L'Environnement**

L'environnement est l'ensemble des éléments naturels en relation avec l'humain et ses productions ou des processus naturels en relation complexe et réciproque avec l'activité humaine (M. CHAUMEL *et al.*, 2008).

### **1.4 Problématique**

L'élevage pastoral est aujourd'hui un sujet suscitant une attention renouvelée une reconnaissance grandissante par les acteurs du développement à cause de son intérêt social, économique, écologique. Il est source de conflits tant en Afrique de l'Ouest et du Centre. Les pasteurs voient leur devenir mis en cause par une forte pression sur les terres de parcours, du fait de changements climatiques, de la croissance démographique et de l'insécurité partout grandissante.

Face à l'urgence écologique, la préservation des ressources communes est devenue un sujet prioritaire dans les débats. Dans ce contexte, la prévention et la gestion des conflits agro-sylvo-pastoraux et hydrauliques est un enjeu de plus en plus crucial. Elles passent notamment par une meilleure connaissance partagée des dispositions des textes en vigueur.

Mais, depuis des siècles, sociétés et États ont utilisé certaines ressources naturelles afin de promouvoir leurs intérêts et de poursuivre leurs objectifs politiques. C'est pourquoi de multiples institutions locales, de toute origine (associative, politique, scientifique), depuis plus de 40 ans (depuis la conférence de Stockholm en Suède en 1972), dénoncent la consommation excessive des ressources et les effets qu'elle induit (R. GRENOUILLET, 2015). Cette option se justifie par l'exploitation abusive des ressources naturelles ayant causé des dégradations importantes à la planète, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Le réchauffement planétaire est le témoin patent de cette dégradation ayant affecté toutes les ressources naturelles renouvelables.

Dans cette optique, la gestion communautaire des ressources naturelles s'est développée comme une nouvelle voie entre la gestion par le marché ou les droits de propriété privée et la gestion étatique. Car la gestion étatique a été souvent fustigée pour sa lourdeur, son manque d'efficacité, mais aussi et surtout pour son incapacité à déterminer et à contrôler les pratiques réelles des populations en matière environnementale. Les forêts classées dont l'accès est interdit par des textes, témoignent de ces non-respects des textes. L'État n'étant pas en mesure de faire respecter cette interdiction, les transgressions sont devenues nombreuses et constituent une menace pour la faune sauvage dont la survie en dépend (J. BOUTRAIS, 2008).

Dans la recherche de solutions efficaces, le « Sommet de la terre » de Rio en 1992 a fait ressortir une idée forte : celle de la participation de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre d'une politique de développement (J. BALLETT, 2007). Il s'agissait de dépasser le cadre restreint des décideurs, pour inclure la société civile au sens large, c'est-à-dire les associations, les ONG mais plus directement encore les populations locales. C'est pourquoi, la mise en œuvre des projets de développement est soumise aujourd'hui à des conditions où les populations locales exigent d'être impliquées. Parmi ces conditions figure dans certains cas : l'embauche prioritaire des populations locales dans des projets, la création d'infrastructures locales (école, coopérative agricole ou artisanale...). Le sommet de Rio (1992) a donc concilié les problèmes environnementaux avec ceux du développement du Sud.

Depuis lors l'idée de la protection et de la gestion des ressources a fait partout école. On peut citer en exemple : la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 1992, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCED) en 1994 (R. DILYS et *al.*, 2009). Une prise de conscience croissante est donc née donnant l'aptitude aux personnes à gérer les terres et les ressources dont elles dépendent. Malheureusement les textes et conventions signés n'ont pas eu d'effet dans les pays qui les ont ratifiés et la compétition pour l'accès aux ressources demeure explosive depuis le 20<sup>ème</sup> siècle.

Au Tchad, la population survit à travers des moyens précaires. L'agriculture et l'élevage constituent les deux principales activités économiques en milieu rural. Le Tchad a la réputation historique d'être un pays d'élevage parce que son histoire pastorale remonte au 9<sup>ème</sup> siècle (N.T. SIMON, 2009). Le secteur est dominé par la mobilité des troupeaux (la transhumance). Ce secteur joue un rôle économique important. Les exportations des produits animaux du Tchad représenteraient entre 30 et 50% des recettes nationales hors pétrole (MEPA, 2017). La part du pastoralisme transhumant représente entre 70 à 80% du cheptel tchadien (G. DUTEURTRE et *al.* 2002), pour un revenu de l'ordre de 140 milliards FCFA (S. KRÄTLI et *al.*, 2014). Il occupe près de 40% de la population active et 70% de la population rurale est concerné par cette activité (CNUCED, 2019)<sup>24</sup>. Selon de PRAPS (2015), 82% des bovins du Tchad commercialisés sur les marchés proviendraient essentiellement de l'élevage transhumant. Mais cette pratique (transhumance) a été combattue depuis l'époque coloniale et suscitait des débats contradictoires entre les administrateurs et les éleveurs. Les administrateurs y voyaient un motif pour les éleveurs

---

<sup>24</sup>Selon les sites : <https://www.observatoire-comifac.net/docs/edAP2020/FR/EDAP>

d'échapper aux recensements et aux impôts. La même vision n'était pas partagée par les éleveurs car la mobilité à travers la flexibilité leur permettait d'accéder aux ressources pastorales aléatoires et dispersées. C'est pourquoi, la loi n°4 du 31 octobre 1959 portant réglementation du nomadisme sur le territoire de la République du Tchad, prévoyait la circulation des éleveurs, selon les itinéraires et les périodes bien indiquées. La même loi qui déterminait le statut de l'éleveur ne s'arrime plus aujourd'hui aux nouvelles conjonctures démographiques, climatiques et sécuritaires.

L'ampleur de la désertification et la rareté des pluies dans les zones sahéliennes, conséquences logiques des sécheresses des années 70 et 80 avec comme corolaires la diminution des ressources hydriques et fourragères, ayant favorisé un flux migratoire diffus, important, ont appauvris les terres de parcours, augmenté la pression animale autour des forages et obstruant ainsi les axes de transhumance (I. TOURE et *al.*, 2003). Ces facteurs ont exposé les éleveurs devant un environnement devenu de plus en plus fragile et invivable. Ils les ont soumis aux fortes pressions des populations agricoles (A. S. AFFESSI et *al.*, 2015). Selon le rapport de la FAO (2012), les systèmes pastoraux vivent dans une situation de précarité et la mobilité vers les milieux favorables apparaît la seule option afin de pallier aux insuffisances des ressources en eau et en pâturage.

C'est dans cette optique que beaucoup de pasteurs sahéliens du Tchad, quittent leurs milieux d'origines pour d'autres destinations. En effet, les sécheresses des années 1970 et 1980 ont mis tout le « peuple en marche » (F. COUREL et *al.*, 1997). Et d'après les études de la FAO (2012), plus de 30 % du cheptel bovin et d'éleveurs sahéliens ont été décimés pendant ces années climatiquement historiques. C'est pourquoi, certains transhumants du sahel tchadien préfèrent l'espace lacustre de Fitri, un biotope aux ressources variées : pâturages sur des plaines sableuses, résidus de culture, prairie marécageuse, le bourgou, etc. (D. ZAKINET, 2015 a). Des transhumants plus nombreux en province du Nord et du centre, optent pour les zones agropastorales de la zone soudanienne notamment : la vallée du Mandoul offrant aux animaux des pâturages verts durant toute la période sèche. D'autres enfin côtoient les pourtours du Lac-Tchad. Et, les itinéraires choisis par ces pasteurs demeurent peu maîtrisés voire inconnus. Certains pasteurs essentiellement des éleveurs bovins vont jusqu'au-delà de la frontière, en République Centrafricaine (RCA). Ces éleveurs sont attirés par les ressources contrôlées par les autochtones (P. SOUGNABE, 2010). Et la catégorie de ces pasteurs en zone soudanienne

(Mandoul), sont constitués des Peuls. L'arrivée des premiers peuls dans cette partie du Tchad remonte à 1942 et celle des Arabes date de 1945)<sup>25</sup>.

Au Fitri, la concentration des éleveurs aux origines diverses depuis les années post-sècheresses de 1985, avec une taille de troupeau inestimable, soulève de problème sociaux ces dernières années. Ce problème se complexifie avec le mode actuel de la gestion des ressources naturelles du Fitri. Alors, comment certains transhumants comme les Ouled Rachid, influent-ils le système de gestion mis en place ? C'est ce que vise à comprendre cette étude.

### **1.5 Choix et justification de l'étude**

La justification de la recherche vise, avant tout, à présenter les raisons pour lesquelles cette recherche est effectuée. Elle tient compte de l'importance et de la nouveauté de l'étude proposée. La justification selon C. GARCIA-DEBANG (1994), est une composante primaire de l'argumentation, elle-même se définit comme « un ensemble de raisonnements étayant une affirmation, une thèse ». Cela veut dire qu'il y a argumentation toutes les fois qu'il s'agit de résoudre, d'avancer, de plaider, de vanter, etc. La justification est une des composantes essentielles de l'argumentation qui est elle-même est une notion étroitement associée à celle de justification d'une thèse ou d'une affirmation. Plusieurs sujets intègrent le cadre de la justification de cette étude.

#### **1.5.1 Un choix inspiré par les questions de gestion et de protection de ressource**

Nous sommes inspirés des exemples des grands penseurs (théoriciens des ressources naturelles et des populations) tels que T. R. MALTHUS (1789), G. HARDIN (1968) promoteurs des questions de ressources. Dans *Tragédie des biens communs*, G. HARDIN (Op cit.) estime que les biens ou les ressources laissées sans surveillance, à la disposition de tout le monde, risquent la surexploitation et l'épuisement. Pour cet auteur, les ressources communes sont des biens coûteux et rivaux (sont concurrencés par plusieurs utilisateurs) et l'accès libre, ouvert à tous, aboutit à des situations conflictuelles ou à l'extinction de ces ressources. C'est pourquoi, il tente de proposer des solutions allant de la *nationalisation* (appropriation par l'État) à la *privatisation* c'est-à-dire la mise en place d'un droit de propriété<sup>26</sup> par une ou plusieurs personnes lesquelles auront la charge d'une utilisation intelligente de la ressource. Les études de E. OSTROM (2002), participent de cette théorie des *biens communs*, avec une autre dimension : la dimension locale c'est-à-dire conférer la gestion de ressources à la *communauté locale*. Cette dernière idée vise à mettre en place un outil de contrôle de la ressource. Toutes ces idées s'inspirent des théories

---

<sup>25</sup> Interview de Bichara, Représentant des organisations des éleveurs du Tchad le 16/09/2020 à la RNT

<sup>26</sup><https://wp.unil.ch/.../garrett-j-hardin-et-la-tragedie-des-biens-communs>

développées par T. R. MALTHUS (1798) pour qui l'effectif de la population doit-être proportionnel aux ressources disponibles au risque d'une certaine extinction.

Ce travail s'inscrit à la suite des idées émises par E. OSTROM (2002) et met l'accent sur les ressources naturelles du Fitri, afin de comprendre la relation de l'homme à l'eau mais aussi de comprendre les dynamiques internes, les modes de gestion (anciens et nouveaux) des ressources et des activités s'y rapportant : la pêche, l'agriculture, l'élevage et le maraichage.

### **1.5.2 Des ressources pour de nombreuses espèces dans une zone humide**

L'expression "zones humides" regroupe toute une gamme d'écosystèmes de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Elle dérive du terme wetland qui désigne une région où le principal facteur d'influence du biotope et de la biocénose est l'eau. Ce terme wetland, largement utilisé vers la fin des années 1960, est apparu pour la première fois aux États-Unis, au début du 17<sup>ème</sup> siècle. Il a ensuite été introduit, en France, par les scientifiques et les protecteurs de la nature. La loi française sur l'eau du 03 janvier 1992<sup>27</sup> définit comme zone humide, les terrains exploités ou non habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée..., de façon permanente ou temporaire avec une végétation dominée par les hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. Au Canada, une zone humide a le même sens qu'*une terre humide* et désigne un terrain où la nappe phréatique est à proximité ou au-dessus de la surface, ou qui est saturée d'eau assez longtemps pour créer des conditions comme des sols modifiés par l'eau et une végétation hygrophile tolérant de longues périodes d'inondations ou tolérant des inondations périodiques. Mais la définition la plus populairement reconnue est celle retenue par la Convention de Ramsar, définissant les zones humides comme « des étendues saturées d'eau ou inondées, temporairement ou en permanence »<sup>28</sup>.

Ainsi, les zones humides sont des régions où l'eau est le principal facteur déterminant l'environnement, la vie végétale et animale associée. Elles existent dans chaque pays (l'Afrique compte plus de 135 millions d'ha). Dans chaque zone climatique on trouve une diversité biologique.

Au Sahel, les zones humides couvrent plus de 10 % du territoire. Et l'on dénombre cinq plaines d'inondation parmi les plus importantes : la vallée du Sénégal, le delta intérieur du Niger, les

---

<sup>28</sup>selon le site : <https://www.ramsar.org> > documents > library

plaines d'inondation reliées au lac Tchad, les marais au Sud-Soudan et de Gambella en Éthiopie (C. RAIMOND et al., 2019). La particularité de ces milieux est liée à leur variation (saisonnaire ou permanente). La végétation y reste verte une grande partie de l'année et offre des conditions de refuge et de ressources aux animaux et aux êtres humains. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, ces zones à haut potentiel productif sont devenues de véritables poumons économiques (fourniture des produits alimentaires aux populations rurales et urbaines qui en dépendent). Les enjeux écologiques et économiques de ces zones humides sahéliennes impliquent de comprendre le fonctionnement complexe afin de proposer des options pour leur aménagement (C. RAIMOND et al., 2019).

En effet, les systèmes d'exploitation sont globalement anarchiques avec un prélèvement abusif des ressources naturelles, visant à satisfaire les besoins d'une population en forte croissance, menaçant ainsi la durabilité de l'environnement (T.T. ADJAKPA, 2020). Pour M.G ABOUBAKAR (2016), les zones humides sont d'une importance capitale pour le développement des activités pastorales (à cause de la richesse des pâturages en saison sèche). Elles offrent des possibilités agricoles en saison sèche et jouent un rôle déterminant dans les systèmes pastoraux. La conversion de ces zones (marais) en des zones protégées est une pomme de discorde car elle repousse certains éleveurs (étrangers notamment). C'est le cas du nord burkinabé (HILHORST, 2008, cité par G.L. DJOHY et al., 2022).

Ainsi, le mérite de cette recherche se doit à la particularité du milieu d'étude : le lac Fitri, une zone humide de renommée internationale (reconnue par la convention de Ramsar du 13 juin 1990). Ici, le lac Fitri est considérée comme la « Mésopotamie centrale tchadienne » et se trouve au cœur de la vie socioéconomique et politique du Fitri. D'importantes quantités de poissons et de denrées alimentaires y sortent pour alimenter les métropoles. Il s'agit en bref ici d'une zone de « refuge » à la fois pour les animaux et pour l'Homme qu'il nous faille bien scruter.

### **1.5.3 Un milieu où les conflits liés à l'accès aux ressources sont fréquents**

Cette étude est motivée par les questions sécuritaires auxquelles sont soumis les pasteurs transhumants. Elle s'inspire des travaux d'A. MARTY et al. (2010). Les conflits liés à la transhumance deviennent de plus en plus préoccupantes depuis les dix dernières années. Mais leur ampleur semble inquiétante tant par le nombre des victimes que par son étendue nationale. Depuis près, on note en moyenne 2 conflits par an opposant différents acteurs. Rares sont les Provinces au Tchad où l'on note l'absence des conflits liés à la mobilité pastorale.

#### **1.5.4 Le contexte institutionnel de la recherche**

Cette thèse, est préparée sous la tutelle académique de l'Université Abdou Moumouni de Niamey au Niger (UAMN). Mais financièrement, elle a bénéficié du soutien du Projet ACCEPT/IRED. L'IRED est née sur les cendres du LRVZ de Farcha au Tchad. Le LRVZ, créé en 1949 a été géré scientifiquement et administrativement par l'Institut Français d'Élevage et de Médecine vétérinaire des pays tropicaux (IEMVT). Le LRVZ était une référence en matière de recherche vétérinaire en Afrique jusqu'en 1979 où ses activités furent arrêtées suite aux troubles qu'a connues le pays. Il a été rétrocédé à l'État tchadien en 1985 et se trouve placé sous la tutelle du Ministère de l'Élevage et des productions animales. L'IRED qui remplace le LVRZ (depuis 2012), est dotée d'une autonomie de gestion. Le Projet ACCEPT constitué de 3 consortiums : la PPT, le CIRAD et l'IRED, est un projet dont le but est de contribuer au renforcement de la résilience des pasteurs et agropasteurs face au changement climatique. Il a été lancé le 28 janvier 2020 à N'Djamena et mentionne dans sa composante première la production des connaissances pour comprendre et accompagner les stratégies d'adaptation au changement climatique. L'IRED aborde aujourd'hui plusieurs sujets de recherche répondant aux grands défis de l'heure : le pastoralisme, l'écologie et l'environnement, la génétique, la biodiversité animale, la santé animale, l'économie des filières et la gestion et s'appuie sur des partenaires clés tels que : le CIRAD, la FAO, ITRAD, Université de N'Djamena, ... Nous sommes appuyés par le Projet ACCEPT dans la conduite de ce travail qui répond à la problématique et aux objectifs de l'IRED, cadre de mon travail en tant que chercheur sur les sujets liés à la mobilité pastorale.

Pour ce faire, des études thématiques, les sujets de thèses et mémoires répondant aux problématiques, ont été diagnostiquées par ledit Projet. L'objectif principal de ce projet est la production des connaissances et le test de la production des aliments (avec un appui financier pour les étudiants de Thèse et de Master). La composante I qui concerne la production des connaissances (Thèse, Master, Études stratégiques) a inscrit dans de ses activités (I.2.4) : *Analyse de la gestion territoriale des mobilités pastorales*. Notre sujet de recherche s'inscrit dans la logique de cette composante (I).

Alors, dans le cadre du Projet ACCEPT, la compréhension du système global de gouvernance des ressources naturelles du Fitri devient un préalable pour une meilleure compréhension des acteurs impliqués dans les initiatives locales de développement, et nous entendons suivre les éleveurs transhumants en particulier les arabes Ouleds Rachid en lien avec la gouvernance ancienne et actuelle des ressources naturelles.

## **1.6 Cadre logique**

### **1.6.1 Questions de recherche**

#### **1.6.1.1 Question principale**

Comment comprendre le fonctionnement du système de gouvernance des ressources naturelles du Fitri à partir des transhumants Ouled Rachid ?

#### **1.6.1.2 Questions spécifiques**

##### **Questions spécifiques**

- Quels types de ressources naturelles dispose -t-on au Fitri et comment s'organise leur gestion ?
- Quelles sont les modes d'accès aux ressources pastorales développés par les transhumants Ouled Rachid au Fitri ?
- Quel modèle de gouvernance locale faut-il préconiser pour un partage apaisé des ressources naturelles au Fitri ?

### **1.6.2 Hypothèses de recherche**

#### **1.6.2.1 Hypothèse principale**

La gouvernance des ressources naturelles est très complexe, mais elle évolue avec le contexte socioéconomique et administratif en cours au Fitri

#### **1.6.2.2 Hypothèses spécifiques**

De manière spécifique, nous affirmons que :

- ✓ La gouvernance des ressources naturelles du Fitri est centrée sur le sultan du Fitri mais évolue vers une gestion administrative
- ✓ Les stratégies d'occupation de l'espace par les transhumants Ouled Rachid sont confuses, diffuses et soulèvent tant de problèmes.
- ✓ Des cadres de concertation multi-acteurs seraient une stratégie pour une gouvernance territoriale apaisée

### **1.6.3 Objectifs de Recherche**

#### **1.6.3.1 Objectif global**

Comprendre le système de gouvernance des ressources naturelles du Fitri pour une gouvernance territoriale apaisée à partir des transhumants Ouled Rachid.

### **1.6.3.2 Objectifs spécifiques**

De manière spécifique, il s'agit de :

- ✓ Connaitre les différents modes de gouvernance des ressources naturelles du Fitri ;
- ✓ Analyser les stratégies d'occupation de l'espace par les transhumants Ouled Rachid du Fitri ;
- ✓ Étudier les stratégies pour une gouvernance territoriale apaisée du Fitri.

### **Conclusion partielle**

Ce chapitre avait pour objet la description du cadre théorique : le contexte général, la problématique, les questions de recherche, les objectifs et les hypothèses l'état de l'art (connaissance sur le sujet) et les raisons justifiant le choix. Les recherches ont soulevé plusieurs problèmes à résoudre dans travail. Quelles méthodes de collecte des données faut-il mettre en œuvre pour aboutir aux résultats escomptés ? Le prochain se penchera sur les méthodes mises en œuvre pour réaliser cette étude.

## Chapitre II : L'approche méthodologique de l'étude

Tout processus de recherche est constitué d'un certain nombre de composantes et d'étapes. L'ensemble de ces étapes constitue la démarche scientifique se construisant selon un schéma d'action purement linéaire. La démarche scientifique est donc, *la procédure logique d'une science, c'est-à-dire un ensemble des pratiques particulières mises en œuvre pour clarifier le cheminement théoriques et pratiques afin que les résultats soient évidents et irréfutables*(Aktouf, 1987)<sup>29</sup>. La méthode ainsi définie est constituée d'un ensemble de règles qui dans le cadre d'une science donnée (la géographie pour ce cas précis) sont relativement indépendantes des faits observés sur le terrain<sup>30</sup>. Sur un même terrain, au moment de sa mise en œuvre, cette méthode trouve son expression dans des procédures concrètes : lors de la préparation puis de l'organisation et enfin de la conduite de la recherche.

Dans ce chapitre, seront abordés la démarche méthodologique, la justification du choix du sujet, la population cible, le choix des méthodes de collecte des données sans perdre de vue les outils utilisés.

### 2.1 La démarche méthodologique

Parmi les grandes démarches retenues dans les recherches scientifiques : l'induction, la déduction et l'hypothético-déduction. C'est la démarche hypothéticodéductive qui a été retenue pour mener à bien notre travail. Cette démarche, qualifiée de « classique » aujourd'hui (P. N'DA, 2015), découle de la méthode expérimentale. Le chercheur se pose une question, formule une réponse provisoire, élabore des conjectures théoriques et les soumet à des tests empiriques dont le but est de vérifier la véracité de la réponse provisoire. Les chercheurs en sciences de l'homme et de la société utilisent différents instruments de collecte des données qui sont par exemple : l'analyse de contenu et l'analyse statistique pour aboutir à la démarche déductive. Cette démarche échoit à K. POPPER (1995) cité P. JUIGNET (2015) pour qui la science ne conduit pas à la vérité mais s'en rapproche en démontrant ce qui est faux. Pour cet auteur, la bonne démarche est hypothéticodéductive, car elle permet de soumettre une conjecture théorique et spéculative. Elle interpelle une méthode spécifique de collecte et de traitement des données.

Le chercheur doit toujours être en mesure de justifier le choix qu'il fait d'une démarche, en se fondant sur des principes épistémologiques et les besoins de la recherche. Pour ce travail,

---

<sup>29</sup><https://journals.openedition.org> , consulté le 06/01/2023

<sup>30</sup>Source : Wikipédia

quelques hypothèses ont été posées et pour les tester, plusieurs procédures, méthodes, techniques et outils de collecte des données ont été utilisés.

### **2.1.1 La méthode de collecte des données**

La toute première procédure concernait avant tout le déblayage. Celui-ci s'est appesanti sur la consultation documentaire, les premiers entretiens avec les spécialistes (personnes ressources). Ensuite s'en est suivie l'identification et la localisation des sites des transhumants. Cette étape s'est couplée avec les premières observations de terrain. Des entretiens et les enquêtes individuelles approfondies ont bouclé la phase de la collecte des données.

#### **2.1.1.1 La recherche documentaire**

Cette phase a consisté en la collecte des données à partir de la documentation existante. C'est la toute première activité entamée. Une documentation variée a été parcourue. Les thèmes centraux portaient sur le pastoralisme, le foncier, la gouvernance, les ressources, etc. Ils concernaient le Fitri et les autres milieux similaires. Nous étions guidés par le choix des ouvrages à consulter par les spécialistes dans les différents domaines (thèmes).

#### **2.1.1.2 L'identification, la localisation et le recensement des transhumants Ouled Rachid**

Cette étape a mis l'accent sur les critères d'accessibilité, de distance et de sécurité. En effet, les Ouled Rachid se trouvent dans divers endroits du département du Fitri. Le travail a consisté à identifier ceux qui transhument autour du lac Fitri et à les localiser. Ce travail a permis d'identifier 5 sous-fractions ou groupes. Ensuite ces différents groupes ont été recensés à partir de leurs sites (les campements) en vue d'obtenir la base d'échantillonnage à enquêter. À cet effet, une dizaine de campements ont été recensés pour 274 ménages. 4 sous-groupes ont été pris en compte au moment du recensement. Le cinquième groupe, pour des raisons de sécurité et de distance a été pris en compte plus tard en entretien.

#### **2.1.1.3 Les observations participantes**

Les sciences sociales sont des sciences qui nécessitent que le chercheur utilise et maîtrise des méthodologies spécifiques. Parmi celles-ci, les méthodes de terrain incluant essentiellement l'observation et l'entretien supposent que le chercheur se déplace au plus près des « situations naturelles » (De SARDAN, 2008)<sup>31</sup>.

L'observation se définit comme étant « la considération attentive des faits, afin de mieux les connaître » (L. DEL BAYLE, 1989, cité par H. GUMUCHIAN *et al.* 2000). Elle est née

---

<sup>31</sup> Selon le site : <https://www.usaintlouis.be> › CSOCA1330

(observation de terrain) d'un des courants de la philosophie médiévale : le nominalisme (VIGNAUX, 1985 cité par P. CLAVAL, 2013). C'est une technique fréquemment utilisée pour mener une étude qualitative afin de recueillir des données verbales mais aussi non verbales. Cette technique de collecte des données permet d'avoir accès à des données qui ne sont pas accessibles par des entretiens ou des questionnaires. C'est un exercice qui ressemble à l'étape de la vie d'un enfant. Chaque être humain commence également l'enfance par l'apprentissage, la maîtrise du monde qui l'entoure avant de marcher. Grâce à ce mode privilégié qu'est l'observation, l'enfant est mu par la curiosité, propre à toutes les espèces (vivantes) qui les incitent à utiliser leur environnement (J. PENEFF, 2009).

C'est par le terrain que le chercheur confronte permanemment ses idées au réel. Presque toutes les sciences sociales font appel au terrain avant que les données collectées ne soient rendues disponibles par les services publics ou privés spécialisés. Cette phase a tenu une place essentielle dans la construction de nos idées. C'est sur le terrain, en parcourant la brousse, les villages et les campements campagnes, ... que le géographe, explore le monde et essaie de l'expliquer. C'est dans ce sens qu'on dit que « la géographie s'apprend par les pieds » (H. GUMUCHIAN et al., 2000) ou parle à travers le terrain. Le terrain est donc un support de questionnement (H. GUMUCHIAN et al., 2000). La présence active du géographe sur le terrain lui permettra de participer variablement aux situations qu'il observe et de les circonscrire (M. MORANGE, 2016).

Ainsi, l'observation du terrain a pris du temps. Les premiers travaux de terrains (observation) ont commencé en novembre 2020. Et durant tout le processus, le terrain a été toujours notre support de compréhension de ce qui ne pouvait être dit. À travers l'observation les composantes du milieu physique du Fitri ont été mieux saisies et ont aidé à redéfinir le sujet de recherche, à constituer la base de cette recherche. Le paysage du Fitri (les dynamiques saisonnières du paysage général du Fitri ont été observées). Des données non accessibles à partir des entretiens ou des questionnaires ont été obtenues en fonction des saisons, des périodes. En bref, le terrain a facilité la compréhension de notre thème, à l'approfondir, à le préciser, etc.

#### **2.1.1.4 Les entretiens semi-directifs**

Cette méthode de collecte des données s'est basée sur une approche participative et inclusive. À cet effet, toutes les catégories d'acteurs directs et indirects concernées par la gestion des ressources locales et de la transhumance étaient impliquées. Ces acteurs sont constitués des autorités traditionnelles et administratives, des éleveurs, des pêcheurs, des responsables des

ONGs et Projets, des spécialistes/chercheurs en pastoralisme, techniciens de terrain, ayant la maîtrise du domaine de l'étude et du terrain étudié.

Des *focus group* ont été aussi organisés. Durant cette phase, les contours du sujet ont été mieux orientés, mieux, cernés, mieux compris pour aborder le sujet abordé. Ils (les entretiens) ont été organisés individuellement ou en focus-group. Au total, 68 personnes (tableau 1) ont pris part lors des entretiens individuels. 5 focus group organisés avec les différents éleveurs, les chefs traditionnels Les principaux sujets discutés portés sur les activités pratiquées, l'accès aux ressources, les relations entre les différents acteurs, etc.

*Tableau 1: Groupes rencontrés lors des entretiens individuels*

<b>Groupe concerné</b>	<b>Effectif (entretien individuel)</b>	<b>Focus group</b>
Éleveurs (Ouleds Rachids)	10	2
Éleveurs (Goranes)	3	
Éleveurs (fellata/Arabes du sultan)	2	
Éleveurs Djatné	4	1
Chefferies traditionnelles	6	2
Pêcheurs	10	
Maraîchers	10	
Agriculteurs	10	
Autorités administratives	2	
Services Techniques déconcentrés	6	
ONG et Projets	3	
Experts dans le domaine	6	
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>5</b>

Source : enquête de terrain (2021)

### **2.1.3.3 L'enquête par questionnaire**

Le questionnaire est un instrument normalisé dont la structure et le contenu sont construits en fonction des objectifs initiaux de la recherche considérée. L'administration d'un questionnaire a permis d'obtenir des données à la fois qualitatives et quantitatives à travers une série de questions (fiche en annexe III). L'enquête par questionnaire a permis de comprendre la réalité du phénomène étudié. Le groupe concerné était les transhumants. Quatre-vingt-dix-sept (97) chefs de ménages Ouled Rachid ont été interrogés. Les principaux sujets abordés concernés : la période de leur arrivée dans le Fitri, leur organisation, leur stratégie d'accès aux ressources, etc. Ce chiffre a été extrait à partir des 274 ménages recensés mentionnés ci-dessus.

### **L'échantillonnage aléatoire simple ou stratifié, option du cadre d'étude**

Parmi les différents types d'échantillonnage, l'échantillonnage aléatoire simple a été choisi dans le cadre de cette étude. La justification tient à la diversité à l'hétérogénéité<sup>32</sup> des transhumants Ouled Rachid. Les résultats de la recherche sur la base d'échantillons aléatoires peuvent être généralisés pour parler de la population étudiée. L'échantillon a été obtenu à partir de la base de l'échantillonnage issu du recensement, selon la formule de P. DAGNÉLIE (2011) ci-dessous.

$$\underline{n} = \frac{tp^2 X P(1-p) X N}{tp^2 X P(1-P) + (N-1) X y^2} \text{ avec}$$

n : taille de l'échantillon

N : taille de la population cible (nombre de ménages recensés dans le cadre de notre étude)

### **Proportion attendue d'une réponse ou le risque d'erreur<sup>33</sup>**

P : proportion attendue d'une réponse de la population ou proportion réelle fixée à défaut à 0,5. Elle est parfois appelée risque de l'erreur (S. ZINEB et al., 2020).

### **Intervalle de confiance (Tp)**

En mathématiques, plus précisément en théorie des probabilités et en statistiques, un intervalle de confiance est un intervalle censé contenir un paramètre inconnu que l'on cherche à estimer<sup>34</sup>. Il sert à l'estimation d'un paramètre. En d'autres termes, il est employé pour évaluer la précision d'une estimation<sup>35</sup>. Dans la formule mathématique, on l'écrit :

**Tp** : intervalle de confiance d'échantillonnage (la probabilité que l'échantillon des personnes interrogées ait une influence sur les résultats de l'enquête est de 5 % (généralement conseillé).

### **La marge d'erreur**

Y : marge d'erreur (la fourchette de certitude à l'intérieur de laquelle les réponses obtenues sont exactes) et une marge d'erreur de 5 % est communément considérée comme suffisante. Elle n'est possible que lorsqu'on veut réaliser une étude en interrogeant un échantillon aléatoire ou probabiliste. Ce qui traduit que le choix de l'échantillon a été fait au hasard dans la population

---

<sup>32</sup><https://library.fes.de/bueros/algerien>

<sup>33</sup>

<sup>34</sup> Source : Wikipédia

<sup>35</sup> <https://blog.hubspot.fr/marketing/intervalle-de-con>

cible<sup>36</sup>. Elle se rapporte à l'intervalle de confiance quand le chercheur est incapable d'attendre l'ensemble de la population qui l'intéresse.

Pour cette étude, la population N= 274 (issue d'un recensement auprès des transhumants Ouled Rachid, communauté choisie dans le cadre de notre étude), P= 0,5 (proportion choisie généralement à défaut), l'intervalle de confiance est de 95 % généralement recommandé car il est déconseillé de choisir un intervalle de confiance de 90 % et le coefficient de marge équivalent « tp » a été de 1,96 (tableau 2) en se référant à P. DAGNELIE (2011) et une marge d'erreur y= 8% ou 0,08 a été choisie.

NB : la marge d'erreur est généralement choisie entre 1 % et 10 % (P. Dagnélie, 2011).

D'après les études<sup>37</sup>, si un statisticien déclare une enquête réalisée à plus ou moins de 5 % avec un intervalle de confiance de 95 %. Cela signifie que cette enquête a été menée 100 fois auprès du groupe cible, les réponses ou les commentaires reçus seront supérieurs ou inférieurs à une division de pourcentage au pourcentage comptabilisé 95 fois sur 100.

Suivant cette formule ci-dessus, on a :

$$\underline{n} = \frac{tp^2 X P(1-p) X N}{tp^2 X P(1-P) + (N-1) X y^2} \text{ avec}$$

$$n = \frac{(1,96)^2 X 0,5(1-0,5) X 274}{(1,96)^2 X 0,5(1-0,5) + (274-1) X (0,08)^2} = 97 \text{ ménages}$$

En suivant cet exemple, il faudra interroger 97 individus (ménages) pour avoir des résultats acceptablement probants (acceptables). Ces ménages sont répartis conformément le tableau (2). Les 97 ménages à étudier sont répartis par sous-fraction, par site et selon le poids de chaque site en termes de nombres de ménages présents. L'âge des chefs varie de 28 à 86 ans.

<sup>36</sup> <https://fr.surveymonkey.com> › margin-of-error-calcul...

<sup>37</sup> <https://www.questionpro.com> › ... › Étude de marché

Tableau 2: Répartition des ménages enquêtés par site et par sous-fraction

Sous-fraction Ouled Rachid	Ménages recensés	nombre des campements	Pourcentage des ménages par sous fraction	Taille de l'échantillon pour l'étude (n)	Taille de l'échantillon par sous fraction
				<b>97</b>	
Abouzaid	50	1	18,24%		18
Milekat	29	1	10,58%		10
Massalit	116	5	42,33%		41
Darsalim	79	3	28,83%		28
	<b>274</b>	10	<b>99,98% <math>\cong</math> 100%</b>		<b>97</b>

Source : enquête de terrain, 2022 (D. Haiwang)

Pour déterminer l'effectif réel des ménages, ici, la taille de l'échantillon (N) a été multipliée par les pourcentages des ménages de chaque sous-fraction et ensuite divisées par 100

Exemple : Abouzaid :  $18,24 \times 97 / 100 = 17,69 \approx 18$ , Massalit :  $42,33 \times 97 / 100 = 41,06 \approx 41$

Suivant cette procédure, l'échantillonnage est dit aléatoire stratifié.

### 2.2.1.6 La collecte des données pluviométriques et cartographiques

#### ➤ Les données pluviométriques

Les données pluviométriques ont été obtenues à Ati, à Amdjaména Bilala et à Yao à la Direction de la météorologie Nationale à N'Djaména. Les données de Yao couvrent une période de 27 ans (1994 - 2021). Celles relatives au nombre de jours pluvieux ont été obtenues à la station d'Amdjaména Bilala, et couvrent la période 2012 à 2018. Toutes ces données visent à mesurer l'évolution spatiotemporelle de la pluviométrie et en quoi cela peut impacter les ressources pastorales et le cycle de la transhumance.

#### ➤ Les données cartographiques -

Les données cartographiques ont été obtenues au Centre National pour la Recherche et le Développement à N'Djaména (CNRD). Certaines données ont été obtenues en lignes telles que les images Landsat de 1986, 1998 et 2022.

Le choix des images satellitaires a été guidé par le souci d'avoir une idée sur l'évolution des ressources pendant une intervalle d'au moins 30 ans. Ce travail a été réalisé sur 3 pas de temps: la période post sécheresse de 1986, la période dite exceptionnelle de la pluviométrie de 1998 et une année récente en 2022. La disponibilité des données (images) ont guidé le choix de ces années.

#### ➤ Le type de classification

La connaissance du secteur d'étude a guidé le choix en faveur de la classification supervisée (R. TAMDJIM, 2020). Celle-ci consiste à appliquer le même traitement à chaque pixel. Le processus de cette classification s'opère à travers la définition de la légende ou le renseignement du ROI (Regions Of Interest). La sélection des échantillons de parcelles d'entraînement, la description, le renseignement des différentes classes. L'algorithme Maximum de Vraisemblance (Maximum Likelihood) qui repose sur la règle de Bayes a été choisi pour la classification des images. Cette méthode relative à la probabilité d'appartenance d'un pixel à une classe donnée a été calculée avec les valeurs exprimées en pixels et en pourcentage (C. TIDIANE *et al.*, 2023)

La qualité de la classification obtenue a été évaluée à l'aide des paramètres calculés par la matrice de confusion que sont la précision globale et le coefficient Kappa ainsi qu'à la comparaison avec des relevées de terrain. Les erreurs d'omission et de commission à travers des formules suivantes :

L'erreur d'omission  $EO = \frac{I}{TPC}$  avec I, le nombre total de pixels bien classés de la colonne et TPC, le nombre total de pixels de la colonne ;

L'erreur de commission  $EC = \frac{I'}{TPL}$  avec I' est le nombre total de pixels bien classés de la ligne et TPL, le nombre total de pixels de la ligne ;

L'indice de pureté des classes  $IPC = 100\% - EC$  ;

L'indice de validité cartographique  $IVC = 100\% - EO$  ;

L'indice d'exactitude  $I = \frac{\sum_{i=1}^k x_i}{X}$  avec  $x_i$ , le nombre d'observations de la diagonale pour la classe  $i$ ,  $X$ , le nombre total des observations pour l'ensemble des classes. Si  $I \geq 0,9$  (soit 90%), la classification est considérée bonne (Mugisha *et al.*, 2010 ; Toko, 2019).

Pour les images Landsat de 1986, malgré les confusions notées entre ces unités, l'indice de Kappa est évalué à 0.97 et la précision cartographique à plus de 98,65 %, ce qui permet d'accepter, le résultat de cette classification.

Pour les images de 1998, la précision cartographique est évaluée à 99.56 %, l'indice Kappa à 0.99, ce qui indique que le niveau de fiabilité de la classification est acceptable.

Pour les images de 2022, la précision cartographique est évaluée à 99.56 %, l'indice Kappa à 0.99, ce qui indique que le niveau de fiabilité de la classification est acceptable.

## 2.2. Le matériel

Un GPS et un téléphone ont été mobilisés dans la collecte des données de terrain.

### **2.2.1 Le GPS**

Le GPS de marque Garmin Etrex 32x a été utilisé pour localiser les campements des éleveurs à la base de la réalisation de la carte de la localisation de ces transhumants. Il a en même temps servi à identifier les itinéraires (voies de passage des animaux) à la base de la réalisation de la carte de la transhumance.

### **2.2.2 Le téléphone portable**

Le téléphone a été un outil incontournable sans lequel on aurait du mal à rencontrer nos interlocuteurs. L'usage de ce précieux (téléphone de marque Comon 17) a permis de localiser les transhumants, de prendre des rendez-vous et nouer des contacts pour chaque déplacement au terrain. Avec le téléphone, moins de difficultés ont été rencontrées pour retrouver les transhumants. Aussi, le téléphone a servi à la fois d'appareil photo (des images appropriées pour illustrant nos réalités du terrain dans la description ont prises grâce au téléphone).

### **2.3 Le traitement des données**

Les logiciels QGIS et ARGIS ont été utilisés pour le traitement des données cartographiques. Les autres logiciels sont : EXCEL et SPSS utilisés dans le traitement statistique.

Les logiciels Excel et SPSS ont permis de traiter, d'analyser les données et enfin d'obtenir des graphiques. Ils ont aussi permis d'obtenir des données statistiques. Les résultats de ces données seront déroulés au fur et à mesure de l'évolution des chapitres.

### **2.4 Les difficultés rencontrées**

Faire de la recherche son travail, nécessite comme le disait C. DEJOURS (1998, cité par M. GUYON, 2014) à mobiliser son corps, son intelligence, sa personne pour une production ayant une valeur d'usage. C'est pourquoi ce travail a rencontré beaucoup d'embûches. La toute première difficulté est d'ordre technique. Il s'agissait surtout d'abord de mieux comprendre le sujet et ensuite de maîtriser le terrain. C'est la maîtrise du terrain qui a été notre pierre d'achoppement. Travailler au Fitri pour la première fois et au bout de deux ou trois ans nécessite un effort exceptionnel dans un milieu où les hommes n'ont pas rompu avec les habitudes. Les bilala sont des véritables conservateurs et livrent difficilement des informations ayant trait à la coutume.

La deuxième difficulté est liée à l'enclavement du milieu. La zone est totalement enclavée et pour bien y circuler à plein temps, il faut attendre les mois de mars à juin soit 4 mois dans l'année.

La troisième difficulté est liée à l'insécurité. La zone est permanemment conflictuelle et toute la période des enquêtes coïncidait le plus souvent avec au moins un conflit éclaté, soit entre les éleveurs et les sédentaires, soit entre les éleveurs eux-mêmes et il était difficile de contacter qui que ce soit.

La quatrième est liée à la distance entre notre direction de thèse et nous-même. Certains contacts auraient dû être utiles avec la direction (physiquement bien sûr) mais cela n'a pas été facile. L'autre difficulté est liée à la non maîtrise parfaite de nos logiciels de traitement des données. Il nous a fallu du temps pour essayer de maîtriser les logiciels.

## **Conclusion partielle**

Ce chapitre a présenté les approches méthodologiques ayant permis à la réalisation de l'étude. Dans ce chapitre, les différentes démarches méthodologiques entreprises, les méthodes, les outils de collecte et de traitement des données ont été abordés. Les résultats de ces données seront exposés dans les chapitres suivants.

## **2ème partie : Le milieu physique, les hommes et leurs systèmes de production**

### **Chapitre III : Le milieu physique : le lac Fitri, un écosystème particulier**

Dans sa quête pour la survie, l'homme est en relation étroite avec son environnement c'est-à-dire sa vie dépend de l'écosystème qui contribue à son existence. C'est pourquoi, les différents secteurs de la société perçoivent les écosystèmes en fonction de leurs propres besoins économiques, culturels et sociaux. Ces écosystèmes procurent des services indispensables au développement des sociétés humaines. Ils assurent l'assainissement de l'air que nous respirons, de l'eau que nous buvons et contrôlent les proliférations d'organismes pathogènes tout en renouvelant la fertilité des sols. Un tiers de la nourriture des humains vient des plantes dont la pollinisation est assurée par des espèces animales sauvages (DECAMPS, 2020). Les écosystèmes qu'on retrouve au Tchad partagent les trois (3) grands domaines phytogéographiques ou bioclimatiques du Tchad à savoir les domaines sahariens, sahéliens et soudaniens. Au fil de l'histoire, ces zones ont subi les effets des conditions climatiques lesquels ne cessent de les dégrader simultanément depuis plusieurs décennies. L'écosystème lacustre du Fitri fournit des ressources naturelles. Dans sa traduction locale, *Fitri*, grande mare ou mare de Dieu, est considéré comme une ressource hydrique intarissable au cœur du Sahel tchadien. Cette ''mare'' (lac) et les ressources qui l'enveloppent sont restées depuis longtemps à l'« état naturel » (J. LEMOALLE, 1979, B. BEMADJI, 2015, A. GAMANE et al., 2021, D. HAIWANG et al, 2022 a). Les ressources sont essentiellement composées :

- d'un plan d'eau pérenne constituant la principale source d'abreuvement pour les animaux (domestiques et sauvages) et pour de nombreux pêcheurs ;
- des ressources fourragères abondantes et diversifiées dominées par les pâturages aquatiques principalement le bourgou (*Echinochloa stagnina*), qualifié d'excellent par les éleveurs;
- des terres cultivables majoritairement inondées (domaine de la culture de décrue) et certaines exondées (domaine de la culture pluviale) ;
- une végétation diversifiée principalement composées des graminées, comme *Nymphaea aquatica*, *Panicum laetum*, *Hibiscus asper* qui font régulièrement l'objet de cueillette pour l'alimentation humaine et pour la commercialisation. En bref, le lac Fitri est un écosystème fascinant, peu altéré, un anthroposystème fascinant.

Ce chapitre vise à mettre en exergue dans un premier temps l'histoire géologique du Fitri, ensuite à décrire les éléments du milieu (climat, hydrographie, etc.) qui l'influence. Dans un deuxième temps, à comprendre les interactions entre les différents éléments de cet écosystème.

### 3.1. Les caractéristiques physiques du Fitri

Le climat, les sols, l'hydrographie, la végétation caractérisent le milieu physique du Fitri. Mais avant de détailler ces différents éléments, il est important de décrire la situation géographique du Fitri.

#### 3.1. 1 La Situation géographique du Fitri

Le département du Fitri fait partie des six départements que compte la Province du Batha. Il est situé au sud-ouest de ladite Province, et s'étend entre le 12°42'30'' et le 13°2'0'' de latitude Nord et le 17°26'0'' et 17°57'30'' de longitude Est. Il couvre une superficie d'environ 10 000 km<sup>2</sup> (BIEP, 1989), pour une population estimée à 174 700 âmes en 2023. C'est une des zones rurales à fortes potentialités économiques du Tchad. Ce département, au cœur du Sahel, (figure 1), se singularise par son caractère humide et sa diversité biologique. C'est pourquoi, ce lac a acquis une renommée internationale comme zone humide par la Convention de Ramsar en 1989, du fait de la variété des oiseaux migrateurs qui y séjournent pendant l'hiver.

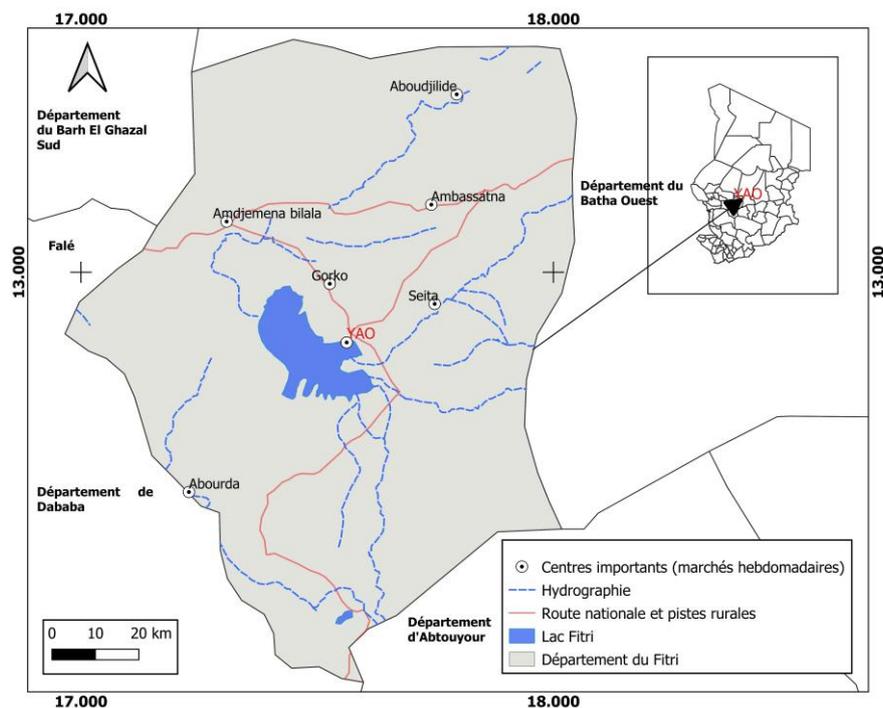


Figure 1: La localisation de la zone d'étude (Source : CNDR/N'Djamena, période, 2022)

Il offre donc, au rythme des crues et des décrues des conditions favorables au développement d'intenses activités agricoles, pastorales et piscicoles.

La zone est parcourue par des cours d'eaux qui sont en majorité temporaires et endoréiques, dont la durée des écoulements dépend de la variabilité pluviométrique, de la position du département

dans la région. Sa position à la limite du désert attire autant des pasteurs sahéliens en période de crises comme celles des sècheresses des années 70 et 80.

### **3.1.2 Historique de la formation géologique du lac Fitri**

L'histoire de la mise en place des terrains géologiques conditionne la nature minérale et la texture du sous-sol et donc toutes ses propriétés physicochimiques<sup>38</sup>. Elles constituent les aquifères dans lesquels le comportement des eaux souterraines est très variable selon les caractéristiques physiques et structurales des terrains. La connaissance des formations géologiques permet de connaître la composition du sous-sol (perméabilité et porosité) et d'identifier la capacité permettant les écoulements verticaux et transversaux de l'eau.

L'histoire géologique du lac Fitri a été documentée par les travaux de B. MOUPENG (2006), J. LEMOALLE (1979) et T. BOURDJOBO (2016). Ces auteurs mentionnent que le lac Fitri reste mal connu car « on possède peu d'informations sur ce lac. L'essentiel des données provient d'une courte campagne réalisée en décembre 1973 et de documents non publiés du service d'hydrologie du Centre Orstom de N'Djamena ». En effet, l'attention a été pendant longtemps portée sur le lac Tchad. Et pourtant ces deux grands lacs partagent un passé commun puisqu'ils font partie de l'Holocène du Mégalac-Tchad, avant de s'individualiser à la fin de l'optimum climatique dit de la « période humide africaine » ou du « Sahara vert » (SCHUSTER, 2002, cité par M. SCHUSTER et al., 2019). Ces lacs ont ensuite connu des évolutions différentes, avec des septicités propres aux physiographies africaines. Mais globalement, le contexte était le même (M. SCHUSTER et al., 2019). Tous deux sont endoréiques, occupent un bassin à topographie très peu prononcée.

Des auteurs comme J. PIAS, 1970), J. LEMOALLE, 1979) présentent la structure géologique de la région du Fitri comme une transition entre les formations périphériques du massif central tchadien, essentiellement métamorphiques, et les dépôts sédimentaires de la cuvette tchadienne. C'est un ensellement de socle limité par des cassures morphologiquement actives datant du quaternaire (F. COUREL et al., 1997). Au cœur du lac affleurent les granites calco-alcalins précambriens qui constituent l'inselberg de Yao et des quartzites arment les îles de Moudo au sud de Yao (F. COUREL et al., 1997, B. MOUPENG, 2006, S. AUBAGUE et al., 2007, A. MARTY et al., 2012). Cette zone laisse transparaître un socle, peu profond et localement affleurant au sud-

---

<sup>38</sup><https://sigescen.brgm.fr> > Lien-entre-geologie-et-hydr...

est du lac, s'enfonce progressivement vers l'ouest et le nord sous une couverture alluvionnaire fluvio-lacustre à dominance argileuse. Le cordon sableux, dont l'étendue maximale du lac Tchad (méga-Tchad) au quaternaire (8000 à 6000 BP) sépare les unités structurales visibles à l'affleurement (T. BOURDJOLBO, 2016).

Les roches métamorphiques d'âge précambrien affleurent dans une boutonnière entre le cordon sableux et le lac, à la faveur de multiples ravines orientées vers le nord-ouest. Elles sont décrites par J. PIAS (1970) comme « série méta-volcano-sédimentaire de Lélé-Dolko ». On les rencontre dans la plupart au sud et à l'est du lac (S. AUBAGUE et *al.*, 2007). Aujourd'hui les recherches sur le lac et ses marges se densifient et évoluent vers plusieurs thèmes en dépit de l'enclavement lié à la platitude (état de son relief)

### **3.1.2.1 Le bassin versant du Fitri : étendue et limite**

Un bassin versant est une aire délimitée par des lignes de partage des eaux à l'intérieur de laquelle les précipitations sont concentrées vers un même exutoire. La plupart du temps, la ligne de partage des eaux correspond aux lignes de crêtes qui définissent un bassin versant topographique. Le bassin est donc défini comme la totalité de la surface topographique drainée par un cours d'eau et ses affluents à l'amont de cette section délimitée (LAGADEC, 2018). Il est entièrement caractérisé par son exutoire, à partir duquel l'on peut tracer le point de départ et d'arrivée de la ligne de partage des eaux qui le délimite (Figure 2). C'est l'unité géographique sur laquelle se base l'analyse du cycle hydrologique et de ses effets.

Le lac Fitri est situé en plein centre du territoire tchadien (excepté la partie occidentale du Batha) entre les degrés 12°50 nord et 17°30 est, il définit comme une cuvette d'eau en langue *bilala*, et constitue l'exutoire des bassins versants qui l'entourent (Moito, Gama, Bokoro, Melfi) et les bassins de l'est dont Batha est le principal affluent. Le bassin versant du Fitri n'est plus tributaire du lac Tchad sous le climat actuel (B. MOUPENG, 2006). C'est un bassin endoréique défini par la hauteur du lac (359 m) atteinte à l'échelle de Yao, lors des bonnes années pluviométriques (F. COUREL et *al.*, 1997). Il est vaste de 70. 000 km<sup>2</sup>. Selon B. MOUPENG (2006), l'importance du flux hydrique mesurable à l'exutoire du bassin versant du Fitri dépend essentiellement de l'écoulement du batha (Figure 2)

Le bassin d'alimentation du lac Fitri est le plus long. Il s'étend sur 550 km de long et 150 km de large, pour une superficie totale de 70 000 km<sup>2</sup>. L'ensemble de ce bassin est situé au Tchad. Les connaissances sur les apports du Batha comportent de nombreuses lacunes. En effet, situé à une altitude de 285 à 290 m, le lac reçoit les écoulements du Batha et des barhs provenant du massif du Guéra.

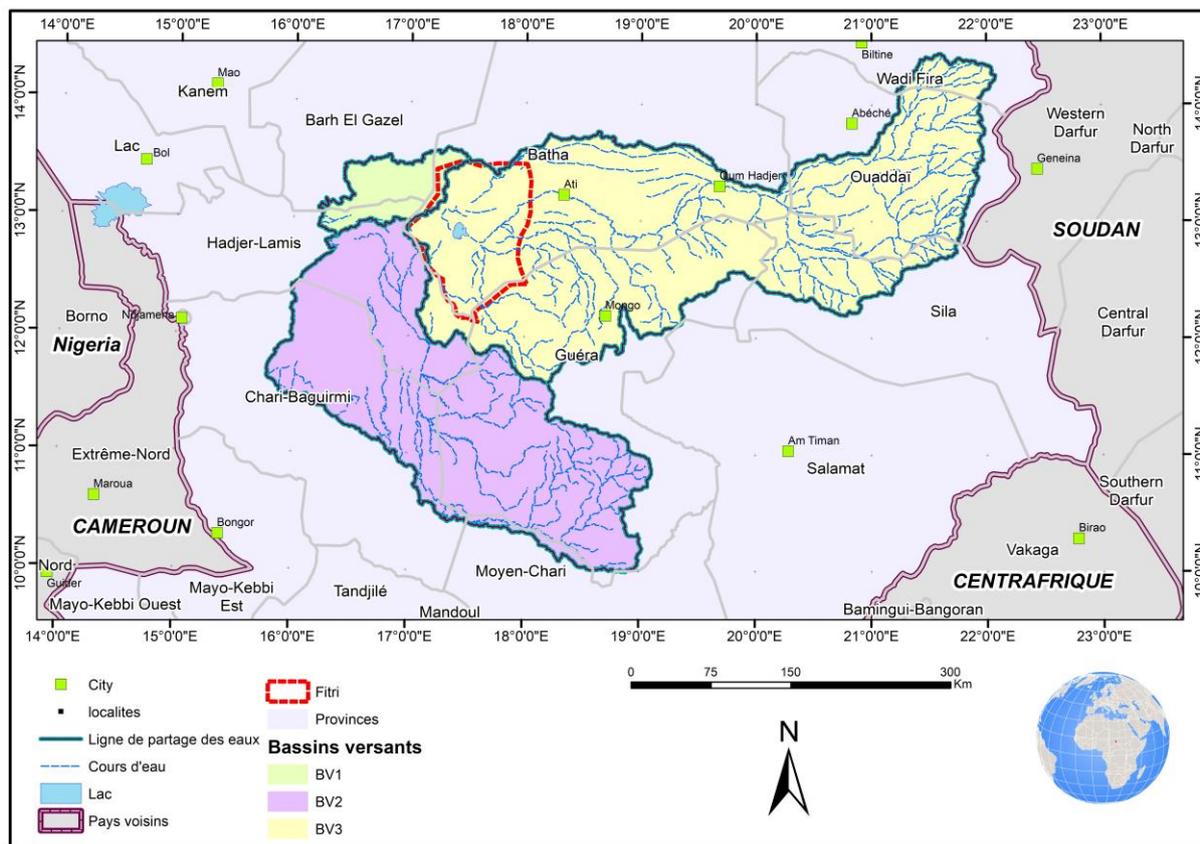


Figure 2 : Le bassin versant du Fitri, (Source : CDIG/Njaména, 2023)

D'amont en aval, on trouve une pédiplaine développée au versant sud-ouest du massif du Ouaddaï. Elle s'étend sur 200 km avec une dénivellation de 500 m (isohypse 500 à 1000 m), soit une pente moyenne de 0,25%. Elle est drainée par un réseau dendritique d'oueds qui concentrent rapidement les eaux de ruissèlement dans le cours principal au niveau d'Am Guéréda.

Une plaine argilo-sableuse qui s'étend sur 300 km d'Am Dam à Ati Ardébé. Cette plaine est légèrement inclinée vers le Nord du bassin où des dunes bloquent l'écoulement du Batha vers cette direction. Elle constitue la zone de transfert du bassin versant. Bien drainée dans la moitié amont, la partie aval voit les cours désorganisés à cause de la platitude du terrain et de sa nature argileuse.

La partie aval du lac est ennoyée par des cours d'eau en période de crues et permet au lac d'occuper une vaste dépression qui se prolonge au Nord (à l'obstacle constitué par l'erg du Harr) à la limite de l'isohypse 289 m. SCHNEIDER (2001, cité par B. MOUPENG, 2006) l'attribue au Pléistocène Supérieur (Ogolien), comparativement, le lac Tchad situé actuellement à la côte 284 m. En clair, le versant ouest du massif du Ouaddaï constitue sa limite est. Le versant nord du massif du Guéra, massif central tchadien, marque la limite sud du bassin (Figure 2).

### 3.1.2.2 La morphologie du bassin versant

Selon Pias (1965, cité S. AUBAGUE et *al.*, 2007), on peut distinguer trois grandes entités morphologiques à savoir :

- la zone deltaïque du Batha et du Barh Zilla ;
- la dépression au nord du cordon sableux ;
- la région sud-ouest et ouest du Lac Fitri.

#### **La zone deltaïque du Batha et du Barh Zilla :**

Cette partie est une zone marécageuse où coulent en direction du lac les multiples ramifications du Batha et du Barh Zilla » (S. AUBAGUE et *al.*, 2007). Elle est inondée pendant les crues à l'exception, de bourrelets de berges et d'une multitude de petites buttes sableuses à végétation claire où sont installés les villages (BIEP, 1989). Sa partie centrale est dominée par les argiles noires. Elle porte des formations denses d'*Acacia* sp (principalement d'espèce *nilotica*) et des espaces de cultures de décrue.

#### **✓ La dépression au nord du cordon sableux :**

Cette portion a été considérée pendant « longtemps, (comme) un obstacle à l'écoulement des barhs en direction du Fitri » (S. AUBAGUE et *al.*, 2007). « L'empilement d'alluvions récents au sud du cordon et les entailles respectives du Barh Zirégo au sud de Guéria et Ménogo à Arboutchatack témoignent de la difficulté qu'ont eu ces deux cours d'eau à franchir cet obstacle ». Il porte une pseudo-steppe graminéenne à strate arborée clairsemée. Entre le cordon et les alluvions du lac s'étend une vaste dépression argilo-sableuse à argileuse (sur environ 100 000 ha) où le socle affleure. Elle est inhabitée en l'absence de points d'eau et est caractérisée par une forêt très dense dominée dans les zones argileuses par *Acacia seyal*. Dans les zones inondées autour des grandes mares de Ebé et de Katsoro, on trouve aussi des zones de prairie marécageuse. La dépression est traversée du nord au sud par le Barh Zerzer et par le Barh Zirégo et ses multiples bras.

#### **✓ La région sud-ouest et ouest du Lac Fitri**

Cette partie apparaît hétérogène du fait d'avancées lacustres à l'intérieur d'une série sableuse ancienne constituée par une multitude d'alignements sableux, nés d'un remaniement éolien de la série sableuse ancienne, orientés nord-est sud-ouest. Ces dunes sont fixées par un tapis graminéen et quelques touffes de doum. Elles surplombent les dépressions de 3 à 4 mètres » (S. AUBAGUE

et *al.*, 2007). Entre ces dunes où sont installés les villages se côtoient des plaques d'argile noire tropicale à boisement dense d'*Acacia seyal* et où, après défrichage, on cultive le bérébéré. Un peu au nord, on trouve des argiles noires, occupant des surfaces plus importantes. Là-bas, les butes de sable se font de plus en plus rares. La zone n'est pas cultivée et est principalement exploitée par les éleveurs en saison sèche (BIEP, 1989). C'est une savane boisée à *Acacia seyal* et des prairies dominées par des graminées de la famille des Andropogonées.

### **3.1.3 Les caractéristiques climatiques du Fitri**

Les caractéristiques climatiques de la Province du Batha en général et du Fitri en particulier ont été abordées par plusieurs auteurs (J. PIAS, 1970, B. MOUPENG, 2006, S. AUBAGUE et *al.*, 2007, A. MARTY et *al.*, 2012). Ces études mentionnent que le bassin du Fitri fait partie du domaine tropical à deux saisons : la saison sèche qui dure près de 9 mois. La saison des pluies est très courte (de juillet à septembre), centrée sur le mois d'août.

#### **3.1.3.1 Les flux de l'alizé et de la mousson déterminant la pluviométrie**

La pluviométrie est commandée par les mouvements de deux masses d'air : l'alizé de l'alizé un vent sec qui souffle en permanence du nord-est et la mousson, un vent chargé d'humidité (S. AUBAGUE et *al.*, 2007). Ce mouvement d'aller-retour de la mousson est circonscrit dans un temps bien déterminé et parcourt l'ensemble du territoire national. Il influence la quantité pluviométrique reçue, variable d'une zone à une autre. La ligne marquant le lieu de leur affrontement détermine la Zone de Convergence Inter Tropical (ZCIT). La ZCIT est responsable des perturbations génératrices de pluies. La saison pluvieuse s'installe à l'arrière de la ZCIT, c'est-à-dire au Sud de celle-ci. La durée de la saison des pluies s'écourte du Sud vers le Nord et dépend de la remontée de la ZCIT vers le Nord, donc du temps de la couverture de la région par la masse d'air d'origine maritime (la mousson).

Diverses formes de précipitations s'ensuivent : les averses, variables en intensité et en durée, issues des perturbations de type orageux. Elles sont fortement liées au phénomène de lignes des grains et les pluies fines, dispositif pluviogénique (B. MOUPENG, 2006), moins intenses que les premières qui émanent plutôt des perturbations quasi-stationnaires et durent plus longtemps. Au Sahel et dans le bassin du Fitri en particulier, les pluies liées aux lignes des grains représentent 80 % des précipitations atmosphériques (LEROUX, 1982, cité par B. MOUPENG, 2006). Les pluies fines, beaucoup plus étendues dans l'espace, se développent à plusieurs centaines de km à l'arrière de la ZCIT. Elles n'ont pas, au même titre que les averses, les mêmes effets sur les sols, sur l'écoulement et l'érosion. Sur un sol à couverture végétale dégradée comme dans la majeure

partie du bassin du Fitri, les averses produiront un écoulement important et une mobilisation abondante de sédiments (B. MOUPENG, 2006).

Par rapport aux quantités pluviométriques reçues, le pays est partagé en 3 grandes zones climatiques : la zone désertique, la zone sahélienne et la zone soudanienne. Le centre tchadien concerné par notre étude est partagé entre 2 zones agro-climatiques : la zone sahélo-saharienne et la zone sahélo-soudanienne (Figure 3).

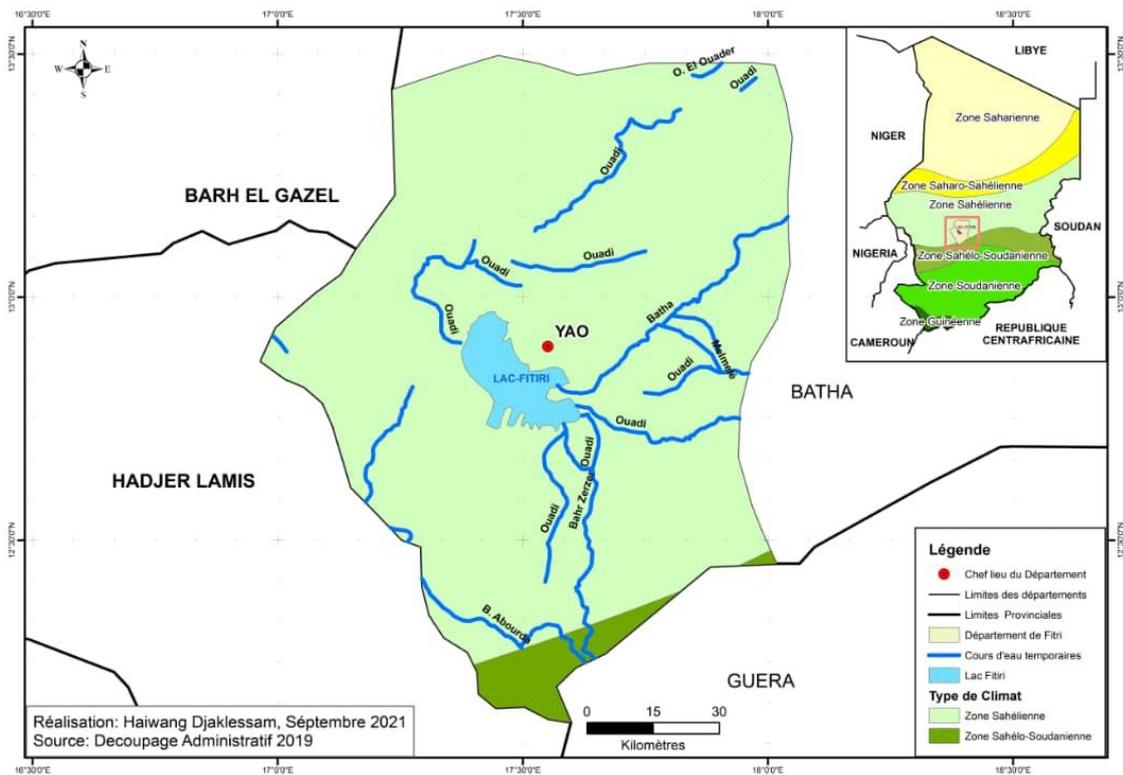


Figure 3: le milieu bioclimatique du Fitri (Source :D.HAIWANG et al., 2022)

Consécutivement aux mouvements des deux masses d'air, les précipitations sont variables d'une année à une autre. Les températures varient entre 25°C des minima et 45°C des maxima au mois de mai pendant la journée. Elles sont de 15° C au mois de janvier considéré comme le mois le plus frais de l'année (B. MOUPENG, op cit). En avril, mois le plus chaud, on constate une élévation de la température à l'extrême sud-Ouest du bassin.

### 3.1.3.2 Une pluviométrie très variable et inégale dans le temps et dans l'espace

Selon D. AL HAMNDOU et al. (2008) et N. BOUCHOURAKI (2018), la variabilité climatique se réfère à la variation du système climatique, c'est-à-dire à la variation naturelle intra et interannuelle du climat. Le degré de la variabilité climatique peut être décrit par les différences entre les valeurs moyennes à long terme des paramètres climatiques tels que la pluie, la température, l'humidité, la durée des saisons, etc., observés à différentes échelles spatiales et

temporelles. Elle se différencie du changement climatique qui désigne un changement du climat attribué directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère globale et qui s'ajoute à la variabilité climatique naturelle observée sur des périodes de temps comparables (UNFCCC, 1992, D. AL HAMNDOU *et al.*, 2008, D. HAIWANG, 2022).

La variabilité pluviométrique, un des aspects de la variabilité climatique se caractérise par une variabilité spatiotemporelle de plus en plus marquée (poches de sécheresse différemment enregistrées selon les régions), avec une grande fréquence des années « anormales ». Les longues séquences d'années sèches s'alternent avec des séquences d'années très arrosées (D. AMBACANA *et al.*, 2019).

Il se dégage alors une perturbation liée à une instabilité des calendriers des activités agropastorales de nos jours (début et fin de saisons des pluies). La variabilité pluviométrique constitue une des grandes préoccupations pour les acteurs ruraux (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, etc.). La baisse de la pluviométrie entraîne *ipso facto* la baisse du rendement de la production fourragère naturelle, principale source de nourriture du bétail au sahel, par la diminution de la biomasse (T. SOUROU *et al.*, 2017)

La zone sahélo-saharienne du Batha reçoit moins de 600 mm de pluies (autour d'Ouaddi Rimé/Djedda), ancienne zone d'attache des Ouled Rachid et la zone sahélo-soudanienne reçoit autour de 600 mm, voire plus. Les raisons de cette répartition tiennent par l'arrivée tard des premières pluies en zone sahélo-saharienne. Entre 1984 et 2000, il a plu en moyenne 356,4 mm à Yao (Chef-lieu du département) et 350,8 mm à Am N'Djaména Bilala, chef-lieu de la deuxième sous-préfecture (K. AGARD, 2002). Sur la même période les variations inter annuelles sont fortes : Yao a reçu 79,6 mm en 1984 contre plus de 600 mm de nos jours : 652,1 mm en 1994, 669 mm en 2005 (figure 4).

Par ailleurs, il a plu près de 480 mm, deux années de suite en 1988 et 1989 sur Ati (Chef-lieu de la Province) situé seulement à 100 km au Nord-est de Yao. Cela représente une proportion importante par rapport à la moyenne de 316,7 mm observé entre 1970 et 2003 dans la même station. Ces dernières années, on constate un retour de la pluviométrie mais variable selon les localités. De la même façon, le bassin du Fitri aurait enregistré entre 1955 et 1982, en moyenne 539 mm de pluie (B. MOUPENG, 2006).

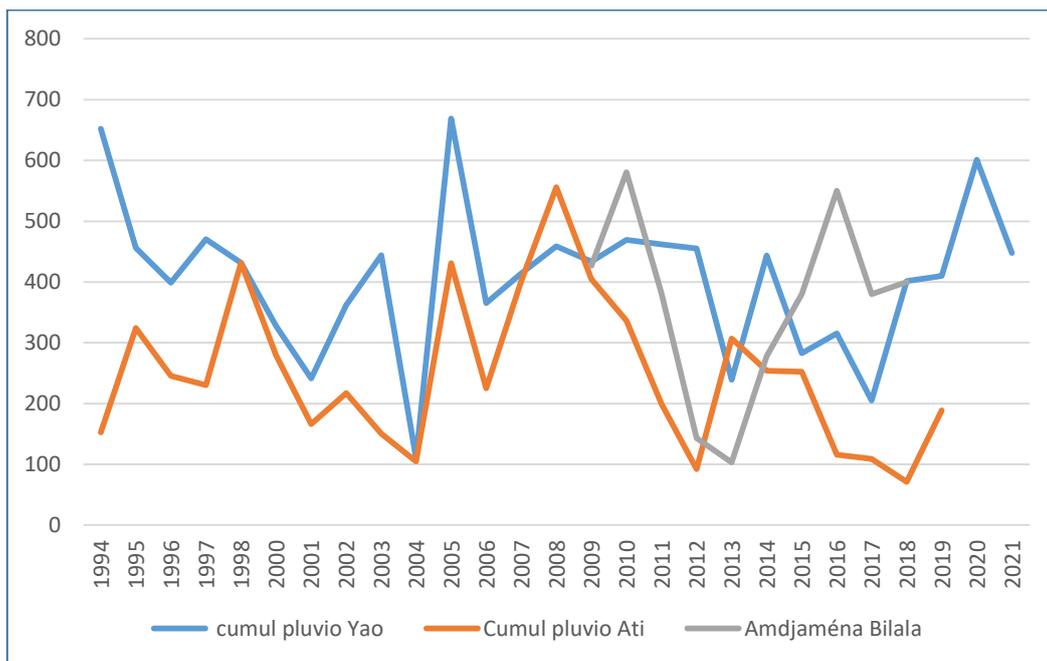


Figure 4: Variation de la pluviométrie dans les stations d'Amdjaména Bilala, Yao et d'Ati (DREM/N'Djamena, Service de l'agriculture/Fitri)

Cette variabilité s'explique en termes de nombres de jours de pluies reçues par mois parfois dans la même localité. À Amdjaména-Bilala par exemple, en 2012, il a plu 142,9 mm de pluies en 37 jours contre 550 mm en 2016 en 28 jours. Le mois de juin marque pour la plupart de temps, le début des pluies et celui de septembre marque la fin, rare en octobre (tableau 3).

Tableau 3: Répartition du nombre de jours et du cumul pluviométrique annuel de 2012 à 2020

Année	Mois du début de la saison pluvieuse	Mois de la fin de la saison pluvieuse	Cumul pluviométrique (en mm)	Nombre de jours de pluies
2012	Juin	Septembre	142,9	37 jrs
2013	Juillet	Août	103	6 jrs
2014	Juin	Septembre	278	19 jrs
2015	Juin	Septembre	380	19 jrs
2016	Juin	Septembre	550	28 jrs
2017	Juin	Août	380	25 jrs
2018	Mai	Septembre	401	31 jrs
2019	Mai	Octobre	410,1	30 jrs
2020	Mai	Octobre	601,5	29 jrs

Source : service de l'agriculture du Fitri Amdjaména Bilala/Fitri, (2022)

### 3.2 Les ressources naturelles : état des lieux des ressources pastorales

Les ressources pastorales désignent les jachères, les vaines pâtures (résidus de récoltes), les herbacées, les ligneux (L.N. KOUSSOUMNA, 2008) auxquelles il faut ajouter les ressources en eau (eau de surface, eau de puit, forage, ...). Dans cette panoplie des éléments constituant les

ressources naturelles, on retrouve l'ensemble des écosystèmes naturels dédiés à des systèmes d'élevage, non concurrencés par les cultures agricoles vivrières. Le pâturage naturel constitue l'élément fondamental des ressources naturelles dans le cadre du pastoralisme, car n'étant pas détenu par un individu ou un groupe (P. SOUGNABE, 2010). Il représente entre 38 et 52 % de la matière sèche dans l'alimentation animale tandis que les résidus de cultures représentent entre 21 et 28 % de matière sèche (C. BENARD, 2021). Il (pâturage naturel) est demeuré la principale source de protéines brutes dans l'alimentation animale en temps normal. Le pâturage naturel et les résidus des cultures sont intimement liés et complémentaires pour les troupeaux, particulièrement en saison sèche.

Mais, de toutes les ressources existant dans le monde, l'eau demeure une des ressources essentielles à la vie. De nos jours, elle représente un enjeu géopolitique et sécuritaire majeur et a été au cœur des grandes civilisations (D. HAIWANG et al., 2022 a). En effet, les grandes civilisations qui se sont développées depuis la plus haute Antiquité<sup>39</sup> le doivent à l'eau et à sa maîtrise. La Mésopotamie, région historique du Moyen-Orient a été à l'origine de la révolution du néolithique (par l'invention de l'agriculture), car située entre les 2 fleuves : le Tigre et l'Euphrate. La civilisation de l'Égypte pharaonique n'aurait pu se développer sans la présence du Nil et l'historien grec Hérodote disait d'ailleurs que l'Égypte était un "don du Nil

L'eau apparaît comme une ressource essentielle pour toutes les formes de vie sur la planète, et sa gestion est essentielle pour la vie de tous les organismes. L'eau au Sahel (aussi bien de pluie que celle provenant des puits), constitue selon A. GONIN (2018), la ressource essentielle pour la sécurisation foncière. En effet, la construction d'un puits dans un terroir d'attache dispose, des droits d'accès, de prélèvement et de gestion, mais pas d'exclusion, ni d'aliénation (B. THEBAUD, 2002). Les études prévoient 15 000 litres d'eau pour produire un Kilo de viande bovine<sup>40</sup>.

Au Fitri, l'eau est d'une importance capitale et particulière puisqu'elle détermine de manière globale la valeur, la disponibilité et la pérennité des autres ressources pastorales (fourragères essentiellement) et commande l'ensemble des activités économiques. Ici, le Lac Fitri constitue l'un des plus importants écosystèmes dans le sahel tchadien. Situé à 300 km à l'est de N'Djaména et d'une superficie d'environ 50.000 ha. Il est le pivot d'une économie locale florissante et le second du pays par la superficie après le lac Tchad. Grâce au lac, une diversité de produits assure

---

<sup>39</sup>Site : [https://www.lyceeadultes.fr/.../G03\\_cours\\_L\\_eau\\_ressource\\_esse...](https://www.lyceeadultes.fr/.../G03_cours_L_eau_ressource_esse...)

<sup>40</sup><https://www.livrescolaire.fr/page/16877120>

la sécurité alimentaire des populations locales et d'ailleurs. Lors des grandes sécheresses des années 84 à 85, il s'est constitué comme le seul refuge aussi bien pour les animaux que pour les hommes. La progression constante du cheptel (Tableau 7) dans le bassin de Fitri témoigne de la pérennité du plan d'eau et des ressources fourragères aquatiques quasi-permanentes (S. AUBAGUE et al., 2007, A. MARTY et al., 2012, D. ZAKINET, 2015 a). Ces affirmations ont été vérifiées à travers les résultats du traitement des images ayant permis l'élaboration des cartes d'occupation du sol de 1986, 1998 et 2022 de la zone d'étude. Les résultats issus du traitement des images satellitaires illustrent une augmentation des ressources pastorales disponibles pour l'alimentation des animaux, surtout les prairies aquatiques.

### **3.2.1 Les différentes unités d'occupation du sol**

Le travail de traitement et d'analyse des images de 1986 et 1998 (Landsat 7 ETM) et 2022 Landsat 8 Oli Tirs, ont permis de mettre en exergue différentes unités d'occupation du sol représentées dans les différentes figures ci-dessous.

#### **3.2.1.1 Les unités d'occupation du sol de 1986.**

L'examen de la figure (5) ci-dessus, montre qu'en 1986, le territoire du Fitri est dominé par la steppe, occupant la majeure partie du territoire (Fitri). La figure (6) par contre, illustre les proportions des différentes unités d'occupation du sol en 1986. En observant ladite figure, la steppe se hisse en première place avec 79,54%. Elle est suivie respectivement par la savane (5,69 %) et les forêts 5,24%. Ces deux unités se retrouvent autour du lac et dans la partie sud et sud-est. Viennent ensuite les sols nus (2,95%), les prairies aquatiques (2,84 %) et les cultures pluviales (2,72%). Les prairies aquatiques encerclent le lac sur une bonne étendue et les cultures pluviales sont observées surtout au nord-est et au sud-ouest. Quant aux sols nus, ils sont observables un peu au nord du lac, mais en grande partie à l'extrême nord du milieu d'étude. L'eau occupe la faible proportion dans cette répartition avec 0,49%, symbolisé le lac presque asséché. On peut bien imaginer que cette faible proportion résulterait des effets des sécheresses des années 85.

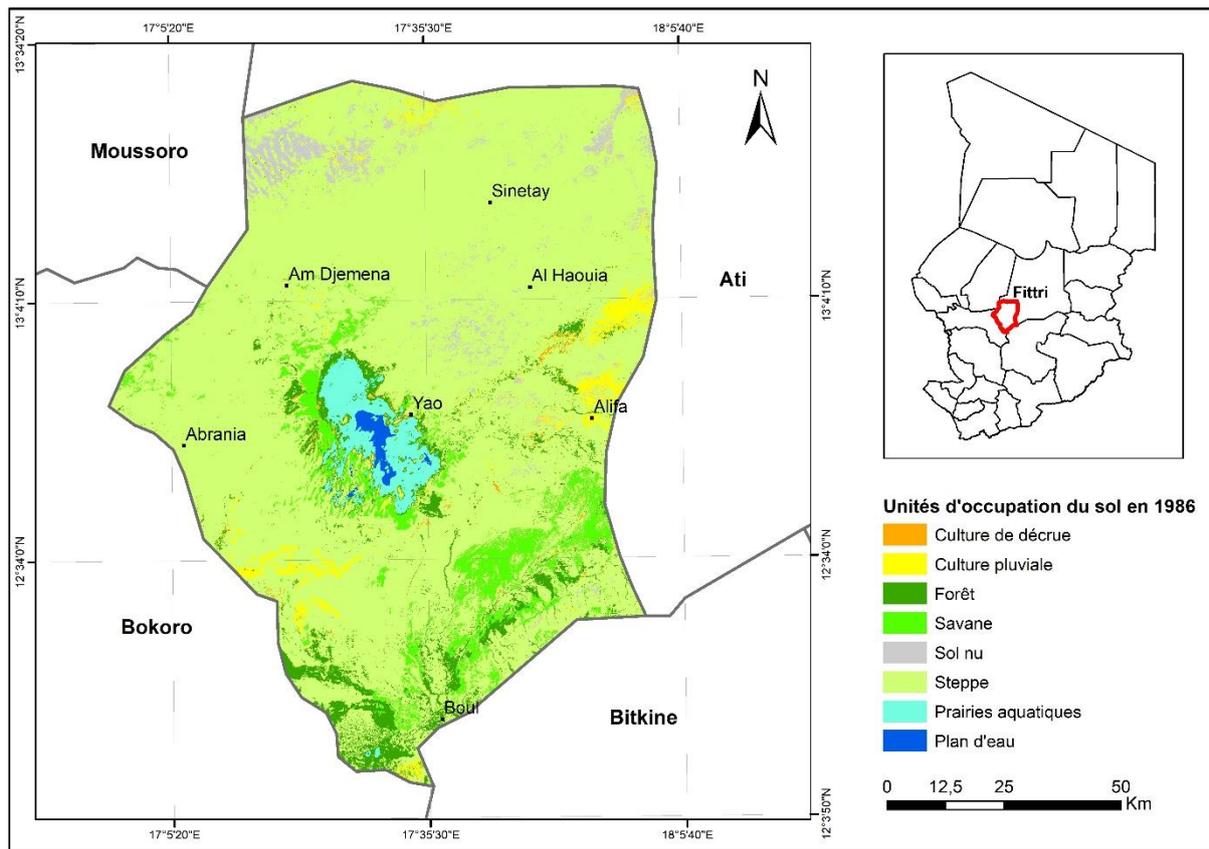
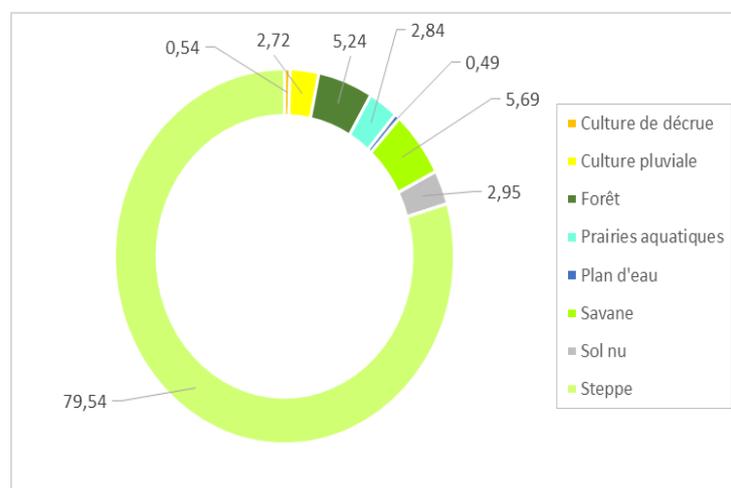


Figure 5: L'occupation du sol du Fitri (1986) (Source : Landsat 5, [www.usgs.gov](http://www.usgs.gov))

En résumé l'analyse des résultats des unités d'occupation du sol montre qu'en 1986, les plans d'eau et les cultures de décrues étaient presque nuls dans toute la zone avec respectivement de 0,49% et 0,54%. Ce témoigne de la gravité de la sécheresse de 1985 qui a anéanti presque le lac Fitri. Les témoignages sur le terrain affirment que l'on pouvait traverser ce lac à pied car complètement sec. Et depuis lors les animaux aquatiques comme les hippopotames, les crocodiles ont disparu.



### 3.2.1.2 Les différentes unités d'occupation du sol de 1998

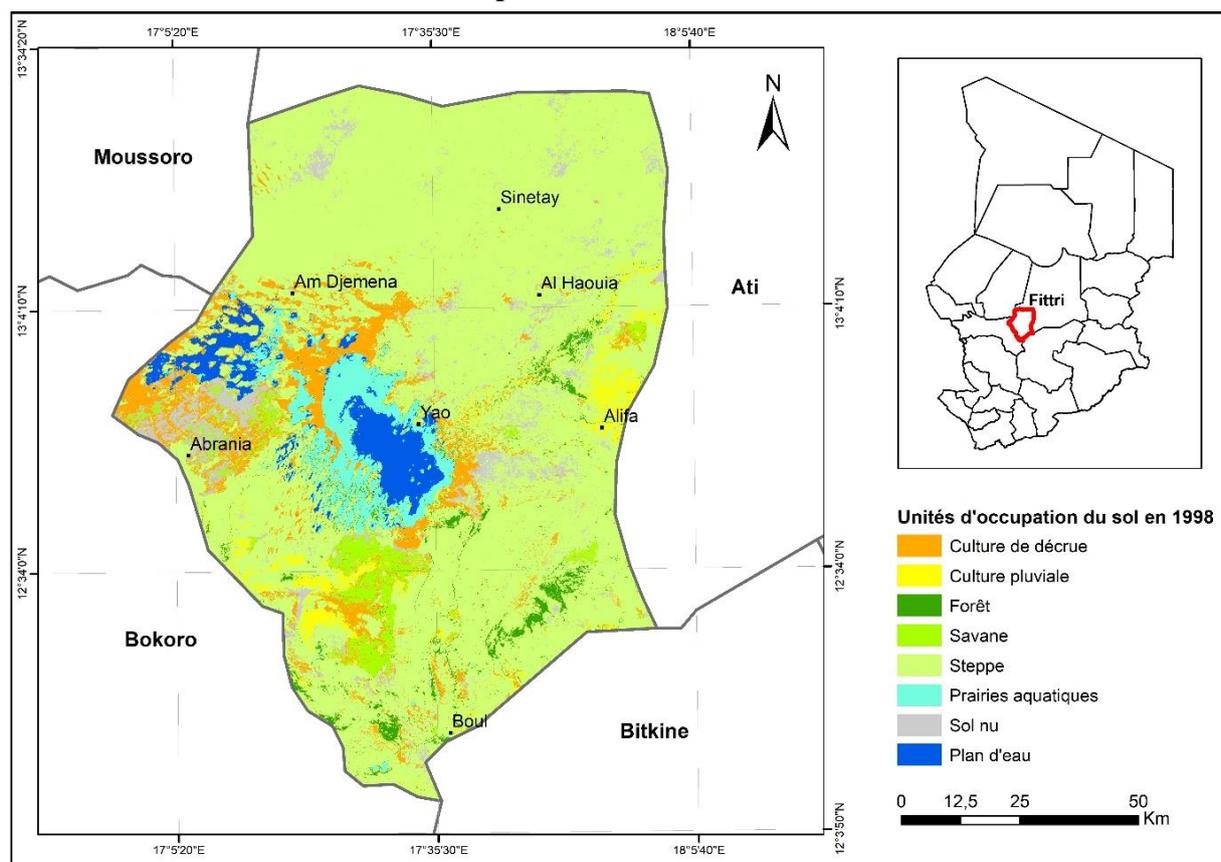


Figure 7 L'occupation du sol 1998, (source : Landsat 7, www.usgs.gov):

L'examen de la figure (7) ci-dessus montre qu'en 1998, la steppe a régressé par rapport à son niveau de 1986 au profit des cultures de décrue. La figure (8) qui présente les différentes proportions d'unités d'occupation du sol attribue 70,97 % à la steppe. Elle occupe malgré cette relative regression la première place. Les plans d'eau ont substantiellement augmenté avec 3,77% contre 0,49% en 1986, les prairie aquatiques (4,76%) contre 2,84% en 1986. Cette augmentation/progression s'est faite au dépend de certaines unités comme la forêt qui passe de 5,24% en 1986 à 1,96% en 1998. Les cultures de décrues ont fortement augmenté. Elles passent de 0,54% en 1986 à 8,22% en 1998. Ces résultats sont consécutifs au niveau d'eau exceptionnellement atteint 1998, année de la grande inondation dans tout le Tchad. B. MOUPENG (2006) évalue à plus de 1300 km<sup>2</sup> la superficie du lac Fitri en 1998 contre 400 à 800 km<sup>2</sup> de nos jours (moyenne normale).

Cette inondation a eu des effets sur la couverture végétale comme en témoigne la chute des superficies de la forêt et de la savane qui décroissent de 5,24% en 1986 à 1,96% en 1998 pour les forêts ou de 5,69% en 1986 à 2,77% pour la savane. L'on serait tenté d'attribuer cette chute

aux effets de l'inondation de 1998. Les cultures de décrue ont pris un avantage sur les cultures pluviales (8,22%) contre (2,5%).

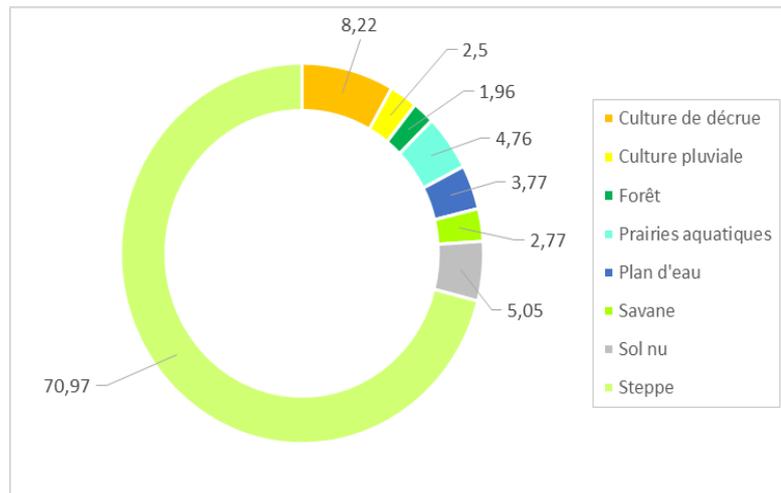


Figure 8: Proportion des unités d'occupation du sol (1998), (source : Landsat 8)

En résumé, on constate un petit changement dans les unités d'occupation du sol avec une réduction de la proportion des superficies forestières, au profit des plans d'eau et des cultures de décrue (figure 8) et tableau (4).

### 3.2.1.3 Les unités d'occupation du sol de 2022

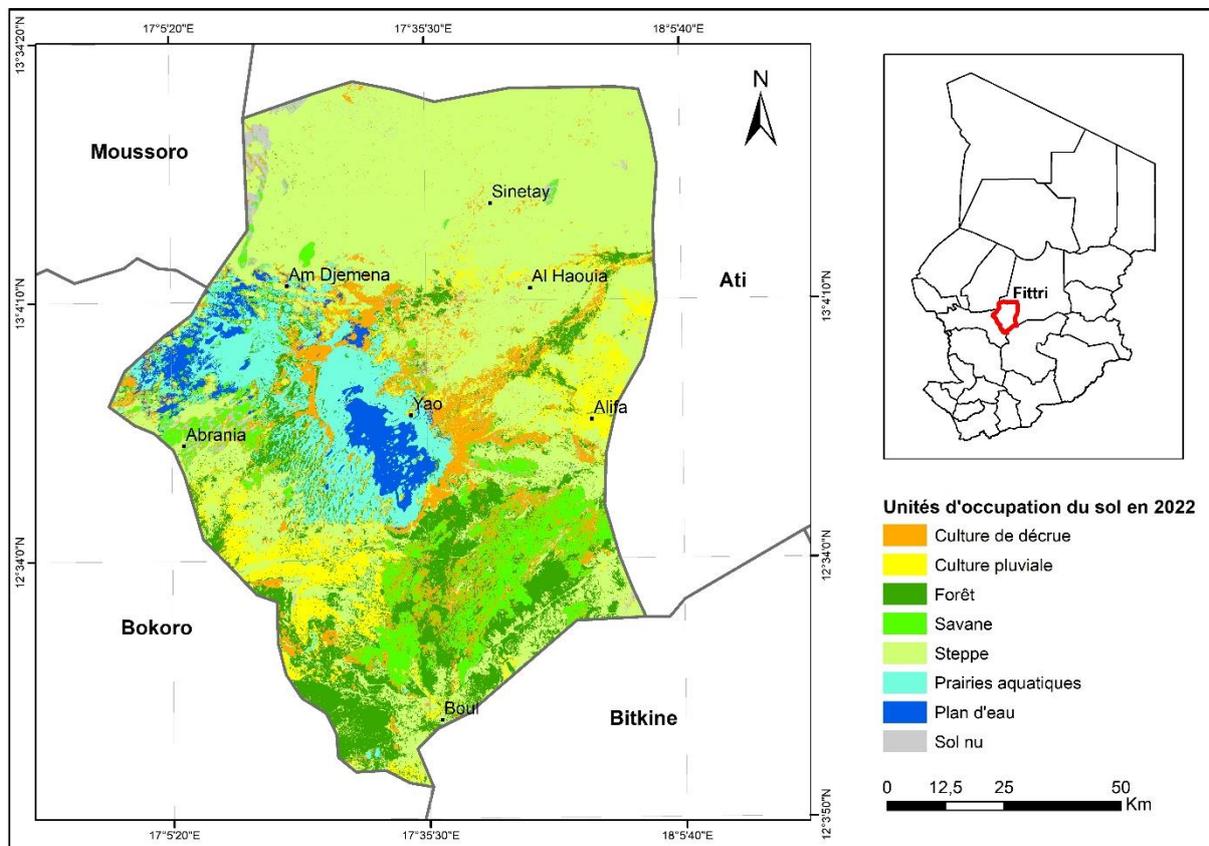


Figure 9: L'occupation du sol 2022, (source : Landsat 8, [www.usgs.gov](http://www.usgs.gov)):

La lecture de la figure (9), permet de constater qu'en 2022, la steppe occupe toujours la plus grande partie de la superficie du Fitri. Ce qui est raisonnable car l'on se trouve ici en zone sahélienne. En observant le tableau (4), les figures (8) et (10), on constate que les forêts, les cultures de décrue ont connu une forte progression respectivement de 13,253%, et 9,57% en 2022 contre 1,96% et 8,22% en 1998. Les plans d'eau ont un peu diminué (3,71%) par rapport à leur niveau de 1998 (3,77%). Cette relative diminution montre que le lac est resté presque stable si l'on considère le niveau de 1986 (0,49%) (figure 6).

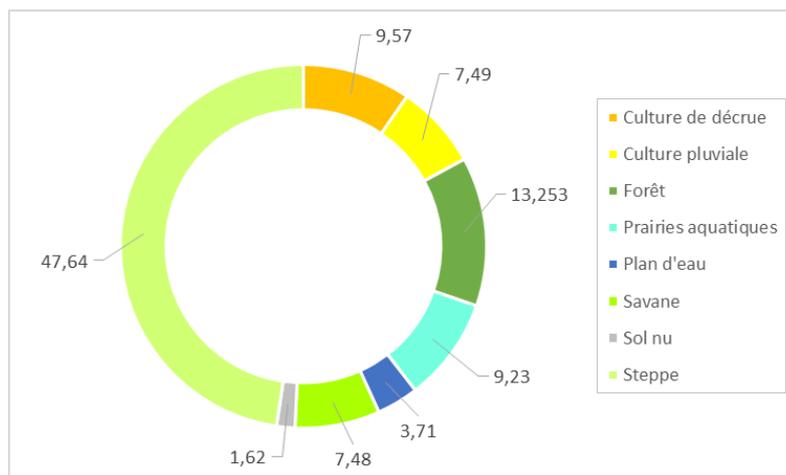
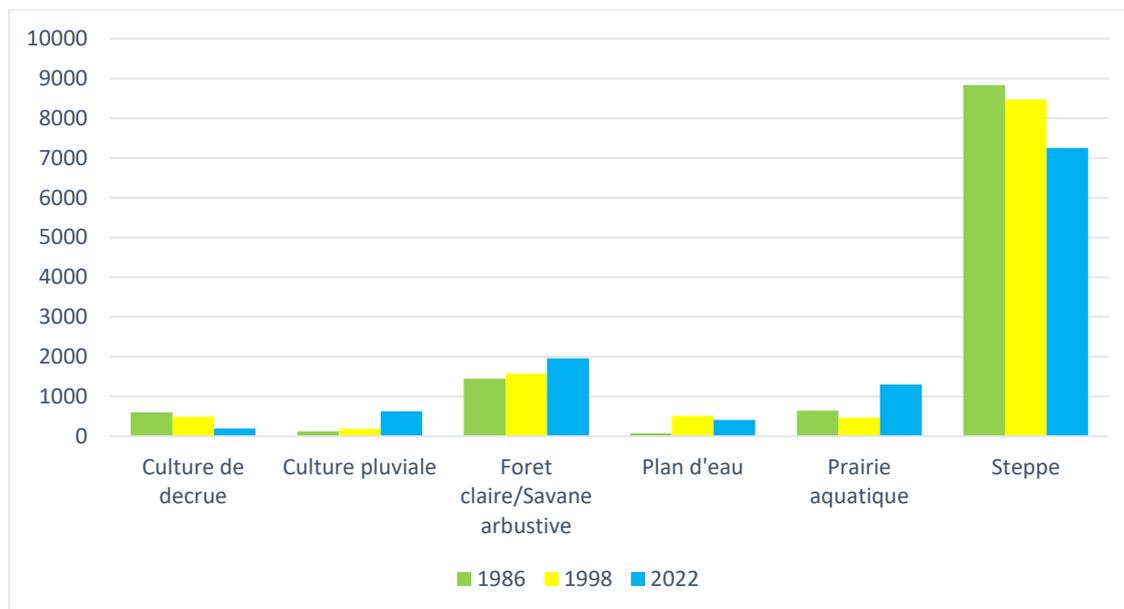


Figure 10: Le pourcentage/unités d'occupation du sol (2022), (source : Landsat 8).

L'augmentation de la superficie forestière pourrait s'expliquer les mesures prises en 1998 et de 2008 par le gouvernement. Il s'agit respectivement des lois n° 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement du 17 Août 1998 et la loi n°14 / PR/ 2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques du 10/06/2008. Ces mesures auraient contribué à la régénération forestière. Cette régénération a été confirmée par le Délégué Provincial en charge de l'Environnement rencontré à Ati en février 2022. Le récapitulatif des différentes proportions des unités d'occupation du sol sont contenues dans le tableau (4).

En bref, spatialement qu'il y a des changements importants survenus dans cette zone durant la période (1986-2022). Sur le plan des ressources en eau et végétales, on constate une amélioration les dix années par rapport à leur niveau antérieur (1986 surtout). Mais les superficies agricoles semblent aussi augmenter. Ces différentes augmentations/progressions représentent des enjeux et des défis importants pour le département.

Tableau 4 : Récapitulatif de la dynamique des unités du sol des années 1986, 1998 et 2022



Source : Images Landat 7 et 8 de 1986, 1998, 2022

### 3.2.2 Les ressources pastorales

Au tour du lac Fitri, il existe une importante quantité des ressources pastorales utiles à la production animale (l'alimentation et l'abreuvement) des animaux. Les ressources en eau sont constituées de : lac Fitri, mares et points d'eau et les ressources fourragères sont spatialement hétérogènes suivant les localités et les périodes. Globalement, les ressources fourragères sont dominées par les espèces graminéennes, les prairies aquatiques et les résidus de récolte.

#### 3.2.1.1 Les ressources en eau : un lac alimenté par plusieurs sources

Le lac Fitri et sa zone humide associée jouent un rôle majeur dans cette partie du sahel pour les activités humaines (agriculture, élevage, pêche, commerce) et comme refuge pour la biodiversité (oiseaux migrateurs, faune sauvage, végétation). Deux principaux facteurs essentiels l'influencent : d'une part, les précipitations directes sur le lac et d'autre part, les eaux de ruissèlement du fleuve Batha et ses affluents.

##### ➤ L'alimentation du lac par les précipitations

Malgré son caractère instable en plein centre du territoire tchadien, globalement, le volume du lac Fitri (lorsqu'il n'est pas complètement sec) se situent entre  $0,7$  et  $2.10^9$  m<sup>3</sup>. Les apports directs par les précipitations sont évalués à 11%, soit 150 et 250 millions de mètres cubes par an (T. BOURDJOLBO, 2016). La profondeur "normale" des eaux oscille entre 1,5 et 2 mètres selon le volume d'eau reçu. La part qu'apporte les précipitations varie d'une année à une autre.

Selon K. AGARD (2002) entre 1984 et 2000, il a plu en moyenne 356,4 mm à Yao et 350,8 mm à Am N'Djamena Bilala. Cette tendance n'est pas sans influence sur le niveau des crues du lac dont le bassin septentrional est plus sensible aux variations climatiques que celui du Lac Tchad. La présence du lac crée un microclimat à Yao et aux alentours car les pluies à Yao débutent en avril-mai et se concentrent sur les mois de juillet, août et septembre.

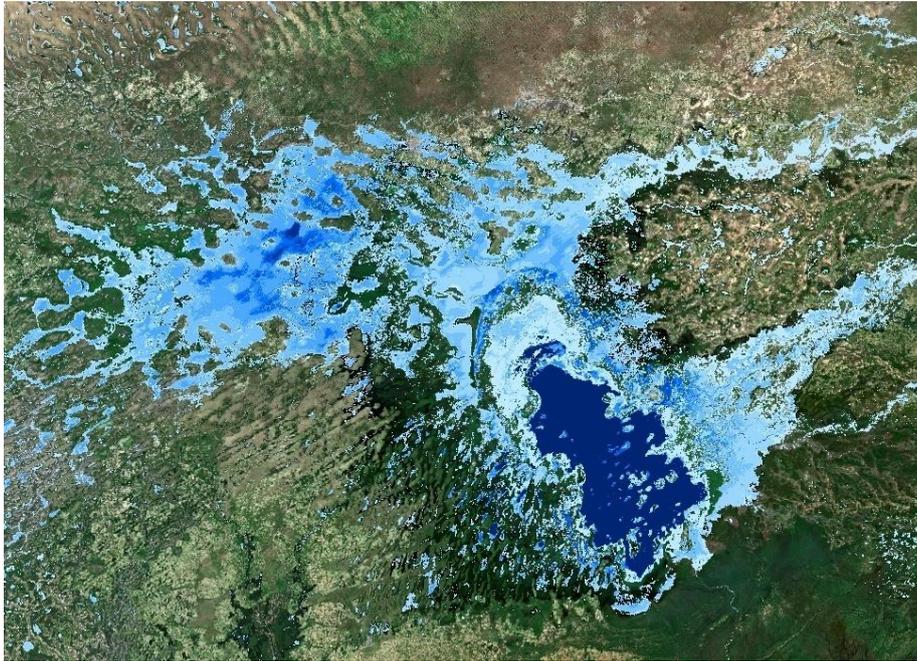
Avec la pluviométrie, la superficie inondée du lac augmente. Entre 1998 et 2015, la superficie du lac a oscillé entre 1300 km<sup>2</sup> 1500 km<sup>2</sup> et peut atteindre pendant la période des hautes crues 1700 km<sup>2</sup> (K.A. MBAGOGO, 2019). Au contraire, il est menacé de tarissement du fait des effets combinés des actions anthropiques et des changements climatiques lesquels peuvent provoquer son tarissement complet. C'est le cas des années de sécheresse de 1901, 1913, 1973 et 1984 (B. MOUPENG, 2006, S. AUBAGUE et *al.*, 2007), ayant entraîné la perte de milliers de têtes de bétail, ou ayant contraint des éleveurs en exil. Les stigmates de ces sécheresses sont jusque-là témoignés par la disparition totale des hippopotames et des crocodiles (espèces aquatiques rares).

Toutefois, les récentes études de A. MARTY et *al.* (2012), T. BOURDJOLBO (2016), montrent un lac en train de s'étendre vers l'ouest depuis les deux dernières décennies comme les témoignent la photo (n°1). Cette extension est confirmée par les dires des acteurs au terrain. Autour d'Amdjaména Bilala, l'extension des cultures maraichères au détriment de nouveaux espaces mis en valeur il y a de cela 5 ans environ<sup>41</sup> témoigne du changement ou de la variabilité climatique constatée. Les eaux issues des déversements des eaux d'inondations ou de la crue s'étend sur des kilomètres et induit un amoncellement des limons fertiles. Ces limons restent inondés toute l'année. Ce déversement s'explique plus par la faiblesse de la pente et par le refus d'infiltration (lorsque le substrat (sol argileuse) est bien gorgé d'eau (A. MARTY et *al.*, 2012). C'est pourquoi on constate une évolution certaine du niveau du lac. En 1998, à la mi-septembre, sa côte maximale annuelle a atteint 355 cm à l'échelle de Yao, supérieure à celle enregistrée antérieurement. Il a commencé à augmenter de volume en février 1999 avec 600 km<sup>2</sup> de superficie (B. MOUPENG, 2006), s'étendant au détriment de vastes surfaces marécageuses. Le lac et ses environs se présentent depuis lors comme un système de mares plus ou moins connectées et contribuent à l'inondation complète du milieu (K. AGARD, 2002) et photo (1). Le processus commence à l'arrivée des premières pluies où le lit mineur du lac se remplit d'abord avant que toutes les bordures (marécages) du lac soient inondées. Avec l'arrêt des pluies (qui varie selon les années), la superficie du lac diminue progressivement (entre octobre et février).

---

<sup>41</sup> Selon les informations recueillies auprès des maraîchers à Amdjaména Bilala, 10/15 personnes interrogées ont affirmé que le lac s'étend vers l'ouest les 5 dernières années

Cette diminution progressive présente un intérêt particulier pour les activités agricoles et pastorales (repiquage des berbééré, marécage, développement des prairies aquatiques).



*Photo 1: Débordement du lac Fitri lors des inondations de 2020, (J. Cessaro ., 2022)*

➤ **Le Batha, source principale d'alimentation du lac**

Le Batha et les autres affluents contribuent à près de 90%. En année de bonne pluviométrie, le volume annuel d'eau reçu par le lac peut dépasser les 2 milliards de mètres cubes (S. AUBAGUE et al., 2007). C'est un affluent à débit très fort (photo n°2). Selon Pias (1965, cité par S. AUBAGUE et al., 2007), le Batha coule dans un lit bien dessiné, au milieu de berges franches dans les sables de la série ancienne ou ses alluvions récentes.



*Photo 2: Batha, principale source d'alimentation du lac Fitri, Seita Korlossou, juin 2023, HAIWANG D.*

Il forme les deux tiers du bassin du Fitri avec 47 300 km<sup>2</sup> de superficie (A. MARTY *et al.*, 2012) et assure 60% des apports des affluents (BIEP, 1989), soit un milliard de mètres cubes par an (S. AUBAGUE *et al.*, 2007).

➤ **Les autres affluents du Lac Fitri**

Si le Batha a un écoulement permanent en saison des pluies, il n'en va pas de même pour ses affluents dont les écoulements peuvent se limiter seulement aux tornades ou à la brève période qui leur succède. Ces affluents sont constitués pour l'essentiel des bassins du barh<sup>42</sup> Melmélé (4 450 km<sup>2</sup>), du barh Zilla (5 400 km<sup>2</sup>), du barh Zerzer, du barh Abourda (4 400 km<sup>2</sup>) sans oublier les abords du lac (5 850 km<sup>2</sup>) (A. MARTY *et al.*, 2012). Ils se séparent du bassin principal (le Batha) en aval d'Ati, où ils se divisent en une infinité de bras qui vont se perdre dans la zone marécageuse précédant le lac Fitri à l'est de Yao (A. MARTY *et al.*, 2012). Il reçoit sur sa rive droite : les ouadi Hamra, Mibah, Nabak et la Bitéa le plus important de tous, elle-même grossit des ouadi Mandjobo et Lborlé. Sur sa rive gauche, il reçoit en provenance du massif central tchadien (le Guéra), les ouadi M'Bormo, les barhs Zerzer, le Melmélé, le Zilla, et l'Abourda. Ces différents affluents ou barhs apportent environ 640 millions de m<sup>3</sup> par an soit 40% des apports des affluents (S. AUBAGUE *et al.*, 2007).

En bref, le lac Fitri constitue le bassin de réception de tous les ouaddis qui drainent le bassin versant endoréique du Fitri. C'est le plus grand lac se trouvant uniquement à l'intérieur du territoire tchadien. Il joue un rôle majeur dans cette partie du sahel pour les activités humaines (agriculture, élevage, pêche) et pour la biodiversité (C. RAIMOND *et al.*, 2019).

➤ **Les mares : des ressources temporaires ou tarissables aux fonctions multiples**

Des mares temporaires (naturelles ou aménagées), isolées par endroit existent dans le département. Elles sont utiles dès les premières pluies et sont beaucoup plus nombreuses dans les zones éloignées du lac : au Nord du lac et à l'Ouest du Fitri (T. BOURDJOLBO, 2016). On les trouve dans les zones exondées c'est-à-dire aux environs de la sous-préfecture d'Ambasatna d'Aboudjilid, mais aussi à la limite d'Am djaména Bilala. Connectées en période de fortes inondations ou de fortes crues, en saison de pluies, ces mares sont utiles pour l'abreuvement des animaux et permettent aux pasteurs d'éviter les longs et fastidieux travaux d'exhaure de l'eau. Certaines catégories de pasteurs transhumants particulièrement mobiles avec dromadaires (les

---

<sup>42</sup>*Bahr* : terme arabe désignant un fleuve ou une rivière importante.

goranes), utilisent presque ces eaux de surface pendant une bonne partie de l'année. Il s'agit par exemple des agropasteurs rencontrés autour d'Ambasatna. Ces derniers utilisent les mares (selon le débit) jusqu'en fin février ou au début de la saison des pluies. L'absence du travail d'exhaure et la rapidité d'abreuvement rend ces points d'eau de surface particulièrement attractifs. Ces ressources en eau permettent d'alimenter les animaux pendant la saison des pluies et de les maintenir avant leur descente au lac après la fin de ladite saison.



*Photo 3 : Abreuvement d'un troupeau dans une mare naturelle à Mougran, (Cliché : HAIWANG D. , Juillet, 2022)*

La photo (n°3) montre ici une mare dans la zone de repli des éleveurs Ouled Rachid à Mougran (au nord) pendant la saison des pluies. Ces ressources en eau sont aussi importantes pour la pêche traditionnelle après le retrait progressif des eaux de pluie. Les principales espèces de poisson comme les silures ou *Silurus glanis* sont pêchées dans les mares. Certaines familles les utilisent pour la plupart des cas dans leurs travaux domestiques : construction des briques, lessives.

#### ➤ **Les autres ressources en eau**

- **Les puisards /puits traditionnels**

Les puisards sont des ouvrages simples de conception (fonçage en petit diamètre sans cuvelage ou parfois avec un cuvelage rudimentaire confectionné avec les branchages et sans captage complexe) permettant d'abreuver les animaux. Pour M. LESNOFF (1999), un puisard correspond

à un ensemble d'ilots, en général répartis le long d'un ouaddi (oued). Et chaque ilot est constitué d'un ensemble d'abreuvoirs proches et alimentés par un ou plusieurs trous appelés puisards. En d'autres termes, les puisards sont des trous creusés dans le lit d'un cours d'eau pour l'exploitation de la nappe phréatique (M.E., 2016). Dans ces puisards (Photo 4) on distingue deux types d'abreuvoirs : des abreuvoirs en argile essentiellement pour les bovins et les petits ruminants et des abreuvoirs en métal pour les dromadaires (M.E., op cit.).



*Photo 4 : un puisard de fortune des Ouled Rachid à Abourda, , Cliché HAIWANG D, Mars 2023*

Mais les puisards visités sont des ouvrages de fortune utilisés par les différents groupes ou sous-groupes d'éleveurs. Ces éleveurs sont des bouviers qui ne sont pas habitués au lac Fitri. Ils bénéficient des pâturages des dépressions se trouvant à proximité des milieux relativement « humides » où la nappe phréatique n'est pas profonde : lits des cours d'eau, basfonds (Photo n°4). Leur débit est très faible (bien moins du 1 m<sup>3</sup> à l'heure) et l'eau reste de qualité assez médiocre. C'est un ouvrage renouvelé chaque année et nécessite par conséquent l'abattage des arbres ou arbustes pour la confection du « cuvelage » traditionnel et des fourches. À cause des multiples exploitations de l'eau, l'usage pastoral des puisards se complexifie, notamment pour les grands troupeaux.

Au Fitri, ils sont observés partout dans la zone d'Abourda. Ils sont l'œuvre des transhumants Ouled Rachid, Peuls, Nawala. Ces ouvrages de fortune nécessitent moins d'efforts à moindre cout. Les éleveurs rencontrés disent qu'ils abreuvant leurs animaux dans ces puits à cause du cout élevé chez les propriétaires privés. Ils s'efforcent soit de les creuser eux-mêmes à une profondeur maximale de 3 à 4 m, soit il loue la force du travail en raison de 5 000 f la profondeur d'un mètre.

- **Les forages et les puits modernes**

Dans le mode de vie pastoral, les puits sont le recours ultime pour l'abreuvement des troupeaux lorsque les points d'eau de surface et les puisards tarissent et ne permettent plus de valoriser les pâturages. Les puits constituent un passage obligé pour les déplacements, pour la survie de l'élevage transhumant. Ils sont à la fois des lieux de contraintes où l'effort physique est le plus intense pour le pasteur. Ce sont également des sites de rencontres avec les autres lignages et les autres groupes (communautés des pasteurs).

La politique de création des stations de pompage en zone pastorale a débuté dans les années 50-60 en Afrique Centrale et de l'Ouest (B. THEBAUD, 1990). Elle a pour objet l'exploitation du fourrage en augmentant l'accès aux aires de pâturage. Ceci, à travers une disponibilité assurée en eau facilitant l'abreuvement du bétail. En effet, les forages et les stations de pompage motorisées permettent d'exploiter des pâturages jusqu'alors inaccessibles. Dès les années 70 à 80, il est apparu la faiblesse de cette politique. En effet, le constat a montré que ces ouvrages contribueraient à la destruction des pâturages environnants (auréoles de désertification), dans un contexte qualifié de territoires pastoraux tribaux (B. THÉBAUD, 1990). Cette politique a également suscité des tensions entre les éleveurs autochtones et les éleveurs « arrivants » vis-à-vis des « territoires », et ce, malgré les réciprocitys historiques reconnues.

Le département du Fitri, contrairement à d'autres localités de la zone sahélienne du Tchad (Biltine, Nord du Batha en l'occurrence), ne dispose pas assez de forages, à cause de la présence du lac. Les forages existants sont rencontrés autour d'Abourda. Aux environs d'Ambasatana. Dans ces localités, on trouve des puits construits source d'abreuvement aux troupeaux des agropasteurs (photo 5).



Photo 5 : forage privé à Abourda, (Cliché : HAIWANG D., Mars 2023)

### 3.2.1.2 Les ressources fourragères

Les ressources fourragères sont constituées de la végétation, des résidus des récoltes. La végétation naturelle est composée d'herbes annuelles et vivaces, des indices forestiers et surtout de la prairie aquatique (BIEP, 1990, S. AUBAGUE et al., 2007, D. ZAKINET, 2015 a). Les principaux types de pâturages identifiés sont : les pâturages sur sable, les pâturages sur sols halomorphes, les prairies aquatiques et les champs.

#### ➤ Les pâturages sur sable

Ils sont ainsi appelés à cause de leur étendue sur des endroits sableux. Ces types de pâturages sont constitués des graminées annuelles et des légumineuses. Ce sont de bons pâturages d'attente, après la saison des pluies et avant l'entrée dans le lac (S. AUBAGUE et al, 2007). Ils se situent surtout à l'Ouest du lac Fitri, sur la ligne Abourda-Guéria.

#### ➤ Les pâturages sur sols hallomorphes ou les pâturages de décrue

Les pâturages de décrue sont un espace pastoral approprié par les éleveurs à usage principalement collectif et à accès libre. On les trouve dans les basfonds (à l'exception de quelques graminées poussant sur le sol sec des butes isolées), inaccessibles pendant l'inondation. Ils sont sensibles au piétinement et à l'action du vent et disparaissent rapidement en saison sèche. Le couvert arboré à l'exemple des espèces comme l'*Acacia senegal*, *Balanites egyptiaca* (photo 6) sont des

espèces dont les fruits servent à nourrir les dromadaires et les chèvres en saison sèche. En plus de cela, il constitue une ressource importante pour les éleveurs à cause de sa valeur marchande (B.A. BRAHIM et *al.*, 2019).



*Photo 6 : Fourrages aériens utilisés en compléments alimentaires, mai 2022, (cliché, HAIWANG D.)*

✓ **La prairie marécageuse : *bourgou* (*Echinochloa stagnina*)**

Ce sont des pâturages verts que l'on rencontre dans et autour du lac sur un rayon de 20 km (S. Aubague et *al.*, 2007). Ils sont exploités selon le niveau des eaux c'est-à-dire au fur et à mesure que les eaux se retirent. Au début de la décrue, ils sont essentiellement constitués de graminées et de Cypéracées vivaces et de feuilles d'*Aeschynomene indica*. En saison sèche, c'est au tour des bourgoutières du lac d'accueillir des milliers de troupeaux. C'est pourquoi, la plupart des transhumants enquêtés justifient leur arrivée (parfois de manière précoce) au Fitri par la présence et l'abondance du bourgou, un excellent pâturage vert (Planche 1).



Planche 1 : Utilisation du bourgou par les animaux, ile de Motchi, Février 2022 (Cliché : HAIWANG D.)

La consommation du bourgou par les animaux permet d’obtenir une bonne quantité du lait toute l’année et améliore la reproduction du bétail. Les études ont évalué la production du lait grâce à la consommation du bourgou entre 4 à 6 litres par jour (S. AUBAGUE et *al.*, 2007). Il est très apprécié des animaux surtout à l’état vert<sup>43</sup>. L’intérêt apporté à cette précieuse ressource occupe une bonne proportion des réponses traduisant les motivations ou la convergence des transhumants autour du lac Fitri. 41% des répondants sur 97 transhumants Ouled Rachid affirment être au Fitri à cause de l’absence du pâturage vert (figure 11).

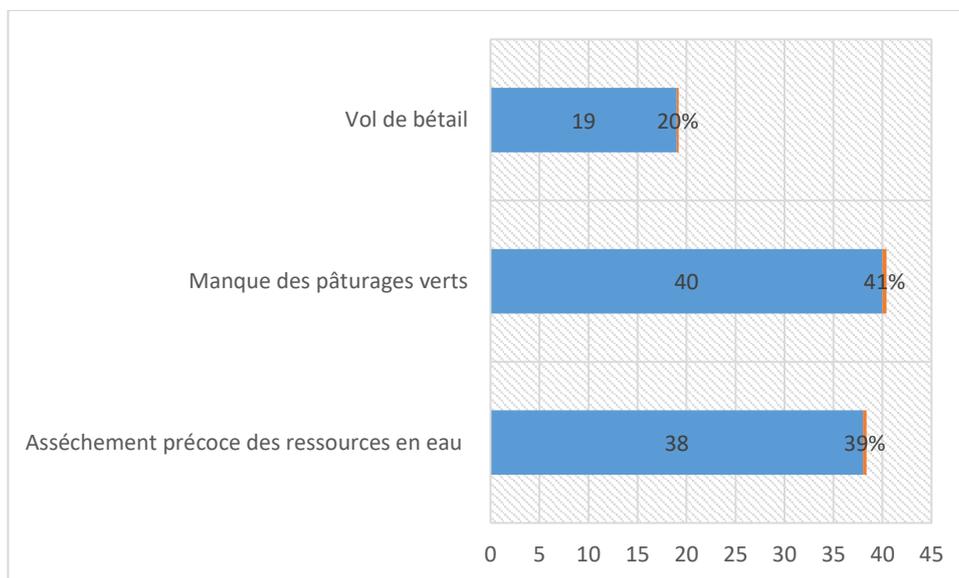


Figure 11: Les raisons de l’arrivée des transhumants au Fitri (HAIWANG, 2022)

Le bourgou pousse en eau peu profonde. C’est une espèce à deux variétés : *Echinochloa stagnina* (bourgou rouge) et *Echinochloa pyramidalis* (bourgou blanc). Au Fitri, les surfaces occupées par les prairies marécageuses (bourgou) s’étalent sur une grande partie de la superficie du lac soit

<sup>43</sup> Le bourgou aquatique est appelé par les transhumants pâturage vert en arabe *gush azarak*

près de 25 000 ha (BIEP, 1990). Cette superficie était de 30 000 hectares dans les années 1980 (tableau 5). Elles représentent aujourd’hui environ 800 km<sup>2</sup> soit environ 80 000 hectares depuis les années 2010 (T. YALIKUN et al., 2019).

Tableau 5: Estimation de la surface inondable (occupée par *Echinochloa stagnina* ou le bourgou)

Année	Superficie de la prairie aquatique estimée ou de la superficie inondable du Fitri (ha)
1980 <sup>44</sup>	30 000
1990 <sup>45</sup>	25 000
2010 à nos jours <sup>46</sup>	80 000

(Source : BIEP, 1990, T. Yalikun et al., 2019)

Ces surfaces constituent des potentielles zones à la fois pour l’agriculture de contre-saison (berbérés), mais aussi pour l’activité pastorale en saison sèche.

Les études ont montré que le bourgou croît de façon saisonnière dans les plaines inondables, les marécages, où l'eau atteint des profondeurs allant de 1,5 à 3 mètres (S. FOSSI et al., 2014), mais aussi dans les lits d’inondation du lac sur des sols argileux, hydromorphes en de vastes superficies. Il dure presque toute l’année. Sa production dépend des pulsations du lac, de la pression humaine (champs de berbéré) et animale (pâturage). Il est exploité au bout de 7 mois (de décembre à juin) et assure la sécurité du bétail. Il joue plusieurs rôles au Fitri. Les parties aériennes sont broutées par les animaux, le piétinement favorise le marcottage des tiges et la repousse du bourgou, tandis que les cannes et les repousses sont consommées après exondation. Ce sont des lieux de frai et des pâturages de décrue par excellence. Sa production annuelle peut dépasser plus de dix fois celle des parcours sahéliens (T. OUSSOUBY, 2018). Ils attirent plus les oiseaux migrateurs en hiver.

Ces oiseaux migrateurs sont biens d’origine africaine qu’européenne. La position du lac, l’isolant de voies de communication (puisque les grands axes routiers reliant l’Est et l’Ouest du pays passe au nord à 45 km : route N’Djaména-Abéché), a l’avantage de protéger naturellement le milieu et ces espèces contre les dégradations (bois de chauffe, prélèvement excessif des ressources halieutiques etc.). Mais ces derniers temps, la tendance se renverse avec la pression

<sup>44</sup> Yalikun et al. 2019

<sup>45</sup> BIEP (1990)

<sup>46</sup> Yalikun et al., 2019

démographique, si bien que le site constitue toujours un potentiel attractif pour la faune locale et étrangère, à l'exemple des oiseaux migrateurs (photo 7).



*Photo 7: Une vue de l'avifaune au bord du lac Fitri (cliché, Haiwang D., année, , 2021)*

Ces oiseaux migrateurs y trouvent des potentiels nids pour la reproduction (cas des canards aquatiques). Une étude a dénombré 148.000 le nombre de canards autour du lac Fitri (IUCN, 1988) et des dizaines d'espèces de nicheurs sont répertoriées. C'est la seule zone humide au Tchad qui accueille de telles concentrations d'oiseaux aquatiques. Ces dernières années, à cause du nombre croissant des animaux autour du lac, le bourgou se raréfie surtout à partir des mois d'avril, mai et juin.

#### ✓ **Les autres ressources fourragères : les résidus de récoltes**

Ils proviennent des cultures pluviales et de décrue. Les résidus de récoltes provenant des cultures pluviales sont abondants dans la partie occidentale du Fitri. Ils diminuent au fur et à mesure que l'on descend du sud vers le Nord. Ceux provenant des cultures de décrue sont concentrés autour du lac. Leur quantité dépend de la montée de la crue. Les résidus de culture sont un excellent fourrage pour les animaux car ils sont riches en calories.

### **3.2.3 Les autres ressources naturelles**

En dehors des ressources pastorales, le Fitri regorge d'autres ressources. Il s'agit des ressources foncières, des ressources aurifères, etc.

#### **3.2.3.1 Les ressources foncières : la terre, un bien précieux**

Le foncier en rappel se définit comme un ensemble de rapports entre les hommes impliqués dans l'utilisation de l'espace et des ressources (LE BRIS *et al.* 1982, cité K. A. MBAGOGO, 2019).

La terre au Fitri représente un enjeu majeur. Il intéresse à la fois les agriculteurs (autochtones) que les pasteurs transhumants. Cet engouement pour cette activité secondaire se justifie à la fois par la fertilité du sol et que pour les besoins d'habitation (installations pour les éleveurs). Mais la disponibilité de la terre pour les cultures est fonction de la crue surtout la terre pour les cultures de décrue.

✓ **Une étroite relation entre les terres cultivables et les variations de la crue et de la décrue**

Les terres des cultures au Fitri sont réparties en terres inondées favorables aux cultures de décrue et en terres exondées réservées aux cultures pluviales. Différents types de sols sont affectés à ces différentes activités. Les cultures pluviales sont pratiquées généralement sur des sols sableux à argilo-sableux et les cultures de décrue sont le domaine des sols hydromorphes et des vertisols. Cependant, la disponibilité des espaces agropastoraux est intimement liée aux conditions du milieu (la crue et la décrue). Selon BIEP (1989), T. BOURDJOLBO (2016), les terres à vocation agricole constituent 39% (pour les les *vertisols*) favorables aux cultures de décrue (le *berbéré*) lorsqu'ils sont bien inondés. 19% des sols sont steppiques (sur sols sableux), très propices aux cultures pluviales, mais aussiau développement de certaines espèces graminéennes comme *Schoenefeldia gracilis*, *Eragrostis tremula*, les ligneuses comme les *Acacia seyal*. 11% des sols sont de type hydromorphes à pseudo-gley ou à gley, ayant des aptitudes culturales diverses, en fonction de la texture et de la topographie, de la variation du niveau des eaux.

Les variations du niveau des eaux du lac Fitri consécutives aux apports annuels de la pluviométrie, impliquent des modifications importantes des surfaces inondables. Elles affectent les superficies disponibles pour l'agriculture. En fonction de l'hydrologie du lac, l'étendue de la crue détermine les surfaces inondées, donc les surfaces exploitables (K.A. MBAGOGO, 2019). Lors des années de grandes inondations, les superficies agricoles changent (s'accroissent se décroissent). La crue est commandée par le volume qu'apporte le Batha. En juin 2023, nos échanges avec la population de Seita Tarsourou ont coïncidé avec l'arrivée du Batha. L'arrivée du Batha a été accueillie comme un évènement exceptionnel et la réaction de la population était exceptionnelle :

« Cette année nous nous réjouissons de l'arrivée du Batha. Antérieurement, le Batha arrivé au 7<sup>ème</sup> ou parfois au 8<sup>ème</sup> mois. Et nous pensons avoir plus d'espace inondable pour nos cultures et une bonne récolte avec l'arrivée précoce du Batha cette année », s'est réjoui le Chef de Canton de Seita Tarsourou (juin 2023).

### 3.2.3.2 Les ressources halieutiques

Le lac Fitri dispose d'importantes ressources halieutiques. On y rencontre d'importantes espèces de poissons même si certaines ont disparu suite à plusieurs facteurs (sècheresse, surexploitation). La pêche est pratiquée au gré des fluctuations du lac. Mais ce dernier temps elle est pratiquée presque toute l'année par des professionnels venus d'ailleurs (chapitre 2). Le mois de novembre est considéré comme la période de l'abondance. C'est pendant cette période que les poissons suivent les eaux d'inondation pour rejoindre leur zone de frai (S. AUBAGE et al., 2007). Les études de A. K. GAMANE et al. (2021) ont identifiés 7 espèces de poissons contenues dans le tableau (6)

Tableau 6: liste de famille des espèces de poissons répertoriées sur le lac Fitri.

Numéro	Espèces	Familles
1	<i>Clarias gariepinus</i> (Burchell, 1822)	Clariidae
2	<i>Synodontis ocellifer</i> (Boulanger, 1900)	Mochokidae
3	<i>Oreochromis niloticus</i> (Linnaeus, 1758)	Cichlidae
4	<i>Polypterus senegalus</i> (Cuvier, 1829)	Polypteridae
5	<i>Protopterus annectens</i> (Owen, 1839)	Protopteridae
6	<i>Schilbe intermedius</i> (Rüppell, 1832)	Schilbeidae
7	<i>Schilbe mystus</i> (Linnaeus, 1758)	Schilbeidae
8	<i>Marcusenius senegalensis</i> (Gill, 1862)	Mormyridae

Source : Gamané et al. (2021)

### 3.2.3.3 Les ressources aurifères : une activité attrayante mais source de dégradation environnementale

La partie du sud-est du Fitri est doté d'un riche gisement d'or (photo 8). Ce gîte minier a été découvert en 2015-2016 et représente une aubaine pour la population. Mais son exploitation échappe aux principes régissant la gestion locale des ressources naturelles.



Photo 8 : Site d'exploitation artisanale d'or au Fitri, cliché : Géraud Magrin (décembre, 2016), tiré du Site :<http://geoconfluences.ens-lyon.fr> › magrin-orpaillage, consulté le 25/07/2023

Selon Magrin Géraud (2016), « le site aurifère est un paysage récent qui a attiré une ruée humaine en une dizaine de jours entre la fin de l'année 2015 et le début de l'année 2016. Cette ruée avait provoqué l'interdiction de son exploitation (à cause des risques qu'elle présentait) avant d'être reprise par des décrets officiels en 2018 »<sup>47</sup>.

#### **3.2.3.4 Le palmier doum (*Hyphaene thebaica*), une ressource aux multiples fonctions**

Le palmier doum (*Hyphaene thebaica*) constitue une ressource importante au Fitri de nos jours. Il représente 11,20% de la densité spécifique de la flore du Fitri (A.K. GAMANE et al., 2021). Ses fruits offrent des fonctions multiples. Utilisé par de nombreuses familles comme médicament (lutte contre la tension), il sert aussi à fabriquer des vanneries et dans les usages domestiques (J. GUEDON, 2016). Dans un pays où 96,9% de la population utilise des matériaux d'origine végétale comme source d'énergie domestique (RGPH 2, 2009), l'*Hyphaene thebaica* est utilisé dans les constructions (briqueteries) mais aussi comme bois de chauffe (charcuterie, énergie domestique) depuis les mesures prises contre la coupe des arbres en 2008.<sup>48</sup> C'est pourquoi, une bonne quantité des fruits d'*Hyphaene thebaica* est stockée et acheminée (Planche 2) du Fitri vers

<sup>47</sup> Site :<http://geoconfluences.ens-lyon.fr> › magrin-orpaillage, consulté le 25/07/2023

<sup>48</sup> Depuis la loi n°14/PR/2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques du 10 juin 2008 voté par l'Assemblée Nationale du Tchad

Ndjaména où la demande est très forte (J. GUEDON, 2016), mais aussi vers Moussoro, Ngoura, Bokoro.



Planche 2 : Stock des fruits d'*Hyphaene thebaica*, souar, Mai 2022, (Cliché : HAIWANG D.)

Au niveau local, ils sont surtout utilisés par les éleveurs comme ingrédient dans la complémentation alimentaire des animaux en période de soudure. Les quantités récoltées sont estimées à plusieurs tonnes (J. GUEDON, op cit.). Les quantités vendues et exportées sont estimées entre 50 à 100 tonnes par semaine pendant la période de la cueillette. Les localités de Souar, Wagnan, constituent les bassins de production des fruits d'*Hyphaene thebaica* par excellence. Cette espèce contribue à l'amélioration des conditions de vie de la population autour du lac Fitri.

## Conclusion partielle

Le Fitri est un milieu doté des ressources naturelles diversifiées, imbriquées les unes aux autres. C'est un accident géographique (F. HAGENBUCHER, 1968) indépendant duquel ces ressources sont liées aux variations du niveau des eaux. Ainsi, nous avons tout au long de ce chapitre découvert qu'elles sont façonnées par la dynamique d'un lac grâce au phénomène de la crue et de la décrue. Elles sont constituées essentiellement des ressources fourragères, hydrauliques, foncières, halieutiques (poissons), aurifères. etc.), propices aux activités agro-sylvo-pastorales. Parmi elles, le bourgou joue un rôle multiple : lieu de reproduction pour les poissons, l'avifaune et une source d'alimentation appréciable des gros ruminants. C'est un écosystème complet et comme le disait Djibrine Kaidal surnommé Delta, chargé du protocole (accueil des étrangers dans la cour du sultan) : « *notre Fitri a tout sauf le sel* ».

Malheureusement, elles (ces différentes ressources) subissent ces dernières années l'influence des conditions climatiques et hydrologiques et des actions anthropiques. Malgré tout, elles

suscitent ces dernières la convoitise de nombreuses familles tchadiennes et étrangères. C'est pourquoi la zone autour du lac Fitri continue d'accueillir des milliers de personnes chaque année pour l'exploitation de ces inépuisables ressources « intarissables ». Ces milliers de personnes dont les chiffres sont difficiles à maîtriser, nous imposent la nécessité de les découvrir. Le chapitre suivant va permettre d'apporter plus d'éléments d'analyse.

## **Chapitre IV : Peuplement humain et caractéristiques sociodémographiques du Fitri**

Les milieux lacustres ont toujours constitué un lieu d'attraction pour de nombreuses populations. En Europe, en Asie ou en Amérique centrale, certaines sociétés se sont adaptées grâce à la

présence permanente de l'eau en développant des techniques agricoles spécifiques. C'est ainsi que sont nés, dès l'époque médiévale, les « jardins flottants<sup>49</sup> » dont certains sont encore fonctionnels aujourd'hui (C. CLAUZEL, 2008). Dans les pays sahéliens en général, l'eau constitue le principal facteur de transformation environnementale et occupe une place fondamentale dans l'évolution des sociétés humaines. Des grands empires, comme le Kanem Bornou par exemple se sont bâtis dès le X<sup>ème</sup> siècle autour du lac Tchad (B. MOUPENG, 2006). Leurs vitalités et leurs déclin ont été souvent liés à l'existence du plan d'eau lacustre. Les potentialités productives du Lac Tchad attirent plus les populations et placent cette région au centre de l'économie régionale aujourd'hui. Ainsi, la présence d'un groupe humain sur un territoire s'explique par les facteurs naturels, économiques et sécuritaires (les guerres, les conflits interethniques).

Au Fitri, l'occupation du territoire a été motivée par des facteurs historiques et économiques. Les richesses du lac, auraient joué un grand rôle dans l'installation des diverses populations. Ici, le territoire se démarque par l'importance variée en ressources naturelles (eau, les pâturages et plus tard les richesses halieutiques) ayant suscité la convoitise des premiers habitants qui ont conquis le territoire depuis le 15<sup>ème</sup> siècle. Réduits au début à quelques groupes de familles l'exploitation des zones dunaires pour les cultures aurait permis l'éclatement des agglomérations historiques (villages-mères) en de nouveaux villages.

Si les ressources du lac étaient à l'époque peu exploitées, à cause de l'enclavement du milieu (J. LEMOALLE, 1979), depuis 2016, une marée humaine envahit vertigineusement les pourtours du lac Fitri pour diverses activités : l'agriculture, la pêche, l'élevage, le maraichage, l'exploitation des gommerais, l'orpaillage, etc. On y rencontre aujourd'hui une multitude de personnes de diverses origines : les pêcheurs, les éleveurs (goranes, arabes, etc.). L'objet de ce chapitre vise à décrire les différents groupes de population ayant graduellement occupé le territoire du Fitri, les raisons de leurs installations, les modes d'organisation sociale et les relations qu'ils entretiennent les uns par rapport aux autres et avec l'extérieur.

#### **4.1 Le peuplement du Fitri, une histoire d'interprétation**

L'histoire du peuplement du Fitri, dont les péripéties se déroulèrent dans diverses régions du Tchad appartient au domaine « de la conjoncture et de la polémique » (A. MARTY *et al.* 2012). En effet, le peuplement du Fitri remonte au 15<sup>ème</sup> siècle. Ceci montre l'ancienneté de

---

<sup>49</sup>Les jardins flottants désignent des « hortillonnages » en France ou au Mexique des « chinampas » au Mexique, désigne des surfaces cultivables créées dans les zones lacustres, notamment sur des îles

l'occupation du territoire. Mais ladite occupation a été faite par des vagues successives. Des premiers occupants aux populations actuelles, plusieurs séries des groupes humains ont peuplé le Fitri et les stigmates sont encore aujourd'hui. Des versions contrastées opposent les sédentaires bilala et les transhumants arabes djaatné du Fitri<sup>50</sup>. Les deux groupes reconnaissent un peuplement ancien, d'origine hétérogène (F. HAGENBUCHER, 1968, D. ZAKINET, 2015 a ; C. RAIMOND et *al.*, 2020). Mais retracer l'installation des différents peuples du Fitri nécessite l'exploitation de plusieurs sources.

#### **4.1.1 Des sources scientifiques précieuses**

Des discours autour des premiers occupants ont été documentés par plusieurs auteurs dont F. HAGENBUCHER (1968), A. MARTY et *al.* (2012), D. ZAKINET (2015), C. RAIMOND C. et *al.* (2020). Ces différents auteurs parlent d'une occupation territoriale à différentes époques et par différents peuples. Des thèses soutiennent l'ancienneté des bilala sur le territoire (A. LE ROUVREUR, 1962, M.A. MAHAMAT, 1995). Mais des contradictions rapportées par les transhumants arabes Djatné (F. HAGENBUCHER (1968), D. ZAKINET (2015), C. RAIMOND et *al.* (2020), ne semblent pas trancher. Toutefois des multiples pistes essayent d'éclaircir les positions : la piste des premiers occupants (les non bilala » et la piste de la conquête du Fitri par les bilala.

##### **4.1.1.1. L'hypothèse des premiers occupants du Fitri : les « non bilala »**

Selon cette hypothèse, bien avant l'arrivée des bilala, plusieurs groupes auraient habité et administré le Fitri vers 1530. Parmi eux, on note : les Abou Semen, les Kouka, les Kenga (A. MARTY et *al.*, 2012).

##### **- Les Abou Semen**

Selon F. HAGENBUCHER (1968), les Abou Semen seraient les premiers habitants du lac Fitri (vers 1530). Ce sont des populations aux origines hétérogènes. Ils cohabitaient avec les kouka, super guerriers ayant dominé les autres peuples voisins. C'est pourquoi les Abou Semen seraient partis au Barh El Ghazal accompagnés des Dadjo (récemment installés au Fitri) demander l'aide du sultan (bilala) pour venir combattre les koukas. D'autres sources mentionnent qu'à la périphérie du Fitri, existaient les Saouia ou Sao (probablement à la même période que les kouka ou un peu avant). Ces derniers constituaient sur le plan démographique, le noyau le plus important. Les Saouia seraient les ancêtres des Kotoko et contrôlaient le pays au détriment des

---

<sup>50</sup> Les arabes du Fitri ou les arabes du sultan sont les communautés ont fait allégeance au sultanat depuis l'installation du sultanat du Fitri

autres groupes comme les Toufoulou, les Gamsa, Dinni, Gollo, Gala, Kobara, Gorko, Kenga, Modoumou, Golo et les Saïta lesquels correspondent aujourd'hui à des toponymes villageois du Fitri.

#### – **Les Kouka**

La domination Kouka aurait duré près d'un siècle. Elle a eu un impact sur la vie des populations soumises au plan culturel et linguistique. Au plan linguistique, il semble que les populations du Fitri parlaient plusieurs langues. C'est ainsi qu'à l'époque de la domination Saouia ou Sao, chaque groupe parlait sa propre langue. Ce n'est que pendant la domination des Kouka que la langue Kouka va s'imposer à l'ensemble de la population. Celle-ci est actuellement parlée par les bilala. Or aurait le *doubouna* fût la véritable langue bilala et aurait disparu depuis plusieurs générations. Ces différentes populations étaient tous des sédentaires. À côté d'eux transhumaient les arabes : *les djatné*. Leur existence au Fitri daterait du 14<sup>ème</sup> siècle (J.C. ZELTNER, 1980, C. RAIMOND et al., 2020), mais les djatné ne venaient au Fitri que pour abreuver leurs animaux et n'y restaient pas longtemps à cause de l'humidité (vecteur des mouches tsétsé) à l'origine de nombreuses maladies. Ainsi, l'existence d'un royaume kouka antérieur au « royaume bilala » est incontestable (A. MARTY et al. (2012).

#### – **Les Kenga**

Au début du 16<sup>ème</sup> siècle, les koukas ont été attaqués successivement par les kenga venus d'Abtouyou. Ils investissaient le Fitri, nouaient des liens avec les autochtones des villages comme Koudou et Marasouba et tentaient, avec l'appui des baguirmiens, de s'opposer à la domination Kouka sur le Fitri. Ils sortirent victorieux sous le règne du M'Bang Mâlo (1548-1568) en imposant aux Kouka le paiement de tributs. C'est à la demande des populations opprimées du Fitri (ayant subi l'écrasante domination des kouka) que les Bilala, depuis le Kanem (Barh-El-Ghazal) se lancèrent à la conquête du Fitri. En effet, les habitants de Toufoulou (3 km de Yao, capitale actuelle du Fitri) auraient entendu parler des bilala « surnommés aussi balla », hommes aux qualités guerrières exceptionnelles vivant au Kanem. Ils ont donc fait recours à ces redoutables peuples, belliqueux et très têtus, pour les libérer du joug des kouka. Ces derniers auraient fini par être chassés avec des pertes considérables (F. HAGENBUCHER, 1968). Avec une perte d'environ 933 hommes au cours de ces différents affronts avec les kouka, les bilala finirent par établir ainsi leur sultanat au Fitri au 16<sup>ème</sup> siècle.

#### 4.1.1.2 L'hypothèse d'un territoire conquis par les bilala

La 2<sup>ème</sup> hypothèse parle de la conquête du Fitri par les bilala à travers plusieurs éléments d'illustration :

– **La famine et la dégradation des conditions naturelles**

Une autre thèse affirme que la famine aurait menacé les bilala au Kanem et aurait provoqué leur migration au Fitri (A. LE ROUVREUR 1962, A. MARTY et *al.*, 2012). Selon cette version, cette famine résulte de la détérioration générale des conditions naturelles. Ce qui a contraint les bilala à quitter le Kanem. D'autres tribus auraient effectué aussi des déplacements et se sont concentrées dans la zone. Il s'agit par exemple des arabes et des goranes. Il s'en suit donc une restriction de l'espace.

– **La découverte de la vache égarée**

La piste de la découverte de la vache égarée : cette thèse a été développée par A. MARTY et *al.* (2012) suite aux révélations faites par le groupe djatné (anciennement au Fitri) représenté par El-hadj Brahim Oumar. Selon ces informations, les Bilala auraient visité le lac Fitri par l'intermédiaire de leur vache égarée dont ils ont suivi les traces. La vache avait bien entendu atteint le lac à la recherche de l'eau et de pâturage. La perte de la vache conduisit les bilala à la recherche. Ils suivirent les traces des excréments laissés. La couleur verte laisser réfléchir à l'existence d'un pâturage demeuré inconnu. C'est en poursuivant les traces de ces excréments qu'ils ont atteint le lac Fitri.

Les mêmes sources, disent que les djatné auraient séjourné au Fitri bien avant. Ils avaient noué des contacts avec les populations sédentaires. Mais il y eut des malentendus liés à la communication (la langue parlée). Malgré cela des échanges des cadeaux en nature (lait contre mil) étaient effectifs. Des conflits eurent lieu entre les djatné et les sédentaires durant plusieurs années. Dépassés, les djatné eurent recours aux bilala installés à Abou Hizérat (département de Ouadi Rimé actuel). Ce lieu porterait jusqu'aujourd'hui les vestiges des Bilala (A. LE ROUVREUR, 1962, M. A. MAHAMAT, 1995). Un accord aurait été conclu entre les Bilala et les djatné, qu'après la victoire, les Bilala (puissants guerriers) règneront sur le Fitri et les djatné auront l'accès facile aux ressources du lac.

Une source parle d'une origine Yéménite des Bilala. Cette thèse a été confirmée dans les travaux de M. ANTJE (2008). Elle indique que les Bilala seraient des descendants d'un certain Toub Al-Awwal du Yemen. Ainsi, les différentes sources précisent qu'il y a des accords signés avec les

transhumants Djatnés sans trop préciser les raisons ayant abouti à ces accords. Mais qu'entre les Djatnés et les Bilala, il n'y a pas de « dia » ou le prix du sang jusqu'aujourd'hui.

#### **4.1.2 Les sources orales**

Ces informations sont obtenues auprès des dignitaires du sultanat. Ces dignitaires sont composés des kalifat et des hommes de la cour du sultan (chargés du service d'accueil, chargés des missions, secrétaires à la cour de justice, etc.).

Selon les propos du kalifat de Yao rencontré en mai 2022, les bilala du Fitri ont quitté depuis le Yemen en Asie il y a de cela plus de 4 siècles. Ils auraient atteint le Kanem à partir de la Libye pour s'installer au Fitri.

*« Nous bilala, sommes originaires de Yemen et nos parents sont venus s'installés au Fitri il ya de cela plusieurs siècles. À leur arrivée ils ont livré la guerre aux Kouka (premiers habitants) pour les chasser de là et s'emparer du territoire. Ils étaient de puissants guerriers ».*

Les mêmes versions issues d'autres membres de la cour du sultan convergent :

*« Nos grands ancêtres sont venus de Yemen à partie de Mao (Kanem). À leur arrivée, ils ont livré la guerre aux Baguirmiens, aux Ouaddaïens, aux Kouka. Ces derniers voulaient faire d'eux des esclaves. C'est Touflou (le plus grand ancêtre qui porte le nom d'un village aujourd'hui), qui est allé au Kanem pour demander des renforts. Leur demande fut accueillie et les bilala du kanem sont venus renforcés Touflou et son équipe. Après la victoire, le sultan aurait quitté Touflou pour s'installé à Yao »* déclaration faite par Djibrine Kaidala le 22 juin 2023.

Kaladima, le Kalifat de Seita Tarsourou que nous avons rencontré à Yao reconnaît la présence antérieure des autres groupes humains avant les bilala. Pour lui, les tous premiers autochtones sont les Abou Semen. Viennent ensuite les kouka qu'il qualifie des « envahisseurs ».

Ces différentes affirmations confirment la thèse de J.C. ZELTNER (1980) selon laquelle les bilala sont arrivés au Fitri à partir du Kanem.

#### **4.1.3 Au-delà des arguments controversés**

Au-delà des arguments controversés, il faut reconnaître que les bilala auraient peuplé le Fitri depuis des siècles (15<sup>ème</sup> siècle). Ils auraient quitté le kanem suite aux nombreuses troubles qui le secouèrent, contraignant ainsi sa dynastie se réfugier au Bornou. Depuis lors et jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle, ils vivaient concentrés autour du lac Fitri voire repliés sur eux même dans des gros villages à cause l'insécurité (par peur d'être attaqué par les communautés voisines). Avec l'instauration de la sécurité pendant la période coloniale, cette agglomération s'est dispersée sur

plus de 5000 km<sup>2</sup>. Les entretiens que nous avons avec Hassan Haroun, transhumant appartenant à la fraction Djatné et au lignage (Cachimbet)<sup>51</sup> Ouled Khanaïm , confirment bien l'antériorité des bilala au Fitri par rapport aux autres groupes :

*« Les djatné sont arrivés au Fitri il y a environ 450 ans. À leur arrivée, il n'y avait personne en dehors des bilala ».*

Cette version se rapproche de la thèse de J.C. ZELTNER (1980, cité par C. RAIMOND et al., 2020), attestant de la présence des Arabes Djatne au Fitri dès le 14<sup>ème</sup> siècle. Ils ne séjournèrent pas longtemps au Fitri à cause de la présence des glossines. Ainsi, leur origine yéménite via le Kanem est indiscutable. Car du Yémen, ils auraient installé une dynastie au Kanem après avoir refoulé les toubous vers le nord et les Saô vers le sud (A. LE ROUVREUR, 1962).

Les bilala sont donc les autochtones depuis la conquête du Fitri avec l'installation du Sultanat. Le premier sultan dont le nom nous est rapporté est Mahamat Djil Essa Touba, serait installé en 1556<sup>52</sup>. Avant cette date, l'on ignore le nom de son prédécesseur. Toutefois de nombreux écrits (F. HAGENBUCHER (1968), A. LE ROUVREUR (1962), A. MARTY et al. (2012), mentionnent que le Fitri a été officiellement conquis en 1532. Ils auraient cohabité avec d'autres peuples (qui étaient à la fois leurs adversaires et des alliés). La preuve de cette cohabitation lointaine est la langue bilala qui aujourd'hui est soit dénaturée ou diluée entre la langue kouka et la langue Médogo.

Les bilala sont des populations autochtones issues de vieilles souches animistes où l'islam est venu (récemment grâce à l'invasion du Ouaddai), conquérir un fond animiste encore perceptible aujourd'hui (A. LE ROUVREUR, 1962).

#### **4.1.4 Les Principaux groupes socio-ethniques et linguistiques**

Les travaux sur les groupes linguistiques du Fitri sont ceux rapportés par S. AUBAGUE et al. (2007), ANTJE M. (2008). Plusieurs groupes sociolinguistiques sont présents au Fitri. S. AUBAGUE et al. (2007) distingue 4 principaux groupes linguistiques historiquement reconnus et représentés au Fitri.

---

<sup>51</sup> Cachimbet : une subdivision de la fraction et la fraction est une subdivision de la tribu. Le cachimbet désigne l'ensemble des membres descendant du même ancêtre et étroitement liés (Zakinet, 2015).

<sup>52</sup> Selon les informations obtenues auprès de Mahamat Pétit à Yao

#### **4.1.4.1 La langue bilala : une langue du groupe « sara-bongo-baguirmien »**

Le foyer proprement des bilala est une zone de 50 km de rayon qui s'étend tout autour du lac Fitri. Précisément, la limite nord s'étend entre Amdjaména Bilala et Ifeta connu sous le nom de la route dite du 13<sup>ème</sup> parallèle. À l'ouest, cette limite est circonscrite par le 17<sup>ème</sup> méridien et la limite méridionale (sud) est autour d'Abourda et de Guéria et à l'est à partir d'Alifa<sup>53</sup>. Les Bilala du Fitri constituent les gros noyaux du Bilala du Tchad. Mais on rencontre quelques petits groupes à l'ouest où ils se mêlent aux Kouka de Ngoura et de Moïto, mais aussi à Dagana (Massokory) entre le 13<sup>ème</sup> et le 14<sup>ème</sup> parallèle. À l'est ils se soudent avec les Kenga d'Abtouyou, les Arabes du Salamat, les Médogo, les Kouka et les différentes ethnies d'Ouadaï.

La langue Bilala fait partie du groupe « sara-bongo-baguirmien » ou « nilo-saharien » (Greenberg 1963, cité par S. AUBAGUE et *al.*, 2007, Antjé, 2008). Selon M. ANTJE (2008), l'écriture bilala est en réalité la déformation par les arabes de « balala » qui serait le nom de la langue propre des Bilala. L'aire géographique de ce grand groupe part du sud du Tchad jusqu'en RCA, à l'est entre le Barh El Ghazal jusqu'au Soudan et le Nil Blanc (fleuve qui serait le berceau de ce groupe). Au Tchad, ce groupe prend en compte le sara, le barma, le kenga, le dadjo et les langues des populations du lac Fitri : bilala, kouka et médégo (A. LE ROUVREUR, 1962).

La langue kenga serait la plus archaïque et serait à l'origine des langues sara, barma et kouka. Elle se serait diffusée à partir d'Abtouyou vers l'ouest (montagne de Bolong) et vers le sud (montagnes de Somo). Cette similitude entre les langues bilala, kouka et medogo ne sont selon M. ANTJE (2008) que « des variantes d'une seule langue ». Les variations se limitent surtout à des nuances de prononciation telles que des voyelles légèrement différentes et ne s'étendent guère sur le lexique. Pour S. AUBAGUE et *al.* (2007), les Bilala originaires du Kanem (où ils régnèrent au 15<sup>ème</sup> 16<sup>ème</sup> siècle auraient, principalement pour des raisons religieuses, abandonné le kanembou malgré quelques résidus de vocabulaire (qui y subsistent) et auraient petit à petit adopté la langue des Kouka (langue qu'ils auraient sur place et majoritairement parlée à leur arrivée). M. ANTJE (2008) continue d'affirmer que l'arabe est aujourd'hui en train de prendre le dessus de toutes ces langues.

#### **4.1.4.2 La langue arabe**

La langue « arabe » est parlée dans tout le Sahel tchadien. On la trouve au Kanem, au Batha, au Ouadaï, au Wadi Fira, au Salamat et dans le Chari-Baguirmi. Il parlé également au sud du pays

---

<sup>53</sup> Cahiers d'Histoire du Tchad n°3, juin 2006 DU Centre Almouna/Ndjaména, 58

péjorativement appelée « l'arabe de Bongor ». La diffusion de cette langue résulte de vagues successives de migration dès 15<sup>ème</sup> siècle (S. AUBAGUE et al., 2007) depuis le Nil et la Nubie chrétienne (conquise en 1317) vers le lac Tchad, migrations qui donnèrent naissance aux grands groupes Djoheïna du Ouaddaï et du Batha, et Gawalmé du Kanem (J. CHAPPELLE, 1986, cité par S. AUBAGUE et al., op cit.). Les mêmes auteurs affirment que cette langue serait diffusée à travers tout le Sahel tchadien suite à un conflit généralisé entre les tribus suite « au vol d'une chamelle blanche ». Cette langue est parlée au Fitri par l'ensemble des transhumants mais aussi par presque toute la population à cause de l'ancienneté de ces transhumants qui y séjournent depuis longtemps.

#### 4.1.4.3 Le groupe « Peul »

Les Peuls, appelés aussi *Foulani*, *Fulbhés*, *Fulfulde*, *Pular* ou encore *Fellata*<sup>54</sup> selon les pays, sont un peuple traditionnellement pasteur établi dans toute l'Afrique de l'Ouest voire au-delà en Afrique centrale. Leur aire géographique couvre une quinzaine de pays. Ils sont estimés entre 25 et 65 millions de personnes. On les trouve également au Tchad et au Cameroun, au Nigeria et en République centrafricaine. Ce sont des éleveurs généralement propriétaires des espèces bovines, de robe rouge à grande cornes appelées *M'Bororoji*. Le groupe est bien présent depuis le 15<sup>ème</sup> siècle au Fitri (J.A. DEVALLEE, 1925, cité par S. AUBAGUE et al., 2007). Leur arrivée au Tchad résulte principalement d'un mouvement général d'ouest en est entamé au début du 19<sup>ème</sup> siècle sous l'impulsion du djihad lancé par les Foulbé de Sokoto contre les Bornouan (Chappelle, 1986, cité par S. AUBAGUE et al., 2007). Certains Fulbés ont avancé ainsi jusqu'au Nyala au Soudan à travers le moyen Chari et le Salamat, d'autres (principalement des Wodaabé) ont atteint l'Oubangui-Chari. Au 20<sup>ème</sup> siècle ce mouvement se poursuit avec les migrations de nombreux pasteurs peuls depuis le Nigéria, le Niger et le Nord-Cameroun.

#### 4.1.4.4 Le dialecte « daza »

Le « daza » est un dialecte parlé par les Kreda du Kanem, un groupe proche des Goranes et des Toubous transhumant en saison sèche dans le Maanga (zone d'Am Djaména Bilala). Il fait partie du groupe « central-saharien ». Ce groupe s'étend à l'ouest jusqu'au Niger et à l'est jusqu'au Soudan. Il regroupe les langues kanembou, kanouri, teda, daza et baélé. Le daza est parlé au Borkou, au Kanem, au nord de l'Ennedi, au nord de Biltine et jusqu'à Gouré au Niger. Au Tchad, elle est parlée par les Kreda du Kanem (groupe Gorane proche des Toubous). Au Fitri, cette

---

<sup>54</sup> Wikipédia : Au Tchad, le peul est appelé par les arabes fellata pluriel de fellati, un fellati des fellata. Ce nom est alors répandu dans le milieu tchadien pour désigner les peuls (Le Rouvreur, 1962)

langue est parlée par les goranes qui transhument en saison sèche dans le Maanga (zone d'Am Djaména Bilala) et fait partie du groupe « central-saharien ». Ce groupe s'étend à l'ouest jusqu'au Niger et à l'est jusqu'au Soudan et comprend les langues kanembou, kanouri, teda, daza et baélé.

#### 4.1.4.5 Les autres langues

En dehors des grands groupes linguistiques rencontrés au Fitri, les autres langues sont des langues secondaires et ce sont :

##### - Les Bornou et les Kanembou :

Ils sont arrivés il y a de cela entre 30 à 50 ans. Ils sont venus du Lac Tchad, du Kanem, du Bahr-el-gazal et du Cameroun. Ce sont en grande partie des pêcheurs et des commerçants. Au Fitri, on les trouve sur les différents sites de pêche du Fitri principalement à l'ouest (Kessy, Tchoukoulou pour les pêcheurs) et à Ambasatna Amdjaména-Bilala et à Yao pour les commerçants. Ils communiquent sur ces sites avec les autres langues parlées comme : les boudouma, les haoussas, et les mousgoum, etc, qui parlent les langues portant les noms de leurs ethnies.

- **Les Massa** : la présence des Massa au Fitri est récente. Elle date des dernières années (2012)<sup>55</sup>. Les massa viennent de l'intérieur du Tchad (Mayo-kebbi) et leur langue n'est parlée que par eux-mêmes. On les trouve sur le site de Doumourou où ils cohabitent avec les Mousgoum.

- **Les Kotoko** : sont un groupe venant pour la plupart du département du Chari. Ils sont installés sur le site de Doumrou et cohabitent avec les Massa et les Mousgoum. Cette langue n'est pas diffusée dans tout le Fitri et n'est parlée que par les Kotoko eux-mêmes.

- **les autres groupes** : sont les Medogo, les Messala, les Mesmedjé, les Salamat, les Haddad, les Maba au sud-est. Les Zaghawa, les rataniés ne sont pas du reste

#### 4.2 La population du Fitri

Réunis au départ autour du lac en villages dits villages mères<sup>56</sup> à cause de l'insécurité, la population du Fitri s'accroît depuis l'implantation coloniale en 1902. Cette population s'est disloquée pour faire place à des nouveaux villages (RÉPUBLIQUE DU TCHAD, 2006) au

---

<sup>55</sup> Enquête de terrain

<sup>56</sup> Selon Hagenbucher, 1968, on comptait une dizaine des villages mères

dépend de l'exploitation des dunes de sable propice pour la culture du petit mil. C'est pourquoi d'une dizaine de villages au début de l'installation on en compte près de 200 aujourd'hui.

#### 4.2.1 Une population généralement en pleine croissance au Tchad

Globalement au Tchad, la population est très élevée. Cette population est passée de 3 millions en 1960, à 11 millions d'habitants en 2009 et à 18 033 737 habitants en 2023 (Source : INSEED)<sup>57</sup>. Les raisons de cette forte croissance s'expliquent par la religion<sup>58</sup>, l'extrême jeunesse de la population, les naissances précoces, peu espacées, nombreuses et tardives, la faiblesse de l'utilisation de la contraception. Selon les statistiques, moins de 5% des femmes tchadiennes utilisent la contraception au Tchad en 2010 (AFD, 2013). Cette description montre la forte croissance démographique par rapport à la croissance des ressources naturelles.

##### 4.2.1.1 Dynamique démographique du Fitri : une population doublée en l'espace de 20 ans (de 1989 à 2009)

La population du Fitri a été pendant longtemps constituée des bilala centrés autour du lac (F. HAGENBUCHER, 1968, C. RAIMOND et al., 2020). Mais cette population est aujourd'hui en pleine évolution en raison d'une part du taux d'accroissement naturel et d'autre part de l'immigration récente des groupes externes au Fitri. Les statistiques sur la population du Fitri que l'on retrouve à travers différents rapports, articles et mémoires (PLD/YAO, 2010 ; S. AUBAGUE et al., 2007, B. BEMADJI, 2015 : RGPH 2, 2009) montrent que la population du Fitri a doublé entre 1989 et 2009. Pour 59 500 en 1989, la population est passée à 77 000 habitants en 1993 pour atteindre 116 157 habitants en 2009. Si l'on tient compte du croît naturel qui est de 3,6% (RGPH 2), la population du Fitri serait de 174 700 habitants en 2023 (tableau 7).

Tableau 7: Évolution de la population du Département de Fitri (en milliers d'habitants)

Année	Population totale	Année	Estimation de la population pastorale/hab
1989	59 500 <sup>59</sup>	1990	17 400 <sup>60</sup>
1993	77 000 <sup>61</sup>	1997	46 000 <sup>62</sup>
2009	116. 157 <sup>63</sup>	2021	85744 <sup>64</sup>

<sup>57</sup><https://www.inseed.td/tchadbref/91-chomage>

<sup>58</sup> La religion (islamique) peut-être une des causes de la croissance car elle autorise la polygamie à plus de 4 femmes par personnes.

<sup>59</sup> Mugélé R. 2019

<sup>60</sup> Courel et al., 1997

<sup>61</sup> Mahamat A., 2016

<sup>62</sup> Courel et al., 1997

<sup>63</sup> RGPH 2

<sup>64</sup> Estimation sur la base du taux de croissance de 3,6%/an selon RGPH 2 de 2009

2021	152 398 <sup>65</sup>	+	+
2023	174700 <sup>66</sup>	+	+

Source : R. Mugélé (2019), F. Courel et *al.*, (1997), A. Mahamat A. (2016), F. Courel et *al.*, (1997)

Les signes (+) indiquent l'absence des données y dans ces différentes colonnes et ce tableau a été établi en fonction des données obtenues à partir des sources suivantes :

Sur la base de ces estimations et en considérant la superficie du Fitri qui est de 8 600 km<sup>2</sup>, sa densité passe donc de 13,5 habitants/km<sup>2</sup> en 2009 à 20 habitants/km<sup>2</sup> en 2023. Cette croissance de la population pourrait avoir un effet sur l'état des ressources naturelles locales disponibles.

#### 4.2.1.2 Les raisons de la croissance de la population du Fitri

##### ❖ Un fort taux d'accroissement naturel

En rappel, la population du Fitri passe de 116 157 en 2009 (RGPH 2) à 174 700<sup>67</sup>(tableau 8). Plusieurs paramètres sont à prendre en compte pour le cas du Fitri, l'extrême jeunesse de la population, la tradition (la culture musulmane autorise la polygamie jusqu'au moins à 4 femmes) et la non utilisation ou l'interdiction des moyens modernes de contraception par des facteurs culturels (culture islamique, analphabétisme), la réduction du taux de mortalité infantile par l'appui des ONGs et des organismes<sup>68</sup>. Mais la croissance de la population du Fitri ces dernières années s'explique plus par l'immigration des couches allogènes.

##### ❖ Une croissance démographique favorisée par l'immigration récente

Si le croît naturel est un indicateur pour mesurer la croissance démographique, l'évolution vertigineuse de la population du Fitri peut s'expliquer par plusieurs raisons parmi lesquelles : l'arrivée en grand nombre des pêcheurs, des orpailleurs, des exploitants des produits non ligneux et de la main d'œuvre pour la construction de la route Amdjaména-Bilala.

##### ✓ Les éleveurs

L'arrivée des éleveurs ces dernières années en provenance de la zone sahélienne (Barh El Ghazal) avec des besoins sans cesse croissante, grossit l'effectif de la population galopant autour du lac Fitri (à cause du croît naturel). L'effectif de la population pastorale croît au même rythme que l'effectif du cheptel. BIEP (1989) avait évalué à 59 400 le nombre des éleveurs du Fitri. Sur ce chiffre, les éleveurs arabes étaient estimés à 17 400 personnes et les agro-éleveurs bilala

<sup>65</sup> Estimation sur la base du taux de croissance de 3,6%/an selon RGPH 2 de 2009

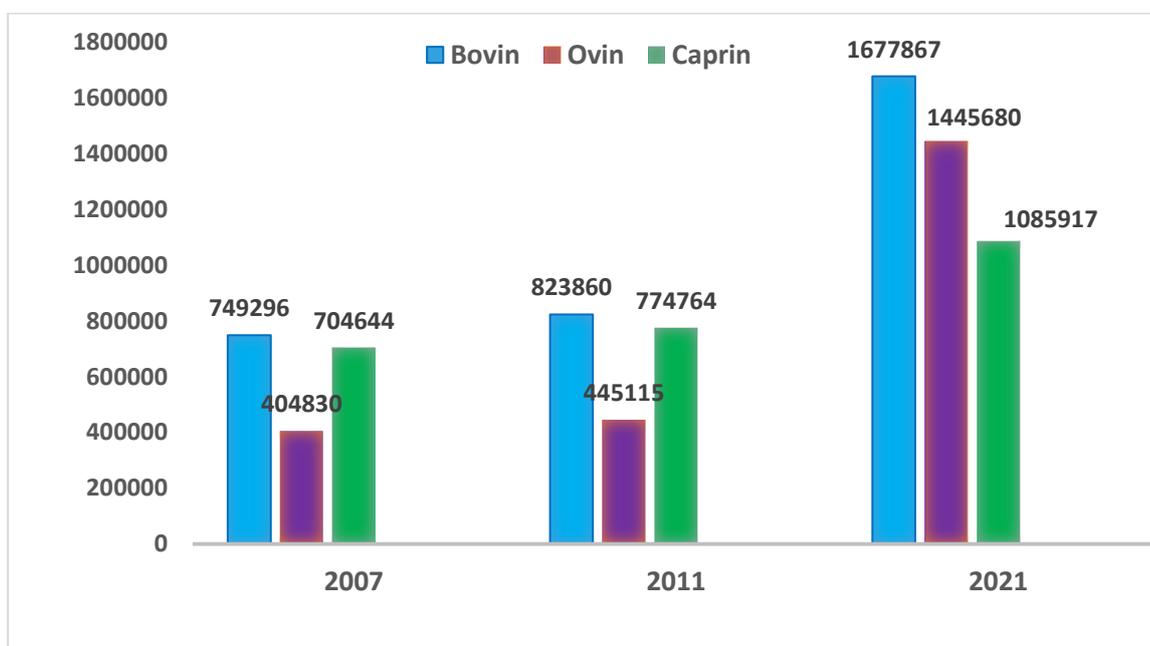
<sup>66</sup> Estimation sur la base du taux de croissance de 3,6%/an selon RGPH 2 de 2009

<sup>67</sup> Projection sur du rapport de l'INSEED (2009)

<sup>68</sup> Selon les entretiens que nous avons eus avec les chefs de centre d'Ambasatna et d'Abourda, la mortalité infantile est très car ces centres bénéficient des appuis de beaucoup de partenaires : UNICEF, Croix rouge, etc.

(sédentaires) étaient estimés à 42 000 personnes. Ils de plus en plus nombreux, diversifiés et se trouvent retranchés dans des endroits inaccessibles. Mais aujourd’hui, le nombre de ces éleveurs est difficile à maîtriser faute des données statistiques disponibles. I. DE ZBOROWSKI et *al.* (1996) estiment qu’environ 53 000 éleveurs arabes de l’Ouadi Rimé, recensés dans la sous-préfecture de Djedda, au Batha séjournent (pâturent) durant dix mois, de septembre à juillet, dans les bourgoutières du Lac Fitri. Ces éleveurs auraient commencé à venir, massivement, après les sécheresses des années 83-84 (S. AUBAGUE et *al.*, 2007). L’effectif est aujourd’hui estimé de à plus de 100 000 hommes voire 200 000 hommes<sup>69</sup>. Parmi eux, certains sont enclins à la sédentarisation ou bien font de courtes transhumances. L’effectif du cheptel est croissant, estimé à environ 5 millions de têtes (tableau 8). Tableau 8:Évolution du cheptel par espèce au Fitri.

Figure 12: Evolution numérique du cheptel du Fitri par espèce



(Source, D. HAIWANG Djaklessam, 2023).

D’après cette figure, l’effectif des animaux est croissant. On constate que l’espèce bovine a augmenté de plus de la moitié entre 2007 et 2021. L’espèce ovine a aussi augmenté de plus de 2/3 entre 2007 et 2021

### ✓ L’arrivée des pêcheurs

L’importance de l’eau n’est plus à démontrer. Si l’eau constitue une ressource pour les animaux, elle l’est pour la pêche. La pêche est une activité anciennement pratiquée par les autochtones du Fitri. Le poisson est un ingrédient important dans l’alimentation des populations au Tchad. Il est mangé frais, fumé ou séché en milieu rural qu’urbain. C’est sa forte demande en ville est à

<sup>69</sup> Enquête de terrain

l'origine aujourd'hui de l'afflux important des pêcheurs allogènes « professionnels » venus de différents horizons du pays. Ces communautés venues peupler davantage le Fitri sont issues des différents groupes humains. Ils viennent du Tchad et des pays voisins. C'est après 2010 que s'est effectuée cette ruée humaine exceptionnelle autour du lac Fitri. Bien avant 2010, la présence de quelques pêcheurs Boudouma et Haoussa a été attestée, au Fitri. Ces derniers seraient venus juste après les sécheresses des années 70 à 80. Mais ils étaient peu nombreux. La présence des nouveaux pêcheurs s'explique plusieurs raisons : l'insécurité dans le bassin du Lac Tchad, les 16 mesures gouvernementales du Tchad en 2016<sup>70</sup>. Certaines raisons sont liées aux inondations (version rapportée par les Mousgoun, les Kotoko, les Massa venant du département du chari et du Mayo-kebbi Est), d'autres à la surexploitation des ressources du lac Tchad (pêcheurs provenant du Nigéria, du Cameroun, du Niger et de l'intérieur du Tchad comme les Boudouma, les Haoussa). Sur 2500 pêcheurs, 600 sont allogènes (PLD/YAO, 2010). Ce chiffre évoqué ci-dessus peut être estimé aujourd'hui à 1000 personnes puisque chaque jour le nombre des pêcheurs s'accroît. Parmi ce groupe, la plupart n'a pas accès au foncier l par conséquent ils ne pratiquent pas d'autres activités que la pêche, mais sont comptés parmi la population résidente du Fitri.

#### ✓ **La construction de la route Ngoura-Ati : vers un désenclavement de la zone**

Le lac Fitri a été longtemps une zone enclavée. Depuis l'avènement du pétrole, le Tchad s'est engagé pour le désenclavement des principaux axes du pays. C'est pourquoi la Province du Batha longtemps citée comme une des Provinces les plus enclavées du Pays a été retenue parmi le projet de bitumage des routes. Ce projet s'inscrivait dans le cadre de la politique sectorielle des transports du Tchad, laquelle donne la priorité à la poursuite de la réhabilitation du réseau routier, à son entretien et son extension en vue du désenclavement intérieur et extérieur du pays. Le projet a été lancé en 2012 pour un budget de 1,746 milliards. Il part du tronçon Ngoura à Oum-Hadjer sur une distance de 236 km, soit une durée de 3 ans. Les travaux devraient se poursuivre jusqu'à Oum-Hadjer (469 km de Ngoura). Mais ils ont été suspendus un an après suite aux difficultés rencontrées par l'entreprise en charge des travaux. Les travaux ont été repris le 17 mars 2021 (planche 3). À l'ouverture des travaux en 2012, plusieurs sociétés et certains services commerciaux se sont installés dans le Fitri : buvettes à la sauvette et autres marchands

---

<sup>70</sup> Le Tchad a connu en 2016 une crise économique suite à la chute du prix de pétrole. Ce qui a conduit le gouvernement à prendre des mesures (16) restrictives parmi : la réduction des salaires. Les populations rurales ont été touchées indirectement par ces mesures car ils ont connu leur pouvoir d'achat baissé. Certains étaient donc obligés de chercher des solutions pour y faire face.

à Amdjaména Bilala, soit à Ambasatna. On estime à plus de 500 personnes installées au Fitri pour des activités liées à la construction de la route.



Planche 3 : Travaux de terrassement de la route Amdjaména-Bilala-Ati, Mai 2022 (HAIWANG D.)

#### ✓ **L'arrivée des orpailleurs**

La découverte récente de l'or au Fitri vers fin décembre 2015 a mobilisé des milliers d'orpailleurs traditionnels avec des instruments artisanaux. C'est au sud-est du lac Fitri qu'a été découvert ce bien précieux de la planète. Cette découverte a occasionné une véritable ruée humaine vers la zone aurifère de Tchaga. Selon G. MAGRIN (2017), D. HAIWANG et al. (2022 a), ce sont environ 40 000 chercheurs d'or qui ont afflué vers les sites aurifères, venus de différentes régions du pays, mais aussi des pays voisins (Soudan, Nigéria, Cameroun et RCA). Suite à l'interdiction de l'activité par le gouvernement tchadien, la majorité des orpailleurs a reflué, mais plusieurs milliers continuent d'opérer dans la clandestinité.

#### ✓ **Les nouveaux agriculteurs**

Malgré la non productivité des sols ces dernières années, la demande de terre pour les cultures est forte. En dépit des données statistiques disponibles, le résultat des enquêtes (par entretien atteste la présence des nouveaux agriculteurs au Fitri ces trois dernières années. C'est surtout à l'est dans le Canton Seita Tarsoourrou que ces nouveaux agriculteurs auraient occupé de vastes espaces dans cette partie du Fitri pour les cultures sous pluies. Or, par le passé, la tradition bilala interdit l'octroi de la terre (par don ou par achat) à toute personne étrangère à la communauté. Ce qui n'est plus le cas

aujourd'hui. Les cas de vente de terre sont signalés pour les habitations et pour les cultures sont attestés à Ambasatna et à Abourda.

#### **4.2.2 Structure de la population**

L'effectif croissant de la population du Fitri montre une extrême jeunesse de la population. Celle-ci est souvent mobile mais la grande partie est analphabète<sup>71</sup>. C'est pourquoi une bonne partie migre vers les grands centres urbains en saison sèche. La recherche d'une meilleure vie serait une des causes. N'djaména la capitale est la première destination (PLD/YAO, 2010). La famille est en moyenne composée de cinq à sept personnes.

##### **4.2.2.1 Une population inégalement répartie sur l'ensemble du territoire (Fitri)**

Cette population est inégalement répartie sur l'ensemble du département, c'est-à-dire dans la sous-préfecture de Yao et dans la sous-préfecture d'Amdjaména-Bilala.

##### **✓ Dans la sous-préfecture de Yao**

Les 2/3 de cette population est concentrée autour du lac Fitri (donc la sous-préfecture de Yao), avec 94 863 habitants soit 81% de l'ensemble de la population. Sur ce chiffre, la population masculine est de 45 645 masculins et 49 018 féminins (RGPH2, 2009). Une telle proportion est liée sans doute aux différentes activités pratiquées autour du lac Fitri.

Cette concentration de la population eut pour conséquence l'éclatement des « villages-mères » (F. HAGENBUCHER, 1968) vers les zones des dunes, propices à la culture du petit mil ». Il s'en suit alors :

- le déplacement saisonnier des habitants du Fitri entre les villages de culture pluviale et des cultures de culture de décrue avec installation quelquefois des campements rudimentaires ;
- l'implantation définitive des populations des « villages-mère » sur des nouveaux sites (sites choisis sur les buttes sableuses ou goz).

Ce mouvement entraîne une véritable déchirure du tissu social : les anciens sites ancestraux se fragilisent et sont source des litiges fonciers fréquemment constatés aujourd'hui (voir les sous-chapitres sur le foncier).

##### **✓ Dans la sous-préfecture d'Amdjaména Bilala**

---

<sup>71</sup> La plupart des enfants ne vont pas à l'école de même rares sont les adultes qui ont été à l'école.

La sous-préfecture d'Amdjaména Bilala compte 20 villages. Sa population est de 21 294 habitants (RGPH2, 2009) dont 10 376 hommes et 10 918 femmes (tableau 9). Dans cette sous-préfecture, le nombre moyen d'habitants par village est compris entre 500 et 700 personnes. La famille est en moyenne composée de cinq à sept personnes. Mais ces dernières années, la population semble s'augmenter grâce à l'ouverture du marché à bétail<sup>72</sup> couplée à la construction de la route Provinciale reliant la sous-préfecture

Tableau 9: Répartition de la population par sous-préfecture

Sous-préfecture d'Amdjaména-Bilala		Pourcentage (%)	Sous-préfecture de Yao		Pourcentage (%)
Hommes	10 376	48,72	Hommes	45 645	48, 21
Femmes	10 918	51,27	Femmes	49 018	51,78
<b>Total</b>	21 294	100	<b>Total</b>	94 663	100

#### 4.2.2.2 Une population en grande partie analphabète

L'éducation est une des variables clés du développement, la clé de voute. Les études ont montré que l'éducation et la santé jouent un rôle déterminant dans le processus du développement et de la maîtrise des variables démographiques (P. HUGON, 2008). Elle fait partie des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) lesquels intègrent : la garantie d'une éducation primaire à tous (1), la promotion de l'égalité hommes-femmes et l'autonomie des femmes (2), la réduction de la mortalité des moins de 5 ans (3), l'amélioration de la santé maternelle (4), le combat ou la lutte contre le VIH/Sida, le paludisme et les autres maladies (5). Mais l'éducation pour tous est à la base des autres objectifs déclinés. Pour J.F. MAY et al. (2014), parmi les multiples causes de troubles dans la région sahélienne, il faut compter le facteur démographique. Ces auteurs mentionnent que la croissance exponentielle de la population ne s'accompagne pas d'un développement humain (éducation, santé, gouvernance, etc.) aussi rapide. Le rapport de l'EDST III (RÉPUBLIQUE DU TCHAD, 2016), constate pour sa part, dans le même scénario que le niveau d'instruction joue sur la procréation. Le même rapport de poursuivre que le nombre idéal d'enfants diminue lorsque le niveau d'instruction augmente. Pour le cas du Tchad, ce rapport mentionne que le nombre d'enfants est de 9,4 chez les femmes sans niveau d'instruction

<sup>72</sup> Amdjaména a le plus grand marché à bétail du département

en 2014 alors qu'il est de 7,7 enfants chez celles ayant un niveau d'instruction primaire et de 6,0 enfants chez celles ayant un niveau d'instruction secondaire ou plus.

Parlant du niveau global d'instruction, le rapport de 2004 (RÉPUBLIQUE DU TCHAD, 2004), le rapport a montré en 2004 que 75 % des femmes ne sont pas instruits contre 47 % des hommes.

Au Lycée de Yao (Fitri) la proportion des filles est de 8% pour l'année 2022 (pour le cycle complet). Pour Etienne, Enseignant de Géographie au Lycée de Yao :

*« Ici au Fitri et particulièrement à Yao, rares sont les filles qui finissent le cycle complet du collège. Elles commencent bien mais parfois en pleine année, elles abandonnent, et sont données en mariage ».*

Mais, ajoute-t-il :

*« La plupart de leurs maris ne s'occupent pas d'elles et après quelques temps, on les trouve dans des conditions très misérables ».*

Le même constat est fait chez les garçons où sur 20 chefs de ménages rencontrés<sup>73</sup>, 13 soit 65% ont répondu qu'ils n'ont pas envoyé leurs enfants à l'école. Les raisons évoquées se résument à la pauvreté, le mariage et les travaux champêtres. Quant aux filles, en âge de procréer, celles-ci sont données en mariage « si un prétendant se présente », nous confie un père de famille. Pour les parents, l'éducation n'est pas un frein pour le mariage. Ce qui explique la faiblesse du taux de scolarisation (PLD/YAO, 2010). Il existe une étroite relation entre l'abandon de l'école, l'exposition au mariage et le niveau élevé de la fécondité. L'analphabétisme au sein des couples est très élevé au Tchad. 88 % de femmes et 59 % d'hommes sont encore analphabètes et la proportion d'analphabètes tous sexes confondus est de 75 %) (DSEED, 2001, cité dans RÉPUBLIQUE DU TCHAD, 2004). Pour C. ARDITI (2003 c), Bien que l'importance le français soit de nos jours plus la langue largement reconnue par les populations musulmanes, cette langue est demeurée faiblement parlée voire inexistante en milieu pastoral. Les garçons et filles s'occupent plus des activités économiques du groupe familial que de l'école. Le refus de l'école s'exprime donc encore fortement de nos jours, surtout dans les régions majoritairement peuplée des éleveurs, et où les taux de scolarisation sont faibles à très faibles dans les provinces à prédominance l'élevage.

Le niveau d'instruction joue sur la procréation (DSEED, 2001, cité dans RÉPUBLIQUE DU TCHAD, 2004). Il est admis que les filles qui n'ont pas été à l'école sont soumises de force au

---

<sup>73</sup> Les 20 chefs des ménages ici sont des agriculteurs et les maraîchers rencontrés en entretien (voir tableau 1)

mariage. Selon les études de la B.M (2022), actuellement, plus de 14 millions d'adolescentes (80 % de l'ensemble des filles âgées de 10 à 19 ans) sont exposées au risque de mariage, de grossesse précoce et d'abandon scolaire précoce. Le constat a été fait dans 10 pays du Sahel (B M, 2022) où l'abandon des études aboutit à des grossesses non souhaitées. Mais l'éducation pourra aider dans la maîtrise de la planification familiale, une nouvelle vision adoptée depuis les années 1970 et consiste à intégrer les stratégies en matière de population dans les stratégies de développement. La planification familiale joue un rôle décisif et de toute évidence ralentit la croissance démographique<sup>74</sup>.

#### 4.2.2.3 Des pratiques culturelles de plus en plus inadaptées

Avant le 20<sup>ème</sup> siècle les bilala qui sont sous l'autorité du sultan, autorité traditionnelle, vénéraient de multiples, spiritualités *margai* pour qu'il pleuve et obtenir de bonnes, une bonne pêche et/ou pour éviter toutes formes de catastrophe (incendies, épidémies...). Cependant, au cours de la fin de la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, ces pratiques sont bouleversées, sous l'attaque répétée des *faki* et des personnes ayant effectué le pèlerinage à la Mecque. Bon nombre d'adeptes (particulièrement les jeunes) ont perdu ces valeurs traditionnelles. L'islam a donc bouleversée les anciennes pratiques bilala à cause de la proximité des autres couches (groupes) comme les éleveurs Arabe, Goranes, les pêcheurs Kanembou et Borno qui habitent le terroir. Malgré tout, la femme bilala a du prix car elle n'est pas excisée, contrairement à ses voisines (kouka et médogo). Elle est donc plus recherchée et plus chère pour le mariage<sup>75</sup>.

## Conclusion partielle

Fondé depuis le 15<sup>ème</sup> siècle, le Fitri qui comptait une dizaine de villages en compte aujourd'hui plus de 190 pour près de 174 000 âmes selon les projections en 2023. Au début, le Fitri était peuplé uniquement des bilala : autochtones, sédentaires. Ensuite, d'autres groupes se sont rajoutés de manière significative. Ces derniers sont constitués des éleveurs (dont les Ouled Rachid), les pêcheurs et bien d'autres utilisateurs/exploiteurs des ressources comme les orpailleurs. Le Fitri est devenu donc un des foyers de groupement humain dans le Sahel. L'humidité, l'eau, la fertilité des sols du Fitri seraient convoitées par toutes les communautés en quête de ressources à exploiter peuplant progressivement le département (les alentours du lac Fitri). Cette population est concentrée autour de Yao (près du lac) et aussi dans les bourgades

---

<sup>74</sup><https://www.hcp.ma> › file

<sup>75</sup><https://www.ambatchadberlin.de> › tourisme › peuples-

comme Abourda et Ambatna constituant les gros foyers de groupements d'hommes. Cette dynamique démographique tient à la sécurité assurée depuis l'implantation coloniale en 1902 ayant abouti à l'éclatement des villages originels ou villages-mères (F. HAGENBUCHER, 1968). La déconcentration de l'administration avec la création des sous-préfectures de Yao, d'Amdjaména-Bilala (déjà effective), d'Abourda et d'Ambatna (non effective), transforme ces centres en des lieux de grands carrefours urbains. À cela s'ajoute le désenclavement de la Province liée à la construction en cours de la route Amdjaména-Bilala-Ati, débutée en 2012. Ainsi, les conditions sont désormais réunies pour favoriser les vagues de migration humaine continue vers le Fitri. L'attrait de ces populations vers cette zone à cause de multiples ressources a permis la valorisation et la diversification des systèmes de production du Fitri que le chapitre suivant tente d'analyser.

## Chapitre V : les systèmes de production du Fitri

Le nombre des personnes en carence de nourriture aujourd'hui est devenu un phénomène mondial qui n'épargne aucun lieu de la planète. Si les statistiques affichaient le chiffre de 1,2 milliard en 2009 (FAO, 2009) le nombre des personnes souffrantes de la malnutrition, ce chiffre en 2021 touche environ 29,6 % de la population mondiale, soit 2,4 milliards de personnes ne bénéficiant pas d'un accès constant à des aliments<sup>76</sup>, ou en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave selon un rapport de l'OMS<sup>77</sup>. Ledit rapport suggère que le défi que se pose la planète est de garantir la sécurité alimentaire de ces milliards de personnes qui ont faim et aussi de multiplier par deux la production alimentaire afin de nourrir une population qui devrait atteindre 9,2 milliards d'âmes d'ici à 2050, selon les projections. Le Sahel fait face ces dernières décennies à de nombreuses contraintes climatiques, pédologiques, démographiques, sécuritaires avec comme conséquence l'insécurité alimentaire et la migration des populations rurales depuis quelques années. Dans cette partie de l'Afrique située à la limite du Sahara, le taux de fécondité est le plus élevé au monde avec en moyenne 7 enfants par femme au Tchad et au Niger en 2010 (RÉPUBLIQUE DU TCHAD, 2013).

Bien que disposant des potentialités naturelles importantes, le Tchad, pays enclavé, se classe parmi les 10 pays les plus pauvres du monde. En termes de développement humain, il se hisse à la 187<sup>ème</sup> place sur 189 selon l'Indice de Développement Humain de 2018. Il a occupé l'avant dernière place (190<sup>ème</sup> rang sur 191) selon l'Indice de Développement Humain de 2021 devant le Soudan du Sud et après le Niger. Malgré une croissance économique satisfaisante durant la dernière décennie, soutenue par les revenus tirés de la production pétrolière, la pauvreté touche plus de la moitié de la population (MEPCI, 2013, cité par République du Tchad, 2013). Le pays présente un niveau de pauvreté élevé caractérisé par de fortes inégalités. Le taux de pauvreté est d'environ 42,3% de la population totale (République du Tchad, 2022). La zone sahélienne est une région touchée par la malnutrition. Elle (la malnutrition) pose un problème réel de dans le monde et une cause principale de la mortalité autant infantile que maternelle.

C'est dans ce contexte que pour faire face aux pénuries alimentaires qu'occasionnent les aléas climatiques, les populations du Fitri développent des stratégies d'adaptation en diversifiant leurs systèmes de production. Ces systèmes varient selon les techniques et les savoir-faire des différentes sociétés composant le territoire. Ils se caractérisent par un ensemble de paramètres

---

<sup>76</sup><https://www.rural21.com> › publications › detail › article

<sup>77</sup>rapport de world health organization du site: <https://www.who.int> › ... › item public en 2022, lu le 03 août 2023

qui combinent à la fois les types d'activité, les facteurs de production comme le capital naturel (terre et les ressources qu'elle porte), le capital humain (les types des hommes) et les techniques utilisées. C'est pourquoi, au Fitri, on y rencontre un système agricole de type pluviale et de décrue pratiqué par les sédentaires, un système d'élevage dominé en grande partie par la mobilité des animaux et des familles. Le système de production halieutique varie selon les types de pêcheurs et les techniques impliquant les pêcheurs allogènes et autochtones suivant les rythmes de saison. Dans l'ensemble, au Fitri, les systèmes de production agropastorale sont extensifs.

L'objet de ce chapitre est d'analyser les différents systèmes de production dans le Fitri. Il s'agira spécifiquement et successivement de mettre en évidence les systèmes de production agropastorale et halieutique ainsi que les autres types de production pratiqués par les communautés peuplant l'espace du Fitri.

### **5.1 La mobilité, une des caractéristiques des systèmes de production du Fitri**

La multifonctionnalité et la pluriactivité de l'écosystème lacustre du Fitri impose aux populations une certaine mobilité selon les périodes d'activité. Comme les populations bilala sont de tradition agriculteurs, éleveurs et pêcheurs, ils effectuent des déplacements (Photo 9) réguliers en fonction du calendrier agricole lequel varie suivant les conditions pluviométriques.



*Photo 9: Déplacement d'une famille pour les champs du haut, le nord de Yao/Fitri, juin 2023 (Cliché : HAIWANG Djaklessam)*

Ces mouvements pendulaires suivent un rythme saisonnier précis (Figure 12) leur permettant d'exploiter au mieux les potentialités naturelles du milieu (B. BEMADJI, 2015). Ils (les mouvements) se font du lac en direction des terres exondées et vice-versa. Autrement dit, avec les premières pluies, les populations quittent Yao et tout pour les villages des zones inondables

vers les champs d'en haut « en haut »<sup>78</sup>. Pour les éleveurs, le signe indicateur du retour vers le nord est l'arrivée des eaux du Batha. En 2023, les eaux du Batha sont arrivées le 22 juin et les éleveurs étaient obligés de quitter leurs lieux de séjour pour repartir vers les zones d'attache (séjour en saison des pluies).

Pour les habitants autour de Yao, ce déplacement saisonnier s'explique tout particulièrement par l'enclavement de la zone. Car lors des crues en saison de pluie, toutes les localités sont coupées les unes des autres à cause de l'inondation du milieu. Il est difficile de se déplacer de Yao pour une autre localité du département. Des pirogues servent donc de moyen de déplacement en saison des pluies pour relier sur des longues distances (des dizaines de kilomètres de parcours) les autres localités.

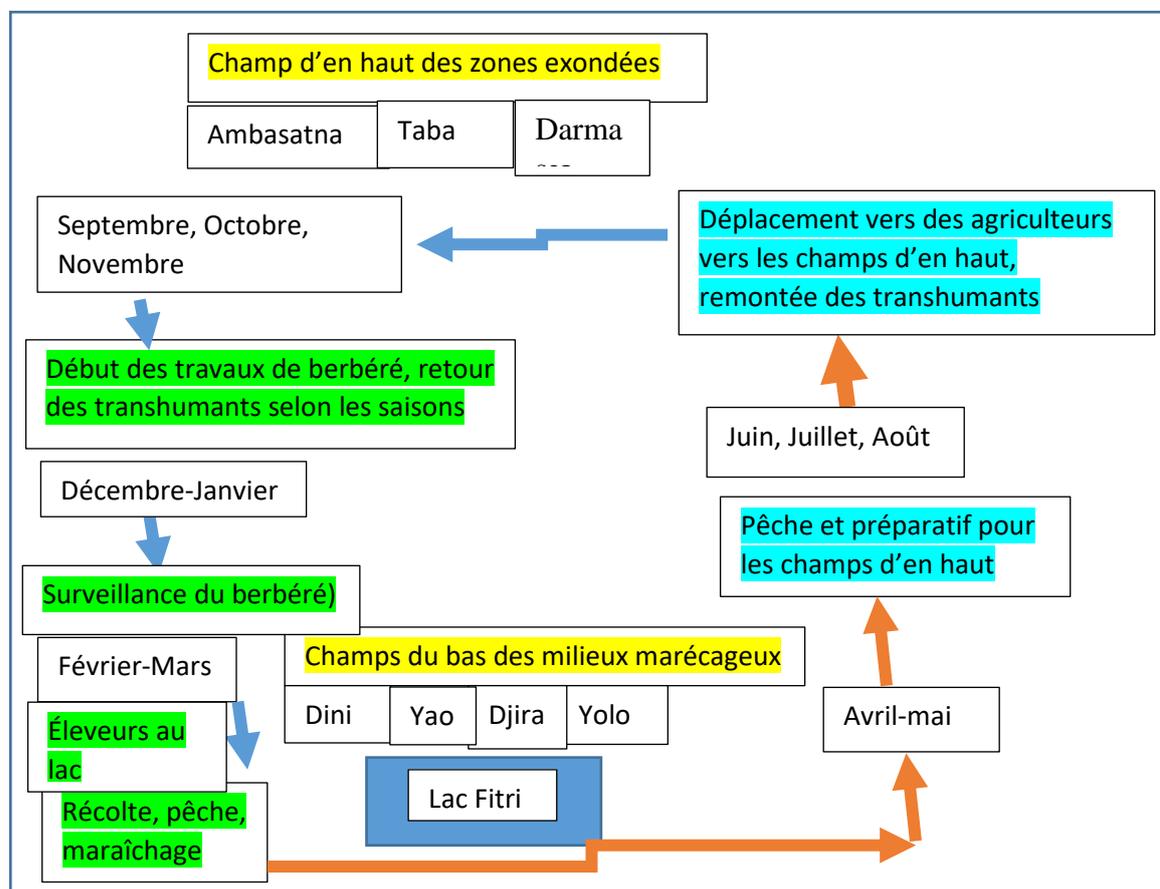


Figure 13: Mobilité des producteurs en fonction des périodes

<sup>78</sup> Le terme en haut ici est en référence aux terres de cultures de saison de pluies situées sur une altitude plus élevée que les plaines marécageuses aux alentours du lac

Ces mouvements se traduisent par des liens gardés avec leurs anciens sites (habitats primitifs). Ce qui explique ces allers-retours entre les villages d'origine ou villages-mères après les récoltes des cultures de saison des pluies et les nouveaux villages.

### **5.1.1 La production agricole au Fitri**

L'agriculture vient du latin : *agricultura*, composé de *ager* qui veut dire « champ » et *cultura* qui signifie « culture »<sup>79</sup>. Elle désigne un processus par lequel les êtres humains aménagent leurs écosystèmes, contrôlent le cycle biologique d'espèces domestiques dans le but de produire des aliments et autres ressources utiles à la société. C'est l'ensemble des savoir-faire, des activités ayant une emprise sur le milieu naturel, permettant de cultiver et de prélever des êtres vivants (végétaux, animaux, microorganismes, champignons) utiles à l'être humain.

Le potentiel productif du Fitri offre des conditions favorables à plusieurs types de cultures. Le jeu de la crue et de décrue rend possible un dualisme agricole (K. AGARD, 2002, B. BEMADJI et *al.*, 2005) : une production agricole pluviale et une production agricole de décrue. Les deux types de culture sont soumis à des méthodes et techniques de production très spécifiques selon les activités exercées par les différents groupes sociaux exerçant ces différentes activités. Ces activités sont tenues suivant les structures sociales du département du Fitri par deux grands groupes : les sédentaires et les transhumants. Les pratiques agricoles du Fitri sont soumises au rythme de la pluviométrie et à la crue. Les premières pluies consacrent le début des cultures pluviales (petit mil, sorgho pluvial, sésame, haricot cultivé aussi du retrait des eaux, etc.). Les cultures de décrue par contre sont conditionnées par le retrait des eaux issues des inondations

#### **5.1.1.1 L'agriculture pluviale : les techniques et les spéculations**

En raison des occupations des agriculteurs, les travaux démarrent en avril avec le défrichage, puis le semis intervient en mai ou juin ou parfois en juillet suivant l'arrivée de la pluviométrie. Les techniques culturales sont dominées par des moyens traditionnels : la houe et la charrue (photo 10). Depuis plus de 5 ans, on constate l'arrivée de quelques tracteurs mais l'accès est difficile aux paysans à faibles revenus. Les spéculations sont variées mais sont dominées par les cultures de petit mil, de l'arachide, du haricot, du sésame, etc.

---

<sup>79</sup><https://fr.wikipedia.org/wiki/Agriculture>



Photo 10: Labour à la charrue avant les semis, terroir de Yao, juin 2023 (Cliché : HAIWANG Djaklessam)

### ✓ **Le pénicillaire ou le petit mil**

Le pénicillaire appelé aussi petit mil (photo 9) du nom scientifique *Pennisetum glaucum*. Il est cultivé dans toute l'Afrique, la seule région du monde où sa production augmente. L'aire de la culture du pénicillaire s'étend à l'ensemble de l'Afrique saharienne (les régions sèches de l'Afrique orientale et australe surtout). Le mil, est effectivement la seule céréale adaptables à des conditions climatiques et édaphiques exceptionnelles. Le sahel est sa zone de prédilection (J-P. Guengant et *al.*, 2004). Dans le sahel tchadien et surtout au Fitri, le pénicillaire (*Pennisetum glaucum*) constitue la base de l'alimentation de la population. Il sert non seulement à la préparation de la boule mais aussi de la bouillie. Il est pratiqué sur des sols sableux ou argilo-sableux nécessitant une pluviométrie oscillante entre 300 et 400 mm/an (RÉPUBLIQUE DU TCHAD, 2006). Localement appelé *Touigne sara* (B. BEMADJI, 2015). Deux variétés sont cultivées : la variété hâtive (à cycle court), récoltée au bout de 100 à 110 jours et la variété tardive, récoltée entre 110 à 150 jours. Ils exigent une pluviométrie maximale de 400 mm de pluie. Les travaux commencent par une préparation des parcelles : défrichage, semis en poquets, nécessitant 1 à 2 sarclages. Le sarclage constitue un goulot d'étranglement car il exige une main-d'œuvre importante surtout pour les propriétaires des grandes superficies. Son rendement est faible par rapport au berbéré à cause de la nature du sol. C'est pourquoi le prix d'un sac de pénicillaire est plus élevé que celui du berbéré (B. BEMADJI, 2015). Au marché de Yao en mai 2022, le prix d'un sac de 100 kg a été de 25000 f contre 15 000 f pour le berbéré. Ci-dessous l'image du pénicillaire en pleine croissance (photo 11)



Photo 11: Pousses du pénicillaire/petit mil (photo) ou *Pennisetum glaucum*, Adoubak/Fitri,

Il est parfois cultivé avec le sorgho pluvial. Les grandes superficies se trouvent au nord-est du lac entre Ambassatna-Yao et au sud sur le cordon sableux à partir de Kassaba et Kabara vers Abourda. Les éleveurs arabes sont plus concernés par cette culture que les Bilala. Il est singulièrement très apprécié dans l'alimentation dans la localité.

✓ **Le sorgho pluvial**

Le sorgho constitue avec le pénicillaire la base de l'alimentation des populations du Sahel. Il satisfait les besoins alimentaires des dizaines de millions de personnes (J.P. GUENGANT et *al.*, 2004). Les conditions écologiques au Fitri sont favorables à cette culture. Deux variétés sont cultivées : le sorgho rouge et le sorgho blanc. Certaines cultures du sorgho se prêtent aussi aux sols argileux. Le cycle est en général de 90 jours et le rendement est évalué entre 300 à 600 kg/ha (RÉPUBLIQUE DU TCHAD, 2006). Le démarrage des travaux débute au même moment que le petit mil.

✓ **L'arachide ou *Arachis hypogaea***

L'arachide, de son nom scientifique *Arachis hypogaea*, est de la famille des *Papilionacées*<sup>80</sup>. L'arachide est originaire du bassin amazonien où sont localisées toutes les espèces du genre *Arachis*. La culture de l'arachide déborde aujourd'hui son aire d'origine et a couvert la totalité

---

<sup>80</sup> Site : <https://www.doc-developpement-durable.org> › ..., lu le 04 Août 2023

des zones tropicales à partir des centres de diversification : l'Afrique de l'Ouest et le Sud-est asiatique (R. SCHILLING, 2001). Au Fitri la culture de cet oléagineux est pratiquée sur des petites parcelles individuelles notamment sur les domaines sableux. Il est consommé frais ou comme ingrédient dans la sauce (à travers son huile). Ses résidus de l'arachide sont consommés par les animaux (petits comme grands ruminants) comme complément alimentaire en saison sèche. Les zones de cultures sont situées à l'est du Fitri (par les Médogo) mais également au sud autour d'Abourda et Ambasatna sur les sols sableux.

✓ **Le haricot ou niébé ou *Vigna anguiculata***

Au Fitri, le haricot est cité en même temps parmi les cultures maraichères (s'il est cultivé dans les zones inondables). En saison de pluie, il est en association avec d'autres cultures (les cultures pluviales : arachide, sésame). Ses travaux commencent en début de saison de pluies (juin-juillet) pour finir en Aout. Ce sont les zones exondées sur sols argileux ou sablo-argileux qui se prêtent à ces cultures. Lors des décrues, le niébé (le haricot) est cultivé sur les plaines inondables en tant que culture maraichère (surtout autour d'Amdjaména Bilala). Il est semé au fur et à mesure que les eaux se retirent., entre décembre-janvier. Les récoltes, commencent à partir de mars et finissent en avril ou mai. C'est pourquoi les éleveurs redoutent cette culture jugée « consommatrice d'espace » dans les zones inondables.

✓ **Le sésame (*Sesamum indicum*)**

Le sésame est cultivé aussi comme culture pluviale sur de petites superficies. De couleur noire ou blanche, il est autoconsommé par les producteurs. Mais une bonne partie est vendue sur les marchés. C'est surtout la variété noire qui est de plus en plus appréciée au marché. Son huile peut être extraite au même titre que celle de l'arachide. Dans la majorité des cas c'est l'agriculture de décrue qui est la plus pratiquée.

### **5.1.1.2 L'agriculture de décrue**

À part les cultures pluviales sur sols sableux et argileux dominées par les spéculations comme le mil pénicillaire et le sorgho pluvial, la culture de décrue, principale culture de la localité est dominée par le sorgho de décrue ou *Sorghum vulgatum* ou beréberé. Il est pratiqué dans les dépressions inondables et aux abords du lac Fitri.

La culture de décrue ou de contresaison est un système traditionnel de production végétale consistant à semer ou repiquer sur les terres ayant été inondées par la crue (Raimond, 1999, citée par N. A. KEMSOL, 2019). Elle est pratiquée dans les zones humides (vallées, plaines

inondables, basfonds, etc.) où la fertilité des sols est régulièrement renouvelée par la crue. Mais elle peut être pratiquée dans les endroits où les conditions hydriques sont possibles. Mais cette agriculture est exclusivement pratiquée par les bilala.

« La terre au Fitri constitue une ressource très particulière, surtout la terre de culture de bérébéré. Elle appartient aux bilala, et ne peut faire, en de très rare cas, l'objet d'une donation définitive, mais juste une location » (A. MARTY et *al.*, 2012).

### ➤ **Le berbéré (*Sorghum vulgatum*) : origine, historique, pratique et diffusion**

Le sorgho est une culture vivrière de première importance en Afrique subsaharienne où il constitue la base alimentaire de nombreuses sociétés. Il occupe la 5<sup>e</sup> position parmi les céréales cultivées dans le monde en raison de son volume de production et de l'étendue des superficies de culture<sup>81</sup>. La production mondiale du sorgho est estimée de 56 millions en 2010 à 59,8 millions de tonnes en 2018<sup>82</sup>. Il est d'origine nilotique (J. CHANTEREAU et *al.*, 2013). De nombreuses données archéologiques et botaniques désignent la zone soudano-sahélienne au sud-est du Sahara comme l'aire vraisemblable de la domestication du sorgho. Et c'est la moyenne vallée du Nil en Nubie et au Soudan accueilli cette espèce pour la première fois entre 6000 à 4000 ans avant Jésus-Christ à l'état sauvage. Sa domestication daterait du troisième millénaire avant notre ère et le sorgho bicolor qui aurait ensuite été diffusé en direction de l'Afrique de l'Ouest et du Sud, (centres secondaires) de domestication du sorgho *guinea* et *kafir* (J. CHANTEREAU et *al.*, 2013). Par ailleurs, l'arrivée du sorgho en Asie date de la période suivant le troisième millénaire après Jésus christ : 2500 ans (péninsule arabique), 2000 ans en Inde, premier millénaire en Chine pour traverser l'Europe au premier siècle avant notre ère. En Amérique c'est autour du 18<sup>ème</sup> siècle que la culture du coton a atteint cette partie du continent.

Au Tchad, la production du berbéré a connu une évolution spectaculaire passant de 1 066 278 tonnes en 2010/2011 à 540 719 tonnes en 2022/2023<sup>83</sup>. Dans la Province du Batha, elle passe de 289 333 tonnes pendant la campagne 2010-2011 à 69 584 tonnes pendant la campagne 2020-2021. Sur ce chiffre, près de 80% de la production provient du lac Fitri<sup>84</sup>.

---

<sup>81</sup><https://archives.au.int/bitstream/handle>

<sup>82</sup> <https://www.sorghum-id.com/actu1-economique-sor...>

<sup>83</sup> <https://www.alwihdainfo.com/ecofinance/Producti...>

<sup>84</sup> Annuaire des statistiques agricoles du Tchad (2010-2020), Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation, Direction de la statistique

✓ **La culture du berbéré, une ancienne pratique dans le bassin du Lac Tchad : Fitri, foyer probable de diffusion**

Les plaines fluvio-lacustres du Fitri, du Salamat, de Fianga au Tchad, auraient été les foyers traditionnels d'expérimentation de la culture du sorgho repiqué. Elles l'auraient diffusé vers les plaines inondables à l'Ouest : Bornou au Nigeria, le Nord Cameroun au 19<sup>ème</sup> siècle. C'est probablement vers la moitié du 20<sup>ème</sup> siècle que les défrichements occupèrent des larges superficies dans l'ensemble de la région (C. RAIMOND, 2005), suite à la forte demande dans les villes. Le Fitri serait le foyer de diffusion des semences du sorgho repiqué à partir 15<sup>ème</sup> siècle et ces semences auraient été transportées dans le Bornou (au 19<sup>ème</sup> siècle) grâce aux échanges organisés au sein de l'empire du Kanem-Bornou, aux déplacements des éleveurs transhumants du Tchad et ensuite à travers la conquête peule. Ces semences auraient envahi le nord-Cameroun (Diamaré) à partir du Bornou à travers les peuls « envahisseurs » (B. MATHIEU, 2005 ; A. SAIDOU et *al.*, 2014).



*Photo 12: Sorgho repiqué de décrue (berbéré) au stade mature, Fitri, Février 2022 (Cliché Haiwang D.)*

Le berbéré ou sorgho repiqué (photo 12) est la base alimentaire de la population locale (Fitri). Il constitue l'un des « soubassements alimentaires » (E. TOGOSRA, 2015). C'est l'une des cultures largement et traditionnellement diffusée dans la zone depuis des siècles et s'étend sur de vastes superficies. Elle se particularise par son adaptation aux milieux et aux saisons (J. CHANTEREAU et *al.*, 2013) et à la quantité d'eau reçue. C'est une céréale de la zone sahélo-soudanienne dominée par des variétés à cycle court, intermédiaire et long. Les études menées par les botanistes J.R HARLAN et *al.* (1972) cité par J. CHANTEREAU et *al.* (2013) présentent

cette espèce sous différentes formes basées sur les caractéristiques des épillets (glume et grain) et la forme des panicules. Sur la base de ces différentes formes et caractéristiques, on distingue cinq races de base : les races *bicolor*, *guinea*, *caudatum*, *durra* et *kafir*. Dans le bassin du lac Tchad dont fait partie le Fitri, ce sont les races *durra* ou *caudatum* qui sont les plus dominantes (A. SAÏDOU et al., 2014). Ces races ont des besoins en eau variant entre 350 à 750 mm (J. CHANTEREAU et al., 2013), ou 200-600 mm (J. Comas et al 2001) et sont adaptables aux sols et aux températures élevées du sahel (B. MATHIEU, 2006). Mais d'autres paramètres comme la longueur du cycle, la masse du couvert végétal sont des éléments déterminants. RAIMOND (1999) s'appuie sur la profondeur de la nappe et estime qu'une nappe à faible profondeur peut favoriser l'espèce pendant la période de la croissance (développement) de la plante. Sur ce paramètre précis, la faiblesse de la nappe phréatique aurait contribué à l'extension de cette culture dans la zone d'étude.

#### ✓ **Technique et période des travaux**

Au Fitri, les travaux commencent avec les pépinières à partir du mois d'Aout au bas des termitières ou sur des endroits élevés. C'est une culture qui nécessite plus de travail. Le repiquage commence en fin septembre ou au début du mois de d'octobre. Les travaux sont facilités par l'inondation qui rend moins pénible le défrichage. Grâce aux inondations, une bonne des herbes pourrissent et celles qui résistent sont éliminées à base de *Sim*<sup>85</sup> ou herbicide. 70%<sup>86</sup> utilisent les herbicides. Un litre d'herbicide coute entre 5 000 f et 7 500 f et ceux qui n'en disposent pas utilisent les matériels comme les coupecoupes, la hache, etc. Il faut au moins entre et 100 et 150 jours pour que la récolte soit effective. Le plus souvent la récolte a lieu entre février et mars.

#### ✓ **Les cultures maraichères**

Le maraichage est une activité ancienne au Fitri. Son histoire remonte à la période précoloniale dans le Batha et concernait les spéculations comme le gombo, le piment et l'aubergine amère (O. NDJEKORNOM, 2016). Il était plus dévolu aux femmes, avant d'être reprise par des spécialistes près de Yao en 1962 (BIEP, 1989).

Aujourd'hui de nouveaux sites comme Motchi au sud-est du lac ou Amdjarass, Tchoukoulou et Souar à l'ouest d'Amdjaména Bilala sont devenus de « nouveaux champs » de maraichage. Le

---

<sup>85</sup>Nom local donné aux herbicides

<sup>86</sup>Selon les entretiens réalisés auprès des agriculteurs et des maraîchers (tableau 1)

maraichage se pratique entre novembre et mai, à proximité des champs de sorgho ou sur des terres inondées. Plusieurs spéculations maraichères sont pratiquées : le gombo, la pastèque (photo 13) et le haricot.



*Photo 13: Produits récoltés de la pastèque, mai 2022, (Cliché : HAIWANG Djaklessam)*

Ces cultures sont dominées à 60% par les pastèques et le gombo<sup>87</sup> et jouent un rôle important dans l'alimentation des tchadiens.

#### ✓ **La pastèque et son utilité**

La pastèque est préférée pour sa vertu médicale. Selon les entretiens avec des consommateurs, la pastèque joue un rôle important dans la régulation des fonctions rénales (55%) des 10 entretiens auprès des maraichers (tableau 1 cité plus haut). Mais les sources médicales ne nous ont pas été disponibles pour confirmer ou infirmer ces dires d'acteurs. De toutes les façons, la pastèque est réputée contenir un puissant antioxydant susceptible de freiner le développement des cellules cancéreuses. Elle protège l'organisme des maladies cardiovasculaires<sup>88</sup> et compense les déficits hydriques en période de jeun musulman (Ramadan). Sa culture nécessite un investissement important. Alhadji Mahamat Adam Hassan, un Bilala revenu récemment du Lac Tchad (depuis 2016) nous livre qu'il s'intéresse beaucoup à cette culture. Pour lui, c'est une culture facile et nécessite moins d'eau dans la zone du Fitri où la nappe phréatique est peu profonde. Elle nécessite un arrosage minimum de 2 fois par semaine seulement. La période de sa récolte va de 75 à 80 jours. Il s'appuie sur la force de la main-d'œuvre qu'il loue pour l'aider dans ses activités. Il utilise aussi des produits phytosanitaires pour neutraliser certains insectes et parasites. Les

---

<sup>88</sup><https://www.jardiner-malin.fr> ›

difficultés résident au niveau de l'approvisionnement des semences et des (une boîte coute 20 000 f) et des produits phyto sanitaires. Malgré tout, la production de cette culture est la meilleure. Une plante de pastèque peut produire entre 6 à 7 fruits. Ces produits sont vendus au niveau local entre 500 f et 700 f l'unité ou transportés (photo 114) et vendus entre 1000 f et 1 500 f à N'Djamena. En période des mois saints de Ramadan, ils sont vendus parfois à 2 500 f. Le rendement financier à l'hectare se situe entre 150 000 à 300 000 f.



Photo 14 : Véhicule chargé de pastèque pour les centres urbains, mars 2023, cliché : HAIWANG D.

### ✓ Le gombo

Le gombo préparé frais ou séché, associé au poisson, est la sauce préférée des bilala en particulier et ingrédient essentiel pour la cuisine des tchadiens en général. Il participe à l'amélioration de la santé : formation des os et des dents, ainsi qu'au maintien de leur santé et joue aussi un rôle essentiel d'anticoagulant, dans le maintien de la pression sanguine et de la contraction des muscles, y compris ceux du cœur<sup>89</sup>. Au marché de Yao, le kilo du gombo sec est vendu à 1750 au mois de mars et 2 500 en mai<sup>90</sup>. Le gombo tout comme la pastèque sont des produits exportés vers Ati, Abéché et N'Djamena. Il est vendu à l'état frais (photo 15) ou sec. Il est cultivé comme culture maraichage dans l'île de Motchi, sur les inondables autour du lac et à Amdjaména Bilala. La diffusion et l'extension du maraichage autour du

<sup>89</sup><https://www.femmeactuelle.fr/Santé>

<sup>90</sup>Entretien de terrain

Lac-Fitri sont favorisés par la forte demande locale mais aussi celle des grandes métropoles. Grace aux cultures de décrue (maraichage en particulier), le département du Fitri est intégré aux marchés urbains.



*Photo 14: Gombo frais à Motchi/Fitri, Mars 2023, Cliché : HAIWANG D.*

### ➤ **Les raisons de l'expansion de la culture maraichère au Fitri**

La croissance urbaine, l'appui des ONGs locaux favorisent l'extension du maraichage au Fitri.

#### ✓ **La croissance urbaine**

L'urbanisation en Afrique subsaharienne se traduit par un accroissement des demandes alimentaires sur les productions horticoles comme : les plantains, les ignames... (Temple et al., 2005). L'urbanisation rapide et spectaculaire est très perceptible aujourd'hui dans la dynamique du peuplement (D. BOUBA et al., 2014). L'Afrique est le continent qui connaît une croissance urbaine la plus rapide avec un taux de 3,2 %/an avec une différence remarquée entre les Villes d'Afrique subsaharienne (3,6%/an) et les villes d'Afrique du Nord (2%/an). La population de l'Afrique subsaharienne a été multipliée par 10 entre 1950 et 1990 (D. BOUBA et al., Op cit.).

Au Tchad, en 2007, la population urbaine représente 21,9% de la population globale. La ville la plus peuplée du pays était la capitale N'Djamena, avec environ 700 000 habitants, trois autres villes comptant plus de 150 000 habitants : Moundou avec environ 280 000 habitants, Sarh avec ses 190 000 habitants, dans le Moyen Chari, et Abéché avec ses 187 000 habitants, dans le

Ouaddaï. Cette population urbaine continue d'augmenter. Le taux de croissance de la population est en 2022 de 4,3%. La population de N'Djamena par exemple serait passée de 700 000 habitants à 1 771 862 habitants en 2022<sup>91</sup>. La forte croissance de la population urbaine a une incidence sur la consommation alimentaire et intègre les zones enclavées aux marchés urbains. Cette croissance de la population augmente la demande et par conséquent accroît la production. Selon, Mahamat Nasser Abakar, en 2022, en moyenne 40 à 60 véhicules en moyenne par mois sortaient les pastèques d'Amdjaména Bilala pour N'Djamena, Ati, Mongo et Abéché.

- **L'appui des ONGs et Projets**

Le Fitri est très peu appuyé dans le domaine du développement rural. Les premiers appuis à l'endroit des cultures maraîchère sont commencé avec les fonctionnaires de l'administration coloniale et les missionnaires chrétiens. Fidèles à leur régime alimentaire, ils ont introduit de nouvelles espèces comme : laitue, courge, poivron, choux, etc. (Ndjerkornom, 2016). Selon Djibrine Kaidala Delta, un membre de la cour du Sultan :

« C'est Madame Françoise Claustre qui avait initié la culture du maraichage au Fitri. Elle avait importé des variétés comme le blé ou *guémé* en arabe et bien d'autres produits pour manger pendant leur séjour au Fitri. Elle avait aménagé une piste d'atterrissage (aéroport selon ses termes) pour y atterrir et séjourner près de Doumourou, lieu de maraichage par excellence à l'époque devenu aujourd'hui un espace disputé »

Cette initiative coloniale se renforcera avec les sècheresses des années 85, grâce au SECADEV, une ONG religieuse (catholique) œuvrant dans le domaine de développement. Cette ONG a commencé à intervenir au Fitri entre 1985 et 1990. Elle a été suivie par les projets et les ONGs comme ATPDI, ADRA, CROIX ROUGE et AFRICAIRE (NDJEKORNODJÉ, 2016) qui ont intervenu dans les années 2009 et 2011 en proposant une formation aux techniques culturales et en diversifiant les espèces cultivées. De nos jours ils sont suivis par des Projets comme PARSAT remplacé par Repère.

Cette initiative a été renforcée après les années de sècheresse de 1984-1985. Au débit, les sites de production étaient circonscrits aux alentours des villages. Selon O. NDJERKORNOM (2016), le maraichage à d'autres sites comme Doumourou près de Yao (pour les concombres, laitues), l'île de Moudo (pour les patates), de Mafé (pour les tomates)

---

<sup>91</sup> INSEED-Tchad : <https://www.inseed.td>

suivant les eaux, de la décrue à l'étiage. De nos jours à cause de la forte demande locale (Fitri) et dans les grandes villes surtout, les superficies maraichères se sont étendues dans la partie ouest du Fitri. Cet intérêt que revêt le maraichage vise à combler les déficits de la production agricole favorisés par les perturbations climatiques. C'est pourquoi grâce à la crue, certains espaces incultes ou de « réserve » (dans la sous-préfecture d'Amdjaména bilala surtout) deviennent propices pour cette pratique. Les 5 dernières confirment un « boom maraicher » au Fitri. Car la production maraichère s'intensifie au fur et à mesure (O. NDJERKORNOM, 2016). Les superficies étaient estimées à environ 300 hectares (ha) pour 0,2 à 0,4 ha de superficie exploitée par une famille (BIEP, 1989). Mais elles sont aujourd'hui en moyenne estimées entre 3 à 4 ha par famille pour les spéculations comme la pastèque (à Amdjaména Bilala) ou le gombo (à Motchi)<sup>92</sup>.

Pour beaucoup des producteurs, le maraichage rapporte plus que les cultures sous pluie, voire les autres activités pratiquées au Fitri. Pour mener à bien cette activité, les Bilala installent des campements en bordure du lac et sur les îles temporaires. Ce système d'habitat temporaire offre l'avantage d'une meilleure surveillance à cause des menaces du bétail pâturant sur le même site.

## **5.2 Le système d'élevage**

L'élevage joue un rôle capital dans la sécurité alimentaire des ménages ruraux. Au Tchad, comme dans les autres pays sahéliens, il occupe une place essentielle dans l'économie nationale. En effet, le cheptel est numériquement important avec environ 94 millions de têtes, toutes espèces confondues (RGE, 2015). La Province du Batha, où se trouve le Fitri, dispose de 12 millions de têtes. Pour le cas du Fitri les effectifs sont des estimations (tableau 8 cité plus haut) faute des données disponibles par département. Avec ce chiffre, le Tchad détient le plus grand potentiel d'élevage dans la sous-région. Trois systèmes caractérisent cette activité : le nomadisme (en transition vers la transhumance) dominé par des espèces élevées comme les camelins, les ovins, les caprins. Ce système est polarisé par la zone saharienne désertique. Le deuxième système est l'agropastoralisme. Dans ce système, les éleveurs pratique l'agriculture en plus de leur activité principale (élevage). Le troisième est le système sédentaire pratiqué en zone soudanienne destiné aux besoins de l'agriculture (bœufs d'attelage). Ce système constitue la base de l'économie de nombreuses familles sédentaires grâce aux revenus qu'il procure.

---

<sup>92</sup> Enquête de terrain (mai 2022 et mars 2023)

Au Fitri, dans la zone sahélienne, le système d'élevage est caractérisé par la mobilité, une technique de production dont la transhumance est au centre. Lieu d'accueil privilégié pour les pasteurs et leurs troupeaux (A. MARTY et *al.*, 2012), on y trouve les ressources nécessaires à la survie du troupeau, particulièrement en année de déficit pluviométrique.

Les espèces élevées sont : les bovins, les ovins, les caprins (tableau 10) et des espèces secondaires comme les équins, les asins, la volaille. Il s'agit d'une petite (courte) transhumance car l'amplitude est inférieure à 150 km (V. BAREAUD et *al.*, 2001, cité par G. DUTEURTRE et *al.*, 2002). Les principaux groupes des éleveurs sont constitués des transhumants arabes et goranes auxquels s'ajoutent des sédentaires. En tenant compte des espèces élevées, de l'amplitude et du groupe social auquel appartient l'éleveur, on distingue les systèmes suivants : l'agro-élevage, l'agropastoralisme, la transhumance (S. AUBAGUE et *al.*, 2007, A. MARTY et *al.*, 2012)

### **5.2.1 L'élevage sédentaire ou l'agro-élevage**

Ce système est pratiqué par les agriculteurs sédentaires qui élèvent des bovins et des petits ruminants en plus de leurs activités agricoles. Ils effectuent des petits mouvements opportunistes et font paître leurs troupeaux autour des villages, sur un rayon ne dépassant guère la dizaine de kilomètres. Les agriculteurs bilala auraient imité cette pratique des djatné qu'ils côtoyaient depuis longtemps (MARTY et *al.*, 2012). Ils parquent leurs animaux exclusivement au village. Ils forment principalement cette catégorie d'éleveurs Les gros troupeaux villageois sont localisés dans les khalifa du Séita, du Maanga, du Bardah, du Ngalnor, de Yao et de Guéria. Selon MARTY et *al.* (Op cit.), la reconversion des Bilala à l'élevage a été favorisée par les grandes sécheresses des années 70 et 80. Aujourd'hui, « *nous élevons presque plus comme à l'époque de nos parents ; le bétail appartient principalement aux arabes* », rapporte un agriculteur bilala rencontré à Yao en mai 2022. Cette affirmation vient nuancer un peu ce qui était rapporté dans les travaux de S. AUBAGUE et *al.* (2007) :

« L'élevage du gros bétail est aujourd'hui perçu par les Bilala comme un bon moyen d'épargner les excédents agricoles. Presque tous les villages disposent ainsi de plusieurs troupeaux de bovins et de petits ruminants ».

Toutefois, il faut reconnaître que quelques agriculteurs bilala (minoritaires bien sûr) élèvent animaux. Des constats observés à Ambasatna, à Amdjaména Bilala et Abourda, illustrent la détention de quelques têtes de bœufs élevées par les sédentaires. Et les propriétaires de gros effectifs confient leurs animaux aux transhumants arabes. Malgré les tensions ces derniers temps autour de l'accès aux ressources entre (nous) les bilala et les éleveurs, « nous confions nos animaux aux arabes

(transhumants) qui sont nos amis », déclare le chef de village de Seita Tarsourou, rencontré en novembre 2021.

### 5.2.2 L'agropastoralisme

L'agropastoralisme est le type de système où l'activité principale de l'éleveur reste l'élevage mais au fur et à mesure qu'il se sédentarise pour pratiquer l'agriculture. Au Fitri, cette pratique est l'œuvre du groupe des Djatné de Doubak près d'Ambasatna (les Oulad Khanaim), mais les Oulad Awada, les Oulad Mihimit, les Kolomat, les Machichi et les Arabes Fallata, qui sont aujourd'hui rattachés au sultanat.

Quelques éleveurs Ouled Rachid qui font de brèves incursions entre Kouziwait et le lac Fitri depuis les années post sécheresses s'intéressent aussi à l'agriculture (A. MARTY et al., 2012). 57% interrogés (figure 13), toutes fractions confondues, disent s'intéresser à l'agriculture (culture de saison des pluies) au Fitri.

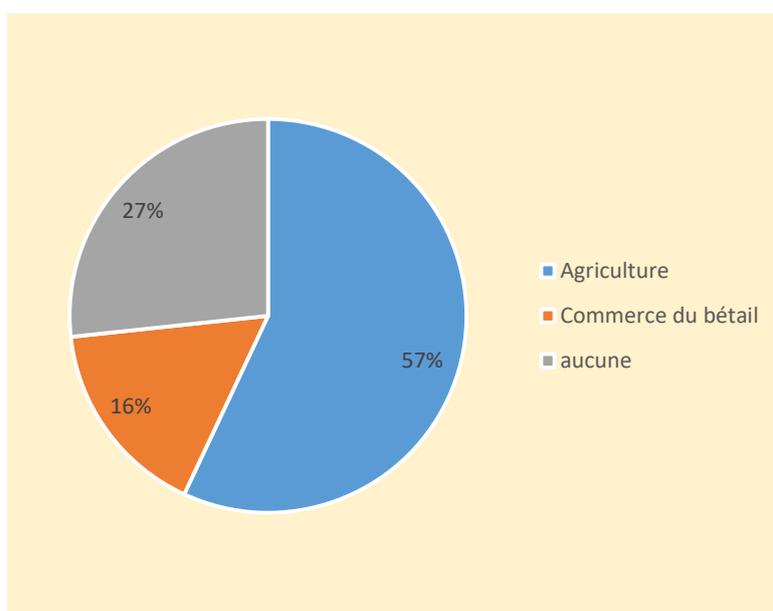


Figure 14 Activité hors élevage (Source : D. HAIWANG et al. 2022 a):

Ils élèvent tous des bovins, des caprins et des ovins. À côté de ces éleveurs arabes, quelques Kréda du Barh El Gazal font également partie du groupe. Dans la majorité des cas, ce sont les éleveurs qui séjourné au Fitri (depuis plus de 100 ans) qui sont aujourd'hui des agropasteurs.

### 5.2.3 La transhumance : un système d'élevage le plus pratiqué

Au Fitri, la transhumance est le système d'élevage le pratiqué par les Arabes du Batha. Cette catégorie d'éleveur est constituée majoritairement d'Arabes venant des départements du Batha (Ouled Rachid, Khozam, Misséryé), des Arabes de Dababa, mais aussi de Kréda venant du Barh

El Gazal et de Peuls (Fellata Oudah et Waïla) en provenance du Chari Baguirmi (S. AUBAGUE et *al.*, 2007). Ils sont les plus nombreux (A. MARTY et *al.* 2012). Ils sont catégorisés par S. AUBAGUE et *al.* (Op cit) selon leur provenance, l'espèce élevée et la distance à parcourir Ces transhumants s'organisent différemment et la taille, le type des animaux élevés varie d'un groupe à un autre. On distingue selon le lieu de provenance : les transhumants du Batha, du Barh El ghazal et du Chari-Baguirmi.

➤ **Les transhumants du Batha :**

Il s'agit des bouviers, des chameliers et de quelques moutonniers.

- les bouviers : parmi les bouviers identifiés provenant du Batha, on distingue : les djatné, (Nawala, Djararhé), les Ouled Rachid (les massalit), les Missiryé (Missirié Rouge, Oulad Tourky, Oulad Sourour et Djoubarat, Missérié Noir Allaouné).

- les chameliers : il s'agit d'une partie des Chameliers Oulad Rachid (Zabada Massalit qui transhument entre Seita en saison sèche et les pâturages d'Ouaddi Rimé (en saison des pluies).

- les moutonniers : on trouve des transhumants Ouled Rachid (Abouzaïd d'Algreen et de Kessy) spécialisés x ou convertis dans l'élevage des petits ruminants (ovins, caprins)

➤ **Les transhumants du Barh El-Ghazal**

Ce sont les bouviers Kréda (Yorda Guélimia). Les transhumants Yorda Guélimia sont éleveurs des bovins qu'ils associent à des petits ruminants.

➤ **Les transhumants venant du Chari-Baguirmi**

Ce sont les Peul Fellata, moutonniers, élevant des moutons à robe noire ou blanche.

**5.2.4 Les différents *Cachimbets* (lignages) chez les transhumants et leurs zones de séjour**

L'essentiel du cheptel au lac Fitri est détenu par des groupes arabes originaires du département du Batha qui, à l'exception des Khozzam, descendent tous du même ancêtre Djounet. Ils sont pour la plupart rattachés aux sous-préfectures de Djeddah, d'Abou Hidjelidj et d'Ati Rural. On trouve par ordre d'importance des Djaatné, des Oulad Rachid, des Khozzam et des Oulad Himet. Quelques Missirié d'Assinet transhument aussi en saison sèche sur le lac Fitri, mais ils sont bien moins nombreux. Ces transhumants du Fitri se distinguent par leur site de provenances (S. AUBAGUE et *al.* (2007) et leurs lieux de séjour. Ici, ce sont leurs lieux de séjour qui intéressent cette sous-partie.

### 5.2.3.1 L'organisation sociale chez les arabes

L'organisation sociale varie d'un groupe à un autre. Les organisations sociales des éleveurs se trouvent dans les travaux de A. LE ROUVREUR (1962), G. DUTEURTRE et *al.* (2002), S. AUBAGUE et *al.* (2007), A. MARTY et *al.* (2012), D. ZAKINET et *al.* ; (2015 b). Selon G. DUTEURTRE et *al.* (2002), l'organisation des éleveurs au Tchad prête à confusion. En effet, Historiquement, au Tchad, les sociétés pastorales ont souvent connu des changements endogènes permanents. Tout d'abord les groupes qui composent le clan ou la tribu ont évolué loin du groupe d'origine à cause les dissensions et divisions à l'intérieur des structures socio-ethniques très fréquentes. Ces groupes finissent par s'autonomiser et éventuellement s'associer ou se greffer à d'autres groupes. Ces changements sont induits par les guerres entre les tribus, par les déplacements opérés par le pouvoir central (sultans ou administrateurs coloniaux), mais aussi par la fuite devant une imposition de plus en plus massive. Ils concourent à faire des sociétés pastorales des groupes malléables. À cela, s'ajoute la raréfaction des ressources, la paupérisation des populations et l'insécurité politique poussant à la sédentarisation.

Ainsi, chez les transhumants arabes, l'organisation sociale est de type lignager. Selon G. DUTEURTRE et *al.* (2002), A. MARTY et *al.* (2012), cette organisation est basée sur la tribu, le clan (fraction), le lignage (Kashimbeyt), la famille étendue (Bet ou en arabe). A. LE ROUVREUR (1962) et D. ZAKINET (2015a), notent que la notion de tribu et de clan (fraction) est bien connue chez les arabes mais à l'état actuel, ce sont le lignage (Kachimbet) et le campement (Ferrique) qui prédominent et clarifient l'organisation sociale chez les Arabes.

Chez les Ouleds Rachid, l'organisation sociale basée sur le lignage est prédominante car il soude les membres du groupe autour d'une référence commune à un ancêtre et ses membres font l'allégeance au chef. Cette référence à l'ancêtre établit une proximité sociale entre les groupes qui se réclament de sa descendance (G. DUTEURTRE et *al.*, 2002). C'est pour cette raison que les Ouled Rachid reconnaissent toujours le Chef de Canton Kalil Al Kalil (résident à Djeda) comme leur chef et lui rendent compte à travers leur chef de ferriques (Campements) respectifs désignés par ce dernier. Cette référence aujourd'hui tend à disparaître compte des raisons évoquées ci-dessus : divisions internes, l'éloignement des sites ancestraux, sédentarisation<sup>93</sup>.

Cette organisation n'est pas la même chose chez les djatné où en 1947 lorsque le canton Djatné a été créé, une partie du Canton djatné a été rattaché au sultanat du Fitri (D. ZAKINET, 2015b). Ces cachimbets djatné étaient composés des : Oulad Khanaïm, Oulad Awada, Oulad Mimit,

---

<sup>93</sup> Enquête de terrain

Kolomat, Machichi, Djogolo, Oulad Hassaballah et Nawala. D'autres communautés arabes et non arabes en dehors des djatnés ont été également rattachées au même moment au sultanat du Fitri. Ce sont : les Arabes Fellata, les Arabes Khozzam, et la tribu des forgerons ou Haddad.

#### ➤ **Les cachimbets des arabes du Batha**

Les transhumants provenant de la sous-préfecture de Djeddah (département de Ouaddi Rimé) du Canton Djatné sont constitués principalement des Oulad Malik (Sawalha, Oulad Salah et Chaïra), des Djararhé, des Madjarami Fakhara, des Kolomat, des Nawala, des Bani Badour, des Djoubarat, des Charafa, des Adaouné et des Fellata différents des fellata ou peuls du Chari-Baguirmi.

Les transhumants relevant du Canton Oulad Rachid sont constitués des Hamidé (Ewasse, Oulad Ballal, Rouwafat, Amtchikhane, Massalit et Al Siérat), les Zabada (Oulad Binié, Milekat, Massalit), et les Zioud (Dar Salim). Les éleveurs Oulad Rachid, anciennement des agropasteurs, ont commencé à venir au Fitri récemment suite aux sécheresses de 1973 et de 1984. Lors de ces déplacements massifs, ils ont créé des liens et ont commencé à transhumer régulièrement vers le Fitri. À l'époque, les chefs de cantons d'origine désignaient leurs représentants ou Khalifats (D. ZAKINET, 2015a) et les présentent aux responsables d'accueil. Ceux-ci sont chargés de leur rendre compte des situations que leurs communautés vivent avec les communautés hôtes. Certains parmi eux de nos jours sont en voie de sédentarisation (Massalit et quelques Darsalim de Kouziwait).

Les transhumants de la sous-préfecture d'Aboudjilid sont ceux du Canton Oulad Himed. Ce sont : les Oulad Amchène et les Kahala. Dans le Canton Khozzam, ce sont les Oulad Khiresse. Ceux en Provenance de la sous-préfecture d'Ati Rural sont issus du Canton Salamat. Les transhumants de la Sous-préfecture d'Assinet sont des Djoubarat, Oulad Tourky et Oulad Sourour du Canton Missirié Rouge et Allaouné du Canton Missirié Noir. Les éleveurs les Djaatné ainsi que les Oulad Rachid séjournent en saison sèche sur tout le territoire du Fitri (aussi bien dans la zone du lac que sur les pâturages exondés). Les Missirié Rouges privilégient la zone du lac (Yao) et dans une moindre mesure celle de Guéria au sud. Les Khozzam se concentrent au sud et au nord du lac (Bardah, Guéria, Maanga, Ngalnor) et semblent peu intéressés par le lac même.

#### ❖ **Les Arabes d'Abtouyour**

Depuis le Département d'Abtouyou, des éleveurs Hassanat et Chawakiné (issus du canton Imar, sous-préfecture de Bitkine) transhument dans la zone de Guéria depuis plus de 80 ans. Ils séjournent sur les pâturages secs et abreuvent leurs animaux au barh Abourda ou aux puisards.

#### **5.2.4.2 L'organisation sociale des peuls**

L'organisation est à base clanique chez les foubés. En effet, les foubés ne sont pas absolument soumis à une identité basée sur une ascendance commune. Cette organisation peut aussi se référer à un territoire, à une origine géographique, voire à un type d'animal. De même, les foubés peuvent se référer à une tribu commune. C'est pourquoi on peut parler de woro Oudah ou woro Weyla, c'est-à-dire la tribu Oudah ou la tribu Weyla (G. DUTEURTRE et *al.*, 2002).

Les peuls venant du Chari-Baguirmi transhumant en saison sèche au Fitri appartiennent au canton Foubé de Dourbali. Ils sont issus des clans Oudda et Waïla. Leurs zones d'attache se trouvent en grand nombre à Baïlli et à Bousso, mais une partie provient aussi de Dababa (Gama précisément). Ils ont des alliances très anciennes avec les Bilalaet maintiennent de bonnes relations avec ces derniers, en évitant les zones de champs, lors de leurs déplacements Ils ne séjournant pas dans le lac. Ce sont des moutonniers et transhument généralement avec tous les membres de la famille. Leur zone de séjour de saison sèche se situe au sud du lac, dans les villages de Tékété et de Kabara

Les Peuls Oudda ne cultivent pas au Fitri mais certains ont des champs plus au sud dans la zone de Bousso. Ils ont de très anciennes alliances avec les Bilala, particulièrement dans le village de Tékété au sud-est du lac où l'on trouve de nombreux Djaatné Fellata Sadjé mais aussi directement avec le sultan.

#### **5.2.4.3 La tribu, base de l'organisation sociale chez les Kreda**

Chez les Kreda, c'est la notion de tribu qui prédomine. Ces tribus sont disséminées à travers une dizaine de cantons basés à Moussoro. Et ces cantons correspondent aux clans (G. DUTEURTRE et *al.*, 2002) et la chefferie est transmise au sein des mêmes familles dites nobles. À la différence des autres sociétés lignagères, la société kreda ne connaissait pas avant l'administration du sultanat du Ouaddai et même pendant la colonisation une administration centralisée. Les Kreda du Bahr El Ghazal Bien qu'encore peu nombreux ces dernières années viennent passer la saison sèche sur les pâturages exondés du Fitri. Ils séjournent au nord-ouest du lac Fitri et utilisent des puisards car ils n'ont pas accès aux puits. Ils n'ont pas d'aire de séjour attirées car leurs troupeaux ne sont acclimatés au lac (à cause de l'humidité).

Les clans identifiés sont : les Yiria, les Arsama, les Sounda, les Boudoula, les Yorda et les Nguelimia. Concernant, les relations entre transhumants Kréda et agro-éleveurs Bilala, elles sont de nos jours relativement tendues du fait de la concurrence accrue qui se développe entre ces deux communautés sur les pâturages exondés du Maanga. Les mésententes autour de l'accès aux ressources naturelles (pâturages et foncières) créent souvent de problèmes débouchant sur des pertes en vies humaines. Le 11 juillet 2022, un éleveur kreda a assassiné un paysan bilala à cause d'une altercation suite à la dévastation des champs.

### **5.3 Les systèmes de production halieutique**

La production halieutique au Fitri se trouve dans plusieurs travaux dont ceux de P. DAGOU et *al.* (2005), M. NDOUTLENGAR et *al.* (2016). La production halieutique concerne toute forme d'exploitation des ressources vivantes se trouvant dans l'eau. Cette forme d'exploitation renferme les tous les modes d'exploitation et de gestion de la pêche et s'exerce à la fois dans tous les milieux aquatiques tels que les mers, les eaux douces. Selon M. SAUNIER (2016), elle équivaut à la quantité de poissons extraits des ressources fluvio-lacustres L'estimation de la production se base sur des enquêtes et des relevés administratifs qui sont parfois plus ou moins écartés de la réalité. La pêche est l'activité principale consistant à capturer des animaux aquatiques (poissons, crustacés, céphalopodes, etc.) dans leur biotope. Au Fitri, elle se pratique plus au lac Fitri, avec des techniques variées et à différentes périodes de l'année centrée autour de 7 à 8 mois selon le niveau de la crue. B. BEMADJI et *al.* (2019) catégorisent deux types de pêcheurs : les pêcheurs professionnels qui sont des étrangers (nigériens, camerounais, nigériens, maliens) et les pêcheurs saisonniers : agriculteurs bilala (sédentaires) et les éleveurs arabes transhumants. Cette différenciation est nuancée par A.K GAMANE et *al.* (2021) qui distinguent des pêcheurs professionnels, des pêcheurs saisonniers et les pêcheurs employés. Mais on retient ici les catégories répertoriées par B. BLAISE et *al.* (2019) des pêcheurs saisonniers les pêcheurs bilala puisqu'il a été difficile de rencontrer en des cas très rares « les transhumants pêcheurs ».

#### **5.3.1 Le poisson dans les habitudes alimentaires**

Le poisson constitue une source de protéines d'origine animale dont les populations africaines font souvent recours pour couvrir leurs besoins et assurer leur sécurité alimentaire. Il fournit à plus d'un milliard de personnes la plupart de leurs protéines animales quotidiennes. Au niveau mondiale, plus de 250 millions de personnes sont dépendant est de la pêche, de l'aquaculture en général comme leur moyen de subsistance. C'est pourquoi, des millions de personnes sont

employées dans les chaînes de valeur de la pêche<sup>94</sup>. Le poisson fumé constitue le principal type de poisson le plus accessible aux ménages à faibles revenus dans les pays en développement. Dans ces pays, le prix de la viande reste trop élevé et n'est pas accessible au consommateur moyen (FAO, 2009). En plus de leur haute valeur protéique, les poissons constituent une source alimentaire importante de lipides, de vitamines, de minéraux et d'oligoéléments (H. ABDOULLAHI *et al.*, 2018). Au Fitri, la pêche occupe une place importante et représente une des activités phares pour les populations riveraines. La période va de novembre à Juin. Mais en saison des pluies les bilala pêchent sur les bras du lac ou au niveau du batha (au cas où la crue est acceptable).

#### **5.3.1.1 La pratique traditionnelle de la pêche au Fitri**

La pêche est traditionnellement pratiquée par les bilala. Maîtrisant parfaitement le milieu, les bilala installées autour du lac Fitri sont essentiellement des agro-pêcheurs. La pêche est pratiquée lorsque le niveau d'eau du lac le permet, c'est-à-dire entre les mois de novembre et février. Cette période correspond à la décrue du lac, à la fin de l'activité agricole pluviale et le début des travaux de repiquage du sorgho de décrue. Ils alternent la pêche avec les activités agricoles. Après les récoltes, les bilala s'installent quelques mois dans les îles au cœur de la zone lacustre, où ils établissent des campements légers en suivant le niveau des eaux, de la décrue à l'étiage (P. DAGOU *et al.* 2005 a). Les pêcheurs bilala connaissent les rythmes de reproduction et les déplacements des poissons et adaptent leurs techniques et leurs lieux de pêche en fonction de la période.

Pendant longtemps, il leur a été interdit, par l'intermédiaire du sultan, l'utilisation d'outils de pêche susceptibles de perturber l'équilibre fragile entre l'écosystème et les prélèvements. C'est pourquoi, la technique consiste à utiliser la palangre portant 1 000 hameçons environ. Chaque pêcheur bilala possède sa ligne d'hameçons et l'entretient régulièrement. Les pêcheurs ayant la maîtrise parfaite de la palangre comme les kanuri en possèdent plus d'une dizaine. La ligne, tendue et fixée à l'aide de piquets, est posée sur une partie peu profonde du lac. Ainsi, les pointes des hameçons, tournant dans tous les sens, constituent une barrière infranchissable pour les poissons qui suivent l'avancée ou le retrait des eaux. Ils utilisent les pirogues pour leur permettre d'étaler ces lignes à quelques dizaines voire centaines de mètres (Photo 16). Ces pirogues servent

---

<sup>94</sup><https://www.aquaportail.com> ›

à la fois à aller en eau profonde et à recueillir les captures. Les pirogues servent également à relier les îles et les villages riverains. Seuls les pêcheurs kanuri construisent des pirogues un peu plus stables en planches et contreplaqués (P. DAGOU et *al.*, 2005 a). Au début (avant l'arrivée des populations étrangères<sup>95</sup>, avant les poissons n'avaient pas une valeur marchande comme aujourd'hui chez les bilala et constituaient un aliment de consommation familiale. Mais de nos jours, compte tenu de leur valeur économique, beaucoup s'intéressent à sa commercialisation. Les principales espèces pêchées (tableau 7) sont *Protopterus annectus*, *Tilapia galilea*, et *Tilapia nilotica*, plus rarement *Schilbe mystus*, *Eutropius niloticus*, *Synodontis sp.*, *Alestes sp.*, *Polypterus sp.*, *Clarias sp.* et *Mormyrus sp.*



Photo 15: Pêche dans le lac Fitri, novembre 2021, Cliché : HAIWANG D.

### 5.3.1.2 Les nouvelles techniques introduites dans la pratique de la pêche

Anciennement limité kanouris vers les années 70, le nombre des allogènes communément appelés pêcheurs professionnels se doublent aujourd'hui avec l'arrivée des camerounais, des nigériens, des maliens, des nigériens. La multiplication des campements sur les sites différents témoigne de la diversité des pêcheurs qu'on rencontre autour du lac Fitri. Ils contribuent au développement de la pêche intensive et entretiennent des réseaux de commercialisation au détriment des potentiels preneurs locaux. Ils sont en effectif considérable. Ces pêcheurs utilisent des moyens prohibés tels : les pirogues en contreplaqués remontées sur la berge où ils passent la

---

<sup>95</sup> entretien

nuit. Certains matériaux utilisés pour le campement sont des perches d'Acacia nilotica et des nattes tressées en paille, très facilement démontables et transportables sur les îles du lac lorsque le niveau d'eau est très bas pour installer les filets (M. SAUNIER, 2016). Les moyens de pêche sont constitués des filets à petites mailles, les nasses, etc. Les nasses constituent les nouvelles techniques au lac Fitri et réputées pour leurs capacités de prise. Elles ont été diffusées selon M. SAUNIER (2016) par le biais des migrations et de la mobilité des pêcheurs en Afrique subsaharienne. Ces pêcheurs ont commencé à diffuser ces techniques au Fitri dès leur arrivée vers les années 2000 (A. K. GAMANE *et al.*, 2021). Mais ces engins (Planche 4) constituent des menaces pour la reproduction des différentes espèces où certaines se font déjà de plus en plus rares.



Planche 4: outils de pêche prohibés, kessy/Fitri, Mai 2022 (Cliché : HAIWANG D.)

### **5.3.2 La conservation et la commercialisation des poissons**

Le poisson est consommé dans la plupart des ménages tchadiens frais ou sec. L'éloignement du Fitri des grands centres de consommation oblige les pêcheurs à adopter plusieurs techniques de stockage et de conservation du poisson. Parmi ces techniques il y a le séchage et le fumage.

#### **5.3.2.1 Le séchage du poisson**

Cette technique à ouvrir les gros poissons, les disposer sur des ficelles pendant plusieurs jours. Par contre les petites captures comme les carpes sont simplement séchées au soleil sans être ouvertes. Dans les villes environnantes comme Bokoro et Ati situées à environ 100 km de Yao,

les poissons sont transportés en étant frais (à cause des moyens de conservation comme la glace prévue par les transporteurs en amont).



*Planche 5 : Séchage de poisson, Gofé, Février 2022 (HAIWANG D.)*

### **5.3.2.2 Le fumage**

La technique de conservation mieux adoptée est le fumage. Il exige beaucoup d'énergie, de courage et surtout du cout (cout lié à l'achat des bois de chauffe et autres matériels). Pour que le poisson arrive dans les grands centres comme Ndjaména, Abéché et Mongo ou à l'extérieur vers le Cameroun ou le Nigéria, il faut nécessairement sécher ou fumer les poissons avant de les exporter. Le poisson fumé communément appelé « banda » en milieu tchadien est le meilleur plat accompagné de quelques ingrédients comme le gombo (sec ou frais), consommé en ville (surtout à Ndjaména) et comme en campagne. Les techniques du poisson fumé sont le domaine des pêcheurs haoussas, Boudouma et Kotoko. Au lac Léré et au lac Iro, les haoussas sont réputés dans la technique du fumage (G. NGARESSEM, 2005, cité par M. SAUNIER, 2005). Le fumage (importé) du lac Tchad, est la spécialité des boudouma (photo 17).



*Photo 16: Différentes techniques de conservation de poisson*

### **5.3.2.3 La commercialisation**

Les poissons sous ses différentes qualités : frais, séchés ou fumés sont vendus sur place (Fitri) ou exportés vers les grandes villes environnantes : N'Djamena, Ati, Abéché et Bokoro. Les prix selon les espèces. Pour les carpes, un sac de 50 kilogrammes de poissons secs coute entre 5 000 à 10 000 frs. La même quantité est revendue entre 20 000 frs et 30 000 frs à N'Djamena. Le carton du poisson fumé est vendu au lac Fitri entre 45 000 à 50 000. Ce prix selon les périodes et les années. Les grandes destinations au niveau intérieur sont : Abéché, Mongo, N'Djamena, Ati. Selon les études, 78% du poisson vendu à Abéché proviennent du Lac Fitri et 28% du lac Tchad. Les poissons les plus vendus dans la ville sont les poissons fumés à 49,02% et 35,29% pour les poissons frais<sup>96</sup>.

Comme la pêche est devenue très intensive ces dernières années, les prises annuelles varient les techniques adaptées, les pêcheurs. En dépit des statistiques réelles, les données disponibles évaluent les quantités produites à 156 en 2010 ; Ces chiffres passent à 1274 (RÉPUBLIQUE DU TCHAD, 2020) tonnes voire 3 000 tonnes<sup>97</sup>. Selon les pêcheurs Boudouma que nous avons

---

<sup>96</sup>([www.m.elewa.org/journals/](http://www.m.elewa.org/journals/) on 28th February 2021 <https://doi.org/10.35759/JABs.158.4>)

<sup>97</sup><https://apef-conservation.org> > apef > lac-fitri-2

rencontré à Tchoukoulou, la quantité produite en bonne saison est de 8 à 15 sacs par mois en bonne période pour les carpes et de 4 à 8 cartons par moi



*Planche 6 : Des poissons à exporter*

#### **5.4 L'exploitation des autres ressources naturelles**

Le Fitri est un milieu doté d'une végétation boisée. Avant les mesures interdisant la coupe des arbres (décret de 2008), le Fitri exportait des quantités de bois vers les Provinces voisines et la capitale. J. GUEDON (2016) mentionnent que beaucoup de Bilala résidents au Fitri prélevaient dans les forêts de bois de chauffe et vendaient une partie de la découpe de bois aux commerçants locaux qui l'exportaient vers les centres urbains. Cette activité était exclusivement l'œuvre des Bilala et l'on notait très peu d'étrangers venant prélever du bois au Fitri. Après le 2008, une ruée d'hommes et de femmes se sont rués sur les fruits de doom. D'autres formes d'exploitation comme la gomme arabique sont observables.

##### **5.4.1 L'exploitation d'*Hyphaene thebaica***

Un des rares produits sous-estimés mais qui connaît un essor particulier est bien celui des fruits d'*Hyphaene thebaica* appelé aussi doom. Anciennement produit (cueilli à l'état naturel) et destiné à l'autoconsommation familiale, les fruits de doom prennent une place importante parmi les ressources exploitées et commercialisées au Fitri. Son émergence a pris essor depuis les mesures prises par le gouvernement tchadien interdisant la coupe des arbres à des fins commerciales ou à usage domestique. L'usage doom comme source d'énergie est devenue de plus en plus important. Et le Fitri est devenu un des principaux foyers de production par excellence. Cette espèce présente un enjeu économique multiple. Les principaux lieux de production à l'est de Yao, au tour de Galo et c'est la zone de Wagna et Souar à l'Ouest

d'Aamdjaména Bilala considéré comme le bassin de production où une nouvelle forêt d'*Hyphaene thebaica* se développe liée à une succession de cuvettes drainant les débordements de la crue du lac (A. N. KEMSOL et al. 2019)

C'est une espèce qui se prête à plusieurs usages : ses fruits (les fruits d'*Hyphaene thebaica*) sont des meilleures sources d'énergies à usage multiple : dans les briqueteries (cuissons des briques, dans les charcuteries et dans des familles à revenus modestes. Ses feuilles servent à l'artisanat : fabrication des nattes (une des activités pratiquées par les femmes, surtout les femmes des pasteurs transhumants). Aussi, pilé et réduit en poudre, les fruits d'*Hyphaene thebaica* sont utilisés comme ingrédient dans la complémentation alimentaire des animaux.

#### 5.4.1.1 Les exploitants

Les exploitants de ces nouveaux produits en plus des bilala viennent du département de Dababa (Bokoro), de Fallé à plus de 50 km sur la route de Ngoura à l'ouest du Fitri. Le site d'exploitation visité est Dourbayé, non loin de Souar. Sur ce site, la collecte commence le 1<sup>ème</sup> mois de chaque année. Abaya Mahamat âgé de 37 ans venu de Fallé rencontré à Dourbayé affirme qu'il a débuté le travail depuis 17. Au début ils étaient peu nombreux à s'intéresser à cette activité :

« Nous quittons parfois avec toute notre famille pour la collecte de cette précieuse ressource. La technique consiste à se munir d'un long bois fourchu et cueillir les fruits déjà. Chaque famille s'organise pour collecter ».

Sur le site de Dourbayé, la provenance des exploitants est contenue le tableau (10).

Tableau 10: effectif des exploitants des doum selon leur Provenance et la distance par rapport à Souar.

Provenance	Effectif estimé	Distance par rapport au site (en km)
Sirachir	100	25
Hadjelidjé	23	28
Fallé	30	50
Bandjedid	50	15
Amsiala	28	20
Djarma Haroun	20	28
Tineguis	21	30
Total	<b>272</b>	

(Source : enquête de terrain, ami 2022, HAIWANG D.)

#### **5.4.1.2 Le circuit de commercialisation**

Avec la diffusion du nouvel usage énergétique des noix et noyaux, le Fitri répond désormais à une demande urbaine éloignée où la demande y est très forte (J. GUEDON, 2016). Après la collecte les exploitants les vendent directement aux preneurs (grossistes) qui chargent des intermédiaires pour négocier les prix auprès des collecteurs avant de les charger. Guédon (2016) parle d'un structuré d'échange et de transport bien structuré. Une bonne quantité des fruits d'*Hyphaene thebaica* est stockée et acheminée (Planche 2) du Fitri vers N'Djamena, Moussoro, Ngoura et Bokoro. Les statistiques chiffrées sur la quantité annuelle exportée sont difficiles à évaluer. Selon Abaya Mahamat,

« Individuellement, je récolte 4 à 8 sacs par jour. Je peux selon ma capacité réunir « 30 sacs de farine de doom par mois et en moyenne 60 à 100 sacs de doom sont récoltés par mois »

En moyenne 10 véhicules par mois sortent de Souar à partir de Soura en direction des centres urbains de consommation cités ci-dessus (N'Djamena, Ngoura, Bokor, Moussoro etc). Mais la plus grande part à N'Djamena à cause de multiples besoins de multiples énumérés ci haut.

En dehors des fruits, les feuilles sont utilisées par les femmes des transhumants dans les travaux artisanaux (fabrication des nattes, des paniers) et la construction des tentes.

#### **5.4.2 L'exploitation des gommerais (*Acacia senegal*)**

L'exploitation traditionnelle des gommerais (*Acacia senegal*) est une activité rapportée dans de nombreux travaux dont ceux de B.A. BRAHIM et *al.*, (2019). Ces auteurs affirment que cette espèce représente 46,54 % de présence spécifique. Elle fait l'objet d'un engouement et donne lieu à des modes d'exploitation et de gestion de l'espace qui crée des droits et de formes de maîtrise des ressources d'un type nouveau (RÉPUBLIQUE DU TCHAD, 2016). Les populations de Fitri (Bilala et quelques éleveurs implantés dans la zone depuis plusieurs générations) sont surtout intéressées par l'exploitation des gommerais qu'elles se sont partagées les sites. Elles se sont tournées vers cette activité au début des années 1990 suite à la forte augmentation des cours mondiaux de la gomme arabique (*Acacia senegal*) ces produits sont collectés pour être spécifiquement commercialisés, de même que les noix de doum (*Hyphaene thebaica*) (B. BEMADJI et *al.*, 2019). Cette activité semble être abandonnée aujourd'hui au profit de l'artisanat et des activités aurifères.

## **Conclusion partielle**

Ce chapitre montre que le Fitri est doté naturellement d'innombrables ressources exploitables. L'exploitation de ces ressources est soumise au rythme de la pluviométrie et de la crue imposant un système de production agricole au rythme des saisons. On arrive ainsi à un système de production agricole intégrant deux types de cultures : culture pluviale d'un côté et de décrue de l'autre. La saisonnalité de la production agricole va de pair avec les autres systèmes de production : la pêche et l'élevage. Cependant, si les cultures pluviales particulièrement sont éloignées du lac, les autres activités sont beaucoup centrées autour du lac Fitri transformant ces espaces à des espaces « partagées » entre le maraichage, le sorgho de décrue, l'élevage et les activités de pêche (à travers l'établissement des campements saisonniers des pêcheurs et des éleveurs).

Ces activités, malgré l'enclavement du milieu, attirent de plus en plus de nouveaux « exploitants » à cause de leur rentabilité. Si par le passé, il était admis que l'agriculture et de la pêche étaient les principales sources de revenus (pour la population locale), il ressort de cette étude que plusieurs activités procurent de nombreux revenus à la population en dehors de la pêche, de l'agriculture dont l'exploitation des produits forestiers non ligneux. Le maraichage une sous branche de l'agriculture en émergence tend à se suppléer aux autres types de spéculation car très rentable, moins pénible mais « consomme » plus d'espace.

Dans un milieu où les ressources sont traditionnellement gérées par la communauté locale la diversité des acteurs autour des ressources, aux cultures et organisations sociales variées rend de plus en plus complexe leur gestion. Désormais c'est le désordre qui s'installe et questionne l'état actuel de la gouvernance. Le chapitre suivant se penchera sur les stratégies d'accès aux ressources des transhumants Ouled Rachid dans un contexte des crises climatiques et de la dérèglementation du système de gestion des ressources naturelles en cours.

**3<sup>ème</sup> Partie : Gouvernance et conflits liés aux ressources naturelles : les points de vue des Ouled Rachid**

## Chapitre VI : Les Ouled Rachid en quête des ressources naturelles dans le Fitri

Les ressources naturelles (pastorales essentiellement) ont placé le Tchad dans une position de réservoir des produits animaux pendant longtemps en Afrique centrale (J-P. GILG, 1963). La zone sahélienne y a joué un rôle très important car pourvoyeuse de bétail avec plus de 75% de bovins et 60% de petits ruminants. Le Batha figure en tête de liste des Provinces du Tchad (RGE, 2015) après le Chari-Baguirmi. Cette position a valu la construction du grand marché à bétail de Koundjourou. Très spécifique à la zone sahélienne, l'élevage mobile dominés à 80% aujourd'hui par la transhumance et le nomadisme, est une pratique qui a subi les effets des grandes sécheresses depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle jusqu'aux années 85. Ces effets ont négativement marqué la vie des hommes et des animaux. Les grands groupes des éleveurs sont constitués des Arabes, les Goranes et les Bororo (Peuls). La transhumance naturellement suivait un axe nord-sud et la limite sud ne dépasse guère les 11<sup>ème</sup> parallèle). Au-delà (du 11<sup>ème</sup> parallèle), l'agriculture (avec la production cotonnière) l'emportait (M.A. MAHAMAT, 1995). Les effets des sécheresses des années 70 et 80 se traduisant par la diminution des ressources pastorales : la réduction de la recharge en eau des nappes phréatiques et la dégradation de la qualité des pâturages, ont poussé les éleveurs à outrepasser cette limite traditionnelle.

Les arabes de Djeda, éleveurs des vaches du Batha constitués des Djabatné<sup>98</sup>, des Khozam, des Ouled Himet concentraient une bonne partie de l'année sur les terres argileuses du Fitri (M.A.MAHAMAT, 1995). Les djabatné y transhumaient depuis la fondation du sultanat au 16<sup>ème</sup> siècle. Ils étaient les seuls à accéder au lac Fitri à cause des alliances qui les liaient aux bilala (S. AUBAGUE et *al.*, 2007, D. ZAKINET, 2015 a). Par contre, les Ouled Rachid éleveurs d'un cheptel varié, avaient toujours pour aire de prédilection la sous-préfecture de Djeda (M.A. MAHAMAT, (op cit.). Quelques rares Ouled Rachid de fraction zabada et les Khozaam séjournèrent autour de Gambir. La présence des Ouled Rachid (fraction Hamidé) avait été signalée au sud du lac Fitri. Ils séjournèrent probablement autour d'Abourda (A. LE ROUVREUR, 1962).

Depuis les grandes sécheresses des années 84 à 85, ils (les Ouled Rachid) ont commencé à fréquenter le Fitri (S. AUBAGUE et *al.*, 2007, A. MARTY et *al.*, 2012). Attirés par la pérennité des ressources en eau (le lac Fitri), ces dernières années, ils sont de plus en plus nombreux en

---

<sup>98</sup> Les djabatné à eux seuls ont au moins 15 cachimbets et sont considérés comme des « arabes du sultan », voir chapitre 3 sur le peuplement du Fitri.

quête rapide des meilleures ressources pastorales. Leur arrivée est traduite quelque fois par des descentes précoces exacerbant et bouleversant l'équilibre entre le calendrier de la transhumance et les périodes agricoles (culture de décrue). Depuis les années 2000 ce changement a été constaté et s'amplifie les 5 dernières années

L'objet de ce chapitre est d'analyser les stratégies d'accès aux ressources naturelles et les effets découlant de ces stratégies en vue de proposer des pistes de solutions. Mais la connaissance de ce groupe (communauté) d'éleveurs, leur histoire, leur installation dans le Fitri, les espèces d'animaux élevées et les types de ressources utilisées passeront d'abord en revue.

### **6.1 Les Ouled Rachid : une des branches de la communauté Arabe du Tchad**

Les Ouled Rachid font partie du groupe des arabes du Tchad. Les Arabes forment au Tchad une grande communauté des éleveurs. Ils sont détenteurs de la plus grande partie du cheptel tchadien. Leur vie est intimement liée à celle de leur troupeau (R. BUIJTENHUIJS, 1978). Ils représentent actuellement entre 15% et 17%<sup>99</sup> de la population après les Sara (30%)<sup>100</sup>. Ils seraient venus du désert de l'Arabie soit à travers par le Soudan ou soit à travers l'Égypte. Dans leur trajet, ils se seraient subdivisés en des sous-groupes constitués de 3 grands ensembles ou tribus : les tribus arabes jouhayna (majorité et principalement dans le centre et l'est du pays), les tribus arabes d'origine libyenne et les tribus arabes choua ou Haoussana. D'après la littérature ces groupes sont arrivés au Tchad entre le 15<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup> siècle (C. BAROIN., 1990).

Les tribus arabes (Missirié, Mahamid, Ouled Rachid, Hassaouna, etc.) se seraient installées au Tchad depuis quatre siècles. A. LE ROUVREUR (1962) mentionnent qu'ils étaient numériquement importants. Ils occupent encore aujourd'hui spatialement et politiquement une importante place.

#### **6.1.1 L'arrivée des Arabes sur le territoire tchadien**

Le mot « arabe » a une origine orientale. Son origine remonte au 2<sup>ème</sup> millénaire. Mais, quelques sédentaires issus des groupes sociaux appelés Akhlamou, occupaient déjà le désert syro-mésopotamien et on les nommait les Araméens (M. KODI, 2007). Les communautés errantes qui les côtoyaient étaient désignés des « Arabes ». Le mot arabe qui peut s'écrire ('Arab) signifiait à l'origine « nomade ». Il n'avait pas la valeur linguistique ni ethnique qu'on lui attribue aujourd'hui et désignait les groupes sémitiques nomades : araméens, cananéens, amorréens, etc.

---

<sup>99</sup> Source : Wikipédia.

<sup>100</sup> Tchad : brève histoire politique jusqu'à 1990, [https://eglisemongo.org/IMG/pdf/Tchad\\_breve](https://eglisemongo.org/IMG/pdf/Tchad_breve), consulté le 25/12/2022 à 00h08mn

À la fin du 1<sup>er</sup> millénaire, ce terme s'étend aux tribus nomades de la péninsule arabique centrale et aux sédentaires des oasis environnantes. Mais il a fallu attendre juste après la mort du Prophète Mahomet pour que l'expansion de l'islam portent les arabes au-delà de l'Arabie. Le nom « glorieux » de l'Arabe quittera l'aire géographique désertique pour de vastes pays du golfe persique jusqu'au Maroc (M. KODI, op cit). Les premières vagues d'invasion se déferlèrent sur toute l'Afrique : Égypte, vallée du Nil, la Nubie. C'est à partir de la Nubie (Région située entre l'Égypte et le Soudan) que les nomades (arabes) se sont dirigés vers le Sahel, d'abord au Ouaddaï, puis au Batha et au Lac Tchad. C'est ainsi que certains se sont retrouvés sur l'ensemble du territoire tchadien.

La présence des Arabes au Tchad date alors de très longtemps retracés dans de nombreux travaux dont ceux de Zeltner (1970), R. BUIJTEHUIJS (1978), C. BAROIN (1990), M. A. MAHAMAT (1995), M. KODI (2007). Pour M. KODI (2007), c'est à partir du 8<sup>ème</sup> siècle, qu'apparaissent les premiers arabes nomades dans le bassin tchadien. Les difficultés et les défis qu'ils eurent au cours de leurs mouvements les ont contraints à se morceler en tribus. Dans ce contexte, on peut aujourd'hui trouver un Khozam au BET, au Chari-Baguirmi et au Batha (M. KODI, 2007). 3 grands groupes se distinguent chez les Arabes du Tchad : les Hassaouna, les Djounet (ancêtres des Ouled Rachid) et les Ouled Souleyman (A. LE ROUVREUR, 1962, J. CLANET, 1985, M.A. MAHAMAT, 1995, M. KODI, 2007)

#### **6.1.1.1. Les Arabes Hassaouna du Tchad**

Les Hassaouna appelés aussi « arabes métis <sup>101</sup> » sont arrivés dans le bassin- du Tchad entre le 14<sup>ème</sup> et le 17<sup>ème</sup> siècle. Ils habitaient au nord du lac Tchad, surtout entre les 13<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup> degrés de longitude est. Les campements les plus septentrionaux sont ceux des Am Réar, au sud de l'Egueï. Ils sont complètement entourés des Toubou. Leur culture est d'influence daza : tentes de nattes, l'insigne ou la marque du bétail (C. BAROIN, 1990).

Considérés comme des Arabes noirs de la partie occidentale du Tchad (C. BARROIN, op cit), les Hassaouna sont le groupe comprenant les arabes du Manga (du Nord-est du Kanem). Ils se distinguent par un habitat fait des tentes en natte. Ils héritent ce nom de leur ancêtre : Hassan Es Sahhir Al Gharbi et comprennent les fractions suivantes : les Amréa ; les Hamama, les Mahaboub, les Ouleds Mansour, les Ouleds Bilal, les Ouled Talheb, les Ouled Chebib, les Dagana, les Beni Waïl, les AWalan, les Nowala, les Assalé, les Abou Ghédeir, les Abou Yssé, les Hamadyé, les Beni Seit, les Charafa. Les Kanuri et les Kanembous les appellent des *Choa M.*

---

<sup>101</sup> Wikipédia

KODI, 2007). Ils sont moins nombreux que le groupe de l'est (Ouled Rachid, Salamat, Khozam, Hémat). Après leur séparation avec les tribus du groupe de l'est, les Hassaouna occupèrent la région comprise entre le Chari, le Kanem et le Barh-El Ghazal où ils vivèrent sous l'autorité du sultan du Bornou. Comme les autres arabes du Tchad, l'élevage est leur activité principale.

#### **6.1.1.2 Les Djounet**

Les Djounet sont les arabes noirs de l'est du Tchad. Ils sont considérés comme les « arabes nomades du Tchad central » et sont issus d'un ancêtre commun : Abdoulaye Ibn Younouss Al Djoheîna, originaire du Hedjaz<sup>102</sup> (Arabie Saoudite). Parmi ses descendants, il y eut un certain Djouned que les arabes du Tchad central considèrent comme leur ancêtre commun. Celui-ci aurait émigré de la vallée du Nil. Chez les Djoheîna, la notion d'identité tribale est très forte. Cette unité leur aurait permis de participer à plusieurs conquêtes arabes en Afrique : la conquête de l'Égypte à travers laquelle ils auraient avancé en pénétrant le Tchad.

Leur position dans le bassin du lac Tchad remonte au 11<sup>ème</sup> siècle. Mais c'est sous le règne du Ouaddaï au 17<sup>ème</sup> siècle que cette percée prend de l'ampleur jusqu'à l'ouest sur les rives du Chari. Cette migration s'est stabilisée avec l'occupation française au 20<sup>ème</sup> siècle.

Le terme djoheîna ne traduit plus aujourd'hui aucune attache véritable car la vieille famille s'est ramifiée. Elle a donné naissance à plusieurs sous-tribus nouvelles qui sont : les Ouled Rachid, les....

##### **✓ Les Ouled Rachid**

Les Ouled Rachid sont divisés en 4 fractions : les *Zébada* et les *Hamida*, les *Zioud* et les *Azid*. Les premiers avaient pour itinéraire habituel de parcours le voisinage du lac Fitri. Les *Zioud* sont pour la plupart centrés sur Amsack (Nord d'Oumhadjer), les *Azid* ou les Ouled Rachid d'Aboudéïa

##### **✓ Les Ouled Hémat**

Le nom Ouled Hémat est encore actif à l'est d'Amtiman. Ce patriarche a donné naissance aux Ouled Himed du Har Oriental, aux Djatné. Leur itinéraire de transhumance se mélangeait à celui des Zebada, aux Salmanyé (rapprochés maintenant des Misséryé), aux Ouled Oumar (détaché des djatnés) au Dar Kenga. Il traversait en même temps le 13<sup>ème</sup> parallèle à l'ouest du lac Fitri.

##### **✓ Les Misséryé :**

---

<sup>102</sup>Hedjaz ou Hijaz est une région ouest de la péninsule Arabique, comprenant notamment les provinces de Tabuk, Médine, La Mecque et Al Bahah

La tribu Misseryé est très ancienne. Elle est restée à peu près soudée et transhumait autour d'Oum Hadjer, à l'est et à l'Ouest. Cette tribu fait partie des grands groupes des transhumants effectuant des déplacements en zone méridionale (jusqu'en RCA). Les sous-groupes comme les Awazmé que l'on trouve une partie à Oum-Hadjer en font également partie au même titre que les Missériés d'Amdam ou du Ouaddaï. Ils sont tous des éleveurs qu'ils adjoignent une petite activité agricole (le petit mil).

#### ✓ **Les Salamat**

La tribu salamat descendant de Salem fils de Djounet, se trouve entre les rives du Chari et Bokoro. Ils se composent des Yéssiyé, des babalia, etc. Pour A. LE ROUVREUR (1962), les salamats sont des éleveurs semi-sédentaires qu'on trouve dans une grande dispersion entre les 11<sup>ème</sup> et le 13<sup>ème</sup> parallèle : de Bolong à Amtiman en passant par Abtouyou. Ils cohabitent avec les arabes hémat, autour de Massokory et occupent les grandes dépressions de la zone méridionale (sud-est surtout).

#### **6.1.1.3 Les Ouled Sulayman**

Culturellement, les Ouled Sulayman sont de véritables et redoutables guerriers (C BAROIN, 1990, J-C. ZELTNER, 1980, J-C. ZELTNER, 1997, M. KODI, 2007). Alliés de Mahomet, ils ont une histoire à part. Ils avaient ravagé sur leur passage l'Irak, la Syrie, la Mecque, l'Égypte et la Cyrénaïque. Dans la seconde moitié du 18<sup>ème</sup> siècle, les Oulad Sulayman nomadiseraient entre le Golfe de Syrte en hiver et les oasis du Fezzan en été. Ils sont spécialisés dans la plantation des palmeraies. Plusieurs campagnes ont été menées contre les Oulad Sulayman entre 1805 et 1816, aboutissant à la mort de leur chef Saïf al-Nasser vers 1812. Sa tribu a été mise à la déroute et a disparu de la scène politique Libyenne par les turcs. Le contrôle des caravanes entre Tripoli et le Bornou a été l'objet des rivalités (A. LE ROUVREUR, 1962). Ils sont les seuls à être arrivés par l'ouest au 19<sup>ème</sup> siècle en provenance du Fezzân après avoir traversé le Borkou (C. BAROIN, 1990). Instruit de leur passé guerrier, le sultan du Bornou leur a instruit en 1846 de protéger le Kanem contre l'invasion Ouaddaïenne. Ils auraient livré la guerre aux Toubous qui refusaient la domination du Kanem (A. LE ROUVREUR, 1962). C'est un groupe qui ne reconnaissent aucune autorité que celle de leur cheik ou Chef religieux (J.C. ZELTNER, 1997).

Appelés aussi Wahila par les Daza du Niger, Ce sont des « Arabes blanc » (C. BAROIN, 1990) sont depuis lors présents au Tchad et au Niger. Ils sont divisés en 2 grands groupes : les Ouled Sulayman "anciens" et les Ouled Sliman "nouveaux", selon la date de leur arrivée dans le pays. Leurs coutumes arabes sont bien préservées, en dépit de changements culturels liés à de nombreux mariages avec les femmes hassaouna et toubou. L'habitat est la tente de nattes comme chez les Toubou, mais plus spacieuse (A. LE ROUVREUR, 1962). Ils ont gardé intactes leurs

coutumes d'origine : tente en étoffe, blé comme aliment de base, meule tournante, femmes vêtues d'étoffes rouge, etc. (C. BAROIN, 1990).

### **6.1.2 Les arabes du Batha dans la vie sociopolitique au Tchad**

Les arabes de manière générale et les Ouled Rachid particulièrement ont joué un rôle prépondérant dans la vie sociopolitique du Tchad. Ils ont occupé cette place depuis les années précoloniales au moment où le Batha était rattaché au royaume du Ouaddaï. Leur parcours sociopolitique a été retracé dans la documentation de R. BUIJTENHUIJS (1978), M. KODI (2007), D. ZAKINET (2015 a).

D'abord entre 635-1910 les Arabes du Batha ont joué un rôle important au sein du sultanat du Ouaddaï. Leur influence au sein de ce sultanat s'est étendue de l'époque précoloniale jusqu'à la fin de la conquête française du Ouaddaï, surtout lors des expéditions guerrières. Sur ce plan, les communautés arabes étaient souvent sollicitées et avaient gardé une position d'alliée privilégiée avec le sultan. Le sultan (du Ouaddaï) les portait à la tête des Provinces et le titre des Aguids leur était attribué<sup>103</sup>. Ils garderont ce statut dans la gouvernance traditionnelle du Ouaddaï jusqu'à l'arrivée des français au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Parallèlement à leur rôle dans le sultanat du Ouaddaï, ils ont également participé à l'organisation et à la mise en place des chefferies sédentaires au Fitri et ont en même temps contraint le pouvoir colonial à revoir sa politique sur les redevances fiscales au Batha en 1947, ayant abouti à la suppression des règles de l'accès aux ressources pastorales.

*« Les Arabes du Batha ont joué un rôle dans la politique post-coloniale du Tchad. Ils étaient tantôt dans l'opposition armée sous le régime de Tombalbaye à travers le FROLINAT (Front de Libération Nationale), tantôt alliés au gouvernement de Tombalbaye », entretien réalisé auprès de Digamadji A., Historien et enseignant chercheur en Septembre 2023.*

Ces versions ont été confirmées par les écrits de D. ZAKINET (2016) à propos de leur place dans la politique postcoloniale du Tchad.

En effet, dès le début des indépendances en 1960, commencent les conflits politico-militaires. À partir de 1962, la politique du Président Tombalbaye soulève des manifestations embrasant la capitale Fort-Lamy devenue N'Djamena de nos jours<sup>104</sup>. Le monde rural n'a pas été épargné. En 1965, dans la région du Batha, s'éclate une manifestation. Le 22 juin 1966, naît le FROLINAT,

---

<sup>103</sup> Aguids : des grands titres donnaient au gouverneur des Provinces

<sup>104</sup> Fort Lamy est devenu Ndjaména en arabe : nous nous reposés en 1973

un mouvement politico-militaire à Nyala, au Soudan, sous Ibrahim Abatcha<sup>105</sup>. La naissance de ce mouvement répondait au régime sudiste de Tombalmbaye, accusé de discriminer les populations musulmanes du Nord, du centre et de l'est. À la mort du Fondateur Ibrahim Abatcha en 1968, Mahamad Al Baghlami, un arabe le remplace. Le FROLINAT incarnera une vision confessionnelle à cause de l'implication de nombreux musulmans à dominance arabe. Le mouvement connaîtra en son sein une division qui conduira le FROLINAT à se diviser en 1970. Ils ont (les Misséryés, les Ouled Rachid, les salamiés et des Hémat) été des alliés du Gouvernement pour combattre les rebelles « hors la loi entre 1971-1972 (R. BUIJTENHUIJS, 1978). Ils seront plus actifs encore avec le Mouvement *Le Volcan* créé par Mamahat Al Baghlami avec le soutien de la Libye qui voulait selon Dr A. Dingamadji étendre son influence au Tchad. À sa mort en 1977, Ayl Ahmat, un Ouled Rachid, sous-fraction Zioud (Dar-salim) le succède. Le plus grand mouvement rebelle, le Conseil Démocratique Révolutionnaire (CDR) connaîtra un rayonnement sous son règne. D. ZAKINET (2020) pense que le CDR incarne la lutte arabe car sous ce mouvement. Tous les arabes ont embrassé l'armée et grâce à l'engagement des arabes dans la rébellion, beaucoup ont occupé des postes stratégiques grâce aux ralliements au compte du gouvernement. Après la mort d'Acyl Ahmat le 19 juillet 1982, Acheik Ibn Oumar, un autre arabe Ouled Rachid d'Oum-Hadjer quitte les FAP (Forces Armées Populaires) et rejoint le CDR. Il prend ainsi la direction. Il collaborera avec Hissein Habré, mais aussi avec Idriss Déby par la suite. Des postes clés et (au niveau national et international) lui seront attribués avec des temps de retour dans l'opposition armée et dans le gouvernement (cas réconciliation avec le pouvoir de feu Déby et dans l'actuelle transition en cours au Tchad).

Ces différentes prises de position parfois controversées s'inscrivent dans l'analyse de C. ARDITI (2003 c) selon laquelle les populations musulmanes du Tchad et particulièrement celles du Batha ont manifesté de diverses manières leur refus du pouvoir colonial et de ses institutions. C. ARDITI (op cit.) établit un lien entre la rébellion (la lutte) des élites politico-religieuses ou arabo-musulmane et l'école (coloniale) française. Les différents leaders de ces mouvements dénonçaient le pouvoir colonial en refusant d'envoyer leurs enfants dans les établissements d'enseignement dirigés par les français<sup>106</sup>. Ils ont préféré les envoyer dans les universités des pays arabes. La non reconnaissance de leurs diplômes par le Tchad indépendant (exclusivement francophone) est à l'origine de leur choix dans l'opposition politique armée.

---

<sup>105</sup> Un kanem farouche aux idées marxistes

<sup>106</sup> L'école a été en 1923 à Abéché et les premiers à y entrer étaient des enfants des tirailleurs sénégalais.

À cause de leur lutte, l'arrivée au pouvoir en 1982 de Hissein Habré, proclamera l'arabe comme une langue nationale ensemble avec le français (C. ARDITI, 2003 c). Mais la manifestation de la volonté de rattraper le retard scolaire par tous les moyens y compris la corruption anime toujours ceux qui se considèrent « pro-arabe ». Cette manifestation expresse, née depuis les années 1990, pour rattraper le retard scolaire, se sert de tous les moyens y compris la corruption. C'est pourquoi progressivement de nombreux secteurs, particulièrement celui de l'éducation nationale est aujourd'hui infectée par la corruption. Dans ce contexte, C. ARDITI (op cit) affirme que l'émergence d'une véritable démocratie paraît difficile à envisager.

## **6.2 Trajectoire historique des Ouled Rachid**

Rachid est le nom de l'ancêtre des tribus constituées des Zébada, Hamida, Zioud, Azid (A. LE ROUVREUR, 1962, M.A. MAHAMAT, 1995). Ce sont les Arabes de Djoheina c'est-à-dire descendant de Djouhaina. Comme les arabes du Batha, les Ouled Rachid ne présentent pas une ascendance prestigieuse. Djouheina ou Djinéid serait le fils d'Ahmad Al Adjab ou Al Adjadam. En remontant la lignée, ce dernier serait le Fils de Abou Moussa Al Acha'ri, fils de Hinad, qui lui est le d'Abdoullâhi Djouhaina. Abou Moussa Al Acha'ri, grand père de Djinéid ou Djouheina serait un des bras droits du calife Ali, cousin et gendre du prophète Mahomet (M.A. MAHAMAT, op cit.).

Les Djouheina seraient les premiers concernés par l'Islam. Et historiquement cette tribu serait venue de Yemen en passant par l'Égypte et ont pour ancêtre Djined (A. LE ROUVREUR, 1962, J-C. CLANET J., 1977, M.A. MAHAMAT, 1995). Ils auraient fui l'Orient pour échapper à l'impôt et auraient émigré vers le sud où ils se sont mélangés aux populations sédentaires. Le Patriarche Djined aurait laissé 4 enfants : Rachid, Atié, Hemat, Salamat, mais ont aussi des chameaux et des bœufs. Lors du partage de l'héritage, Rachid, fils aîné, fut mécontent et aurait pris fuite avec tous les chameaux. Les bœufs sont restés aux autres frères, lesquels l'ont suivi jusqu'au Ouadaï actuel (Tchad). Ce qui justifie leur entrée au Tchad à la première moitié du 15<sup>ème</sup> siècle (O. BAKARY, 1989).

C'est à partir du 17<sup>ème</sup> siècle que la migration des Ouled Rachid prend toute son ampleur et les premiers Ouled Rachid auraient atteint les rives du Chari à cette époque. Au 18<sup>ème</sup>, les Misséryé, les Djatné menaient une vie nomade dans le Barh El Ghazal (Moussoro actuel). À partir de là, s'éclate une lutte entre eux avec les Kozam et les salamat. Vaincus, les Khozam et les Salamat se dispersèrent et les Ouled Rachid quittèrent la région et s'établirent au Ouaddaï notamment entre les pays de Kécherda et les Mahamid. Ils subirent pendant plusieurs années la domination des ouaddaïens auxquels ils payèrent tribut. Ne supportant pas leurs exactions, O. BAKARY (op cit.) mentionne

qu'ils étaient obligés de se réfugier au Fitri. Ils faisaient des mouvements entre le Barh EL ghazal en saison des pluies et passaient la saison sèche au Fitri et à cette époque, ils n'avaient pas occupé leur Djedda actuel. Djeda à cette époque était occupé par les Hadad et les Bilala. L'occupation ancienne de Djedda par les Boulala a été confirmée par le Kalifat Djarma de Yao en mai 2022. L'abondance des ressources en eau, en pâturage et de la faune sauvage témoignait d'une vie ayant motivé leur installation définitive à Djedda vers la suite. Cette installation définitive aurait sans doute dû à la présence des Français au Kanem et au Fitri vers 1900. En rappel, les Ouled Rachid de Djedda faisaient partie de l'empire du Ouadaï. Après l'occupation du Ouadaï par les français, ils l'ont quitté en 1909 (O. BAKARY, 1989). Djedda est redevenu sur le plan administratif une sous-préfecture en 1945 (B. LANNE, 1995).

De nos jours, les Ouled Rachid sont divisés en 3 branches : hamidés, Zabada (djeda), Zioud (Amsak) près d'Oum Hadjer et les Azid à Aboudéia (Province du Salamat). Les zabada sont aujourd'hui les plus nombreux et mélangés aux populations. Les principaux lignages sont un peu détaillés par S. AUBAGUE et *al.* (2007) comme suit :

- les Hamidé comprennent les sous fractions comme : les Ewasse, les Oulad Ballal, les Rouwafat, les Amtchikhane, les Massalit et les Al Siérat)
- les zabada comprennent les sous-fractions comme : les Oulad Binié, les Milekats, les Massalits.
- les zioud (Dar salim)

### **6.2.1 Organisation sociale des Ouleds Rachid**

L'extrême diversité du peuplement pastoral actuel en même temps que la complexité des relations qui se nouent et se dénouent au cours des âges, ordonne l'organisation ou la réorganisation sociale. Malgré les différences qu'il peut y avoir au sein de chaque groupe, la nécessité de combiner l'ancienne organisation (toujours vivante), à base de rapports de parenté, en tenant compte des structures cantonales modelées depuis un siècle par l'État moderne est nécessaire.

Si la terre identifie le sédentaire, les arabes culturellement n'ont pas d'attache avec la terre. Ce qui compte pour les arabes c'est l'unité familiale, l'espace et le temps. Comme le disait J.C. ZELTNER (1997), l'appartenance à une tribu est d'importance capitale. C'est la condition de survie. Le lien de parenté (la généalogie) est aussi pour l'arabe ce que la carte d'identité ou le passeport est pour le citoyen moderne (M. KODI, 2007). Tous les descendants d'un même ancêtre ont un intérêt à rester unis pour affronter ensemble les dangers. C'est le sentiment de la solidarité qui prime. Ce lien leur a permis d'être solidaire.

Eu égard aux affirmations décrites ci-dessus, la force d'accès aux ressources pastorales dépend du type d'organisation des éleveurs (H. KAMIL et al., 2003). Comme décrit ci-haut (chapitre 4), l'organisation sociale dépend de chaque groupe d'éleveur. À la différence des peuls et des goranes où c'est le critère clanique qui compte, chez les Ouled Rachid comme chez l'ensemble des arabes, c'est le lignage qui prime. Cette pratique sociotechnique très complexe (Duteurtre G. et al., 2002), autour de l'organisation lignagère (CILSS, 2008, B. TOUTAIN et al., 2000), c'est-à-dire en fonction des différents lignages, privilégie les liens de parenté. C'est pourquoi dans tous les parcours de transhumance au sahel tchadien, on trouve les représentants des chefs traditionnels : Cantons ou groupements (J-C. CLANET, 2002).

Le niveau d'organisation sociopolitique établi chez les Ouled Rachid se présente comme suit : le Groupe, le lignage (très strict), la tribu (*Nafar, Khabilé*). Le lignage et le campement ou *ferriques* est dirigé par un chef de campement ou de *Manzal* appelé chef *al ferriques*. Ils sont les plus reconnus à l'heure actuelle (H. KHAMIL et al., 2003, D. ZAKINET, 2015 a).

#### **6.2.1.1 Le lignage : un ensemble de fratries se réclamant d'un même ancêtre**

Appelé *cachimbeyt* ou *cachimbiout* (pluriel) en arabe, le lignage apparaît comme un véritable « groupe de défense », « groupe de vengeance » ou « groupe d'agression ». Il joue un rôle important notamment lors de la *diya* ou prix du sang et protège l'individu vis-à-vis de l'extérieur. Le lignage chez les Ouled Rachid comme chez les Missériyé (H. KHAMIL et al., 2003) est un groupe de « parenté primaire constitué par un ensemble de familles liées à un ancêtre historique proche » (5 à 6 générations). Les membres « ont une conscience aigüe constituer d'un seul corps et sont liés par un sentiment de solidarité ». Ce groupe de parenté primaire formé par un réseau complexe, flou et difficilement discernable, ne correspond ni à un espace, ni à un habitat, ni à un cadre matériel quelconque. Les membres d'un même lignage sont à mesure de reconstituer les liens avec leurs ancêtres et justifier les liens actuels, les us et les coutumes qui les régissent. Ces différents groupes vivent tous dans un camp et forment l'aire de séjour et de stationnement. Chez les arabes, il est difficile d'établir une frontière entre le lignage et le clan. Et pour les distinguer, les arabes utilisent *cachimbeyt saker* (lignage mineur) et *cachimbet kabir* (lignage majeur). Le lignage majeur est l'équivalent du clan.

#### **6.2.1.2 Le campement et ou le ferrique**

Un campement appelé aussi *ferrique* est l'unité socio-spatiale dont le principe d'organisation repose sur la mise en adéquation des nécessités de la vie sociale et économique traditionnelle d'une part et des contraintes du milieu physique d'autre part (C. MANOLI, 2012). C'est un

regroupement des personnes plus ou moins apparentées constituant entre 5 et 20 tentes. Il se forme et se désagrège au gré des mariages, des intérêts et de la fantaisie de chacun. Aucun agenda précis n'est donc défini d'avance, et les *ferriques* évoluent le long des *mourhals*, couloirs de transhumance, au gré de la présence de l'herbe et de l'eau. Ces courants principaux de nomadisation se révèlent être les mêmes chaque année, car ils obéissent à des impératifs climatiques qui changent peu<sup>107</sup>. Il s'implante autour des ressources. Au Fitri, en fonction des ressources, les campements sont dispersés. Mais la majorité des campements sont installés au tour du lac Fitri (Figure 14).

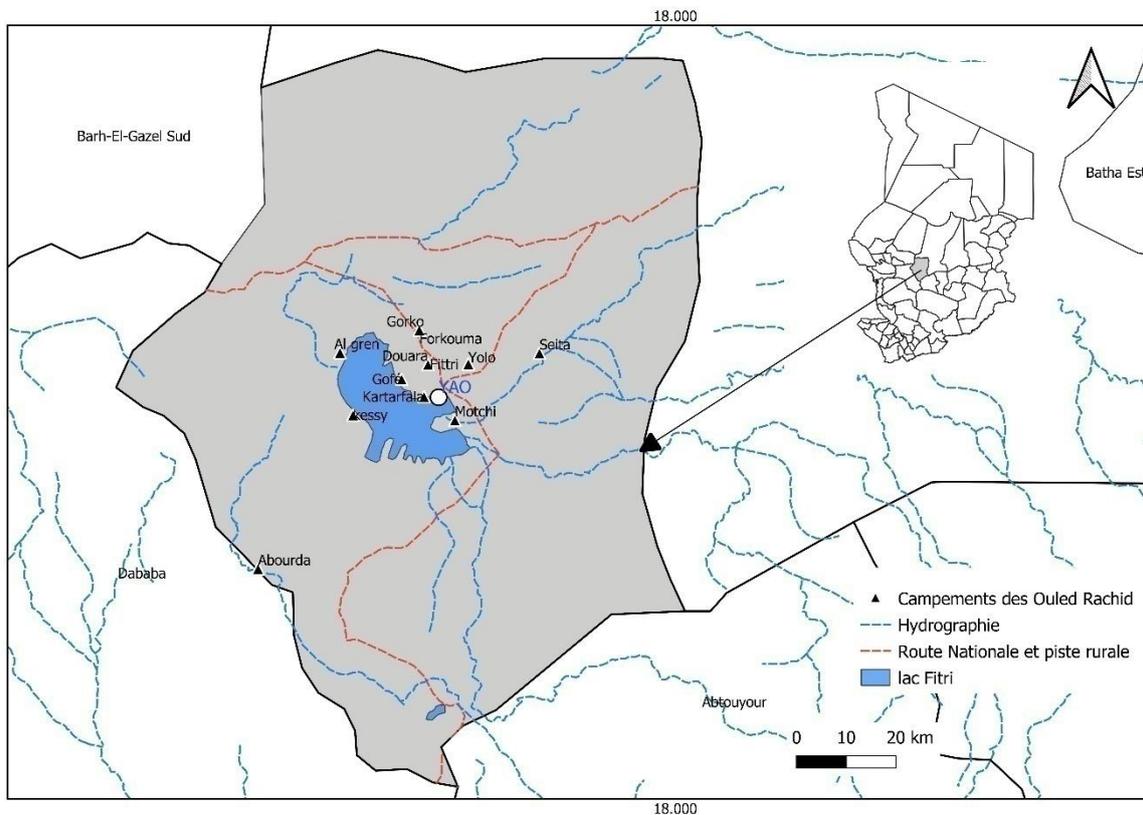


Figure 15 Les campements visités et enquêtés (Enquête de terrain, 2022, HAIWANG D.):

C'est un terroir comprenant sur quelques kilomètres une mare d'hivernage, un point d'eau de saison sèche, un terrain de culture, une petite zone de pâturage pour les veaux, des habitations d'hivernage, etc. (C. MANOLI, op cit.). Un camp ou un campement se compose d'une vingtaine de familles proches qui vivent sous des tentes de nattes (Photo 18). C'est une unité sociale élémentaire établie par le mariage, formée par un couple et ses enfants (biologiques ou adoptifs), ou par un contrat sur la base du respect mutuel, de l'entraide et d'un accord. Dans le système

<sup>107</sup><https://www.ambatchadberlin.de › tourisme › peuples>

pastoral et agropastoral au Tchad, la famille tend à se confondre avec le groupe domestique et se situe à la base de l'insertion de celui-ci dans le groupe lignager (D. GUILLAUME *et al.*, 2002, D. ZAKINET, 2015). Ces familles se déplacent le plus souvent ensemble et se séparent, au gré des saisons, au hasard à la recherche des pâturages ou à cause des difficultés d'abreuvement. Au niveau des campements, les éleveurs choisissent parmi eux un de leur comme chef (Cheik ou kébir). Le cheik ou chef est désigné suivant la force de l'âge ou par l'expérience à identifier les itinéraires de transhumance et des ressources pastorales à fréquenter, voire à partager avec d'autres éleveurs.

Tous les Ouled Rachid, bien que certains commencent à se sédentariser reconnaissent le Chef de Canton de Djedda comme leur chef à qui ils continuent de verser l'impôt et en même temps certains problèmes à trancher.



*Photo 17: Campement Massalit, Djira/Yao, Février 2022 (Cliché : HAIWANG D.)*

### **6.2.2 Les Ouled Rachid, une communauté historiquement agro-pastorale de la Province du Batha**

Le Tchad central, plus précisément la sous-préfecture de Djeda devenue le département d'Ouaddi-Rimé est occupé depuis la nuit des temps par des pasteurs nomades arabes éleveurs de « vaches », de moutons et de « chameaux ». Le pastoralisme est le genre de vie prépondérant des Ouled Rachid (M.A. MAHAMAT, 1995). Selon J-C. CLANET (1994), D. RETAILLE (2003), tous les animaux ne circulent pas sur les mêmes distances mais le mouvement général est décrit par J-C. CLANET

(1985 a) de la manière suivante. Les éleveurs disposaient durant l'hivernage de pâturages verts et de mares temporaires permettant d'engraisser le troupeau et augmenter la production de lait. C'est aussi pendant cette période que les femelles mettent bas et accroissent les effectifs. En saison sèche par contre, les pasteurs partent à la recherche de pâturages et d'eau.

Ils séjournent entre les rayons compris entre les 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> degré de latitude à l'Est du Harr (erg du Kanem). Au fur et à mesure qu'avance la saison sèche, hommes et troupeaux poursuivent leur descente vers le sud, à la rencontre des premières pluies, des mares et d'herbe fraîche. Ils remontent ensuite progressivement vers le nord pour regagner la zone sahélienne, loin des glossines et des champs cultivés à partir du mois de mai. Pendant cette période, s'opère une descente vers la plaine argileuse du lac Fitri, au sud, là où les mares sont précocement alimentées par les premières pluies. Le pâturage y est consommé vert. Avec l'installation de la saison des pluies et le développement des pâturages verts au Nord, les troupeaux rejoignent les oueds de la bordure saharienne sans s'arrêter. En septembre, ils retournent progressivement vers les pâturages de saison sèche préservés par l'absence des animaux et qui devront être consommés secs. Un rythme pastoral nomade à trois temps assurait une bonne gestion des ressources jusqu'au début des années 1970. Rarement les éleveurs du sahel central descendaient en zone soudanienne c'est-à-dire au sud du Batha (Figure 15).

Les effets des sécheresses se sont traduits par le décalage des aires de transhumance (J-C. CLANET J., 1982, 1985, 1994). Selon J.P. GILG (1963). L'aire de nomadisation et de la transhumance avant ces événements climatiques ne dépassait guère les 11<sup>èmes</sup> et le 15<sup>ème</sup> parallèles pour les Bororos et les alentours de Melfi, Laïri Batha, le bassin du Salamat, Massenya (Chari-Baguirmi) et les abords du lac Fitri au sud pour les Arabes. Et la limite nord s'étendait aux zones de Guétti, de Ouaddi Hadad, Ouaddi Kharma et Mourtcha. Mais aujourd'hui, on constate un décalage avec un mouvement diffus des animaux. Les axes et limites traditionnelles ont changé et les animaux vont jusqu'au-delà des frontières à l'Ouest vers le Cameroun ou le Nigeria, au sud dans le Mandoul, le Moyen-Chari jusqu'en RCA (Figure 15). Les animaux ne se soumettent plus aux exigences calendaires des agriculteurs (D. RETAILLE, 2003).

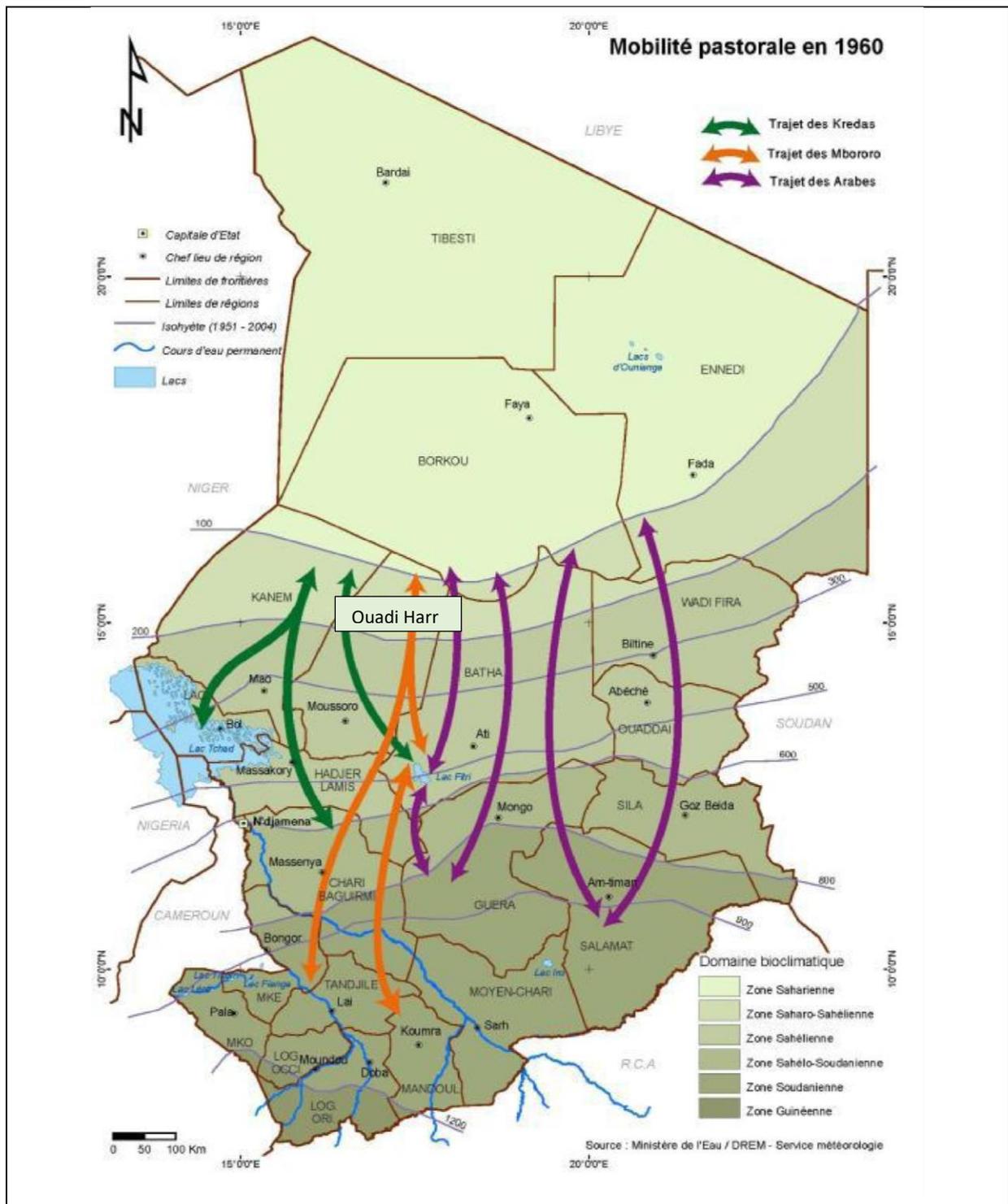


Figure 16: Mobilité pastorale en 1960 (Source : ZAKINET, 2015a)

### 6.2.2 Les raisons du décalage des circuits de transhumance

Au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, la terre s'est réchauffée de 0,76° C en moyenne, avec un accroissement notable du réchauffement sur la dernière décennie (GIEC, 2008). La température moyenne globale devrait continuer d'augmenter et les projections climatiques présentées par le GIEC

indiquent une augmentation comprise entre 1,1° C et 6,4° C pour la fin du 21<sup>ème</sup> siècle (C. SERES, 2010). Au niveau mondial, le réchauffement climatique génère des réactions simultanées sur le régime des précipitations, de l'hydrologie, de l'augmentation de la fréquence de certains événements météorologiques extrêmes, affectant l'ensemble des populations. Il touche aujourd'hui plus particulièrement les secteurs directement en lien avec les éléments naturels, comme ceux de l'agriculture, l'élevage, la forêt, le tourisme, etc. (C. SERES, 2010.).

Les éleveurs du centre tchadien sont les premiers à être touchés par les effets du changement, de la variabilité climatique et de l'insécurité parmi lesquels les Ouleds Rachid. Ces crises climatiques se manifestant par des séquences d'inondations et de sécheresses récurrentes et se doublent des crises sécuritaires et impactent négativement la pratique des pasteurs transhumants. Les éleveurs sont contraints de changer leurs mobilités pastorales (D. ZAKINET, 2020). Mais c'est plus le passé lointain du changement climatique qui les a contraints à changer leur pratique. C'est pourquoi on trouve aujourd'hui certains transhumants Ouled Rachid du Batha dans la Province du Chari-baguirmi (G. DUTEURTRE et *al.*, 2002).

#### **6.2.2.1 Des leçons tirées des sécheresses passées**

Le pastoralisme qui a commencé en Afrique vers 5000 ans. Il était considéré comme une forme d'adaptation au changement climatique (N. BROOKS, 2006)<sup>108</sup>. Traditionnellement, les sociétés pastorales et surtout celles de la zone sahélienne vivent en symbiose avec leur bétail et utilise de façon mobile les ressources de leur milieu (BERNIUS et *al.*, 1994). Mais les crises climatiques à la fin des années 60 combinées à d'autres facteurs politiques (manque d'équipement et d'assistance vétérinaire) ont fragilisé les pâturages. Les effets des sécheresses ont incité certains transhumants à migrer aujourd'hui vers la frontière de la République Centrafricaine (Figure 16) ou bien même au-delà.

Cette forme d'adaptation devient un mode de vie de plus en plus accentué par la dégradation du climat. La pluviométrie aurait baissé de 20% si bien qu'il pleut en moyenne une année davantage qu'il 30 ans<sup>109</sup>.

---

<sup>108</sup>Tiré du site : <https://www.gitpa.org>

<sup>109</sup> [geo.fr : https://www.geo.fr](https://www.geo.fr)

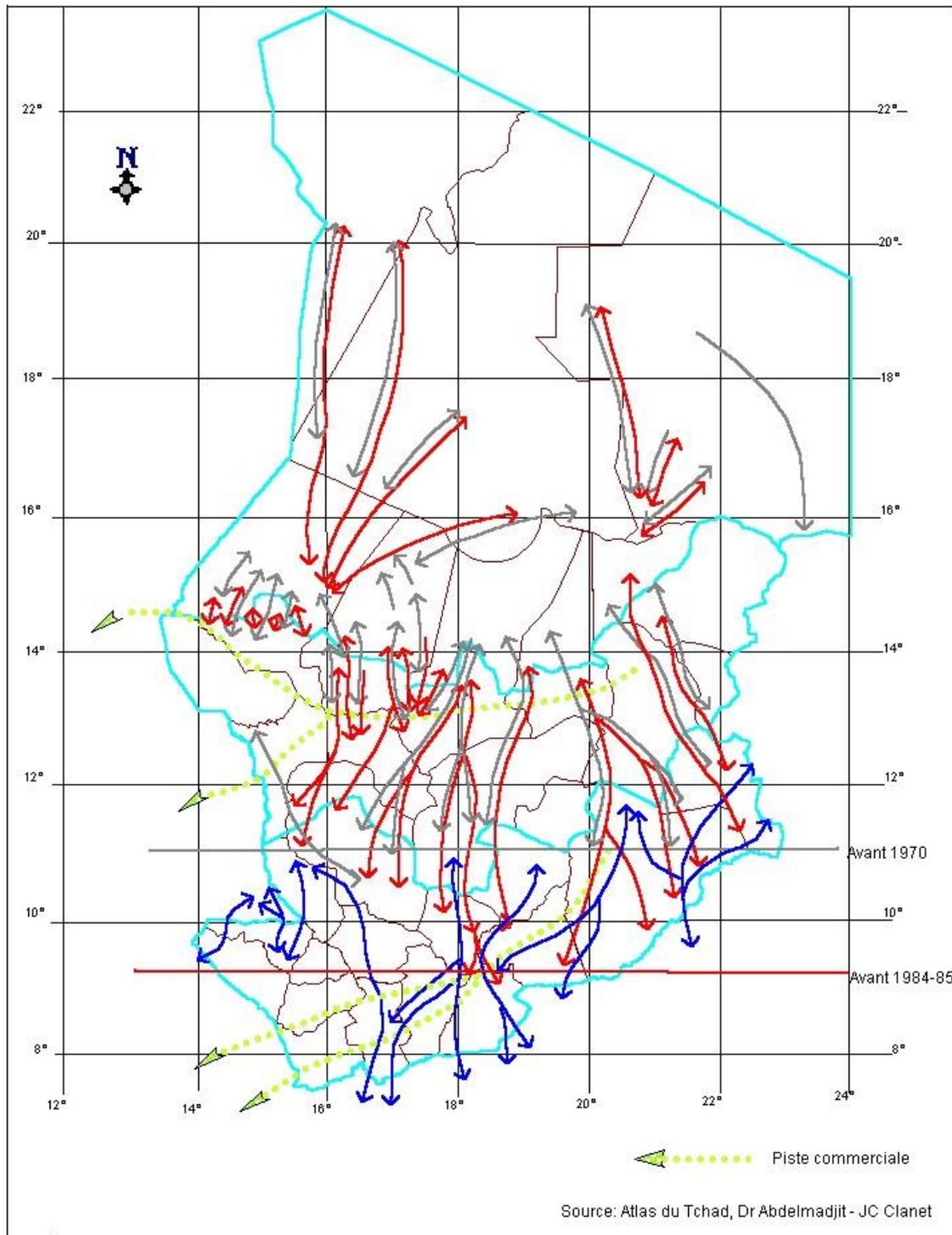


Figure 17: Mobilité pastorale après 1985 (SOUGNABE, 2010)

Ce revirement accru des précipitations est lié à l'élévation des températures observées par le rapport GIEC (2007) attestant qu'au 21<sup>ème</sup> siècle l'ensemble du continent observa des hausses de températures de l'ordre de 3 à 4°C.

La Province du Batha occupait la deuxième place nationale au plan cheptel en 1988 après le chari-Baguirmi. Cette position se doit à 4 grands d'éleveurs du Batha qui sont les Misséryé, les Ouled

Rachid et les Djatné (BOURKOU *et al.*, 2005). Les Ouled Rachid occupent la 2<sup>ème</sup> place en cheptel essentiellement bovin après les Missiryé. Le cheptel est constitué en grande partie des bovins où le zébu (surtout le zébu arabe) occupe une place importante au Tchad.

Jusque dans les années 1970, les Ouled Rachid traditionnellement des éleveurs mobiles, étaient principalement concentrés dans la zone sahélienne. À cette époque, le cheptel pour l'ensemble du pays était estimé à 4,5 millions de têtes. Le Batha, le Chari-Baguirmi, le Kanem, le Lac, l'Ouadaï, détenaient l'essentiel de l'effectif (ARDITI, 1993). Avec les grandes sécheresses débutées depuis le 19<sup>ème</sup> siècle (1830), toutes les vaches du centre tchadien auraient péri. Les Ouled Rachid furent contraints de se procurer des vaches du Bornou à l'Ouest (M.A. MAHAMAT, 1995). Les conséquences de cette sécheresse ont été ressenties dans tout le Sahel avec plus de 30 000 morts au Niger (E. BERNUS *et al.*, 1973). Les sécheresses des années 70 ont poussé en 1974 de nombreux bouviers Ouled Rachid à se convertir à l'élevage de dromadaire et avoir accès aux puits septentrionaux. Par la même circonstance, une diminution des superficies cultivées s'est observée chez les Zebada et les Hamidé, lesquels ont préféré se convertir à la pratique de l'élevage en plein essor. Pour eux, l'agriculture ne pouvait plus répondre à leurs besoins vitaux. Leur aire de transhumance qui n'excédait jamais les limites de Ouaddi Rimé est désormais (J-C. CLANET, 1985 a) décalée. Car, après 1984, les Ouled Rachid ont commencé à séjourner au Fitri et M.A. MAHAMAT (1995) parle d'un éclatement spatial de la tribu Ouled Rachid. Cet éclatement a été justifié par Abdramane Oumar, un Ouled Rachid (sous-fraction Darsalim) rencontré à Motchi en février 2022 :

« La sécheresse de 1984 a provoqué un assèchement total des ressources. Certains de nos frères (de même cachimbet) se sont retrouvés à Gama (département de Dababa, Dourbali, Province du Chari Baguirmi). Parmi eux, certains sont restés là-bas jusqu'aujourd'hui mais d'autres par contre sont revenus »

Même si M.A. MAHAMAT (*op cit*) tente d'expliquer cet éclatement par la paix retrouvée suite à la présence des colonisateurs et à l'augmentation du cheptel, le facteur climat est justificatif à cause des effets des sécheresses pervers (ceux de 1968 à 1973) qui ont surpris tout le monde : assèchement des puisards et des nappes les plus profondes. Ajouté à cela l'aridification des conditions ambiantes péjorant les parcours et provoquant dans certaines régions la disparition des pâturages des graminées vivaces (J-C. CLANET, 1985 a). La disparition du potentiel fourrager est liée à la dégradation des sols arables estimés à plus de 650 000 km<sup>2</sup> complètement transformés en désert au sud du Sahara au cours de 50 dernières années (E. BERNIUS *et al.*, 1994).

Les hauteurs de pluies ont été de 1956 à 1976 en régression constante à Ati et Djedda (J.C. CLANET (1985 a). À Ati les quantités pluviométriques ont été de 466,9 mm de pluies à Ati en 1956 contre

283 mm de pluies en 1976. Djedda quant à elle a enregistré 422,1 mm de pluies en 1956 à Djedda contre 337 mm de pluies en 1976 (M.A. MAHAMAT, 1995). La période sèche de 1969-1974 n'est qu'une accentuation plus brutale de l'installation des conditions climatiques plus arides se poursuivant jusqu'en 1984 et même au-delà. En 1990 par exemple, Djedda a reçu 148,4 mm de pluie. C'est pourquoi, le Sahel pendant la période 1969-1984 appartenait au domaine saharien (J-C. CLANET, 1985a).

La grande irrégularité interannuelle des précipitations, dans le temps et dans l'espace modifia très rapidement les formations végétales. Et les éleveurs ont trouvé en la mobilité une des meilleures des possibilités de se défendre face à ces multiples « agressions » en fuyant vers d'autres localités hospitalières (C. ARDITI, 2003).

#### ✓ **Les effets des sécheresses sur la pratique pastorale des Ouled Rachid**

Les cycles des sécheresses ci-dessus énumérés ont profondément bouleversé les activités du monde rural et ont désorganisé les conditions d'élevage dans le Sahel (O. OUMATE, 1980). Elles ont provoqué la rupture de l'équilibre entre le sol, la plante, les animaux, l'homme et le milieu. Or les animaux et les hommes ont besoin de cet équilibre pour vivre. Les éleveurs de Djedda ont un genre de vie différent de ceux du Kanem. Leur résidence n'a aucun lien avec leur site de stationnement<sup>110</sup>. Ils séjournent au sud et après un bref passage à Djedda, ils remontent au Nord pour y passer l'hivernage (J-C. CLANET, 1985 a).

Les mobilités exceptionnelles résultent des crises climatiques que le Tchad a connues. Ces crises ont été marquées par quatre épisodes d'aridification sévère : 1904, 1920, 1944 et 1960, qui ont laissé des traces dans les mémoires et les rapports administratifs. Les deux dernières sont celles des années 1969-74 et 1984-85 et furent particulièrement suivies (RÉPUBLIQUE DU TCHAD, 2003). L'avant dernière sécheresse produisit une véritable panique parmi les éleveurs qui, à l'approche des premières pluies vers les années 69, hésitèrent entre continuer vers le sud et rester dans les franges septentrionales. Les plus mobiles d'entre eux, étaient obligés d'opter pour d'autres destinations. Le souci fût de limiter les pertes animales. C'est ainsi qu'ils eurent moins de pertes (1/3 au maximum de leur effectif) furent celles qui avaient l'habitude de se déplacer. Pour les autres, on a assisté à de véritables hécatombes et certaines régions perdirent jusqu'à 80% de leurs troupeaux (RÉPUBLIQUE DU TCHAD, 2003).

---

<sup>110</sup> L'article n°5 de la loi N°4 du 31 Octobre 1959 prévoit que les nomades ne peuvent stationner, ni se déplacer en dehors de leur district de recensement, constituant leur unité administrative de base.

Ainsi, avant 1984, 80% des éleveurs Ouled Rachid gravitaient autour de Djedda, étaient en majorité des chameliers. Mais, les potentialités en eau et en pâturage de Ouadi-Rimé ont été affectées par les contraintes des sécheresses. Pour la survie du bétail, ils ont opté pour d'autres destinations : Kanem-Lac Tchad (Ouled Abouzaid), Milekat (Chari-Baguirmi, Moyen-chari), le Guéra (Bitkine, Melfi). Se servant des leçons des sécheresses des années précédentes, une conversion des agriculteurs Ouled Rachid à l'élevage camelin a été constatée chez les Zioud en 1957 (A. LE ROUVREUR, 1962). Cette conversion à l'espèce caméline s'explique par la capacité de sa résistance à la carence en eau pour une certaine durée. Autour des Ouaddis le long du Batha, on pouvait trouver des éleveurs mixtes. Il s'agit des Hamidé pour le bovin et le camelin, les Azid pour les bovins. Mais depuis les sécheresses des années 84-85, ils élèvent à la fois des bovins, des camelins et des ovins (S. AUBAGUE et *al*, 2004). Dans la majorité des cas, les espèces bovines dominaient. Toutefois, le changement spatial des mouvements des Ouled Rachid s'expliquait aussi par des facteurs sécuritaires.

#### **6.2.2.2 Les effets des crises politico-militaires au Tchad sur la mobilité des éleveurs (transhumants)**

L'espace pastoral des transhumants Ouled Rachid était traditionnellement compris entre les degrés 13°31 et 16°07 de latitude Nord, c'est-à-dire allant de Djedda aux provinces voisines du Borkou, Tibesti et de l'Ennedi. Parallèlement aux crises climatiques des années 1970, de profonds soubresauts sociaux ont aggravé ces désordres naturels (J-C. CLANET, 1985b). Il s'agit des crises liées aux rébellions de différents regroupements. En effet dès la sortie de l'indépendance, des problèmes ont aussitôt surgi. La première manifestation populaire commence en 1965, cinq ans seulement après l'indépendance, par une révolte contre le régime de François Tombalbaye. Elle a eu lieu à Mangalmé<sup>111</sup>. Elle est qualifiée de rébellion fiscale, propulsée par la révolte des populations sédentaires en octobre 1965. Cette révolte ne concernait pas seulement la population Moubi de Mangalmé, mais c'était la manifestation du ras-le-bol de tout le monde rural (D. ZAKINET, 2015 a), y compris les nomades. Débordé et forcé à payer l'impôt et les taxes sur les individus et sur le bétail (y compris l'emprunt national obligatoire<sup>112</sup> en nature) ou en numéraire), la population était obligée de se révolter ce 25 octobre 1965. Une dizaine de fonctionnaires a perdu la vie ce même jour. En représailles, l'armée nationale tchadienne rase plusieurs villages<sup>113</sup>. À la suite de ces sanglantes émeutes paysannes, l'opposition s'unit au sein de l'Union nationale tchadienne dirigée par

---

<sup>111</sup> À l'époque, Mangalmé est un Poste Administratif de la sous-préfecture d'Oum-Hadjer, département du Batha jusqu'à 1969 il devient une sous-préfecture rattaché au Guéra (Lanne B., 1999)

<sup>112</sup> La mesure de l'emprunt national et autres taxes étaient décidés à l'époque pour combler le déficit budgétaire selon Zakinet (2015)

<sup>113</sup> Source : wikipédia

d'Ibrahim Abatcha, un Ouaddaïen. Celui-ci fonde ensuite le Front de libération du Tchad transformé en une organisation politico-militaire, le FROLINAT, en 1966 à Nyala (Soudan). L'objectif dudit mouvement était le renversement par la force du régime de François Tombalbaye. Le FROLINAT a duré plusieurs décennies avec des hauts et des bas, avec l'intervention des militaires français et libyens (1968). L'enjeu principal était le pouvoir. C'est ce qui a valu la mort du Feu François Tombalbaye en 1975.

L'instabilité politico-militaire s'installe et les élites du nord en profitent pour rétablir la domination (M. LIEUGOMG et *al.*, 2007). Plusieurs présidents se succèdent au pouvoir. De François Malloum (1975) à Goukouni Oueddeï (1979) en passant par Hissène Habré (1982) et Idriss Déby (depuis 1990).

Au Batha, les mouvements des rebelles étaient très actifs. Pour s'adapter au contexte, les Arabes du Batha ont changé leurs mobilités pastorales et tantôt ils s'alliaient au gouvernement, tantôt aux rebelles (ZAKINET, 2020). Comme le gouvernement n'arrivait pas à contrôler l'ensemble du territoire, les rebelles occupaient les puits pastoraux et le gouvernement exigeait des renseignements sur les mouvements des rebelles auprès des éleveurs les exposant ainsi à des représailles. La plupart d'entre eux était contraint de changer l'itinéraire de parcours. Dans ce contexte, la principale stratégie développée fut la mobilité permanente (R. BUIJTENHUIJS, 1978, cité par D. ZAKINET, 2020).

Beaucoup d'adolescents (issus des communautés d'éleveurs) ont été enrôlés dans les mouvements de rébellion, afin d'étoffer les troupes, dispersées en bandes armées qui vivent sur l'ensemble du territoire. Une partie de troupeaux des éleveurs était décimé. Cette insécurité a provoqué dans la zone sahéenne non seulement des pertes en vies humaines mais aussi un important effectif animal était décimé. Le bétail était non seulement la nourriture des rebelles, mais aussi une source de financement de la guerre.

Face à ces situations d'insécurité, beaucoup des éleveurs de la zone saharienne et sahéenne du Tchad, menacés par l'instabilité politico-militaire et couplés par les effets du changement climatique, ont dû quitter leurs milieux d'origine pour d'autres espaces. Les transhumants du Batha et les Ouled Rachid ont dû subir les durs effets de ces différentes crises (climatiques et sécuritaires). Pour CLANET (1994, cité par D. ZAKINET, 2015), les années de sécheresse précitées ont bouleversé « les positions des aires pastorales du Sahel central, résultat des dégradations climatiques et surtout de l'aridification ». Pour s'en sortir, certains éleveurs comme les Misséryé se sont réfugiés pour la plupart au sud (LIEUGMONG et *al.*, 2007), d'autres autour

du lac Fitri comme les transhumants Ouled Rachid ou encore à l'est du Kanem comme les Milekat (sous-Fraction) des Ouled Rachid.

### 6.2.3 Les Ouled Rachid au Fitri et les stratégies d'accès aux ressources

Les Ouled Rachid administrativement font partie de Ouaddi Rimé (Sous-préfecture de Djedda) où ils se côtoyaient avec les djatné, les khozam et séjournent ensemble au Fitri. Ce sont des éleveurs traditionnellement mobiles. Au Fitri, ils sont constitués des *cachimbets kabir*<sup>114</sup> comme les zabada (Milekat, Massalit), les Hamidés et les zioud (Darsalim, Abouzaid). Jusque dans les années 1970, ils étaient principalement concentrés dans la zone sahélienne. À cette époque, le cheptel estimé pour l'ensemble du pays à 4,5 millions de têtes. La Province du Batha occupait la première place nationale au plan cheptel. Cette position se doit à 4 quatre types grands d'éleveurs du Batha qui sont les Misséryé, les Ouled Rachid, les Khozam et les Djatné (A.K. BOURKOU et al., 2005). Les Ouled Rachid constituent la population éleveur la plus nombreuse du Batha. En dehors des statistiques fiables, les données en notre possession datent de 1954 (R. BUIJTENHUIJS, 1978), ils étaient de 40 000 personnes après les Missyriés (60 000). Ils occupaient la 2<sup>ème</sup> place en cheptel essentiellement bovin après les Missiryé (M.D. MAHAMAT, 1995). Aujourd'hui, plus de la moitié de l'effectif du bétail estimé du Fitri appartient aux Ouleds Rachid<sup>115</sup>. Leur cheptel est constitué en grande partie des bovins, des ovins, des caprins et des camelins. Le zébu arabe occupe une place importante dans le cheptel bovin.

Plus de 90% du cheptel bovin provient de la race des zébus et les Ouled Rachid occupe une forte proportion avec 85% (M.D. MAHAMAT, 1995). La robe des bovins est variée chez les Ouled Rachid contrairement aux Mysséryé où la robe blanche est préférée, ou acajou chez les kréda. Le mélange de la robe bovine tient à la double origine des animaux : occidentale où en 1830 beaucoup des vaches du centre tchadien sont mortes et orientale lorsqu'en venant signer la paix en 1907 avec les français, le Chef zabada (fraction Ouled Rachid) avait profité pour dépouiller les ouaddaïens de leurs bêtes (M.D. MAHAMAT 1995).

Les grandes sécheresses répétitives de 1984-1985 ont provoqué des diminutions en vie animales grandes. Ces pertes liées aux déficits en ressources pastorale sont été estimées à 39,72% pour les bovins et 31,61%<sup>116</sup> pour les ovins entre 1983 et 1984. Ces statistiques sont confirmées par les travaux de B. BONNET (2013) relevant que le taux des pertes du cheptel bovin est de 50%. Ces sécheresses précédées par celles de 1830, de 1911-1914 et renforcées par celles de 1972-1972,

---

<sup>114</sup> *Cachimbet kabir* en arabe a le sens de lignage majeur et s'identifie au clan

<sup>115</sup> Enquête de terrain

<sup>116</sup> Données issues des travaux de Mahamat M.D. (1995)

ont appauvri à différents niveaux les éleveurs. Pour la survie de leurs animaux, les Ouled Rachid ont préféré s'exiler vers d'autres destinations restées à l'époque inconnues comme le Fitri.

### 6.2.3.1 Les Ouled Rachid au Fitri depuis les années 70 à 2004

La présence des Ouled Rachid au Fitri a été signalée dans les travaux de : A. LE ROUVREUR (1962), S. AUBAGUE et *al.* (2004), AUBAGUE et *al.* (2007), D. ZAKINET (2015). Anciennement des agropasteurs, les Ouled Rachid ont commencé à venir au Fitri récemment suite aux sécheresses de 1973 et de 1984 (M.A. MAHAMAT, 1995). Il s'agit des sous-fractions comme les zabada (Massalit, Milekat), les Zioud (Darsalim) et les hamidé (S. AUBAGUE et *al.*, 2007). Bien avant cela, on notait la présence de quelques Ouled Rachid à Kouziwait. Ils sont là depuis 60 ans environ<sup>117</sup>. Ce sont des agropasteurs. Ils cultivaient non loin des puits où en saison sèche, ils y venaient abreuver les animaux. Les Milekats quant à eux étaient autour de Guéla et se sont mis à cultiver depuis la peste bovine de 1982 (S. AUBAGUE et *al.*, 2004). Les Hamidé Ewase quant à eux étaient autour d'Abkorno depuis 1993 (A. LE ROUVREUR, 1962), mais en nombre insuffisant.

Les autres sous-fractions étaient constituées des bouviers et des chameliers séjournant en saison sèche autour du lac Fitri, mais ne s'intéressaient pas aux activités agricoles. Ce sont les les Massalitt les Hamidé. Les Massalit séjournaient au nord-est de Yao et passaient le *Chité*<sup>118</sup> autour des mares avant de progresser vers Seita à l'est pour y passer le *seif*<sup>119</sup>, précisément autour de Mafé en saison sèche. Au *Rouchach*<sup>120</sup>, ils progressaient vers Gambir au nord, pour continuer vers Kadoura en saison pluvieuse et séjourner autour des mares. Les Hamidé passaient à l'ouest du Fitri et séjournaient en saison sèche autour d'Abourda. Certains s'y sont installés depuis 1985 et quelques rares transhumants Ouled Rachid pénétraient les marécages du Fitri ensemble avec les djatnés (BIEP, 1989). Globalement ils étaient peu nombreux (*Tableau 11*). Mais ces dernières décennies, on dénombre plus des transhumants autour du lac Fitri et les raisons sont multiples.

*Tableau 11*: Effectif des sous-fractions Ouled Rachid du Fitri des années 90

Fractions	Effectif
Darslim Massalit	49
Abouzaïd	4
Milekat	53

<sup>117</sup> Entretien de terrain

<sup>118</sup> *Chité* est la saison pastorale au Tchad correspondant à l'intervalle du 15 novembre au 15 mars

<sup>119</sup> *Seif* est l'intervalle de la période allant du 15 mars au 15 mai

<sup>120</sup> Période correspondant au début de la saison pluvieuse

Ouled Awas	30
Ouled Djoubar	27
<b>Total</b>	<b>163</b>

(Source : BIEP (1989), P. 2, A55.2)

Le nombre des transhumants globalement est estimé à 85 744 (tableau 7) individus, sur ce chiffre, près de la moitié appartient à la fraction Ouled Rachid.

### **6.2.3.2 Des Ouled Rachid de plus en plus nombreux autour des ressources du Fitri les vingt dernières années.**

Les espaces pastoraux représentent environ 38% des territoires sahéliens comme le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Burkina Faso. Elle atteint 78% du territoire de ces pays si l'on intègre les écosystèmes sahariens, c'est-à-dire moins de 100 mm de pluviométrie annuelle (B. BONNET, 2013). Avec une pluviométrie de moins de 300 mm ces zones, sont difficilement propices pour l'agriculture. Mais le pastoralisme reste le seul moyen pour leur valorisation.

Les grandes sécheresses, la croissance démographique (humaine et animale), les crises sécuritaires ont fragilisé les ressources de ces zones. Elles ont permis de diversifier tout un gradient de mobilités pastorales : du nomadisme à la sédentarisation (L.N. KOUSSOUMNA, 2008, A. GONIN, 2016) en passant par une grande variété de transhumants. Le nombre des éleveurs qui se sont convertis dans l'agriculture est de plus en plus croissant. Mais on remarque aussi un engagement des agriculteurs dans l'élevage (A. GONIN, 2016). Dans le bassin du Fitri, depuis les dernières sécheresses, plusieurs transhumants arabes ne cessent de converger autour du lac Fitri pour plusieurs raisons parmi lesquelles les ressources : l'eau, le bourgou, la sécurité et les terres cultivables. Il résulte alors une exacerbation de la concurrence entre les mises en valeur de espaces agricoles et pastorales.

#### **➤ L'eau, le bourgou et la terre : des ressources recherchées**

Si jusqu'aux années 80 les ressources naturelles de la zone humide du Fitri étaient restées à l'état naturel, les sécheresses de 1984-1985 ont montré l'importance de cette zone. Plusieurs éleveurs se sont rabattus sur cet espace à la recherche d'eau, des pâtures qui ont résisté et continuent de résister à la sécheresse. Malgré le nombre sans cesse croissant des populations riveraines pour diverses activités : maraichage, cueillette, culture de berbéré, les difficultés liées surtout à l'eau ne se sont jamais fait sentir. Les besoins d'alimentation et d'abreuvement des animaux constituent des problèmes les plus cruciaux de nos jours.

#### **✓ L'eau : facteur expliquant le départ en transhumance**

Les ressources pastorales qu'il s'agisse de l'eau, des pâturages et des terres salées déterminent les mouvements des hommes et des troupeaux. Compte tenu de la variabilité climatique ces dernières années, l'accès à l'eau devient un enjeu majeur. La zone sahélienne est réputée comme la zone pastorale. Des initiatives dans le domaine de l'Hydraulique pastorale eurent lieu certes depuis les années 50 au sahel dont fait partie le Tchad. Mais les résultats ne sont jusque-là pas satisfaisants. Et pourtant, l'objectif visait le développement et l'intensification de l'élevage en misant sur un facteur essentiel, l'accès à l'eau (C. BAROIN, 2003).

C'est pourquoi, cette zone n'arrive plus à contenir les animaux de plus en plus nombreux. La Province du Batha (où fait partie le département du Fitri) détient à elle seule plus de 12 millions de têtes de bétail (RGE, 2015). C'est dans cette zone que la nappe phréatique est la plus profonde (la profondeur moyenne varie entre 50 à 100 m)<sup>121</sup>. Cette difficulté à la profondeur de la nappe phréatique pose le problème d'investissement dans le secteur de l'hydraulique. Des initiatives en faveur de l'hydraulique pastorale dans le sahel se sont avérées très insuffisantes jusqu'à ce jour. C'est pourquoi les pasteurs éprouvent d'énormes difficultés le long de leurs déplacements. Ces difficultés s'expriment en terme des pertes de bétail (photo n° 21). En période de stress thermique, l'eau apportée par les fourrages est limitée et les animaux devront boire davantage ou se rendre plus fréquemment aux points d'eau. En effet, avec l'élévation des températures en zone sahélienne, les besoins en eau des animaux augmentent. Ces besoins en eau sont multipliés par deux, pour les zébus par exemple, lorsque l'on passe de 10 à 30°C, et doublent à nouveau par 4 entre 30 et 35°C. Or une hausse des températures de 0,5 à 1 °C et une baisse des jours pluvieux entraînent une diminution sensible des ressources en eau (G. LDJOHY et *al.*, 2020). C'est dans ce que les mares qui sont la source d'abreuvement s'assèchent rapidement et l'accès à l'eau devient un des soucis primordiaux pour les bovins mais aussi les vaches. Si les chamelles peuvent encore s'adapter aux zones dépourvues en points d'eau (C. BAROIN, 2003), L'adaptation devient difficile pour les vaches, les bœufs. C'est pourquoi beaucoup se déshydratent au cours de route et finissent par mourir (photo 19). Les études ont montré qu'il faut une quantité suffisante d'eau pour satisfaire les besoins journaliers d'une vache. Ces besoins sont évalués entre 40 à 120 litre/jours<sup>122</sup>.

---

<sup>121</sup> Informatiques obtenues auprès de Nadif Ahmed de la PPT en juillet 2023

<sup>122</sup> Web-agri.fr : <https://www.web-agri.fr> ›



*Photo 18: Mort des animaux suite à la déshydratation Abourda/Fitri, mars 2023, (Cliché : HAIWANG D.)*

Dans un contexte où la compétition croissante pour l'accès à l'eau causée par l'augmentation de la demande n'est pas prise en compte dans les politiques publiques afin de favoriser plus d'investissements (RÉPUBLIQUE DU TCHAD, 2013), les éleveurs sont obligés de quitter les zones fragiles pour les zones les plus accueillantes. C'est pourquoi, plus de 39% (Figure 11) des transhumants Ouled Rachid justifient leur présence au Fitri par l'assèchement des mares.

C'est pourquoi la proportion des transhumants rencontrés utilisant le lac comme source d'abreuvement est de 85,57% sur 97 transhumants enquêtés (figure 17). Une minorité qui ne rentre pas au lac, utilisent les eaux des ouadis ou *rijil*<sup>123</sup> (11, 34%) et 3,09% des réponses sont partagées entre ceux qui utilisent les mares aménagées, mares non aménagées et les forages. Cette forte proportion illustre l'intérêt qu'accordent les transhumants à cette ressource.

---

<sup>123</sup> Cours d'eau temporaires

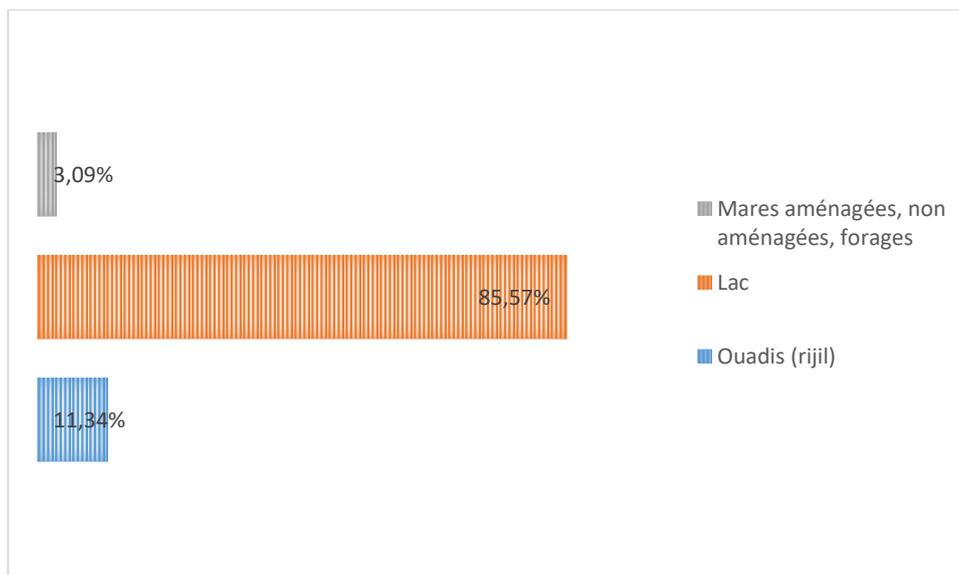


Figure 18 : Utilisation des ressources en eau en saison sèche:

#### ✓ Les prairies aquatiques, source alimentaire de préférence pour les animaux

Le bourgou est l'une des ressources disponibles en quantité et en qualité diversifiée. Il est cultivé pour leur grains (millets) ou comme fourrage. On distingue plusieurs types d'espèces de bourgou et les plus connues sont au nombre de 3 : *Echinochloa esculenta* (millet japonais) qu'on trouve en Asie de l'Est, *Echinochloa frumentacea* (millet japonais) en Asie du Sud et *Echinochloa stagnina* (bourgou en Afrique occidentale). Cette dernière variété existe partout au dans les milieux marécageux et humides au Tchad. Au Fitri, il est présent autour du lac dans les zones marécageuses et dans les 99 îles du lac Fitri et continue d'attirer des transhumants des milieux défavorisés. Les prairies aquatiques plus des transhumants en saison sèche. Sur les 97 transhumants Ouled Rachid enquêtés, 40% expliquent le manque de pâturage vert (bourgou) comme raison de leur départ en transhumance ou de leur arrivée au Fitri (figure 11). Ce déficit est à la diminution et à l'arrêt précoce des pluies ces dernières années. Aussi, il est admis que durée de la saison pluvieuse dépasse rarement 3 mois de nos jours (tableau 5).

Ces enquêtes révèlent l'importance des fourrages verts dans l'alimentation des animaux. Mais les fourrages verts jouent aussi un rôle économique important dans de nombreux pays. Les études conduites à Cotonou ont montré le rôle important de la commercialisation du fourrage vert (A. BOYA, 1999). Qu'il s'agisse du bourgou rouge ou du bourgou blanc, les deux qualités sont des espèces fourragères à haute valeur nutritive pour le bétail (0,53 à 0,69 UF/kg MS). Les études sur l'importance du bourgou (*Echinochloa stagnina*) au Niger (tout au long du fleuve Niger et au Mali : Mopti, Tombouctou, Gao (RÉPUBLIQUE DU NIGER, 2016). Selon cette dernière

étude, cette plante contient de la matière azotée digestible allant de 37g /kg MS à 86 g/kg MS autorisant une croissance moyenne de 260 g/jour variable selon les saisons. Les mêmes études précisent qu'au Niger et au Mali, le bourgou est un produit avec un rendement moyen de 10 à 25 tonnes/ha. Appartenant à la famille des graminées, il est généralement produit sur des sols lourds et fertiles principalement des vallées. Au Fitri, 71% des troupeaux des 97 transhumants Ouled Rachid (Figure 18) utilisent le bourgou pendant leur séjour en saison sèche. Il est parfois associé aux ligneux (7,21%) ou au son de mil (18,55%).

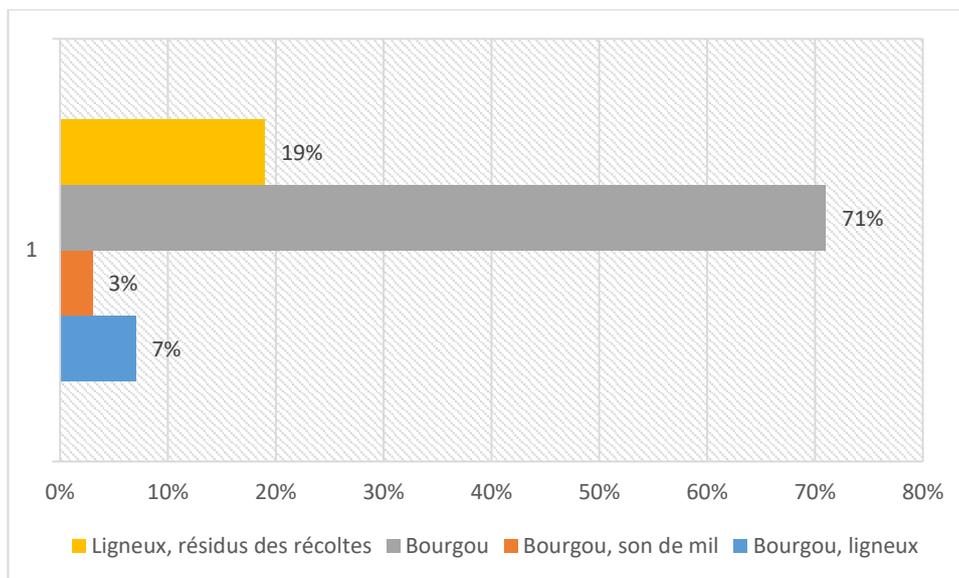


Figure 19: Les ressources fourragères utilisées en saison sèche au Fitri (source : enquête de terrain 2022, Haiwang D.)

#### - Les terres du Fitri : objet de convoitise par les transhumants

Les régions soudano-sahéliennes sont soumises ces dernières décennies à des bouleversements d'ordre politiques, climatiques et économiques. Dans de nombreuses situations locales, les éleveurs sont partagés entre les activités pastorales et agricoles en exploitant les parcelles villageoises. Même si les règles d'usage et les droits d'accès des éleveurs à la terre diffèrent de ceux des agriculteurs (M. CAMALEONTE, 2003), les éleveurs font de l'agriculture la deuxième vocation. Ils sont attirés au Fitri par la fertilité des sols et l'étendue des espaces non exploités et intègrent l'agriculture au rang des activités complémentaires.

Dans les chapitres précédents (chapitre sur les systèmes de production), il a été relevé le rôle important de la terre dans les activités agricoles du Fitri. Ce rôle précieux de la terre trouve son importance chez les transhumants Ouled Rachid qui s'adonnent de plus en plus à son exploitation. Ces éleveurs ont été convaincus du rôle de l'agriculture pour remblayer le fossé

existant ou ayant existé entre agriculteurs et pasteurs. Les raisons sont d'ordre nutritionnel, socioéconomique (équilibre alimentaire, réduction des dépenses). Certains transhumants (Hamidés, sous-groupe des Ouled Rachid), rencontrés à Abourda, sont en voie de se sédentariser. Ils excellent dans les initiatives privées comme la construction des forages, mais aussi dans l'agriculture. Malheureusement l'accès à la terre demeure pour eux un grand défi.

**- Les autres ressources en eau : les eaux des ouadis, des forages et des zones exondées**

Les ressources des zones exondées intéressent tous les éleveurs lors de la descente. Ce sont surtout les éleveurs qui ne séjournent pas à l'intérieur du lac. Ils sont constitués des Massalit d'Ati Ardep, de Seita, de Mafé, d'Angaré, d'Abkorno. Ceux qui utilisent les ouadis sont ceux de Seita, d'Angaré, ... et ceux qui sont concernés par les puisards sont ceux d'Abkorno et d'Abourda. Les Ouled d'Abkorno (Hamidés d'Abkorno) se partagent les mêmes ressources avec les autres transhumants comme les djatné/Adawné, non habitués au lac.

✓ **Les ressources fourragères et leur utilisation : les résidus de récoltes**

Aujourd'hui, ces pratiques semblent être révolues car les agriculteurs du Fitri détiennent leurs propres troupeaux pouvant les aider dans les transports. Ce changement est dû aux évolutions observées comme l'émergence des charrettes (D. ZAKINET, 2015b). Ces synergies positives (P. LHOSTE, 2004) se sont érodées suite à l'importance des troupeaux, des marchés, de l'accès aux intrants. Les agriculteurs du Fitri utilisent désormais les chevaux pour le transport. C'est pourquoi le prix d'un cheval est aujourd'hui élevé (400 000 à 500 000 f). C'est qui contraint les éleveurs aux achats des résidus de récolte pour compléter. Les prix d'achat de aliments de complémententation y compris les résidus de résidus de récoltes varient d'un éleveur à un autre figures (19) et (20).

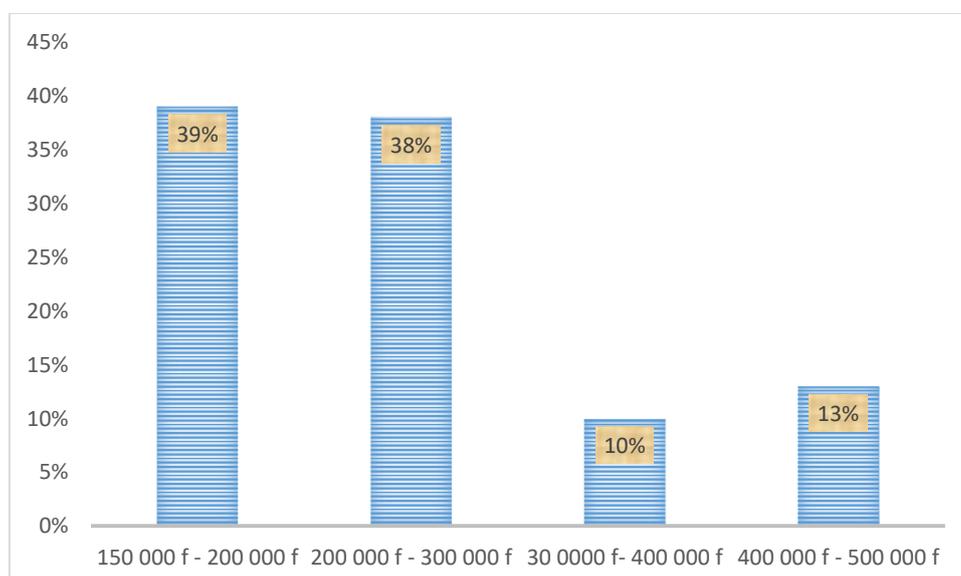


Figure 20: Les dépenses liées à l'achat des aliments pour bétail (2021), (HAIWANG, 2022)

Ajoutons que, tous les éleveurs complètent surtout lorsque les pluies s'avèrent insuffisantes comme en 2021. Des éleveurs rencontrés affirment avoir beaucoup dépensé pour compléter. Cette complémentation concerne les sons de mil qu'ils associent aux produits de doom (*Hyphaene thebaica*), les sous-produits agro-industries (Planche 7).



Planche 7 : farine de doom et du son de mil, marché de Gorko, Mai 2023, (Cliché : HAIWANG D.)

C'est vers la fin du mois d'avril et le début du mois de mai que les ressources alimentaires se raréfient. Et les transhumants utilisent plusieurs stratégies pour nourrir les animaux en cette période. Ces stratégies passent par le recours aux fourrages aériens ou aux achats des aliments à bétail. Selon la figure (19), environ 39% des enquêtés (ménages) affirment avoir dépensé en 2021 entre 100 000 f et 200 000 f pour acheter des aliments complémentaires aux animaux en 2021, 38% déclarent avoir dépensé entre 200 000 f et 300 000 f, 10% des pasteurs transhumants par contre disent que leurs dépenses tournent autour de 300 000 f et 400 000 f et enfin 13% ont déclaré avoir dépensé entre 400 000 et 500 000 f. Ces dépenses diffèrent de celles de la période des soudures de 2022 (figure 20). Les dépenses sont proportionnelles à l'effectif du bétail et à la pluviométrie. En 2021, il avait moyennement plu et cela a affecté la production fougère, c'est pourquoi certains ont dépensé près de 800 000 FCFA en période de soudure de 2022 (avril, mai, juin). Par contre en 2022, il avait beaucoup plu et les animaux ont eu moins de difficultés à s'alimenter et c'est pourquoi il y a eu moins de dépenses en 2022 (figure 20).

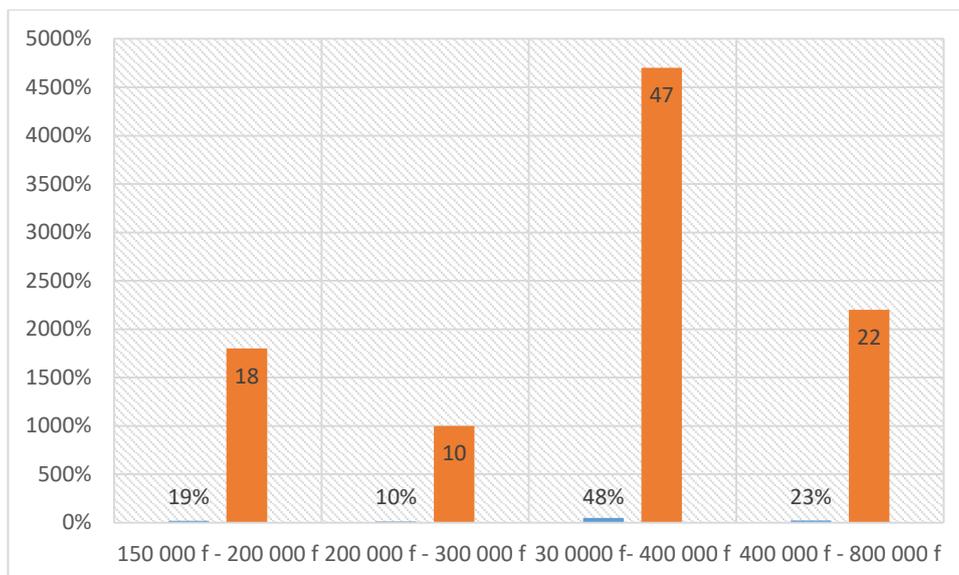


Figure 21: Les dépenses liées à l'achat des aliments pour bétail (2022), (HAIWANG, 2022)

### 6.2.3.3. Des axes (couloirs) de transhumance d'accès aux ressources identifiés mais pas officialisés

Les Ouled Rachid et les autres transhumants empruntent désormais plusieurs axes de transhumance plus ou moins formels (Figure 21). Ce sont des couloirs de transhumance. Ces axes s'étendent de l'est à l'ouest en passant par le centre. Dans le département du Fitri, ils sont répartis dans les deux sous-préfectures reconnues à Amdjaména Bilala et à Yao.

Dans la sous-préfecture de Yao, le premier couloir quitte la zone de dispersion au Nord, traverse Koutelgaba vers le sud en passant par Katoudoura, Ifen, Ifeta (grande aire de stationnement), Aldjedada (aire de stationnement). Il traverse le Batha vers Tchouari (aire de stationnement) et continue vers Gountchou (aire de stationnement), Djalwadi (aire de stationnement), Atiardep (aire de stationnement) et Alhasawya (zone de dispersion). À partir d'Alhasawiya la zone de dispersion, une branche va vers Galo, une autre vers Dogo, Amdroïd, Abkorno, Abourda, une autre vers Motchi. Ce couloir est parcouru par la fraction Djaatné (fellata Gueresh ou felleta bagar abiad, Adawné, Ouled Hassaballah), quelques Ouled Rachid de la sous-fraction Darsalim et Hamidé.

Le 2<sup>ème</sup> couloir quitte la zone de dispersion : Aworelad, Mougran, Salaya Albaladia, Kouziwait (zone de concentration et de regroupement en saison de pluie), Kitera, Ragaldjama.

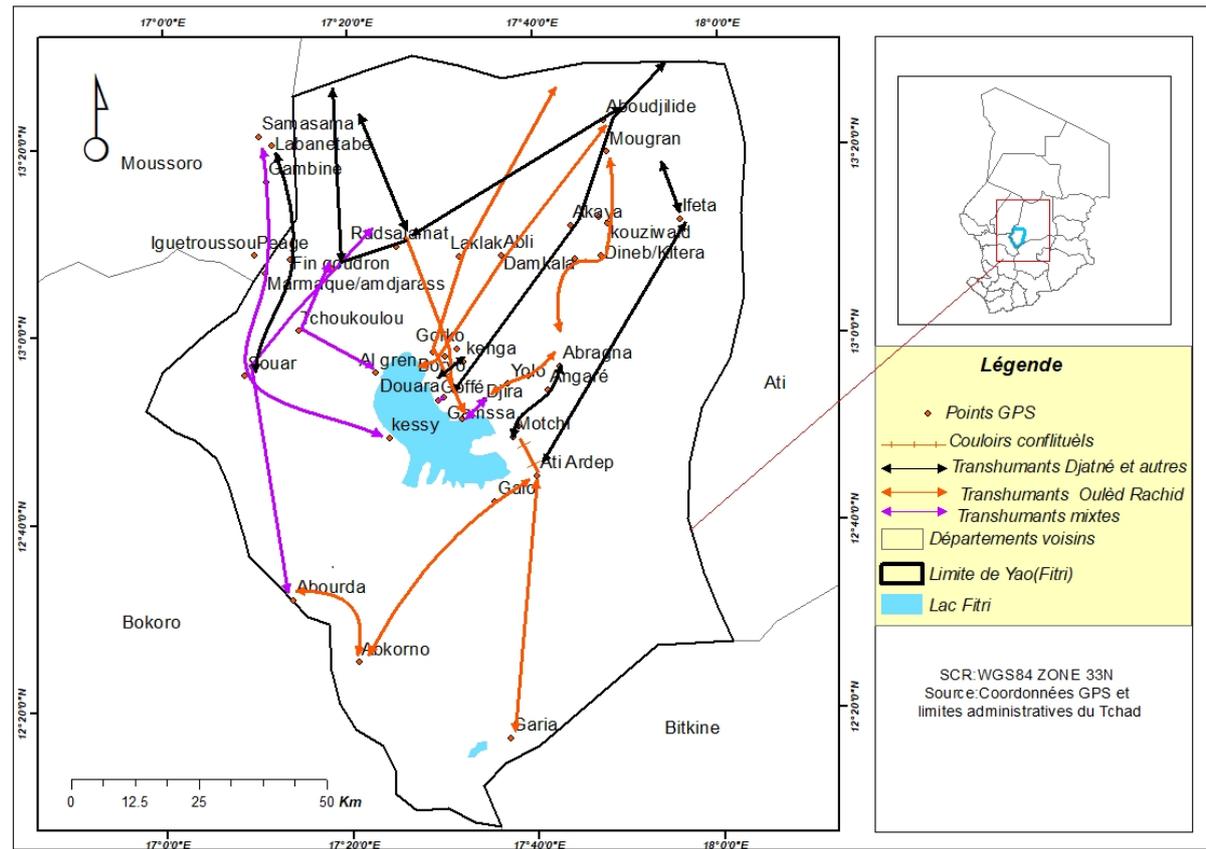


Figure 22: Les couloirs de transhumance du Fitri (Source : CNRD et enquête de terrain,2023)

Djagalo, Raska vers Yolo, Djira jusqu’au lac en passant par Taba, Ambadja. À Djagalo, il continue sur Abragna, Angaré, Gamsa, Motchi. Une partie des massalit passent par ce couloir où ils y séjournent ensemble avec les Dar-salim et une minorité séjourne autour de Yao avec les Djaatné (une moitié des Ouled Khanaïm). Ce couloir est emprunté aussi par les fellata (peuls) à « bovins rouge » habitués au lac,

Le 3<sup>ème</sup> couloir est l’itinéraire d’Akaya-Douara. Il passe par la zone de dispersion au nord : Bouloua, Aboudjilid vers Akaya au sud (zone de stationnement), Amako (aire de stationnement), Tarbaka (aire de stationnement), Goz al alga (aire de stationnement), Douara Alkoubour (aire de stationnement), Douara, Gofé jusqu’au lac. Ce couloir est emprunté par les Ouleh Khanaïm (majoritaire), quelques minorités des massalit, une moitié des djoubarad.

Le 4<sup>ème</sup> couloir est celui qui traverse Abli en passant par Abdjedad, Albahid, Almichega, Aboudjilid, Abli, Damkala, Djangoro (aire de stationnement), Mabardé (aire de stationnement). À partir de Mabardé, ce couloir se subdivise en deux : à droite une déviation mène vers Boryo Al Ardep jusqu’au lac Fitri et une autre mène vers Gorko, Forkouma, Alganatir. Ce couloir est parcouru par les khozam, les Oulet Ahmatt, une moitié des Ouled Kanaïm, une moitié des

Darsalim. À l'époque, les Abouzaïd emprunté ce couloir, mais ils vont un peu plus à l'ouest aujourd'hui.

Dans la sous-préfecture d'Amdjaména Bilala, le 1<sup>er</sup> couloir est celui de Laklak. Il est emprunté par les Ouled Rachid et une partie des Djaatné (Khozam). Ce couloir quitte la zone de dispersion au nord et passe au sud par Laklak, Abkatal et se divise en deux : l'axe gauche passe au bord du lac à Katarfala (emprunté les Ouled Rachid : les massalit) et l'axe droite passe par Boryo en direction du lac. Il est emprunté par les Khozam. Ce couloir est parcouru par les khozam, les Oulet Ahmat, une moitié des Ouled Kanaïm, une moitié des Darsalim.

Le 2<sup>ème</sup> couloir passant à l'ouest quitte à travers deux horizons différents : une branche quitte le Barh El Ghazal au Nord et une deuxième quitte Aboudjilid au Nord-est et les deux rejoignent Radsalamat. À partir de Radsalamat, ce couloir continue au sud vers Garnadkazal, Bouga, Gorko. Il se divise ensuite par deux à partir de Gorko : l'un part à Douara emprunté par les massalit et l'autre (à droite) à Lilibi emprunté par les Hamidé lesquels continuent au sud avec les Adawné où ils séjournent ensemble dans la zone d'Abourda. Mais l'entente n'est pas cordiale entre les deux groupes des éleveurs. Un autre couloir est emprunté plus par les Ouled Rachid (Hamidé, Abouzaïd, Dar-salim), Ouled Djibrine.

L'itinéraire du Marché à bétail passe par Amdjaména Bilala. C'est le 3<sup>ème</sup> couloir du côté ouest. Il quitte le Barh-El Ghazal au nord et passe par Hebling, Kourda, Moura, Riad, Tartaga, Aboudjilid, le marché à bétail d'Amdjaména bilala en provenance du nord et descend au sud vers Tchoukoulou, Agana, le lac Fitri. Il est emprunté par les Ouled Himet, les Nawala.

Plus à l'ouest à la fin du bitume actuelle (15 km environ) vers Fallé sur la route de Ndjaména, un autre couloir relie la zone d'attache des éleveurs goranes : Teley, Soungouma, Sidraye, Guisama, Gabine, samasama dans le Barh El ghazal au nord et descend au sud en passant par l'« actuelle fin de bitume » à 15 km d'Amdjaména Bilala. Il passe par par Souar au Sud. À partir de Souar, il se ramifie : l'un part à Wagna et continue à Kessy près du lac et l'autre à Abourda en passant par Guela, Kessy, Doubnoro. Ce couloir est emprunté par les goranes (communauté Yiriya) et les arabes (Adawné et Nawala boucharad).

Près de la limite du Chari-baguirmi toujours sur la route de Ndjaména vers Fallé à Igadroussou près du péage, se trouve un dernier couloir emprunté par dix groupes goranes. Ce couloir quitte toujours le Barh El Ghazal en passant par Labentabé, Igadroussou, Amdjarass (localité nouvellement créée). À partir d'Amdjarass, ce couloir se scinde en deux : l'axe gauche part à Souar et l'axe droite part à Abragna breka.

Ces différents couloirs identifiés, dont certains ont connu un début de matérialisation (Photo19), posent toujours problèmes car, en réalité, il n'y a pas eu des accords sociaux sincèrement signés mais des accords « tacitement conclus » existent et soulèvent toujours des problèmes. Aussi, si au nord, la traversée ne souffre d'aucun obstacle, à l'approche du lac au moment des cultures des contresaisons, l'espace se rétrécit davantage. À cela s'ajoute le nombre élevé du bétail et l'arrêt précoce de la pluviométrie. Les éleveurs sont obligés de procéder à d'autres stratégies d'accès sans le respect de ces couloirs de transhumance. Parmi ces stratégies, il y a la descente précoce.



Photo 19: Piquet en béton matérialisant le couloir de Kenga, Fitri, Février 2022 (Cliché : HAIWANG D.)

Une différence s'observe entre ces couloirs et ceux retenus dans les travaux de S. AUBAGUE et al (2004). Selon ces auteurs, en 2004, les couloirs parcourus par les Ouled Rachid étaient moins nombreux ou presque pas, par rapport à ceux identifiés actuellement (Figure 22)

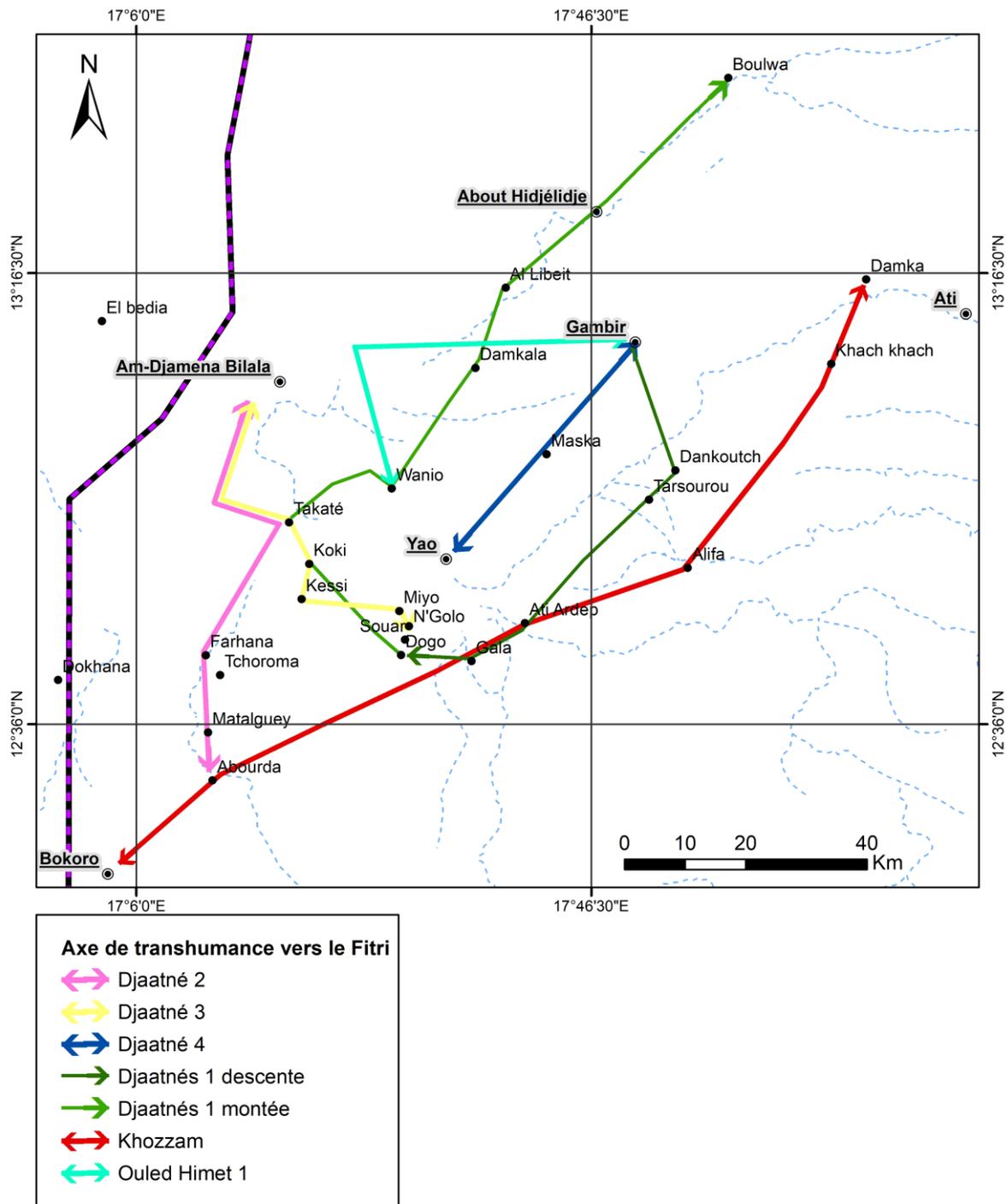


Figure 23: Les axes de transhumance vers le Fitri avant 2004 (source : AUBAGUE et al., 2004)

Sur cette figure, aucun axe n'existe pour les Ouled Rachid. Cela illustre la faible fréquentation du Fitri par cette communauté d'éleveur à l'époque. C'est certainement au cours des 15 à 20

dernières années que leurs flux se seraient intensifiés comme le montre la figure (16 et 21). Cet afflux pourrait bien s'expliquer par la dégradation des conditions écologiques au nord suite aux variabilités climatiques mais aussi par les situations conflictuelles entre ce groupe et les Khozam, suite aux évènements d'Amzafaye<sup>124</sup> de 2001.

#### **6.2.3.4 La descente précoce, une des stratégies d'accès aux ressources adoptée par les Ouled Rachid**

L'accès aux ressources est généralement libre et gratuit. Cette gratuité offre aux transhumants Ouled Rachid du Fitri toutes les possibilités d'accéder aux ressources, en dépit des entraves rencontrées. La plupart d'entre eux descendent au lac de manière plus précoce que prévu (figure 23). La descente précoce des transhumants est relevée dans plusieurs études dont celles de TCSA (2020) sur les éleveurs du Kanem, du lac et du Barh El Ghazal. Selon cette étude la descente précoce des troupeaux dans les zones de concentration de saison sèche et vers les nouvelles zones mieux fournies est favorisée par la disponibilité contrastée du pâturage. Cette descente précoce a permis d'atténuer la situation pour le gros bétail. Ledit rapport mentionne à 95 % le manque de pâturage comme facteur de descente précoce contre 5% liées aux épizooties. Ces résultats se rapprochent de ceux que nous avons obtenus au Fitri. Excepté les épizooties qui n'expliquent pas les facteurs de descente précoce. Le manque des pâturages verts (41,23%) est évoqué comme une des raisons de départ en transhumance (précoce) et 39,17% pour l'assèchement des mares et 19% pour le vol de bétail (Figure 11). La baisse de la pluviométrie influence la production fourragère (BIGOT, 2004), mais pas le seul facteur car certains paramètres sont aussi à prendre en compte comme la géomorphologie, le type de sol, l'évaporation, la transpiration dans le développement du cycle végétatif. Pour les éleveurs, l'assèchement rapide de la végétation intervient au même moment que celui des ressources en eau (mares et autres points d'eau) et les animaux ne pouvant plus résister, les poussent à migrer vers le lac Fitri non seulement pour les pâturages mais aussi pour l'eau.

Un transhumant rencontré au Fitri disait : nos animaux sont habitués aux pâturages verts et ne peuvent plus résister, à l'arrêt de la pluie car les toutes herbes s'assèchent. Mais il s'agit ici des éleveurs habitués au lac. Mais ceux qui séjournent autour du Batha (non habitués au lac) progressent graduellement au fur et à mesure que les récoltes finissent. Ils représentent 14% et ceux qui sont habitués représentent 86% (source : enquête de terrain). Ainsi, la descente des éleveurs commence aujourd'hui à partir d'octobre. La proportion des éleveurs descendant en

---

<sup>124</sup> Vers les années 2001, il y a eu à Amzafaye près de Djedda un conflit ouvert autour de l'accès aux ressources en eau (puits pastoraux) entre les Ouled Rachid et les Khozam. Ces conflits ont fait plus de morts et ont contraint certains éleveurs (parmi les khozam et les O. Rachid) à quitter leur milieu d'origine.

octobre représente 29% des 97 enquêtés contre 39% en novembre, 13% en décembre, 10% en janvier et 39% en février (Figure 23).

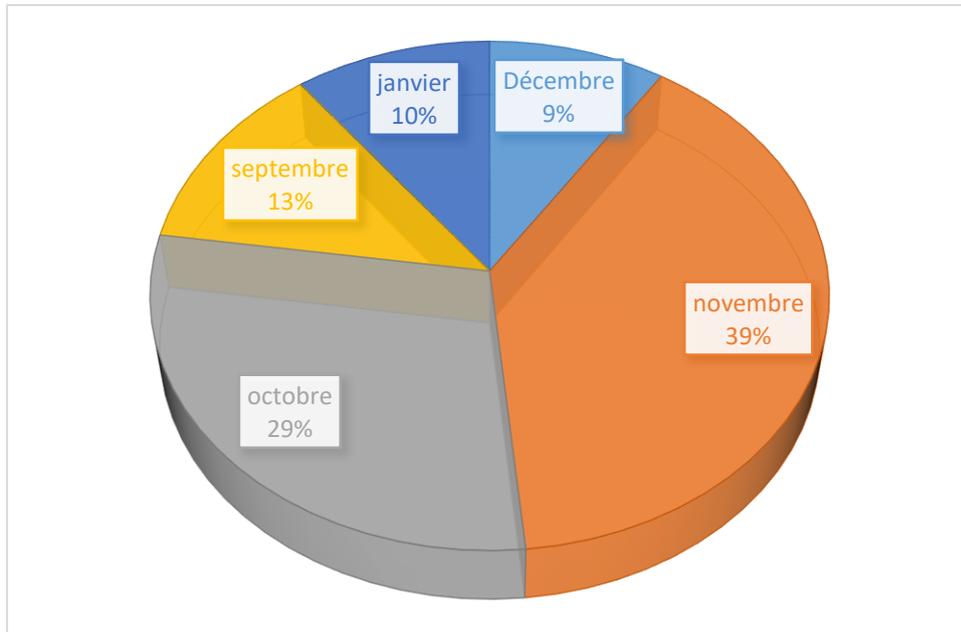


Figure 24: La période de descente des transhumants au lac Fitri, enquête de terrain, 2022 (HAIWANG, 2022.)

La descente précoce s'effectue pour la plupart des cas avant les récoltes des cultures pluviales ou juste après celles-ci et coïncide le plus souvent avec la période des cultures de décrue.

#### **6.2.3.5 La traversée du bétail la nuit, une nouvelle stratégie d'accès aux ressources**

Une nouvelle stratégie pour accéder aux ressources du lac est la traversée du bétail la nuit. Cette stratégie se pratique depuis quelques années, en raison de l'avancée des fronts agricoles et de la diversification des activités rurales, liées à une dépendance croissante des producteurs au marché (LECLERC et al., 2011). Elle est favorisée depuis les 5 dernières années au Fitri par des entraves sur les axes de transhumance (de plus en plus obstrués). L'obstruction des couloirs est ressortie comme l'un des problèmes rencontrés par les transhumants Ouled Rachid. Elle représente 39% des types des problèmes rencontrés au Fitri (figure 24).

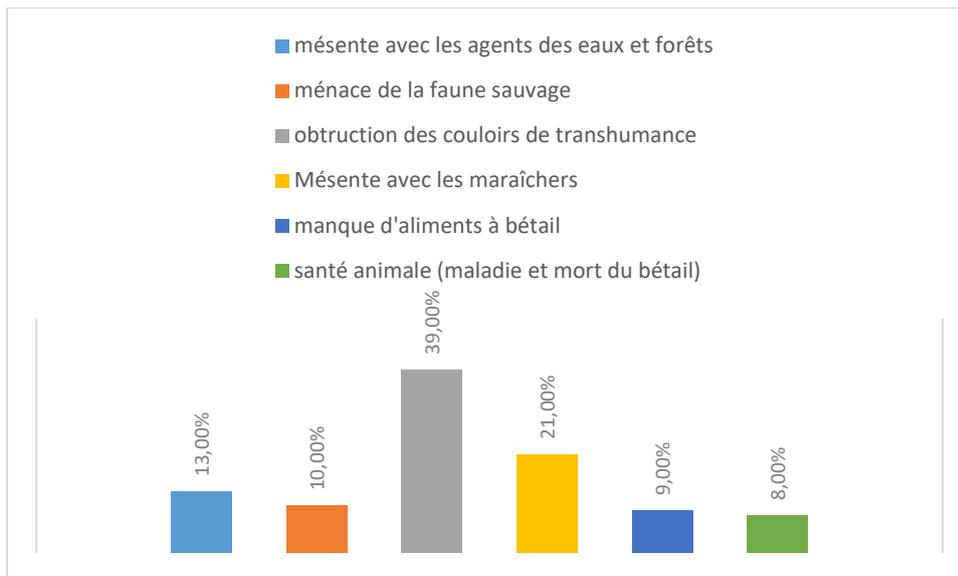


Figure 25 : Les types de problèmes rencontrés par les éleveurs, (Source : enquête de terrain HAIWANG, 2022)

L'existence partielle des couloirs et/ou leur non reconnaissance officielle posent problème. Sur une dizaine des couloirs reconnus, deux seulement sont officialisés. Très débordés par le nombre écrasant des animaux et par les difficultés de les nourrir dans les zones septentrionales, les éleveurs sont obligés de « forcer » le passage en utilisant toutes les possibilités et les stratégies parmi lesquelles la traversée nocturne. À Gamsa près de Motchi où se trouve un couloir à problème, Idriss Abadallah nous informe que les éleveurs ont changé leur stratégie ces dernières années pour accéder au lac :

Depuis 3 à 4 ans, les éleveurs, surtout les Ouled Rachid qui passent ici, ont changé de stratégie. Ils traversent les champs la nuit et parfois ils couvrent leurs museaux afin de les empêcher de brouter nos cultures. Mais nous avons constaté qu'ils dévastent malgré tout, par piétinement nos champs.

La traversée du bétail la nuit apparaît donc comme la nouvelle stratégie adoptée par les éleveurs faute des couloirs de transhumance lors de la descente.

Les autres stratégies, pour éviter les problèmes, consistent à s'éloigner des zones des cultures et faire des aller-retours pour abreuver les animaux (planche 6) entre le lac et les campements installés à quelques kilomètres du lac d'une part et d'autre à séparer les petits ruminants et les vieilles vaches au tour des campements et se servir des puisards de fortune pour les abreuver.



*Planche 8 : Mouvements entre le lac et les campements , une des stratégies des Ouled Rachid, Yao, novembre 2021 (Cliché : HAIWANG D.)*

## **Conclusion partielle**

Le Fitri est un milieu doté naturellement de ressources naturelles diversifiées. Ces ressources ont été pendant longtemps convoitées par divers acteurs y compris les royaumes voisins. De nos jours, les transhumants de plusieurs fractions gravitent autour de ces ressources : goranes, peuls et arabes. Si certains accèdent depuis lors à ces ressources grâce aux alliances signées avec les autochtones bilala (Djatné). Les Ouled Rachid de Djedda, poussés par les sècheresses des 1972-1973 et 1984-1985 sont de plus en plus nombreux. Ils n'ont pas d'alliance avec les sédentaires (dia par exemple). Avant les grandes sècheresses quelques Ouled Rachid suivaient les Djatné au Fitri mais s'arrêtaient pour la plupart sur les dunes de sable, à l'exception de quelques rares qui accédaient aux ressources du lac. Les effets des changements climatiques et de la variabilité climatique précarisent de plus en plus la vie de ces éleveurs. C'est pourquoi, à défaut d'un cadre institutionnel et règlementaire adéquat, la descente au lac n'est plus règlementée. Le pouvoir traditionnel chargé de respecter le calendrier de la descente est de plus en plus affaibli. Il est donc important de déceler les causes de l'érosion ayant affecté le système de gouvernance des ressources naturelles du Fitri dans le chapitre suivant.

## Chapitre VII : La gouvernance des ressources naturelles du Fitri

Les traditions africaines ont toujours considéré la nature et ses ressources (terre, eau, pâturages) comme des éléments sacrés et revêtus d'une nature divine (R. DILYS et *al.*, 2009). Ce caractère sacré englobe un ensemble de savoirs naturalistes et endogènes pouvant concourir à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. Elles (les traditions) accordent une priorité aux communautés locales dans la mise en place d'un système de gestion des écosystèmes naturels partagés. À l'époque précoloniale, le peuple africain possédait une organisation sociale et culturelle originale basée sur des grandes valeurs. La valeur familiale et clanique occupait une place clé (CHAPPELLE, 1986)<sup>125</sup>. La plus importante aux yeux des Africains est le fait d'être engendré, considéré comme la réalité fondamentale et la base naturelle de toute organisation sociale<sup>126</sup>. À ces valeurs s'ajoutaient des rites importants comme les rites initiatiques, deuxième constante rythmant la vie de toutes les sociétés africaines. Ces rites offraient à l'individu un vaste champ d'expression et de réflexion dès son enfance et favorisaient la cohésion entre les clans. Cependant, l'administration et l'organisation politique traditionnelle se traduit différemment en Afrique sous deux formes. La première est basée un système monarchique hiérarchisé et très structuré, influencé par les cultures orientales et islamiques et la deuxième forme est basée sur un système centralisé. Dans le cas du Tchad, les sociétés traditionnelles islamiques du nord du Tchad ont suivi le premier modèle, contrairement à celles du sud ont adopté le second modèle.

Le sultanat<sup>127</sup> du Fitri, l'un des plus anciens sultanats du Tchad, est fondé sur le premier système. Cette organisation structurée des chefs traditionnels a incité les colonisateurs à s'appuyer sur ces structures ou chefferies traditionnelles que F. BOLNAN (2013) les considèrent comme l'interface entre eux (les colons) et les populations locales. Ici, l'organisation sociopolitique est très hiérarchisée (S. AUBAGUE et *al.*, 2007) basée sur des dignitaires aux fonctions bien définies. C'est un mode d'exercice du pouvoir décentralisé, mais les grandes décisions sont prises par le Sultan. Installé dans un milieu lacustre, il présente un mode de gouvernance de ressources assez particulier à l'image du royaume du lac Léré au sud du Tchad régulant les droits d'accès aux ressources, mais différent du lac Iro occupé par une société acéphale sans institution de

---

<sup>125</sup><https://www.ambatchadberlin.de> > tourisme > peuples

<sup>126</sup>Idem

<sup>127</sup>Le sultanat est un mot emprunté à l'islam et propre dans les chefferies traditionnelles du Tchad surtout dans la zone sahélienne (Zakinet, 2015)

régulation. L'accès aux ressources naturelles et les activités qui s'y déroulent suivent un système d'auto-organisation (C. RAIMOND et al., 2019).

Le sultan assure l'administration de l'ensemble des ressources et de la population à majorité musulmane de son territoire. Il dispose d'une réglementation stricte sur la gestion de son espace. Mais cette gestion semble être érodée avec l'arrivée d'autres acteurs depuis 2016.

L'objet de ce chapitre vise à ressortir les modes de gouvernance des ressources naturelles du Fitri. Il s'agit ici plus spécifiquement d'analyser le système traditionnel de gestion des ressources et ensuite le système moderne en lien avec les outils règlementaires disponibles dans un deuxième temps.

### **7.1 Les institutions traditionnelles de gestion des ressources naturelles du Fitri**

Par institution, nous entendons, une personne morale, un organisme public ou privé, de régime légal ou social, qui a été installé pour répondre à un besoin déterminé. Le dictionnaire *Larousse* définit l'institution comme « *l'ensemble des formes ou des structures politiques, telles qu'établies par la loi ou la coutume et qui relèvent du droit public* ». À la tête de chaque structure se trouve un dirigeant dont les dénominations varient selon les institutions : Responsable, Chef, Président, chef de service, animateur, etc. Au Fitri, conformément à la coutume, l'organigramme présente le sultan à la tête suivi des Kalifat, des Kaidala et des Boulama globalement appelés chefs traditionnels. Cette structure est héritée et adoptée dès le 16<sup>ème</sup> siècle. Ici, le sultan est responsable de la gouvernance des ressources naturelles qu'il délègue des tâches à des représentants comme les kalifats à la tête de plusieurs kaidala eux-mêmes responsables de plusieurs villages. Ils sont tous, chacun à des degrés divers chargé de la gestion des ressources naturelles du sultanat.

#### **7.1.1 L'organisation administrative du sultanat du Fitri**

Dans l'organigramme administratif du Fitri, on trouve à la tête du sultanat, le sultan, chef suprême qui dispose d'une autorité administrative et traditionnelle. Il supervise toute l'administration, prélève des impôts, rend des jugements coutumiers (en dernier ressort), s'occupe de l'ordre et de la morale publique et attribue aux chefs de village, chefs de quartier et chefs de famille le droit à la gestion des terres de leur domaine. Dans l'ordre des dignitaires de la cour, le sultan est suivi par le *Tchéroma*, qui peut s'écrire *Tchoroma* ou le prince héritier. Ce prince peut être le fils aîné ou un de ses frères (frère du sultan). Celui-ci est chargé d'assurer l'intérim en l'absence du sultan. Le sultan est le chef de la plupart des villages situés au nord du lac constituant les villages mères.

Son aire d'influence couvre entièrement ces 12 villages mères<sup>128</sup> sur les 190 villages. Ils sont aussi appelés villages originels. Le sultan est lui-même le chef direct de ces villages, du lac et de ses bordures. La 3<sup>ème</sup> personnalité importante est *Goumssou*, titre donné à la mère ou à la première femme du sultan. Cette dernière s'occupe de la gestion de toutes les femmes et les filles du canton de Fitri (F. HAGENBUCHER (1968). Aussi, on trouve de nombreux dignitaires nommés dans la cour du sultan (photo 22) assurant divers services. Certains parmi eux sont chargés d'assurer sa sécurité lors des grandes rencontres publiques ou des grandes fêtes. Ces dignitaires sont choisis parmi les membres de deux clans : les Balala et les Birni. Lors des réunions/recontres publiques, qui se tiennent devant le palais royal du Fitri. Les Balala s'assoient à la droite du sultan et les Birni à sa gauche. Ces deux clans sont aussi désignés par le nom de leur lignage le plus puissant : les Batoa pour les Balala et les N'Guidjim pour les Birni.



*Photo 20: Entrée principale au palais du sultan du Fitri, Haiwang D. nov. 2021*

On trouve également des dignitaires parmi le clan Lafiya auquel appartient le lignage du sultan appelé Lafiya Houmour. Ils sont entourés d'un certain nombre de serviteurs appelés Lafiya Zourouk. Ceux-ci s'assoient soit à droite, soit à gauche du sultan, lors des cérémonies ou des réunions publiques (S. AUBAGUE et al., 2007). La sécurité du sultan est renforcée par les tribus

---

<sup>128</sup> Les 12 villages dépendent directement du sultan et non des provinces

Mbarama et Ngarmané qui se mettent successivement devant et derrière lui pendant lesdites rencontres.

Cette division politique « droite-gauche » structure l'organisation institutionnelle du sultanat. Les « Zi Dam N'Gare » sont les « bras droits » du sultan et les « Zi Guel N'Garé » sont les « bras gauche ». Les domestiques les « B'her N'Gargué », (A. MARTY et al., 2012).

Les gens de droite ont pour chef est *Yérima* (tableau 12). Ils se chargent des affaires judiciaires. Ils occupent place importante pendant les jugements coutumiers ainsi que les délibérations relatives aux affaires intérieures. Ils se réunissent lors des grandes fêtes pour partager le repas.

Tableau 12: Clans honorifiques de la cour du sultan

<b>Gens de gauche (Birni)</b>	<b>Gens de droite (Balala)</b>
Batoa	Nguidjim
Burwa	Kassawa
Dalmawa	Gaswa
Tcholmawa	Madawa
Wadawa	Fadwa
Djulwa	Kiliti

(Source : F. HAGENBUCHER, 1968)

### **7.1.2 Les acteurs de la gestion des ressources naturelles**

Comme dans les autres sultanats du Tchad, la légitimité du sultan sur les ressources du lac Fitri est reconnue par les usagers (K. A. MBAGOGO, 2019). Mais il (le sultan) hérite en même temps ce pouvoir de la culture musulmane (J-P. MAGNANT, 1978) et le gère à travers ses relais : khalifats et les administrateurs des territoires lignagers (les *kaïdala*), à qui il impute une partie de ses pouvoirs (M. NDOUTLENGAR et al., 2016). Ceux-ci veillent à l'application des règles d'accès et de gestion des conflits.

#### **7.1.2.1 Les Kalifa : « les gouverneurs provinciaux »**

Le sultanat du Fitri reste l'une des rares structures traditionnelles au Tchad qui a gardé ses anciennes traditions. Si ailleurs les kalifa sont des représentants des chefs de tribu ou de canton ayant pour rôle de valider la provenance des animaux vendus sur les marchés (D. ZAKINET, 2015), ils jouent au Fitri le rôle des gouverneurs ou des cantons dans les provinces. Mais contrairement aux chefs des Cantons où la nomination procède d'un décret, la nomination des Kalifa du Fitri relève de la compétence du sultan et de son pouvoir traditionnel local. Ceux-ci

sont choisis par les membres de leurs communautés qui les proposent au sultan pour confirmation. S. AUBAGUE et al. (2007) constatent une évolution aujourd’hui dans la nomination des Kalifat par rapport à l’époque précoloniale. Selon cet auteur, à l’époque, ce sont les fils des sultans qui représentaient le sultan dans les Provinces. Ces dignitaires (Kalifats) étaient chargés de récolter les droits de pâturage conjointement avec les envoyés spéciaux du sultan et chargés de la transhumance. Ils se chargeaient aussi de la délimitation des zones de stationnement. Aujourd’hui, les Kalifat représentent le sultan dans les différentes régions (provinces) du sultanat. Ils exécutent les décisions prises par le sultan en les transmettant à leurs sujets tout en veillant au maintien de la paix, de la sécurité des biens. L’encadrement des personnes, de la collecte de la collecte des impôts est également de leur pouvoir. Dans les villages qu’ils représentent, ils également jouent le rôle des juges de paix en accord avec les chefs de village ou « Boulama ». On compte en tout 7 kalifats (Tableau 13).

Tableau 13 : Liste des différents Kalifa du Fitri

N°	Kalifats	Chef-lieu
1	Khalifa de Guéria	Guéria
2	Khalifa Ngalnoro	Ambassatna
3	Khalifa de Seïta	Tarsourou
4	Khalifa de Manmaff	Ati Ardep
5	Khalifa de Bardah	Abourdah
6	Khalifa de Maanga	Am Djaména Bilala
7	Khalifat du sultan	Yao

Source : enquête de terrain (2022)

### 7.1.2.2 Les Boulama ou les chefs de villages

Dans l’architecture des gestionnaires des ressources du Fitri, les boulama jouent un rôle plus politique. Ce sont les administrateurs du terroir/territoire villageois et défendent les intérêts et la sécurité de leurs villages respectifs. Mais au cas il n’existe pas de kaidala dans ce village (surtout dans le contexte actuel de la multiplication des villages), ils (les boulama) peuvent se substituer au Kaidala.

### 7.1.2.3 Les Kaidala ou chefs des terres et les gestionnaires du foncier

Comme partout dans les zones rurales d’Afrique en général, ce sont les règles coutumières qui assurent la gestion foncière efficace. L’accès à la terre est basé sur des droits à la fois collectifs et individuels (K.A MBAGOGO, 2019). Ces droits sont dits coutumiers, endogènes ou internes (O. BARRIERE et al., 2019). Ils sont appliqués différemment dans les sociétés agraires du Tchad.

Au sud du Tchad par exemple, la terre appartient à la communauté et sa gestion relève du chef de terre, prêtre du culte et en même temps administrateur. En zone sahélienne, les conquêtes arabes et les principes du coran ont occasionné la disparition de certaines pratiques (T. ROASNGAR, 2004). La zone humide du Fitri fait partie intégrante de l'ancien royaume (sultanat du Fitri) qui a gardé son fonctionnement très structuré autour d'un pouvoir central. Les ressources naturelles : foncier, ressources en eau, pâturages sont exploitées par les différents utilisateurs. Ces ressources sont gérées par les autochtones suivant les pratiques coutumières sous le pouvoir prépondérant du Sultan (O. BARRIERE et al., 2019). C'est le sultan qui a une légitimité proclamée sur toutes les ressources naturelles en général et sur les ressources foncières en particulier. Cette légitimité lui est dévolue et reconnue par les membres de sa communauté et les autres usagers.

Mais, le sultan gère ces ressources par délégation des pouvoirs aux acteurs clés comme : les *Kaidala*, les *Ngarboulou*, ect. Administrateurs des territoires lignagers, les *Kaidala* veillent à l'application des règles d'accès et de gestion des conflits fonciers. Ils sont chargés, à différents niveaux, de l'attribution des terres y compris celles de la réserve foncière du sultanat. Les *Kaidala* sont les dépositaires du foncier. Ils règlent en même temps les différents litiges à l'intérieur du groupe et rendent compte de la gestion de toutes les ressources foncières. Ainsi, chaque clan (communauté) à son espace au sein duquel il pratique ses activités. L'aire d'influence du *Kaidala* peut couvrir plus de 5 villages. Ce sont des garants d'une utilisation démocratique des ressources de la terre (F. COUREL et al., 1997) et leur fonction est héréditaire. On compte environ plus de 108 clans répartis dans différents villages et chaque clan a son propre *kaidala* « Chofolo » (O. BARRIERE et al., 2019). Parmi eux, 12 ont en plus de la gestion des terres, un pouvoir sur la gestion des eaux du Lac Fitri, ainsi que sur les ressources aquatiques. L'accès à la terre se fait par héritage, par don ou par location et non par vente, selon les types de terres. Ces structures sont représentées par Mbagogo (2019) selon la figure (25) de la manière suivante :

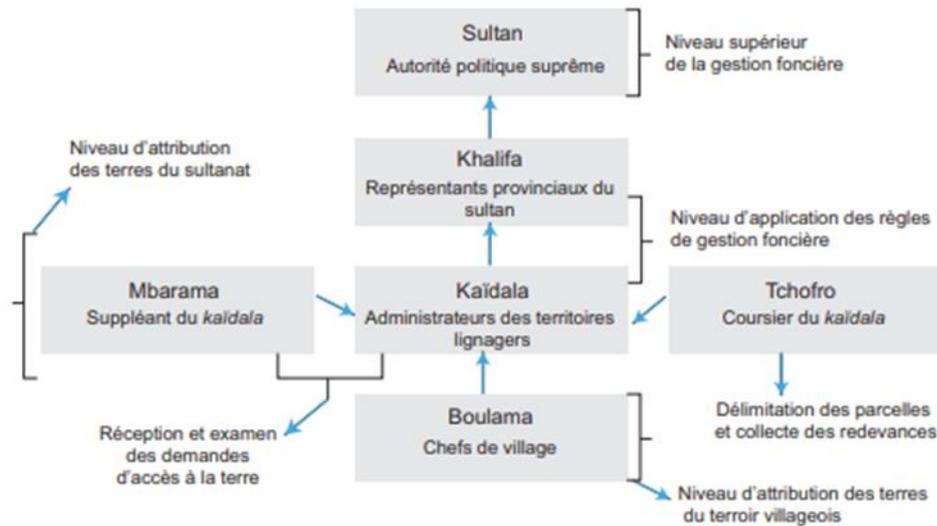


Figure 26: Organisation politique et acteurs de gestion foncière traditionnelle au Fitri (Source :K.A. Mbagogo, 2019)

C'est ainsi qu'affirme Mahamat Hissein Kaidala, membre de la communauté bilala et chef d'antenne PASTOR Centre et ressortissant du Fitri<sup>129</sup> :

La terre au Fitri est répartie entre les communautés (entre les différents clans) depuis la nuit des temps, surtout celles qui sont autour du lac. Mais certains clans n'ont pas d'espaces, surtout dans la zone humide. En effet, l'appropriation dépend de l'ordre d'arrivée dans la zone. Traditionnellement, la répartition des ressources : terre cultivables, aires de stationnement (pour les éleveurs), zones de pêche, etc... sont gérées par les Kaidala qui s'y trouvent depuis fort longtemps.

Notons que globalement, le système foncier tchadien, malgré ses particularités, se rattache aux grands systèmes fonciers classiques néo-africains (RÉPUBLIQUE DU TCHAD, 1994). Officiellement la terre appartient à l'État selon le droit moderne au Tchad. Mais dans la pratique, au Fitri, le foncier reste la propriété de la communauté et « ne peut faire l'objet de privatisation ». Le sultan et les autres autorités traditionnelles (Kalifat, Kaidala, Boulama) jouent le rôle de gardien du patrimoine foncier, veillent à sa conservation, à sa répartition et sa transmission selon les règles locales en vigueur (Verdier, 1986, cité par S. AUBAGUE et al., 2007). Ces derniers

<sup>129</sup> Entretien en février 2022

reçoivent en contrepartie la dime ou la *zakat* résultant des obligations religieuses. Toutefois, la vente des terres lignagères est interdite, mais sa location n'est pas interdite.

Ainsi, comme les terres au Fitri sont réparties à l'intérieur de chaque groupe lignager, leur répartition et leur gestion se déroule également à l'intérieur des lignages à travers les *boulama*<sup>130</sup> et les *kaidala*. Le mode d'accès au foncier varie selon les types de terre.

#### - **L'accès aux terres pour les cultures de décrue**

Les terres de décrue sont gérées différemment des terres sableuses ou des cultures de saison des pluies. Elles sont plus riches du point de vue agronomique. Ces dernières années, les superficies de terres de décrue ont augmenté. Elles se situaient en 1989 entre 5 000 et 15 000 ha selon l'ampleur des crues (BIEP, 1989) à 80 000 ha (A.N. KEMSOL et al., 2019). Ces terres sont les plus fertiles avec un rendement oscillant entre 1000 à 15 000 kg/ha<sup>131</sup> équivalent de 10 à 15 sacs de mil décortiqué (pour le bérébé). L'accès à ces terres ne doit faire l'objet de donation définitive mais de prêt. Sur ces terres l'étranger n'a droit qu'à une exploitation n'excédant pas 3 à 10 ans de peur de s'en approprier (K.A. MBAGOGO, 2019). Le prêt est « conditionnel » au sein des membres d'un même lignage et n'implique pas nécessairement l'intervention du chef de terre (*kaidala*). Il est possible de donner de la terre à son gendre (petit fils considéré comme étranger à la communauté) avec interdiction de la vente. Quand le mari de la fille décède, ses enfants n'ont pas aussi le droit d'héritage car la terre ne leur appartient pas.

#### - **L'accès aux terres de cultures de saison des pluies**

Du fait des contraintes liées aux caprices climatiques, pour les terres de cultures pluviales, sa gestion pose moins de condition (compte tenu de son faible potentiel productif). Ces terres ne font pas l'objet d'une réglementation rigoureuse et de compétition particulière (K.A. MBAGOGO, 2019). Le *Boulama* peut la réattribuer à celui qui en exprime le besoin à condition qu'elles ne soient ni vendues ni louées. Ces terres sont gérées par quelques segments lignagers.

#### - **L'accès aux terres des « réserves »**

Toute la communauté du Lac Fitri est chargée de veiller à la bonne gestion des terres pour la génération future (O. BARRIERE et al., 2019). Par ailleurs, il existe des terres lignagères et des réserves foncières appelées terres de « bonte » dans les différents clans. C'est sur ces terres de

---

<sup>130</sup> Les *boulama* sont les chefs de village. Ils assurent un rôle plus politique mais en cas d'absence du *kaidala*, le *boulama* peut se substituer au *kaidala* dont il dépend.

<sup>131</sup> Enquête de terrain

réserve les Kaidala, sur instruction du Sultan, peuvent louer ou attribuer à ceux qui en expriment le besoin. La procédure d'octroi consiste à demander au kaidala qui informe le sultan et c'est sur son accord que le kaidala peut instruire le « *Marama*<sup>132</sup> » pour délimiter.

Quant à la location, il existe plusieurs situations (A. MARTY et al., 2012). La location peut porter sur les réserves et le Kaidala est le garant. Mais elle peut porter sur les terres appartenant à des propriétaires individuels (sur des terres héritées). Le premier cas réside dans l'entente entre le Kaidala et le locataire lesquels décident de partager la récolte à parts égales. Pour le deuxième cas, le locataire peut payer pour une durée d'exploitation fixe. À Gamsa en 2023 le prix de la location variait entre 7 500 f à 15 000 f l'hectare pour un an. Il s'agit bien des terres pour les cultures du sorgho de décrue. À l'époque, cette location était symbolisée par des « petits cadeaux ». –

#### - **L'accès à la terre pour les éleveurs : le cas des Ouled Rachid**

Comme le disait M. CAMALEONTE (2003), les droits d'accès aux ressources pastorales (y compris la terre) restent à négocier au cas par cas, le plus souvent entre les éleveurs et les populations sédentaires locaux ou des zones transitaires. C'est pourquoi, au sujet de l'accès aux ressources foncières du Fitri, Mahamat Al Hissein, un Ouled Rachid rencontré à Motchi (Photo 21) réagit :

« Nous n'avons pas de la terre au Fitri, elle ne nous appartient pas. Nous ne pouvons ni forer un puits, ni construire. Notre terre est à Djedda. La terre appartient aux bilala ».

Mais au contraire, les éleveurs rattachés au sultan ont la possibilité, à travers les alliances, d'accéder à la terre. C'est ainsi que les Djatné (transhumants du sultan) ont un accès facile. Ce qui n'est pas le cas chez les autres transhumants non rattachés au sultan, y compris les Ouled Rachid. Cela soulève la question juridique à propos de l'utilisation de la terre par les éleveurs non rattachés au sultan au Fitri. En effet, les textes juridiques sur le foncier n'ont pas déterminé le statut du foncier pastoral. Le droit écrit reconnaît l'appropriation foncière à travers sa mise en valeur pendant une durée de dix ans.

---

<sup>132</sup> Le chargé de la délimitation des parcelles



Photo 21: Entretien avec les transhumants Ouled Rachid (Darsalim) à Motch/Fitrii, Février 2022 (Cliché : HAIWANG D.)

#### 7.1.2.4 Le rôle du *Ngarboulou* et de *Ngarmané* dans la gestion des ressources du lac : la gestion des activités de la pêche

L'eau dans le Sahel revêt une importance capitale que sa gestion rigoureuse est une nécessité absolue. La tradition Bilala à travers le Sultan accorde une importance à l'eau, surtout le lac Fitri. Ce lac qui est la version miniature du lac Tchad est nanti de multiples ressources : terres pour les cultures, poissons, pâturages, etc., dans une zone où sévit la rareté (F. COUREL et al., 1997). Les populations riveraines traditionnellement y pratiquent de plusieurs activités : agriculture, élevage, la pêche etc. Le sultanat a confié la gestion des ressources de ce lac à un responsable nommé le *Ngarboulou*. Il est secondé dans ses tâches par le *Ngarmané*. Le *Ngarboulou* est le responsable exécutif et Chef spirituel de l'eau. Son rôle est beaucoup plus spirituel et consiste à collecter de la zakat pour les sacrifices et en même temps s'occupe-t-il des activités de la pêche à travers le culte *Margaî*, Esprit du Fitri,<sup>133</sup> propre à chaque unité villageoise. Le culte *Margaî* permet de régler le comportement de tous en lien avec le lac, avec les ressources, avec la brousse et avec la terre. Il légitime en même temps la politique (gouvernance) et établit un dialogue nécessaire entre les esprits du Fitri et les hommes. Ce dialogue passe par des phases tendues lors des crises écologiques, comme l'insuffisance des crues, la baisse drastique des prises de poissons, l'invasion des insectes et des oiseaux, les désordres sociaux, etc. Le détenteur (possesseur) de la *margaî* est plus ou moins puissant selon la force du lien héréditaire établi entre

<sup>133</sup> Fitri en langue bilala signifie grande mare et le *Margaî* est l'esprit qui surveille cette mare.

avec les « forces du lac » (F. COUREL et al., 1997). Il exerce son pouvoir sur la partie du Fitri la plus proche du village et des îlots qui en ressortent, y compris la zone de décrue.

Les chefs des 12 clans riverains sont au rang des Kaidala : les *Ngarboulou*. Ces chefs détiennent le pouvoir sur l'eau, réalisent les rites et des sacrifices, implorent la clémence d'Allah (Dieu) sur les eaux du lac, sur ses ressources. Pendant les sacrifices dédiés aux génies de l'eau (qui précèdent généralement les périodes de pêche), aucun pêcheur n'a le droit de pêcher. L'autorité politique sur tous les aspects des liens homme-nature, joue un rôle de garde-fou contre les actions prédatrices des utilisateurs des ressources du milieu. C'est pourquoi, des offrandes à la *Margaï* sont effectuées dès les premières pluies avant les semailles et avant les périodes de pêche et à l'occasion les bilala prennent de la bière de mil (A. LE ROUVREUR, 1962).

Selon le Proviseur Adel-Aziz Abakar de Yao issu de la communauté bilala, que nous avons rencontré le 15/11/2021 :

Le Ngarboulou est le responsable chargé de la gestion de la pêche. Son rôle est aujourd'hui affecté par la religion<sup>134</sup>. C'est lui le seul à détenir le secret de la pêche. Il assure les sacrifices dédiés à la pêche pour une bonne production, garant du respect du calendrier est assisté dans ses tâches par le Ngarmané qui l'aide à collecter tout ce qui sert au sacrifice. Il ordonne l'entrée dans l'eau après les sacrifices pour la pêche et en même temps pour tous ceux y entrent pour d'autres activités (les éleveurs y compris). Le calendrier était bien établi. Pendant la saison des pluies, il n'y aucune activité de la pêche. Cette période permet au poisson de se multiplier et de se reproduire en suivant les mouvements d'eau (en saison des pluies, lors des crues, les poissons sortent du lit majeur du lac) pour peupler les bras du lac et les mares environnantes qui deviennent des zones de pêche en cette période.

#### **7.1.2.5 La gestion des ressources pastorales : l'eau et les pâturages nécessaire à la survie du bétail**

Le système pastoral au Tchad à lui occupe 80% du système d'élevage. La mobilité est à la base de ce système et permet de tirer la meilleure partie des conditions de pâture et de la disponibilité en eau variable selon les saisons et les régions. Elle consiste en des modalités de contrôle et d'exploitation (des ressources) par l'homme (S. KRATLI, 2010). Cette mobilité supporte un grand nombre des fonctions assurées par des comportements sociaux, alimentaires, sexuels. Il implique une grande disponibilité des ressources variées (eau, pâturage). L'existence des points d'eau, constitue une condition nécessaire de l'utilisation des pâturages (C. BLANC-PAMARD

---

<sup>134</sup> Les bilala sont devenus grâce à l'occupation Ouaddaïenne

et *al.*, 1994). Composante essentielle des pratiques pastorales, la mobilité pastorale (permet de valoriser les autres ressources comme la terre (RÉPUBLIQUE DU TCHAD, 1994, S. OUMAR, 2009). La diversité des transhumants aux origines diverses au Fitri, implique une gestion des ressources pastorales particulière. Cette gestion va de pair avec l'organisation sociale de ces différents groupes en lien avec les rapports qui les lient aux bilala.

### ➤ **Les conditions d'accès aux ressources à l'époque**

L'espace lacustre du Fitri a constitué depuis longtemps une zone d'attraction, une sorte d'« Eden pastoral » (F. COUREL et al., 1997) pour de nombreux transhumants à cause de l'abondance des ressources pastorales variées : eau, pâturages naturels variés, résidus de récoltes issus.

En milieu musulman, l'eau constitue un élément régulateur des pratiques pastorales et jouit d'un statut particulier. Selon le droit islamique : « l'eau est un don de Dieu » et l'accès à cette ressource ne devrait en principe souffrir d'aucune servitude ». Cependant, la gratuité d'accès à l'eau prônée par cette loi n'exclut pas que certaines règles s'imposent pour prévenir d'éventuels conflits. A. MAMOUDI et al. (2013) pensent qu'il revient aux chefferies traditionnelles locales qui incarnent à la fois la tradition et l'autorité de l'État d'édicter certaines règles. Au Fitri, ces règles concernent les accords définis entre les transhumants avec les gestionnaires représentés par le Sultan, les *Kalifats* depuis des siècles (A. MARTY et al., 2012, D. ZAKINET, 2015).

L'accès aux ressources naturelles par les transhumants en zone d'accueil à l'époque précoloniale faisait l'objet d'une entente préalable entre les chefs sédentaires (représentés par le sultan ou les Kalifats) et les représentants des éleveurs (chefs de campements). Des taxes d'accès étaient exigées des transhumants avant leur descente. Elles sont présentées sous forme des cadeaux en nature : animaux, sucre, thé, etc. Ces cadeaux variés, étaient complétés par le respect de la période et ou du calendrier des récoltes. Les transhumants du sultan appelés aussi « Djatné du Fitri »<sup>135</sup> accédaient aux ressources grâce aux alliances, mais une valeur symbolique appelée redevance, ou droit de pâture ou encore le *Hag-al-gesh*<sup>136</sup> était toutefois perçue. La valeur du *Hag-al-gesh* était estimée à 5% sur les bœufs et les moutons<sup>137</sup> y compris les produits des juments en pays bilala. Cette valeur variait de 1 tête pour 200 bœufs ou 200 moutons. En plus du *Hag-al-*

---

<sup>135</sup> Il existe deux types de djatné au Fitri (Marty et al, 2012, Zakinet, 2015) ceux qui dépendent du Fitri et ceux qui dépendent de la sous-préfecture de Djedda.

<sup>136</sup> *Hag-al-gesh* est une sorte de cadeaux que les transhumants apportant au sultan avant d'accéder aux ressources. Ces cadeaux étaient très symboliques : pain de sucre, agneau, ect.

<sup>137</sup> Selon Hagenbucher (1968)

*gesh*, certains droits (cadeaux) étaient versés au sultan et comprenaient selon D. ZAKINET (2015 a) :

- Le *Hag al kadmoul* ou droit du turban. Ce droit est dû par un chef de campement au sultan pour l'avoir nommé. En retour, le chef de campement apporte des cadeaux aux chargés de mission du sultan qui les lui remettent.
- *Hag al salam* ou droit de salutation, payé par tout Arabe qui se présente chez le sultan ou chez son représentant pour lui rendre visite, pour demander justice ou n'importe quelle faveur.
- *Hagal Difan* ou droit d'hospitalité est une obligation du chef de campement d'héberger et de nourrir un émissaire du sultan

Ces différents cadeaux constituent une sorte d'impôt coutumier perçu par tous les chefs traditionnels au Tchad en particulier dans les « pays des royaumes et des sultans »<sup>138</sup>. L'impôt coutumier était ancien au Tchad (D. ZAKINET, 2015 a). Il existait avant la colonisation et faisait partie des principales ressources des chefs traditionnels, constitué principalement des redevances à caractère foncier, les amendes judiciaires, les privilèges liés à la fonction de la chefferie. Ces droits d'usage des ressources naturelles étaient consentis par les membres de la communauté (O. BARRIERE et al., 2019) et garantissaient la bonne cohabitation entre les différentes communautés. Chaque partie profitait des bénéfices de ces alliances. En plus de ces droits d'accès au pâturage, il y a d'autres redevances traditionnelles comme la *Zakat*<sup>139</sup> (impôt sur les récoltes). Au sud du Tchad, le droit de pâturage était versé aux chefs sédentaires chaque année à l'époque coloniale (A. MARTY et al., 2012). Cette pratique est similaire à celle pratiquée au Mayo-kebbi Ouest du Tchad notamment autour du lac Léré où le *Sarki-Sanou*<sup>140</sup> se charge de la collecte de la zakat auprès des peuls séjournant autour de ce lac, à la frontière avec le Cameroun. Cela montrait la prédominance des droits coutumiers dans les pratiques pastorales (P. DAGOU, 2004).

➤ **La « dia » ou prix du sang, pacte de solidarité, de cohésion et d'entente entre les communautés**

En plus du droit de pâture, au Fitri, certaines alliances comme le droit du sang ou la « dia » étaient signées entre les transhumants Djatné et les sédentaires bilala. Elle n'est pas perçue (payée) par

---

<sup>138</sup> Terme employé pour désigner les États sahéliens : royaumes et sultans avant la colonisation

<sup>139</sup> La *zakat* ne concernait que les djatné du sultan ou les djatné du Fitri qui avait droit aux terres de cultures attribuées par le sultan

<sup>140</sup> Ministre de l'élevage délégué par le Gong de Léré pour la collecte des redevances et de la délimitation des aires de séjour aux transhumants et agropasteurs.

les communautés signataires et constitue le socle sur lequel se fondent et se consolident les relations entre ces différentes communautés du Batha. Fondé sur le Coran, il permet de se soutenir mutuellement. La dia était en nature. Sa valeur pour les non signataires était estimée à 100 bœufs et 100 chevaux et un cheval était l'équivalent de dix bœufs. Aujourd'hui, elle est estimée à 5 000 000 FCFA<sup>141</sup>. Ceux qui ont des *ahalié* (alliance) ne payent qu'un montant forfaitaire pour accomplir les cérémonies de deuil. Les communautés non signataires de la dia avec les bilala sont constituées des Arabes du Batha : Khozam, Ouled Rachid, Missirié et Ouled Himed et les Bilala. Le versement de la Dia est systématique entre ces communautés et les bilala. De la même façon, il n'existe pas d'alliance entre les Kréda du Bar El Ghazal et les Bilala. Grâce à ces alliances entre les Djatné et les bilala, certaines communautés, les Djatné ont pu s'insérer au Fitri et ont accès à toutes les ressources. Ce qui n'est pas chez les non signataires (les khozam, Ouled Rachid, goranes, etc.).

#### ➤ **Les conditions d'accès aux ressources pastorales aujourd'hui**

Les règles (droits de pâture, droit de passage ou de la traversée du bétail) étaient tolérées pendant une bonne partie de l'administration coloniale, avant leur suppression par les administrateurs coloniaux en 1947. La suppression des taxes était liée à la réforme instituée par les administrateurs coloniaux qui jugeaient trop nombreuses les taxes perçues par les chefs traditionnels<sup>142</sup>, malgré qu'elles persistassent qu'en 1974 avant d'être arrêtée en 1975 (P. DAGOU et *al.*, 2005 a), où es éleveurs versaient toujours cette redevance au sultan. Le respect de ces règles d'accès permettait une cohabitation apaisée et évitait les problèmes avec les agriculteurs.

La réglementation endogène de la gestion des terres et des autres ressources sous le régime de détention du droit d'usage qui était reconnue par tous les membres de la communauté du Fitri. Celle-ci a beaucoup évolué de nos jours (les 5 dernières années). Il y a cela 5 à 6 ans, la vente des terres pour les cultures et pour l'habitat des éleveurs a commencé à Amdjaména Bilala et à Abourda. Ce qui fragilise les méthodes traditionnelles de gestion de ressources naturelles sous tous ces aspects. Selon D. ZAKINET (2015 a), la dérèglementation de l'accès aux ressources

---

<sup>141</sup> Enquête de terrain.

<sup>142</sup> Les chefs traditionnels chargés par les administrateurs coloniaux percevaient à la fois les taxes officielles (impôts véritablement reconnus) et les taxes coutumières (redevances). Mais les taxes coutumières étaient jugées par les administrateurs comme des taxes de trop.

pastorales du Fitri remonte aux conflits de 1947 et cela aurait marqué le début du « désordre » actuellement constaté et fragilisent l'ancien système mis en place.

Le calendrier de la transhumance qui était à l'époque était proportionnel au calendrier du semis et de la récolte des champs n'est plus respecté. Et pourtant ces règles et droits permettaient la bonne cohésion et évitaient les conflits. Selon le Kalifa de Yao : « *Avant, les transhumants respectaient la période de récolte, il n'y avait aucun problème et nous vivions en parfaite harmonie* ».

Aujourd'hui, les choses ont changé. Les éleveurs ne respectent plus la période de descente (cf. la descente précoce, chapitre 6). Si l'accès à l'eau du lac et des Ouadis est gratuit, à Abourda, la situation est autre chose. L'eau ne s'obtient qu'auprès des propriétaires privés qui disposent d'un droit exclusif sur les forages. Chez ces propriétaires privés, l'eau est donc payante compte tenu de sa rareté. Nous l'avons signalé plus haut (chapitre 2) que les éleveurs abreuvent leurs animaux à 25 f par tête et par jour. Ceux ne détenant pas assez de moyens sont obligés d'abreuver leurs animaux un jour sur trois. C'est pourquoi certains éleveurs sont aujourd'hui propriétaire de leurs propres forages et louent leur service aux autres éleveurs comme à Abourda (photo 20)



Photo 22: : Forage Privé d'un agropasteur Hamidé (Ouled Rachid) à Abourda, Mars 2023 (Cliché, HIAWANG D.)

➤ **L'accès aux résidus des récoltes**

Quant aux résidus des récoltes, la diversité des ressources pastorales et des animaux au Fitri obligent les transhumants à suivre le comportement et les habitudes de leurs animaux en suivant les types de ressources. Selon Mahamat Al Hissein, un transhumant Ouled Rachid rencontré le 18/11/2021 à Ambasatna :

« Au Fitri nous sommes nombreux et il y a ceux qui séjournent au lac et ceux qui exploitent les ressources extérieures du lac (les zones sèches) et les résidus des récoltes. Nous les autres, nos animaux sont habitués au lac et aux pâturages verts du lac. Les animaux bougent en fonction des ressources et des saisons. Après la fin de la saison des pluies, Ils (nos animaux) ne peuvent résister, sinon les animaux vont mourir. Ce qui nous oblige juste après la saison des pluies, à descendre au Fitri ».

Les éleveurs rencontrés à Seita, Mafé, Id Al Haraî utilisent plus les résidus de récolte en saison sèche contrairement aux autres Ouled Rachid qui séjournent plus de 7 mois dans les îles du lac. Les Ouled Rachid qui ne séjournent pas au lac représentent environ 14%. Les raisons avancées sont liées à l'habitude et l'exposition des animaux aux maladies suite au piétinement pendant de longues heures dans l'eau. Par conséquent, ces éleveurs sont obligés de séjournier dans les zones sèches et nourrissent les animaux avec les résidus de récolte. L'accès aux résidus des récoltes qui à l'époque était gratuit est aujourd'hui payant. Le cout est évalué entre 15 000 et 20 000 f l'hectare de tige de berbéré. Cette pratique semble être nouvelle. En effet, une complémentarité entre les transhumants et les agriculteurs bilala existait et consistait à échanger les résidus contre la force du travail fournie par les éleveurs. Il s'agit du transport des récoltes (A. MARTY et *al.*, 2012, D. ZAKINET, 2015 a). Une telle pratique était répandue dans la zone sahélienne comme dans la zone soudanienne. En zone soudanienne tchadienne, elle visait à valoriser les terres cultivables par les déjections animales à travers un contrat (A. BOUBA, 2003 a, A. BOUBA, 2003 b), pour pallier aux besoins alimentaires (céréales-lait) de la famille. Par ces types de contrat, les éleveurs agriculteurs arrivaient à avoir de bons rendements céréaliers en valorisant les déjections des animaux (stationnement des animaux, la nuit).

#### **7.1.2.6 Les cantons, un maillon des nouveaux acteurs**

Par définition, le canton est une unité socio-administrative créée par l'administration coloniale au début du 20<sup>ème</sup> siècle (F. RÉOUNODJI et al., 2005). Le chef de Canton est nommé par l'État après consultation de la population. Il correspond généralement à un ensemble clanique ou tribal sans qu'il y ait toutefois une coïncidence totale entre eux et est circonscrit par une limite géographique : le territoire. De façon générale, le canton est pour les sédentaires. Il est l'équivalent des groupements pour les tribus nomades. Ces derniers sont des unités sociales (au

sens administratif). À la différence du canton qui contrôle un territoire, le groupement n'a pas de territoire propre (du moins officiellement) et sa cohésion interne repose essentiellement sur des liens de parenté.

À l'époque coloniale, les autorités coloniales se sont servies de ces chefs traditionnels comme des courroies de transmission entre les pouvoirs coloniaux et les populations indigènes. Et d'ailleurs, l'expression « chefferie traditionnelle » est une invention du colonisateur que l'État postcolonial a simplement récupéré et affiné (C. MBACK, 2000). La faiblesse de l'effectif des agents dans l'administration territoriale et l'ignorance des langues locales avaient poussé l'administration de l'époque à recourir à ces chefs comme auxiliaires de l'Administration (L. BERNARD (1995). Après les indépendances, les chefs traditionnels étaient instrumentalisés par les différents régimes politiques qui se sont succédés à la tête de l'État. C'est pourquoi la Loi organique n° 10-013/PR du 25 août 2010 portant statuts et attributions des autorités traditionnelles et coutumières renforce le pouvoir des chefferies traditionnelles (les sultans, les chefs de canton et les chefs de tribu, les chefs de groupement, les chefs de village et les chefs de ferrique). L'article 2 mentionne que les autorités traditionnelles jouent le rôle des collaboratrices des administrateurs. Elles sont sous le contrôle du chef administratif dont elles relèvent et en même temps sont le relais entre l'administration indiquée et les administrés.

Les autorités traditionnelles et coutumières sont les collaboratrices de l'administration. Elles sont placées sous l'autorité et le contrôle des chefs des unités administratives de leur ressort. Elles servent de relais entre l'administration et les administrés<sup>143</sup>

Avec la constitution de 2018 (avec la 4<sup>ème</sup> république), elles sont alors collaboratrices et se retrouvent rehaussées car, les postes des sous-préfectures ont été supprimés et ces chefferies traditionnelles ont été rattachées à l'administration du territoire. Le nouvel organigramme issu de la constitution de 2018 présente 2 niveaux de collectivités autonomes décentralisées : les Provinces et les communes. Les résolutions du Dialogue National Inclusif et Souverain tenu d'Aout à Octobre 2022 devraient ouvrir la voie à une nouvelle constitution et on ne sait quelle place occupera les chefferies traditionnelles dans la prochaine République.

Au Fitri, sept (7) Cantons ont été créés par décret n°2370/PR/PM/MAT/2015 du 08 décembre 2015 portant création des cantons dans le département du Fitri (Sous-préfecture de Yao et

---

<sup>143</sup> (Article 2 de la Loi 10-013 2010-08-25 PR portant statuts et attributions des autorités traditionnelles et coutumières) du 25.08.2010

d'Amdjaména-Bilala) et d'Ati Rural. La création de ces cantons correspond administrativement et spatialement (territorialement) aux sept (7) kalifats existant anciennement au Fitri. Ces cantons ont un pouvoir plus administratif que traditionnel comparativement aux kalifats. Selon l'organigramme de la chefferie traditionnelle du Fitri, les kalifats représentent le sultan dans les provinces et représentent en cas de besoin le sultan auprès des autorités administratives modernes. Aujourd'hui, ce rôle revient plus aux cantons lesquels rendent au sous-préfet et sont les représentants de ces autorités en lieu et place du sultan. Avec la création des cantons, les tâches des kalifats s'amointrissent plus. Et les ressources sont plus gérées par les cantons indépendamment. Mais certains cantons nommés sur proposition du sultan continuent à lui prêter allégeance. Mais ceux qui sont nommés sur proposition du sous-préfet et/ou du Préfet rendent directement compte à la hiérarchie administrative (sous-préfet, préfet, etc.).

Concernant le Fitri, comme le disait R. MUGELE (2019), l'organisation territoriale est un véritable casse-tête pour un chercheur de passage. L'émergence des cantons crée désormais un niveau parallèle de nouveaux acteurs. En effet, créé en 1967, le canton de Fitri est l'un des plus grands du pays. Il dépendait depuis lors de la sous-préfecture d'Ati jusqu'en 2000 et a été pendant longtemps géré par le Sultan. C'est en 2000 que le Canton a été érigé en Sous-préfecture. À partir de 2016, le territoire du Fitri a été morcelé en plusieurs Cantons suite au décret n°2370/PR/PM/MAT/2015 du 8 décembre 2015 portant création de sept (07) cantons dans les sous-préfectures de Yao, Amdjaména Bilala et Ati rural. Selon le Chef de canton de Ngalnoro (chef-lieu Ambatna), l'érection de ces nouveaux cantons est impulsée par la démocratie naissante au Tchad. Et lui en personne a été à l'origine de ce morcellement<sup>144</sup> :

*« Je suis devenu chef de Canton à la suite de la lutte que moi-même j'ai menée. J'étais cultivateur et j'ai passé une partie de ma vie en Arabie Saoudite pendant plusieurs années. Arrivé au Tchad, j'ai trouvé qu'il y a de la démocratie, j'ai couru pour avoir de la démocratie dans le Fitri et dans le Canton unique du Fitri à l'époque. Je n'ai pas de problème avec le Sultan ni avec qui que ce soit. Je veux qu'il y ait l'école, la santé pour la population, en un mot la cohabitation pacifique. Le canton du Fitri a été créé au moment où vivaient mes parents et c'est mes parents qui régnaient sur le Fitri avant le sultan ».*

Aujourd'hui on compte 7 cantons (Tableaux 14) ci-dessous. Ces cantons sont presque tous issus des « provinces traditionnelles » du Fitri. Chacun gère les problèmes indépendamment du sultan. Chaque canton est structuré (organisé) de la même façon que le sultanat ancien.

---

<sup>144</sup>D'après le discours du 24 juin 2023 qu'il nous a raconté à Ambatna

« Tous les problèmes sont traités par mon kalifat et s'il est dépassé, il me les renvoi. Je ne suis pas d'accord. En principe, c'est lorsque, je suis dépassé par rapport à un problème que je le transmet au sultan ».

Tableau 14: Cantons créés dans le Département du Fitri en 2015

<b>Cantons</b>	<b>Chef-lieu</b>
Djorto	Abourda
Tchemane	Tchémané
Man-Mafe	Ati Ardep
Ngalnoro	Ambasatna
Zi-Soro	Seita Tarsourou
Manga	Amdjaména Bilala
<b>Djourdjoura</b>	<b>Alifa (désormais rattaché à la sous-préfecture d'Ati rural)</b>

Source : Enquête de terrain (2022)

Par rapport à ce tableau, le canton Djourdjoura est rattaché à la sous-préfecture d'Ati rurale et ne dépend plus du Fitri

Il s'agit bien ici du kalifat cantonal. Le Sultan a aussi son Kalifat installé à Ambasatna, dans le territoire cantonal, mais le chef de canton d'Ambasatna s'indigne à cause de la présence de ce kalifat.

Par rapport à ces déclarations et à la suite des entretiens que nous avons eus, il s'avère que le sultan et les kalifats désignés par les sultans ne sont pas sur la même longueur d'onde. Le sultan ne gère plus l'ensemble des ressources naturelles du Fitri. La gestion de ces ressources est désormais « cantonalisée ».

## **7.2 Les institutions étatiques de la gestion ressources naturelles**

Aujourd'hui les pratiques et les règles d'usage des ressources naturelles restent une problématique fondamentale dans le contexte actuel de la décentralisation, des effets du changement climatique, de la croissance démographique. Elles induisent des transformations profondes et menacent même l'intégrité de plusieurs ressources indispensables à l'homme à travers l'élevage, l'agriculture, la pêche (D. LAWALI, 2016). La conservation de ces ressources naturelles à travers leur gestion durable est un des principaux enjeux des processus de développement et de participation sociale (C.J.B. DE PEDRO, 2013)

Au Tchad, à l'instar de la gestion coutumière hiérarchisée, les institutions étatiques manquent de coordination entre les différents organes tant au niveau central qu'au niveau

déconcentré/décentralisé. Au niveau local, les institutions étatiques sont représentées par : les autorités civiles et militaires, paramilitaires, les services techniques déconcentrés de l'État. Ils ont été mis en place à travers les principes de la déconcentration et la décentralisation du pouvoir. Avec la décentralisation vécue différemment selon les pays et les localités, la définition de règles d'accès et de contrôle des ressources naturelles communes s'est imposée à l'État comme une nécessité au cours des dernières décennies. La gestion des ressources naturelles notamment orientés vers des « modèles plus délégués » (R. DILYS et *al.*, 2009). Le rôle de l'État dans la redéfinition et la gestion des ressources naturelles à travers la définition des règles et la délégation des tâches et des responsabilités nouvelles à la société civile s'est avéré comme la voie à suivre à travers les processus de décentralisation (L.N. KOUSSOUMNA, 2011). Définit comme tout « acte par lequel le gouvernement central cède le pouvoir à des acteurs et institutions situés à des échelons inférieurs dans une hiérarchie politico-administrative et territoriale » (RIBOT, 2004, cité par R. DILYS et *al.*, 2009) ou « une référence aux processus politiques, administratifs et juridiques de réforme des institutions d'un pays qui engagent des transferts de pouvoirs d'un niveau central à un niveau local, de l'État à des collectivités territoriale », la décentralisation s'impose comme une nouvelle forme de la gestion de l'État. En Afrique, elle débute dès les années 90 avec l'avènement de la démocratie. Mais cette forme de délégation de pouvoir date des années ayant suivi les indépendances en Afrique de l'ouest (cas du Mali)<sup>145</sup>. Au Tchad, la décentralisation a été le fruit d'un long processus.

### **7.2.1 Le processus de la décontration et la décentralisation au Tchad**

Entre 1885 et 1990 le continent africain, a connu d'importantes mutations Ces mutations commencent par la Conférence de Berlin de 1885 laquelle a marqué le triste souvenir du partage de l'Afrique entre les grandes puissances. Le territoire du Tchad a donc été mis sous protectorat français, vers 1898<sup>146</sup> à l'issue d'un accord signé entre le colon Emile Gentil et le roi du Baguirmi, Bangaounra II à Tchkena/Massenya. Après la bataille décisive du 22 avril 1900, entre les troupes du résistant Rabah et la légion étrangère, commandée par le commandant Lamy, la France conquiert un vaste territoire, très stratégique, réunissant l'empire colonial du nord au sud et de l'ouest à l'est. Ce territoire a fait de l'Hexagone un grand empire colonial. Le territoire conquis devrait être pacifié et aménagé. C'est dans ce souci que la nécessité de l'organisation administrative et territoriale exigeait des réformes.

---

<sup>145</sup>Site : <https://www.fao.org> > ..

<sup>146</sup> Tiré du site blog makaila

De 1900 à 1902, les français ne contrôlaient que le Kanem, le Baguirmi et la partie méridionale du Tchad : le Mayo-Kebbi, le Logone et le Moyen-Chari (Fort Archambault). Le colonel Largeau, se chargeait du Kanem et du Baguirmi et Bruel, s'occupait de la partie sud du territoire tchadien. Une décennie plus tard, la France conquiert et délimite ce vaste territoire du Tchad (1 284 000 Km<sup>2</sup>) au prix de la résistance d'un peuple farouche. Elle a donc pu asseoir son autorité mais son administration avait engagé plusieurs réformes administratives et territoriales.

Le territoire militaire du Tchad a subi, plusieurs processus des réformes territoriales et administratives. L'administration militaire a organisé le territoire avec des modestes moyens. Elle a commencé à recenser et inventorier, la population et ses richesses. Grâce aux prélèvements des impôts et autres taxes. C'est sur ces prélèvements tous azimuts que l'administration militaire avait construit des infrastructures nécessaires au futur État qu'était le Tchad. Ces efforts, nécessitaient la participation de la population locale. Alors, les militaires ont pris des collaborateurs parmi les populations dites indigènes (locales). Makaila N. (2015)<sup>147</sup>, pense que l'intégration des indigènes (tchadiens) dans la légion étrangère lors de la conquête du Soudan français, était à l'origine d'une nouvelle stratification sociale. Une aristocratie indigène : interprètes, chefs de canton, moniteurs dans l'administration coloniale s'est constituée. Cela a marqué le début du processus de la formation de la république du Tchad où une partie du pouvoir a été « décentralisée ».

Proclamé République le 28 Novembre 1958, le Tchad a accédé à la souveraineté nationale et internationale le 11 août 1960. Depuis lors, la situation sociopolitique et institutionnelle du Tchad a été bouleversante. Aucun régime politique n'a pu acquérir une légitimité réelle auprès des populations. Les oppositions politiques et les révoltes populaires côtoyaient les successions de régimes (S. ABDOULAYE, 2017). Tous les régimes qui se sont succédés ont nourri, entretenu et mis en place un système de gouvernance basé sur le régionalisme, le tribalisme, le népotisme, les inégalités sociales, ainsi que les violations des Droits de l'Homme. De la même façon, les libertés fondamentales, individuelles et collectives n'ont pas été épargnées. C'est ainsi qu'on a observé partout la déchirure du tissu social, marquée par les guerres fratricides, la violence politique, la haine, l'intolérance ainsi que la méfiance entre les différentes communautés

---

<sup>147</sup>Makaila N. (2015), quelle est l'utilité des chefferies traditionnelles au Tchad ? site : <https://makaila.over-blog.com> ›

composant la nation tchadienne. Le pouvoir central avait perdu sa rigidité jusqu'au niveau des responsabilités : les ordres notoirement ignorés, les hiérarchies contestées, les fonctions tronquées, louées ou vendues. Les racines de ces désordres trouvent leurs réponses dans l'émiettement du continent africain à Berlin<sup>148</sup> et depuis lors, l'État moderne s'est imposé aux populations.

En dépit de tout cela, l'exercice d'un État décentralisé au Tchad a été expérimenté aux premières heures des indépendances. Car, dès son accession à l'indépendance, les autorités politiques de l'époque voulaient mettre en place des communes rurales en lieu et place des chefs des cantons (la plupart venait de décéder) selon CGLU (2020). C'est dans ce cadre que l'ordonnance n°04 du 13 février 1960 avait prévu la création des communautés rurales en les définissant comme « une collectivité territoriale démocratiquement organisée en un ensemble de villages dans une zone géographiquement déterminée ». Malheureusement, ces initiatives des autorités de l'heure avaient échoué face à la résistance des chefferies traditionnelles. Toutefois, le Tchad avait expérimenté l'exercice de la mise en place des communes à travers car la Loi n°15 du 22 mai 1961 portant organisation municipale (CGLU, 2020). Il consacrait ainsi le principe du « plein exercice » des communes. Mais ce fût malheureusement une initiative étouffée dans l'œuf. En effet, 14 ans plus tard, un coup d'État avait annulé ces initiatives.

Il a fallu attendre les années 90 pour la réaffirmation des aspirations profondes des populations à plus de liberté et à plus de démocratie. Ainsi, les mouvements de démocratisation se sont généralisés et cristallisés. Les années quatre-vingt-dix marquent une renaissance (T.A GOGUE, 2001). Pour juguler ces différentes crises qui a secoué le Tchad pendant plus de quatre décennies, une Conférence Nationale Souveraine tenue à N'Djamena du 15 Janvier au 7 Avril 1993 à l'initiative du Président de la République (Défunt Idriss Déby Itno) a réuni les Partis Politiques, les associations de la société civile, les corps de l'État, les autorités traditionnelles, les représentants des communautés religieuses, les délégations du monde rural, les personnes ressources. Cette conférence a redonné confiance au peuple Tchadien et a permis l'avènement d'une ère nouvelle. Elle a consacré la Constitution du 31 mars 1996. De cette constitution, l'idée d'un État décentralisé était née.

La constitution de 1996 définit la forme d'un État unitaire fortement décentralisé. Cette constitution avait prévu la mise en place de quatre types de collectivités territoriales : régions, départements, communes (urbaines) et communautés rurales. Les membres des conseils

---

<sup>148</sup> Allusion faite à la conférence de Berlin sur le partage de l'Afrique de 1884-1885

régionaux, départementaux, municipaux et ruraux devraient être élus au suffrage universel pour un mandat de six ans pour les membres des conseils régionaux et départementaux<sup>149</sup> et 3 ans pour les membres des conseils municipaux<sup>150</sup>. Le Forum National Inclusif tenu à N'Djamena du 19 au 27 mars 2018, a abouti à la révision de la constitution de 1996, précédemment révisée en 2005 et 2013. Les quatre niveaux des CTD sont revus à deux à savoir : les Province et les Communes (article 201 de la Constitution 2018 révisée). Mais l'application de ces principes n'a pas été effective.

### **7.2.2 Une décentralisation piétinante**

La décentralisation s'oppose à la centralisation qui désigne un système de gouvernance dans lequel toutes les décisions sont prises par le niveau central (ministère, directions) (I. NOUBAYAM, 2023). Dans ce système, l'État est titulaire de tous les pouvoirs et s'affirme comme le seul gestionnaire de l'action publique. Dans le système de la décentralisation par contre, l'État permet à une communauté humaine juridique reconnue et actée à partir d'une base territoriale, de s'administrer librement par des organes élus dans des conditions fixées par la loi. C'est un partage des pouvoirs, des compétences, des responsabilités et des ressources entre l'État et les communautés humaines appelées Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Mais la décentralisation est précédée de la déconcentration. La déconcentration est une technique purement administrative, sans contenu politique, sans valeur démocratique. Elle consiste pour les autorités centrales (les Ministères) à confier certains pouvoirs de décision à des agents intermédiaires qu'elles nomment et placent à la tête des circonscriptions administratives ou appelés services déconcentrés (santé, éducation, ...). « Je déconcentre, je ne décentralise pas », disait Oumarou Djibrilla en 1999<sup>151</sup>. C'est un outil visant à redéfinir les relations entre les services centraux d'une part et d'autre part à fournir aux citoyens des services de proximité et de meilleure qualité, permettant la construction des rapports sociaux dans la coopération et la paix sociale (L. NOUBAYAM, 2023).

Si la décentralisation a permis d'organiser, d'autres pays le transfert de la gestion des ressources naturelles à de nouvelles autorités locales élues (maires, conseillers municipaux) et à celles désignées par consensus (RIBOT, 2003, cité par S.M. KARIMBIRI, 2018), l'application effective des initiatives prises dans les différentes constitutions en matière de la décentralisation

---

<sup>149</sup>Article 7 de la Loi n° 00-002 PR/00 du 16 février 2000 du 16 février 2000

<sup>150</sup> Article 61 de la Loi n° 00-002 PR/00 du 16 février 2000 du 16 février 2000

<sup>151</sup> Journal le Temps n° 176 septembre 1999

peine à être effective au Tchad. Pour cause : le manque de volonté politique et l'instabilité du pays. Mais c'est surtout le manque de volonté politique comme le disait H.M. OUEDRAOGO (2006), la décentralisation est avant tout « *une question de volonté politique avant d'être une question technique, juridique ou institutionnelle* ». Toutefois, l'instabilité politique y joue un rôle aussi important dans la mise en place des institutions de la décentralisation. En effet, depuis 1996, plusieurs évènements malheureux ont mis à mal le pays à l'exemple des évènements marquants de 2006, 2008, 2021, se soldant par la mort du Président de la République (Idriss Déby Itno) en 2021.

Dans l'esprit de la constitution de 1996, il n'y a eu que les élections locales (municipales) de 2012, mettant en place 42 communes composées de 947 élus. Et pourtant, des actes pour le transfert des pouvoirs (par voie électorale) ont été pris. Il s'agit de :

- La loi 33/PR/2006 portant transfert des compétences aux Collectivités Territoriales décentralisées (CTD), sur la base de l'ancienne constitution avec 4 niveaux de collectivités.
- Le décret n°532/PR/PM/MCD/2011 du 01 juin 2011 fixant les modalités d'élection des membres des bureaux des conseils des Collectivités Territoriales Décentralisées
- L'ordonnance n°017/PR/2018 du 07 juin 2018, portant détermination des fondamentaux de l'organisation administrative du territoire de la République du Tchad
- L'Ordonnance n°0038/PR/2018 portant création de 23 Provinces, 107 départements, 377 communes dans la nouvelle loi.

Suivant les principes de la forme de l'État dans l'esprit de la constitution de 1996 et de celle de 2018, aucune élection provinciale, départementale n'a été organisée quelle exigée par les différentes constitutions votées et réaménagées (modifiées).

Au niveau central, la mise en place d'un mécanisme institutionnel destiné à faciliter et à encadrer la mise en œuvre de ces collectivités est en marche. Il s'agit de la création du Haut Conseil des Collectivité Autonomes et des Chefferies Traditionnelles (HCCACT)<sup>152</sup>. En rappel, le Haut conseil des collectivités autonomes et des chefferies traditionnelles (HCCACT) est un organe consultatif tchadien qui a pour mission de faire des observations, des propositions sur la

---

<sup>152</sup>Le HCCACT est créé par le décret n° 1805 du 21 novembre 2018, suite au Forum national tenu en mars 2018 et est composé des 51 hauts-conseillers désignés

politique de décentralisation, d'aménagement du territoire et sur les questions des chefferies traditionnelles. Au niveau local, ce processus tarde à être réellement effective. Tous ceux qui gèrent l'Administration dans les provinces sont des « décrets » et la majorité avec un profil militaire au niveau intellectuel moins requis. C'est le cas du Fitri.

### **7.2.3 L'administration du Fitri de 1900 à 2016**

Pour comprendre le contexte administratif du Fitri, il nous faut interroger l'histoire. En rappel, le 5 septembre 1900 marque l'érection du territoire du Tchad au sein de l'Afrique Équatoriale Française, comme une circonscription spéciale portant le nom de « territoire militaire des pays et protectorats du Tchad ». En 1960, le Tchad a obtenu son indépendance 1960 et le territoire a été divisé en 14 préfectures. Puis, en 1999 il est divisé en 28 départements. Et depuis 2008, il est divisé en 23 régions lesquelles deviendront des provinces en 2018 (Constitution de 2018).

Concernant le parcours administratif du département du Fitri, un poste militaire a été créé en décembre 1901. À la fin de 1903, le sultanat du Fitri, a été érigé en une unité administrative dénommée le cercle du Fitri (équivalent d'un Poste Administratif) coiffant toute la Province actuelle du Batha voire au-delà probablement le Kanem y compris (B. LANNE, 1995). Le même auteur affirme que c'est évidemment dû à la présence d'un Français (le nom n'a pas été précisé) à Yao, près du sultan que Fitri aurait bénéficié de cet avantage. Cet avantage fût celui de la libération du Fitri de la tutelle du Ouaddaï en 1905. C'est plus tard le 14 Octobre 1909 que le Chef-lieu du cercle de Fitri fût déplacé de Yao à Ati. Mais le sultan gardait toujours son statut. Le cercle du Fitri sera transformé en circonscription du Batha le 5 octobre 1910 en remplacement du cercle du Fitri. L'arrêté du gouverneur général du 22 mai 1914 crée la circonscription du Moyen Batha. Cet arrêté sera supprimé le 25 septembre 1919 et le Moyen Batha deviendra la circonscription du Batha jusqu'au 28 décembre 1936 où la circonscription du Batha devient ensuite le département du Batha dirigé par un Préfet.

Après l'indépendance en 1967 le sultanat du Fitri était réuni en un seul canton avec le sultan comme chef. Avec le processus de la décentralisation enclenchée en 2000, le statut du sultanat et du Canton du Fitri va changer. Le sultanat du Fitri sera érigé en sous-préfecture de Fitri avec Yao comme chef-lieu. Quatre années (en 2004) plus tard, la sous-préfecture de Fitri sera érigée en département du Batha-Ouest<sup>153</sup> et une 2<sup>ème</sup> sous-préfecture est créée à Amdjaména-Bilala. Fitri connaîtra un changement passant du département de Batha Ouest au département du Fitri depuis

---

<sup>153</sup>Décret n° 355/PR/MISD/99 du 1<sup>er</sup> septembre 1999 portant création des Départements

2018<sup>154</sup>. Contrairement à celui d'Ouadaï, le sultanat du Fitri n'a pas été subdivisé en plusieurs cantons, mais en 7 khalifats. Les khalifats sont nommés et révoqués par le sultan du Fitri lui-même. C'est à partir de 2016, que 6 cantons ont été créés dans le département du Fitri.

De toutes ces réformes administratives, le sultan du Fitri a conservé son statut de chef traditionnel. Depuis 2004 jusqu'à nos jours, plusieurs institutions et services (étatiques et non étatiques) sont présents au Fitri et agissent directement ou indirectement de différentes manières et à différentes échelles dans la gestion des ressources naturelles du Fitri.

#### **7.2.4 Une diversité d'acteurs intervenants dans la gestion des ressources du Fitri**

Il y a toujours eu au Fitri un pouvoir fort du 15<sup>ème</sup> siècle jusqu'en 2015. Durant cette période, le territoire du Fitri était intégralement géré par le sultan. La descente des éleveurs par exemple ne présentait aucun problème. En 1904, le sultan était appuyé par les français dans la gestion des ressources du Fitri<sup>155</sup>. Aussi, contrairement au ouadaï où il fallait créer des cantons, au Fitri, les Kalifats jouaient le rôle à la place des cantons, mais la gestion était entre les mains du sultan et les kalifats lui rendaient compte.

Selon Dr Zakinet Dangbet<sup>156</sup> au Fitri aujourd'hui, « *l'écosystème est géré par tous les acteurs, il n'y a pas de modèle de gestion spécifique, car le sultanat est affaibli* ». Les changements intervenus dans l'administration ont bouleversé les mécanismes de gestion traditionnelle mise en place avec l'arrivée de plusieurs nouveaux acteurs. « L'installation de l'administration a entraîné des conflits car le pouvoir est abimé ». Deux situations ont donc changé : la reconnaissance en 1989 du Fitri comme zone de biosphère et la division du canton en sultanat<sup>157</sup>. C'est pourquoi les acteurs étatiques représentés au Fitri : Le préfet, le Sous-préfet, sont des militaires (commandants de brigade), les chefs services déconcentrés des départements ministériels. S'y trouvent aussi des acteurs non étatiques, intervenant dans plusieurs domaines.

##### **7.2.4.1 Le rôle des autorités administratives**

Les autorités administratives du Fitri représentées par le Préfet, le sous-préfet, les responsables judiciaires (juges de paix et ses collaborateurs, etc.), les forces de sécurité. Ce sont les chefs des unités administratives déconcentrées, sont chargés de défendre les intérêts nationaux au niveau

---

<sup>154</sup>Ordonnance n° 038/PR/2018 portant création des Unités Administratives et des Collectivités Autonomes 10 aout 2018. Dans cette ordonnance, les anciennes régions deviennent des provinces et il y a eu la création nouveaux départements

<sup>155</sup> Propos de Zakinet Dangbet lors d'un atelier de LMI en juin 2022 à Ndjaména

<sup>156</sup> Dr Zakinet Dangbet Entretien

<sup>157</sup> Dr Zakinet Dangbet Entretien

départemental et de faire respecter les lois et règlements (articles 207 de la constitution de 2018). Au nom du Gouvernement, ils assurent l'application des lois, mettent en œuvre les règlements et les décisions gouvernementales et exercent le contrôle administratif dans le respect du principe d'autonomie (article 208 de la même constitution). Comme les principes de la décentralisation ne sont pas donc véritablement exécutés (pas d'élection communale ni départementale au Fitri), les représentants de l'État interviennent dans la gestion des ressources naturelles (y compris pastorales). Ils autorisent la période de descente sans concertation avec les autorités coutumières. En 2021, les éleveurs sont rentrés tôt au lac Fitri (dès la fin de septembre). Le Sous-préfet Ahmat Mahamat Djouma que nous rencontré a tenu à préciser ceci :

*« Comme il n'a pas tellement plu cette année ; exceptionnellement, nous les (les éleveurs) avons autorisés, les autres aspects concernent les différents services concernés ».*

Le foncier reste entièrement « l'affaire du sultan ». Selon le Greffier du Tribunal de la justice de Paix du Fitri que nous avons rencontré à Amdjaména :

Au Fitri, tout ce qui concerne le foncier (c'est-à la terre) relève du sultan. C'est quand le sultan est dépassé qu'on les dossiers à Ati chef-lieu de la Province du Batha. Le rôle de l'administration est de veiller à la sécurité l'application des lois et de mettre en œuvre les règlements et les décisions gouvernementales.

#### **7.2.4.2 Les rôle services techniques déconcentrés**

Le rôle des acteurs institutionnels dans la gouvernance des ressources naturelles suscite des débats à l'ère de la décentralisation. Ces acteurs représentants l'État et sont appuyés par les forces de sécurité. Mais ces forces agissent au grès des émotions et des sentiments qui les animent. À côté d'eux, existent des acteurs non étatiques constitués des autres ONGs et Projets qui participent d'une manière à une autre dans la gouvernance des ressources naturelles du Fitri.

Les services déconcentrés du Fitri, participent à la gestion des ressources naturelles au regard des textes en vigueur. Les services actifs sont ceux chargés de l'environnement et des ressources halieutiques, de l'agriculture et de la pêche. Mais ce sont les actions des services de l'environnement qui sont plus perceptibles (visibles).

#### **✓ Dans le domaine de la gestion des ressources forestières**

Ils agissent à travers les textes relatifs à la gestion des ressources forestières et halieutiques. Les documents juridiques et législatifs afférents disponibles sont ceux issus des lois, des décrets et des arrêtés. Parmi ces textes, l'article 73 du Décret 11-529 2011-06-01 PR/PM/MCD du 1<sup>er</sup> juin

2010 portant création et attributions des Services des Collectivités territoriales décentralisées et certaines dispositions de l'article 7 de la loi 14 de 2008 leur confèrent la gestion des forêts, de la faune et des ressources halieutiques notamment à :

- participer à la protection des espèces menacées de disparaître;
- appliquer la réglementation sur la pêche ;
- protéger et gérer l'environnement ;
- élaborer le plan départemental de gestion des déchets ménagers ;
- assurer la répartition des quotas départementaux dans l'exploitation forestière entre les communes et les communautés rurales ;
- instruire les demandes d'autorisation de chasse après avis du conseil rural
- créer des brigades de volontaires pour la lutte contre les calamités naturelles, le feu de brousse et le braconnage ;
- délivrer les autorisations de défrichement après avis du Conseil Rural
- décourager la destruction du bois et de la forêt par des mesures restrictives ;
- participer à la définition et la localisation des couloirs de transhumances.

Les articles 7 et 8 de la loi 14 de 2008 autorisent les mêmes services techniques à effectuer des missions d'information, d'éducation et de communication, de vulgarisation, de formation et de recherche, ainsi que du suivi et de police (surveillance).

Dans la pratique, les dispositions des articles 4, 7, 81, 82, 83, 328 de la Loi n°14 de 2008 leur servent de guide. L'article 4 mentionne que les forêts, la faune et les ressources halieutiques doivent être gérées de façon rationnelle, équilibrée et durable, de manière à permettre à la fois à :

- assurer la protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité et la lutte contre la désertification
- satisfaire les besoins socioéconomiques actuels et futurs du pays.

Dans ces différentes dispositions, l'article 72 reconnaît à la population locale le droit d'usage traditionnels de cueillette ou de ramassage. Sur la base de cette logique, il est formellement interdit de couper un arbre sans autorisation à l'exception du « permis de coupe » à délivrer tel que prévu dans l'article 81. Les sanctions sont prévues pour ceux qui enfreignent à ces dispositifs (article 298, 299 de la Loi 14 de 2008). Mais l'application de ces différents articles sur le terrain varie selon chaque acteur.

La plupart des éleveurs rencontrés soit méconnaissent les textes, soit font semblant de les ignorer. Des failles en matière de sensibilisation sont constatées. Ces insuffisances sont dues d'une part à la faiblesse des agents sur le terrain : le département du Fitri compte seulement 17 agents<sup>158</sup> y compris ceux qui sont recrutés dans « le tas » c'est-à dire les volontaires n'ayant réellement pas bénéficié d'une formation adéquate.

#### ✓ **Dans le domaine de la pêche**

Dans le domaine des ressources halieutiques, le Tchad dispose des richesses halieutiques non négligeables. Ce sont des poissons d'eau douce qu'on peut retrouver partout au Lac Tchad, lac Fitri, lac Iro lac Léré, lacs de Fianga, les fleuves et leurs affluents (chari, logone, salamat, barh keita, barh sara, barh Aoûk, etc.). La production de la pêche est répartie entre la consommation intérieure et la consommation extérieure (Nigéria, Cameroun, R.C.A, Niger). Traditionnellement, la pêche est pratiquée de manière traditionnelle : hameçon, filet nasse et les périodes de pêche ont été régulées par la coutume y compris l'interdiction de l'utilisation de certains moyens techniques (cas du Fitri).

Depuis 1975, il y a eu des interventions dans la pêche. Il s'agit de l'ordonnance n°10/PR/EFPC/PNRF/ du 04 avril 1975 portant réglementation de l'exercice de la pêche au Tchad en remplacement de l'ordonnance n°22/PR/EFPC/PNRF/ du 22/1969. L'article 2 de l'ordonnance de 1975 dit que les ressources halieutiques appartiennent à l'État mais la pêche peut s'exercer sur tous les cours d'eau, les lacs, les mares, les étangs, sauf pour des raisons de sécurité, certains textes peuvent l'interdire.

Dans le cas du Fitri, l'exploitation des ressources halieutiques était contrôlée par les autorités traditionnelles représentées par le sultan suivant les pratiques coutumières (O. BARRIERE et al., 2019). La pratique de la pêche a été libre (selon les règles coutumières). Cette gratuité ou liberté de la pêche a été pratiquée pendant longtemps selon les règles coutumières. Aujourd'hui, elle prend en compte les dispositions du droit écrit réglementant la pêche. Notons que le lac Fitri, est à la fois une source d'abreuvement pour le bétail, un lieu de pêche et une source incontestable pour les cultures de contresaison et ce jusqu'aux années avant les sécheresses de 1984-85. Ces dernières années, les ressources en terre bilala sont convoitées par de nombreux acteurs aux intérêts souvent divergents et cette compétition effrénée risque de nuire aux ressources lacustres.

---

<sup>158</sup> Statistique de terrain fournie par Barka, chef de service de l'environnement, volet protection des aires protégées section du Fitri, le 15/07/2022

C'est pourquoi des textes ont été rédigés pour appuyer les pratiques de la gestion de la pêche. Il s'agit de l'ordonnance n°10/PR/EFPC/PNRF/ du 04 avril 1975 portant réglementation de l'exercice de la pêche au Tchad en remplacement de l'ordonnance n°22/PR/EFPC/PNRF/ du 22/1969. L'article 2 de l'ordonnance de 1975 dit que les ressources halieutiques appartiennent à l'État mais la pêche peut s'exercer sur tous les cours d'eau, lacs, mares, étangs, sauf pour des raisons de sécurité, certains textes peuvent l'interdire.

Le deuxième texte important en vigueur est l'arrêté n°00/18/MTEF/DG/DEP/85 du 27 juin 1985 signé par le Ministre du Tourisme, des Eaux et Forêts. Les articles 1, 2 et 3 autorisent le permis de pêche. L'article 2 par exemple mentionne deux catégories de permis pêche : la catégorie "A" pour les nationaux et la catégorie "B" pour les étrangers. Le permis de pêche de la Catégorie "A", exige de l'exploitant un versement de de la somme de 12 500 f l'an. La catégorie exige par contre t 75 000 f l'an (arrêté de 1985). Ce texte règlementant le droit de pêche a été reprécisé dans la loi des finances de 2017. L'article 41 de ladite indique que le permis de Catégorie "A" c'est-à dire pour les nationaux est de 50 000 f contre 200 000 f pour la Catégorie "B" réservé aux étrangers (Loi des finances de 2017). Ces interventions juridiques dans le règlement (gestion) a donné l'occasion à pêcheurs de saper les principes coutumiers de la gestion de la pêche : la période d'accès et les techniques utilisées. Car avec le moment versé aux agents de l'État pour le compte du Trésor public, certains pêcheurs se croient « tout permis ».

Les pratiques coutumières déterminées par le sacrificateur (Ngarboulou) sont négligées. Un désordre relatif à la période d'accès et aux moyens de pêche utilisés, est constaté alors ces dernières années. D'après le représentant de Ngarboulou rencontré en mars 2023 à Golo, les droits des sacrifices aux « esprits de l'eau » sont difficilement obtenus, car les « étrangers » ignorent cette pratique. Pour eux c'est le permis de pêche qui compte ». En novembre 2021, des pêcheurs avaient commencé leurs activités. D'autres informations relèvent que la pêche chez les pêcheurs « professionnels » dure toute l'année. Selon Abdoulaye, un pêcheur rencontré sur l'Île de l'an 2000 raconte ceci :

*« Avant les moyens de pêche étaient les hameçons. Mais aujourd'hui, c'est le contraire, les pêcheurs allochtones viennent avec les moyens de pêche non autorisés comme les pirogues à moteurs et prélèvent toute sorte de poisson. Ils pêchent surtout la nuit, dans la zone de Galo précisément ».*

C'est pourquoi une surexploitation des ressources halieutiques est constatée ces dernières années (Planche n°4). Cette surexploitation est contraire à l'arrêté

n°189/PR/MEEP/DGM/2019 du 21 novembre 2019 portant réglementation de la pêche dans le Lac Fitri. La nécessité des mesures plus contraignantes s'impose pour éviter les dérives liées à la surexploitation des ressources halieutiques du lac Fitri.

### **7.3 Les institutions non étatiques**

Un troisième pouvoir émerge au Fitri (R. Mugélé, 2019). Celui-ci ne relève directement ni de l'État ni du sultanat : il s'agit des acteurs du développement. Ce sont les ONGs, les Projets et la société civile locale.

#### **7.3.1 Les ONGs et les Projets**

La présence des ONGs et des Projets au Fitri n'est pas nouvelle. Elle tire ses origines de l'intervention du Secours catholique pour le développement (SECADEV) ayant joué un rôle important pour le développement agricole. Il a été suivi dans le domaine de l'hydraulique pastorale par le Projet *Tchad central* financé par l'AFD. Aujourd'hui, bien que peu nombreux les interventions des institutions non étatiques sont perceptibles. En dehors du SECADEV qui n'est plus opérationnel dans la localité, le reste est constitué des projets suivants : PASTOR, PARSAT, ONG Vie

##### **7.3.1.1 Le Secours Catholique pour le Développement**

Le SECADEV est une ONG caritative, ayant intervenu au Fitri entre 1984 et 1996, dans le cadre du développement rural à la faveur des multiples crises climatiques (cas de sécheresses ayant secoué le sahel en 1984-1985). Il a apporté des variétés « améliorées » de sorgho repiqué (berbéré)<sup>159</sup> (en arabe tchadien), peu adaptées et moins productives que les variétés locales. Ces variétés sont encore présentes dans la région. Les efforts du SEDECAV sont observés dans la réalisation de certains puits creusés dans certaines localités du Fitri comme le Maanga, Ngalnoro et Seïta. Leur apport a été consistant aussi le maraichage, même si cette branche d'activité a été déjà adoptée par les agriculteurs (O. NDJEKORNOM, 2016). Habités déjà aux cultures des légumes, l'arrivée des outils de travail et des semences a permis aux Bilala de varier leurs productions maraichères. C'est ainsi que l'apparition de la patate a permis de combler le déficit alimentaire surtout en période de soudure et de mauvaises récoltes (E. TOGASRA, 2016). La création des marchés locaux d'Abourda et de Yao participe de l'amélioration des conditions d'accès au besoin de la sécurité alimentaire locale.

---

<sup>159</sup> C. RAIMOND et al., 2019, Pour un observatoire au lac Fitri. Une exigence d'intégration de points de vue et d'enjeux différents, In le Tchad des Lacs, pp : 344-355

### **7.3.1.2 Les réalisations du Projet PASTOR dans le domaine du pastoralisme**

Des initiatives dans le cadre de l'Hydraulique Pastorale avaient eu lieu dans tout le Batha, mais rarement au Fitri. Pour Dr Dangbet Zakinet<sup>160</sup>, à l'époque de l'Hydraulique 1<sup>ère</sup> phase du projet Almy Afia en 1993, Le sultan s'était opposé à toute intervention du Projet dans la localité (Fitri). Car ce n'était pas selon lui une zone pastorale. Mais lors de la deuxième phase du Projet, le sultan a accepté l'hydraulique pastorale et l'a même sollicité. Cette initiative a été élargie au PASTOR. Selon le Responsable de l'antenne PASTOR Centre M. Mahamat Hissein Kaidala<sup>161</sup>, les acquis du Projet PASTOR dans le Fitri sont nombreux. Il s'agit surtout des activités réalisées dans le cadre de la gestion des ressources naturelles.

#### **- Les activités réalisées par PASTOR**

Des efforts en termes de réalisations des infrastructures ont été faits à savoir : la cartographie des infrastructures existantes, la construction des puits pastoraux, la signature des accords sociaux aboutissant au balisage des couloirs. Ces activités s'inscrivent à la suite des acquis du *Projet Tchad Central* sous la bannière d'ALMY AFIA (2<sup>ème</sup> phase de 2008 à 2017) appuyé par l'AFD. Deux accords sociaux selon lui ont été signés dont l'un portant sur la gestion des ouvrages et l'autre sur les couloirs de transhumance (celui de Djira et Douara, Annexe III). Mais la concrétisation de ces accords piétine toujours. En effet, certaines catégories d'acteurs en particulier les sédentaires (agriculteurs) continuent à s'opposer à l'opérationnalisation de ces couloirs de transhumance. Ces agissements piétinent l'appui du Gouvernement apporté en novembre 2021 au Projet PASTOR, concrétisé par la signature de ces accords. Des tentatives de solutions ont été initiées par PASTOR en 2022. Ces initiatives ont visé à borner (délimiter) les couloirs d'accès à l'eau, mais se limitent à une portion du Fitri (le Nord du lac) car la partie ouest reste non bornée. En dépit de toutes ces initiatives, des provocations, des mécontentements perdurent. En effet, tout le monde n'est en principe d'accord des accords signés. La mise en place des comités de prévention et gestion des conflits en 2020 est aussi à mettre à leur actif du PASTOR.

### **7.3.1.3 Le Projet PARSAT/REPERE**

Les effets du changement climatique sont perçus à travers les conflits. Selon Ladiba HAOUVANG (expert du changement climatique), point focal du PARSAT qui œuvre depuis 7 ans au Fitri, « il y a un lien entre conflit et changement climatique ». Pour lui le département du

---

<sup>160</sup> Entretien

<sup>161</sup> Entretien le 10/02/2022

Fitri dispose d'innombrables ressources : la faune aquatique, la faune sauvage (les éléphants, les oiseaux granivores, etc.). L'utilisation des engins prohibés entraîne la raréfaction des ressources halieutiques.

L'objectif du PARSAT relayé par le REPERE pour une période de 6 ans (2019-2025) vise à :

- Élaborer un plan de gestion intégrée
- Limiter les impacts du changement climatique sur les plans d'eau
- Encourager les activités économiques
- Aménager les ressources du Fitri à travers le fond vert
- Récupérer les anciennes terres abandonnées à travers des actions techniques
- Encourager l'éducation environnementale
- Construire des infrastructures de stockage des produits (magasins des produits agricoles destinés à la vente en période de soudure, des produits de la pêche)

C'est pourquoi le PARSAT a mis en place un modèle de gestion et de conservation des ressources : la convention locale de Kaskana dont l'aire de protection s'étend sur une superficie de 2,5 km<sup>2</sup>.

Le PARSAT a eu à mettre en place :

- Un comité villageois de surveillance (liste en annexe)
- Un comité de gestion et de prévention des conflits
- Des membres des comités de surveillance formés

Aussi, 2194 ha de terres ont été aménagées par la technique des demi-lunes

#### **7.3.1.4 L'apport de l'ONG vie**

L'ONG vie a été créé le 11/11/2011 à Ati (Photo 23) dans la "Province du Batha. Elle est devenue une association en 2012. Son objectif primordial est de promouvoir le Développement rural et la bonne gouvernance. Elle compte 12 membres fondateurs dont 33 acteurs nationaux. Elle a été autorisée en tant que ONG Nationale en 2018 et œuvre dans plusieurs domaines : la santé, l'Environnement, l'Éducation/Alphabétisation, la sécurité alimentaire, le pastoralisme.



*Photo 23:: Siège de l'ONG vie, ATI, juillet 2022 (cliché HAIWANG D.)*

Dans le domaine de l'environnement, l'ONG vie a constaté que chaque année 70% des pâturages sont menacés par les feux de brousse, particulièrement dans les Cantons Ngalnoro, Ati-Ardep, Tchémané. Pour apporter sa contribution à endiguer ces phénomènes, l'ONG vie a développé plusieurs techniques, entre autres :

- La récupération des terres dégradées à travers la construction des demi-lunes pastorales
- Les demi-lunes agricoles orientées vers les cultures pluviales à Habbenna, Angrana
- La technique des tranchées à Yao (13 km au nord d'Ambasatna)
- La construction des diguettes pour récupérer les eaux du lac Fitri pour les exploitations maraichères.

- Les “bandes parfaites” : ouverture des parcelles des zones de pâturage à Gawaï (à l’est de Yao/Fitri). Ces ouvertures permettent de stopper les feux de brousse suivant le sens du vent.

Dans le domaine du pastoralisme, l’ONG vie a initié en essai la culture du bourgou à Yao en 2022 dont les travaux étaient en cours (photo 24) appuyée par le PAM. Des semences pour pour 126 ha ont été promises. Mais en juin 2023, cette initiative semble avoir eu des difficultés financières pour l’effectivité des travaux sur les 2 sites d’expérimentation du bourgou. Cette ONG appuie aussi l’équipe chargée de la prévention des conflits (comité naissant de prévention et de médiation des conflits) à travers des formations au Fitri.



*Photo 24: Travaux en cours de la culture fourragère par l’équipe de l’ONG Vie, Yao, Mai 2022 (cliché HAIWANG D.)*

Enfin, l’ONG Vie appuie 3 groupements féminins dans le domaine de la culture fourragère à Habbena, Maksaba, Amguergana. Le choix de ces sites a été fait en lien avec les bandes parfaites déjà effectives.

### **7.3.2 La société civile locale**

L'idée de gestion communautaire des ressources naturelles émane de l'idée selon laquelle l'État est mauvais et la communauté est bonne (E. MADZUDZO *et al.* 2007). Ces dernières années, le lac Fitri connaît d'importantes transformations démographiques, socioéconomiques et territoriales qui entraînent une profonde reconfiguration de cet espace longtemps enclavé. En effet, on assiste depuis le début du 21<sup>ème</sup> siècle à une densification et à une diversification du peuplement, à une intégration croissante de l'espace lacustre au reste du territoire national. L'introduction de ces nouvelles techniques d'exploitation du milieu qui semblent fragiliser le fonctionnement de ce système centralisé participe de ces dynamiques (R. Mugélé, 2019, A. Marty *et al.*, 2012). Ce constat paraît d'autant plus valable que plusieurs événements conjoncturels récents viennent aggraver les pressions autour des ressources et de leur exploitation. Il s'agit de la ruée vers l'or du Fitri commencée au Fitri en janvier 2016.

La diversification des activités économiques s'accompagne de la création d'associations locales. Malheureusement le rôle de ces associations demeure mal connu ou soit elles ne bénéficient pas d'appui conséquent.

En République du Tchad, les associations à titres communautaires, socioprofessionnelles ou politiques sont reconnues. Elles sont reconnues par des textes comme :

- l'Ordonnance n° 27/INT/SUR du 28 juillet 1962 définissant les règles d'une organisation de type associatif : le Décret n° 165/INT/SUR relatif aux procédures, modalités pratiques de déclaration et de gestion des organisations à caractère associatif,
- l'Ordonnance n° 025/PR/92 portant statut des groupements à vocation coopérative. Ces groupements peuvent bénéficier des avantages économiques et fiscaux conformément aux textes en vigueur.

Ce cadre juridique a suscité l'émergence de plusieurs associations au Fitri parmi lesquelles :

#### **7.3.2.1 Le CDA**

Le CDA est créé suite par n°43/CMT/PMT/MATD/PBA/DF/SG/2022 du 13/05/202 portant restructuration du Bureau du CDA du département du Fitri (Annexe II).

Il a pour mission :

- le suivi des réalisations faites par les projets et programmes de développement
- l'établissement des priorités des projets à mettre en œuvre au niveau départemental

- la validation des microprojets (PDL)

Le CDA comme acteur est plus limité dans ces actions faute de moyens. Toutefois, il demeure l'organe régulateur de tous les projets de développements dans le département.

### **7.3.2.2 L'association des éleveurs**

L'association des éleveurs nomades<sup>162</sup> du Fitri a été créée par autorisation n°60/PR/MATCD/PBA/DFI/SG/2020 du 08/06/2020 (Annexe III). C'est un démembrement de la Coordination Nationale des Organisations Pastorales et Nomades du Tchad. Sa mission et ses objectifs découlent intégralement de ceux de ceux de la CONOPSAT. La mission première est la défense des intérêts des éleveurs du Tchad. Plus spécifiquement il se charge de la défense des intérêts tels que prévu dans l'article 7 de la CONOPSAT :

- La sécurité des éleveurs
- La scolarisation et l'alphabétisation des éleveurs nomades
- La participation à l'élaboration de la politique nationale de l'élevage
- La gestion rationnelle des ressources naturelles
- La protection de l'environnement
- La sécurisation des systèmes pastoraux (couloir, aire de stationnement)

Au niveau, l'association a œuvré de commun accord avec les services déconcentrés comme les services de l'élevage, de l'agriculture, etc.

### **7.3.2.3 Le Comité Inter villageois de Gestion des Ressources Naturelles de Kaskana (CIGR NK)**

Le CIGR NK a été mis en place en 2018 suite à la signature de la convention locale de Kaskana. Les conventions locales sont définies par E. Touré (2011) comme des accords légitimes négociés entre plusieurs parties prenantes (*stakeholders*) dans une perspective de régulation des ressources naturelles, en termes de contrôle, d'accès, d'appropriation, d'usage et d'exploitation et de l'environnement. Elles impliquent souvent de manière tacite ou explicite qu'on en reconnaisse la légitimité. Et le concept de légitimité se rapporte ici à la notion de reconnaissance sociale (E. SAPIR, 1931). Car c'est socialement que se définit la légitimité.

Elles (les conventions locales) constituaient des enjeux majeurs dans les processus de décentralisation en Afrique vers les années 90 et devenaient en même temps une question émergente dans la gestion partagée des ressources naturelles. Ces instruments contractuels

---

<sup>162</sup> Le terme perd aujourd'hui un peu son sens. Il désigne ici l'ensemble des transhumants du Fitri.

négociés au niveau local adaptés à la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement (L. GARNIER, 2006) constituent une véritable construction sociale. Ils structurent et formalisent la responsabilisation dans la gestion des communs, en vogue au sahel. Mais ils sont peu exploités dans le contexte actuel de la décentralisation (Diallo, 2003, cité par E. TOURE, 2011). L. Garnier (2010) pensent qu'ils constituent un des outils ayant des plus grandes avancées les dix dernières années en matière de gestion locale des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest. Au Sénégal, la convention locale est considérée comme une sorte de délégation des pouvoirs en matière de la gestion des ressources naturelles. Elle est négociée entre plusieurs acteurs locaux tels que : les groupements professionnels, les utilisateurs des ressources, les chefs coutumiers ou leurs représentants, les délégués des collectivités locales, les services déconcentrés de l'État, les partenaires techniques et financiers, etc. Ces accords fixent les règles, les droits et les devoirs de chacun dans l'utilisation et la gestion d'espaces locaux et de ressources naturelles (L. GARNIER, 2010).

Depuis l'an 2000 des organisations à caractère professionnelles œuvrant dans le domaine du développement rural travaillent activement pour la gestion communautaire des ressources à travers des contrats sociaux dits conventions. Au sud-ouest dans le Mayo-kebbi, des expériences réussies en matière d'association et de gestion communautaire interviennent dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, notamment dans la mise en place des ILOD.

Au Fitri, la convention locale de Kaskana a été signée en 2019 à travers le protocole d'accord N°070/MPIEA/SE/SG/PARSAT/2017 signé en avril 2018. La convention de Kaskana constitue une première expérience en matière de gestion concertée des ressources naturelles du lac Fitri. Selon l'article 4 de ladite convention, la zone de mise en défens, dénommée Kaskana est située dans le village Ngolo limités par les villages Moudo I et Moudo II à l'Est, Ngolo à l'Ouest, Gollo au Nord et Dogo au Sud, sur une superficie d'environ 2,5 km<sup>2</sup> et d'une zone tampon de 25 m. Ses limites sont matérialisées par des futs métalliques peints en rouge et blanc.

Les acteurs concernés par la présente convention sont constitués des pêcheurs, des agriculteurs, des éleveurs, des transporteurs par voie lacustre, les autorités administratives locales, les services déconcentrés chargés de la gestion des ressources naturelles. En bref, toute la population riveraine ou non (article 8). Les interdictions et les permissions d'exploitations des ressources dans la zone délimitée à titres exceptionnels sont contenus dans les articles 9, 10, 12 et 14. Aucun cas de transgression n'a été enregistré jusqu'à ce jour. Toutefois, selon le sultan, des formations

prévues à l'endroit des membres du comité de gestion non effectives sont toujours attendues. Ladite convention sert d'école en matière de gestion des ressources naturelles du Fitri.

## **Conclusion partielle**

Zone refuge par excellence, le lac Fitri assure plusieurs fonctions, à travers ses multiples ressources (eau, poisson, pâturages, terres agricoles, etc.). À cause de sa superficie qui ne cesse de doubler, le lac Fitri fournit plus de ressources pastorales (eau et pâturage aquatique) et halieutiques (poissons). Ces ressources jouent un rôle vital pour les populations riveraines et les allogènes dont le nombre ne cesse de croître ces dernières décennies. Exploitées par différents utilisateurs et gérées le Sultan du Fitri à l'époque, qu'il délègue une partie de ses pouvoirs aux « gouverneurs provinciaux », les ressources naturelles du Fitri sont gérées aujourd'hui par de nombreux acteurs intervenant au Fitri. Ces différentes évolutions se compliquent avec l'arrivée des nouvelles populations allochtones : des nouveaux pêcheurs allochtones (fuyant les exactions de Boko Haram), arrivée incontrôlée des éleveurs transhumants. C'est pourquoi la tendance est à la remise en cause des règles locales de gouvernance. Cela se ressent dans la pratique d'accès aux terres de décrue, aux ressources pastorales (autour du lac) et aux techniques de pêche. Ces difficultés liées aux dynamiques actuelles complexifient la gestion actuelle des ressources naturelles et génèrent des conflits au Fitri. Le chapitre suivant nous permettra de nous pencher sur les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles.

## **Chapitre VIII : Les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles au Fitri**

Au cours des 60 dernières années, les ressources naturelles et de l'environnement ont été associées à au moins de 40% des conflits internes à travers le monde. Ces conflits s'éclatent presque deux fois sur une même période (A. MARTY et al., 2010). Les ressources en eau par exemple sont à la fois source de développement et sources de conflits sociaux à différentes échelles. Consécutif à cette analyse, les conflits liés à l'eau et au pâturage occupent une place importante. L'accès à l'eau est très difficile (tant pour sa qualité que pour sa quantité) même dans les pays où son abondance est signalée. En Afrique, depuis 1979, des dizaines de conflits liés à l'eau (F. LASSERE, 2007, C. BOUQUET C., 2011, D. HAIWANG et al., 2022 a) et aux pâturages ont eu lieu.

Les ressources naturelles de manière générale font basculer de nombreux États africains de nos jours dans des cercles de violence inédite, compromettant le bon vivre et la paix sociale dans différents pays. Si ces conflits ont pour cause la conquête du pouvoir, la plus grande partie d'entre eux relèvent de la mauvaise gouvernance. Mais, les ressources naturelles sont le plus souvent à l'origine de ces conflits, parfois armés dans la plupart des cas (P. HUGO, 2006). De nombreux exemples explicitent les cas des conflits liés aux ressources naturelles : rentes pétrolières (Angola, Congo, Soudan, voire Tchad), diamant (Angola, Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Leone, République Démocratique du Congo (RDC), foncier (Burundi, Côte d'Ivoire, Darfour, Rwanda), contrôle de l'eau (pays riverains du Nil), ressources forestières, etc. Les pertes économiques et humaines liées à ces conflits sont énormes et l'Afrique est remarquée comme le continent où le nombre de victimes liées aux conflits armés est le plus élevé au monde (P. HUGO, 2006). Au plan économique, les pertes (pour l'Afrique) sont estimées à 18 milliards de dollars chaque année (R. GLUHBEGOVIC, 2016).

Le Sahel (de l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique centrale) est au centre des conflits les deux dernières décennies et elles tendent plus à s'aggraver. Ces conflits ont fait autant de victimes et s'amplifient par les questions liées à l'ethnicité, à la religion, à la culture, à la terre, etc. (L. BROTTM, 2021).

En milieu pastoral, les ressources en eau constituent le recours ultime pour l'abreuvement des troupeaux et permettent de valoriser les pâturages. L'eau constitue un passage obligé pour les déplacements et pour la survie de l'élevage transhumant. La présence de l'eau indique le lieu de rencontre des éleveurs avec les autres lignages et les autres groupes (communautés des pasteurs).

Mais, l'accès au pâturage et à l'eau est de nos jours devient un sujet conflictuel entre les éleveurs et les agriculteurs.

Au Tchad, les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles opposent divers acteurs. Ils ont commencé à s'aggraver après 1980 (C. ARDITI, 1997) au sud. Ils sont nombreux et variés autour des ressources naturelles pour la plupart (P. SOUGNABE, 2000, P. SOUGNABE, 2003, P. SOUGNABE, 2010, A. MARTY *et al.*, 2010, P. SOUGNABE *et al.*, 2021). Les acteurs sont les éleveurs entre eux-mêmes, les agriculteurs entre eux, les agriculteurs et les éleveurs (C. ARDITI, 1997, M. LIEUGOMG M *et al.* (2007). Ces conflits sont ouverts et médiatisés (cas du conflit d'Oum-Hadjer en 1987). Ces conflits ont été interprétés à tort ou à raison comme des conflits entre les éleveurs du Nord contre les agriculteurs du sud. Mais leur ampleur n'est plus démontrable. Du Fitri au centre au Ouaddaï à l'est, en passant par la Province du Guéra, on enregistre plus des cas des conflits ces 5 dernières parmi lesquels les douloureux événements de Mangalmé<sup>163</sup>.

La Province du Batha est une zone d'élevage par excellence. Mais elle est soumise à des phénomènes de vol de bétail, des cas de meurtre, d'assassinat, de l'exploitation de l'or dans la région. La zone est réputée une zone de circulation anarchique d'armes de guerre à l'origine de l'insécurité généralisée dans la toute la région.

C'est pourquoi, le département du Fitri est devenu un terreau de violence et d'insécurité depuis les trois dernières décennies. L'accès aux ressources naturelles constitue l'un des facteurs fondamentaux de l'escalade des violences. Et celles-ci se manifestent par des affrontements/conflits à l'allure intercommunautaire et intriguent par leurs conséquences. Femmes et enfants sont alors victimes. Le premier cas de conflit avec usage d'arme à feu dans le cas du Fitri, date de 1993<sup>164</sup>. Mais les 5 et 10 dernières années, ces conflits opposent plusieurs acteurs autour des ressources : foncières, halieutiques, forestières.

L'objet de ce chapitre vise à identifier les types de conflits qu'on rencontre au Fitri, les acteurs, les conséquences en vue d'esquisser quelques pistes de solution.

### **8.1 De la définition du conflit**

La première définition du mot conflit vient du mot latin « conflictus » qui signifie choc. Le terme désigne aussi la lutte, le combat, la guerre ou la lutte armée (Picard *et al.*, 2015) et renvoie souvent à une relation de tension et d'oppositions entre les personnes (les conflits familiaux). Dans un

---

<sup>163</sup> Depuis 2020, on constate une recrudescence des conflits opposant les agriculteurs (sédentaires) aux éleveurs (transhumants). Ces conflits sont provoqués d'une part par la traversée des animaux lors de leur descente vers le sud ou à leur remontée vers le nord détruisant au passage les cultures.

<sup>164</sup> Selon Mahamat Petit rencontré à Yao en mai 2022

deuxième sens, le conflit signifie la rencontre de sentiments ou d'intérêts qui s'opposent. Il peut s'agir des querelles, des désaccords, de la lutte pour le pouvoir, etc. Cette opposition d'intérêt pourrait entraîner un conflit ouvert si elle n'est pas bien gérée. C'est dans ce sens que Y. POTIN (2009) définit le conflit comme un blocage des mécanismes normaux de prise de décision, de sorte qu'un individu ou un groupe d'individu éprouve des difficultés à opérer le choix d'une action. C'est une confrontation entre des acteurs poursuivant des buts incompatibles (ARON, 1984, cité par E. CHAUVIN et al., 2020).

Le conflit survient le plus souvent « quand une décision ne peut être prise par les procédures habituelles (S. RUI, 2020). Il est manifeste et ouvert dans le cas d'une révolution, d'une guerre ou encore d'une grève. Il peut être aussi latent. Le premier type de conflit peut opposer deux individus, deux parties antagonistes et peut se déclencher au sein d'une même communauté (agriculteurs et agriculteurs), au sein de deux communautés différentes (agriculteurs et éleveurs). Il peut être latent. Le deuxième est le plus souvent la cause profonde d'un conflit manifeste. Il résulte de sa mauvaise gestion dès le début (P. SOUGNABE et al. (2021).

Les deux cas se trouvent dans les situations de conflits que l'on rencontre au Fitri et ils sont de natures différentes et opposent plusieurs acteurs différents. La notion du conflit est différente de la notion d'insécurité qui renvoie à l'idée d'un danger et présente sous différentes formes. Dans ce cas, on peut dire qu'une situation conflictuelle place les individus en situation d'insécurité.

Les types de conflits au Fitri sont essentiellement liés à l'utilisation des ressources naturelles et opposent divers acteurs : les éleveurs entre eux et les éleveurs avec les autres utilisateurs de ressources.

### **8.1.1 Les conflits liés à l'accès aux naturelles (eau et pâturage)**

Ce sont des conflits qui opposent plusieurs individus ou groupes d'individus partageant ou convoitant les mêmes ressources et ayant chacun une vision particulière de la ressource concernée (P. SOUGNABÉ et al., 2021). Si les conflits entre les Ouled Rachid et les djatnés (Awada) s'intensifient depuis 2 ans, des conflits par le passé avaient bien opposé d'autres groupes : les agriculteurs entre eux, les éleveurs opposés aux éleveurs, les éleveurs opposés aux agriculteurs, constituant les conflits ouverts. Mais d'autres conflits latents opposent les villages soit autour du foncier agricole autour des limites des territoires villageois. Ces conflits sont moins ouverts.

Ces différents types de conflits se situent au tour des incompréhensions, des manipulations politiques, des différends sur l'accès, le contrôle et l'utilisation des ressources naturelles. Ils naissent du fait que les populations utilisent les ressources (forêts, eau, pâturages, terres) à des fins différentes. Et dans la panoplie des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles au Fitri, on retrouve ceux liés aux ressources pastorales (eau, pâturages), aux ressources foncières et aux ressources halieutiques. À ce niveau, plusieurs acteurs sont concernés : les agriculteurs et les éleveurs, les éleveurs et les éleveurs, les éleveurs et les pêcheurs, les éleveurs et les agents forestiers, les agriculteurs et les agriculteurs, etc.

#### **8.1.1.1 Les conflits agriculteurs-éleveurs**

Les conflits agriculteurs et éleveurs sont fréquents ces dernières années en Afrique de l'Ouest et du Centre. Ils relèvent de la croissance démographique en zone rurale (P. SOUGNABE, 2000, L. BROTTM, 2021, M.A. SALIHOU, 2016, G.S BAMBA, 2017). En effet, la population rurale de la zone soudano-sahélienne d'Afrique de l'Ouest et centrale a augmenté de plus de 40 % au cours des 20 dernières années, dépassant les 281 millions de personnes (L. BROTTM, 2021). Ce fort taux de la croissance humaine explique la forte expansion des superficies cultivables. Depuis 40 ans, la superficie des terres cultivées a doublé, atteignant près de 25 % de la surface totale des terres, une tendance que les scientifiques prévoient qu'ils s'accéléreront parallèlement à la croissance démographique.

Les statistiques montrent que depuis 2010, plus de 15 000 cas de décès en Afrique sont liés à la violence entre agriculteurs et éleveurs (L. BROTTM, 2018). En RCA, les conflits entre agriculteurs et les éleveurs datent de depuis des siècles mais sont entretenus de nos jours par les rebelles qui se placent en défenseurs des éleveurs. Au Burkina-Faso, la coexistence d'allochtones avec des autochtones acquis à la pratique de systèmes traditionnels de production agropastorale est très souvent à l'origine de multiples conflits (TALLET, 1998, cité par A. MAIGA, 2006). Cela s'explique par la mise en culture de pistes à bétail ou par l'exploitation des points d'eau (la saison de pluie étant devenue de plus en plus courte), par l'absence ou l'insuffisance des gardiens des troupeaux, etc.

Au Tchad, les conflits agriculteurs-éleveurs sont reconnus dans la Province du Batha, à l'exemple des conflits meurtriers d'Oum-Hadjerde 1947 restés dans les mémoires (F. Réounodji, 2005, D. Zakinet, 2015) jusqu'aujourd'hui. Ces conflits ont constitué le point de départ des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs au Tchad. Mais, leur histoire remonte au 19<sup>ème</sup> siècle dans le bassin du Lac-Tchad (B. MATHIEU, 2005). Selon B. MATHIEU (op cit.). Ils ont été à l'origine de

l'insurrection des Peuls et de la guerre sainte (Djihad). Cette guerre déclarée aux populations animistes, a abouti à la conquête d'une grande partie des territoires de la plaine du Diamaré (Extrême-Nord du Cameroun) au début du 19<sup>ème</sup> siècle.

Dans les années 80 remarquables, la zone soudanienne tchadienne a enregistré les premiers cas des cas de ces conflits (C. ARDITI, 1997). Ils ont été au centre de la Conférence Nationale Souveraine 1993 et continuent dans les discours de tous les candidats aux élections présidentielles et législatives. Malheureusement, aucune piste de solution jusqu'à nos jours. La persistance des conflits s'explique par plusieurs facteurs dont l'expansion des surfaces agricoles. En 1999 le taux d'expansion était estimé à 2,2 millions d'hectares par an cultivées et se rapproche presque du taux de croissance de la population tchadienne (3,6%) en 2009 (P. SOUGNABE et al., 2021). Parallèlement à la croissance humaine, l'effectif des animaux est également en forte croissance. L'effectif du cheptel tchadien passe d'environ 8 millions de têtes en 1976<sup>165</sup> à 137 millions de têtes en 2021. Le taux de croissance du cheptel passe de 2,5% (en 2015) à 4,7% entre 2018 et 2021<sup>166</sup>.

L'obstruction des couloirs par les cultures sont sources des conflits au Mali et au Burkina-Faso (G.S. BAMBA, 2017), leur respect par contre a permis d'éviter assez de conflits dans la zone de Biltine au Tchad où le nombre des conflits après balisage des couloirs de transhumance a diminué (M. TELLAH et al., 2023). Ces couloirs ont permis de drainer un grand nombre des éleveurs du Nigéria et du Niger fuyant les maladies et évitant les conflits (M.A. SALIHOU, 2016).

Mais les conflits au Fitri relèvent aussi de l'archaïsme et ou de l'inexistence de mécanisme des modes de gestion des ressources naturelles et de prévention des conflits. En effet, la plupart des éleveurs ont tissé pendant longtemps des alliances avec les sédentaires bilala. Il s'agit des djatné. Ces alliances régulaient l'accès paisible aux ressources du Fitri. Les nouveaux groupes d'éleveurs tels que les Ouled Rachid n'ont pas signé d'alliance. Avec la croissance du cheptel, ils ne parviennent plus à respecter les règles établies par la coutume. Or les alliances anciennes sont des outils efficaces et constituent une base solide (D. ZAKINET, 2015 a). C'est pourquoi le non-respect de ces règles laisse la place au désordre actuel (conflits). Parmi ces désordres, on note la dévastation des champs.

La dévastation des champs est constatée lors de la progression des animaux vers le lac, à leur remontée vers le nord. Elle représente 33% des cas des dossiers enregistrés à la justice de Fitri

---

<sup>165</sup> Direction de la statistique/Ministère de l'Élevage et des Productions Animales

<sup>166</sup><https://www.afdb.org> > Project-and-Operations, lu le 17.09.2023

de la période 2020 à 2023, contre 20% pour les limites des champs, 18% pour le foncier, 9% des types des problèmes pour les couloirs de transhumance, 7% pour le maraichage, 7% pour les limites villageoises, 4% pour les destructions des filets et 2% pour des bagarres simples (Figure 26).

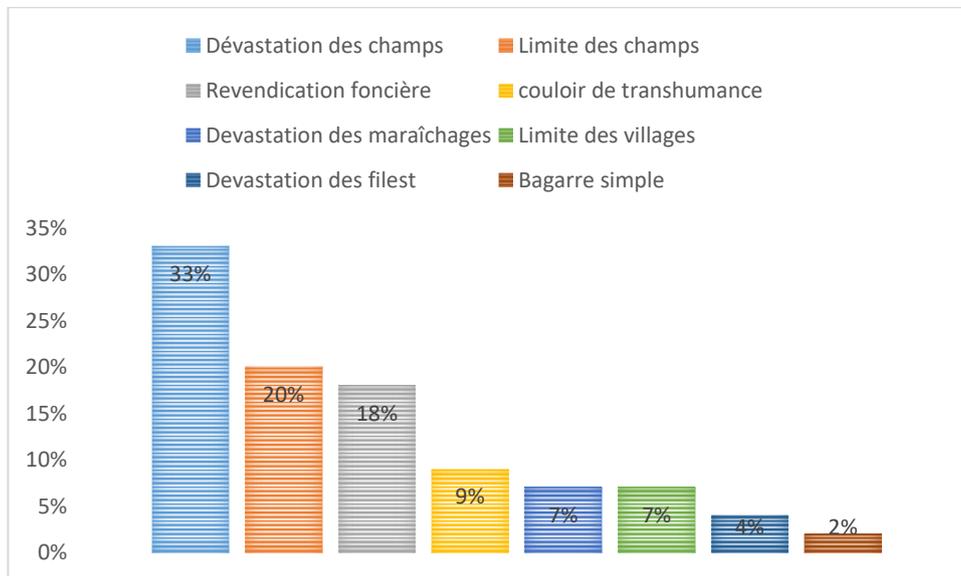


Figure 27: Types des conflits enregistrés à la justice de paix d'Amdjaména Bilala (2020-2023), source : Palais de justice de Fitri

Ces différentes situations (dévastation des champs) sont vécues le plus souvent en septembre, octobre et novembre (à la descente) ou en juin et juillet suivant les moments. La dévastation des cultures est justifiée par l'obstruction des couloirs de transhumance. La cause de la dévastation des champs s'explique par l'effectif élevé et la non maîtrise de ces animaux (la mauvaise surveillance) par les gardiens comme le montre la photo (25).



*Photo 25: divagation des animaux dans les champs, source de conflits entre les maraichers, Souar/Fitri, Mai, 2022 (Cliché : HAIWANG D.)*

### **8.1.1.2 Les conflits éleveurs-éleveurs**

Ces types de conflits ont été signalés dans les travaux de F. COUREL *et al.* (1997), D. ZAKINET (2015 a), SOUGNABE *et al.* (2021) mais ils s'amplifient les 5 dernières années au Fitri avec une ampleur exceptionnelle. Ils ont été propulsés par la raréfaction des ressources en zone sahélienne. Les effets de ces sécheresses ont affecté les pâturages. Et les transhumants Ouled Rachid en particulier et tous les autres transhumants en général ne souhaitent plus repartir dans leurs terroirs d'attache (Djedda). Ils séjournent désormais dans le Fitri et ne repartent en saison des pluies qu'à une distance ne dépassant pas 100 km. Certains sont autour dans le Chari-Baguirmi, d'autres à Baro dans le Département d'Abtouyou (F. COURREL *et al.*, 1997). Autour du lac Fitri, ils ne sont pas les seuls à y séjourner. Les autres transhumants : Djatnés, Myssériés y séjournent là aussi depuis longtemps. La concentration de ces transhumants a été pendant l'objet de razzia et de conflits (F. COURREL *et al.*, 1997). Ces dernières années, les conflits entre éleveurs-éleveurs sont tragiquement vécus au Fitri. Ils concernent à la fois l'accès aux ressources pastorales et foncières (tableau n°15, p. 231). Ils étonnent en même temps par le nombre des victimes liées à ces conflits.

#### **➤ Les motifs**

Les motifs sont diversifiés. Ils sont plus centrés sur les ressources naturelles. Les résultats des conflits recensés depuis 2007 (Figure 27), montrent 36% des conflits sont liés à la dévastation des champs, 22% sont à l'accès au foncier (limite des champs). Ceux liés à l'accès à l'eau (puits traditionnels) représentent 14%. Les autres sont celles liés au cas d'assassinat (7%), aux pertes d'animaux (7%), aux chefferies traditionnelles (7%), à la destruction du mil non battu (7%).

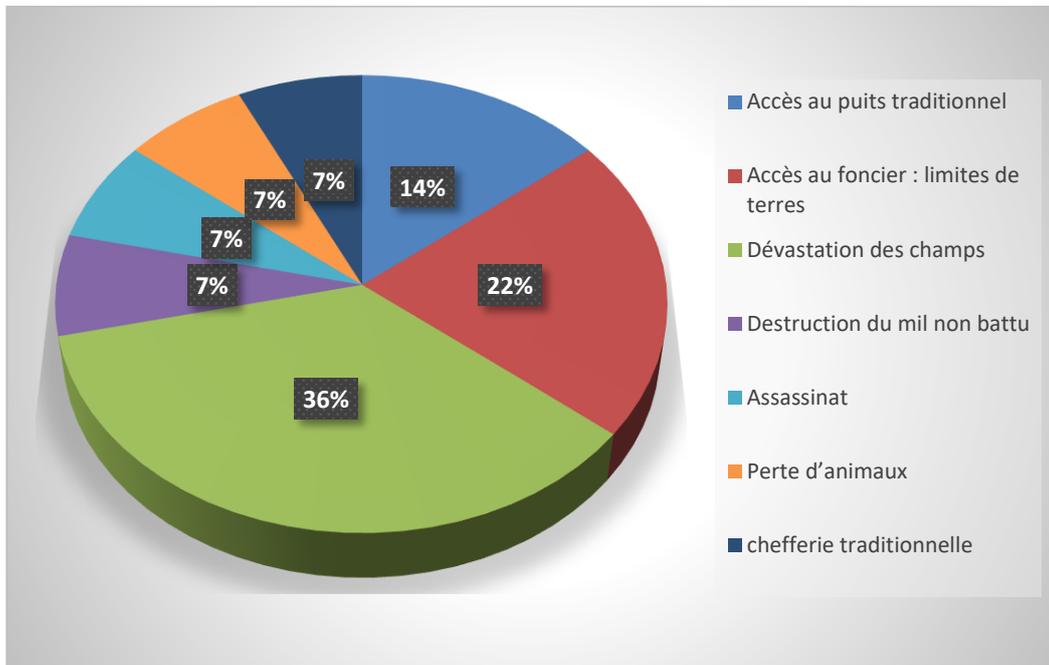


Figure 28: Les motifs des conflits ouverts enregistrés au Fitri entre 2007 et 2023, Source : Tribunal de justice du Fitri/2022

### ➤ Les acteurs impliqués

Sur les différents groupes des acteurs impliqués dans ces conflits, les Ouled Rachid sont impliqués dans au moins à 56% dans ces différents conflits, soit avec les bilala (31%), avec les Adawné (25%) (Figure 28). Il faut relever que lors de ces enquêtes, les conflits liés au foncier concernent à la fois les agriculteurs entre eux ou les éleveurs entre eux. Par contre les conflits liés à l'accès aux puits traditionnels concernent les éleveurs essentiellement et le plus souvent les Nawala et les Awada (tableau 15, P. 231).

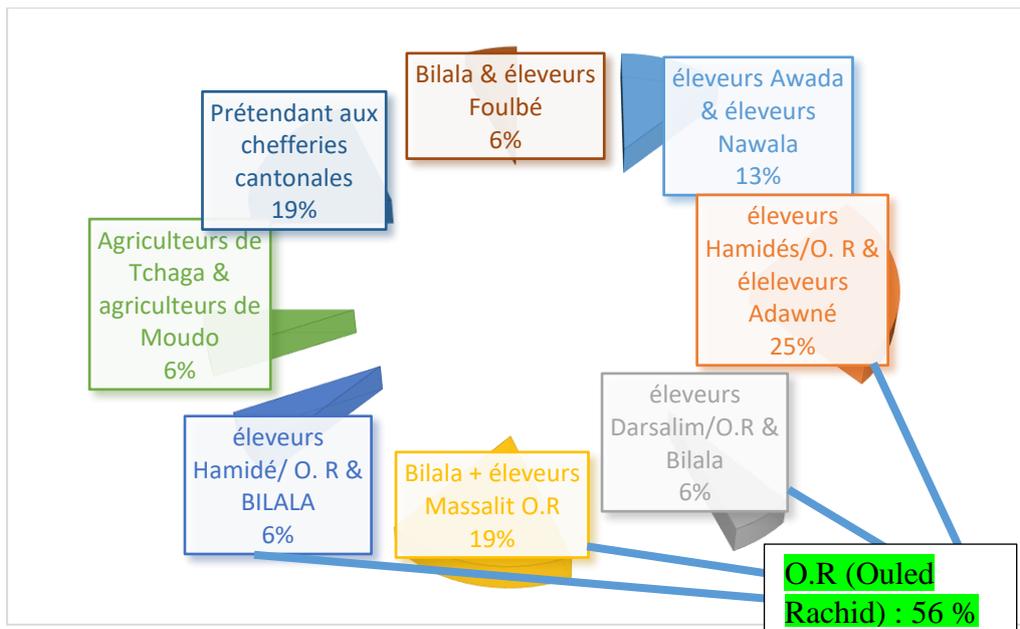


Figure 29: Les acteurs impliqués dans les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles (Source : enquête de terrain, 2023)

Tels que présentés sur la figure 26, les conflits au Fitri ont lieu au contrôle des ressources (puits, zones de pâturage, foncier). C'est l'exemple des conflits qui opposent les Nawala (sous-fraction Hémat) et les Awada (sous-fraction des Djatné) tous des éleveurs anciennement au Fitri. Le premier conflit a eu lieu à Adjadj (D. ZAKINET (2015 a)). Il est lié à l'accès au puits que les Awada revendiquent l'appartenance. Ce conflit s'est soldé par la mort de 23 personnes dont 7 du côté des Awada et 15 du côté des Nawala. Le second a eu lieu à Souar et a opposé les personnes issues des mêmes communautés. Ce conflit a été meurtrier : 28 morts (Tableau n°16).

D'après les informations obtenues auprès du chef de poste sous-secteur Élevage du Fitri basé à Abourda, M. Djibrine, concernant le conflit de 2008 :

*« Les éleveurs composés des majoritairement des enfants Nawala auraient forcé le passage des animaux à travers les campements des Awada et ces derniers ont voulu leur interdire l'accès. D'où le déclenchement du conflit ». Les Nawala ont envahi les campements des Awada, se soldant par ce bilan de 25 morts ». Les chiffres donnés par Zakinet (2015) parlent de 28 morts et le droit de propriété de ce puits serait revenu aux Awada.*

Quant aux conflits qui ont opposé es Ouled Rachid (Hamidés) et les Adawné, ils remontent à 2018. Selon le Sous-préfet de Yao, le Colonel Moctar Mahamat Abdelkérime :

*« L'origine du conflit entre les Adawnés et les Hamidés date de 2018. En rappel, les Adawnés sont habitués depuis longtemps à transhumaient entre la zone d'Abkorno et leur terroir d'attache au nord (vers Aboudjilid et Djedda). À une certaine époque (plus d'un siècle), ils ont demandé au sultan de Yao de leur attribuer de la terre (très fertile) à Abkorno pour qu'ils s'y installent lors de*

leur séjour en saison sèche. Après ils ont commencé à y cultiver. Plus tard, ils ont été suivis par les Hamidés. Une partie du territoire octroyé a été attribuée aux Hamidés. Les deux groupes vivaient depuis lors en harmonie. En 2018, les hamidés (Ouled Rachid) ont commencé à déborder la limite de la parcelle qui leur a été octroyée et voulaient interdire aux Adawnés de camper dans la zone. Ces derniers (Adawné) ont riposté par la violence. Il y a eu 3 morts du côté des Hamidés ». Version du Sous-préfet de Yao rencontré le 06 /03/2023.

Les mêmes versions ont été rapportées par Mahamat Abdoulaye, kalifat du sultan basé à Abkornoun sexagénaire (67 ans)

Tableau 15 : États des conflits recensés au Fitri (2007-2023)

Années	Lieu	Motifs	Acteurs impliqués	Pertes en vies humaines
2007	Adjadj	Accès au puits traditionnel	Awada & Nawala	23 morts
2008	Souar	Accès au puits traditionnel	Awada & Nawala	28 morts
2013	Tchaga	Accès au foncier	Village Tchaga & Village Moudo	3 morts
2018	Abkorno	Accès au foncier (limites de terrain)	Hamidés/O. R & Adawné	3 morts (Hamidés)
2019	Gamsa	Dévastation des champs	Darsalim & Bilala	3 morts
2019	Zégué	Chefférie (Election cantonale)	Candidats opposés	3 morts
2020	Dankout	Dévastation des champs	Bilala +Arabe ouled kanaïm	2 morts (1 de chaque côté)
2021	Abragna	Dévastation des champs	Massalit & Bilala	1 bilala décédé
2021	Abkorno	Destruction des tas de mil non battu	Hamidé/ O. R & BILALA	3 morts (bilala)
2021	Abkorno	Accès au foncier : limites de terres	Hamidés/O. R & Adawné	3 morts Hamidés
2022	Abkorno	Un Adawné assassiné	Adawné & Hamidé	9 morts (3 Adawnés et 3 morts Hamidés)
2022	Amdjaména Bilala	Dévastation du champ	Gorane & Bilala	1 mort (Bilala)
2023	Yao	Devastation du champ	Bilala & Foulbé	1 bilala décédé
2023	Abkorno	Perte d'animaux (Adawné)	Hamidés/O. R & Adawné	25 morts

Source : Enquête de terrain : HAIWANG D., (2022-2023).

Mais, du 30 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2022, les deux groupes se sont à nouveau affrontés. Les causes sont liées au foncier<sup>167</sup>. La recrudescence du conflit d'Abkorno s'explique par la richesse des ressources naturelles : terres cultivables, espace ouvert, ressources en eau comme le barh abourda (Photo 23). À l'issue de ce conflit se soldant par un bilan de 9 morts (tableau 16), le gouverneur a instruit de déguerpir les 2 camps impliqués dans ces conflits de Décembre 2022.

<sup>167</sup> Selon les propos du Kalifat du sultan que nous avons rencontré à Abkorno.

Mais 3 mois après (mars 2023), la plupart de ces éleveurs (hamidé à Abkorno) résidaient toujours autour du barh abourda avec leur troupeau (Photo n° 26). Il était difficile alors de concilier les différentes positions (Hamidés et Adawnés). C'est pourquoi les affrontements eurent lieu à nouveau en juin 2023 avec le bilan contenu dans le (tableau 15).

Face à ces différents conflits, les voies et moyens de règlement échouent le plus souvent à cause de la corruption et de l'implications des acteurs non concernés par ces conflits (administrateurs civiles le plus souvent. C'est le récent conflit de juin 2023 d'Abkorno s'est soldé par la révocation du sous-préfet de Yao, Le Colonel Moctar Mahamat Abdelkérime et l'extradition des récalcitrants dans haute la prison de haute sécurité à Koro Toro au Nord du Tchad, suivi du délogement des belligérants sur les sites conflictuels. Mais pour combien de temps ?



*Photo 26:Barh Abourda, une ressource à problème à Abkorno (Cliché : HAIWANG D., Mars 2021)*

### **8.1.1.3 Les conflits agriculteurs-agriculteurs : le foncier agricole au cœur des tensions**

Le foncier oppose aussi bien les agriculteurs entre eux, les agropasteurs eux. Il s'agit des terres cultivables. Des situations des conflits liés au foncier sont signalées la zone d'Ati Ardep et d'Amdjaména Bilala.

Entre les habitants des terroirs villageois comme Tchaga et Moudo, des conflits ont éclaté en 2011. À l'origine, le village Tchaga possédait une portion de terre cultivable convoitée par les habitants de Moudo. Ce conflit s'est soldé par la mort de 3 personnes dont 2 hommes et une

femme du côté de Moudo et quelques blessés du côté de Tchaga. La portion litigieuse serait toujours en suspens selon le rapport de la mission d'enquête des droits de l'Homme diligentée par le Ministère de la justice et des droits de l'Homme en 2014 (ANNEXE IV). L'affaire foncière entre Tchaga et Moudo a été tranchée par le sultan en faveur des gens de Tchaga mais ce problème resurgit de nos jours et serait au Parquet d'Ati selon le kalifat de Seita Galadima.

Les mêmes types de conflits fonciers opposent les terroirs villageois de Dini Kabir et Galo d'une part et Dini saker et Galo d'autre part. Ces conflits précèdent depuis 40 ans. À l'origine la terre appartenait au village Kirfi. Ce village a disparu suite aux événements climatiques. Les habitants auraient abandonné ce village au dépend des autres villages : Dogo et Galo. Aujourd'hui, les habitants de ces deux villages revendiquent les portions à équidistance entre les deux villages abandonnés depuis quelques années. Pour éviter les affrontements, feu sultan Hassan Mahamt Absakine avait divisé la portion à problème en deux parties et chacun devrait respecter sa limite, mais le rapport de la mission d'enquête (ANNEXE IV) sous le sultan Klélé, père du sultan actuel, relate que le terrain a été octroyé au village Dogo et ce jusqu'aujourd'hui. Ce que refuse le village Galo Wadé.

#### **8.1.1.4 Les conflits éleveurs-pêcheurs**

Le lac Fitri est une zone où se croisent plusieurs groupes d'utilisateurs des ressources. La période de pêche en saison sèche coïncide avec l'arrivée des transhumants au Fitri. Ils ont l'habitude de séjourner dans les îles et surtout ceux habitués au lac. La traversée des animaux pour les îles détruit représente un obstacle pour leurs zones de reproduction de poisson. Or les espèces de poissons qui peuplent le Fitri sont adaptées aux eaux peu profondes et chaudes (DAGOU et al., 2005 a). C'est pourquoi des accusations de part et d'autre sont signalées.

D'une part les pêcheurs accusent les éleveurs de destruction des filets par les animaux des éleveurs lors de la traversée du lac pour les îles (photo 27) et d'autres les éleveurs accusent les pêcheurs de fixer leurs hameçons sur les passages des animaux. Ces accusations découlent de la limite non précise entre les zones de pêche et les zones de passages des animaux pour les îles.

#### **8.1.1.5 Agents forestiers et éleveurs : une difficile collaboration autour des ressources ligneuses**

La gestion de l'écosystème du Fitri a été toujours l'œuvre du sultan du Fitri. Mais aujourd'hui, l'arrivée précoce des pasteurs transhumants provoque des incompréhensions autour de l'usage des ressources ligneuses entre ces pasteurs et les services de l'environnement. Des allégations controversées existent autour de l'exploitation des ressources ligneuses (énergie domestique,

support des tentes, les « séribé » ou enclos) par les transhumants. Ce qui nourrit les incompréhensions et tensions entre les agents forestiers et les « gens du bétail ».



*Photo 27: Traversée du lac pour aller aux îles, source de problème, Lac Fitri, Février 2022 ? (Cliché : HAIWANG D., Mars 2021)*

Les ressources forestières contribuent à la sécurité alimentaire à travers les feuilles, les fruits, les noix de certaines. C'est pourquoi, la population dépend, à des degrés divers, des ressources forestières pour assurer les moyens de subsistance. Ainsi, la biomasse énergie couvre 94% des besoins des ménages en énergie domestique, le bois plus de 90%. Au Niger les sous-produits forestiers sont utiles pour les besoins domestiques et pour l'alimentation du bétail (A. SANI, 2014). Ils rentrent pour 25 % dans la ration alimentaire des ruminants (feuilles et fruits). Cet apport est autant plus important en période de déficit alimentaire (saison sèche).

Au Fitri, ils assurent des fonctions et services divers. Ils servent à fabriquer des enclos contre la menace des animaux sauvages (les hygiènes et les loups), mais aussi pour les besoins domestiques (support pour les tentes, des hangars, cuisson des aliments, etc.). En période de soudure les fruits tout comme les feuilles sont utilisés dans l'alimentation des animaux en particulier les petits ruminants.

Les conflits interviennent lors de l'élagage des branches pour ces divers besoins. Selon M. Barka Saraon, Chef de service de protection de l'Environnement et des aires protégées section du Batha

détaché au Fitri, il existe une entente entre les transhumants et les services des incompréhensions. Pour lui, ces incompréhensions sont autour de la coupure des arbres. Ce technicien chargé de la gestion forestière, constate une « coupure sévère » des arbres par les éleveurs en lieu et place de l'élagage. Et la coupure sévère entraîne « la mort de l'arbre ». Il continue pendant l'entretien. Pour lui, il est conseillé d'élaguer les arbres à l'approche des saisons des pluies. Mais les pasteurs commencent à les élaguer dès janvier ou février. La période indiquée n'est donc pas respectée. Mais il reconnaît que pendant cette période (décembre-janvier), les arbres contiennent de la chlorophylle, laquelle contribue à l'engraisement et à la reproduction des animaux.

De ce qui précède, le recours aux aliments de substitution se justifie par l'effectif élevé du bétail depuis les années 2000. Cet effectif dépasse l'offre fourragère naturelle. Les raisons de la croissance de l'effectif du cheptel sont à la proximité de la Libye (moins de 1000 km), source d'enrichissement selon toujours la version du technicien Barka. L'exploitation artificielle ou artisanale de l'or entre la frontière du Tchad et de la Libye constitue une source de richesse. Beaucoup des jeunes s'exilent pour cette pratique lucrative et investissent les revenus obtenus dans l'élevage. Dans le cas du Fitri, selon Barka 90% des natifs préfèrent partir en Libye qu'à Ndjaména.

Pour les éleveurs, les ressources forestières constituent une source d'alimentation des petits ruminants aussi bien en période de crue (septembre-octobre-novembre-décembre) qu'en période de soudure (avril, mai et juin). Ainsi, l'émondage des arbres (parfois sans autorisation) pour nourrir les animaux est alors source de conflit.

#### **8.1.1.6 Les conflits entre pêcheurs et pêcheurs**

Les conflits entre pêcheurs-pêcheurs est un des types des conflits qui existe au Fitri. Même s'ils ne sont pas ouverts, leur existence n'est pas occultée. Ils ne sont pas non plus nouveaux. Des travaux antérieurs l'ont relevé en l'occurrence ceux de M. SAUNIER (2016). Les pêcheurs rencontrés en focus groupe à Gofé en mai 2022, expliquent ces types de conflits par l'utilisation des moyens de pêche prohibés (planche 4) par les pêcheurs allogènes. Ces nouvelles techniques ne permettent pas aux espèces de poisson de se reproduire. Ces pêcheurs locaux accusent même les autorités d'autoriser ces moyens prohibés. Ce qui provoque des mécontentements, donc des conflits.

### **8.1.2 Les autres conflits : le cas des chefferies traditionnelles et des limites des terroirs villageois**

Ces conflits sont liés à la fragmentation du sultanat en Canton. Depuis 2016, le sultanat a été morcelé en plusieurs parties. Certains cantons ont été décrétés et d'autres non à l'exemple de celui de Seita et de Tchémané.

#### **8.1.2.1 Les conflits liés aux chefferies traditionnelles : les cas d'installation des cantons de Seita et d'Abourda**

À Seita en 2019, une élection a eu lieu, mais la population avait boudé cette élection et la fin a été incendiaire (des maisons ont été brûlées et d'autres saccagées). C'est pourquoi, une mission présidentielle conduite par le Chef de l'État s'était rendue sur le lieu à Seita Tarsourou. La mission avait demandé au sultan de proposer des noms pour les entériner par un décret. Des noms ont été proposés pour les cantons Seita et Tchémané par le sultan. Ces propositions ont été confirmées par décret du Président de la République. Le chef de Canton de Seita en personne l'a confirmé :

*« Avant d'être chef de Canton, j'étais ici présent dans la localité. Je servais comme Kaidala (gestionnaire du foncier). Je me rappelle qu'il y avait une élection organisée ou je n'étais même candidat. Mais cette élection a été annulée en présence du Président de la République et devant la population. Le Président a pris les dossiers avec proposition des noms avec lui : celui de Seita et celui de Tchémané. C'est ainsi qu'on était nommé. Les 4 autres ont été décrétés avant nous. Mais c'est 4 ans après qu'on nous a installés et jusqu'à présent celui de Tchémané n'est pas encore installé ».*

Pour le Proviseur du Lycée de Yao que nous avons rencontré en Février 2022 M. Abdel-Aziz Abakar, les mêmes conflits ont eu lieu à Abourda en 2019, et 3 personnes (3 femmes) ont trouvé la mort suite à la nomination du chef de Canton. Pour lui la nomination des 6 cantons s'est passée sans consulter le Sultan. Ce qui a occasionné des conflits car la population locale n'est pas d'accord avec les nominations.

Selon le Proviseur, Abdel-Aziz Abakar toujours, les cantons d'Amdjaména Bilala et d'Abourda ont créés grâce aux élites locales (les hommes d'affaires basés à l'étranger). Le cas d'Amdjaména a été imposé car il n'a pas requis l'adhésion de toute la population. Après sa nomination des problèmes ont aussitôt surgi suite à l'attribution des terres concernant les sujets acquis à sa cause. C'est le cas des événements du village Zégué (20 km d'Amdjaména Bilala) en 2019, se soldant par un bilan de trois (3) morts.

### **8.1.2.2 Les conflits liés aux limites des terroirs villageois : cas d'Amdjaména Bilala**

La sous-préfecture d'Amdjaména Bilala est beaucoup plus citée dans les situations des conflits. Dans cette sous-préfecture, les conflits (latents) fonciers liés aux limites des villages sont fréquents. Selon le Greffier de la justice de paix du Fitri basé à Amdjaména Bilala, ces problèmes ont commencé il y a de cela 3 ou 4 ans et sont liés au débordement des cours d'eau à l'origine de la création des lits d'écoulement parallèles et favorables aux activités de la pêche en saison des pluies. D'une dizaine de cours d'eau au début, la sous-préfecture d'Amdjaména-Bilala compte aujourd'hui plus de 40 cours d'eau saisonniers<sup>168</sup> et ou occasionnels. Or les chefs des villages et les kaidala trouvent leurs comptes (intérêts) auprès des pêcheurs. La naissance de ces cours qui divisent par endroit les villages devient une source d'enrichissement pour les chefs de villages riverains et nourrit des conflits.

### **8.1.2.3 Les conflits de Zenala près d'Ambasatna**

D'autres fonciers sont signalés à Zenala environ 2 km d'Ambasatna au nord de Yao sur la route du 13<sup>ème</sup> parallèle. Le conflit est né en 2013 et a opposé le village Zenala (Bilala) au village Adoubak appartenant aux Djatné (arabes du sultan), des agropasteurs pasteurs longtemps au Fitri. L'origine de ce conflit remonte à 2013 lorsque Ahmat Zenala, un des fils de Mahamat Zenala (défunt) a voulu construire un joli bâtiment. Mais les Ouled Kkanaïm, l'aile forte des Djatné (bras droit du sultan parmi tous les arabes du Fitri), l'ont refusé en stoppant la construction, prétextant que Zenala se trouve dans leur territoire. En effet, le village leur appartient aux bilala de Zenala selon le rapport de la mission d'enquête du Ministère de la justice et des droits de l'Homme toujours (ANNEXE IV). L'affaire Zenala s'est transférée à Ati devant le Parquet d'Ati. Pour le chef de canton de Ngalnoro (basé à Ambasatna) Issa Mahamat Issa, « les Ouled Khanaïm ne cherchent que les endroits où ils peuvent pratiquer l'agriculture ». Donc l'agriculture est au centre de la préoccupation des éleveurs. Mais le problème de fond est lié à l'appropriation territoriale d'une partie du Fitri par les éleveurs, les Ouled Khanaïm en l'occurrence. En rappel, dans l'histoire de la mise en place du Fitri, ces éleveurs estiment qu'ils sont été au Fitri avant les bilala, sauf qu'ils étaient mobiles. Cette intention d'être les premiers occupants du Fitri semble nourrir des velléités de revendication territoriale par ces éleveurs, surtout celles d'obtenir un canton purement pour les éleveurs « Ouled Khanaïm ».

---

<sup>168</sup> Entretien avec le greffier.

## **8.2 Les facteurs de l'escalade de violence au Fitri**

Les différents résultats montrent un Fitri de plus en plus nourri de violence. En effet, les grandes sécheresses des années 1970 et 1980 ont mis tout le monde en marche dans le sahel tchadien (A. MARTY *et al.*, 2012, p. 128). De ce fait, le lac Fitri est devenu un site d'accueil et de séjour. L'accès aux ressources repose plus sur des stratégies d'exclusion que de la complémentarité entre les différents acteurs. Or avant les années 70 et 80 des relations complémentaires existaient entre les différents groupes. L'arrivée précoce des transhumants engendre plus des conflits. Ces derniers ont commencé en 1993 (date du premier usage d'arme à feu au Fitri), suite à l'altercation entre un pêcheur et un éleveur<sup>169</sup>. En effet, depuis lors, on enregistre chaque année au Fitri des conflits dont ceux de 2007 et 2008 entre les transhumants Nawala et Awada<sup>7</sup> liés à l'accès au lac Fitri, d'octobre 2019 à Gamsa au Sud-est de Yao, d'octobre 2021 avec « l'affaire d'Abragna » à 15 km à l'est de Yao, de décembre 2021 avec le conflit d'Abkorno dans la localité d'Abourda au sud de Yao, de juillet 2022 à Amdjaména Bilala (Cf. tableau 15). Ces conflits se diffèrent de ceux observés en Afrique de l'Ouest lesquels sont liés des tensions ethniques, ou provoqués par la traversée des frontières (G.S. BAMBA, 2017). Mais ces conflits sont allumés par plusieurs facteurs.

### **8.2.1 La circulation anarchique d'armes à feu : facteurs aggravant les conflits**

Les conflits au Fitri sont favorisés par plusieurs facteurs dont certains tiennent à l'anarchie dans la circulation des armes et d'autres à l'incapacité des pouvoirs publics à mettre de l'ordre. La circulation anarchique d'armes à feu en provenance de la Libye serait les facteurs déclencheurs de ces conflits. Les Ouled Rachid par exemple sont cités comme des acteurs majeurs impliqués dans ces conflits. Avant, pour se défendre d'après O. BAKARY (1989), ils (les Ouled Rachid) utilisaient les outils comme : les sagaies, le sabre, la lance et le couteau de bras <sup>170</sup> qu'ils ne séparent jamais même pendant le sommeil. Mais depuis « la poudrière de la Libye », un désordre s'installe dans l'acquisition des armes. L'acquisition des armes se passent dans l'anarchie la plus totale avec la bénédiction de quelques protecteurs. Et globalement tous les transhumants civiles du Fitri qui sont armés.

À propos des causes des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs au Fitri<sup>171</sup>, elles résident plus dans le fait qu'une des parties s'est dotée des armes de guerre et ne veut pas respecter le

---

<sup>169</sup> Entretien avec les pêcheurs en Novembre 2021 puis avec un des membres de la cour du sultan en mai 2022. <sup>7</sup> Ce sont deux groupes des transhumants arabes de la même province qui séjournent aussi autour du lac Fitri en saison sèche.

<sup>170</sup> Le porteau de couteau était devenu une coutume chez les Ouled Rachid

<sup>171</sup> Selon le Proviseur, Adel-Aziz Abakar rencontré le 15/11/2021,

calendrier de descente en forçant le passage aux animaux, pour accéder aux ressources des enclaves. L'animal est considéré comme l'âme de l'éleveur, impossible d'y toucher. Il constitue alors un capital important et permis à « tout », C'est dans ce sens que tous les éleveurs du Fitri et du Tchad en général détiennent aujourd'hui des armes. Au fait, « tout le monde est militaire » et les conflits entre agriculteurs et éleveurs prennent une « dimension civilo-militaire ». En effet, les protagonistes de ces conflits utilisent désormais des armes de guerre. Ce qui le règlement de ces conflits aujourd'hui<sup>172</sup>. Cela devient plus complexe car la nature de l'éleveur reste difficile à identifier. C'est le concept néo-éleveur (P. SOUGNABE *et al.*, 2021) est attribué à des éleveurs difficilement identifiables. La plupart de ces éleveurs agissent par l'entremise des enfants bouviers dont l'âge varie entre 12 à 16 ans. Mais, P. LESS (2009), cité par P. LESS (2015) trouve que la conduite des animaux par ces enfants adolescents « vise à prendre la relève de leur père pour perpétuer le mode d'élevage ». La garde des animaux par les enfants sont une réalité au Fitri. Par cette pratique beaucoup des animaux divaguent. Cette divagation des animaux est plus une question d'habitude chez les éleveurs mobiles et surtout chez les Ouled Rachid lors de leurs mouvements. « L'habitude des nomades étant de laisser paître les animaux sans surveillance, les plantations sont ainsi dévastées » (O. BAKARY, 1989). Ce comportement est source de provocation entre les éleveurs et les agriculteurs.

Et c'est pourquoi, ajoute-t-il, « la totalité des cas (de ces enfants) sont des illettrés ». Detenant des armes, ils agissent avec brutalité, sans réflexion.

### **8.2.5 L'enclavement du Fitri et les moyens de communications modernes (téléphones et mototaxis)**

Le Fitri est une localité fortement enclavée. Il est difficile de sortir ou rentrer à Yao la capitale du département en saison des pluies. -Il attendre novembre ou décembre voire janvier pour circuler normalement dans la zone. De même en saison sèche, il faut 3 ou 4 heures du temps pour quitter de Yao et atteindre Abourda ou 5 h d'Ati la capitale provinciale à Abourda. Dans le cas des conflits d'Abkorno, les bilans se sont alourdis (25 morts en juin) d'une part à cause de la distance qui les grands centres militaires de la localité (Ati la capitale provinciale est 200 km environ) et d'autre part à cause de l'état de la route et du sous-effectif des militaires (une dizaine au trop) présents sur place. L'éloignement des grands centres militaires et le sous-effectif, face à des éleveurs de plus en plus armés, contribuent à alourdir le bilan.

---

<sup>172</sup><https://www.refworld.org> › pdfid

À cela s'ajoute, les moyens de communications modernes : téléphones et mototaxis permettant une mobilisation rapide des acteurs indirects (les familles un peu éloignées) dans le conflit.

*« Ils (les éleveurs) détiennent tous des téléphones et mobilisent rapidement leurs familles un peu éloignées. Celles-ci ne tardent à les rallier rapidement en motos, parfois deux, trois voire quatre sur une seule moto. Certains se déplacent aussi en chevaux »,* déclare le kalifat d'Abkorno

Notons que plus de 98% <sup>173</sup>des éleveurs rencontrés détiennent des téléphones. C'est pourquoi ces moyens de communications, amplifient et intensifient plus vite les conflits.

### **8.2.2 Les Ouled Rachid en marge du droit d'accès à la terre du Fitri**

Bien que nomade par essence, la vie en société oblige les Ouled Rachid à entrer en relation avec les sédentaires.). Les Ouled Rachid ont toujours entretenu de bonnes relations avec les Medogo, les Kouka, les Kréda, les Bilala, les Goranes (O. BAKARY, 1989). Ces relations se sont matérialisées par des échanges des cadeaux (huile, lait, les transports des récoltes, contre le mil, prêt d'argent, etc (D. ZAKINET, 2015b). Cependant, O. BAKARY (1989) nuance toutefois que les Ouled Rachid en tant qu'éleveur mobile, ont gardé des relations plus ou moins pacifistes avec les autres dans la région. Peu de documents relatent le caractère conflictuel des Ouled Rachid à l'égard des groupes du Batha,

Ces éleveurs numériquement importants, sont détenteurs de gros troupeaux. Le cheptel du Fitri est passé de 749 296 à 1 677 867 têtes de bovin (tableau 8). Sur cet effectif, les Ouled Rachid détiendraient plus la moitié<sup>174</sup>. L'augmentation du cheptel est confirmée par le chef de secteur de l'élevage, sous-poste d'Abourda. Selon lui, avant l'an 2000, la taille du troupeau détenue par un éleveur n'excédait pas 500 têtes mais après les années 2000 jusqu'aujourd'hui, un seul éleveur peut avoir plus de 2000 têtes. Pour cette augmentation est liée à la hausse du prix du bétail. Selon lui, un bélier coûte 50 000 f et le prix moyen d'un taureau est 250 000 à 300 000 f. La taille élevée du troupeau des Ouled Rachid est confirmée par presque tous les acteurs rencontrés sur le terrain. Selon Moustapha agent technique du Projet PASTOR, « les Ouled Rachid sont les grands détenteurs du bétail et sont partout au Fitri ». À cause de ce grand effectif qu'ils détiennent, ils n'arrivent plus à contrôler leur troupeau. Beaucoup d'entre eux préfèrent se sédentariser en

---

<sup>173</sup> Enquête de terrain

<sup>174</sup> Entretien sur le terrain

tentant de s'approprier une partie de la terre du Fitri. En effet, selon Mahamat Issa, un Ouled Rachid rencontré à Motchi :

*« Nous n'avons pas de place pour habiter car les bilala ne veulent pas nous voir au Fitri, ils disent que nous sommes de Djedda et sont jaloux de nous voir au Fitri. Est-ce que nous ne sommes pas de Tchadiens qu'ils nous disent et on ira ailleurs si nous sommes des étrangers ? »*

Pour les sédentaires (bilala), les mêmes éleveurs ont l'intention plutôt de les chasser de leurs terroirs, en dévastant impunément leurs champs car soutenus d'« en haut » nous confie un boukala. La revendication foncière pour les installations et pour les cultures est au centre des récents conflits au Fitri (cas de Zenala et d'Abkorno).

L'accès à la terre pour les éleveurs enflamme les conflits agriculteurs et éleveurs en Afrique de l'Ouest (L. BROTTM, 2021). Ces violences questionnent les sujets du foncier pastoral. En raison de l'incertitude et de l'irrégularité caractérisant la disponibilité des et des modes de vie des éleveurs. Les transhumants ont le souci de coupler l'agriculture à leurs activités premières (élevage). Dans ce contexte, la nécessité d'avoir des espaces à la fois pour les activités pastorales et agricoles sont au centre de leur préoccupation.

La concurrence au sujet de l'espace accroît les tensions partout en Afrique entre les éleveurs et les agriculteurs. Les éleveurs se sentent exclus partout par les gestionnaires des terroirs (A. MARTY, 1992). Cela suppose en amont qu'il faut des textes qui leur garantissent ce droit. Au Niger, au Mali et au Burkina-Faso des textes réglementant le pastoralisme existent. Au Tchad les textes sur le pastoralisme sont ceux de la loi N°04 du 31 Octobre 1959 réglementant le nomadisme. Mais cette loi s'oppose à la mobilité des éleveurs et optait plutôt pour leur sédentarisation Or la sédentarisation ne se décrète pas. L'ordonnance N°43 /PR/2018 du 31 Aout 2018 portant orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique prévoit des dispositions sur le foncier et le pastoralisme. L'article 66 de ladite ordonnance autorise l'État à élaborer et à mettre en œuvre en concertation avec l'ensemble des acteurs urbains et ruraux une politique foncière nationale. L'article 109 de la même ordonnance mentionne que l'État en concertation avec les collectivités autonomes élabore et applique la réglementation en matière d'élevage, de la pêche et d'aquaculture. Mais depuis, aucun texte concret élaboré de manière concertée en la matière n'a vu le jour. Et la « question de l'éleveur » reste posée. La sédentarisation progressive constitue alors le fond de la situation vécue par ces éleveurs. Et pourtant, le droit des pasteurs « est un droit fondamental pour les éleveurs (nomades et transhumants) ». Ce droit est reconnu et garanti par

l'État, les collectivités territoriales comme le Niger»<sup>175</sup>. Sous cet angle, la mobilité fait une partie intégrante des droits au même titre que les autres formes des droits régissant les autres activités et pratiques en zone rurale.

Des heurts entre les agriculteurs et les éleveurs sont légion (Figure 29). Sur les 5 cas des conflits liés à la dévastation des champs, les Ouled Rachid sont impliqués à 50%, les goranes 16%, les Foulbé (Peuls) 17% et les Ouled kanaïm 17%. Ce pourcentage illustre les propos de O. BAKARY (1989) sur l'attitude des éleveurs Ouled Rachid par rapport au contrôle à la non surveillance des animaux.

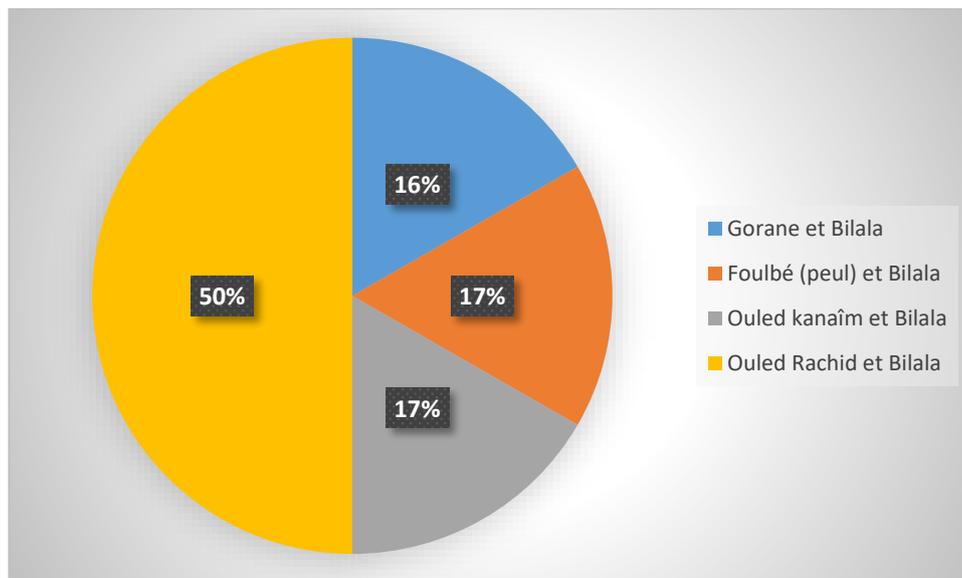


Figure 30: Acteurs impliqués dans les conflits liés à la dévastation des champs

Ce comportement « provocateur » des Ouled Rachid sont légions. On peut citer entre autre les conflits liés au cas de vol par le passé comme le témoigne l'exemple de 1956. En rappel, en 1956, les Ouled Rachid des sous-fractions comme : Oumarat, Soutaye, Milékat nomadisant au nord aux environs de Koro-Toro se sont battus avec les goranes Anakasa de Touba et de Koro-Toro (O. BAKARY, 1989) au sujet du vol de bétail. Les exemples des conflits avec les autres éleveurs du Batha sont liés à l'accès aux ressources. C'est ainsi qu'en 2000 un conflit autour de l'accès à la terre a opposé, avec un bilan macabre les Ouled Rachid et les Khozam d'Amzafaye. Ce conflit est reconnu comme le deuxième conflit violent opposant deux communautés au Batha après celui d'Oum-Hadjer en 1947. Ce 2<sup>ème</sup> conflit que le chef du village d'Amzafaye, Outman Zakaria Masayas que nous a raconté à Ati en juillet 2022, a été très meurtrier avec environ 52 morts du côté des Ouled Rachid et 25 morts du côté des Khozam. Pour apaiser les tensions, il a fallu la mobilisation de tous les sultans du Tchad autour du Président de la République de l'époque à

<sup>175</sup> Article 3 de l'ordonnance de 2010 au Niger

Amzafaye. Lors de cette rencontre, des limites précises ont séparé les Ouled Rachid à l'est et les Khozam à l'ouest. Mais à la rencontre le 22 juillet 2022 avec le Chef d'Amzafaye (lui-même Ouled Rachid), le problème était en train de rebondir. Il faut signaler que le conflit d'Amzafaye a eu des répercussions sur les Ouled Rachid en dispersion aujourd'hui. Car, selon un Darsalim (Ouled Rachid) rencontré le 14 février 2022 à Motchi près de Yao, l'importance numérique des Ouled Rachid au Fitri est liée à la guerre d'Amzafaye, où certains Khozam et Ouled Rachid ont préféré quitté la zone (Amzafaye) pour d'autres horizons plus propices et sécuritaires.

Au Fitri, les Ouled Rachid sont plus impliqués dans les conflits les 5 dernières années. Les causes sont plus liées à l'espace : espace pour le pâturage et espace pour les cultures. Pour le Sultan :

*« Les ouled Rachid sont ceux-là qui nous créent des problèmes au Fitri. Ils sont les plus identifiés au Fitri comme les transhumants les plus problématiques. Ils ne respectent pas les règles de descente au lac Fitri. À l'époque, il était admis qu'on devrait rentrer au Fitri en Janvier-Février. Mais on constate ces jours-ci que même en septembre-octobre, ils sont déjà au lac en dépit d'un consensus établi ».*

Mais il y a parmi les Ouled Rachid ceux qui n'ont pas aussi des problèmes. Comme l'a cru le Sultan : « ceux qui ont des problèmes avec le sultan sont deux ou trois ». Effectivement il y a ceux des Ouled Rachid qui maintiennent des étroites relations avec le sultan. Lors de nos séjours en mars 2023 et Juin 2023 au Fitri, nous avons vu des cortèges des Ouled Rachid (Dar Salim) défilés chez le sultan pour lui présenter des civilités relatives à sa nomination comme conseiller national et aussi lui rendre condoléances pour les cas décès enregistrés au cours de l'année au sein de sa famille. L'implication Ouled Rachid est favorisée par plusieurs raisons.

### **8.2.3 Les mésententes entre les natifs de la localité, une faille aux désordres constatés**

Selon le Sous-préfet de Yao, le Colonel Moctar Mahamat Abdelkérîm, lors de notre entretien du mois de mars 2023 :

*« Les conflits au Fitri trouvent leur racine dans la mésentente au sein des cantons et du sultanat. Ces conflits ont nécessité l'intervention du chef de l'ancien chef de l'État pour une conciliation, mais en vain. Les dissidents au sein des cantons se répliquent sur les populations. D'un côté il y a les gens du sultan et de l'autre les gens des cantons opposés au sultan ».*

Cette analyse a été partagée par le Sultan lorsqu'en février 2022 il disait :

*« Le problème du Fitri trouve ses racines au niveau local, provincial et même au-delà c'est-à-dire national »*

Il continue en disant : comme vous « *me poussez à dire le mot, il s'agit de la gouvernance locale voire nationale qu'il faille conscientiser les élites locales sur le bon vivre ensemble. En bref, il faut pour cela interpeler les psychologues pour juguler ce mal* ».

La mauvaise gouvernance qui s'exprime à travers la corruption généralisée dans alimente donc les conflits entre les civiles armés. Pour illustrer ces idées, selon le commissaire de police du Fitri Bindandi Haiwé :

« *En 2021, tous les chefs de services réunis y compris les représentants des éleveurs, avaient décider ensemble du respect de la période de descente au lac, mais après c'était le contraire, car nos autorités laissent faire* ».

Pour le Kalifat d'Abkorno, la recrudescence des conflits entre les Ouled Rachid Hamidé et les Adawné est dû au parti pris par les chefs traditionnels locaux. Les deux camps (belligérants) auraient chacun un appui auprès du sultan ou des chefs de canton.

La remise en cause du couloir d'Akaya-Douara-Gofé validé par les différents acteurs en date du 20 Octobre 2021 en présence des autorités de la place (Annexe II) y compris le Chef de Canton de Ngalnoro (Ambasatna), montre qu'il existe un problème de règlement des conflits au Fitri, donc de la gouvernance.

## **Conclusion partielle**

Le Fitri longtemps gouverné par une administration traditionnelle locale connaît une profonde mutation aujourd'hui avec l'arrivée de nouveaux acteurs (services déconcentrés, pêcheurs, etc ;). L'arrivée de ces nouveaux dont le point de repère critique date de 2016, couplée à la création des cantons dans le Fitri, affaiblissent le pouvoir traditionnel, garant de la gestion des ressources naturelles. En effet, la présence de ces différents acteurs aux points de vue divergents autour du contrôle, de l'accès et de la gestion des ressources naturelles locales, est source des conflits. Ces conflits aux multiples causes, poussent à réfléchir sur un nouveau principe de gestion suivant un modèle plus participatif, consensuel et apaisé de gestion des ressources. Cette réflexion approfondie sera abordée dans le chapitre suivant.

## **Chapitre IX : Discussion et proposition de modèle de gouvernance apaisée des ressources naturelles du Fitri**

Par le passé, lorsque la pluviométrie était bonne, les éleveurs du Batha séjournaient jusqu'aux confins septentrionaux (E. BERNUS et al., 1973). Les années 70 ont inauguré « l'ère d'une sévère offensive ». Le cycle des récentes sécheresses aurait débuté peu avant le 20<sup>ème</sup> siècle, dès 1830 en zone sahélo-soudanienne. Les conséquences ont été très désastreuses pour les Ouled Rachid au cours de cette malencontreuse période. Ils ont perdu une bonne partie de leur troupeau. Lors de la reprise des sécheresses vers les années 70 et 84, les Ouled Rachid ont dû faire face à de multiples choix parmi lesquels celui passer de l'agro-élevage à la mobilité. L'opportunité offerte par les ressources du Fitri restées à « l'état naturel », attirent de plus en plus ces éleveurs. Ils ont commencé à fréquenter le Fitri, depuis les années 84. Depuis lors, le lac Fitri est devenu leur lieu de séjour par excellence en saison sèche. Le département a un changement dans la gestion des ressources. Ce changement est lié à plusieurs causes : les perturbations climatiques, l'arrivée des nouveaux acteurs (administrateurs, ONGs, pêcheurs, etc.). L'apparition de ces nouveaux acteurs soulève des problèmes multiples (conflits) qu'il importe de convenir d'un modèle consensuel pour un partage apaisé des ressources.

Ce chapitre vise donc à discuter de quelques résultats, dans un premier temps. Dans un deuxième temps, il se veut de proposer un modèle de gestion apaisée des ressources naturelles au Fitri.

### **9.1 L'existence des conflits aux sources nombreuses**

Les conflits liés à la mobilité pastorale ne sont pas un phénomène nouveau en Afrique subsaharienne, plus particulièrement en zone sahélo-soudanienne. Ils ont le plus souvent pour cause : la sécheresse, l'extension des superficies agricoles, la croissance démographique et ou l'introduction de la culture attelée (A. MARTY *al.*, 2010). Le cas du département du Fitri est lié à plusieurs origines.

#### **9.1.1 Des couloirs inexistantes ou obstrués : source des conflits**

Les fortes crues ont reconverti au cours des 10 à 20 dernières années les espaces abandonnés pendant plusieurs en des espaces agricoles. Cette obligent les éleveurs soit à contourner, soit à « forcer » l'entrée au lac de manière hâtive (descente précoce). Des éleveurs rencontrés à Algren en mai 2022 nous ont confirmés d'avoir changé de stratégie depuis 3 ans : celle de « traverser » avec le troupeau la nuit.

L'obstruction des couloirs de transhumance est l'un des problèmes rencontrés par l'ensembles des transhumants en général et en particulier par les Ouled Rachid. De nombreux travaux dont

ceux de A. KIEMA et al. (2014) évoquent l'obstruction des couloirs de transhumance à la fois comme cause et conséquence des conflits agropastoraux. Au Fitri, ces conflits se complexifient par ces dernières années, l'arrivée précoce, la non maîtrise des animaux par les guides (surveillants) par les enfants ou les femmes (Photo 27). À l'origine de tout cela, on constate l'absence d'aménagement et des couloirs d'accès à l'eau. D'où la persistance constante des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs.



Photo 27 : conduite d'un troupeau par une fille mineure à Angaré/Fitri, Mai 2022 (Cliché : HAIWANG D.)

### **9.1.2 Le foncier pastoral, objet des tensions en pleine effervescence**

Le foncier pastoral est perçu par les éleveurs comme tout ce qui intègre au-delà du campement de sédentarisation, tous les espaces immédiats de transhumance : pâturages, pistes à bétail, champs d'éleveurs, points d'eau, etc (A.L. DONGMON et al., 2007). Il se confond au terroir au sens de la production et prend en compte l'ensemble formé du territoire coutumier (de la collectivité) et de la zone d'extension des activités agricoles et pastorales. C'est donc un espace cultivé ou exploité par une communauté socioprofessionnelle. Pour le cas du Fitri, les terres sont réparties entre les communautés et leur attribution suit les règles établies par les mêmes communautés. Les transhumants Ouled Rachid sont exclus de l'accès à la terre agricole au même titre que les autres transhumants non rattachés au sultan.

Pour les natifs bilala, il est difficile d'attribuer des espaces cultivables aux éleveurs, car il sera difficile de les reprendre. L'intérêt que revêt la terre pour les éleveurs se justifie par les incertitudes liées à la dérèglementation climatique. Il sera difficile aujourd'hui de prévoir

l'évolution des ressources (eau, ressources fourragères) et des régimes pluviométriques (F. BAZINC et al., 2013). D'où la tendance des transhumants à la sédentarisation, soutenue comme un moyen pour faire face à la baisse de la pluviométrie (P. SOUGNABE, 2013). La vision des transhumants Ouleds Rachid s'inscrit dans cette logique. Ce qui est source de conflit entre eux avec les agriculteurs et entre les éleveurs eux-mêmes. Mais les conflits entre les éleveurs-éleveurs autour du foncier (agricole) sont très rares au Tchad. Les travaux de P. SOUGNABE (2000, 2010), D. ZAKINET (2020), P. SOUGNABE et al. (2021) relatent ces types de conflit, mais localisé par endroit et avec une faible intensité. Au Fitri, ces conflits, s'intensifient de nos jours par leur fréquence et par leur ampleur (cf. chapitre 8).

### **9.1.3 Les chefferies traditionnelles et leurs limites dans la résolution des conflits**

Au Tchad, avant la guerre de 1979, les relations entre agriculteurs et éleveurs étaient harmonieuses et les conflits plus rares car les lois étaient respectées. Les conflits (quand ils surgissaient) étaient souvent réglés par les chefs traditionnels (chefs des cantons, des ferriques, des villages). L'avènement de Hissein Habré au pouvoir en 1982 a basculé la situation. Des violents affrontements se sont multipliés et leur règlement est devenu l'occasion de détournements d'animaux et d'argent. C'est pourquoi, l'évocation du passé est souvent empreinte de nostalgie (C. ARDITI, 1997). En effet, les chefs traditionnels participent (jusqu'aujourd'hui) activement à la résolution de tous les conflits dans leur circonscription (D. ZAKINET, 2015 a, M. TELLAH et al., 2023). Pour le cas du Fitri, longtemps considéré comme un exemple, un modèle de gestion (R. MUGELE, 2019), de prévention des ressources et des conflits, la situation a totalement changé aujourd'hui. Plus de 40% des conflits sont aujourd'hui gérés par les forces de sécurité (figure 30). Or, par le passé, tout se résolvait au sultanat. Le Sultan ne s'occupe plus que de la gestion de la terre. « *Quand c'est un dossier concernant la gestion de la terre nous renvoyons cela au sultan ou à ses représentants, nous nous ne gérons pas les problèmes fonciers* », affirme le Greffier Adoum du Palais de justice d'Amdjaména Bilala mentionnant.

Les antagonismes en milieu rural (africain) sous l'angle d'un « conflit pasteurs-agriculteurs » conduit à des analyses réductrices de la complexité des dynamiques au sahel. Dans le bassin du Lac Tchad et au nord du Nigeria, dans les Grands Lacs, au Darfour ou en Afrique de l'Est (P. JACQUEMOT, 2022). La cause des frictions et des violences ne repose pas sur une opposition ancestrale entre les deux catégories d'acteurs. Elles sont la résultante d'une crise multidimensionnelle de la gouvernance des espaces ruraux. Pour P. JACQUEMOT (op cit.),

l'écosystème pastoral est victime d'une série de contraintes qui entament ses conditions d'existence.

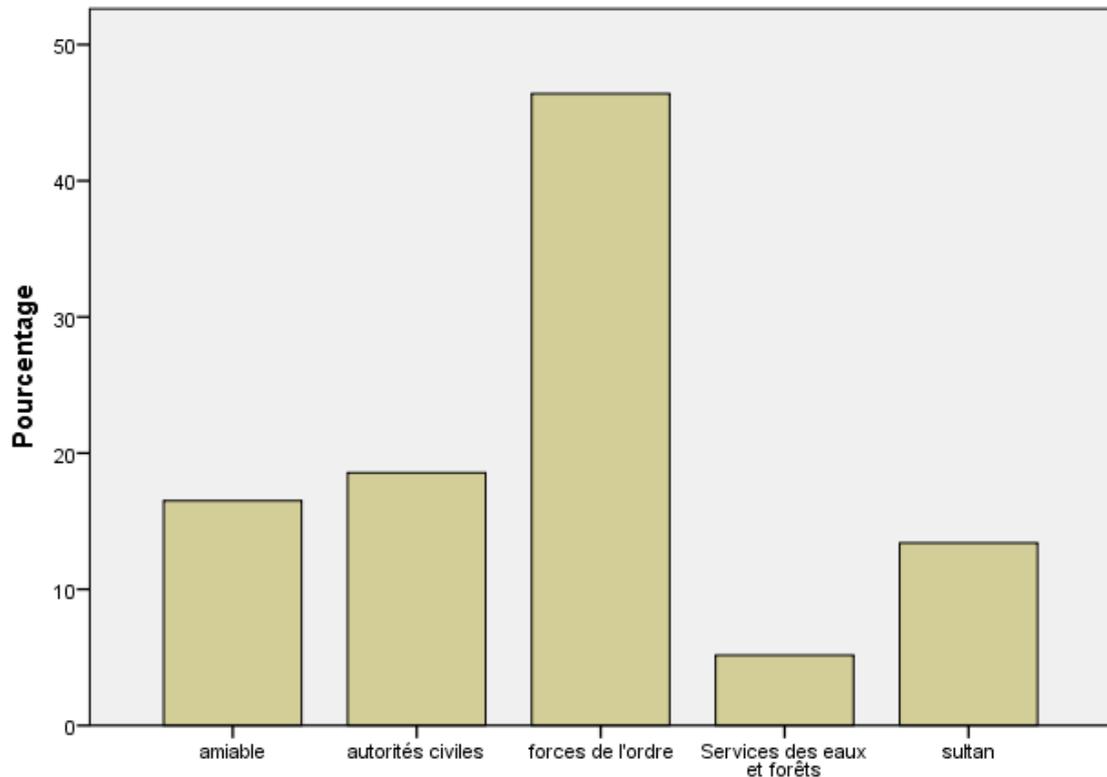


Figure 31: La gestion des conflits au Fitri (enquête de terrain, mars 2023, HAIWANG D.)

Face à l'urgence de ces problèmes, des initiatives allant dans le sens de restaurer les chefs traditionnels (chefs cantons, chefs de village) étaient entamées. Une note circulaire du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité intitulée « Rapports entre agriculteurs et éleveurs » a été adressée en novembre 1996 à tous les préfets, sous-préfets et chefs de poste administratif (C. ARDITI, 1997). Il était recommandé dans cette note :

- la collaboration avec les chefs traditionnels dans le règlement des conflits au lieu que ce soit les seules « autorités militaires ».
- le désarmement systématique des agriculteurs et des éleveurs détenant illégalement des armes de guerre,
- l'application rigoureuse de la loi n°4 du 31 octobre 1959, portant réglementation du nomadisme sur le territoire de la république du Tchad, particulièrement en ce qui concerne le recensement et les couloirs de transhumance.

Ces « nomades » en déplacement devaient, selon ladite loi (1959), informer les autorités administratives de leur présence, de leur itinéraire à suivre, par le biais des chefferies de rattachement, etc. Ils devaient aussi déterminer ensemble avec les chefs de terre et de canton ainsi que les notables, les paysans et éleveurs, le tracé du couloir de transhumance qu'ils doivent utiliser. Une commission devait être mise en place pour réaliser ces travaux et les faire parvenir au ministère de l'Intérieur.

Mais une telle circulaire semble ignorer les changements constatés sur le terrain depuis 1959. Il est particulièrement difficile d'appliquer certaines dispositions de cette loi au regard du contexte socioéconomique et environnemental qui a beaucoup évolué. En plus, depuis 1959, cette loi n'a jamais été appliquée faute de décret d'application. Comme le disait un homme politique : « le Tchad a de bons textes mais ne sont pas convenablement appliqués ». C'est pourquoi, la constitution de 1996 plusieurs fois révisée tente de leur redonner une place de choix aux chefferies, à les restaurer dans leur rôle de gestionnaires des ressources et des conflits.

#### **9.1.4. Les limites de la société civile dans la gestion des conflits**

Dans le domaine de la gestion des ressources pastorales, la prévention des conflits intercommunautaires contribue à la consolidation de la paix à travers le développement d'un pastoralisme résilient (Fao, 2022). Au Tchad, les années de guerre intervenues entre 1979-1982 ont rendu les situations de cohabitation entre les différentes communautés difficiles, surtout au sud où le nombre des éleveurs arabes et peuls était croissant (C. ARDITI, 1997). Face à la recrudescence de ces conflits liés à l'accès aux ressources pastorales surtout, l'idée de la création d'une structure de concertation entre les différents acteurs afin d'éviter le recours à la force et à la justice est nécessaire. Y. À MAHAMAT (2018), trouve que les méthodes de règlement des conflits passent par la justice, la solution à l'amiable. Mais des tentatives visant la mise en place des structures de la prévention et de la médiation des conflits ont eu lieu à travers la création des comités locaux, notamment :

- L'Association des Chefs Traditionnels du Tchad (ACTT) créée en 1993,
- L'Association de Médiation et d'Entente entre les cultivateurs et les éleveurs du Tchad (AMECET).

Pendant les événements douloureux qu'a connus le Tchad en 1980, les institutions de l'État ont toutes disparu à l'exception de la chefferie traditionnelle qui a résisté au péril de ses dirigeants.

L'Association des Chefs Traditionnels du Tchad (ACTT), créée en 1993, s'est fixée comme une de ses priorités la médiation entre les acteurs impliqués dans les conflits liés à la gestion de l'espace et à l'utilisation des ressources naturelles. Dans sa démarche, l'objectif de l'ACTT visait essentiellement la sensibilisation des populations à travers la création d'instances paritaires. Ces instances sont chargées de la prévention et du règlement des conflits nés dans leur terroir. Bien que localisées<sup>176</sup>, ces instances ont pu contribuer de façon positive à améliorer la qualité de vie dans certaines régions tchadiennes touchées par ces types de conflits. L'objectif ultime visait à renforcer ainsi, la sécurité en milieu rural. Partout ces comités incitaient au dialogue. A. MAMOUDI et al., 2013 pensent les conflits étaient beaucoup mieux contenus et tendaient à se réduire. Pour ces auteurs la mise en place de cette structure traditionnelle a été une réussite. Mais leurs actions étaient limitées faute de mesures d'accompagnement et d'encouragement.

L'Association de Médiation et d'Entente entre les cultivateurs et les éleveurs du Tchad (AMECET) a été officiellement reconnue à la fin de 1996 à l'issue d'un séminaire National sur les relations entre agriculteurs et les éleveurs à Ndjaména. Les actions de l'AMECET ont été délibérément orientées vers des régions où les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont récurrents comme le Batha, le Ouaddaï, le Salamat, le Moyen-Chari, les deux Logones et la Tandjilé. Leurs actions sur le terrain, mettaient surtout l'accent sur la mise en place des structures de prévention des conflits. Il s'agit des comités paritaires (ces comités sont composés des représentants des éleveurs et des cultivateurs) dénommés « Comités d'Entente ». Elle connut des succès au sud du pays pendant une certaine période. Mais depuis l'avènement de la promotion des forces de sécurité à la tête des départements et Provinces (depuis 1990), leurs actions sont de plus en plus limitées à :

- instaurer la confiance entre éleveurs et cultivateurs ;
- rapprocher la vision des autorités traditionnelles par l'élaboration des textes légaux en vue de faciliter l'accès pacifique aux ressources pastorales ;
- prévenir les conflits pour limiter la destruction des rapports sociaux, les dégâts matériels, les pertes en vies humaines ;
- responsabiliser les communautés à la base en les impliquant dans la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles ;

---

<sup>176</sup>Plus centrées au sud où les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs ont émergé au début.

- renforcer les capacités des partenaires en appui d'ordre institutionnel notamment dans le domaine de la conception, de la gestion, de l'administration, de la rédaction des rapports, de la maîtrise des logiciels, ...et ainsi que par des formations en technique de médiation, des méthodes participatives et d'évaluation).

Au Fitri, l'existence de ces comités est inexistante. Deux comités embryonnaires viennent d'être mis en place par le Projet PASTOR il y a de cela 2 ans : le comité D'Amdjaména Bilala et le comité de Yao. Leur reconnaissance officielle date de 2020 (Annexe II) pour le comité d'Amdjaména Bilala. Mais le rôle de ces comités se limite seulement à la sensibilisation comme moyen de prévention des conflits.

Ces dispositifs qui servent d'un cadre de règlement des conflits en lieu et place des structures traditionnelles sont limités car ils ne sont pas partout installés à travers le pays. C'est pourquoi les conflits continuent de persister entre les agriculteurs et éleveurs ou entre les éleveurs eux-mêmes. Dans l'ensemble ces instances sont dans la majeure partie inefficaces surtout les structures créées par l'État (P. SOUGNABE *et al.*, 2021) comme la médiation de la République ou l'ACTT.

### **9.1.5 L'épineuse question foncière, un sujet à réexaminer**

Les textes sur les réformes foncières au Tchad sont ceux de 1967. Ce sont notamment les lois 23, 24 et 25 du 22 juillet 1967. Ces lois qui garantissent le droit de la libre possession introduit par le colonisateur, imposent aux conservateurs de la propriété foncière d'enregistrer leurs propriétés et prévoient des dispositions pour l'expropriation des terres par l'État. La Loi n°24 du 22 juillet 1967 reconnaît aux communautés la propriété sur les terres à condition que celle-ci soient immatriculées ou mises en valeur pendant au moins dix ans (article 16). La même loi affirme que les « terres vacantes sans maître » appartiennent à l'État (article 13). La proclamation de ces terres « dites vacantes sans maître » s'est faite au détriment des zones pastorales et a marqué le processus de déterritorialisation et de déresponsabilisation des éleveurs (A. MARTY, 1996). Aussi, en vertu de la loi n°25 du 22 Juillet 1967, le pouvoir (l'État) affirme le droit de purger/exproprier les individus sur des terres appropriées mais jugées d'utilité publique sous condition d'indemnisation (Loi n°25), suivant la procédure de constatation et d'évaluation.

Si ces textes reconnaissent le droit des agriculteurs sur les terres mises en valeur, il n'en est pas de même pour les éleveurs et pour la pratique du pastoralisme. La loi n° 4 du 31 Octobre 1959 portant réglementation du nomadisme sur le territoire de la République du Tchad n'arrive

plus à s'appliquer normalement dans le contexte des crises actuelles liées aux variations climatiques et à la croissance démographique. Ce texte nécessite un réaménagement. Les dispositions de cette loi prévoyaient les dimensions liées à l'accès aux ressources, aux couloirs de transhumance (dans les zones où elles existent), aux aires des stationnements, etc. Certaines dispositions concernaient le recensement obligatoire des nomades. Ce recensement visait à l'époque coloniale à obliger les pasteurs à payer l'impôt en numéraire, et donc à vendre à cette fin une partie bétail. De ce fait, cette loi n'encourage plus aujourd'hui l'essor du pastoralisme. Une nouvelle loi pastorale a été élaborée et adoptée en 2014 par l'Assemblée Nationale. Mais elle a été vivement contestée par la société civile et les agriculteurs. C'est pourquoi cette nouvelle loi a été retirée par l'Exécutif. En lieu et place une loi d'orientation agro-sylvo-pastorale a été proposée et prise en ordonnance en 2018.

Dans le domaine foncier en général, deux autres textes ont complété l'arsenal juridique. Il s'agit du décret n° 215 du 24 avril 2002 instituant un observatoire national du foncier et la loi n° 7 du 5 juin 2012 renforçant les capacités des communautés rurales dans la gestion des ressources naturelles. L'observatoire national a pour mission d'améliorer la compréhension des problématiques foncières dans le but d'orienter l'État dans l'implémentation de sa politique et de la législation foncière.

Ainsi, il apparaît clairement aujourd'hui que le cadre juridique en vigueur ne correspond plus aux réalités et pratiques actuelles en matière de transactions foncières et domaniales. Cela a conduit le gouvernement à proposer l'adoption d'un nouveau code foncier et domanial. La première version du projet a été présentée au Parlement pour adoption en Avril 2012<sup>177</sup>, mais ce code tarde à voir le jour. Dans le même ordre d'idée, un code pastoral a été rédigé et légiféré en 2014, mais supprimé par un décret compte tenu de certaines dispositions non conformes. Ces différentes défaillances portent en eux-mêmes des velléités de violence.

#### **9.1.6 Une faille dans l'interprétation, la sensibilisation et la communication sur les textes en vigueur**

L'exploitation illégale des arbres, sans autorisation est sanctionnée par les textes de la République du Tchad par les articles 298 et 299 de la loi 14 de 2008 portant régime des forêts,

---

<sup>177</sup><https://www.croset-td.org> › Developpemen

de la faune et des ressources halieutiques. L'article 13 de la même loi définit la forêt comme les espaces occupés par des formations végétales composées d'arbres et d'arbustes, à l'exclusion de celles résultant des activités agricoles. L'article 299, mentionne que :

« Quiconque, sans autorisation, aura coupe, arrache, mutile ou endommage des arbres ou plants naturels d'espèces forestières intégralement protégées sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et/ou d'une amende de 100 000 Fa 1 000 000 FCFA sans préjudice de leur confiscation et des dommages - intérêts éventuels ».

L'article 72 autorise toutefois l'exploitation à caractère domestique notamment sous la forme du droit d'usage traditionnel, de cueillette ou de ramassage. S'agissant des forêts protégées, les droits d'usage traditionnels « reconnus au profit des populations riveraines » concernent le droit de culture, du pâturage, de la cueillette, des produits et sous-produits forestiers (Article 74). Mais dans la pratique, une incompréhension s'installe entre les différents usagers et les gestionnaires forestiers (agents des services déconcentrés). Les articles 72 relatifs au droit d'usage domestique ne sont pas interprétés dans l'esprit des initiateurs de ce texte. Il existe une confusion entre l'élagage pour des besoins domestiques (support des tentes, enclos, énergie domestique, etc.) et la coupe des arbres. Les éleveurs disent être victimes (contraints à des amendes) à cause de simple élagage des arbres pour les enclos et sont systématiquement sanctionnés au nom de l'article 299. Ce qui ne favorise une bonne cohésion (collaboration) au niveau local.

Mais sur le terrain cas de l'exploitation des ressources forestières par les éleveurs mérite bien d'être spécifié. Un problème se pose dans la pratique cette pratique est redoutée des services déconcentrés en charge de la flore et de la faune. Certains pasteurs surpris en flagrant délits (sans autorisation préalable) sont ainsi amendés conformément aux textes relatifs à la gestion et à la protection de l'environnement au Tchad (loi 14 de 2008). Mais cette loi est diversement interprétée par les services en charge de la faune et des ressources forestières au niveau décentralisé/déconcentré. Ces éleveurs redoutent des amendes exorbitantes allant de 30 000 F CFA à 60 000 F CFA pour de simples branches élaguées.

Les services techniques de l'environnement rencontrés au marché de Gorko, situé à 15 km de Yao, affirment que plus de 60% des éleveurs utilisent les produits forestiers pour l'alimentation des animaux, pour l'énergie et autres usages domestiques sans autorisation. Ils reconnaissent être souples c'est-à-dire tolérants à l'endroit des éleveurs.

### **9.1.7 La corruption et l'injustice de plus en plus généralisée**

Pour un observateur averti, ces conflits au Fitri sont intimement liés à la situation sociopolitique que traverse le pays, et tendent de soulever la question de la gouvernance du pays. Car les

indicateurs de la bonne gouvernance se caractérisent par la maîtrise de la corruption, de l'état de droit, de la justice, de la stabilité et de l'absence de la violence dans un pays, ainsi que de l'application des textes en vigueur.

Au Tchad ces valeurs sont bannies car l'injustice s'est généralisée et favorise l'impunité. L'injustice au Tchad en général et dans la Province du Batha en particulier a donné l'occasion au Président de la Cour d'Appel ( Wadana Paul ) lors de l'ouverture de la session criminelle en juillet 2017 à Mongo, à demander aux autorités de la Province du Batha de collaborer avec les autorités judiciaires<sup>178</sup>. Pour le Procureur, la justice ne peut être appliquée que lorsqu'elle bénéficie de l'appui des autorités administratives au niveau déconcentré. À ce niveau l'appui des autorités est véritablement requise pour appuyer la justice. Pour les Nations Unies l'impunité est un problème qu'il faut urgemment résoudre<sup>179</sup>. L'indépendance judiciaire paraît une solution à la situation sécuritaire au Fitri et au Tchad en général.

## **9.2 Une extension des superficies agricoles**

Le résultat de nos enquêtes montre une dynamique à la fois régressive et progressive des différentes unités d'occupation du entre 1986 et 2022. En se référant au tableau (4), les unités qui ont connu une régression sont la steppe et les sol nus. La steppe a diminué de superficie passant de 79,54% en 1986, 70,97% en 1998 et 47,64 % en 2022. La régression des sols n'a pas été linéaire. Leur taux passe de 2,95% en 1986 à 5,05 en 1998 pour chuter de nouveau à 1, 62% en 2022. Globalement, les autres unités d'occupation du sol ont connu une augmentation en terme de superficie. La prairie aquatique, la forêt, la culture pluviale, les cultures de décrues, les plans d'eau (lac)progressent substantiellement. En 36 ans, les superficies des cultures de décrue a augmenté de 9% passant de 0,54% en 1986 à 9, 57% en 2022. Cette progression a bénéficié de l'amélioration de l'étendue d'eau qui a progressé de 3% durant cet espace de 36 ans (tableau 4).

L'augmentation des superficies agricoles tout comme les plans d'eau au Fitri a été constatée dans certains travaux au Fitri notamment ceux A.N. KEMSOL (2019), T. YALIKUN et *al.* (2019). Les résultats de ces précédents travaux montrent un lac dans une position progressive. T. YALIKUN et *al.* 2019 ont montré que le lac Fitri que les superficies des eaux libres et des marécages ont doublé entre 1970-1990 avant de stabiliser autour des années 2000. Les mêmes travaux ont montré qu'elles ont fourni une abondante ressource aux nombreuses populations y compris les inombrables terres de décrues. Avec la forte croissance de la population qui passe

---

<sup>178</sup> Selon le journal Le Pays/Tchad, site : <https://www.lepaystchad.com> > ...

<sup>179</sup> <https://reliefweb.int> > report > chad > onutchad-limpu...

de 59 500 habitants en 1989 à 174 700 en 2023 (tableau 7), les superficies agricoles se sont étendues. L'extension des cultures de décrue est confirmée dans les travaux de N.A. Kemsol et al. (2019). Dans ce travail, l'auteur explique que la culture de décrue aurait augmenté de 11% de superficie entre 1987 et 2015. Les raisons de cette extension sont les mêmes que celles exprimées par T. YALIKUN et al. (2019) à savoir le débordement de la crue, la croissance démographique. À ces raisons s'ajoutent les nouvelles techniques introduites dans l'agriculture aujourd'hui.

### **9.2.1 La croissance démographique à l'origine de l'extension des cultures des décrues**

La plupart de la population des pays au sud du Sahara augmente depuis les années 2000<sup>180</sup>, la population au Tchad depuis quelques années augmente à un rythme exponentiel et celle du Fitri ne déroge pas à cette augmentation. L'augmentation des superficies cultivées est consécutive à l'augmentation de la population du Fitri qui passe de 59 500 habitants à 116 157 habitants, soit un doublement en l'espace de 20 ans (Tableau 8). La croissance démographique impacte considérablement les superficies emblavées car il faut une bonne quantité de céréales pour nourrir à la fois la population locale et la population des villes environnantes en fortes expansion (Cf. population du Fitri). L'impact de la croissance démographique sur les ressources a été l'idée la plus répandue, en référence à la thèse de T.R. MALTHUS (1798). Cet impact se traduit aussi sur l'environnement général (D. TABUTIN et al., 1992) et sur le développement rural en question (REQUIER-DESJARDINS, 2018). Au Fitri, les surfaces emblavées sont tributaires du jeu de la crue et de la décrue du lac (N.A. KEMSOL (2019) qui varient considérablement d'une année à l'autre. Avec la croissance démographique, elles favorisent la mise en valeur facile des terres cultivables. C'est dans ce contexte que les superficies cultivables s'étendent de plus en plus.

### **9.2.2 Une extension des cultures de décrue favorisée plus par le jeu de la crue, de la technologie**

Les inondations issues des crues participent à l'emblavement des superficies agricoles. Grâce aux crues, une bonne partie des superficies agricoles se, les trouvent d'avance défrichée par engoulement. Lors des fortes inondations les herbes pourrissent sous l'effet de de l'eau et facilitent le travail avant le repiquage.

---

<sup>180</sup><https://www.ined.fr> ›

Au sud du Tchad, l'augmentation des superficies agricoles sont imputées à la technologie. La mécanisation est l'un des facteurs favorisant l'extension agricole en zone soudanienne (P. SOUGNABE et al., 2021). La thèse de P. SOUGNABE et al. (Op cit.) sur l'implication des nouvelles technologies dans l'extension des superficies agricoles est révélatrice. En effet, au Fitri, cette extension des superficies agricoles est favorisée aussi par l'utilisation des herbicides qui participent à anéantir les quelques herbes résistantes aux inondations favorisées par les crues (cf : système de production agricole). 20 agriculteurs rencontrés (agriculteurs ici prend en compte les maraichers), ont confirmés que les herbicides et les fortes crues facilitent les travaux de décrue et en moyenne un cultivateur/paysan met en valeur au moins 4 à 5 ha de berébéré/an sur les 20 rencontrés.

Avec les crues, les potentialités agricoles sont en forte hausse. On constate une augmentation des cultures de décrue sur les endroits à fortes potentialités agricoles estimées à 108 854 ha (N.A. KEMSOL, 2019) et les zones moyennement favorables 107 980 ha jusqu'à l'intérieur du lac pour une production allant jusqu'à 5000 kg/ha<sup>181</sup>. Les résultats issus des analyses des images satellitaires, illustre bien aussi une augmentation des plans d'eau qui passe de 5722 ha en 1986 à 43 494 ha en 2022. Cette évolution confirme les résultats des travaux de N.A. KEMSOL et al. (2019). Pour ces auteurs les plans d'eau passent de 6 000 ha en 1987 à 24 000 ha en 2015 (N.A. KEMSOL et al. (2019). Les contres de décrue ont connu aussi une évolution entre 1986 et 2022 allant de 0,54% à 9,57% (tableau 4). Dans les travaux de N.A KEMSOL et al. (2019).

Pendant les campagnes agricoles de 1986/1987, la superficie occupée par les cultures de décrue était de 3 000 ha. En 2015, elles ont atteint 56 000 ha. On constate que nos résultats se rapprochent de ceux des derniers auteurs. Ce qui fait du Fitri une zone de production céréalière. La production (du berébéré) a été remarquable en 2015 avec exceptionnellement une valeur 50 000 tonnes. Or le besoin local est estimé à 26 000 t soit un excédent de 24 000 tonnes (C. RAIMOND et al., 2019). Ce qui fait du Fitri une zone naturellement « excédentaire en céréales dans une région largement déficitaire » (BIEP, 1989), le « grenier à mil du sahel » (A. MARTY et al., 2012, D. HAIWANG et al. 2022).

La progression des eaux se fait au dépend des espaces pastoraux restés longtemps incultes favorisant l'agriculture, précarise la vie des éleveurs en rendant difficile l'accès aux ressources du lac pendant la période des cultures. D'où les conflits récurrents entre les différentes communautés (éleveurs-agriculteurs).

---

<sup>181</sup>Source : enquête de terrain par entretien

### **9.2.3 Le maraichage, une filière en pleine expansion au Fitri**

L'extension des superficies agricoles ne concerne pas que les cultures de décrues. Les cultures maraichères sont une nouvelle branche émergente au Fitri taclant le berébéré. Des spéculations comme la pastèque et le gombo s'étendent sur de vastes superficies. Ces deux variétés occupent une place de choix parmi les cultures de décrue après le berébéré (sorgho de décrue). Le maraichage offre une alternative relativement significative dans l'amélioration des revenus des paysans locaux.

Au Niger, ces types participe à la sécurité alimentaire (K.B. MAMADOU et al., 2017) et sont sources revenus des populations (A.S. HAMA, 2011). Elles représentent au Mali un atout social et économique<sup>182</sup>. Ce sont des activités les mieux organisées au Sénégal<sup>183</sup> et s'appuient sur des innovations (P. DUGUE et al., 2016). Mais au Fitri, bien qu'elles présentent un intérêt économique majeur pour de nombreuses populations, elles sont une source de problème. Leurs vastes étendues favorisées par la crue constituent des contraintes pour l'élevage à cause l'obstruction effective des aires de stationnement et des couloirs de transhumance (figure 24) d'accès au lac. Cette situation est redoutée de beaucoup des pasteurs.

### **9.3 Un cadre de négociation et de concertation inexistant**

Les conflits au Fitri tiennent à la façon dont les ressources naturelles sont gérées, exploitées aujourd'hui. Depuis le milieu des années 70, l'on note une percée d'organisation distincte du secteur privé capitaliste et du secteur public partout en Afrique dans la gestion locale des ressources. Cet élan de la société civile débute au Tchad vers les années 90 (avec l'avènement de la démocratie). Dans la Province du Mayo-kebbi au sud-ouest, à partir de 2000 des comités locaux de gestion de ressources naturelles (halieutiques notamment) au Mayo-kebbi dénommés ILOD ont été mis en place. Au Fitri, un comité dynamique de gestion de ressource naturelle est quasi inexistant. Or, le Fitri dispose des ressources à pérenniser nécessitant une collaboration, une synergie d'actions, de concertations entre les différents acteurs. La résurgence des conflits au Fitri est imputable à ce vide juridique. La mise en place d'un comité de gestion et prévention des conflits demeurent à l'instant à l'état embryonnaire. Et pourtant le nombre des utilisateurs des ressources s'accroît et se diversifie.

---

<sup>182</sup><https://www.fondation.veolia.com> › au-mali-le-maraic...

<sup>183</sup><https://www.pseau.org> › actions › marai › concmarai

C'est pour cette raison que la communauté d'éleveurs des Ouled Rachid, profitent du désordre né dans l'administration traditionnelle, pour occuper les espaces appartenant à des communautés bien identifiées. Par voie de conséquence des heurts fréquents opposent ces communautés aux autres.

Au Fitri, le conflit meurtrier commence en 1993 avec arme à feu<sup>184</sup>. Depuis, la situation se généralise dans tout le pays et le centre du Tchad, du Fitri au Ouaddaï en passant par Mangalmé est considéré désormais comme le couloir de la mort. Le Salamat, au Guéra, la Tandjilé, les Monts de Lam, etc., sont désormais reconnus des Provinces conflictuelles. Les Provinces du Mayo-kebbi qui étaient jusque-là épargnées sont désormais touchées. Une étude conduite par OCHA en Juillet 2021<sup>185</sup> dresse un bilan humain sombre de la situation sécuritaire générale au Tchad. Selon ce rapport, sur 24 incidents signalés à travers le pays, neuf sont à l'Est, sept au Sud, huit dans le Lac du Fitri. Les affrontements auraient fait globalement 309 morts et 182 blessés, plus de 6 500 personnes déplacées. De nombreux biens et moyens de subsistance ont provoqué de très fortes tensions entre plusieurs communautés. Une autre source issue d'une enquête menée dans la Province du Lac Tchad<sup>186</sup> révèle que les principales raisons des tensions intercommunautaires sont liées à l'accès aux ressources économiques (49%), à la terre (21%) et aux services (11%). Le reste des 19% est partagé entre l'accès à l'aide humanitaire (identifiée comme source de conflit) et autres raisons. D'après ce rapport, la rareté des ressources naturelles (pâturages, l'eau) due aux catastrophes naturelles, accroissent les tensions entre éleveurs et agriculteurs. Les modifications des itinéraires et les changements des périodes de transhumance, seraient à l'origine. L'ampleur de la prolifération des armes sans précédent sont à intégrer parmi les causes des violences précitées et enregistrées ces dernières années au Tchad. C'est pour cette raison que le gouvernement a déclaré l'état d'urgence dans les provinces orientales du Ouaddaï et du Sila en Aout 2019<sup>187</sup> et en janvier 2021, pour apaiser les tensions. Pour le cas du Fitri, depuis 5 ans, on constate presque chaque année des cas de décès (au moins entre 2 à 3) liés à l'accès aux ressources. Et ces conflits opposent les éleveurs transhumants) aux agriculteurs autochtones.

---

<sup>184</sup> Enquête de terrain, 2021

<sup>185</sup> <https://reliefweb.int> › report › chad › tchad-aper-u-de-l

<sup>186</sup> <https://wrd.unwomen.org> › 2021-11 ›

<sup>187</sup> <https://www.lepaystchad.com>

Les différends autour de l'accès aux ressources sont très complexes et sont qualifiés par D. DJIMADOUM (2013) des « cas à problèmes » à cause de la diversité des situations conflictuelles liés à l'accès aux ressources naturelles (pastorales) au Tchad.

### **9.3.1 Les leçons à apprendre pour une gestion apaisée des ressources naturelles pour le Fitri**

La concurrence entre les éleveurs et les autres utilisateurs des ressources implique tout un jeu de rapports qui structurent les organisations sociales : rapports de force, rapports négociés, règles d'usage. Ces rapports sont aujourd'hui en perpétuelle recomposition si bien qu'enracinés dans l'histoire au gré des circonstances et des influences (O. BARRIÈRE et *al.*, 2019). En principe, dans les sociétés pastorales, les organisations sociales et la gestion des ressources naturelles sont très liées (I. MARTIN, 2002). Dans le cadre du Fitri, en rappel, il n'existe pas de structure concrète en matière de la gestion des ressources pastorales. Et la pratique du pastoralisme comme activité y relève de « l'archaïsme » (A. GONIN, 2018). Comme le disait BOURGEOT (1999), aujourd'hui encore c'est moins la loi qui règlemente les modalités de gestion que la communauté, ou l'individu qui l'incarne. Mais il existe une hiérarchie de droits, qui sont souvent codifiés par des valeurs musulmanes, tels que les droits de priorité, droit de soif, droit de passage, droit de pacage. Pour corriger les insuffisances, ces valeurs méritent d'être reprecisées et prises en compte, en considérant les expériences des autres pays de façon particulière.

### **9.3.2 L'exemple de l'Afrique de l'Ouest : le Niger, le Mali, le Burkina-Faso et le Sénégal**

Depuis les années 80, la diversité des problématiques de dégradations des ressources naturelles ont permis d'initier des expériences dans le cadre du renforcement des capacités locales. Au regard de l'affaiblissement des institutions coutumières et des insuffisances étatiques, de nouvelles approches dans la gestion des ressources ont été initiées. Les premières approches de gestion des terroirs ont été initiées entre la fin des années 1980 et la fin des années 1990.

Au Niger, le code rural est né à partir des réflexions sur la question foncière engagée dès les années 80 à travers plusieurs séminaires nationaux, notamment sur les stratégies d'intervention en milieu rural, sur la désertification et sur et sur l'élevage. De ces différents séminaires, les problèmes ont été exposés tels que : la raréfaction des superficies cultivables, l'appauvrissement du capital terre, la remontée des cultures vers les terres pastorales du nord, la diminution des

espaces pastoraux. À ces problèmes se greffe, l'insécurité foncière avec des risques de conflit foncier généralisés. Ces différentes initiatives ont abouti à la naissance du code rural en 1993<sup>188</sup>

L'Ordonnance 93-015 du 2 Mars 1993 portant principes d'orientation du Code Rural fixe le cadre juridique des activités agricoles, sylvicoles et pastorales dans la perspective de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la promotion humaine. Les articles 1 et 4 de ladite ordonnance mentionnent que toutes les ressources naturelles appartiennent à la nation nigérienne et tous les nigériens y accèdent sans discrimination (ABDOUL, 2015). Les pasteurs doivent utiliser les ressources des espaces réservés aux parcours, aux pacages et aux pâturages (Article 24). Les chemins, les pistes de transhumance et les couloirs sont classés dans le domaine de l'État ou des collectivités territoriales (article 25) et la répartition des espaces pastoraux sont contenus dans les schémas d'aménagement foncier (article 29). Ce code rural a permis la mise en place des commissions foncières et l'élaboration d'une loi pastorale en 2010.

Au Mali, une charte pastorale est adoptée en 2001. Ladite charte reconnaît le droit à l'exercice du pastoralisme dans le respect de l'environnement. D'autres formes des textes de gestion des ressources pastorales existent au Burkina Faso et au Sénégal. Au Burkina Faso, les conventions locales ont contribué à supprimer les pratiques de rackets, qui jadis, semblent avoir été quotidiennes (D. HAIWANG, 2013). Au Sénégal, les conventions locales ont considérablement amélioré les possibilités d'accès aux ressources pastorales (sources d'abreuvements, pâturages). Car les conditions d'accès aux ressources pastorales sont soumises à des redevances applicables sur l'eau (des forages ou des puits) suivant un prix déterminé (RSDAR, 2005, cité par D. HAIWANG, 2013).

### **9.3.2 La négociation, un nouvel outil à tester**

. Les mécanismes de prévention en Afrique en général et au Tchad pour éviter les hostilités sont inexistantes ou parfois désuètes. C'est pourquoi beaucoup des États africains basculent dans le cercle de violence compromettant le bon vivre et la paix sociale dans ces différents pays.

Au Fitri, les ressources naturelles appartiennent à des communautés. La gestion et la répartition de ces ressources se font à l'intérieur des communautés. Face à la faiblesse des États à réguler la gestion des ressources, certaines communautés, pour apaiser les tensions/conflits ont convenu sur d'autres possibilités. Elles ont pensé à privatiser les espaces pastoraux comme c'est le cas du

---

<sup>188</sup><https://gret.org> > capitalisation\_code\_rural\_niger

Ferlo Sénégalais (A. MARTY, 1996), d'autres ont opté pour la négociation comme une meilleure voie (C. ALLISON, 2012). La négociation et la participation ont toujours été au centre des relations qui liaient les différents acteurs sur l'élaboration des conventions locales au Sénégal. Dans ce pays, les initiatives de gestion concertée, inclusive et négociée ont répondu au souci lié à la gestion exclusive des ressources naturelles qui a montré ses limites partout en Afrique (IIED, 2009).

La négociation par la participation inclusive peut-être une forme de fenêtre à tester dans le cas du Fitri. Cette négociation peut débuter par des séances de sensibilisation, des réunions, d'identification des ressources potentielles et conflictuelles. De ces échanges autour des ressources entre les différents utilisateurs, peuvent sortir des idées communes pouvant aboutir à des clauses sous forme de Convention et de Charte locale de gestion suivant l'échelle spatiale à déterminer. Ces différents outils « négociés » prendront en compte les valeurs coutumières. Tous les acteurs pourront contribuer valablement dans ce processus. Car il faut que toutes les parties prenantes soient représentées pour la prise d'une bonne décision, mais surtout qu'elles soient informées et formées suffisamment pour assumer pleinement leurs responsabilités (A. MARTY, 1996). La mise en place des conventions locales consacrera le constat d'échec et des stratégies antérieures par la participation de tous (y compris les transhumants et les autres acteurs).

Cette efficacité des conventions a été testée, dont l'expérience a été démontrée au Mayo-Kebbi au sud du Tchad, est d'une nécessité impérieuse pour une gestion globale et holistique des ressources naturelles. Les aspects pratiques et organisationnels seront pris en compte. Les conventions locales constituent une stratégie efficiente, efficace de gestion des ressources naturelles. Elles s'avèrent compétentes dans le cadre de la décentralisation (A.S. ABDOUL, 2005). Celle-ci a été un tournant décisif dans l'adoption de politiques concertées de gestion des ressources naturelles. Elles peuvent aussi générer des conflits entre les différentes communautés.

## **Conclusion partielle**

La mobilité des éleveurs provoquée par les sècheresses passées ont affecté durablement les systèmes de production agropastorale (MBAGNICK et al., 2018, D. HAIWANG et al., 2022), Pour y faire face les éleveurs ont mobilisé plusieurs stratégies : la sédentarisation (L.N. KOUSSOUMNA, 2008), IIED, 2010, SOUGNABE (2013). Selon GLANTZ (1976). Mais d'autres optent pour des transhumances à grandes amplitudes (transfrontalières). Mais, quelque la forme des pratiques adoptées, la mobilité pastorale rencontre partout des problèmes. Au Fitri, ces problèmes opposent à la fois les éleveurs eux-mêmes, les éleveurs et les agriculteurs, etc.

Les résultats dans le cas précis ont montré l'absence d'un cadre formel de gestion des ressources naturelles rajoutée à la pression foncière suite aux activités agricoles rendent de plus en plus difficile l'accès aux ressources naturelles pastorales essentiellement : aires d stationnement, couloirs de transhumance, etc. Aussi, la décentralisation des pouvoirs du niveau central au niveau local balbutie depuis la constitution de 1996. Le principe de la décentralisation administrative est établi par ladite Constitution (renouvelée plusieurs fois) mais le processus législatif devant mener à sa mise en œuvre n'en est qu'à ses débuts. La loi 002/PR/2000 portant Statuts des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et la loi 003/PR/2000 portant Régime Électoral des CTD ont été adoptées. Les CTD, dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont divisé en 4 niveaux : les Communautés rurales, les Communes, les 4 Départements, et les Régions, mais ramenés à 2 niveaux : Provinces et Communes (Constitution de 2018). Cette constitution est en cours de modification avec la transition actuelle suite aux évènements qu'a connus le pays emportant. Mais la décentralisation est avant tout une question de volonté. Ainsi des efforts plus ardu sont susceptibles pour une décentralisation plus poussée.

Il importe que pour une meilleure gestion des ressources locales, de nouveaux processus doivent être mis en marche. Ce processus passe par la négociation à travers l'implication totale de tous les acteurs à identifier.

## Conclusion générale

Pendant longtemps, le fonctionnement des systèmes agricoles et pastoraux reposait sur la valorisation des milieux sahéliens et soudaniens à travers la complémentarité entre les agriculteurs et les éleveurs. Cela était possible dans un contexte caractérisé par l'abondance relative de l'espace et des ressources disponibles (T. OUSOUBY, 2018). De nos jours des tensions croissantes se substituent à ces complémentarités compte tenu de la rareté des ressources. La transhumance comme pratique visant à exploiter rationnellement les ressources, se présente comme une stratégie de défense face aux agressions extérieures (chocs climatiques, insécurité, etc.). Elle constitue aujourd'hui une force, une capacité à tirer profit et meilleures. Les zones humides apparaissent remarquablement comme des refuges pastoraux. C'est le cas du Fitri.

Ici au Fitri, les ressources naturelles ont pendant gérées sur la base coutume bilala, à des niveaux différents (Kalifats, Kaidala, Ngarboulou, Boulama, ect.). Le sultan est au centre de toutes les décisions. Cependant, on constate que les anciennes règles d'exploitation des ressources établies par cette coutume bilala sont aujourd'hui en crise, affaiblies ou sous perfusion. L'arrivée des nouveaux acteurs participe de cet affaiblissement des nouvelles règles. Par le passé, de nombreuses sociétés africaines constituaient des systèmes relativement fermés dans lesquels les ressources naturelles étaient gérées par des mécanismes complexes de solidarité et de réciprocité. Ces systèmes étaient ancrés sur les cultures locales et tenaient comptes des différences de pouvoir, du degré de la prise des décisions. Mais ces lois exigent et nécessitent aujourd'hui une constante interprétation et adaptation de la part des autorités locales (More et al., 1999).

Ainsi, même si l'influence du sultan sur les ressources du Fitri s'est affaiblie, les nouveaux acteurs étatiques, non étatiques, la société civile locale, jouent d'une manière à une autre leur partition dans la gestion de ces ressources naturelles. Ces nouveaux acteurs (leaders locaux) luttent aujourd'hui pour la défense des populations locales à travers le mécanisme de cogestion des ressources naturelles disponibles sur leur territoire<sup>189</sup>. La diversité des acteurs apparait comme une source de difficultés majeures dans lesquelles prévalent les conflits.

---

<sup>189</sup> <https://www.ritimo.org/Les-enjeux-de-la-gestion-des-ressources-naturelles?>, consulté le 14/05/2021 à 12h00

Les résultats de la présente étude ont montré une diversification des ressources (terre cultivable, ressources en eau, ressources halieutiques, pâturages...). Dans le Fitri, ces ressources sont tantôt favorables, tantôt défavorables, selon les situations pluviométriques. Toutefois, les conditions pluviométriques semblent s'améliorer ces dernières décennies et prédisposent des superficies cultivables par le jeu de la crue, au dépend des espaces dédiées à l'élevage.

La disponibilité propulse de nombreux transhumants en provenance d'Aboudjilid, de Djedda et du Barh El Ghazal, autour du lac Fitri, à la recherche de l'eau et du pâturage. Le mouvement des Ouled Rachid a commencé depuis les années post sècheresses de 1985. Il est continu ces dernières années. L'amplitude de ces transhumants a changé. Au début de Djeadda au lac Fitri, désormais, ils font de courte distance notamment sur une distance autour de 150 à 180 km au maximum.

Divers autres utilisateurs se convergent autour du lac à l'exemple des pêcheurs poussés par l'insécurité (expansion des djihadistes autour du Lac Tchad) ou de l'intérieur du Tchad. Ces nouveaux utilisateurs font à des sédentaires à triple vocation (agriculteurs/maraichers, pêcheurs, éleveurs), partageant ainsi les mêmes ressources locales. L'effectif des utilisateurs étant est alors de plus en plus élevé autour de ce lac, considéré désormais comme une zone refuge dans ce sahel. Les différents acteurs aux intérêts divergents complexifient la gouvernance locale des ressources naturelles, basée une réglementation stricte.

Anciennement centrée autour du sultan du Fitri, cette complexité est soutenue et favorisée par l'avènement de la démocratie promouvant la décentralisation. Mais cette décentralisation est balbutiante, car les textes ne sont véritablement pas appliqués. Ces textes souffrent à la fois de leur vétusté et d'incompatibilité avec les contextes actuels (démographie humaine et animale galopante, variabilité climatique constante). La loi n°4 du 31 octobre 1959 ne parvient plus à régir la transhumance au regard de la croissance de la population et de la dégradation des conditions écologiques et environnementales.

Aussi les principes de la décentralisation visant à mettre des comités de gestion locale des ressources à travers des élections demeurent un grand défi. Les difficultés visant à mettre en place les outils sont surtout liées à l'instabilité chronique que connaît le pays mais surtout à la bonne volonté politique. Aussi, il est à remarquer que la proximité du pays avec les pays en crise comme la Libye, le soudan constitue un goulot d'étranglement. Il n'est secret pour personne que la circulation anarchique d'armes à feu dans le sahel tchadien, prend sa dans ces pays frontaliers et demeure une source d'insécurité permanente. Dans un climat d'insécurité, les

activités agropastorales et la quiétude de la population se trouvent foncièrement perturbées. C'est le cas du Fitri où marqué un climat délétère (conflits) ces dernières années. Les transhumants du Fitri en général et en particulier les Ouled Rachid, cible de la présente étude sont à la fois victime et acteurs de ces conflits.

Détenteurs du gros bétail, les transhumants Ouled Rachid profitent de ces « failles » régnant au Fitri pour accéder aux différentes ressources, de différentes manières : descente précoce, traversée du bétail la nuit, le tout couronné par la conduite du troupeau confiée aux mineurs, etc. Ces différentes stratégies vont à l'encontre des règles locales d'accès aux ressources naturelles, traditionnellement scellées. Cela qui se traduit par l'apparition de nombreux problèmes sociaux rencontrés. Plus de 50% des récents conflits identifiés dans cette étude au Fitri illustrent leur implication. Ces conflits les opposent tantôt avec les autres éleveurs, tantôt avec les agriculteurs/maraichers. Les motifs sont essentiellement liés aux ressources éparses. Mais la façon dont ces conflits sont gérés découlant des nouvelles pratiques : corruption, favoritisme, règlement partiel, l'injustice le tout soutenu par l'ingérence des nouveaux acteurs caractérisent l'état actuel de la gouvernance locale et des ressources du Fitri.

Le morcèlement actuel du Fitri en sept cantons est également une source de tensions entre les natifs du Fitri et nourrit le climat actuel local. En effet, depuis 2016, l'année de la « décrétisation des cantons », il existe une mésentente au sein de la communauté bilala. Des clivages se dessinent en deux ou plusieurs parties : des cantons, des villages, des populations « pro-sultans » et des cantons, des villages, des populations « anti-sultans ». Cette méfiance est rapidement perceptible lors des grands événements au Fitri : événements joyeux et malheureux.

Les hypothèses de départ de cette étude reposaient sur la compréhension globale du mode ancien et nouveau de la gouvernance des ressources naturelles à partir des transhumants Ouled Rachid. Le rapport relève que la gouvernance des ressources naturelles du Fitri a connu une profonde mutation. Elle est aujourd'hui fragmentée ou « cantonalisée » et pour causes : la démocratie donnant plus de pouvoir aux nouveaux acteurs. Le rapport relève que les Ouled Rachid sont à la marge des ressources naturelles du Fitri singulièrement l'accès à la terre en comparaison aux autres éleveurs (djatnés) rattachés au sultan par des alliances. Mais globalement, il faut relever que le système ancien est généralement anémié. Cette distorsion est ressentie entre les djatnés alliés aux bilala et les bilala. Les récentes crises de Zenala à côté d'Ambasatna en témoignent. Il ne reste plus qu'une alliance éphémère entre les bilala et les Djatné à travers la dia. Tout le reste : *hagel gueh* au sultan et autres cadeaux conditionnés pour l'accès aux ressources sont volés

en éclat. Donc le système de gouvernance est à refaire et sur une base consensuelle et multi acteur

Pour ce faire, il est à relever que l'avenir de l'élevage au Fitri et au Tchad en général et des autres activités rurales est promoteur. Pour résoudre la crise de confiance tant décriée entre les populations locales et les autorités locales accusées de partialité dans la résolution des litiges, il faudrait plusieurs pistes de solution :

- La rédaction d'un texte juridique pouvant régir le pastoralisme au Tchad en lien avec les contextes socioéconomiques et démographiques, est une obligation. À ce niveau l'élaboration d'un nouveau code pastoral est une piste à explorer et à améliorer.
- La mise en œuvre effective des textes contenu dans le Projet de la nouvelle constitution en cours.
- L'établissement d'une convention consensuelle de quelle nature que ce soit, relative aux activités pratiquées en milieu rural, en prenant en compte les dimensions des problèmes du monde rural à l'exemple du Niger<sup>190</sup>. L'adoption d'une charte pastorale ou des conventions locales dans lesquelles seront définies les conditions de l'exercice du pastoralisme est une nécessité absolue et à travers la participation de tous et spécialement les transhumants Ouled Rachid
- L'application effective des textes sur la décentralisation visant à autonomiser la gestion locale des ressources par les élus locaux ;
- La prise en compte des initiatives préventives en matière d'alimentation du bétail à l'exemple de la culture du bourgou très expérimentée au Niger et au Mali ;
- La promotion de l'éducation des enfants nomades dans le Département.
- La sécurisation du milieu pastoral par des actions de contrôle suite à la circulation des armes à feu dans la localité et de poursuivre leur désarmement des civils dans la localité
- Le renforcement du dispositif des forces de sécurité sur le territoire est un nécessité absolu ;
- Le renforcement de la sensibilisation à travers les canaux de communication accessible à tous autour des textes relatifs à la protection de l'environnement ;

---

<sup>190</sup>Le calendrier de la transhumance traditionnellement reconnu est celui de la Loi 04 du 31 octobre 1959

- La réalisation des projets d'aménagements hydrauliques pour le cheptel dans les zones où il y a une bonne productivité fourragère mais à carence d'eau (Nord du Batha) ;
- L'offre d'une possibilité aux éleveurs d'accéder à des ressources stratégiques doit être exigeante
- La prise en compte des procédures coutumières dans la gestion des ressources naturelles (pêche, foncier, eau et forêts...) ;
- L'augmentation du nombre des agents vétérinaires et des services des eaux, de la pêche et des forêts) autour du lac Fitri.
- Le désenclavement total du Fitri pourrait amoindrir/réduire le nombre des victimes liés aux conflits ;
- L'injustice sous toutes ses formes, source de tension, doit être proscrite à tous les niveaux ;

Enfin, la prise en compte du rôle de la femme dans la sensibilisation pourrait atténuer le caractère violent des conflits au Fitri.

## **Perspectives**

De cette étude, quelques sujets méritent notre attention pour des publications futures :

- Les tensions autour des ressources dans un contexte de la démographie humaine et animale galopante
- Le territoire des éleveurs dans le cadre du Fitri
- Le suivi des couloirs d'accès à l'eau (lac Fitri)
- Le diagnostic et palnification des ressources par canton pour un développement durable du Fitri
- Séjour dans l'eau et les risques potentiels sur la santé animale et humaine
- La question de l'utilisation des herbicides pour les cultures de décrue
- L'éducation et la conduite des animaux par les enfants mineurs
- La poursuite de l'essai de la culture fourragère (bourgou) à la suite de l'ONC Vie
- La prévention et la médiation des conflits par le genre féminin
- Le rôle des médias dans la prévention des conflits liés à la mobilité pastorale
- Le suivi de la pluviométrie, indicateur des tendances climatiques

## Références bibliographiques

1. Abdoul A.S., 2005, Les conventions locales, un outil novateur de gestion des collectivités locales au Sénégal, Mémoire de DEA, Décentralisation et gestion des collectivités locales, [https://www.memoireonline.com/05/06/156/m\\_conventions-locales-outil-novateur-collectivites-senegal2.html](https://www.memoireonline.com/05/06/156/m_conventions-locales-outil-novateur-collectivites-senegal2.html), lu le 24.12.2023
2. Abdoulaye S., 2017, Communication et violences au Tchad : le cas du Moyen-Chari et du Guéra (1900-2010), Thèse de Doctorat, Universiteit Leiden, pp : 161-186
3. Abdoullahi H. François T., Flibert G., Cheikna Z. , Lawane I A, Abdelsalam T, Aly S 2018, Technologies, qualité et importance socioéconomique du poisson séché en Afrique. *Revue des Sciences Technologiques*, pp : 49-63
4. Abdoul K.M., 2015, Code rural du Niger et élaboration de la loi pastorale : une capitalisation d'expérience, GRET, 35 p.
5. Afouda S S, Nickson E. Kinzo, Gildas L. Djohy, 2016, *transhumance et conflits d'usage du sol dans le sud-benin : cas de la commune de Zogbodomey*, site : <https://www.researchgate.net/publication/323613540>, lu le 13 .09. 2023
6. Aboubakar M. G., 2016, *Dynamique spatio-temporelle des prairies et pastoralisme dans la plaine d'inondation du Logone (extrême-nord-Cameroun)*, Mémoire de Master, Géographie, Université de Ngaoundéré, 189 p.
7. Adjakpa T.T., 2020, Activités anthropiques et dégradation des zones humides dans la Commune de Bonou au Bénin, In *Afrique Science* n°17, pp : 125 – 138, <http://www.afriquescience.net>
8. AFD, 2005, *Note de présentation du projet Almy Bahaim phase 3<sup>ème</sup> phase (2005 - 2009)*, IRAM, 7 p.
9. AFD, 2013, *Population, développement et dividende démographique au Tchad*, Ministère de la Santé Publique, Tchad, 134 p
10. Agard K., 2002, contribution à l'étude de la végétation en zone humide par l'imagerie satellitale : exemple du lac Fitri dans le sahel tchadien, mémoire de maîtrise, Université de Paris I, 90 p.
11. Affessi A. S. et al., Gacha F.G., 2015, *Les déterminants de la récurrence des conflits entre agriculteurs d'ethnie Baoulé et éleveurs Peulhs dans la région du Gbêké (Côte d'Ivoire)*, In *Agronomie Africaine*, pp : 315 - 324
12. Ajala I., 2009, Le changement climatique, le protocole de Kyoto et les relations transatlantiques, In *Politique étrangère*, pp :103-116

13. Ahmadou C. 2005, *La problématique de l'accès aux ressources foncières des populations de la zone du lac de Guiers. Cas de la communauté rurale de MBane*, Mémoire de fin d'étude, Ecole Nationale d'Economie Appliquée (E.N.E.A), 125 p.
14. Ahmadou C.N., 2005, *La problématique de l'accès aux ressources foncières des populations de la zone du lac de Guiers. Cas de la communauté rurale de MBane*, Mémoire d'Ingénieur de Travaux en Aménagement du Territoire, Environn
15. Al Hamndou D, Requier-D M, 2008, « Variabilité climatique, désertification et biodiversité en Afrique : s'adapter, une approche intégrée », In : *Vertigo, Revue en sciences de l'environnement*, Volume 8, Numéro 1, p. 25, [https://www.researchgate.net/publication/3043\\_9264](https://www.researchgate.net/publication/3043_9264), consulté le 30/03/2022 à 17h 37 mn
16. Ali M, Sougnabé P, 2013, La chefferie traditionnelle, gouvernance et sécurité en milieu rural, In *la contribution de l'élevage pastoral a la sécurité et au développement des espaces saharo-sahéliens*, pp : 1-6
17. Allison C., 2012, *Négocier la gestion des ressources naturelles, renforcer l'action publique*, Ouagadougou, GRET, 57 p.
18. Ambacana Dolo, Allaye Garango, Djibrilla Cisse, Fatoumata Toure, Aminata Samba SIDIBE, Moussa Keita, Amaga Kodio, Dommo Timbely, 2019, Perceptions des populations de la commune urbaine de Niono sur les effets néfastes des changements climatiques (CC) sur leurs activités, Région de Ségou/Mali, In *Afrique SCIENCE*, N°, pp : 310-317, <http://www.afriquescience.net>
19. Antje M. 2008, *Le bilala, le kouka et le medogo : Trois langues ou une ?* Rapport d'enquête sociolinguistique, SIL International, 25 p.
20. Arditi C. 1993, Commerce, islam et Etat au Tchad (1900-1990), In *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, p. 174-220
21. Arditi C., 1997, Paysans Sara et éleveurs arabes dans le sud du Tchad, Du conflit à la cohabitation ? In *L'homme et l'animal dans le bassin du lac Tchad*, pp : 556-573
22. Arditi C., 2003, Les conséquences du refus de l'école, chez les populations musulmanes du Tchad au XXème siècle, In *Journal des africanistes*, pp : 7-22
23. Asiedu A, Alex E, Abdelfattah T A, 2016, *Migration africaine, état des lieux*, Résumé du Rapport, MADE, Caritas Sénégal, 63 p.
24. Atchy A.A., 1976, *Contribution à l'étude de la transhumance en République populaire du Bénin*, Thèse de Doctorat, Université de Dakar, 109 p.

25. Aubague Serge, Abdellatif Awad Fizzani, 2004, *le nord batha ouest en 2004, diagnostic pastoral*, Almy al Afia, IRAM, 80 p.
26. Aubague S, Djimadoum D, Ali A M, 2007, *Le Fitri, diagnostic pastoral*, Almy Al AFIA, IRAM, 91 p.
27. Aubague S, Grimaud P, 2011, Réflexion sur l'évolution de la mobilité des pasteurs nomades au Tchad : sédentarisation ou transhumance ? In *La politique sectorielle du pastoralisme au Tchad : quelles orientations ? Actes du colloque national, N'Djaména (Tchad)* N'Djamena : MERA, pp : 171-178.
28. Bazin F, Brahim B A, Khamis D D, 2013, Étude prospective : systèmes d'élevage et changements climatiques au Tchad, Plateforme d'appui au pastoralisme, IRAM, 80 p.
29. Bakary O., 1989, Étude monographique des arabes Ouled Rachid du Batha, Mémoire de fin d'étude, ENAM, Ndjaména, 79 p.
30. Bakkour D., 2013, *Un essai de définition du concept de gouvernance*, Études et synthèses, UMR, ES n°2013-05, 45 p.
31. Ballet J.,2007, *La gestion en commun des ressources naturelles : une perspective critique* », *Développement durable et territoires*,
32. Bamba G.S., 2017, Conflits entre agriculteurs et éleveurs dans un contexte de menaces asymétriques au Mali et au Burkina-Faso, FES, 36 p.
33. Guengant Jean-Pierre, Banoin Maxime, 2004, Mil, démographie et sécurité alimentaire au Niger, In *Ressources génétiques des mils en Afrique de l'ouest*, pp :15-30
34. Baroin Cathérine, Boutrais Jean, 1999, L'homme et l'animal dans le bassin du Lac-Tchad, IRD, Paris, 708 p.
35. Baroin Cathérine, Boutrais Jean, 2012, Bétail et société en Afrique, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00749752>, consulté le 16/09/2022 à 15h05
36. Baroin C.,1990, Pourquoi les Daza assimilent-ils leurs voisins ? In *Relations interethniques et culture matérielle dans le bassin du lac Tchad*, pp : 95-102
37. Baroin C., 2003, L'hydraulique pastorale, un bienfait pour les éleveurs du Sahel ? In *Afrique contemporaine Afrique contemporaine n° 205*, De Boeck Supérieur De Boeck Supérieur, pp : 205 à 224
38. Barrière O, Ousman M S, Ivère T, 2019, *Mission d'Appui méthodologique pour la sécurisation du foncier pastoral en lien avec les activités d'aménagement de l'espace agro-pastoral dans le Moyen Chari et le Mandoul (Tchad)*, Rapport de mission d'appui, IRD/AFD, 90 p.

39. Barrière O, Mahamat O S, Ivère T, 2019, Appui au développement d'une stratégie de sécurisation du foncier agropastoral à l'intention de la plateforme pastorale et des acteurs concernés (Tchad), Mission du 6/02 au 25/02/2019, Rapport finale, IRD/AFD, 75 p.
40. Barriere O., 1996, *Gestion des ressources naturelles renouvelables et conservation des ecosystèmes au sahel : le foncier-environnement*, Thèse de Doctorat, 967 p.
41. Barriere O, Bes C, 2017, *Droit foncier et pastoralisme, entre propriété et territoire*, In la Revue électronique Vertigo, <https://id.erudit.org/iderudit/1057450ar>, consulté le &ç/09/2022 à 23H52 mn
42. Bassou A., 2017, *Ressources naturelles et réalités géopolitiques de l'Afrique*, OCP, Policy Center, Rabat /Maroc, 15 p.
43. Béchir B A, Koussou M-O, Mahamat A T, 2019, La végétation pastorale du lac Fitri. État des lieux et dynamique, In Le Tchad des Lacs, pp : 189-202.
44. Bémadji B., 2015, Economie des échanges de produits alimentaires autour du lac Fitri, Mémoire de Master, Géographie, Université de Ndjaména, 191 p.
45. Bémadji Blaise, Ngaressesem Goltobmbaye, 2005, *Économie des échanges au lac Fitri, Un déficit récurrent en produits alimentaires*, In le Tchad des lacs pp : 253-266
46. Berry S., 1989, Social Institutions and Access to Resources in African Agriculture, Africa, vol. 59 n°1, pp : 41-55
47. Bernus E et Boutrais J, 1994, *Crises et enjeux du pastoralisme en Afrique*, ORSTOM, Paris, n° 8, p.105-119.
48. Bernus E, Savonnet G, 1973, Les problèmes de la sécheresse en Afrique de l'Ouest, In Présence Africaine, pp : 113-138
49. BIEP, 1989, Etude de développement rural intégré de Fitri, Ministère de l'Agriculture du Tchad/BID, 39 p.
50. Bigirimana A., 2020, Analyse de la chaîne de valeur de l'horticulture dans la plaine de l'Imbo : cas des systèmes de production de tomate dans la commune Mutimbuzi, site : <https://www.memoireonline.com> ›, lu le 08.10.2023
51. Blanc-Pamard C et Boutrais J, 1994, *dynamique des systèmes agraires : à la croisée des parcours, pasteurs, éleveurs, agriculteurs*, orstom, 340 p.
52. B.M., 2022, Rapport National sur le Climat et le Développement, Région G5 Sahel, 118 p.

53. Bodé S., 2011, Mobilité et mutations : cas de la communauté des pasteurs Wodaabé du lignage des Suudu Suka'el de Tanout (Niger-Centre-Est), Thèse de Doctorat unique, UAM, 350 p.
54. Bodé S., 2023, Mobilité et mutations chez les pasteurs Wodaabe du Niger Centre-Est, *Afrique Lecture*, 356 p
55. Bonnamour J., 1997, La géographie rurale pendant le dernier quart de siècle, *In La Revue de l'Association des ruralistes français (Ruralia)*, site : <http://journals.opneedition.org/ruralia/5>, lu le 02/01/2024
56. Bonnet B., 2013, Vulnérabilité pastorale et politiques publiques de sécurisation de la mobilité pastorale au Sahel, *In Mondes en développement* n° 164, pp : 71-91
57. Bolnan F., 2013, *Les répercussions socio-politiques de la décentralisation sur le pouvoir des chefferies traditionnelles et coutumières au Tchad*, Mémoire de fin d'étude, Université Marien Ngouabi, Congo, 107 p.
58. Bonfiglioli A.M., 1992, *Agro-pastoralisme au Tchad comme stratégie de survie*, Essai sur la relation entre l'Anthropologie et la statistique, DSA n°11, BM, Washington, 71 p.
59. Bontron J-C., 1996, Le monde rural : un concept en évolution, *In La Revue Internationale d'éducation de Sèvres*, n°10, pp : 1-7 ;
60. Bouba A., 2003a, Rapport de synthèse sur les systèmes Rapport de synthèse sur les systèmes agriculture-élevage au Tchad, *In Improving Crop-Livestock Systems in West and Central Africa*, pp : 153-164
61. Bouba A., 2003b, Utilisation des ressources végétales non cultivées dans les terroirs villageois : les cas de Ngoko et de Ndjoy, sites : <https://hal.science/hal-00132075>, lu le 14 .09. 2023
62. Bouba D, Ngaressesem G M, Madjigoto R, Raimond C., 2014, Les influences de l'urbanisation sur la répartition régionale des plantes cultivées au Tchad et au Nord-Cameroun, *In Frontière des hommes, frontière des plantes cultivées : diffusions et recompositions de l'agro-biodiversité*, Cahier d'Outre-Mer, pp. 169-194, <https://doi.org/10.4000/com.7162>
63. Bouchoukary N., 2018, La variabilité climatique et ses impacts sur les activités agricoles dans le sud-ouest de Madagascar, Mémoire de Master, Université d'Antananarivo, 132 p.

64. Bouraïma Y. K., 2008, Contribution à l'étude de la gestion des ressources naturelles dans la zone d'intervention du PDL /ADM : cas des terroirs de Insafari et Garadaoua dans la commune urbaine de Keita, Mémoire de Maitrise, Géographie, Univ.A. Moumouni. Niger, 79 p.
65. Boureïma Amadou, Jean Boutrais, 2012, Logiques pastorales et de conservation de la nature : les transhumances et le Parc du W (Niger, Burkina Faso, Bénin), Presses de Sciences Po, N° 60 : pages 55 à 75, site : <https://www.cairn.info/revue-autrepart>
66. Bourdjolbo T., 2019, *la végétation pastorale du Lac-Fitri*, In *Le Tchad des lacs : Les zones humides sahéliennes au défi du changement global*, Marseille, IRD, pp : 189-202
67. Bourdjolbo T., 2016, Diversité floristique et dynamique de la végétation ligneuse dans le lac Fitri, Mémoire de Master, Géographie, Université de Ndjaména, site : <https://www.memoireonline.com/12/22/13586/m>, lu le 22/12/2023
68. Bourgeat S., 2004, *La notion de Territoire en géographie, son histoire et son articulation avec les autres problématiques actuelles de la discipline*, [www.ac-grenoble.fr/.../lycee/classique/premiere/prog2003/territoire](http://www.ac-grenoble.fr/.../lycee/classique/premiere/prog2003/territoire), consulté le 29/11/2021
69. Bourkou A K, Aubague S, 2005, Comptage du cheptel lors de la traversée du fleuve batha (Du 1ier Au 15 Juillet 2005), Almy Afia, 35 P
70. Boutrais J., 1982, *L'expansion des éleveurs Peul dans les savanes humides du Cameroun*, In Cahier des Sciences Humaines, Vol. 18, No 01, pp : 31-35
71. Boutrais J., 2008, *Pastoralisme et aires protégées en Afrique de l'Ouest en regard de l'Afrique de l'Est*, In aires protégées, Espaces durables, pp : 215-246
72. Boya A., 1999, la commercialisation de fourrages verts au marché de Zongo à Cotonou : état des lieux et contraintes, In Bulletin de la recherche agronomique Numéro, pp : 1-8
73. Brahim B. A., 2010, *Productivité, dynamique des parcours et pratiques d'élevage bovin en zone soudanienne du Tchad*, thèse de doctorat, Gestion intégrée des ressources naturelles, Université de Bobo-Dioulasso, 358 p.
74. Bromley D.W. 1991. Environment and Economy, Property rights and Public Policy, PhD Thesis, University of Kent, 173 p.
75. Brottem L., 2021, *La complexité croissante des conflits entre agriculteurs et éleveurs en Afrique de l'Ouest et centrale*, Bulletin de la sécurité africaine une publication du centre d'études stratégiques de l'Afrique, n° 39, 9 p.
76. Bureau Dominique, Salanié François, Schubert Katheline, 2009, Économie de l'environnement et des ressources naturelles : présentation générale, In *Économie et prévision* n°190-191, PP : 1-4

77. Byll G., 2006, *Impact socio-économique de la transhumance transfrontalière dans la zone riveraine du Parc W du Bénin*, Thèse de Doctorat, Université Cheik Anta Diop de Dakar, 156p
78. Buijtenhuijs R., 1978, *Le FROLINAT et les révoltes du Tchad, 1965-1976*, Mouton, 521 p.
79. Camaléonte M., 2003, *Le foncier : Conflits autour de l'accès à l'espace Cas de l'Afrique soudano-sahélienne*, Synthèse Bibliographique, Diplôme D'études Supérieures Spécialisées Production animales en régions Chaudes Université Montpellier II, DESS, 32 p.
80. Cavaillé F, Milian J, 2008, *Mobiliser la notion d'acteur en géographie*, GEODOC, 112 p.
81. Chapuis R., 1998, *La géographie agraire et la géographie rurale*, in *Les concepts de la géographie humaine*, Caroline Milon, Masson, pp 151-1641
82. Charreaux G., 2002, *L'actionnaire comme apporteur de ressources cognitives*, In *Revue française de gestion*, no 141, pp : 77-107
83. Choulet P, Folsceid D, Wunenburger J-J, 2013, *Une définition de notion*, In *Méthodologie philosophique* pp : 233-244
84. CGLU, 2020, *Intégration des Autorités Locales du Tchad dans le processus de programmation de la coopération Européenne 2021-2027, Rapport analytique/Tchad*, UE, 24 p.
85. Chaumel M, La Branche S, 2008, *Inégalités écologiques : vers quelle définition ?* In *Populations, vulnérabilités et inégalités écologiques*, In *Espaces, populations, société*, pp : 101-110
86. Chauveau J.P., 1998, *La logique des systèmes coutumiers*, In *Quelles politiques foncières en Afrique noire rurale ? réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Ministère de la Coopération/Karthala, pp : 66-75.
87. Chauvin E, Langlois,O, Seignobos C, Baroin C, 2020, *Conflit et violences dans le bassin du Lac Tchad*, Actes du XVII<sup>e</sup> colloque Méga-Tchad, 360 p.
88. Christophe B, David M M, 2021, *Disponibilité structurelle et accessibilité des sous-produits agricoles et agroindustriels utilisables dans les filières fourrages aliments-bétail*, Version finale, IRAM/ACCEPT, 129 p.

89. Clanet J-C., 1985a, *Évolution des situations agropastorales dans le Sahel tchadien*, In *Élevage et potentialités pastorales sahéniennes. Synthèses cartographiques*, CTA-CIRAD-IEMVT, 17-20. ISBN 2-85985-117-8
90. Clanet J-C., 1985b, La dure école des petits chameliers du bassin tchadien, *In Journal des africanistes*, :<https://doi.org/10.3406/jafr.2002.1291>, lu le 09.09.2023
91. Clanet J-C., 1994, *Géographie pastorale au Sahel central*, thèse de doctorat d'État es lettres (sous la direction de Jean Gallais), Géographie, Université Paris-Sorbonne, 701 p.
92. Clanet J-C., 2002, La dure école des petits chameliers du bassin tchadien, *In Journal des africanistes*, tome 72, pp. 149-164, <https://doi.org/10.3406/jafr.2002.1291>, consulté le 16/09/2002 à 20h18mn
93. Clanet J-C., 2009, Des éleveurs pauvres globalement, mais riches localement In *L'élevage, richesse des pauvres (2009)*, pp :17-35
94. Claval P., 2013, Le rôle du terrain en géographie, des épistémologies de la curiosité à celles du désir, *Revue franco-brésilienne de géographie*, n°7, <https://doi.org/10.4000/confins.8373>, consulté le 06/01/2023
95. Clauzel C., 2008, Dynamiques et enjeux de l'agriculture en milieu lacustre : Comparaison du lac Inlé (Birmanie) et des chinampas de Mexico (Mexique), In la revue électronique vertigo, <https://doi.org/10.4000/vertigo.6962>, consulté le 25 mai 2023
96. CNDP-CRDP, 2013, *Se préparer à TransHumance : mise en appétit*, pièce démontée No 162, 28 p. <http://crdp.ac-paris.fr/piece-demontee>
97. Courel Marie F, Morin S, R Christine, 1997, intégration modèle ou modèle d'intégration ? la gestion de l'environnement au Lac-Fitri, 17 p. <https://www.researchgate.net/publication/272493043>, consulté le 25/05/2021 à 15h05
98. Dagou P., 2004, Les pratiques foncières dans le bassin occidental du Mayo-kebbi, In *La question foncière*, Actes du Colloque, CEFOD, pp : 57-76
99. Dagou Paboung, Mahamat Ali Mustapha, 2005 (a), Géosystèmes lacustres : Etude des régions des lacs Léré et Fitri, Campus France, Rapport Scientifique, 157 p.
100. Dagou P, Mahamat A M, Ngaressessem G M, Passinring K et Marabé N-O, 2005 (b), La pêche dans les lacs Fitri et Léré au Tchad : Techniques de capture, conservation des produits et enjeux de protection, In *Ressources vivrières et choix alimentaires dans le bassin du lac Tchad*, pp : 87-112
101. Dangelie P., 2011, *Statistique théorique et appliquée. Tome 2. Inférence statistique à une et à deux dimensions*, De Boeck, Bruxelles, Belgique, 736 p

102. Dales J. H., 1968, Pollution, property and prices, University of Toronto, In *Manitoba Law Journal*, pp: 101-103
103. DE Pédro C. J. B., 2013, La participation communautaire dans la conservation des ressources naturelles : intérêt et limites dans le cadre du développement local en Afrique centrale (Tchad), In *Cahier de l'Agriculture*, vol. 22, n°8, pp : 319-325
104. Devin G., 2013, La Gouvernance mondiale : Une perspective de sciences politiques, site : <https://sciencespo.hal.science/hal-03460857>, lu le 23.10.2021
105. Dilys R, Fred N, C Sandbrook, 2009, *Gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique Impacts, expériences et orientations futures*, IIED, 241 p.
106. Dambo L., 2016, La gestion des ressources naturelles de la commune rurale de Kalfou (Tahoua) dans un contexte de décentralisation et de changement climatique, In *Revue Scientifique du Tchad, série B, PP : 1-33*
107. Débié F., 1995, *Géographie économique et humaine*, PUF, Paris, 795p.
108. De Buren G., 2014, La gestion des services environnementaux : entre règles et régulation négociée Six études de cas de services forestiers pour la production d'eau potable dans trois pays, Thèse de Doctorat, Droit, Université de Lausanne, 999 p
109. Décamps H., 2020, Les écosystèmes, Académie des sciences, <https://www.academie-sciences.fr> ›, consulté le 26/05/2023
110. Deffontaines P., 1959, Contribution à une géographie pastorale de l'Amérique latine : l'appropriation des troupeaux et des pacages ? In *Cahiers de géographie du Québec, vol. 3, n° 6* : pp. 479-491112.
111. De Zborowski I, Clanet J-C, 1996, L'évolution récente des mouvements pastoraux dans le bassin conventionnel du Lac Tchad, In *Atlas d'élevage du bassin du Lac Tchad*, pp : 97-103
112. Didier R, Véronique A, Christian C, Guillaume D, 2019, *Dynamique des élevages pastoraux et agropastoraux en Afrique intertropicale*, Quæ, CTA, Presses agronomiques de Gembloux. Collection Agricultures tropicales en poche. 250 p.
113. Dilys R, Fred N, Chris S, 2009, *Gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique Impacts, expériences et orientations futures*, IIED, 241 p.
114. Djangrang M., 2011, Pratiques agropastorales endogènes et territorialisation dans la plaine de mayo-boneye : état des lieux et modélisation (1986-2025), Thèse de Doctorat, Université de Ngaoundéré, Géographie, 427 p.

115. Djimadoum D, Nodjidang T, 2009, *Analyse des « conflits » relevée auprès des autorités sur la période 2004-2008*, Programme d'hydraulique pastorale au Tchad central « *Almy Al Afia I* », Ministère de l'eau, 88 p.
116. Djohy G.I., Sounon Bouko b., Dossou p. j., Yabi j. a., 2021, Relations entre éleveurs et agriculteurs dans un contexte de changements climatiques dans le bassin de l'Oueme Supérieur au Bénin : entre coopération et conflit, In *Agronomie Africaine*, pp : 161 - 176
117. Djohy G.I., Sounon Bouko b., Dossou p. j., Yabi j. a., 2022, Productivité des pâturages naturels et pratiques de mobilité pastorale dans un contexte de changements climatiques en Afrique de l'Ouest, In *Revue des Sciences Agronomiques Vétérinaires* N°10, pp : 92-105.
118. Dongmo A.L., Havard M., Mbiandoun M., A. Njoya, 2007, Responsabilités sociétale et étatique dans la gestion des terroirs et des relations agriculture – élevage au Nord – Cameroun : vers un cadre de concertation, In *Revue scientifique de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement*, pp : 1-12
119. Drogou A., 2017, Bien commun, bien public, bien collectif Entre singulier et pluriel, In *Humanisme* N° 315, Grand Orient de France, pp : 53-58
120. Dugué P, Kettela V, Michel I, Simon S, 2016, Diversité des processus d'innovation dans les systèmes maraîchers des Niayes (Sénégal) : entre intensification conventionnelle et transition agroécologique, In *Open science*, pp : 1-16
121. Dumez H., Qu'est-ce qu'un concept ? In *Le Libellio d'AEGIS*, pp.67-79, site : <https://hal.science/hal-00574166>, lu le 23.09.23
122. Duteurtre G, Kamil H, LE Masson A, 2002, *Etude sur les sociétés pastorales au Tchad, Rapport de synthèse, PSSP, 148 p.*
123. Fall M., 2006, *Dynamique des acteurs, conflits et modes de résolution pour une gestion durable des ressources naturelles dans la réserve de biosphère du delta du Saloum (Sénégal)*, Thèse de Doctorat, Géographie, Université de Montréal, 284 p.
124. Fanchette S., 1999, *Colonisation des terres sylvo-pastorales et conflits fonciers en Haute-Casamance*, IIED, 41 p
125. FAO, 2004, *Gestion participative des ressources naturelles : démarches et outils de mise en œuvre, guide du technicien*, Sous-division des politiques et des institutions forestières, Division des politiques foncières et de l'information, 88 p.
126. FAO, 2009, *la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, in *Le point sur l'élevage*, Rome, pp 58- 83.
127. FAO, 2009. *Rapport sur les pêches et l'aquaculture*. 64 p.

- 128.FAO, 2012, *La transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest : Proposition de plan d'action*, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Ouagadougou, 143 p.
- 129.F Sévère, Bakouan N D, Traore A, Barbier B, 2014, *Variabilité de la crue du fleuve et options agricoles dans le delta intérieur du Niger : riziculture ou bourgouculture ?* In Sciences Eaux & Territoires, hors-série n°15, pp : 1-6
- 130.Franck B., 1997, *Contribution à une histoire de la transhumance sur le rebord sud-est du Central*, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00879467>, consulté le 10/12/2020 à 21h12 mn.
- 131.Freeman R.E., 1994, La politique de la théorie des parties prenantes. *Business Ethics Quarterly*, 4, 409-421.<https://doi.org/10.2307/3857340>
- 132.Froger G., 2006, Significations et ambiguïtés de la gouvernance dans le champ du développement durable, In *Monde en développement*, n°136, pp : 11-28
- 133.Galaty J. G., 1988, Pastoralisme, sédentarisation et État en Afrique de l'Est, In *Afrique de l'Est*, Université McGill, Montréal, pp :39-50
- 134.Gamané A K, Zakaria Moussa A., Adam Adey S., Tidjani A., Isumbisho Mwapu P., Micha J-C., 2021, Le lac Fitri : un anthroposystème complexe et interactif, In *Journal of Multidisciplinary Engineering Science and Technology (JMEST)*, vol.6, pp : 3913-3923
- 135.Garcia-Debanc C., 1994, Apprendre à justifier par écrit une réponse : analyses linguistiques et perspectives didactiques, In *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n°84, pp. 5-40, <https://doi.org/10.3406/prati.1994.1725>  
[https://www.persee.fr/doc/prati\\_0338-2389](https://www.persee.fr/doc/prati_0338-2389), consulté le 24/05/2023
- 136.George P., 1970, *Dictionnaire de la géographie*, Presses universitaires de France, Paris, 448 p.
- 137.Gilg J-P., 1963, Mobilité pasotorale au Tchad Occidental et central, In *Cahiers d'Etudes Africaines*, Vol. 3, N°12, pp : 491-512
- 138.Granier L., 2006, Les conventions locales de gestion des ressources naturelles et de l'environnement Légalité et cohérence en droit sénégalais, UICN, Droit et politique de l'environnement, n° 65, 56 p.
- 139.Granier L., 2010, Les conventions locales, des outils efficaces de gestion concertée des ressources naturelles ? Site :
- 140.Gilbert Y., 2015, Penser l'empowerment, la participation ou l'activation : la lente et difficile émergence du concept d'acteur en sociologie, In *la Revue de Sciences et actions Sociales, Varia, Empwerment, numéro 1*, 59 p.

141. GIEC, 2007, Changement climatique, Rapport de synthèse, PNUE/OMM, 114 p.
142. GIEC, 2008, Bilan 2007 des changements climatiques. Contribution des groupes de travail I, II et III au quatrième rapport d'évaluation sur l'évolution du climat. Pachauri R.K., Reisinger A. (dirs.)]. GIEC, Genève, 103 p
143. Gluhbegovic R., 2016, Les types de Conflit en Afrique, EISA, MAEP, 26 p.
144. Gobin C., 2007, Gouvernance, In *Quaderni*, n°63, Nouveaux mots du pouvoir : pp : 54-57.
145. Gogué T.A., 2001, Gouvernance en Afrique : Etat des lieux, Eudes et recherches économiques N° 67, BAD, 52 p.
146. Gonin A., 2014, *Jeux de pouvoir pour l'accès aux ressources et devenir de l'élevage en Afrique soudanienne Le foncier pastoral dans l'Ouest du Burkina Faso*, Thèse de Doctorat, Géographie, Université Paris I- Panthéon-Sorbonne, 484 p.
147. Gonin A., 2016, *Les éleveurs face à la territorialisation des brousses : repenser le foncier pastoral en Afrique de l'ouest*, In les Annales de géographie N° 707, pp : 28-50
148. Grenouillet R., 2015, *Le territoire, un produit comme un autre ?* Thèse de Doctorat, Université de Caen Basse-Normandie, 361 p.
149. Guédon J., 2016, *Origines et évolution de la filière des noix de doum du Fitri : nécessité alimentaire et opportunité énergétique*, Mémoire de Master, Université Paris I, 154 p.
150. Guengant J-P, Banoïn M, 2004, Mil, démographie et sécurité alimentaire au Niger, In *Ressources génétiques des mils en Afrique de l'Ouest : Diversité, conservation et valorisation*. Marseille : IRD, pp : 15-30
151. Gumuchian H, M Claude, 2000, La démarche scientifique en géographie, In *Initiation à la recherche en géographie*, p. 63-115
152. Hagenbucher F., 1968, Notes sur les Bilala du Fitri, In *Cahier des Sciences*, ORSTOM, pp : 39-69
153. Haiwang D., 2013, Essor de la transhumance bovine dans le triangle Youé-Binder-Tikem au Sud-Ouest du Tchad, Mémoire de Master Géographie, Université de Ngaoundéré, Cameroun, 293 p.
154. Haiwang Djaklessam, Bode Sambo, Koffi Alinon, Ibra Touré, Koussou Mian, 2022 (a), Le lac Fitri, une ressource au cœur d'une dynamique socio-démographique et politique dans le sahel tchadien, In *Revue scientifique thématique semestrielle Environnement et Dynamique des Sociétés*, n°007, Niamey, pp : 306-323

155. Haiwang D., 2022 (b), Pasteurs transhumants du département du Fitri (Tchad central) face à la variabilité pluviométrique, In *La Revue Revue de Géographie du LARDYMES (Togo/Lomé)*, n° 16, pp : 130-144
156. Hamel Pierre, Jouve Bernard, 2006, *Un modèle québécois ? Gouvernance et participation dans la gestion publique*, Les Presses de l'Université de Montréal, p.26
157. Hardin G, 1968, The Tragedy of the commons, *Science*, 1968, volume 162, N° 3859, 7 p.
158. HAMA A-S., 2011, La contribution des cultures de contre-saison dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations : cas du village de Tamaské (Département de Keita), Mémoire de Master, Géographie, UAMN, 74 p.
159. Howe T. (2003) *Pastoralism, the Delphic Amphiktyony and the first sacred war: the creation of Apollo's sacred pastures*. *Historia : Zeitschrift für Alte Geschichte* 52(2) : 129–146. <http://journals.openedition.org/developpementdurable/3961> mis en ligne le 29 août 2007, consulté le 25 mai 2021 à 14h35mn
160. Huchon J, Blasius A, Ken Peter O, 2017, *Conflits politiques ou politisation des conflits liés au pastoralisme ?* Grain de sel n° 73, pp : 12-14
161. Hugo P., 2006, Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique, In *Afrique contemporaine*, n° 218, pp : 33-47
162. Hugon P., 2008, Variables démographiques et éducation en Afrique ou le mirage des Objectifs du millénaire pour le développement, In *Mondes en Développement*, n°142, pp : 83-96
163. Ilyade H., 2015, la multifonctionnalité et la pluriactivité dans le terroir de Forkouma, Département du lac Fitri (Région du Batha), Mémoire de fin d'étude, Université de Ndjaména, 109 p.
164. IIED, 2009, Les conventions locales au Sénégal, Mbédap à l'épreuve du temps, n°5, 28 p.
165. IIED, 2010, *Modernité, mobilité : l'avenir de l'élevage dans les zones arides d'Afrique*, Helen de Jode, 92 p.
166. IUCN, 1988, Proposition en vue de la création et de la gestion d'une réserve de la biosphère sur le site du lac Fitri (Tchad), Proposition de Projet, 65 p.
167. Jacquemot P., 2022, La coexistence contrariée entre pasteurs et agriculteurs en Afrique subsaharienne, In *Afrique contemporaine*, n° 274, pp : 7 à 50

168. Jenet A, Buono N, Di Lello S, Gomasasca M, Heine C, M S, Nori M, Saavedra R, Troos K V, 2016, *Pastoralisme : l'épine dorsale des zones arides dans le monde*, Synthèse technique, VSF/International, 13 p.
169. John P., 2010, *Le concept de gouvernance*, In *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, Volume 65, pp 207 - 228
170. Jonathan D, Claire O, Lydia S, Guyo R, Razingrim O, 2020, *Franchir les frontières, dispositions juridiques et politiques pour le pastoralisme transfrontalier*, FAO et UICN, Rome, 126 p
171. Juinet P., 2018, *Concept*, In *Philosophie, Science et Société*, site : <http://philosciences.com>, lu le 30.10.2023
172. Juignet P., 2015, *Karl Popper et les critères de la scienticité*, In *Philosophie et société*, <http://philosciences.com/112>, lu le 30.12.2023
173. Kamil H, Duteurtre G, Le Masson A, 2003, *La transhumance : Analyse d'une spatialité mouvante de l'élevage au Tchad*, In *Organisation spatiale et gestion des ressources et des territoires ruraux, actes du colloque international, 25 - 27 février 2003, Montpellier, France*, 8 p.
174. Karambiri S. M., 2018, *La gouvernance territoriale par les chartes foncières locales dans la région des Hauts Bassins / Burkina Faso*, Thèse de Doctorat, Géographie, Université Paul Valéry III, 285 p.
175. Kemsol N A, R Christine, Madjigoto R, J S Valère, Djimassal Datoloum, Libar Joseph, Kouamé Koffi F, 2019, *Fluctuation des récoltes de sorgho repiqué et potentialités de culture. Une analyse par télédétection dans la région du lac Fitri*, In *Le Tchad des Lacs*, pp : 173-188
176. Kemsol N.A., 2019, *Dynamique spatiale des cultures de décrue dans les zones lacustres soudano-sahéliennes de 1985 à 2015 : cas des lacs Fitri et Iro au Tchad*, Thèse de Doctorat, Univ. F. Houphouët-Boigny, Abidjan-Cocody, 225 p.
177. Kerle R., 2006, *De l'usage de la notion d'acteur en géographie (ou comment la géographie sociale, après avoir gagné la guerre -des sciences-, peut construire la paix*, <http://eegeosociale.free.fr/rennes>, consulté le 11/01/2023
178. Kiema A, Ghislain Bambara T., Nouhoun Z, 2014, *Transhumance et gestion des ressources naturelles au Sahe : contraintes et perspectives face aux mutations des systèmes de productions pastorales*, In *Revue Vertigo, Volume 14, numéro 3* : <https://doi.org/10.4000/vertigo.15404>, consulté le 09 Décembre 2020

- 179.Kodi M., 2007, Les arabes du Tchad, Histoire méconnue d'un peuple culturellement omniprésent, Cahiers d'Histoire, Centre AL MOUNA, 63 p.
- 180.Kouassigan G-A, 1966, L'homme et la Terre, Droits fonciers coutumiers et droit de propriété en Afrique occidentale, ORSTOM, 289 p.
- 181.Koussoumna L.N., 2008, *De la mobilité à la sédentarisation : gestion des ressources naturelles et des territoires par les éleveurs mbororo au nord du Cameroun*, Thèse de Géographie, Université de Montpellier III– Paul valéry, 284 p.
- 182.Koussoumna LN., 2011, Processus, acteurs et performances dans les conventions locales et la gestion des ressources naturelles en zones soudano-sahéliennes d'Afrique sub-saharienne, In *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 42, numéro 1-2, pp: 221- 242, site : <https://doi.org/10.7202/1021305ar>, lu le 26.08.2023
- 183.Krätli S., 2010, *Réflexion sur le pastoralisme et sa viabilité*, <https://www.researchgate.net/publication/301487772>, Consulté le 14/09/2022
- 184.Krätli Saverio, Marie Monimart, Blamah Jalloh, Jeremy Swift, Ced Hesse, 2014, *Accompagner la mobilité pastorale au Tchad : construction d'un modèle innovant d'intervention pour le développement*, In *Afrique contemporaine*, n° 249, pp : 69-82
- 185.Lagadec A, 2018, Dynamique des cours d'eau, In *Guide sur la gestion des cours d'eau du Québec*, AGRCQ, pp : 150-211
- 186.Landais E., 1992, *les trois pôles des systèmes d'élevage*, Les Cahiers de la Recherche Développement, n° 32, 5 P.
- 187.Landais E., 1994,  *système d'élevage, D'une intuition holiste à une méthode de recherche, le cheminement d'un concept* In *Dynamique des systèmes agraires, à la croisée des chemins : pasteurs, éleveurs, cultivateurs*, ORSTOM, CNRS, Paris, pp : 16-35.
- 188.Landais É, Lhoste P, Milleville P, 1987, *Points de vue sur la zootechnie et les systèmes d'élevage tropicaux*, In les Cahiers des Sciences Humaines n° 23, pp : 421-437.
- 189.Lanne B., 1995, Répertoire de l'Administration territoriale du Tchad (1900-1994), L'Harmattan, 223 p.
- 190.Lassere F., 2007, Conflits hydrauliques et guerre de l'eau, In *Revue internationale et stratégique*, Paris, 2007/2, n° 66, p. 105-118.
- 191.Lasseur Jacques, Bonaudo Thierry, Choisis Jean-Philippe, Houdart M, Napoléone M, Tichi M, De Dieu B, 2019, *Elevage et territoires : quelles interactions et quelles*

questions ? <https://doi.org/10.20870/productions-animales.2019.32.2.2504>, lu le 21.10.2022

192. Lawali D., 2016, Monétarisation du foncier à Dosso : décryptage d'une dynamique à enjeux multiples, In *La Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, n°2, pp : 63-79.
193. Lavigne D. P., 1998, *Foncier rural, ressources renouvelables et développement en Afrique*, Site : <https://hal.ird.fr/ird-03655648>, consulté le 04/10/2022 à 22H55mn
194. Lawali S, Mormont M, B Yamba, 2014, *Gouvernance et stratégies locales sécurisation foncière : étude de cas de la commune rurale de Tchadoua au Niger*, Vertigo, Volume 14, Numéro I, <https://doi.org/10.4000/vertigo.14723>, lu le 22.09.2023
195. Lazarev G., 2009, *La gouvernance territoriale et ses enjeux pour la gestion des ressources naturelles*, CCNUCC, Allemagne, 64 p.
196. Le Rouvreur A., 1962, *Sahéliens et sahariens du Tchad*, Berger-Levrault, Paris, 488 p.
197. Le Roy, 1999, *À la recherche d'un paradigme perdu. Le foncier pastoral en Afrique sahélienne*, In Horizons nomades en Afrique sahélienne, Paris, Karthala, p. 397-412
198. Leclerc Grégoire, Oumar Sy, 2011, Des indicateurs spatialisés des transhumances pastorales au Ferlo, <https://doi.org/10.4000/cyberge0.23661>, consulté le 03/09/2022 à 00h03mn
199. Lefebvre H., 1974, *La production de l'espace*, In L'Homme et la société, No 31-32 pp : 15-32.
200. Lieugomg Médard, Sama Ozias, 2007, Bébédjia, un espace sous pression, In La Révue électronique de l'Environnement, <https://journals.openedition.org/vertigo>, lu le 23.09.2023.
201. Lemoaelle J., 1979, Etude des potentialités du bassin conventionnel du lac Tchad, In Chad bassin, ORSTOM, pp : 274-277
202. Lhoste P., 2004, Les relations agriculture-élevage, Oléagineux, Corps Gras, Lipides. Volume 11, Numéro 4, site <http://www.ocl-journal.org>, lu le 14 .09. 2023
191. Iebes Kind A. 2021, Médiation agropastorale au Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad), , consulté le 14/01/2023
- Le Berre M., 1992, « Territoires », Encyclopédie de Géographie, Paris, Economica, pp.601-622

192. Lesnoff M., 1999, Evaluation des méthodes d'estimation de la taille du cheptel au Tchad Oriental, Mission d'appui aux Projets ALMY Bahaim ET Aseto, CIRAD-EMVT, 24 p.
193. Lesse P., 2015, Transhumance en République du Bénin : Etats des lieux et contraintes In International of biological and chemical Sciences, pp : 2668-2681, site :
194. Leyronas Stéphanie, Bambridge Tamatoa, 2018, Communs et développement : une approche renouvelée face aux défis mondiaux, In Revue internationale des études du développement, Éditions de la Sorbonne N° 233, pp : 11 - 29
195. Leyronas S, Rojat D, Maurel F, Giraud G, 2016, Un cadre d'analyse pour la gouvernance des ressources naturelles, le cas des eaux souterraines, *In Revue d'économie du développement*, Vol. 24 pp : 129-148
196. Lhoste P., 1984, *Le diagnostic sur le système d'élevage*, Les Cahiers de la Recherche-Développement, No 3-4, pp : 84-88
197. M. Guyon, 2014, Le travail des scientifiques : contradictions de l'engagement de la subjectivité, In Travailler, n°32, pp : 75-98
198. Madzudzo E, Gillian C , 2007, Processus et résultats des politiques appliquées par les programmes de gestion des ressources naturelles en Afrique australe, In Afrique contemporaine n° 222, pp : 25-56
199. M.E, 2016, État des lieux du Développement Pastoral, Plateforme d'Appui aux acteurs du pastoralisme au Tchad, Tome 2, 63 p.
200. Magnant J.P., 1978, Quelques grands types de systèmes fonciers au Tchad, In *Les Cahiers d'Outre-Mer*, pp : 171-201
201. Magrin G., 2017, Orpaillage illégal au Fitri (Tchad central), <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/image-a-la-une/magrin-orpaillage-tchad> lu le 23.08.2021
202. Mahamat A. A. 2016, *La transhumance dans le Batha ouest : le cas des arabes Djaâtne dans la zone du Fitri*, Mémoire de Master, Géographie, Université de Ndjaména, 84 p.
203. Mahamadou K B Issa O, Charles B, Karimou J.M. Ambouta, Bernard Tychon, 2017, Caractérisation morphologique des cuvettes oasiennes du Centre-Est du Niger, In *Physio-Géo*, vol.11, pp : 255-276
204. Mamoudi A, Sougnabé P, 2013, La chefferie traditionnelle, gouvernance et securite en milieu rural, Colloque sur la contribution de l'élevage pastoral a la securite

et au développement des espaces saharo-sahéliens colloque régional de N'Djamena, 27-29 mai 2013, 6 p.

205. Mahamat M.D., 1995, Les Ouled Rachid de l'Ouadi-Rimé (Djeda-Batha) : une chefferie agro-pastorale du Sahel face à la sécheresse des années 80, Thèse de Doctorat, Université Bordeaux III, 365 p.
206. Mahamat Y.A., 2018, La gestion des conflits : à travers la Médiation du Tchad, Thèse de Doctorat, Le Mans Université, 387 p.
207. Maiga A., 2006, Approche sociologique de l'émergence des conflits et des instances locales de régulation dans les usages des ressources naturelles dans le Nounbiel (Burkina Faso), In la *Revue de l'Université de Moncton*, Volume 37, n°1, pp : 267–294
208. Malthus T.R., 1798, *Essai sur le principe de population*, Éditions Gonthier, Paris, 153 p.
209. Manoli C., 2012, Le troupeau et les moyens de sécurisation des campements pastoraux Une étude de la gestion des troupeaux de la Communauté Rurale de Tessekre, dans le Ferlo sénégalais, Thèse de Doctorat, Sub-Agro, Montpellier, 247 p.
210. Marabe N., 2009, Le tourisme, une ressource territoriale exemple des lacs de Léré et Fitri, In la *Revue scientifique du Tchad*, pp : 1-8
211. Martin I., 2002, *Gestion du foncier pastoral en Afrique subsaharienne*, Diplôme d'études supérieures spécialisées productions animales en régions chaudes, Synthèses Bibliographiques, Université Montpellier II, 31 p.
212. Marty A., (1992) Les zones pastorales, In *Le développement agricole au Sahel*, tome I, milieux et défis, Montpellier, Département Systèmes Agraires DSA-CIRAD, pp : 231-268.
196. Marty A., 1996, La gestion locale des ressources Pastorales et les Perspectives de la décentralisation, Dossier préparé pour la troisième consultation technique, <https://www.iram-fr.org>, lu le 13.10.2023
213. Marty A, Pabamé S, Djonata D, Aché N, 2010, *Causes des conflits liés à la mobilité pastorale et mesures d'atténuation*, Rapport d'étude, MERA, 123 p.
214. Marty A, D Zakinet, Djimingar D K, C Bénard., 2012, Analyse de l'évolution des ressources dans le département du Fitri - Document principal, Almy al Afia 2, 128 p.
215. Mathieu B., 2005, Une démarche agronomique pour accompagner le changement technique. Cas de l'emploi du traitement herbicide dans les systèmes de

culture à sorgho repiqué au Nord-Cameroun, Thèse de Doctorat, Institut National Agronomique Paris-Grignon, 375 p.

216. May John F., Guengant Jean-Pierre, 2014, Les défis démographiques des pays sahéliens, In *Études*, pp : 19-30
217. Mback C., 2000, La chefferie traditionnelle au Cameroun: ambiguïtés juridiques et dérives politiques, In *Afrique et Développement*, Vol. 25, No. 3/4 (2000), pp. 77-118
218. Mbagnick F, Ababacar F, GUILGANE F et VAN Hecke E, 2018, La variabilité pluviométrique et ses incidences sur les rendements agricoles dans la région des Terres Neuves du Sénégal oriental, site : <https://doi.org/10.4000/belgeo.2208>, consulté le 30 mars 2022
219. Mbagogo K.A., 2019, Pratiques et enjeux de la sécurisation foncière autour du lac Fitri, In *Le Tchad des Lacs*, pp : 239-252
220. Médard Noudtlengar, Dondonné P, Mignenan G, Variabilité spatio-temporelle et organisations socioéconomiques paysannes autour du lac Fitri au Tchad, In *Organisations & territoires*, volume 25, N°2, pp : 37-46
221. Meerh H, 2008, Programme d'Hydraulique Pastorale au Tchad Central, Almy Al Afia, Rapport de synthèse, IRAM, 195 p.
222. MEPA, 2017, Plan National de Développement de l'Élevage, PNDE 2, Ndjaména, 103 p.
223. Meuriot Véronique, Lacquement Guillaume, 2017, Le rural comme cadre et objet d'analyse, 64 p., <https://univ-perp.hal.science/hal-02473389>, lu le 02 janvier 2024
224. Mongi S., 2010, *Etude de la gouvernance des ressources naturelles dans les oasis Cas des oasis en Tunisie*, UICN, 69 p
225. Morange Marianne, Schmoll Camill, 2016, L'observation, In *Les outils qualitatifs en géographie*, pp : 61-86
226. Moreau D. P. (2006), *La gouvernance*, PUF, Collection « Que sais-je ? », 2ème édition mise à jour, Paris
227. Moupeng B., 2006, *Le lac Fitri : Dynamique du système hydographique quaternaire et actuel (sahel tchadien)*, Thèse de Doctotarat, Géographie, 168 p.
228. Mugelé R., 2019, *Le lac Fitri, un modèle de gestion en crise ?* In *Le Tchad des lacs : Les zones humides sahéliennes au défi du changement global*, IRD, pp 331-343
229. Nadmian Ndadoum, 2012, *Les conflits sociaux liés aux rivages du Lac-Tchad dus à la regression du niveau des eaux*, L'Harmattan, 82 p.

230. N'da P., 2015, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines, réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel et son article*, L'Harmattan, 284 p.
231. Ndiaga G., 2017, *Pastoralisme et parcours durables en Afrique*, FAO, 85 p.
232. Ndjekornom O., 2016, *La diffusion des cultures maraîchères autour du lac Fitri : l'étude des îles et villages Moudo, Doumourou, Mafé et Yao*, Mémoire de Master, Géographie, Université de Ndjaména, 172 p.
233. Nori M., 2006. *Moyens mobiles d'existence, ressources fragmentaires, droits variables : appréhender les territoires pastoraux*. Document de travail, International Land Coalition, 26p.
234. Nori M., 2007. *La mobilité pastorale : une histoire à réécrire*. Cours modulaire sur le pastoralisme au Master PARC (productions animales en régions chaudes), CIRAD, Montpellier, 5p
235. Nori M, Michael T, Alessandra S, 2008, *Droits pastoraux, modes de vie et adaptation au changement climatique*. Coalition internationale pour l'accès à la terre, IMPD, Irish Aid, iied, dossier n°148, 28p. Source : <http://pubs.iied.org/pdfs/12543FIIED.pdf> (consulté le 22 septembre 2020).
236. Noubayam L., 2023, *La décentralisation au Tchad : mythe ou réalité ?* In *Les Cahiers de l'ENA*, pp 133-149
237. OCAR, 2004, *Projet de gestion et de valorisation des ressources naturelles en zone soudanienne, Rapport d'évaluation*, Ministère de l'Agriculture, 86 p.
238. Oscar O, 2016, *Système*, In *Vocabulaire de psychosociologie*, pp : 275-283
239. Ostrom E., 1990, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Actions*, Cambridge University Press, 295 p.
240. Ostrom, E. (2002). "Common-pool Resources and Institutions. Towards a Revised Theory", in *Handbook of Agricultural Economics*, pp : 1315-1339.
241. Ouedraogo, 1997, *le foncier, l'espace et le territoire dans les sociétés pastorales sahélo-sahariennes : un paradigme perdu ?* Actes du colloque, Maroc, 9 p.
242. Ouedraogo H. M. G, 2006, *Décentralisation et pouvoirs traditionnels : le paradoxe des légitimités locales*, In *Mondes en développement*, n o 133), pp : 9-29
243. Oumar S., 2009, *Rôle de la mare dans la gestion des systèmes pastoraux sahéliens du Ferlo (Sénégal)*, In *Revue Européenne de Géographie*, <https://doi.org/10.4000/cybergegeo.22057>, consulté le 25/12/2022 à 23h40 mn

244. Oumar Sy, 2010, *La transhumance transfrontalière, source de conflits au Ferlo* (Sénégal), Université de Ziguincho, 14 p.
245. Ousmane K. et al., 2019, Dynamique des pâturages inondables dans le delta intérieur du niger (din), cas des pâturages à bourgou « *echinochloa stagnina* » au Mali dans la commune rurale de youwarou, cercle de youwarou, région de Mopti, In la *Révue Malienne de Science et de Technologie, Série A, Sciences Naturelles, Agronomie, Techniques et Sciences de l'Ingénieur*, pp : 118-133
246. Oussouby T, Amel B, 2014, Des politiques foncières adaptées aux enjeux pastoraux en Afrique sahélienne De Boeck Supérieur, *In Afrique contemporain* n° 249, pp : 88 à 89
247. Oussouby T., 2018, Sécurisation du foncier pastoral en Afrique de l'Ouest Des modèles divers et riches d'enseignements, IIED, 58 p.
248. Oumaté O., 1980, Incidence de la sécheresse sur l'élevage : l'exemple de l'extrême nord Cameroun sahélien, Thèse de Doctorat, Université de Dakar, 135 p.
249. Paquot T., 2011, Qu'est-ce qu'un « territoire », In *Vie sociale* n°2, pp : 23 à 32
250. Peneff J., 2009, La naissance de l'observation dans les sciences, In *Le goût de l'observation*, pp :15-41.
251. Pestre D., 2016, La mise en économie de l'environnement comme règle Entre théologie économique, pragmatisme et hégémonie politique, In *Écologie et politique*, N° 52, pp : 19-44
252. Pflaum M. 2021, Pastoralisme et violence en Afrique du Nord et de l'Ouest, Notes ouest-africaines, N° 31, OCDE, Paris, 47 p.
253. Picard J., 1999. *Espaces et pratiques paysannes. Les relations élevage-agriculture dans deux terroirs cotonniers du Nord Cameroun*. Thèse de doctorat, Université de Paris X Nanterre, France, 539 p.
254. Picard D, Marc E, 2015, Les conflits relationnels, Presses Universitaires de France , 128 p.
255. Pias J., 1970, La végétation du Tchad, ses rapports avec les sols, variations paléobotaniques au quaternaire, Travaux et documents de l'O. R.S.T.O.M. N° 6, 49 p.
256. Pitotton G., 2020, Un système : éléments de définition, site : <https://gerardpirotton.be>, lu le 30.12.2023

257. Pitseys J., 2010, *Le concept de Gouvernance*, In Revue interdisciplinaire d'études juridiques, Volume 65, pp : 207-228, <https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire>, consulté le 14/12/2021 à 00h 42 mn
258. PLD/YAO, 2010, *Plan de Développement Local, zone de confiance de Yao, Sous-préfecture de Yao*, Département du Fitri, ATPDI, 36 p.
259. Poussin J-C, 1987, *Notions de système et de modèle*, In *Cahier des Sciences Humaines*, No 23, pp : 439-441
260. Potin Y., 2009, La gestion des conflits dans les organisations, CREG, 15 p.
261. PRAPS, 2015, Cadre politique de réinstallation des populations dans le cadre du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (CPRP-PRAPS), Rapport final, 198 p.
262. Prévot F., 2007, Coopétition et management des compétences, In Revue française de gestion N° 176, pp : 183-202.
263. RAIMOND C., 1999, Terres inondées et sorgho repiqué, évolution des espaces agricoles et pastoraux dans le bassin du lac Tchad. Thèse de doctorat, Géographie, université Paris-1, 371 p.
264. Raimond C., 2005, La diffusion du sorgho repiqué dans le bassin du lac Tchad, In *Ressources vivrières et choix alimentaires dans le bassin du lac Tchad*, pp : 207-241.
265. Raimond Christine, Sylvestre Florence, Dangbet Zakinet, 2019, Gouvernance des territoires, logiques sociales et hétérogénéité des acteurs, In *Le Tchad des lacs*, pp : 203-208
- 266.** Raimond Christine, Audrey Magogo, Madjigoto Robert, Dangbet Zakinet, 2019, Le lac Fitri (Tchad) face à la montée des insécurités, Repenser la gouvernance d'une zone humide autour d'un pouvoir local fort, In *Conflit et violences dans le bassin du Lac Tchad*, pp : 121-132
267. Raimond Christine, Sylvestre Florence, 2019, Les lacs tchadiens du Pléistocène à l'Anthropocène, In *Le Tchad des Lacs*, pp : 33-38
268. Raimond Christine, Magogo Audrey, Madjigoto Robert, Dangbet Zakinet, 2020, Le lac Fitri (Tchad) face à la montée des insécurités, Repenser la gouvernance d'une zone humide autour d'un pouvoir local fort, In *Conflits et violences dans le bassin du lac Tchad*, pp : 121-132
269. Ramade F. 2002. Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement. Paris, Dunod. 2ème Edition. 1075 p.

270. Rangé C., 2016, Multi-usage des ressources et mobilités : l'intensification dans une zone humide sahélienne. Le lac Tchad vu par sa fenêtre camerounaise, Thèse de Doctorat, AgroPariTech, 694 p.
271. RGE, 2015, *Recensement General de l'Elevage*, MEPA, Présentation des Principaux Résultats, 21 p.
272. RGPH 2, 2009, Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Rapport détaillé, Ministère du Plan, de L'économie et de la Coopération Internationale, 44 p.
273. Reounodji F., 2005, Vers la Sécurisation des systèmes pastoraux au Tchad : Enjeux et éléments de réponse, PSSP, 108 p.
274. République du Tchad, 1994, La problématique foncière au Tchad, CILSS, Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, 67 p.
275. République du Tchad, 1994, La problématique de la question foncière au Tchad, Ministère de l'Environnement et de l'Environnement, CILSS, 67 p.
276. République du Tchad, 2003, *Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement du Tchad 2003-2020*, MEE, 158 p.
277. République du Tchad, 2004, Enquête Démographique et de Santé Tchad, INSEED, Ministère du Plan et de la Coopération, 432 p.
278. République du Tchad, 2004, projet de gestion et de valorisation des ressources naturelles en zone soudanienne, Ministère de l'Agriculture, FAD, 86 P
279. République du Tchad, 2006, Développement rural de la région du Batha, Développement de l'agriculture, de l'Elevage et des ressources naturelles, Ministère de l'Agriculture, FIDA, 35 p.
280. République du Tchad, 2013, Politique nationale de nutrition et d'alimentation 2014 – 2025, UNICEF, 61 p.
281. République du Tchad, 2015, Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples au Tchad (EDS-MICS), INSEED, 655 p.
282. République du Tchad, 2016, Etude Diagnostique de la diversité biologique de la Réserve de Biosphère du lac Fitri, Ministère de l'Environnement et de la pêche, BEGC, 82 p.
283. République du Tchad, 2020, Annuaire des statistiques agricoles, Direction de la Production Agricole, 207 p.

284. République du Tchad, 2022, Enquête nationale de nutrition et de mortalité rétrospective, SMART, Ministère de la Santé Publique et de la Solidarité Nationale/UNICEF, 51 p.
285. Retailé D., 2003, le destin du pastoralisme en Afrique, In *Information Géographique*, pp : 88-102
286. Reyna S., 1990. *Wars Without End: The Political Economy of a Precolonial African State*. Hanover, New England University Press, 210 p.
287. Rieutort L., 2011, La géographie française et la question rurale, In *Dynamiques des espaces ruraux dans le monde*, pp : 17-45
288. Roasngar T. A., 2004, L'accès à la terre au Tchad, CEFOD, 89 p.
289. Robert E., 2010, Les zones pastorales comme solution aux conflits agriculteurs et pasteurs au Burkina Faso : l'exemple de la zone pastorale de la Doubégué, In *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 249, pp : 47-71.
290. République du Niger, 2015, Fiche technique n°001 : Culture de la plante fourragère bourgou (*Echinochloa stagnina*), Ministère de l'Agriculture Projet de petite irrigation PPI Ruwanmu CRC de Zinder, 12 p.
291. Requier-Desjardins D., 2018, Démographie, agriculture familiale et développement rural en Amérique latine. Éléments pour un débat, In *Mondes en développement* n°182, pp : 87-114
292. Rey Violette, Robic Marie-Claire, 1983, La géographie rurale "quantitative et théorique" : bilan d'une décennie, In *Les Annales de géographie* :pp.305-330
293. Roe D, Nelson F, S Chris, 2009, Gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique Impacts, expériences et orientations futures, IIED, 241 p.
294. Rui S., 2020, Conflit, In *Les 100 mots de la sociologie*, site : [Journals.openedition.org/sociologie/7693](https://journals.openedition.org/sociologie/7693)
295. Rotillon G., 2019, Economie des ressources naturelles, La Découverte, 128 p.
296. Saïdou Abdoul-Aziz, Raimond Christine, Soler Clelia, Hamadou Tuong-Vi Cao, Kenga Richard, Benoit Laure, Wencélius Jean, Fokou Oberline, Chauvin Camille, Ekeke Souaybou, 2014, Histoire d'une innovation agricole récente à l'échelle régionale : sélection et circulation des sorghos repiqués dans le bassin tchadien, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01203668>, lu le 04.10.2023
297. Sani A., 2014, Les enjeux contemporains de la protection de l'environnement au Niger, thèse de Doctorat, Droit Public, Université de bordeaux, 548 p

298. Sapir E., 1931, Custom », *Encyclopædia of the Social Sciences*, New York, Macmillan, vol. 4. Édition Mandelbaum, pp : 365-372
299. Salihou M. A. 2016, Couloirs de transhumance transfrontalière en l’Afrique de l’Ouest, Fao, 8 p.
300. Saunier M., 2016, *Enjeux et jeux de pouvoir pour la gestion de la ressource halieutique dans les lacs Fitri et Iro au Tchad*, Mémoire de Master, Université Paris I, 128 p.
301. Schneider H., 1999, “ Participatory Governance for Poverty Reduction” ; *Journal of International Development*; Vol. 11, Issue 4, pp.521-534.
302. Schuster M, S Florence, R Christine, M Abderamane, Abakar Y, Y Tashi, 2019, Changements environnementaux et climatiques à la période humide africaine Holocène dans le bassin du lac Fitri (Tchad), In *Le Tchad des Lacs*, pp : 39-52
303. Sèrès C., 2010, Changement climatique et agriculture d’élevage en zone de montagne : premiers éléments de réflexion, In *Courrier de l’environnement de l’INRA* n° 58, pp : 21-36
304. Shilling R., 2001, Arachide données agronomiques de base sur la culture arachidière
305. Shipton P. et Goheen M., 1992, *Introduction. Understanding African Land-Holding: Power, Wealth, and Meaning*, In *Journal of the International African Institute*, vol 62 n° 3, pp. 307-325.
306. Scoones I., 1995, Why are there so many animals? Cattle population dynamics in the communal areas of Zimbabwe. In *Range ecology at disequilibrium. News models of natural variability and pastoral adaptation in African savanas*. Overseas Development Institute, London, pp : 1-31
307. Simon N. T., 2009, Analyse de la dimension transfrontalière des conflits ruraux dans l’Est de la République centrafricaine, Mission d’information, d’échange et d’étude au Tchad, BANGUI, 43p.
308. SIPES, 2002, *pastoralisme et environnement au sahel, compte rendu de l’atelier régional du programme pilote*, LEAD, 37 p.
309. Sougnabé P., 2000, *Le conflit agriculteurs/éleveurs dans la zone soudanienne le cas du Moyen-Chari au sud du Tchad*, Mémoire de DEA, Institut National Polytechnique de Toulouse, 87 p.

310. Sougnabé P., 2003, Conflits agriculteurs-éleveurs en zone soudanienne au Tchad : une étude comparée de deux régions : Moyen-Chari et Mayo-Kebbi Souapibé Pabamé Sougnabe, 8 p., Site : <https://hal.science/hal-00136995>, lu le 06 .10. 2023
311. Sougnabe Pabamé, Reounodji Frédéric, 2021, *Mécanismes de Prévention et de Gestion des Conflits dans les Zones d'Intervention du Projet ACCEPT*, Mars 2021, Rapport, IRAM/ACCEPT, 93 P.
312. Sougnabe P., 2013, la sédentarisation comme moyen d'adaptation aux baisses de la pluviométrie chez les éleveurs peuls en savane tchadienne, site : <https://doi.org/10.4000/vertigo.13468>, consulté le 21/11/2020 à 16h17mn.
313. Sougnabé, 2010, Pastoralisme en quête d'espace en savane tchadienne, des peuls au tour du forêt classé de Yamba Berté, Thèse de Doctorat, Paris, 419 p
314. Sourou Totin V H, Djohy G L, Amoussou E, Boko M, 2017, « Instabilité du régime climatique et dynamique des systèmes pastoraux dans la commune de Sinende au nord-Benin », In : *Revue des Sciences de l'Environnement, Laboratoire de Recherches Biogéographiques et d'Etudes Environnementales, Université de Lomé, Lomé, Togo*, p. 157-178.
315. Swift J. 1988, Dynamic ecological systems and the administration of pastoral development, International Land coalition, 24 p.
316. Tabutin D, Thiltgès É, 1992, Relations entre croissance démographique et environnement, *In Tiers-Monde*, tome 33, n°130, Environnement et développement. pp. 273-294
317. Tamdjim R., 2020, Risque d'inondation dans la ville de N'djamena, Tchad, Mémoire de Master, Institut Régional Africain des Sciences et Technologies de l'Information Géospatiale, Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées, site : <https://www.memoireonline.com> , 22.09.23
318. Tella M, 2023, Impact du balisage des couloirs de transhumance sur l'occurrence des conflits liés à l'accès et à l'utilisation des ressources pastorales dans le Département de Biltine, Tchad, *In Journal of Animal & Plant Sciences*, Vol.55 (2), pp : 10120-10133
319. Thébaud B. 2002. *Foncier pastoral et gestion de l'espace au Sahel : Peuls du Niger oriental et du Yagha burkinabé*, Paris, Karthala, 343p.
320. Thébaud B., 1990, Politiques d'hydraulique pastorale et gestion de l'espace au Sahel, *In Cahiers des Sciences Humaines*, pp : 13-31

321. Tidiane Faye Cheikh, Daba Thiaw Agnès, Faye Guilgane, 2023, Dynamique du couvert végétal dans la Forêt Communautaire de Sambandé au Sénégal, *Physio-Géo, Varia*, Vol. 19, pp :29-48, <https://doi.org/10.4000/physio-geo.15175>
322. Togasra E., 2015, *Dynamique alimentaire chez les boukala du lac Fitri*, Mémoire de Master, Anthropologie, Université de Ndjaména, 177 p.
323. Toure Ibra, Alassane Bah, Patrick D'Aquino, Issa Dia, 2003, *Cartes à dire d'experts, cartes à dire d'acteurs, vers une approche partagée des modèles de représentation spatiale d'espaces agro-pastoraux sahéliens*, In Actes du colloque international Umr Sagert, 25-27 février 2003, Montpellier, France, pp : 551-557
324. Touré Ibra, Jean-Daniel Cessaro, Abdramane Wane, Duteurtre Guillaume, Ickowicz Alexandre, Alioune N, I Garba, Mahmat Cherif A, Simon T., 2017, *Analyse de la vulnérabilité climatique et environnementale des systèmes agropastoraux dans le centre ouest du Tchad*, FIDA, Rapport final, 68 p.
325. Touré E., 2011, Les conventions locales pour la gestion des ressources naturelles au Sénégal : Entre autonomisation et problème d'appropriation, In La Revue Electronique Vertigo n°11, site : <https://doi.org/10.4000/vertigo.1086>, lu le 26.08.2023
326. Toutain B, T Oussouby, 2000. Etude prospective de la stratégie nationale de gestion des ressources pastorales au Tchad, rapport final. Montpellier : CIRAD-EMVT, 102 p.
327. UICN, 1988, proposition de projet proposition en vue de la création et de la gestion d'une réserve de la biosphère sur le site du lac Fitri (Tchad), Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources, Proposition de projet, Avenue du Mont-Blanc 1196 Gland, Suisse, 68 p.
328. Usselmann P., 1987, Milieu physique et production agricole, site : <https://www.researchgate.net/publication/32984004>, lu le 02/01/2024
329. UICN, 2012, *Soutenir les moyens de subsistance pastoraux durables*, Bureau Régional pour l'Afrique Orientale et Australe (ESARO), Nairobi, Kenya, 44 p.
330. Yalikun T. Christine Raimond C., Kemsol A Nagorngar, Zakinet D, Schuster M, Sylvestre F., 2019, Variabilité des crues et des paysages du lac Fitri depuis les grandes sécheresses des années 1970-1980, In Le Tchad des Lacs, pp : 99-120
331. Zaleski L., 2020, Assistant de d'excision et de négociation par analyse de viabilité - Application à la gestion participative d'espaces protégés, thèse de Doctorat, Univ. Paris Sorbonne, 164 p.

332. Zakinet D., 2013, Des transhumants entre alliances et conflits, l'exemple des salamat sifera et djaatne, Colloque Régional de N'djamena, sur la contribution de l'élevage pastoral à la sécurité et au développement des espaces saharo-sahéliens, 8 p.
333. Zakinet D., 2015(a), Des transhumants entre alliances et conflits, les Arabes du Batha (Tchad) : 1635-2012, Thèse de Doctorat, Aix-Marseille Université, 470 pages
334. Zakinet D., 2015b, Les pasteurs transhumants entre alliances et conflits au Tchad : Les Arabes Salamat Sifera et les Arabes Djaatné au Batha, In *Afrique contemporaine*, n°255, pp : 127-143
335. Zakinet D., 2020, Les adaptations des éleveurs transhumants aux insécurités : la trajectoire des Arabes du Batha (Tchad) depuis 1966, In *Conflit et violence dans le bassin du Lac-Tchad*, pp : 109-120
336. Zeltner J.-C., 1980, Page d'histoire du Kanem, pays tchadien. Paris, L'Harmattan, 278 p
337. 331. Zeltner J.-C., 1997, Les Pays du Tchad et la montée des périls, 1795-1850, L'Harmattan, 150 p.
332. Zineb Serhier, Karima Bendahhou, Ahmed Ben Abdelaziz, Mohammed Bennani Othmani, 2020, Fiche Méthodologique n°1 : Comment calculer la taille d'un échantillon pour une étude observationnelle ? site : <https://applications.emro.who.int/imemrf> }, lu le 15.12.2023
339. ZINSSTAG J., 2016, L'avenir du pastoralisme : introduction, In *Revue Scientifique et Technique de l'OIE*, site : DOI : 10.20506/rst.35.2.2520, consulté le 12.10.20

## Tables des matières

Remerciements .....	3
Sigles et abréviations.....	4
SOMMAIRE .....	6
Liste des figures .....	8
Liste des tableaux .....	8
Tables des planches photographiques .....	9
Liste des photographies.....	9
Résumé .....	11
Abstract .....	12
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	13
1ère partie : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE.....	15
Chapitre I : Le cadre théorique.....	16
1.1 Contexte général de l'étude .....	16
1.2 Revue de la littérature .....	18
1.2.1 Un thème s'inscrivant dans la ligne de la géographie pastorale .....	18
1.2.2 Les questions de gouvernance de ressources naturelles au cœur de l'étude .....	22
1.3 Les notions conceptuelles .....	26
1.4 Problématique .....	42
1.5 Choix et justification de l'étude.....	45
1.5.1 Un choix inspiré par les questions de gestion et de protection de ressource .....	45
1.5.2 Des ressources pour de nombreuses espèces dans une zone humide.....	46
1.5.3 Un milieu où les conflits liés à l'accès aux ressources sont fréquents.....	47
1.5.4 Le contexte institutionnel de la recherche.....	48
1.6 Cadre logique.....	49
1.6.1 Questions de recherche.....	49
1.6.1.1 Question principale.....	49

1.6.1.2 Questions spécifiques .....	49
1.6.2 Hypothèses de recherche .....	49
1.6.2.1 Hypothèse principale .....	49
1.6.2.2 Hypothèses spécifiques.....	49
1.6.3 Objectifs de Recherche.....	49
1.6.3.1 Objectif global .....	49
1.6.3.2 Objectifs spécifiques.....	50
Conclusion partielle.....	50
Chapitre II : L’approche méthodologique de l’étude .....	51
2.1 La démarche méthodologique.....	51
2.1.1 La méthode de collecte des données .....	52
2.1.1.1 La recherche documentaire .....	52
2.1.1.2 L’identification, la localisation et le recensement des transhumants Ouled Rachid .....	52
2.1.1.3 Les observations participantes .....	52
2.1.1.4 Les entretiens semi-directifs .....	53
2.1.3.3 L’enquête par questionnaire .....	54
2.2.1.6 La collecte des données pluviométriques et cartographiques.....	57
2.2. Le matériel .....	58
2.2.1 Le GPS .....	59
2.2.2 Le téléphone portable .....	59
2.3 Le traitement des données .....	59
2.4 Les difficultés rencontrées .....	59
Conclusion partielle.....	60
2ème partie : Le milieu physique, les hommes et leurs systèmes de production.....	61
Chapitre III : Le milieu physique : le lac Fitri, un écosystème particulier.....	62
3.1. Les caractéristiques physiques du Fitri.....	63

3.1. 1 La Situation géographique du Fitri.....	63
3.1.2 Historique de la formation géologique du lac Fitri .....	64
3.1.2.1 Le bassin versant du Fitri : étendue et limite .....	65
3.1.2.2 La morphologie du bassin versant .....	67
3.1.3 Les caractéristiques climatiques du Fitri.....	68
3.1.3.1 Les flux de l'alizé et de la mousson déterminant la pluviométrie .....	68
3.1.3.2 Une pluviométrie très variable et inégale dans le temps et dans l'espace .....	69
3.2 Les ressources naturelles : état des lieux des ressources pastorales .....	71
3.2.1 Les différentes unités d'occupation du sol.....	73
3.2.1.1 Les unités d'occupation du sol de 1986.....	73
3.2.1.2 Les différentes unités d'occupation du sol de 1998.....	75
3.2.1.3 Les unités d'occupation du sol de 2022.....	77
3.2.2 Les ressources pastorales .....	79
3.2.2.1 Les ressources en eau : un lac alimenté par plusieurs sources.....	79
3.2.2.2 Les ressources fourragères.....	86
3.2.3 Les autres ressources naturelles .....	90
3.2.3.1 Les ressources foncières : la terre, un bien précieux .....	90
3.2.3.2 Les ressources halieutiques.....	92
3.2.3.3 Les ressources aurifères : une activité attrayante mais source de dégradation environnementale.....	92
3.2.3.4 Le palmier doum ( <i>Hyphaene thebaica</i> ), une ressource aux multiples fonctions	93
Conclusion partielle.....	94
Chapitre IV : Peuplement humain et caractéristiques sociodémographiques du Fitri .....	95
4.1 Le peuplement du Fitri, une histoire d'interprétation.....	96
4.1.1 Des sources scientifiques précieuses.....	97
4.1.1.1. L'hypothèse des premiers occupants du Fitri : les « non bilala ».....	97
4.1.1.2 L'hypothèse d'un territoire conquis par les bilala .....	99

4.1.2 Les sources orales.....	100
4.1.3 Au-delà des arguments controversés.....	100
4.1.4 Les Principaux groupes socio-ethniques et linguistiques.....	101
4.1.4.1 La langue bialala : une langue du groupe « sara-bongo-baguirmien ».....	102
4.1.4.2 La langue arabe.....	102
4.1.4.3 Le groupe « Peul ».....	103
4.1.4.4 Le dialecte « daza » .....	103
4.1.4.5 Les autres langues.....	104
4.2 La population du Fitri .....	104
4.2.1 Une population généralement en pleine croissance au Tchad.....	105
4.2.1.1 Dynamique démographique du Fitri : une population doublée en l'espace de 20 ans (de 1989 à 2009).....	105
4.2.1.2 Les raisons de la croissance de la population du Fitri .....	106
4.2.2 Structure de la population .....	110
4.2.2.1 Une population inégalement répartie sur l'ensemble du territoire (Fitri).....	110
4.2.2.2 Une population en grande partie analphabète.....	111
4.2.2.3 Des pratiques culturelles de plus en plus inadaptées .....	113
Conclusion partielle.....	113
Chapitre V : les systèmes de production du Fitri .....	115
5.1 La mobilité, une des caractéristiques des autres systèmes de production du Fitri .....	116
5.1.1 La production agricole au Fitri.....	118
5.1.1.1 L'agriculture pluviale : les techniques et les spéculations.....	118
5.1.1.2 L'agriculture de décrue.....	121
5.2 Le système d'élevage.....	129
5.2.1 L'élevage sédentaire ou l'agro-élevage.....	130
5.2.2 L'agropastoralisme.....	131
5.2.3 La transhumance : un système d'élevage le plus pratiqué .....	131

5.2.4 Les différents <i>Cachimbets</i> (lignages) chez les transhumants et leurs zones de séjour .....	132
5.2.3.1 L'organisation sociale chez les arabes.....	133
5.2.4.2 L'organisation sociale despeuls .....	135
5.2.4.3 La tribu, base de l'organisation sociale chez les Kreda.....	135
5.3 Les systèmes de production halieutique .....	136
5.3.1 Le poisson dans les habitudes alimentaires.....	136
5.3.1.1 La pratique traditionnelle de la pêche au Fitri.....	137
5.3.1.2 Les nouvelles techniques introduites dans la pratique de la pêche.....	138
5.3.2 La conservation et la commercialisation des poissons.....	139
5.3.2.1 Le séchage du poisson .....	139
5.3.2.2 Le fumage .....	140
5.3.2.3 La commercialisation.....	141
5.4 L'exploitation des autres ressources naturelles .....	142
5.4.1 L'exploitation d' <i>Hyphaene thebaica</i> .....	142
5.4.1.1 Les exploitants .....	143
5.4.1.2 Le circuit de commercialisation.....	144
5.4.2 L'exploitation des gomméraires ( <i>Acacia senegal</i> ) .....	144
Conclusion partielle.....	145
3 <sup>ème</sup> Partie : Gouvernance et conflits liés aux ressources naturelles : les points de vue des Ouled Rachid .....	146
Chapitre VI : Les Ouled Rachid en quête des ressources naturelles dans le Fitri.....	147
6.1 Les Ouled Rachid : une des branches de la communauté Arabe du Tchad.....	148
6.1.1 L'arrivée des Arabes sur le territoire tchadien .....	148
6.1.1.1. Les Arabes Hassaouna du Tchad .....	149
6.1.1.2 Les Djounet.....	150
6.1.1.3 Les Ouled Sulayman.....	151
6.1.2 Les arabes du Batha dans la vie sociopolitique au Tchad .....	152

6.2 Trajectoire historique des Ouled Rachid .....	154
6.2.1 Organisation sociale des Ouleds Rachid .....	155
6.2.1.1 Le lignage : un ensemble de fratries se réclamant d'un même ancêtre .....	156
6.2.1.2 Le campement et ou le <i>ferriques</i> .....	156
6.2.2 Les Ouled Rachid, une communauté historiquement agro-pastorale de la Province du Batha.....	158
6.2.2 Les raisons du décalage des circuits de transhumance.....	160
6.2.2.1 Des leçons tirées des sécheresses passées .....	161
6.2.2.2 Les effets des crises politico-militaires au Tchad sur la mobilité des éleveurs (transhumants) .....	165
6.2.3 Les Ouled Rachid au Fitri et les stratégies d'accès aux ressources .....	167
6.2.3.1 Les Ouled Rachid au Fitri depuis les années 70 à 2004 .....	168
6.2.3.2 Des Ouled Rachid de plus en plus nombreux autour des ressources du Fitri les vingt dernières années.....	169
6.2.3.3. Des axes (couloirs) de transhumance d'accès aux ressources identifiés mais pas officialisés.....	176
6.2.3.4 La descente précoce, une des stratégies d'accès aux ressources adoptée par les Ouled Rachid .....	181
6.2.3.5 La traversée du bétail la nuit, une nouvelle stratégie d'accès aux ressources .	182
Conclusion partielle.....	184
Chapitre VII : La gouvernance des ressources naturelles du Fitri .....	185
7.1 Les institutions traditionnelles de gestion des ressources naturelles du Fitri .....	186
7.1.1 L'organisation administrative du sultanat du Fitri .....	186
7.1.2 Les acteurs de la gestion des ressources naturelles .....	188
7.1.2.1 Les kalifa : « les gouverneurs provinciaux ».....	188
7.1.2.2 Les Boulama ou les chefs de villages .....	189
7.1.2.3 Les kaidala ou chefs des terres et les gestionnaires du foncier.....	189

7.1.2.4 Le rôle du <i>Ngarboulou</i> et de <i>Ngarmané</i> dans la gestion des ressources du lac : la gestion des activités de la pêche .....	194
7.1.2.5 La gestion des ressources pastorales : l'eau et les pâturages nécessaire à la survie du bétail .....	195
7.1.2.6 Les cantons, un maillon des nouveaux acteurs .....	200
7.2 Les institutions étatiques de la gestion ressources naturelles .....	203
7.2.1 Le Processus de la décentralisation au Tchad .....	204
7.2.2 Une décentralisation piétinante .....	207
7.2.3 L'administration du Fitri de 1900 à 2016.....	209
7.2.4 Une diversité d'acteurs intervenants dans la gestion des ressources du Fitri.....	210
7.2.4.1 Le rôle des autorités administratives .....	210
7.2.4.2 Les rôle services techniques déconcentrés .....	211
7.3 Les institutions non étatiques.....	215
7.3.1 Les ONGs et les Projets .....	215
7.3.1.1 Le Secours Catholique pour le Développement .....	215
7.3.1.2 Les réalisations du Projet PASTOR dans le domaine du pastoralisme .....	216
7.3.1.3 Le Projet PARSAT/REPERE .....	216
7.3.1.4 L'apport de l'ONG vie.....	217
7.3.2 La société civile locale .....	220
7.3.2.1 Le CDA.....	220
7.3.2.2 L'association des éleveurs .....	221
7.3.2.3 Le Comité Inter villageois de Gestion des Ressources Naturelles de Kaskana (CIGRNK) .....	221
Conclusion partielle.....	223
Chapitre VIII : Les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles au Fitri .....	224
8.1 De la définition du conflit.....	225
8.1.1 Les conflits liés à l'accès aux naturelles (eau et pâturage) .....	226
8.1.1.1 Les conflits agriculteurs-éleveurs .....	227

8.1.1.2 Les conflits éleveurs-éleveurs.....	230
8.1.1.3 Les conflits agriculteurs-agriculteurs : le foncier agricole au cœur des tensions .....	234
8.1.1.4 Les conflits éleveurs-pêcheurs.....	235
8.1.1.5 Agents forestiers et éleveurs : une difficile collaboration autour des ressources ligneuses .....	235
8.1.1.6 Les conflits entre pêcheurs et pêcheurs .....	237
8.1.2 Les autres conflits : le cas des chefferies traditionnelles et des limites des terroirs villageois .....	238
8.1.2.1 Les conflits liés aux chefferies traditionnelles : les cas d’installation des cantons de Seita et d’Abourda .....	238
8.1.2.2 Les conflits liés aux limites des terroirs villageois : cas d’Amdjaména Bilala	239
8.1.2.3 Les conflits de Zenala près d’Ambasatna .....	239
8.2 Les facteurs de l’escalade de violence au Fitri .....	240
8.2.1 La circulation anarchique d’armes à feu à l’origine de l’enlisement des conflits..	240
8.2.5 L’enclavement du Fitri et les moyens de communications modernes (téléphones et mototaxis).....	241
8.2.2 Les Ouled Rachid en marge du droit d’accès à la terre du Fitri.....	242
8.2.3 Les mésententes entre les natifs de la localité, une faille aux désordres constatés	245
Conclusion partielle.....	246
Chapitre IX : Discussion et proposition de modèle de gouvernance apaisée des ressources naturelles du Fitri .....	247
9.1 L’existence des conflits aux sources nombreuses.....	247
9.1.1 Des couloirs inexistantes ou obstrués : source des conflits .....	247
9.1.2 Le foncier pastoral, objet des tensions en pleine effervescence.....	248
9.1.3 Les chefferies traditionnelles et leurs limites dans la résolution des conflits .....	249
9.1.4. Les limites de la société civile dans la gestion des conflits .....	251
9.1.5 L’épineuse question foncière, un sujet à réexaminer .....	253

9.1.6 une faille dans l'interprétation, la sensibilisation et la communication au regard des textes en vigueur.....	254
9.1.7 La corruption et l'injustice de plus en plus généralisée .....	255
9.2 Une extension des superficies agricoles .....	256
9.2.1 La croissance démographique à l'origine de l'extension des cultures des décrues	257
9.2.2 Une extension des cultures de décrue favorisée plus par le jeu de la crue, de la technologie .....	257
9.2.3 Le maraichage, une filière en pleine expansion au Fitri .....	259
9.3 Un cadre de négociation et de concertation inexistant .....	259
9.3.1 Les leçons à apprendre pour une gestion apaisée des ressources naturelles pour le Fitri .....	261
9.3.2 L'exemple de l'Afrique de l'Ouest : le Niger, le Mali, le Burkina-Faso et le Sénégal .....	261
9.3.2 La négociation, un nouvel outil à tester .....	262
Conclusion partielle.....	263
Conclusion générale .....	265
Perspectives.....	269
Références bibliographiques .....	
Tables des matières .....	
ANNEXES .....	
Annexe I : Travaux publiés.....	
Annex II : les actes juridiques .....	
Annexe III : Guide d'entretien et fiche d'enquête .....	
Annexe IV : Rapports et documents divers .....	

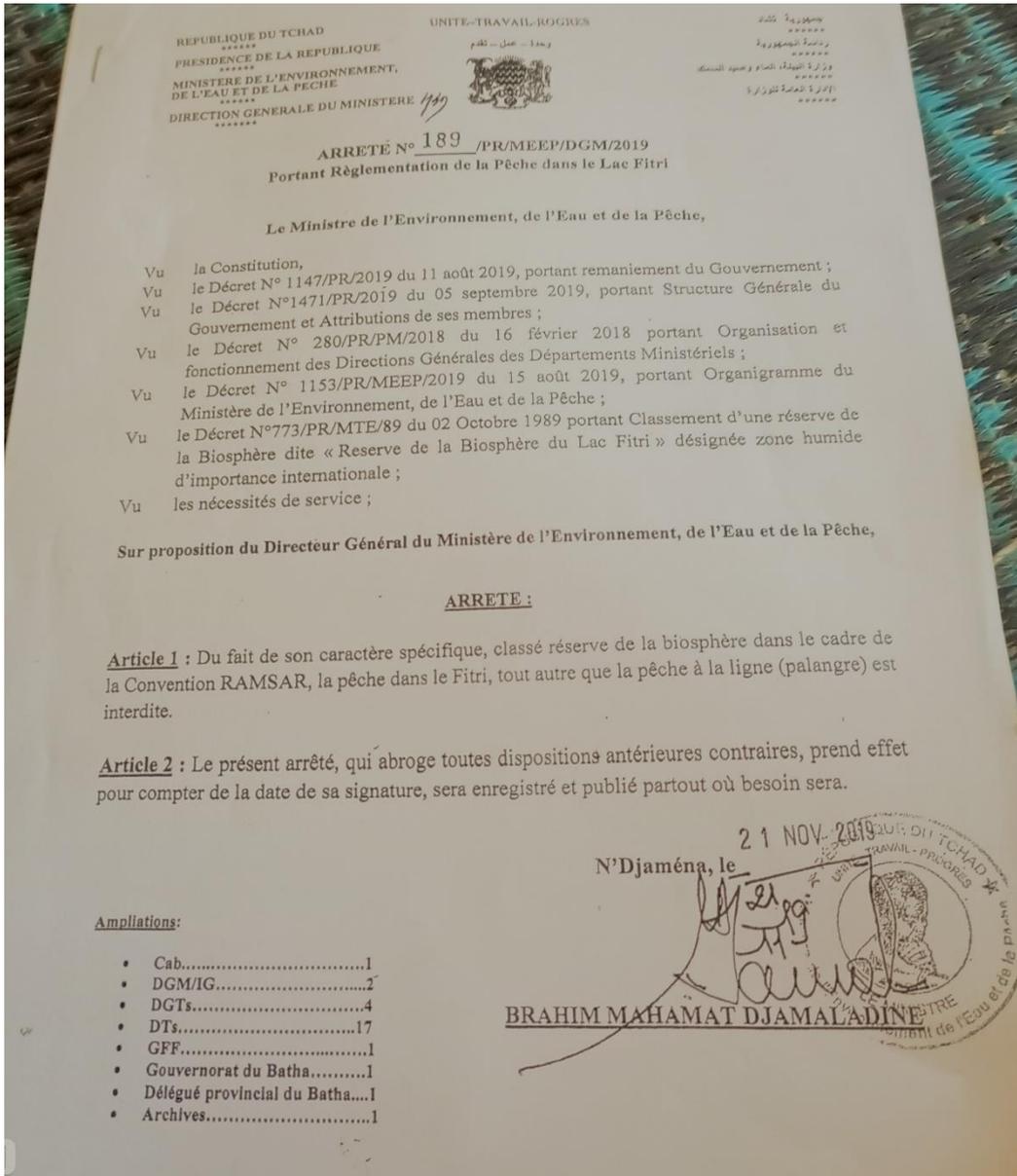
# ANNEXES

## Annexe I : Travaux publiés

1. **1<sup>er</sup>Article publié** : Haiwang Djaklessam, Bode Sambo, Koffi Alinon, Ibra Touré, Koussou Mian, 2022, Le lac Fitri, une ressource au cœur d'une dynamique socio-démographique et politique dans le sahel tchadien, In *Revue scientifique thématique semestrielle, Environnement et Dynamique des Sociétés*, n°007, Niamey, pp : 306-323
2. **2<sup>ème</sup>Article publié** : HAIWANG Djaklessam, Bode Sambo 2022, Pasteurs transhumants du département du Fitri (Tchad central) face à la variabilité pluviométrique, In *La Revue de Géographie du LARDYMES (Togo/Lomé)*, n° 16, pp : 130-144
3. **3 Participations aux colloques** avec une communication orale et un poster

## Annex II : les actes juridiques

### II.1 Arrêté portant interdiction certains outils de pêche



II.2 : Arrêté portant création du CDA/Fitri



Arrêté N° 012 /CMT/PMT/MATD/PBA/DF/SG/2022  
Portant restructuration du Bureau du CDA de Département de Fitri

- Vu la charte de la transition ;
- Vu l'Ordonnance N°017/PR/2018 du 07 Juin 2018 déterminant les Principes Fondamentaux de l'Organisation Administrative du Territoire de la République du Tchad ;
- Vu le Décret n° 004/PCMT/PMT/2021 du 02 Mai 2021, portant nomination d'un Premier Ministre de la Transition;
- Vu le Décret n° 006/PCMT/PMT/2021 du 02 Mai 2021, portant nomination des membres du Gouvernement de la Transition;
- Vu le Décret n°058/PCMT/PMT/2021 du 15 juin 2021, portant Structure Générale du Gouvernement et attributions de ses membres;
- Vu le Décret n°160/PR/2002 du 27 Octobre 2002, portant création des Régions ;
- Vu le Décret n°154/PR/MISP/2001 du 15 Mars 2001, portant attributions des Chefs des Unités Administratives ;
- Vu le Décret N°1466/PCMT/PMT/MATD/2021 du 24 Juin 2020 portant nomination du préfet de Département de Fitri;
- Vu le décret N°225/PR/2000 du 06 juin 2000, portant Création d'un Haut Comité et d'un Comité Technique chargé de suivi des Réunions Sectorielles ;
- Vu l'arrêté N° 027 /PM/2003, Portant modification de l'arrêté N° 036/PM/99 instituant le Mécanisme de suivi de la réunion sectorielle sur le développement rural ;
- Vu l'arrêté N°527 /PR/PM/2014, Portant mise en place d'un dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles ;
- Vu l'Arrêté N° .....Portant Restructuration du Comité Provincial d'Action du Batha ;
- Vu les nécessités de Service.

**ARRETE**  
Article 1<sup>er</sup> : Le Comité Départemental d'Action du Département de Fitri est restructuré comme suit :

- Président : **Le Préfet** ;
- Vice-président : Un Représentant des Producteurs;

- Le Chef de Secteur d'Elevage;
- Le Chef de Secteur ANADER;
- Le chef d'inspection forestière;
- Le Chef secteur pêche ;
- Le chef secteur faunes ;
- Le Chef de service des actions sociales ;
- L'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale;
- Le Médecin Chef de District ;
- Les Représentants des ONG, Projet et Programmes intervenant dans le Département ;
- La Responsable des organisations féminines ;
- Le Représentant des organisations des jeunes ;
- Le représentant de FROPS (producteurs semenciers);
- Le Représentants des organisations des éleveurs ;
- Le Représentant de la Chambre de Commerce ;
- Le représentant de la Radio communautaire.

**Article 2 :** Le Comité Départemental d'Action est Chargé de :

- Assurer le suivi des toutes les interventions ;
- Valider la programmation des interventions au niveau Départemental ;
- Vérifier l'adéquation des interventions avec les priorités et les besoins au niveau Départemental et de proposer les mesures de réorientations nécessaire ;
- Suivre l'exécution des interventions et des projets ;
- Etablir les synthèses Départementales sous de plans d'orientations et de programmation ;
- Appuyer le CPA dans la planification régionale ;
- Collecter les informations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle auprès des structures techniques et les synthèses ;
- Participer à l'affinement du ciblage des ménages les vulnérables à l'insécurité alimentaire et des victimes des crises alimentaires pour les interventions ;
- Elaborer un rapport mensuel de la situation alimentaire et nutritionnelle au CPA avec copie au SISAAP ;
- Analyser les contraintes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Identifier les actions spécifiques permettant de réduire la nécessité de l'assistance d'urgence ;
- Elaborer des stratégies de prévention des crises alimentaires et nutritionnelles ;

**Article 3 :** Le Comité Départemental d'Action s'appuie pour ses travaux sur les notes et synthèses préparées par le Comité Technique Départemental (CTD) qui fait partie du CDA et en assure le Secrétariat Permanent.

**Article 4 :** Le Comité Technique Départemental est composé de :

- 1- Le Chef de Secteur de l'ANADER ;
- 2- Le Chef de Secteur d'Elevage ;
- 3- Le chef de service en charge des Eaux et forêts ;
- 4- Le Médecin Chef de District ;
- 5- L'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale ;
- 6- Un Représentant des ONG et Projets ;

W

- Membres :

- Le Chef de Secteur d'Elevage;
- Le Chef de Secteur ANADER;
- Le chef d'inspection forestière;
- Le Chef secteur pêche ;
- Le chef secteur faunes ;
- Le Chef de service des actions sociales ;
- L'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale;
- Le Médecin Chef de District ;
- Les Représentants des ONG, Projet et Programmes intervenant dans le Département ;
- La Responsable des organisations féminines ;
- Le Représentant des organisations des jeunes ;
- Le représentant de FROPS (producteurs semenciers);
- Le Représentants des organisations des éleveurs ;
- Le Représentant de la Chambre de Commerce ;
- Le représentant de la Radio communautaire.

Article 2 : Le Comité Départemental d'Action est Chargé de :

- Assurer le suivi des toutes les interventions ;
- Valider la programmation des interventions au niveau Départemental ;
- Vérifier l'adéquation des interventions avec les priorités et les besoins au niveau Départemental et de proposer les mesures de réorientations nécessaire ;
- Suivre l'exécution des interventions et des projets ;
- Etablir les synthèses Départementales sous de plans d'orientations et de programmation ;
- Appuyer le CPA dans la planification régionale ;
- Collecter les informations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle auprès des structures techniques et les synthèses ;
- Participer à l'affinement du ciblage des ménages les vulnérables à l'insécurité alimentaire et des victimes des crises alimentaires pour les interventions ;
- Elaborer un rapport mensuel de la situation alimentaire et nutritionnelle au CPA avec copie au SISAAP ;
- Analyser les contraintes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Identifier les actions spécifiques permettant de réduire la nécessité de l'assistance d'urgence ;
- Elaborer des stratégies de prévention des crises alimentaires et nutritionnelles ;

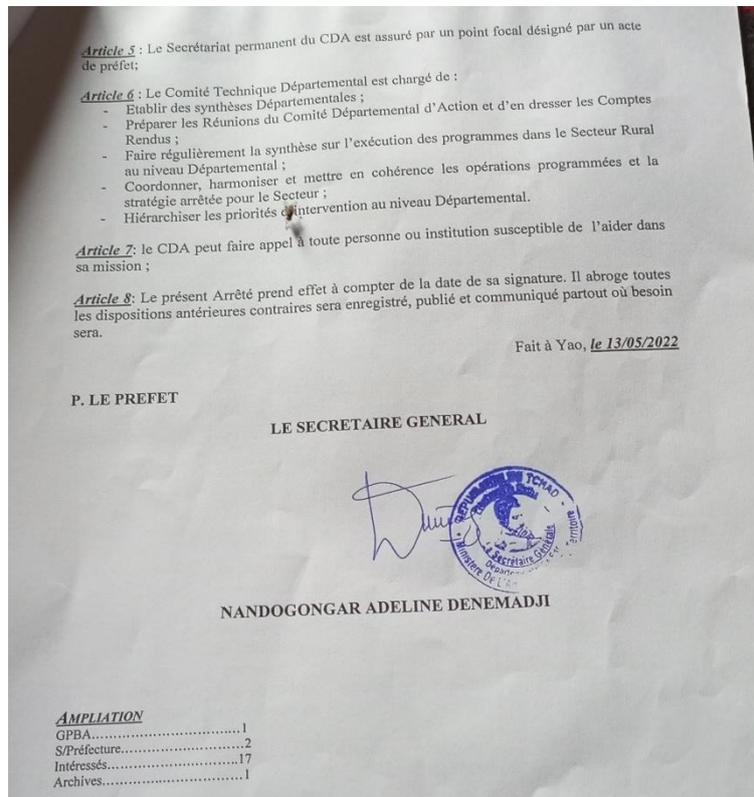
Article 3 : Le Comité Départemental d'Action s'appuie pour ses travaux sur les notes et synthèses préparées par le Comité Technique Départemental (CTD) qui fait partie du CDA et en assure le Secrétariat Permanent.

Article 4 : Le Comité Technique Départemental est composé de :

- 1- Le Chef de Secteur de l'ANADER ;
- 2- Le Chef de Secteur d'Elevage ;
- 3- Le chef de service en charge des Eaux et forêts ;
- 4- Le Médecin Chef de District ;
- 5- L'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale ;
- 6- Un Représentant des ONG et Projets ;

La liste des membres du CDA de Fitri et leur fonction.

N°	Noms et Prénoms	Structure	Fonction	Contact	Email
1	ABDRAMANE MOUSTAPHA ABDRAMANE	Préfet	Président	66277696 93139200	
2	HISSEINE SALEH N'GARE	Producteur	Vice-Président	65505269 99266536	
3	ABGOUDJE SEID ASSABI	Chef secteur Elevage	SG CDA	62663098 99539342	abgoudjeseidassabi@gmail.com
4	MADJIADJOU SERGE	CA ANADER	Membre	66638699 93848899	sergemadjadoum2@gmail.com
5	ABDOULAYE MOUSSA	Chef secteur pêche	Membre	66273181 99810413	
6	BARKA SARAM	Chef secteur Faune	Membre	66229960	
7	ADOUM ABOUBAKAR	IDEN	Membre	66335154	
8	TADJION PHILLIPE	MCD Amdjaména	Membre	66787400 95228331	tadjionp@yahoo.fr
09	HAROUN SOUTAN ALI	ACP PASTOR/ADEDD	Membre	65031024 99458493	
10	DIBRINE SABRE	RePER	Membre	66438325	
11	ACHE ISSA MOUSSA	Présidente coopérative	Membre	98070680	
12	AHMAT MAHAMAT ABAKAR	Représentant des jeunes.	Membre	63674122 99522267	
13	GONI MAHAMAT HASSAN	SG Fédération semencier de Fitri.	Membre	65614667 99558175	
14	KALADIMA MAHAMAT TCHOROMA	Représentant de Chambre de commerce.	Membre	66574577 99574577	
15	MAHAMAT OUMAR BECHIR	Représentant des éleveurs de Fitri.	Membre	98154441 65730677	
16	MATALAMA HASSAN OUMAR	Directeur de Radio communautaire FM INGTARA.	Membre	99219708 66186850	



## II. 3 Arrêté portant création d'une association des éleveurs nomades du Fitri

REPUBLIQUE DU TCHAD  
\*\*\*\*\*  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
\*\*\*\*\*  
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DES  
COLLECTIVITES DECENTRALISEES  
\*\*\*\*\*  
PROVINCE DU BATHA  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU FITRI  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*  
N° 06 PR/MATCD/PBA/DFI/SG/2020

UNITE - TRAVAIL - PROGRES  
\*\*\*\*\*  
تقدم - عمل - وحدة



### **AUTORISATION DE FONCTIONNER**

Accordée à une association régie par l'ordonnance N° :27/INT/sur du 28 aout 1962

Enregistrée le 03/06/2020 au registre des associations

Année 2020-folio N°054

**Objectif :** Voir l'statut

**Siège :** Yao

**Nationalité :** Tchadienne

**Dénomination :** Association des Eleveurs Nomades du Département du Fitri/Yao

### **COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF**

-Président : MAHAMAT OUMAR BECHIR

-Vice- Président : ABAKAR OUMAR

-Secrétaire- Général : TAHIR ABAKAR

-Secrétaire General Adjoint : SALEH ALBACHAR

-Trésorière Générale: HAOUA OUMAR

-Trésorier General Adjoint : MOUSSA DJIBRINE

-Quatre(04) Conseillers permanents : Cheikh OUTMANE MOSSA, AHMAT SALEH,  
ADOUM NOH ABDELWAIT, Cheikh DOUD AFAROUKH.

-Un comité de Surveillance de deux (02) membres : HAMIT IDRIS, DJIBRINE  
MAHAMAT

Dans un délai d'un(01) mois à compter de la date ci-dessous, l'autorisation de fonctionner devrait être rendue publique par insertion dans le journal de la République du Tchad, article 3 de l'ordonnance N° 27/INT/SUR du 28 Aout 1962 et article 7 du décret N° 165/INT/SUR du 25/08/1962.

**Ampliations**

Fait à Yao, le 08/06/2020

Le préfet du département du Fitri

-PBA.....1  
-DFI .....1  
-SPY /.....1  
-INTERESSE.....1  
-Archive.....1



**AHMID AHMAT KHALIL**

## II. 4 Arrêté portant accord social sur les couloirs de transhumance

REPUBLIQUE DU TCHAD

CONSEIL MILITAIRE DE TRASITION

PRESIDENCE DU CONSEIL

PRIMATURE

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

ET DE LA DECENTRALISATION

PROVINCE DU BATHA

DIRECTION DE CABINET

DEPARTEMENT DE FITRI

SECRETARIAT GENERAL

N<sup>133</sup>/PCMT/PMT/MADT/PDA/DC/DFI/SG/2021

UNITE-TRAVAIL – PROGRES

*Handwritten signature: [Signature]*  
*Handwritten signature: [Signature]*

Commission Mixte

**PROCES –VERBAL DEFINITIF DE COULOIR DE TRANSHUMANCE  
DANS QUATRE ZONES STATIONNEMENTS A SAVOIRE : AKHAYA,  
OMOKO, TARBAGA et DOUARA GOFFE AL-KOUBOUR.**

L'an deux mille vingt un le dix-neuf Octobre, à 9heures et 00Mn a AKHAYA, sous un arbre savonnier la rencontre a regroupé 13 responsables à bord de 07 Véhicules à savoir :

- 1- Le préfet de FITRI
- 2- Le chef de commission par intérim
- 3- Le sous-préfet de YAO
- 4- CBA de YAO
- 5- Le chef de Canton de NGALNORO
- 6- Le représentant du sultan de FITRI
- 7- Le chef secteur d'élevage
- 8- Le chef de secteur ANADER
- 9- Le représentant du PASTOR
- 10- Le représentant de CDA
- 11- Le représentant des éleveurs
- 12- Le représentant des agriculteurs.

de 02 km et demi aussi qui fait 05 km la longueur, 01 km de largeur de chaque côté et puis une route de 40m qui le sépare tout au long du couloir d'AKHAYA. -----

---A OMOKO ; deuxième air stationnement d'OMOKO, relative au premier stationnement les mêmes dimensions sont maintenues, la mare dénommée OMOKO. ----

---A TARBAGA Troisième et Quatrième A DOUARA-AL- KOUBOUR ont les mêmes dimensions qu'aux précédant, TARBAGA air stationnement et la mare dénommée TARBAGA, DOUARA-AL-KOUBOUR air stationnement et la mare dénommée DOUARA-AL-KOUBOUR, ont des 40 mètres de larges des couloirs des transhumances. -----

La distance d'AKHAYA jusqu'à DOUARA AL-KOUBOUR est de 40 km dont il y a 04 airs stationnements 04 Mares et 04 Couloirs des transhumances. -----

#### LE DEUIEME JOUR :

---A HIFFETA a 11heures et 22mns la première d'ouverture de la Mare dénommée HIFFETA air stationnement du HIFFETA 04 km du nord et au sud, 01km de l'est à l'ouest, un couloir de 40mètres tout au long du chemin jusqu'au fleuve et demi de du Batha.----

--- Deuxième ouverture dans CHEFELE TABA air stationnement est de 2km et demi de l'est à l'ouest et 01 km du nord au sud , un couloir de 40 mètres tout au long du chemin.-

---Troisième ouverture air stationnement à RAGABTADJAMBAL pas de mare et un de 40 mètres tout au long du chemin-----

---Quatrième ouverture air stationnement de EST KITERA une mare dénommée EST KITERA et un couloir de 40 mètres tout au long du chemin. -----

---Cinquième ouverture air stationnement de EST KOUZI WAIT est de 02km et demi au nord et au sud a l'ouest 01 km de l'est, pas de mare et un couloir de 40 mètres pour le passage de transhumance. -----

#### LE TROIXIEME JOUR :

---A 09heures et 21 mn première ouverture de la mare dénommée ABLY, air stationnement est de 02km et demi au nord et au sud , 01km de l'est à l'ouest et un couloir de 40 mètre de passage de transhumance jusqu'au village MAOLA avec les guident les nommés : MAHAMAT AL-LAZAM KOZAM et SALE MAHAMAT cote éleveur ,MOUSSA OUMAR du cote agriculteur d'où six champs a été dégagé pour laisser le passage de transhumance qui était fermé par les agriculteurs.-----

---Deuxième ouverture air stationnement dans l'espace libre qui se trouve entre DANKALA et DJONRO de 02 km et demi de l'est à l'ouest et 01km du nord au sud ,un couloir de 40 mètres pour le passage de transhumance, avec le retour à la base a 15heures et 32mns.-----

A **AKHAYA** Premier stationnement, il a été décidé que le couloir de transhumance a une longueur de 05 km et demi qui sépare la mare au nord et au sud de 02 km et demi aussi qui fait 05 km la longueur, 01 km de largeur de chaque côté et puis une route de 40m qui le sépare tout au long du couloir.....

A **OMOKO** deuxième stationnement, relative au premier stationnement les mêmes dimensions sont maintenues.....

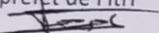
A **TARBAGA** Troisième et Quatrième A **DOUARA-AL- KOUBOUR** ont les mêmes dimensions qu'aux précédant.....

La distance d'**AKHAYA** jusqu'à **DOUARA AL-KOUBOUR** est de 40 km dont il y a 04 stationnements de transhumance.....

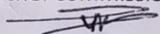
Mentionnons en fin qu'en date du 19 /10/2021 sur l'instruction ferme du Général de Brigade **ISSA KOTY YACOUB** commandant de GNNT 2ème adjoint en mission dans la province du Batha au village **DINNI SAKHEIR** a eu une concertation qu'ils ont accordé l'ouverture du couloir de transhumance a **DOUARA AL-KOUBOUR**.....

### ONT SIGNES

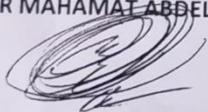
Le préfet de Fitri

  
**ABDRAMANE MOUSTAPHA ABDRAMANE**

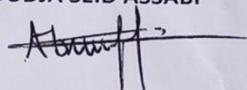
Le chef commission PI

  
**CNE HASSAN ABIT KAYA**

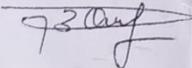
Le sous-préfet de YAO

  
**COL MOCTAR MAHAMAT ABDELKERIM**

Le chef secteur d'élevage

  
**AGOUDJA SEID ASSABI**

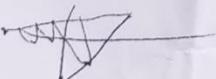
CBA de YAO

  
**OUMAR KALE BARKAYE**

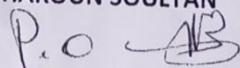
Le chef secteur ANADER

  
**MADJADOUM SERGE**

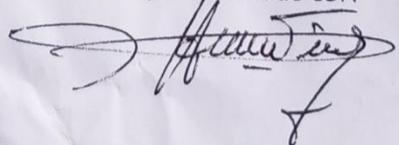
Le chef de canton de NGALNORO

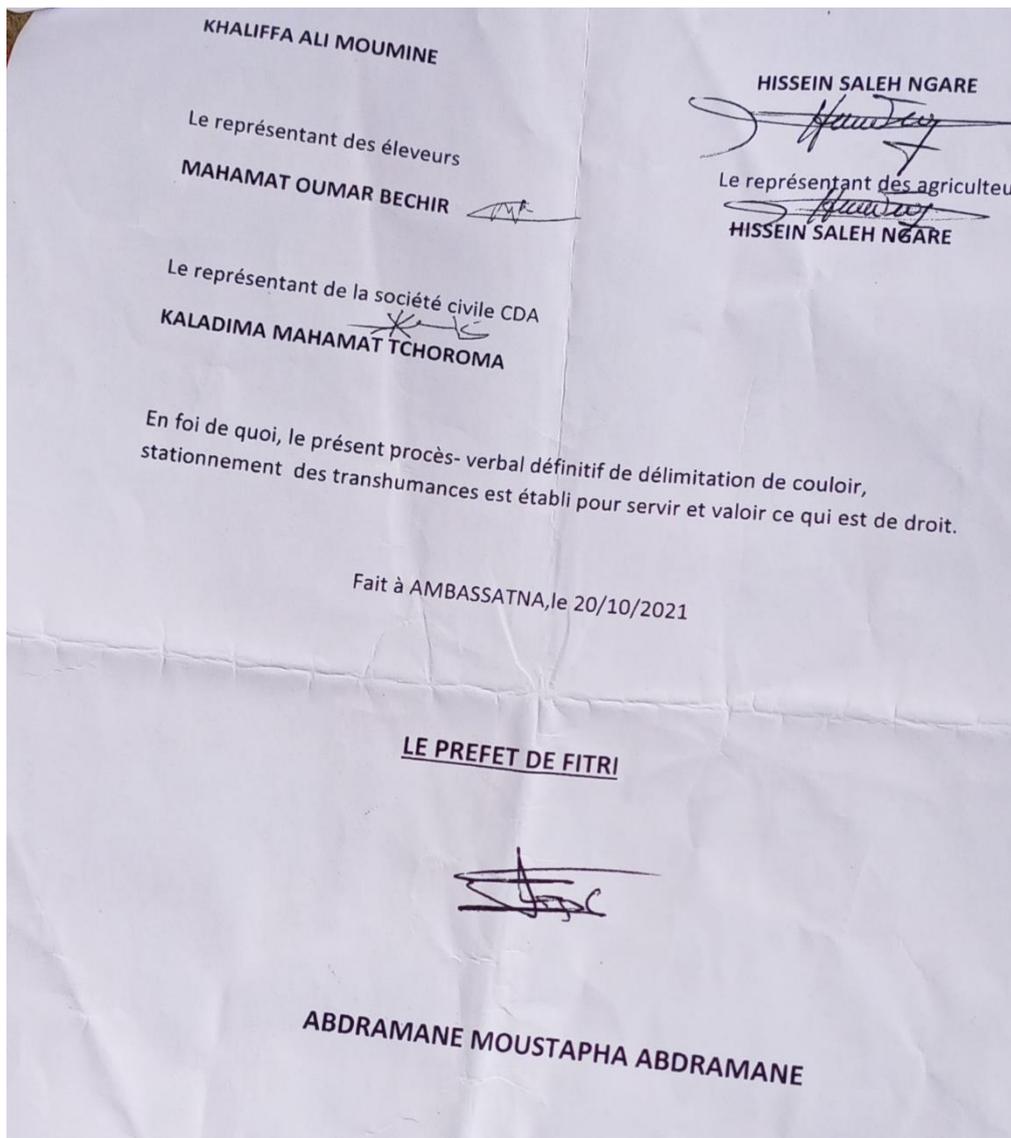
  
**SSA MAHAMAT ISSA**

Le représentant de PASTOR

  
**HAROUN SOULTAN**

Le représentant du sultan de Fitri

  
Le représentant de CDA



## II.5 Arrêté portant création des CEM à Amdjaména Bilala/Fitri

REPUBLIQUE DU TCHAD



UNITE - TRAVAIL - PROGRES

\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DU CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION

\*\*\*\*\*

PREMIER MINISTRE DE TRANSITION

\*\*\*\*\*

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET  
DE LA DECENTRALISATION

\*\*\*\*\*

PROVINCE DU BATHA

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE FITRI

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

SOUS-PREFECTURE D'AMDJAMENA

N° 04 /PCMT/PMT/MADTD/PBA/SG/DFI/SG/SPAB/2022

## AUTORISATION DE FONCTIONNER

Accordée à un Comité régi par

l'Ordonnance N°027/INT/SUR du 28/07/1962

Enregistrée le 26/11/2022

Au registre des Associations

Année 2022 - Folio : .....

*Dénomination* : Comité de Prévention et de Règlement des Conflits entre  
Agriculteurs, Eleveurs et pêcheurs dans la Sous-Préfecture d'Amdjamena Bilala,  
dénommé « **ALWIHDA** »

*Siège Social* : Amdjamena Bilala

*Objectif* : voir Statuts

*Nationalité du Comité* : Tchadienne

### Composition du Bureau :

Président :	Mahamat Maina Matalama
Secrétaire :	Saguid Mourogué Jean
Trésorier :	Alhadj Goudja
Contrôleur :	Youssouf Issa
1 <sup>er</sup> Conseiller :	Hassan Yaya
2 <sup>ème</sup> Conseiller :	Alhadj Moussa
3 <sup>ème</sup> Conseiller :	Idriss Hassan

Dans un délai d'un mois<sup>1</sup> à compter de la date ci-dessous, l'autorisation de fonctionner devra être rendue publique par insertion au journal officiel de la République du Tchad (article 5 de l'Ordonnance n°37/INT/SUR du 28 juillet 1982 et article 7 du décret n° 165/INT/SUR du 25/08/1982)

Fait à Amdjamena Bilala, le 12/06/2022

**Le Sous-préfet**



*Abdoulaye Youssef ABBA*

**Ampliations :**

Gouvernorat.....1  
Département.....1  
Sous-Préfecture.....1  
PASTOR.....1  
Sultanat.....1  
Canton.....1  
Compagnie de la Gendarmerie.....1  
Brigade Territoriale.....1  
Sous-Groupement GNNT.....1  
Archive.....1

<sup>1</sup> A adresser à l'association par le canal de l'autorité qui a reçu la demande

**Procès-verbal de mise en place du cadre de prévention  
et de règlement des conflits entre agriculteurs,  
éleveurs et pêcheurs dans la zone d'Amdjamena Bilala**

L'an Deux Mille Vingt et le 07 Mai, s'est tenue dans les locaux de l'Ecole du Centre d'Amdjamena Bilala, une Assemblée générale de mise en place d'un cadre de prévention et de gestion des conflits entre agriculteurs, éleveurs et pêcheurs dans le cadre du Projet PASTOR CENTRE.

Cette Assemblée générale a vu la participation de l'administration, des responsables des services techniques de l'Etat, des responsables des forces de l'ordre et de sécurité, des leaders communautaires et religieux ainsi que les responsables des organisations des producteurs.

A l'issue de cette Assemblée Générale, un cadre composé de 7 personnes pour un mandat de deux ans renouvelables une fois a été mis en place.

Président : Mahamat Maina Matalama

Secrétaire : Saguid Mourougué Jean

Trésorier : Alhadj Goudja

Contrôleur : Youssouf Issa

1<sup>ère</sup> Conseiller : Hassan Yaya

2<sup>ème</sup> Conseiller : Alhadj Moussa Abba

3<sup>ème</sup> Conseiller : Idriss Hassan

Amdjamena Bilala, le 07 Mai 2020

Le Sous-Préfet  
REPUBLICQUE  
REGION DU HATMA  
DEPARTEMENT DU PATRI  
HAMIT MAHAMAT DJOUMA

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
A L'ORIGINAL  
FAIT A AMDJAMENA BILALA  
LE 25/04/2022

Le Greffier en chef  
Notaire



ADOUFI ABAKAR HANGHANG

## Annexe III : Guide d'entretien et fiche d'enquête

### I.1 Fiche d'enquête Transhuamants

Types de questions					
Identification					
Date					
Nom et prenom					
Provenance					

Fraction					
Situation matrimoniale					
Personnes en charges					
Niv. éducation (chef ménage)					
Enfants scolarisés					
<b>Localité</b>	<b>Village/Ferricks</b>	<b>Cantons</b>	<b>S/P</b>	<b>Département</b>	
<b>Coordonnées géo.</b>	<b>Longitude</b>	<b>Latitude</b>			
Enquêteur					
Heure du début					
Heure de la fin					
Espèces élevées	Bovin	Ovins	Caprins	asins	Camelins
effectif					
Dominance					
Effectif					
personnes en charges					
éducation					
Fraction					
	<b>Mouvement dans l'espace</b>				
		lieu de séjour	Distance Par rapport à la zone d'attache	Durée du séjour	point d'eau utilisé
Période	Durée				
Seyf (Mars-Mai)					
Rouchach (début de la saison des pluies).					
Karif (Juillet-Septembre)					
Darat (octobre-novembre)					
Chité ( de décembre à février)					
	<b>constitution du troupeau</b>				
année du début					
moyen ayant servi					
	<b>types de ressources utilisées</b>				
		<b>Ressources en eau</b>			
	Localisation	Mode d'accès		Mode de gestion	responsable
Lac					
Mares naturelles					
Mare non aménagées					
Puits pastoral					
Puits villageois					
Forage					
Autres					
		<b>Ressources fourragères</b>			
	Motif	Mode d'accès		Mode de gestion	

Herbacées non aquatiques					
Ligneux					
Prairie aquatiques					
Résidus de récoltes					
Autres					
		<b>Autres ressources</b>			
	Motif	Mode d'accès		Mode de gestion	Motif
Cures salées					
	<b>Dynamique du système d'élevage pratiqué</b>				
	Itinéraire avant				
	Itinéraire aujourd'hui				
période d'arrivée à l'époque					
Pourquoi					
période d'arrivée aujourd'hui					
Pourquoi					
période de retour avant					
Pourquoi					
période de retour aujourd'hui					
Pourquoi					
problèmes rencontrés plus de 10 ans					
raisons					
problèmes rencontrés moins de 10 ans					
Raisons					
<b>mécanisme de résolution</b>					
instance de résolution					
autres activités pratiquées					

## I.2. Entretien personnes ressources

<b>Entretien (individuel et focus group)</b>
<b>Personnes ressources (chefs coutumiers et religieux, leaders des groupes, responsables des associations, services déconcentrés)</b>

### I : Historique de la localité

1.1 Depuis quand votre localité (Fitri) a été créé ?

.....  
1.2 qui étaient les anciens (les premiers occupants) ?

.....  
1.3 D'où venaient-ils ?

.....  
1.4 qui étaient les voisins ?

.....  
1.5 quelle était leur coutume ?

.....  
1.6 quels sont les nouveaux venus ?

.....  
1.7 d'où viennent-ils ?

.....  
1.8 quelle est leur coutume ?

.....  
**II. Types de ressources naturelles et leurs gestions**

2.1 Quels sont les types de ressources naturelles potentielles dans le Fitri ?

Faune sauvage , lac , mares , végétation marécageuse , ressources halieutiques , terres inondables , terres exondées , or , fruits sauvages , Autres

2.2 Qui s'occupe de la gestion des ressources eau ?

.....  
2.3 Qui s'occupe de la gestion des terres inondables ?

.....  
2.4 Qui s'occupe de la gestion des ressources végétales aquatiques ?

.....  
2.5 Qui s'occupe de la gestion des ressources végétales non aquatiques ?

.....  
2.6 Qui s'occupent de la gestion des ressources en sous-sol ?

.....  
**III/ fixation des pasteurs dans le département de Fitri**

3.1 Depuis quand les premiers pasteurs mobiles ont commencé à venir dans la zone ?

Moins de 10 ans , 10- 20 ans , 20- 50 ans , 50- 100 ans , 100 ans et plus

3.2 D'où viennent-ils ?

.....  
3.3 De quelle fraction/tribu sont-ils ?

.....  
3.4 Quels sont les principaux groupes ?

.....

3.5 Où se trouvent-ils ?

.....

3.6 Y-a-t-il des nouveaux venus ?

.....

3.7 Depuis quand se trouvent-ils ici ?

Moins de 6 mois  , 6 mois à 10ans  , 10-50ans  , 50 ans à plus

3.8 Si lesquels ?

.....

3.9 D'où viennent-ils ?

.....

3.10 Où se trouvent-ils ?

3.11 Quelle est leur fraction/tribu d'appartenance ?

3.12A votre avis, quelles sont les raisons qui les poussent à venir dans la localité ?

Eau (Lac-fitri)  , cures salées  , pâturages au tour du lac  , résidus de récoltes  , agriculture  , marché  , autres à préciser

3.13 Entretiennent-ils de relations avec les autres communautés (pêcheurs, agriculteurs, maraîchers) ?

Oui  , non

3.14 Si oui, quels types de relations ?

Echanges des produits  , alliances  , mariage  , cérémonies  , autres à préciser

3.15 Si non, pourquoi ?

.....

#### **IV Mutations en cours dans le département de Fitri**

4.1 Quels sont les types d'élevage pratiqués dans la zone (éléments de typologie) ?

Sédentarisme,  Pastoralisme,  agro-pastoralisme

4.2 Quelles sont les différentes espèces élevées ?

Bovins  , caprins  , ovins  , asins  , camelins  , autres à préciser

4.3 Quelles sont les espèces les plus dominantes ?

.....

4.4 Pourquoi ?

.....

.....

4.5 Avez-vous constaté des changements au niveau de la pratique de l'élevage

.....

4.6 Depuis quand ?

.....

4.7 Pourquoi ?

Climat  ?    ressource (Végétation, eau, terre) , insécurité

4.8 Quelle sont les manifestations de ce changement ?

.....

4.9 Quelles en sont les causes ?

.....

4.10        Quels sont les principaux changements constatés dans la pratique d'élevage ?

Sur le plan environnement

.....

Sur le plan Sécuritaire

.....

Sur le plan organisationnel/accès aux ressources ?

.....

Sur le plan de la pratique

.....

4.11        Quelles sont les conséquences de ce changement ?

.....

3.10 Quels sont les principaux modes de contrôle de l'espace et d'exploitation des ressources naturelles ?

Présence des groupes dominant , Valeurs coutumières , Comités de gestion de ressource

4.12        Qui est le responsable de la gestion des ressources en eau ?

.....

4.13        Qui est le responsable de la gestion des ressources fourragères ?

.....

4.14        Qui est le responsable de la gestion des ressources forestières et des aires protégées ?

.....

4.15        Qui est le responsable de la gestion des ressources halieutiques ?

.....

4.16        Qui est le responsable de la gestion des terres cultivables ?

.....  
4.17 Toutes les différentes couches (jeunes et les femmes surtout) sont représentées dans la gestion de ces ressources ?

.....  
4.18 Si oui, pourquoi ?

.....  
4.19 Si non pourquoi ?

.....  
4.20 Quelles sont les principales mutations qui affectent ces modes d'exploitation des ressources pastorales ?

Accaparement des terres pastorales , Corruption , injustice

4.21 Quels sont les défis majeurs auxquels les pasteurs du département sont confrontés ?

Insécurité , santé animale , absence cohabitation avec les autres groupes , autres à préciser , manque d'eau , obstruction des voies d'accès aux ressources , conflits récurrents , non-respect des règles établies

4.22 Quelles sont les solutions endogènes ?

Pratique agricole , commerce , changement des itinéraires de parcours , vente du bétail , autres à préciser

3.13 Quelles sont les réponses institutionnelles apportées par les intervenants extérieurs et quelles sont leur efficacité ?

Subventions des produits vétérinaires , vaccination régulière , bâtiments pour alimentation du bétail , balisage des couloirs de transhumance , construction des forages

#### **IV- Acquis enregistrés**

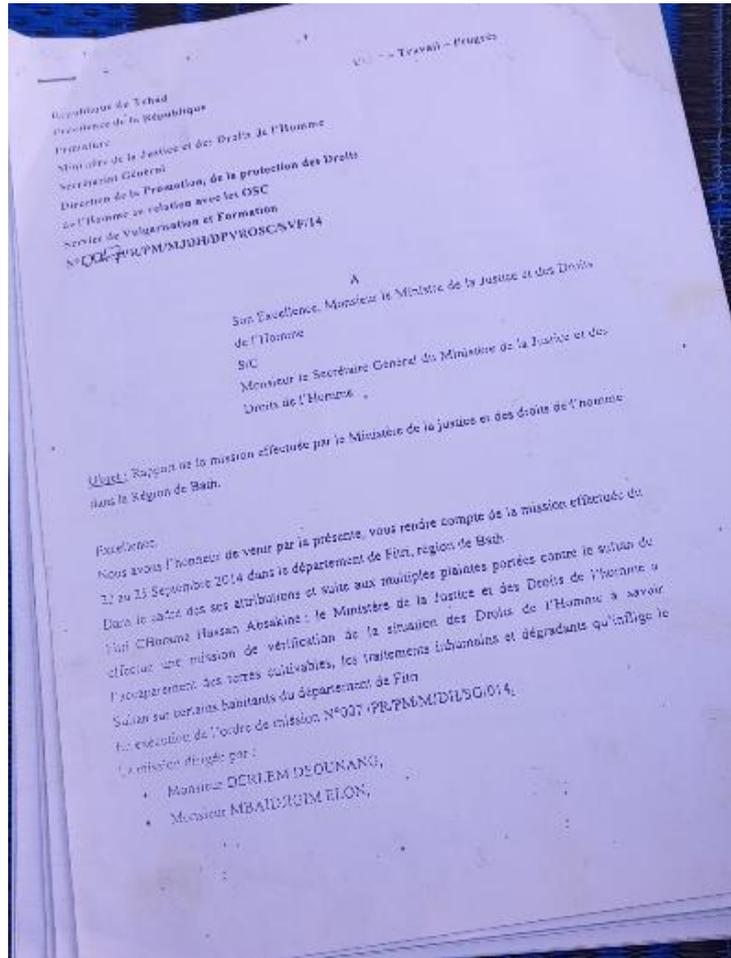
4.1 Quels sont les atouts de la mobilité pastorale auxquels bénéficie la localité (Département de Fitri) ? les traits significatifs

Participation à l'économie , renforcement des liens sociaux , emploi , valorisation des espaces cultivables , Accès à moindre coût aux produits d'élevage , autres à préciser



## Annexe IV : Rapports et documents divers

### IV.I Rapport Mission d'Enquête Fitri



Monsieur ABDELRAZACK MORDO.  
Le présent rapport fait ressortir les constats et les preuves des allégations sur la situation des  
villages de l'Homme dans les Villages Zenallah, Ambassadna, Ati Ardebé, Dini Saker, Dini  
Chir, Daubakh, Dankouch, Tchuga, Galo wadé et Yao.

**Première situation : village Zenallah, Doubakh et la situation d'Ambassadna.**

Pour rappel, dans cette localité, deux communautés à savoir les Boulalas, autochtones et les Arabes Allochènes sont en conflit ouvert depuis quelques temps à cause du foncier. En effet, en 2013, Ahmat Zenallah, fils de Mahamat Zenallah, natif du village Zenallah voulait construire et urbaniser le village de son feu père dans le souci du développement local qui s'inscrit dans le cadre de la politique de la décentralisation prônée par les plus hautes autorités du pays. Mais cependant, le chef de Tribu Arabe Ouled Khanayeim de Doubakh, village voisin, bénéficiant de la complicité du Sultan Choroma Hassan Absakine de Fitri, s'est opposé en multipliant des actes de vandalisme :

- Incendiant nuitamment une case contenant plusieurs objets de valeurs
- Détruisant le forage (pompe à motricité humaine)
- Dressant une bande des malfrats, armés de sagaies, couteaux, machettes pour attaquer le village Zenallah.

Comme cela ne suffisait pas il profère des paroles ethnocentriques, je cite « Vous les Boulalas, vous n'avez pas des terres ici. Le Fitri appartient bel et bien à la communauté Arabe Ouled Khanayeim. Si vous persistez à réhabiliter le village de votre feu père Zenallah, il y aura même un affrontement qui va occasionner des morts d'hommes. Le village Zenallah se trouve sur notre terroir, vous avez intérêt à quitter » poussant Hassan Mahamat un enseignant Communautaire de son état, en exercice dans leur village a allégué ce propos incendiaire. Quant au Sultan Choroma Hassan Absakine, saisi de l'affaire, refuse obstinément de trancher ce litige et semble affiché une indifférence notoire et un silence complice depuis le mois de juillet 2013 pour des raisons qui lui sont propres ; en mettant tout le village Zenallah en fourrière y compris la parcelle litigieuse et en suspendant les chantiers de construction occasionnant des pertes matérielles et financières énormes estimés à environ 7.750.000 frs (sept million sept cent cinquante frs CFA). Alors que le gouverneur de la région ne reconnaît pas intimé l'ordre de mettre le village Zenallah en fourrière mais juste la partie litigieuse.

Il faut noter que dans la coutume Boulala « Le Sultan n'a pas des terres mais que des  
les terres appartiennent à des clans qui l'occupent »  
Il faut souligner que la constitution tchadienne qui est la loi fondamentale dispose son article  
14 que « jusqu'à leur codification, les règles coutumières et traditionnelles ne s'appliquent  
que dans les communautés où elles sont reconnues, toute fois, les coutumes contraires à  
l'ordre public ou celles qui prônent l'inégalité entre les citoyens sont interdites ». il s'agit ici  
de la belle et bien d'inégalité entre les citoyens. Les Boulalas ont le droit comme tout citoyen  
tchadien de s'installer là où ils veulent. L'article 14 dispose que : « les tchadiens des deux  
sexes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs ». Il faut souligner que la terre appartient à  
l'Etat et non à un individu et le Sultan n'a pas le droit de déposséder les terres cultivables  
pour ses intérêts personnels.

Concernant la situation des Cinq (5) kaidallahs arrêtés et transférés à Ati ; il faut mentionner  
que le problème a commencé le jour où le sultan a convoqué les kaidallahs (chefs de clan).

À leur arrivé dans le sultanat, le sultan ne les laissant pas le temps de s'exprimé a pris la  
parole en les menaçant je cite « vous les kaidallahs qui soutenait Ahmat zenallah, vous été  
aussi des perturbateurs comme lui, vous voulez ma chefferie vous aurez à faire à moi. » et il  
ajoute : « nous le clan de la chefferie nous venons de Yémen et avions conquis les terres et  
ont doit s'imposer ». Pour finir il nargue les kaidallahs « je vous laisse avec ma confiance »  
chose qui est dangereux chez les boullalas s'exclame le kaidallahs Moussa, cela peut apporte  
malheur a celui qui partagera le repas avec lui. Mais les Kaidallahs l'ont fait savoir que  
« zenallah est une chèvre qui broute et ramène à la maison, mais les autres sont des gazelles  
qui ne vont que en brousse » cela veut dire que Mr Ahmat zenallah apporte sa contribution  
pour le développement de la région. après l'entretien avec le sultan, les kaidallahs ont attendus  
42 jours sans que le sultan les rappelles pour les écouter, dans la coutume boulala, lorsque les  
kaidallahs ne s'entendent pas avec le sultan, celui doit les convoquer après trois jours pour ;  
chose qui na pas été faite pour cette situation.

C'est ainsi que les cinq Kaidallahs réunis en Assemblée générale le 21/08/2014 à Darmassa  
ont désavoué le sultan en ne le reconnaissant plus comme leur sultan.

Se rendant chez le sous préfet les kaidallahs l'ont sollicités en sa qualité de l'autorité  
hiérarchique du sultan, mais celui-ci leur a laissé entendre que « je ne me mêlerai pas des vos  
problèmes avec le sultan, et depuis que je suis à Yao, aucun de vous ma apporté la nourriture

le sultan qui le fait ». Députer, ils se sont rendus chez le préfet, celui-ci après les avoir  
suite se retire pour contacter le sultan par téléphone en demandant la conduite à tenir et  
celui-ci lui intime l'ordre de les arrêter. Après avoir passé trois jours en prison le commandant  
de brigade se rapprochant du secrétaire général du département assurant l'intérim, mais celui-  
ci a aussi appelé le sultan, et ce dernier lui a demandé de les transférer à Ati chose faite. A Ati  
ces kaidallahs ayant passé quelques jours en prison et ont été relâchés par le juge faute de  
preuve et des plaignants.

Face au gouverneur et à la mission, le préfet a jeté le tort au sultan en disant que : « c'est le  
sultan qui ma intimé l'ordre d'arrêter les cinq kaidallahs » mais le gouverneur le rappelle à  
l'ordre, en disant que le préfet est le supérieur du sultan et ne doit recevoir l'ordre de sa part.

Il faut mentionner que le kaidallah El hadji Moussa Hassan, nous a montré une décision de  
l'ancien sous préfet Mr Mahamat Dahab qui leur confirme la qualité de chef de clan.

Par décision N° 102/DBO/SPF/2001 et sur proposition du feu sultan Kelele Mahamat  
Abakine, sultan de Fitri, Mr El hadji Moussa Hassan est nommé chef de clan Kenga-Firi,  
délivré à Yao le 27/09/2001. Mais Le sultan actuel a retiré ces décisions avec les kaidallahs  
moyennant 50.000frs, sauf Moussa qui a pu dissimuler mais en a payer 25000 frs comme  
amande.

Mr Mahamat Abdoulaye dit que les arabes continus à créer des problèmes sur la parcelle  
litigieuse, ils ont même affirmé avoir remis 5.000.000 frs au sultan. La situation est  
lamentable, lui également a perdu ses briques. Il ajoute que le sultan aurait vendu une  
parcelle de terres de Mindi Koudou aux arabes et que les jeunes de la localité l'ont interpellé.  
A cela il faut noter que le Kalifa du sultan résidant à Ambassadna continue à mettre sous les  
verrous la population avec les chaînes traditionnelles appelées « gutur » et transfère les  
prisonniers chez Ahmat Patcha. Même pour construire une maison il faut introduire une  
demande auprès du sultan qui peut durer des mois parfois sans suite favorable, le cas de Mr El  
hadji Hassan qui voulait construire une station d'essence et s'est vu refusé par le sultan soit  
disant que c'est l'administration qui a pris une décision l'interdisant la construction de la  
station, mais en réalité ce le sultan lui-même qui s'est opposé à cette construction. Certains  
témoignages affirment que le sultan amende par exemples 300.000 frs et arrache le cheval  
lorsque ton propre fils a été renversé par ton propre cheval.

Le 14/01/2011, il a demandé à tout le Fint de voter pour le rétrocession de la terre  
à son père. Il a demandé 15,000,000 frs pour une terre personnelle. Le  
votant a voté à son propre gré. Pour un jugement par devant lui les pro-  
cessus ont duré 2 à 3 mois à Yaoundé. La population vu le calvaire, la misère, des contestations  
et autres problèmes.

Le juge le sultan l'envoie une convocation par l'intermédiaire de son gouverneur, il se fait  
payer 15,000 frs pour recevoir la convocation.

#### Affaire Tchaga - Moudo

Quand on considère il faut le rappeler, un conflit intercommunautaire concernant une parcelle de  
terres qui appartenait à Tchaga. En effet, cette affaire a commencé depuis 2011. A l'époque  
le village Tchaga possédait une portion de terre cultivable qui a fait l'objet de  
contestation des habitants de Moudo. Ce différend a entraîné morts d'hommes (3 hommes : 2  
hommes du côté de Tchaga et 1 homme du côté de Moudo) et des blessés du côté des  
habitants de Tchaga. Saisi, le Sultan avance l'argument en disant que selon la tradition  
Nzoulala « Looyu » une terre fait l'objet d'un litige entraînant morts d'hommes, le Sultan a le  
droit de s'approprier provisoirement de cette portion en attendant qu'une solution définitive  
soit trouvée ».

Sur cet argument, le Sultan a récupéré les terres cultivables ainsi que les récoltes des habitants  
de Tchaga à son profit, car le litige a eu lieu au moment où les mils étaient en maturité.  
Jusqu'à récolter environ mille (1000) sacs de sorgho par ses gnomiers pour les  
revendre. Jusqu'à aujourd'hui, le Sultan n'a pas restitué la parcelle et continue à faire louer les  
terres. Alors que la constitution tchadienne dispose en son article 13 que « Les Tchadiens de  
deux sexes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils sont égaux devant la loi ». Il faut  
souligner que le Sultan se voit au dessus de la loi. Depuis 2011, il a refusé de rendre les terres  
aux habitants de Tchaga, malgré qu'il a tranché l'affaire en faveur d'Allahadj Mahamat  
Angous de Tchaga. Ce ainsi que Mr Allahadj Mahamat Angous âgé de 92 ans qui a hérité de  
ses grands parents ces champs environ 118 champs s'est vu s'approprier de ses champs que  
jusqu'à ce jour d'hui le sultan continue à exploiter 118 champs et refuse de payer la dot des  
parents de Allahadj qui ont trouvés la mort lors des affrontements. Il faut mentionner que les  
parties concernées ont même juré sur le coran pour la parcelle litigieuse il ya 7 ans mais  
aujourd'hui le sultan retarde de les remettre leurs parcelles.

la Dia, il a demandé à tout le Fitri de cotiser pour le rebroussement de la Dia. Le reste de l'argent a été utilisé à son propre gré. Pour un jugement par devant lui les gens peuvent passés 2 à 3 mois à Yao. La population vit le calvaire, la misère, des condamnations arbitraires et autres menaces.

Lorsque le sultan l'envoie une convocation par l'intermédiaire de son goumier, il te faut débrousser 15.000 frs pour recevoir la convocation

#### **Affaire Tchaga - Moudo**

Dans ce contré il faut le rappeler, un conflit intercommunautaire concernant une parcelle de terrain qui appartenait à Tchaga. En effet, cette affaire a commencée depuis 2011 ; A l'origine le village Tchaga possédait une portion de terre cultivable qui a fait l'objet de convoitise des habitants de Moudo. Ce différend a entraîné morts d'hommes (3 hommes : 2 hommes du coté de Tchaga et 1 homme du cote de Moudo) et des blessés du coté des habitants de Tchaga. Saisi, le Sultan avance l'argument en disant que selon la tradition Boulala « Lorsqu'une terre fait l'objet d'un litige entraînant morts d'hommes, le Sultan a le droit de s'accaparer provisoirement de cette portion en attendant qu'une solution définitive soit trouvée ».

Sur cet argument, le Sultan a récupéré les terres cultivables ainsi que les récoltes des habitants de Tchaga à son profit, car le litige a eu lieu au moment où les mils étaient en maturités, allant jusqu'à récolter environ mille (1000) sacs de sorgho par ses goumiers pour les revendre. Jusqu'à aujourd'hui, le Sultan n'a pas restitué la parcelle et continue à faire louer les terres. Alors que la constitution tchadienne dispose en son article 13 que : « Les Tchadiens de deux sexes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs, ils sont égaux devant la loi ». Il faut souligner que le Sultan se voit au dessus de la loi. Depuis 2011, il a refusé de rendre les terres aux habitants de Tchaga, malgré qu'il a tranché l'affaire en faveur d'Allahadji Mahamat Angoua de Tchagá. Ce ainsi que Mr Allahdji Mahamat Angoua âgé de 92 ans qui a hérité de ses grands parents ces champs environ 118 champs s'est vu exproprier de ses champs que jusqu'au jour d'hui le sultan continue à exploité 118 champs et refuse de payer la dia des parents de Allahdji qui ont trouvés la mort lors des affrontements. Il faut mentionner que les parties concernées ont même juré sur le coran pour la parcelle litigieuse il ya 7 ans mais jusqu'aujourd'hui le sultan retarde de les remettre leurs parcelles.

... à la situation de Galo wade. Il faut souligner ce conflit terrier qui a duré des années (plus de 40 ans) a pour origine une portion de terres cultivables. En effet cette portion appartenant à un village du nom de Kifri qui avait disparu suite aux aléas climatiques et les habitants de ce village ont regagné le village Dogo ; d'autres le village Galo. Ainsi, chaque village revendique cette parcelle qui se tient à cheval entre ces deux villages. Pour éviter qu'il ya affrontement le Feu Sultan Mahamat Hassan Absakine avait pris une décision sage en divisant cette portion en deux parties équidistants et que chaque village ne doit pas dépasser les limites tracées. Cela a duré des années, mais le problème a commencé avec le sultan Kelele Feu père du Sultan actuel qui a autorisé les habitants de Dogo de labourer jusqu'à sur la partie réservée aux habitants de Galo et cela a été repris par son fils le sultan Choroma Hassan Absakine. Lorsque les habitants de Galo ont réagis, il a d'abord saisi leurs champs et chaque année son représentant met en location ces parcelles à raison de 10 000F la parcelle. Cela a mécontenté la population de Galo n'ayant plus des terres cultivables et cherchant à ce que le Sultan règle ce problème ; mais ce dernier profère des menaces. C'est ainsi que le Vendredi 15 octobre 2013, lorsque les fideles Musulmans s'apprêtaient pour la prière de 13 heures à la mosquée, les goumiers du sultan ont fait irruption dans la dite mosquée et ont conduit après la prière le chef du village, l'imam et un autre vieillard d'environ 85 ans en prison à yao, dans la prison personnelle du sultan qui s'est érigé en un juge.

Trois jours après, une dizaine de goumiers en tenue militaire a surgis des herbes comme des coupeurs de route en pleine brousse pour intercepter les paysans sur le chemin du retour des champs aux environs de 18heures, et enlever 11 personnes. Il s'en est suivi des bastonnades, séquestrations et incarcérations au palais royal de Yao; 9 blessés parmi lesquels un vieillard de 80 ans, conduit à l'hôpital de Yao, une femme, Aché Mahamat âgée de 40 ans et un autre blessé, Haroun Abakar âgé 15 ans. Le Sultan après 17 Jours de détention, a proféré de menaces aux habitants de Galo « qu'avez-vous gagné ? Vous à Galo Wade vous n'avez fonctionnaire ni un grand commerçant ni un officier dans l'armée, rien ne pourra m'arriver. Baissez vos têtes ». Il faut souligner enfin que les victimes de Galo à savoir les qu messieurs sur la photo en annexes refuse de rentre sur Galo de peur d'être réprimé et se réfugiés à N'djamena.

En fin, en ce qui concerne l'existence de cellules; il faut souligner que le Sultan en vouloir jouer à la perdudie avec la mission, nous a fait croire qu'il n'existe pas de prison dans le palais royal et nous a demandé de faire un tour dans son palais.

Compte tenu des sources sûres nous ont montrées les prisons du sultan qui étaient  
hors du palais royal, il faisait garder les prisonniers chez ses lieutenants, c'est ainsi que  
lieutenants Djarma et Pacha sont ceux là qui sont les gardiens et les tortionnaires de ces  
prisonniers qui étaient logés chez eux.

#### Pour la situation de Yao :

Mr Adoum Abakar et son frère Adoum Abderrahmane, tous deux habitant Yao ont été  
dépossédés de leurs terres 12 lots sur leur propre champs qu'ils ont payé les frais au  
temps de feu père du sultan actuel par le biais du défunt Ngarmané, ensuite le lot  
arraché par le sultan pour attribuer à la compagnie téléphonique TIGO sans leur  
consentement. En effet suite à la décision d'urbanisation de Yao, les champs aux  
alentours doivent être lotis et attribuer à priori aux propriétaires des champs avant de  
donner aux autres citoyens, curieusement Adoum Abakar et Adoum Abderrahmane  
ont été lésés car leurs 12 lots ont été attribués à d'autres personnes de même que le lot  
attribuer à TIGO. Cela a entraîné l'arrestation du sieur Adoum Abderrahmane qui  
voulant s'opposer à cette situation. Celui ci a durée 12 jours dans la prison secrète du  
sultan.

#### Le litige foncier opposant Dini Kabir et golo d'une et Dini Sakdier d'autre part

Cette affaire il faut le rappeler date de 2010, lorsque la cour suprême, par le biais de sa  
chambre judiciaire, section civile et coutumière, avait rendu un arrêt en faveur de  
Idriss Yaya Adoum (cab. D'av. A. Nathé, Padaré et Ng. Josué). c'est ainsi que le cabinet  
Hisseine Ngaro a tenté plusieurs fois l'exécution de ce arrêt qui est resté sans suite  
sous prétexte que des mains invisibles sont derrière l'affaire. Cela a duré jusqu'à nos  
jours. Selon les sources sûres ce le sultan qui s'opposerait à l'exécution de l'arrêt de la  
cour suprême.

#### Affaire ATI Ardebé

Il faut mentionner que les aïeux de Allahdji Adelrazak, ont céder une parcelle de  
culture aux aïeux Abdoulaye Mahamat. C'est ainsi que a la mort de leur grand père,  
ceux-ci veulent revendiquer d'autres parcelles de la main de la de Allahdji  
Abdelrazak. Cela été porté devant la juridiction de Ati.  
Allahdji Abdelrazak s'est opposé à la décision en faisant appel, en affirmant que  
l'autre partie en litige a juste reçu de leur mains les parcelles pour y habité, parce que  
étant des étrangers. Mais ces derniers veulent s'accapare d'une grande partie du terroir  
qui ne les appartient pas, et ont bravé l'autorité de l'Etat en s'arman des fusils Ak47.

de sources sûres nous ont montrées les prisons du sultan qui étaient  
du palais royal, il faisait garder les prisonniers chez ses lieutenants, c'est ainsi que  
lieutenants Djarma et Patcha sont ceux là qui sont les gardiens et les tortionnaires de ces  
prisonniers qui étaient logés chez eux.

#### Pour la situation de Yao :

Mr Adoum Abakar et son frère Adoum Abderrahmane, tous deux habitant Yao ont été  
dépossédés de leurs terres 12 lots sur leur propre champs qu'ils ont payé les frais au  
temps de feu père du sultan actuel par le biais du défunt Ngarmé, ensuite le lot  
arraché par le sultan pour attribuer à la compagnie téléphonique TIGO sans leur  
consentement. En effet suite à la décision d'urbanisation de Yao, les champs aux  
alentours doivent être lotis et attribuer à priori aux propriétaires des champs avant de  
donner aux autres citoyens, curieusement Adoum Abakar et Adoum Abderrahmane  
ont été lésés car leurs 12 lots ont été attribués à d'autres personnes de même que le lot  
attribuer à TIGO. Cela a entraîné l'arrestation du sieur Adoum Abderrahmane qui  
voulait s'opposer à cette situation. Celui ci a duré 12 jours dans la prison secrète du  
sultan.

Le litige foncier opposant Dini kabir et golo d'une et Dini Sakter d'autre part  
Cette affaire il faut le rappeler date de 2010, lorsque la cour suprême, par le biais de sa  
chambre judiciaire, section civile et coutumière, avait rendu un arrêt en faveur de  
Idriss Yaya Adoum (cab. D'av. A. Nathé, Padaré et Ng. Josué), c'est ainsi que le cabinet  
Hisseine Ngaro a tenté plusieurs fois l'exécution de ce arrêt qui est resté sans suite  
sous prétexte que des mains invisibles sont derrière l'affaire. Cela a duré jusqu'à nos  
jours. Selon les sources sûres ce le sultan qui s'opposerait à l'exécution de l'arrêt de la  
cour suprême.

#### Affaire ATI Ardebé

Il faut mentionner que les aïeux de Allahdji Adelrazak, ont cédé une parcelle de  
culture aux aïeux Abdoulaye Mahamat. C'est ainsi que a la mort de leur grand père,  
ceux-ci veulent revendiquer d'autres parcelles de la main de la de Allahdji  
Abdelrazak. Cela été porté devant la juridiction de Ati.  
Allahdji Abdelrazak s'est opposé à la décision en faisant appel, en affirmant que  
l'autre partie en litige a juste reçu de leur mains les parcelles pour y habité, parce que  
étant des étrangers. Mais ces derniers veulent s'accapare d'une grande partie du terroir  
qui ne les appartient pas, et ont bravé l'autorité de l'Etat en s'armant des fusils Ak47.

... en secourre avec les autres. Il s'agit Hassan Adoum,  
... djihrine, Adoum Abdoulaye, Makila Hassani, ...

Après avoir recueilli les doléances des uns et des autres, une rencontre a eu lieu avec le  
gouverneur de la Région, le Secrétaire Général de la Région, le Préfet de Yao, le Sultan de  
Yao, le Greffier en Chef, le Directeur de Cabinet du Gouverneur et les membres de la  
mission.

A l'issu de cette rencontre plusieurs problèmes ont été soulevés :

- A la question du village Zenallah, le gouverneur nous fait savoir qu'il n'a pas donné l'ordre de mettre en fourrière tout le village, mais juste la partie litigieuse en attendant qu'une solution appropriée soit trouvée. Il posé la question au sultan, qui reconnaît avoir intimé l'ordre de mettre les deux parties en fourrière afin d'éviter tout conflit. Le gouverneur le reproche et nous a promis qu'une solution sera trouvée dans un bref délai afin de permettre au village de continuer ses chantiers.
- En ce qui concerne l'affaire de Kaidallahs arrêté et transférés à Ati le préfet a rejeté le tort au sultan en disant qu'il a reçu l'ordre du sultan d'arrêter les cinq kaidallahs. Le sultan pour se justifier affirme que ces kaidallahs sont des fauteurs de troubles et ce pour cela que lui en sa qualité d'autorité traditionnelle a demandé qu'on les arrête.  
« De quel droit avez-vous arrêté ces gens ? » tonne le gouverneur. « Désormais sache que vous étiez un auxiliaire de l'administration » ajoute-t-il. Hors que sur les ondes de la radio FM LIBERTE, le sultan a déclaré qu'il n'est ni de loin, ni de prêt mêlé à cette affaire.
- A la question des 12 lots et le lot que le sultan a arraché, le gouverneur lui a recommandé de remettre les 12 lots à leurs propriétaires et les frais du lot qu'il a attribué à TIGO doivent revenir désormais aux ayants droit dans un bref délai pour éviter toute complication. Le gouverneur a posé la question de savoir à N'djamena lorsqu'une compagnie téléphonique choisit le lot de quelqu'un, qui bénéficie des frais ? il répondit c'est le propriétaire. « Alors remettez leurs droits ».

En situation de Mahamout Mahamat ou le sieur Abdelrazak Adoum a purgé un  
prisonniers soit à N'djamena, soit à Korotoro compte tenu de l'exiguïté de la prison de  
Ati et de la démission du procureur. Mais a ordonné de convoquer Hassan Adoum,  
Abdoulaye djibrine, Adoum Abdoulaye et Makaila Hassan qui se sont transporté sur le  
terroir litigieux armés des fusils AK47, de calibre 12 et des flèches afin de les  
auditionner.

Enfin concernant l'exécution de l'arrêt de la cour suprême concernant l'affaire Idriss  
Yaya Adoum qui est une affaire bien avant lui, Le gouverneur affirme que lorsqu'il a  
reçu la lettre des concernés, il a convoqué le juge pour l'écouter.  
Le gouverneur séance tenante a demandé au greffier en chef de se rapprocher auprès  
des concernés pour l'exécution de l'arrêt.

Pour clore le débat, le gouverneur a tenu à nous remercier et nous promet de prendre  
dans un bref délai un acte administratif permettant à tous d'entre dans leur droit, et  
demande aux différentes parties de garder leur calme pour la bonne cohésion pacifique  
et ne tardera pas à punir sévèrement les fauteurs de troubles.

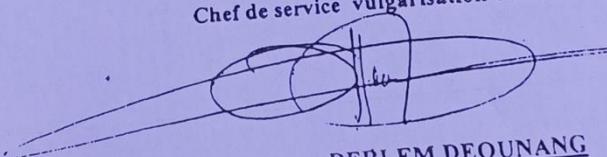
En somme il faut souligner que cette mission effectuée suite aux multiples plaintes de la  
population et corroborés par des interventions des habitants et du sultan sur les ondes de la  
FM LIBERTE, cinq écrits dans les journaux et deux conférences de presses des chefs de clan  
et des associations des droits de l'homme, dénonçant les bavures du sultan atteste bel et bien  
qu'il existe des problèmes dans cette partie du pays, entre la population et les autorités  
traditionnelles (sultan). Le Fitri est un poudrière qui risquera de s'exploser un jour, avec toutes  
les conséquences.

## SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

- Créer des unités administratives et cantonales dans le département de Fitri afin de clore définitivement cette situation ;
- Affecter un juge de paix dans le département de Yao ;
- Initier de formation sur les notions des droits de l'homme à l'endroit de la population de la préfecture ;
- Multiplier des missions similaires élargies aux préfectures et sous-préfecture et dans les zones reculées ;
- Organiser un forum, participatif des enfants e du Fitri sur la gouvernance foncière ;
- Délocaliser le hangar des tracteurs de PNSA du palais du sultan.

Fait à N'Djaména le, 27 septembre 20

Chef de service vulgarisation et formation

  
DERLEM DEOUNANG